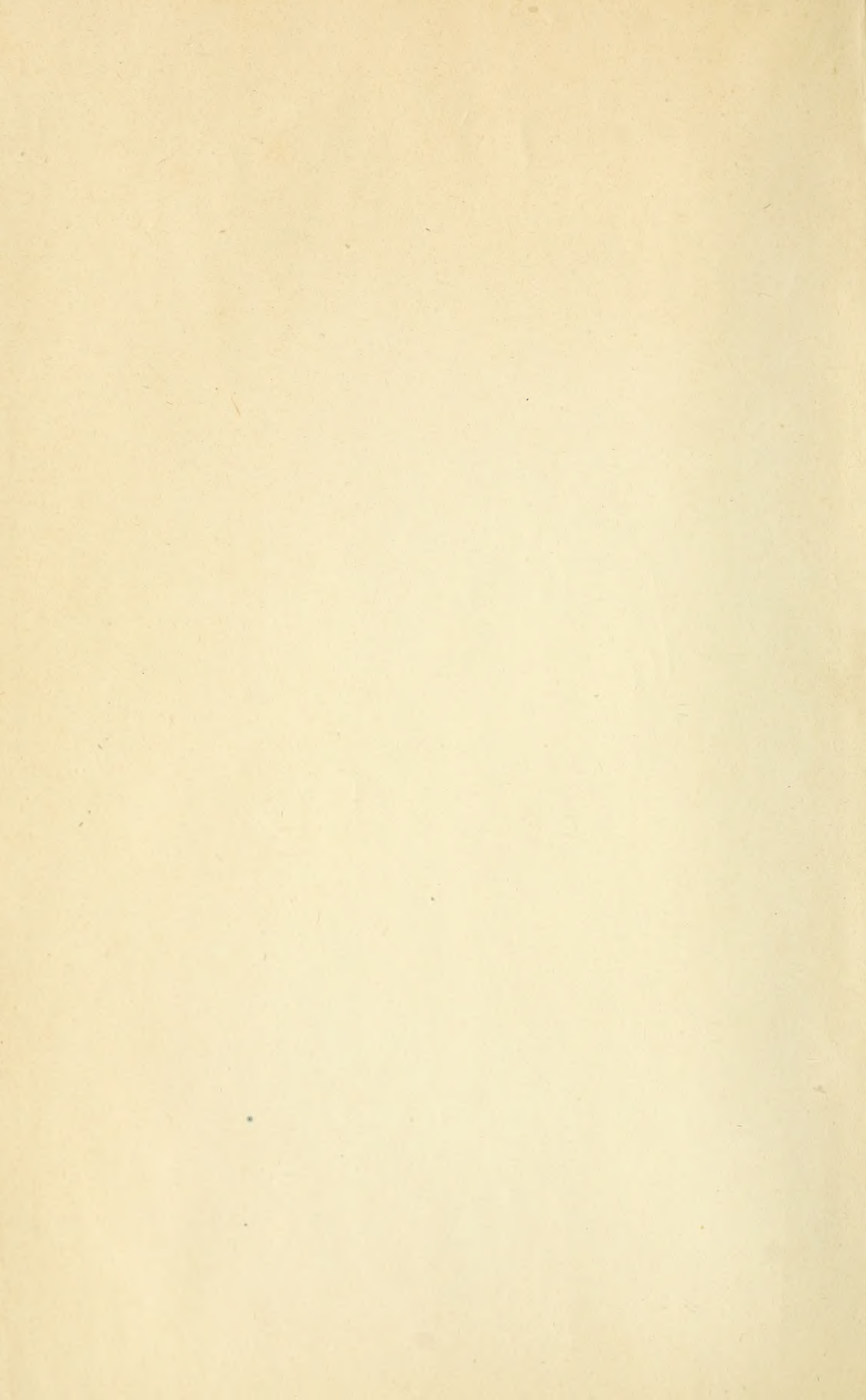
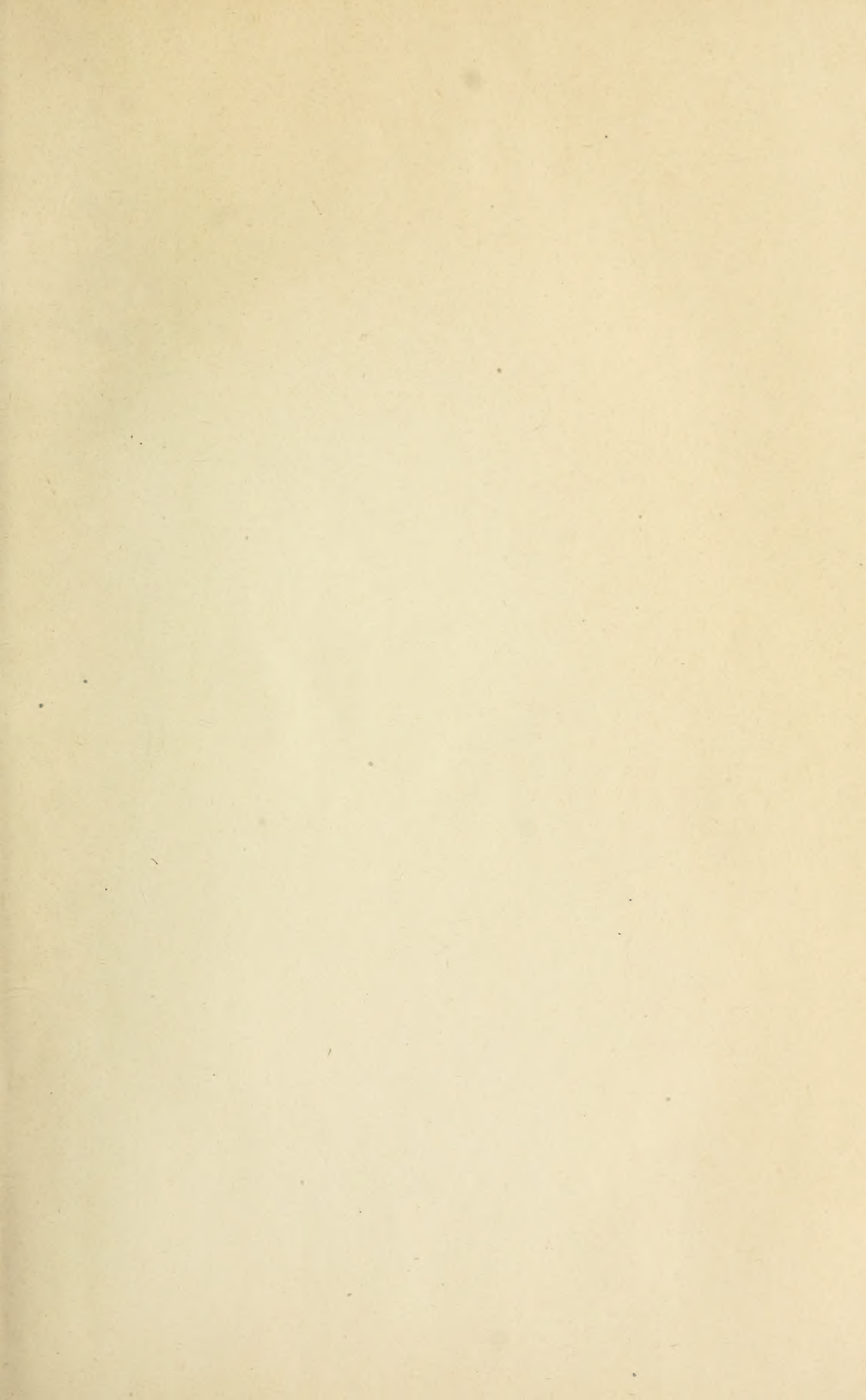


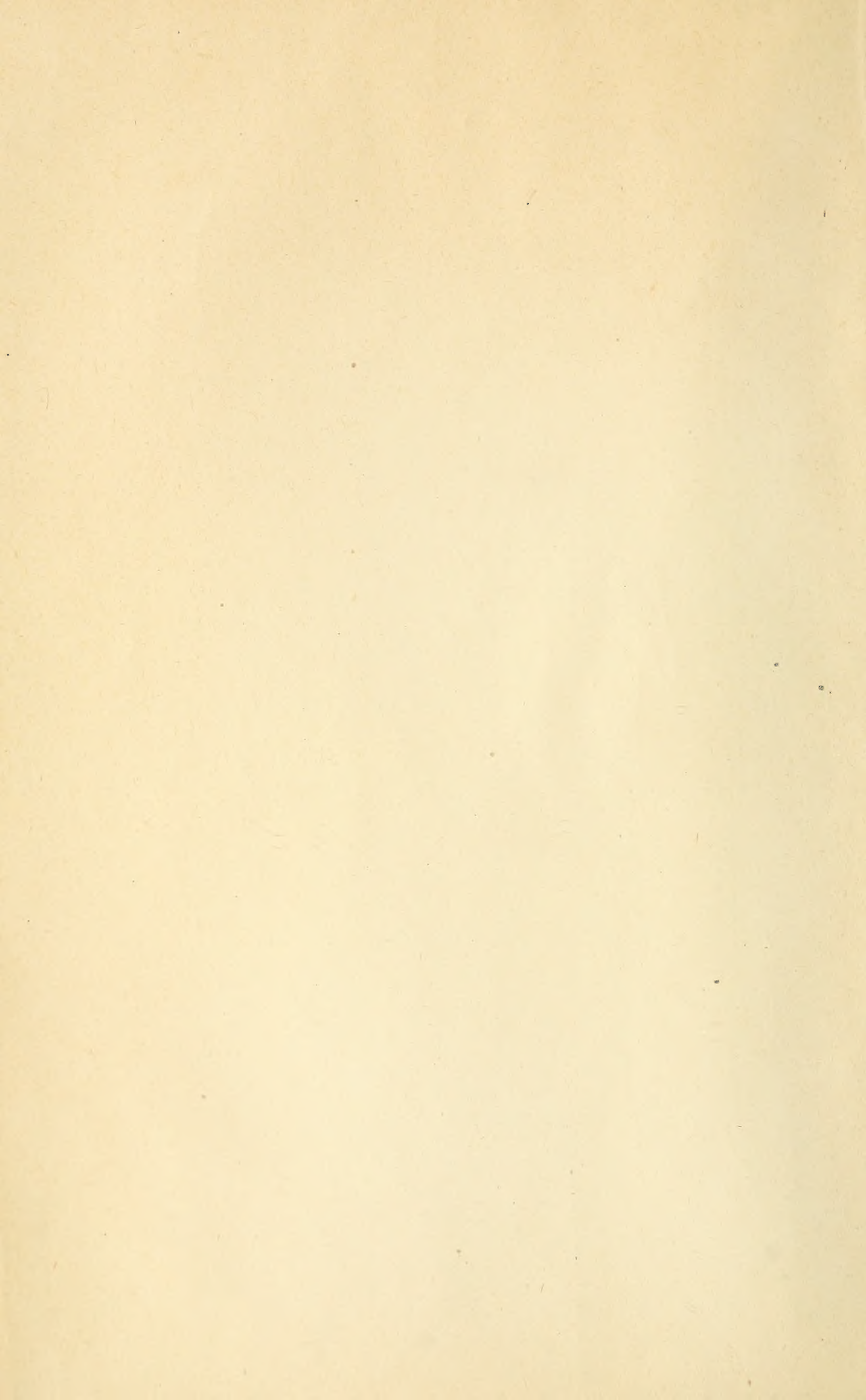
20 74046
A 000 046 377 8
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

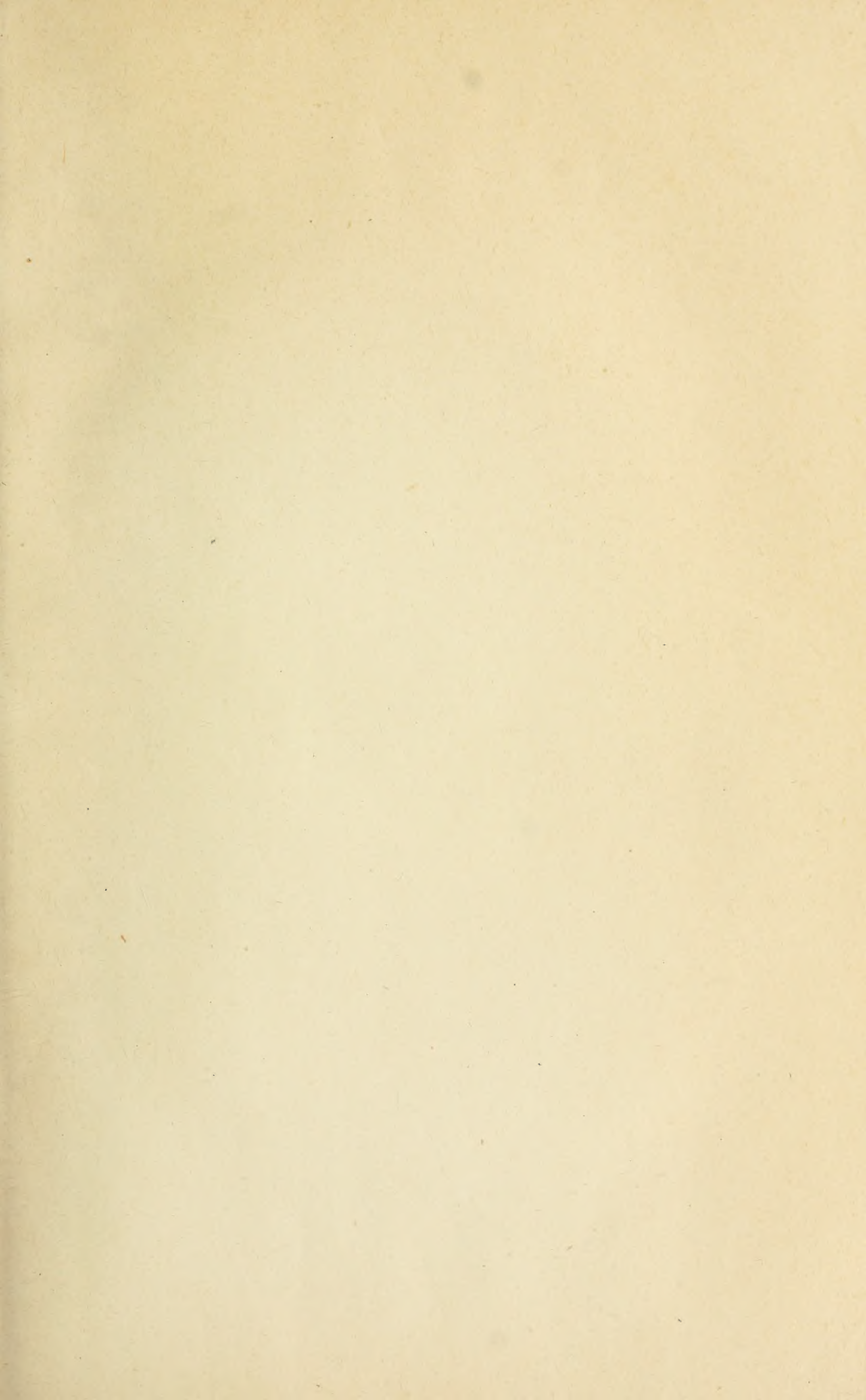


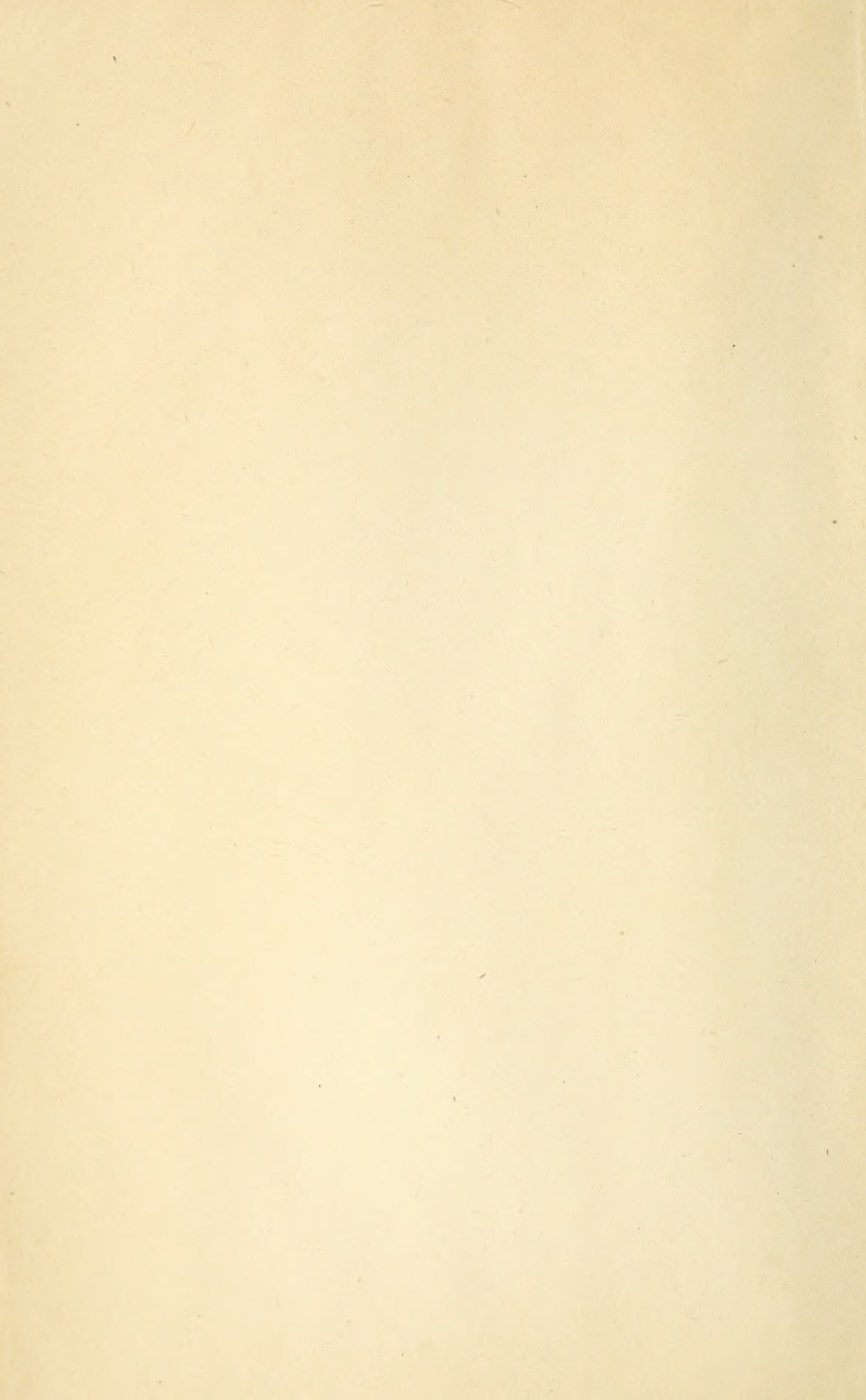


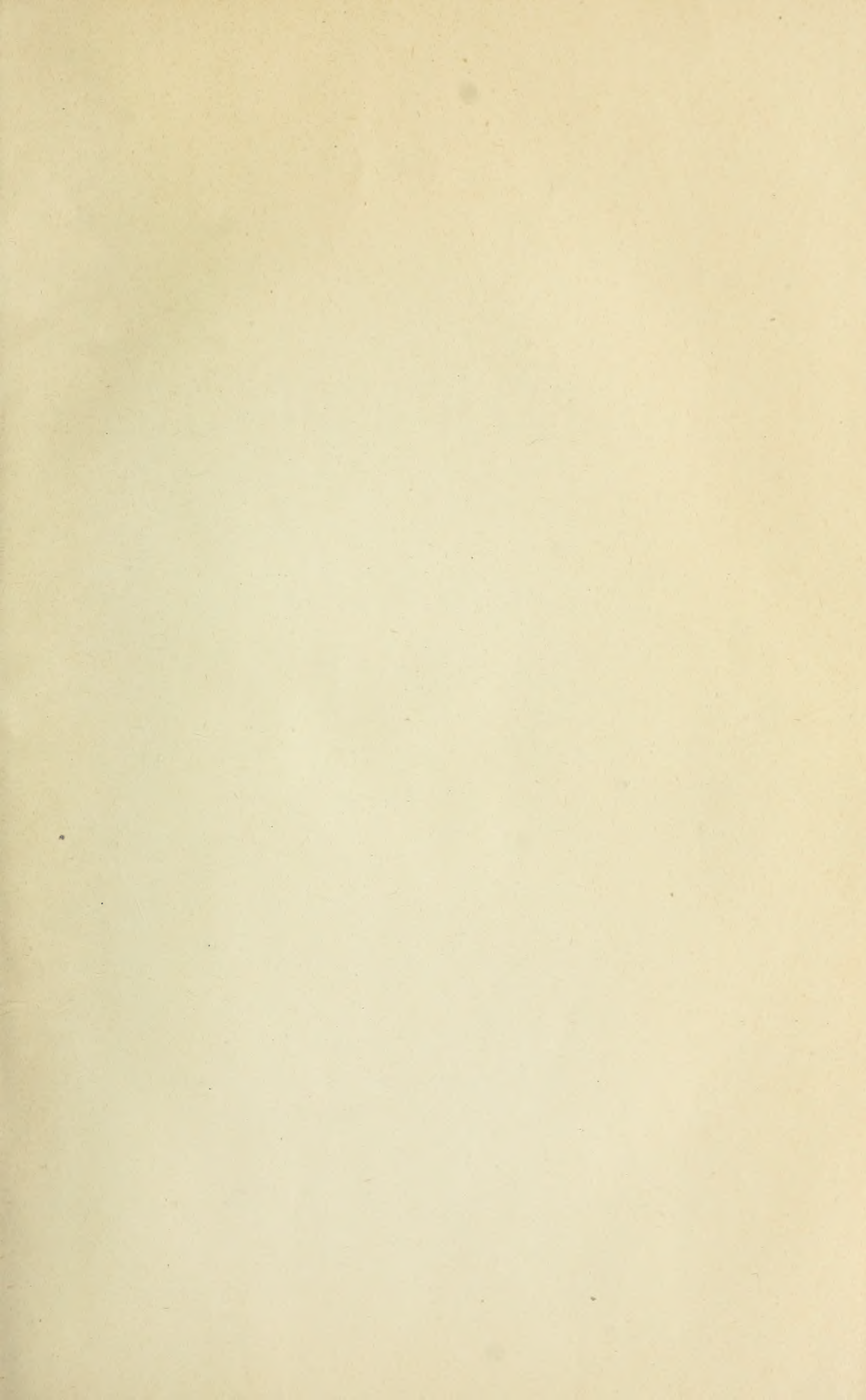


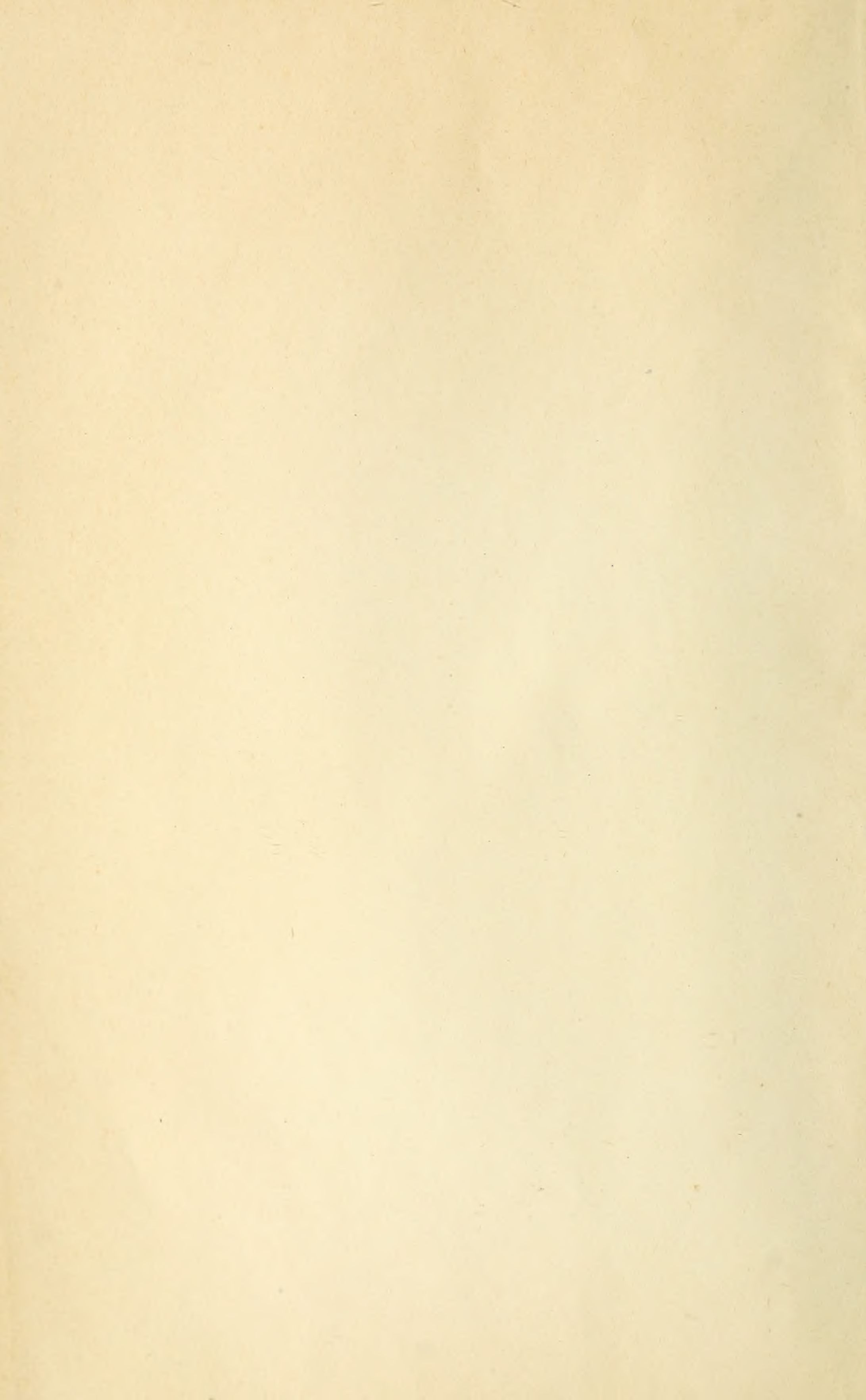












HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
RUE HAUTEFEUILLE, 21.



GILLARD

[...]AIRE FRANÇAISE

ET EXERCICES

[...]SÉS EN SEIZE LEÇONS

ADOPTÉS PAR L'UNIVERSITÉ

[...]IENT : 1° LES PRINCIPES DE GRAMMAIRE SUIVIS D'EXEMPLES
2° UN RÉSUMÉ — 3° UN QUESTIONNAIRE
[...]ÉS DE NOS MEILLEURS AUTEURS ET TERMINÉS PAR UN CHOIX
D'HOMONYMES

PAR M. GILLARD

[...]VRAGES CLASSIQUES ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS
SAVANTES

La vérité est montrée sous un meilleur jour
par l'observation et l'expérience.

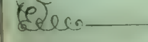
LEMARE.



PARIS

[...]RAIRE-ÉDITEUR

[...] DES AUGUSTINS





HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, 21.



HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE.

Au moment où les *Albigeois* vont devenir l'occasion ou le prétexte d'une guerre impitoyable, au moment où nous allons voir les disciples de cette hérésie jouer le premier rôle dans un long et terrible drame, nous croyons utile d'arrêter l'attention de nos lecteurs sur cette secte trop fameuse. Elle tient une si grande place dans les annales de la France, elle a acquis tant de célébrité aux yeux de l'Europe entière, que tout nous fait un devoir de parler de son origine, de ses dogmes, de ses moyens d'action, de ses progrès, en un mot de jeter quelque lumière sur les réformateurs dont l'apparition fatale amènera bientôt l'asservissement d'une nation fière de son indépendance et la chute d'une maison souveraine, depuis plusieurs siècles puissante et glorieuse.

Comment, d'ailleurs, ne pas remonter aux causes d'une lutte qui, au nom de la justice, commit tous les forfaits; qui, au nom de la religion, immola des Chrétiens, et, chose plus triste encore à dire, mit le glaive aux mains des ministres d'un Dieu de paix, changea des pèlerins en soldats et transforma les soldats en bourreaux.

L'occupation successive du territoire par des races dont les cultes différents s'étaient souvent mêlés et confondus; les relations établies par les croisades avec les peuples de l'Orient, qui, dès le IIIe siècle, avaient allié les préceptes chrétiens aux doctrines persanes; la propagation du dogme de Manès, accueilli avec faveur en Allemagne, en Italie et dans les provinces méridionales de l'ancienne Gaule; enfin la corruption des mœurs parvenue à ses dernières limites, jusque dans les plus saintes retraites; tous ces éléments de perturbation et d'innovation religieuses ne pouvaient manquer de donner naissance, dans les contrées au delà de la Loire, à une foule d'hérésies impatientes de se produire et de se répandre.

Vers l'an 1160, les *Vaudois* commencèrent leurs prédications dans le comté de Toulouse (1). Quelques auteurs les font descendre d'un riche marchand de Lyon,

(1) Déjà, en 1155, Arnaud de Bresce, un des chefs de cette secte, avait été brûlé vif à Rome. Il exerçait une telle puissance par son langage persuasif et entraînant, qu'Adrien IV, pour empêcher ses cendres de devenir de précieuses reliques, les fit jeter dans le Tibre.

nommé Pierre Valdo, qui, vivement affligé de la mort inopinée d'un de ses amis et frappé tout à coup de la fragilité des choses de ce monde, distribua sa fortune aux pauvres et résolut de se dévouer à la vie apostolique. Il réunit autour de lui quelques auditeurs bénévoles auxquels il expliqua le texte des Écritures, et forma ainsi plusieurs disciples qui se mirent ensuite à parcourir le pays. Les points principaux de leur réforme consistaient à dénier l'infaillibilité de Rome en matière de foi, le sacrifice de la messe, l'intercession des saints, les cérémonies du culte et le pouvoir des indulgences. Ils voulaient aussi que le clergé ne pût ni posséder des terres ni prélever des dîmes.

D'autres écrivains, et parmi eux nous citerons Alexis Mulson (1), prétendent que les Vaudois sont de beaucoup antérieurs à l'hérésiarque lyonnais; qu'ils habitaient dans les vallées des Alpes, où ils avaient conservé les formes primitives du culte évangélique, et que leur existence semble remonter au IVe siècle. Mais, si nous sommes dans l'ignorance sur les premières tentatives de cette secte, il ne règne aucune obscurité relativement à ses doctrines. Nous les résumerons en peu de mots : l'autorité absolue de la Bible (2); la trinité de

(1) Voir l'Israël des Alpes.

(2) « *Nos creen tot ezo qu'es contenu al velh e al novel Testament esser segella e auctentica d'l sagel d'l sant sperit..... e tota la ley d'Xt-Istar tan*

Dieu (1); l'état de péché de l'homme (2); le salut par Jésus-Christ (3), et la foi se manifestant par la charité (4).

ferma en verita que una lettra o un poin et d'l ey meseyma, non poissa mancar ni deffalhir. »

Nous croyons que tout ce qui est contenu dans le Vieux et le Nouveau Testament a été scellé et homologué par le sceau du Saint-Esprit....., et que toute la loi chrétienne est si ferme, en vérité, qu'une lettre, ou un point même, ne peut en être retiré ou affaibli.
(Manuscrit vaudois de Genève, nº 208.)

(1) « *Lo premier article de la nostra fe es que nos creyen en un Dio payre tot-puissant..... loqual Dio es un en trinita.* »

Le premier article de notre foi est que nous croyons en un Dieu, père tout-puissant....., lequel Dieu est un en trinité.
(Même source.)

(2) « *Nos sen conceopu en pecca e en miseria..... L'alma tray soczura de pecca..... Pecca, soczura, enequita sovent, pensen, parlen, cobren, fellonosamente.* »

Nous sommes conçus en péché et en misère..... L'âme traîne après elle une souillure de péché..... Péché, souillure et iniquité nous suivent; nos pensées, nos paroles cachent des mensonges.
(La Barca, manuscrit de Genève, nº 207.)

(3) « *L'hereta celestial, el meseyme Xrist, filh de Dio, promes donar al veray cootivador de la fe.* »

J. C., fils de Dieu, promet lui-même de donner l'héritage céleste aux vrais continuateurs de la foi.
(Manuscrit de Genève, nº 609.)

(4) « *Non possibla cosa ali vivent complir li comandament de Dio silh non han la fe e non puan amar luy perfectament ni cun carita silh non garden li seo comandament.* »

Il est impossible aux vivants d'accomplir les commandements de Dieu s'ils n'ont pas la foi, et ils ne peuvent l'aimer parfaitement ni avec charité s'ils ne gardent pas ses commandements.
(Manuscrit vaudois de Genève, nº 208, f. 2.)

Cette hérésie ne contestait même pas à l'Église romaine le nombre des sacrements, bien que plusieurs historiens aient affirmé le contraire (1). Quant à la confession, elle l'admettait de deux manières : l'une mentale, adressée à Dieu du fond du cœur ; l'autre au prêtre, pour lui demander ses conseils.

Les Vaudois, lorsqu'ils se montrèrent dans les États du comte Raymond, ne pouvaient trouver, pour leurs débuts, des circonstances plus heureuses. Une partie de la bourgeoisie, soit dans l'intention de témoigner son mécontentement au clergé, soit pour satisfaire une curiosité facile à comprendre, puisqu'il s'agissait de réformes, voulut bien écouter les prédications des adversaires de l'Église, chose à laquelle elle ne se serait pas prêtée dans un autre temps ; et quant à la noblesse, comme elle s'emparait, chaque jour, des biens des abbayes et des donations pieuses, elle accueillit avec faveur les disciples d'une hérésie dont les maximes semblaient légitimer leurs spoliations impies. Tout promettait donc des succès à ces novateurs, si une secte nouvelle, s'écartant davantage du catholicisme, n'était venue, par l'étrangeté même de ses maximes, attirer sur elle l'attention des esprits avides de changements et séduits par la hardiesse des idées (2).

(1) Il existe à la bibliothèque de Genève, dans les manuscrits vaudois n°s 208 et 209, un traité intitulé *li set Sacrament.*

(2) Des églises vaudoises se sont néanmoins maintenues dans les

Aucun document historique ne nous dit avec certitude l'origine des Cathares ou Albigeois; cependant une tradition vague, conservée par ces sectaires eux-mêmes, la fait remonter au xe siècle et place la source de cette hérésie à l'extrémité orientale de l'Europe, et plus particulièrement parmi les populations slaves.

vallées des Alpes jusqu'au xvie siècle, époque à laquelle elles se réunirent à la communion calviniste. Les manuscrits originaux contenant des traités de religion et de morale, qu'elles gardaient soigneusement, furent remis, en 1658, par les pasteurs vaudois, à Morland, commissaire de Cromwel, qui les déposa dans la bibliothèque de l'université de Cambridge.

Le plus remarquable de ces documents est le poëme ayant pour titre *Nobla leiczon*. Il nous fait connaître les préceptes des Vaudois et des Albigeois. Cet ouvrage, écrit en langue romane, est daté de l'an 1100. Ce poëme nous offre, en outre, un abrégé de l'histoire et de la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament, un parallèle de la loi mosaïque et de l'Évangile, et l'énonciation des griefs des dissidents contre l'Église de Rome. (Voyez Léger, *Hist. gén. des églises vaudoises.*)

La *Nobla leiczon* et autres poésies religieuses des Vaudois font partie du recueil des *poésies originales des troubadours* par Reynouard, t. II, p. 73 et suivantes.

Les Vaudois eurent souvent, avec les Cathares ou Albigeois, des disputes théologiques. Izarn de Castres disputait, sur la place publique de Miravel, avec un ministre vaudois nommé Bernard Prim, et cette discussion ne fut pas la seule qui s'éleva entre les membres des deux sectes quand elles arrivèrent à se trouver en présence. Le peuple était appelé toujours à ces débats et se prononçait, par des démonstrations animées, en faveur de l'un ou de l'autre des interlocuteurs. Au reste, on voit, par le registre des inquisiteurs parvenu jusqu'à nous, que jamais les Cathares n'ont été confondus avec les Vaudois. En parlant des premiers, on les désignait par le mot générique *l'hérésie*, mais, pour les seconds, on disait toujours *la vaudoisie*.

En effet, vers la fin du IXe siècle, la querelle engagée entre le pape et le patriarche de Constantinople, au sujet de la suprématie que chacun d'eux prétendait exercer, donna naissance à une foule de doctrines en opposition avec celles qui étaient professées à Rome. D'ailleurs le sentiment national portait alors les peuples de l'empire grec à vouloir la liberté en matière de religion, comme ils l'avaient déjà acquise sous le rapport politique. Une autre raison contribua encore à empêcher les deux Églises de s'entendre. Les prêtres du culte dissident célébraient leurs mystères dans la langue du pays, tandis que le pape exigeait, au contraire, que la langue latine fût la seule employée par les ministres chrétiens. A ces causes diverses de schisme il faut ajouter l'influence si grande des doctrines païennes chez des peuples affranchis à peine de leur idolâtrie, et ces souvenirs imprimaient aux hérésies, venues des confins asiatiques, un caractère très-remarquable qui les distinguait des hérésies nées dans les contrées occidentales. Ainsi les Vaudois, et tous les sectaires qui s'étaient produits en France avant eux, s'accordaient à reconnaître la protection d'*un Dieu* puissant et bon, d'un monde créé pour le bien, quoique le mal y régnât; mais les hérétiques orientaux, plus portés aux arguties et aux idées subtiles, attribuaient l'existence du monde à la lutte de *deux dieux*, indépendants l'un de l'autre, également forts et également éternels, *l'un bon et l'autre mauvais*.

Cette hérésie dualiste avait sans doute vu le jour dans quelque couvent gréco-slave de la Bulgarie, où vivaient des hommes mécontents de l'invasion d'un culte qui leur semblait imposé et qui, se livrant à des méditations métaphysiques, étaient arrivés à cette conclusion qne, puisque deux principes se partageaient le monde, il fallait, pour être *pur*, dégager son esprit de toutes les entraves de la création matérielle. De là certains dogmes et certains préceptes pratiques, tels que *la distinction entre un bon et un mauvais principe; la condamnation de l'Ancien Testament, comme œuvre du démon; l'opinion que Jésus-Christ n'a eu qu'un corps apparent; le rejet du baptême d'eau; la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains; la condamnation du mariage et de la nourriture animale; le refus de croire à la présence de Jésus-Christ dans la Cène et de vénérer les images et la croix.*

Ce système se répandit bientôt au loin et devint l'origine de différentes sectes, toutes fondées sur le même principe (1), plus ou moins modifié, dont les disciples s'appelaient *Manichéens*, *Bulgares*, *Ariens*, *Poblicains*, *Popélicains* ou *Poblicans*, *Patarins*, *Sabattati* ou *Insabattati*, *Cathares*, *Bonshommes*, et enfin *Albigeois* (2).

(1) On reconnut néanmoins d'assez bonne heure, dans cette hérésie, une tendance à revenir à un seul Dieu, créateur du démon lui-même.

(2) On a appelé aussi les Cathares *Apostoliques*, d'Apostaticos, à cause de leur renonciation au mariage; *Arnaldistes*, d'Arnaud de

Dès la première croisade, on trouva dans la Macédoine des populations cathares; mais c'est surtout en Dalmatie que cette secte compta de très-nombreux prosélytes. Elle eut dans cette province une de ses principales Églises, et de ce point on la vit s'étendre, en peu de temps, sur tout le littoral de la Méditerranée. Elle se propagea d'autant plus facilement dans la péninsule italique, que déjà la doctrine de Manès y avait été apportée par les Manichéens d'Afrique, qui y étaient venus chercher un refuge lors de l'invasion des Vandales; ces peuples, comme on le sait, professant l'arianisme.

Quand l'archevêque de Milan, au commencement du XIe siècle, obligea les Cathares à faire une profession de foi publique, ils reconnurent « *rejeter le mariage; condamner l'usage des viandes; croire que Dieu, en leur ouvrant l'intelligence de l'Écriture sainte, leur avait communiqué le Saint-Esprit et accordé la rémission de leurs péchés,* » et, chose digne de remarque, ils se prétendirent

Brescia, qui, selon saint Bernard, avait la tête de la colombe et la queue du scorpion; *Circoncis*, parce que plusieurs de ces sectaires ont considéré la circoncision comme les rendant incapables de pécher; *Joséphins* ou *Spéronites*, de deux disciples de Valdus nommés Joseph et Spéron; *Cotereaux* et *Routiers*, par assimilation aux bandes dévastatrices que l'on désignait ainsi.

On leur a donné encore les noms de *Nestoriens*, *Trivertains*, *Passaguins*, *Puritains*, *Aragonais*, *Estrobusiens*, *Sotars*, *Bégards*, *Romaniotes*, *Varins* et *Ortulens*.

les « *serviteurs d'un Dieu qui a tout créé et en qui tout subsiste.* »

Cette dernière déclaration semble être en contradiction avec leur dogme fondamental ; mais il est probable que, dans le principe, le dualisme était la partie secrète de leur doctrine, et, en disant *Dieu a créé tout*, ils sous-entendaient *l'ensemble des choses créées par le Dieu bon*, ce qui, à leurs yeux, ne blessait pas la vérité et mettait en paix leur conscience. Effectivement, deux siècles plus tard, les Albigeois répondaient sur ce point de la même manière. Quant au Fils de Dieu, c'était, selon eux, un symbole allégorique de l'âme de l'homme régénérée par l'Esprit céleste.

Les Cathares, regardant la vie comme une pénitence imposée pour atteindre la béatitude éternelle, pensaient que plus l'existence était semée d'amertume et de douleurs, plus elle devenait méritoire aux yeux du souverain juge. D'après cette croyance, ils supportaient les tortures avec une résignation héroïque, et souvent on les vit abréger eux-mêmes leurs jours, quand on leur offrait la vie, pour ne pas perdre l'Esprit-Saint appelé en eux par la souffrance.

En 1119, un concile, tenu à Toulouse par le pape Calixte II en personne, ordonna aux autorités séculières de poursuivre les Cathares avec la plus grande rigueur, et considéra comme étant leurs complices ceux qui leur prêteraient quelques secours; toutefois ces hérétiques

n'en continuèrent pas moins leurs prédications, et, différents seigneurs leur ayant accordé un asile, ils eurent des châteaux pour les protéger et des barons pour les défendre (1).

Cependant l'Église, ainsi menacée, n'apercevait pas encore le danger de la situation. Le pape admonestait le duc d'Aquitaine, adressait des remontrances au comte de Toulouse, envoyait des légats dans les localités les plus infestées d'hérésie; mais ces mesures partielles étaient impuissantes contre une secte qui savait avoir des partisans et des soutiens, des rives de la mer Noire à l'extrémité occidentale des Pyrénées. Cette idée seule suffisait pour exciter son zèle et lui inspirer de la confiance dans son avenir.

Vers le milieu du XII[e] siècle, ses progrès s'accrurent d'une manière sensible. L'esprit chevaleresque, le goût des aventures, un certain penchant pour l'inconnu et l'extraordinaire, jusqu'à l'amour de la poésie qui existait parmi toutes les classes de la société, tout, en un mot, portait alors des imaginations ardentes à écouter plutôt les rêveries des hérétiques et leur dialectique obscure, que la morale simple et sévère des ministres des autels. D'ailleurs les prélats les plus distingués par leur

(1) Montfont, Castelnau, Baymiac étaient devenus des centres de prosélytisme, où les sectaires vivaient dans une sécurité parfaite et bravaient les poursuites des magistrats.

savoir étaient les premiers à afficher des mœurs relâchées ou frivoles, et l'on en vit qui, au lieu de se rappeler les obligations de leur ministère, se firent honneur de figurer parmi les troubadours et de célébrer, dans leurs vers, la beauté et la gloire.

De cet état de choses était résulté, pour les provinces méridionales, un esprit de liberté et de tolérance religieuse que l'on ne connaissait dans aucune autre partie de l'Europe. Toutes les opinions se manifestaient sans contrainte, et même les erreurs que plusieurs siècles n'avaient pu déraciner s'effaçaient devant la légèreté et l'insouciance de l'époque. Un seul exemple le prouvera. Les Juifs, ce peuple sans nationalité et sans patrie, qu'un préjugé aussi injuste que barbare faisait accabler partout d'outrages et de persécutions, non-seulement étaient accueillis dans les contrées au delà de la Loire, mais ils y jouissaient d'assez de considération pour y remplir des fonctions publiques. On les estimait comme administrateurs, comme financiers, comme médecins, et souvent les seigneurs entretenaient avec eux les relations les plus intimes.

Comment s'étonner, d'après cela, que le comte de Toulouse se soit montré indulgent envers ceux de ses barons qui recevaient dans leurs châteaux les hérétiques et qu'il n'ait pas usé d'une rigueur extrême à l'égard des habitants peu disposés à obéir aux injonctions des légats envoyés par le pape? Parce qu'il ne poursuivait

pas impitoyablement les Cathares, fallait-il donc qu'il fût lui-même un de leurs plus fervents adeptes (1)? Non ; il ne faisait que s'abandonner à l'influence du moment, il cédait à l'entraînement général et cherchait, par la modération de sa conduite, à conserver l'affection et la fidélité de ses vassaux.

Dans l'ardeur de ces disputes religieuses, les membres du clergé, restés attachés à leur devoirs, avaient peine à lutter contre une position extrêmement difficile. Leur influence sur le peuple était devenue presque nulle par suite des désordres dont les clercs eux-mêmes avaient donné l'exemple; les seigneurs, continuellement en guerre ou occupés de leurs plaisirs, ne prêtaient plus la moindre attention à leur parole, et les comtes, vicomtes, barons et marquis, se riant des réprimandes et des censures, ne songeaient à autre chose qu'à dépouiller à leur profit les établissements religieux; enfin, vers l'an 1165, l'Église romaine, sans pouvoir y mettre obstacle, vit s'établir à ses côtés une Église rivale, qui, pour la combattre avec plus d'avantage, lui emprunta sa hiérarchie, ses titres et son mode de répartition sur le territoire.

Les hérétiques, en gens habiles, ne se contentèrent pas d'affilier les femmes à leur secte; ils leur déléguè-

(1) On regrette que, de nos jours, le R. P. Lacordaire, une des illustrations de l'Église, se soit laissé entraîner à reproduire les fausses imputations de quelques chroniqueurs, guidés bien plus par leurs passions que par la vérité et leur conscience. (Voyez la *Vie de saint Dominique*.)

rent, pour accroître leur zèle, une partie de leurs devoirs sacerdotaux. Celles qui jouissaient de cette prérogative étaient désignées par la qualification d'*Indutæ* ou *Femmes revêtues*. Elles allaient toujours plusieurs ensemble, surtout lorsqu'il s'agissait de prêcher, d'instruire et de faire la grande cérémonie de l'*hérédication* (1). Ces prêtresses appartenaient à toutes les classes de la population : les unes tenaient à la noblesse du pays; les autres sortaient, au contraire, des rangs les plus infimes de la société; mais, quelle que fût leur extraction, elles recevaient les mêmes hommages et étaient *adorées* comme les ministres cathares. Plusieurs d'entre elles portèrent par la suite, jusque sur le bûcher, leur conviction et leur fanatisme (2).

Les chroniques du temps ne nous disent pas en quoi consistaient les obligations imposées à ces prêtresses. On sait seulement que, dans les cérémonies religieuses, on plaçait une couronne sur leur tête. Du reste, c'étaient elles qui annonçaient à l'avance la venue d'un ministre, qui l'accompagnaient dans ses missions, l'aidaient à inspirer aux malheureux des pensées de consolation et

(1) L'hérédication remplaçait le sacrement des catholiques aux dernières heures de la vie.

(2) Pour devenir femme revêtue, il fallait se soumettre à un noviciat qui souvent commençait dès l'âge le plus tendre. Bernarde de Fanjaux fut remise, encore enfant, aux mains des ministres cathares pour être préparée aux devoirs qu'elle était destinée à remplir.

d'espérance, et, lorsque les dignitaires de la secte se trouvaient contraints de chercher un asile au milieu des forêts, elles conduisaient près d'eux les néophytes, qui, malgré les dangers, ne se montraient pas moins avides d'entendre leurs enseignements.

Le clergé catholique, dans l'espoir de raviver la foi prête à s'éteindre, voulut s'adresser à la raison du peuple. Il appela les hérésiarques à venir développer et défendre publiquement leur doctrine devant un concile composé d'un certain nombre de prélats et de laïques convoqués, à cet effet, à Lombers, petite ville dans le voisinage d'Albi (1).

Les chefs hérétiques acceptèrent résolûment cette épreuve, et ils se présentèrent sans témoigner la moindre crainte. Mais il faut dire que le château de Lombers, où la conférence devait avoir lieu, servait de résidence habituelle à un évêque cathare, et que les habitants d'Albi, ainsi que ceux des environs, s'étaient presque tous déclarés les ennemis de l'Église romaine.

Parmi ceux qui assistèrent à cette réunion, on cite l'archevêque de Narbonne, les évêques de Nîmes, de Lodève, de Toulouse et d'Agde, huit abbés, des archidiacres et des ecclésiastiques de tous les diocèses.

La princesse Constance, femme de Raymond V, et

(1) Bossuet et plusieurs historiens ont confondu Lombers avec Lombez, sur la Save, dans l'ancien diocèse de Toulouse.

plusieurs seigneurs du pays, se rendirent à Lombers pour entendre ce curieux débat. En général, on ne voyait alors qu'une dispute théologique dans ce qui pouvait, un jour, mettre la société en péril, et une grande partie de la noblesse applaudissait plus ou moins ouvertement aux efforts tentés contre la puissance temporelle de l'Église, sans se douter que cette agression, dont elle espérait profiter, la menacerait bientôt et dans sa fortune et dans son existence.

Guillaume, évêque d'Albi, ayant débuté par adresser différentes questions aux chefs cathares, ceux-ci refusèrent de s'expliquer et prétendirent être venus non pas pour faire preuve d'obéissance et se soumettre à un interrogatoire, mais pour mettre en lumière leurs principes religieux. Ce langage indique suffisamment quel degré d'autorité avaient déjà conquis ces sectaires; et en effet, admettant, en quelque sorte, une égalité parfaite entre les deux partis, non-seulement on acquiesça aux conditions posées par les hérétiques, mais on convint que les arbitres chargés, dans cette cause, de remplir les fonctions de juges seraient choisis d'un commun accord, moitié parmi les ministres catholiques, moitié parmi les ministres cathares.

Dès l'ouverture de la séance, on demanda aux hérétiques s'ils reconnaissaient l'Ancien Testament. Ils répondirent que non, et, comme on leur défendit d'entamer une controverse sur ce sujet, ils ne voulurent

plus s'expliquer sur les autres points de leur doctrine : ils se bornèrent à dire quelques mots sur la confession, l'eucharistie et le mariage. Cependant, poussés à bout par l'insistance de leurs adversaires, ils se laissèrent entraîner à convenir que, à leurs yeux, les évêques et les prêtres qui n'avaient pas les caractères voulus par saint Paul étaient des *loups-cerviers, des trompeurs, des hypocrites, n'aspirant qu'aux jouissances de ce monde, recherchant les saluts dans la rue et les premières places aux festins des grands ; portant, en violation des enseignements de Jésus-Christ, des habits somptueux et de riches joyaux ;* et, pour résumer leur pensée, ils accusèrent les prêtres catholiques d'être de faux ministres, auxquels le peuple ne devait plus ni considération ni respect.

L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes et plusieurs autres prélats repoussèrent victorieusement cette attaque virulente ; ils cherchèrent, en s'appuyant sur les plus vieilles autorités et les plus anciens textes, à démontrer le peu de fondement de ces assertions. Les sectaires, inébranlables dans la manifestation de leurs sentiments, prétendirent ne pouvoir être battus avec d'autres armes qu'avec celles qui seraient tirées du Nouveau Testament. On fit droit à cette exigence ; on leur opposa divers passages des Épîtres et des Évangiles ; mais, loin de s'avouer vaincus, ils s'emportèrent encore avec plus de violence contre les serviteurs du culte. Il

était impossible qu'une discussion engagée de cette manière se prolongeât longtemps. Gaucelin, évêque de Lodève, proclama *hérétiques* les doctrines que venaient d'émettre les chefs des Cathares.

Après la lecture de cette sentence, une agitation, un trouble extrême, règne parmi la foule. Encouragés par la présence de leurs partisans, les sectaires déclarent, à leur tour, que l'évêque qui les condamne est un des suppôts de l'erreur; que, s'ils ont refusé d'exposer leur croyance, c'est parce qu'ils étaient convaincus que ce prélat espérait trouver dans leurs explications un prétexte pour les perdre, mais qu'ils sont prêts à prouver que leurs ennemis, au lieu d'être de vrais pasteurs, sont des mercenaires et de coupables interprètes de la foi.

L'évêque indigné s'écrie : « Je démontrerai l'hérésie devant le roi de France et le pape, comme devant le comte de Toulouse. » Alors un ministre cathare se lève et s'adressant au peuple : « Écoutez, ô bonnes gens ! « dit-il, la profession de foi que nous faisons par « amour pour vous. Nous croyons à un vrai Dieu, à « son fils Jésus-Christ, à la communication du Saint-« Esprit aux apôtres, à la résurrection, à la nécessité « du baptême et de l'eucharistie et à la possibilité du « salut pour l'homme et pour la femme, voire même « s'ils sont mariés. » Gaucelin, surpris d'entendre ces paroles en opposition manifeste avec les préceptes cathares, demanda à cet hérétique s'il voulait jurer avoir

toujours enseigné cette doctrine ; il s'y refusa, sous le prétexte que le serment était défendu par Jésus-Christ.

Au surplus, cette déclaration ne pouvait modifier en rien les dispositions de l'assemblée. Il était facile de voir de quelle ruse l'orateur avait enveloppé ses expressions et combien de réticences se cachaient sous un aveu en apparence des plus sincères. Si les Cathares admettaient un Dieu vrai, c'est-à-dire un *Dieu bon*, ils n'en reconnaissaient pas moins un *Dieu mauvais;* s'ils attendaient une résurrection, ils se gardaient bien d'ajouter que c'était seulement celle de l'âme : ils avaient effectivement un baptême et une eucharistie, mais ces sacrements offraient de grandes différences avec ceux de l'Église ; ils ne niaient pas que les époux pussent être sauvés, mais ils sous-entendaient la condition d'être affiliés à leur secte, ne fût-ce qu'au moment de la mort.

Ces restrictions mentales n'échappèrent à aucun des membres de la conférence, aussi tous approuvèrent-ils la sentence prononcée par l'évêque de Lodève; néanmoins ce jugement ne fit pas revenir de leurs erreurs les habitants de Lombers et d'Albi, et il n'eut, au contraire, d'autre résultat que de mettre en évidence la faiblesse du clergé et la sympathie des habitants de ces deux villes pour la secte qu'il cherchait à combattre.

Cette sympathie permit bientôt aux hérétiques de

tenir eux-mêmes un concile pour y traiter des intérêts de leur Église. Peu de temps après, en 1167, Nicétas, évêque schismatique de Constantinople, effrayé de l'altération du *Dualisme* en Italie et en France, vint dans les provinces au delà de la Loire pour ramener les Cathares à l'exacte observance de leurs dogmes. Une assemblée de leurs évêques et de leurs prêtres désignés sous le nom de *parfaits* se tint dans la petite ville de Saint-Félix, à 5 lieues de Caraman.

Les disciples de la foi nouvelle s'y rendirent en nombre assez considérable. Là, Nicétas, reconnu pape par la secte, pourvut aux siéges vacants de Toulouse, de Carcassonne et du Val d'Aran, détermina les limites de ces diocèses, en se conformant aux règles établies pour les églises de la Grèce, de la Bulgarie, de la Dalmatie, et, avant de se séparer de ses coreligionnaires, donna une seconde fois l'imposition des mains aux évêques, pour restituer au *consolamentum* son caractère primitif.

La consolation remplaçait le baptême et, en même temps, octroyait l'absolution des fautes. C'était l'acte principal des Albigeois ; ils le regardaient comme indispensable pour obtenir la félicité suprême. Le prêtre cathare, lorsqu'il l'administrait, se lavait les mains, plaçait le Nouveau Testament sur la tête de celui qui était à réconcilier avec le ciel, récitait sept fois la prière du Seigneur et le commencement de l'Évangile de saint Jean, et l'exhortait à mettre toute sa confiance

dans le sacrement qu'il recevait. La cérémonie perdait toute efficacité lorsque le ministre lui-même était coupable d'un péché mortel ; c'est pourquoi il fallait la répéter plusieurs fois. La consolation était précédée ordinairement d'une confession publique, mais seulement en termes généraux (1).

Raymond était alors trop occupé de sa guerre avec Henri II pour tenir grand compte d'une querelle religieuse qui, malgré les craintes qu'elle faisait naître pour l'avenir, n'avait été cependant l'occasion d'aucun désordre. D'ailleurs, la position dans laquelle il se trouvait lui commandait une réserve extrême. Il devait éviter avec soin de fournir à ses vassaux le moindre prétexte pour se jeter dans les rangs de ses ennemis, et il savait les seigneurs les plus puissants de ses États fort disposés à soutenir les hérétiques que le peuple, dans sa naïve crédulité, appelait *les Bonshommes* (2). Un ancien auteur (3) va même jusqu'à prétendre que les sectaires, par leur influence, ne furent pas étrangers à l'assassinat de Raymond Trancavel, vicomte de Béziers, dont nous avons cité les principaux détails ; ce prince ayant été un de ceux qui, dans la réunion de Lombers, approuvèrent

(1) F. Hurter, *Histoire du pape Innocent III*, t. III, p. 16.

(2) Leurs adversaires les désignaient, par dérision, sous le nom de *tisserands*, parce que la corporation des tisserands s'était fait remarquer par son penchant pour les Henriciens.

(3) Besse.

publiquement la sentence proclamée par l'évêque de Lodève. La longanimité du comte de Toulouse, en cette occurrence, ne peut donc être une preuve de son acquiescement aux principes hétérodoxes qui se répandaient dans ses États, mais elle est un témoignage irrécusable de sa prudence et de sa sagesse. Nous allons, d'ailleurs, le voir bientôt embrasser très-ardemment la défense de la religion de ses ancêtres.

Cependant le clergé perdait de plus en plus de sa considération et de son autorité. Partout, dans les provinces, les églises restaient désertes; partout aussi on refusait aux ministres du culte les dîmes et les redevances auxquelles ils avaient droit. Les Bonshommes, au contraire, accroissaient, chaque jour, le nombre de leurs adeptes et celui de leurs protecteurs.

En 1177, le comte de Toulouse résolut de mettre un frein au prosélytisme des Cathares; mais reconnaissant l'impossibilité de réussir, s'il n'était secondé par des hommes exercés à la controverse et habiles à porter la conviction dans les âmes, il demanda aux moines de Cîteaux de lui venir en aide. Il imitait, en cela, la conduite de son père, qui, dans des circonstances analogues, eut recours à saint Bernard, abbé de Clairvaux, et aux religieux de sa communauté. La lettre écrite alors par Raymond V au pape Alexandre prouve tout à la fois et le succès obtenu alors par les sectaires, et combien ce comte était éloigné d'avoir jamais voulu les protéger.

Nous n'en citerons que les principaux passages : « Cette « hérésie, dit-il, a tellement prévalu, qu'elle a mis « la division entre le mari et la femme, le père et « le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui sont « revêtus du sacerdoce se sont laissé corrompre ; les « églises sont abandonnées et tombent en ruines ; on « refuse et l'on méprise les sacrements. . . . . On intro- « duit deux principes. . . . . Pour moi, qui suis armé « de deux glaives, et qui me fais gloire d'être établi en « cela le vengeur et le ministre de la colère de Dieu, je « cherche en vain le moyen de mettre fin à de si « grands maux, et je reconnais que je ne suis pas assez « fort pour y réussir, parce que les plus notables de « mes sujets ont été séduits et ont fait partager leur « erreur à une grande partie du peuple, en sorte que « je n'ose ni ne puis rien entreprendre. J'implore donc « avec humilité votre secours, vos conseils et vos prières, « pour extirper cette hérésie. Son venin est si violent « et l'endurcissement de ceux qui sont séduits est si « grand, qu'il n'y a que Dieu qui puisse le vaincre par « la force de son bras. Comme le glaive spirituel est « absolument inutile, il est nécessaire d'employer le « matériel ; c'est pourquoi j'agis auprès du roi de « France pour l'engager à venir sur les lieux, persuadé « que sa présence pourra contribuer beaucoup à déra- « ciner l'hérésie. Dès qu'il sera arrivé, je le conduirai « moi-même dans les villes, les châteaux et les villages ;

« je lui ferai connaître les hérétiques et je le seconderai
« de toutes mes forces, jusqu'à l'effusion de mon propre
« sang, pour exterminer les ennemis de J. C. »

Et c'est le prince qui tenait ce langage que l'on a voulu représenter comme ayant été le soutien des Cathares !

Raymond sollicita également le secours du roi d'Angleterre; mais ce monarque, aussi bien que Louis le Jeune, pensa que, avant d'aller combattre en personne une secte dont les progrès ne leur paraissaient pas devoir menacer la tranquillité du pays, il fallait d'abord prier le souverain pontife de chercher à ramener, par la persuasion, des esprits peut-être seulement égarés (1).

Alexandre III, convaincu de la nécessité d'extirper un mal dont les racines profondes minaient la société par sa base, s'empressa d'acquiescer au désir des deux souverains. Il envoya à Toulouse, vers le mois d'août de l'an 1178, le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, avec le titre de légat, et le fit suivre par plusieurs prélats français et anglais, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque de Bourges, l'évêque de Poitiers, Henri, abbé de Clairvaux, et Réginald, évêque de Bath. Beaucoup d'autres ecclésiastiques, inspirés par un pieux dévouement, se joignirent à ces missionnaires, et tous eurent pour instruction spéciale de discuter, en présence du peuple,

(1) Voir Howeden.

avec les hérétiques, chacune des parties de leur doctrine.

Lors de l'entrée de ces dignitaires de l'Église à Toulouse, les habitants ne se contentèrent pas de leur montrer de la froideur, ils les accueillirent avec des huées et des insultes. L'abbé de Clairvaux écrivit, au sujet de cette réception : « On ne nous avait dit que la moindre partie des abominations dont nous dûmes être témoins en cette ville. » Cependant, après quelques jours de réflexion, un des membres de la mission se hasarda à examiner en public la doctrine des Cathares, et on ne refusa pas de l'entendre; mais, lorsque les hérétiques s'aperçurent de l'avantage que cet adversaire obtenait sur leurs ministres, ils ne lui opposèrent plus de contradicteur et sa tentative échoua devant un silence imperturbable.

Le légat, s'étant ainsi convaincu de l'inutilité des moyens de persuasion, voulut voir si l'intimidation lui offrirait plus de chances de réussite. Il enjoignit aux consuls de lui désigner tous les hérétiques, et cita devant lui le bourgeois de Toulouse qui, par sa fortune et l'estime générale dont il jouissait, attirait sur sa personne une attention particulière. C'était un nommé Pierre Moran, homme avancé en âge, reconnu en quelque sorte comme le chef de la secte, et poussant l'aberration à ce point qu'il se faisait appeler saint Jean l'Évangéliste. Possesseur de deux propriétés considérables, l'une à la ville, l'autre à la campagne, c'est dans ces demeures solide-

ment construites et flanquées de tourelles, qu'il réunissait les sectaires et cherchait, par ses discours, à entraîner la multitude.

Pierre Moran, attaché, par des liens de famille, aux maisons les plus puissantes du pays, refusa d'abord de se soumettre aux ordres du cardinal; mais le comte de Toulouse lui ayant démontré la folie de sa conduite, il se décida à obéir, et à se laisser mener par Raymond en présence du légat et de ses collègues. Aux premiers mots qui lui furent adressés : « *Pierre, vos concitoyens vous accusent d'avoir abandonné la vraie foi pour embrasser les croyances ariennes,* » il opposa une dénégation formelle. Néanmoins ses réponses à d'autres questions ayant rendu manifeste sa dissidence avec l'Église romaine, les prélats le déclarèrent hérétique, et, sur leur invitation, le comte de Toulouse ordonna de l'enfermer, mit le séquestre sur ses biens, et prescrivit la démolition de ses habitations.

Cet acte de sévérité modifia d'une manière remarquable les dispositions des habitants, et il n'agit pas avec moins d'efficacité sur Pierre Moran lui-même. La crainte de perdre sa fortune, et peut-être la vie, l'emporta sur son attachement aux préceptes cathares. Il avoua ses erreurs, promit de les abjurer publiquement, et sollicita sa grâce. Il obtint son pardon, mais on y mit des conditions assez dures pour impressionner vivement les populations et retenir ceux que les doctrines naissantes

n'avaient pas encore gagnés. On le conduisit à l'une des églises de la ville, pieds nus, dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture, entre l'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin, qui ne cessaient de le frapper de verges. Arrivé près de l'autel, il se prosterna aux genoux du cardinal, puis, d'une voix à être entendu de la foule immense accourue à cette cérémonie, il implora de nouveau la clémence du légat, se soumettant humblement à la pénitence qu'il lui plairait de lui infliger. Il fut condamné à partir avant quarante jours pour Jérusalem; à rester trois ans en Palestine, ayant pour devoir particulier de secourir les pèlerins pauvres et infirmes; à payer 500 livres pesant d'argent au comte de Toulouse; à restituer tout ce qu'il aurait indûment retenu ou perçu; à ne recouvrer la jouissance de ses biens qu'à son retour de la terre sainte, et à voir abattre les tourelles de ses maisons, trop longtemps l'asile des sectaires et le foyer de l'hérésie.

La peine rigoureuse imposée à Pierre Moran produisit l'effet qu'on en avait espéré. Un grand nombre de Cathares s'empressèrent de rentrer dans le giron de l'Église, et le légat, en excommuniant avec une grande solennité les hérétiques et leurs fauteurs, ajouta à la consternation que ce jugement avait jetée parmi les ennemis de la doctrine catholique.

Voulant tirer parti de cet heureux début, le cardinal envoya l'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath près de

Roger, vicomte de Béziers, pour l'engager à expulser les Cathares de ses provinces, et il chargea le vicomte de Turenne et Raymond de Castelnau de prêter au besoin main-forte à ces prélats.

Ceux-ci, à leur arrivée à Castres, trouvèrent Adélaïde, la femme du vicomte, fille de Raymond V, entourée d'une cour brillante et occupée à distribuer des couronnes aux troubadours enthousiastes de ses charmes ; mais le prince Roger, qui avait fait emprisonner l'évêque d'Albi, et encouragé de telle sorte les hérétiques, que presque tous les habitants des environs s'étaient rangés à leur doctrine, craignant, sans doute, d'être contraint à des explications sur sa conduite, avait préféré ne pas attendre les envoyés du légat, et à leur approche il avait fui dans la partie la plus reculée de ses domaines.

Les deux missionnaires proclamèrent Roger traître, hérétique, parjure, l'excommunièrent et le *défièrent*, ou en d'autres termes lui déclarèrent la guerre au nom du pape, du roi d'Angleterre et du roi de France.

Dans cette expédition, l'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath se rencontrèrent avec les évêques cathares de Toulouse et du Val d'Aran, Bernard Raymond et Raymond de Beymiac, qui avaient été chercher un refuge dans l'Albigeois, pour éviter, disaient-ils, *les persécutions du comte de Toulouse*. Ces ministres de la foi nouvelle, loin de se montrer découragés par les rigueurs déployées contre leur secte, consentirent à aller prouver devant le

légat l'excellence de leurs principes, si l'on voulait leur donner un sauf-conduit et assurer leur retour. Cette proposition parut acceptable, à la condition cependant que, si leur doctrine était reconnue hétérodoxe, ils quitteraient le pays, et se soumettraient à toutes les conséquences de l'édit publié par le comte Raymond contre les Cathares et leurs partisans.

Plus de trois cents prélats, barons et baronnets assistèrent à cette discussion solennelle, qui eut lieu dans la cathédrale de Toulouse. La profession de foi des évêques, conçue en termes très-équivoques, ouvrit, comme celle de Lombers, un vaste champ aux interprétations; néanmoins les expressions en étaient si bien calculées, que les sectaires, malgré la défiance qu'ils inspiraient, ne purent être pris en défaut. Cette conférence étant ainsi restée sans résultat, on résolut d'en avoir une seconde, et cette fois, malgré leur circonspection et leur habileté, les évêques cathares furent déclarés, dans l'église Saint-Jacques, coupables et hérétiques. Le cardinal les excommunia avec le cérémonial habituel, et le comte de Toulouse, ainsi que tous les seigneurs présents, jura sur les saints Évangiles de ne leur accorder ni paix ni trêve.

De leur côté, le légat et l'abbé de Clairvaux écrivirent à tous les fidèles, pour les engager à n'avoir aucune communication avec les hérétiques et à les chasser du pays; mais cela n'empêcha pas Bernard Raymond et

Raymond de Beymiac de trouver un asile dans les domaines du vicomte Roger.

Malgré les espérances qu'avait fait concevoir la mission du cardinal et de ses acolytes, la situation de l'Église n'en était pas devenue meilleure. Au contraire, à peine le légat avait-il quitté Toulouse, que la terreur inspirée par lui se changea en une haine profonde, et l'irritation parmi la noblesse se manifesta bientôt en témoignant aux Cathares une sympathie plus grande et une protection moins timide. Plusieurs maisons puissantes se déclarèrent même ouvertement en leur faveur. Le clergé, très-effrayé de la tournure que prenaient les choses, en informa Rome, et le pape Alexandre III, convaincu, à l'avance, de la nécessité de porter remède au mal, réunit à Saint-Jean de Latran, au mois de mars 1179, un concile, auquel il appela la plupart des évêques des provinces méridionales.

Cette assemblée rendit un arrêt sévère contre les Cathares, et le formula dans les termes suivants (1) :

« Quoique l'Église, ainsi que le dit saint Léon, se « contente d'un jugement sacerdotal, et qu'elle n'em- « ploie pas les exécutions sanglantes, elle est cependant « aidée par les lois des princes, pour que la crainte d'un « supplice temporel oblige les hommes à recourir au « remède spirituel. Comme donc, les hérétiques, que les

(1) *Concil.*, t. X, p. 1539.

« uns nomment Cathares, les autres Patarins, et les au-
« tres Poblicains, ont fait de grands progrès dans la
« Gascogne, l'Albigeois, le pays de Toulouse et ailleurs;
« qu'ils y enseignent publiquement leurs erreurs et tâ-
« chent de pervertir les faibles ; nous les anathématisons
« avec leurs protecteurs et recéleurs, et défendons à tous
« d'avoir aucun commerce avec eux. S'ils meurent dans
« leur péché, on ne fera aucune oblation pour eux, et
« ils ne seront pas ensevelis parmi les Chrétiens. »

Philippe-Auguste, bien jeune à son avénement au trône, se prononça aussi très-chaleureusement contre les sectaires; mais les canons des conciles et les édits des souverains étaient de faibles armes à opposer aux désirs de réformes qu'inspirait un clergé dissolu.

On a prétendu que le comte de Toulouse donna encore, à cette époque, des preuves de son adhésion aux principes hérétiques; cependant aucun fait, aucun acte ne confirme cette assertion, selon nous très-mal fondée. Nous avons vu Raymond, en 1179, quand Louis VII associa son fils au trône, ne pouvoir rejoindre le monarque à Reims, probablement à cause des embarras que lui suscitaient ses voisins; l'on sait aussi à quelles extrémités il se trouva réduit, en 1181, par suite des succès du roi d'Aragon : comment, d'après cela, s'étonner qu'il n'ait pas poursuivi énergiquement les hérétiques, surtout lorsque presque tous les seigneurs du pays se montraient disposés à les soutenir? Il est, d'ailleurs, une circonstance

qui prouve, de la manière la plus évidente, combien l'accusation portée contre Raymond était irréfléchie et injuste. Les Cathares avaient alors pour protecteur déclaré le vicomte Roger ; or ce prince, en leur accordant un asile dans ses domaines et en leur laissant une grande liberté de conduite, agissait beaucoup moins d'après ses convictions religieuses que dans un but clairement indiqué par ses intérêts. Il savait les Cathares fort maltraités par Raymond ; il connaissait la faveur dont ces sectaires jouissaient parmi les seigneurs du pays, et pour trouver des auxiliaires contre son suzerain, alors en guerre avec lui, une politique facile à comprendre l'avait porté à se dire leur défenseur et leur soutien. Si, au contraire, Raymond leur eût été favorable, Roger, dirigé par les mêmes considérations, serait devenu certainement leur ennemi et leur persécuteur.

Les hérétiques, encouragés par l'appui que leur accordait le vicomte de Béziers, s'établirent donc dans plusieurs de ses châteaux, et de là, répandant au loin leur doctrine, ils purent accroître d'autant plus aisément le nombre de leurs prosélytes que leurs prédications n'étaient ni combattues par le clergé ni inquiétées par l'autorité locale.

Alexandre III, informé bientôt de la situation des provinces méridionales, résolut d'envoyer sur les lieux un nouveau légat investi par lui de pouvoirs très-étendus. Il choisit, pour cette mission importante, le car-

dinal Henri, ancien abbé de Clairvaux, élu évêque d'Albano, après le concile de Latran.

Henri avait fait preuve d'habileté et de fermeté de caractère quand il prêtait son secours au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone ; ses talents et sa connaissance du pays permirent de croire que, grâce à ses soins, on finirait par amener l'extinction d'une secte qui, sans les incitations de la noblesse, aurait eu difficilement quelque crédit sur le peuple.

Ce prélat, obéissant aux ordres du pape, se rendit aussitôt à Toulouse ; mais, prévoyant que son éloquence ne suffirait pas à l'accomplissement de son entreprise, il prêcha une croisade contre les hérétiques, et, à la tête d'un petit corps d'armée composé des plus zélés partisans de l'Église, il se dirigea immédiatement sur les possessions du vicomte Roger.

Les chroniques contemporaines se taisent sur les détails de cette expédition ; nous savons seulement que, au printemps de l'année 1181, le légat alla attaquer Lavaur, ville des plus fortes, où les réformateurs avaient leur principal établissement. Bernard-Raymond et Raymond de Beymiac, les excommuniés de 1178, étaient dans cette place, aussi opposa-t-elle une résistance vigoureuse ; mais la princesse Adélaïde en ouvrit enfin les portes au légat, et ce succès, considéré alors comme un événement presque miraculeux, autorisa des espérances qui cependant devaient être bien loin de se réaliser.

Les évêques cathares, tremblants pour leurs jours, ou peut-être gagnés par des promesses, consentirent à reconnaître leur faute, et l'on s'estima heureux de payer cette abjuration de deux canonicats à Toulouse. Le comte Roger lui-même, découragé par la reddition du meilleur de ses châteaux, se résigna, craignant pour l'avenir, à convenir de ses erreurs et à se réconcilier avec l'Église. Cet exemple fut suivi par plusieurs de ses chevaliers; mais il ne put entraîner les habitants de l'Albigeois, qui continuèrent à courir aux prédications des Bonshommes, quoiqu'ils eussent été traités fort rigoureusement par le cardinal Henri, et que cette querelle leur coûtât déjà bien des sacrifices et bien des larmes.

Un témoin oculaire, Étienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, que Philippe-Auguste avait envoyé auprès du légat pour le tenir au courant de ce qui se passait dans le Midi, fait, dans ses lettres, le tableau le plus affreux de la situation de la vicomté de Béziers. A la vue des champs incultes, des villes détruites par les flammes et des ruines qui couvrent la campagne, il écrit, sous l'inspiration de sa douleur : « De tout côté j'ai rencontré la terrible image de la mort (1). »

L'expédition de l'ancien abbé de Clairvaux eut néanmoins si peu de résultat, que, sept ou huit ans après, le

(1) Ep. 90 à Raymond, prieur de Sainte-Geneviève, et ép. 92 à Jean de Belmais, archevêque de Narbonne (Bibl. PP., cat. XII).

clergé se trouvait encore réduit à accorder aux Cathares des discussions publiques, à la suite desquelles les points de doctrine avaient pour juges des laïques, choisis parmi les deux partis. Une des plus remarquables eut lieu, vers l'an 1190, dans la métropole de Narbonne.

Cependant l'autorité ecclésiastique cherchait inutilement à combattre le désir d'une réforme et à retenir la puissance qui, malgré elle, lui échappait chaque jour. Peu de temps après la mort du vicomte de Béziers, l'évêque de cette ville voulut profiter d'une minorité favorable à ses desseins pour obtenir du conseil de Raymond-Roger l'assurance de ne jamais attenter aux droits de l'Église et de ne plus accorder d'encouragement aux hérétiques; mais à peine le jeune prince eut-il en main la direction de ses affaires, que, sans tenir compte des engagements pris par Bertrand de Saissac, son tuteur, il se montra un des partisans les plus zélés des préceptes dissidents. Vainement un synode assemblé à Montpellier, en 1195, par le légat du pape, crut porter remède à cet état de choses en revenant aux mesures prescrites contre les Cathares par le concile de 1179; vainement la cour de Rome fulmina excommunication sur excommunication contre les seigneurs et leurs vassaux; rien n'empêcha le mal de subsister et même de s'étendre de plus en plus.

C'est surtout dans la seconde moitié du XIIe siècle que l'hérésie fit, de différents côtés, des progrès rapides

et alla jusqu'à gagner même plusieurs provinces du centre et du nord de la France. C'est aussi à cette époque qu'il faut rapporter l'essai tout nouveau, tenté par les hérétiques, de prêcher, en dehors de leurs préceptes religieux, des principes de liberté en matières gouvernementales. On a nié souvent que les sectaires du Midi eussent eu jamais d'autre intention que celle de rappeler l'Église à la pureté évangélique (1). Cependant un fait consigné dans nos annales permet de supposer que, si, en général, ils se tinrent effectivement dans cet ordre d'idées, ils ne se seraient pas contentés longtemps de rester étrangers aux affaires publiques.

Il y avait, en 1154, à Vézelay, dans le comté de Nevers, un couvent de Bénédictins, dont l'abbé était en même temps seigneur du lieu. Les habitants des environs, tous serfs de l'Église, ayant su, par leur in-

(1) « On a beaucoup écrit sur la tendance des novateurs qui paru-
« rent du xe au xve siècle, et l'on n'a guère éclairé cette question. Une
« seule chose ressort, d'une manière évidente, de toutes les discussions
« qui ont eu lieu à ce sujet, c'est que toutes les sectes, par suite du
« désordre dont l'Église donnait l'exemple, avaient pour but principal de
« protester et de combattre avec énergie contre la corruption, le luxe et
« la domination oppressive des ecclésiastiques. Toutes s'accordaient à
« voir, dans l'Église romaine, la Babylone impure, la grande prostituée
« de l'Apocalypse, et aspiraient à ramener les formes du culte à la
« simplicité primitive. Elles voulaient, à des prélats opulents, à des
« abbés souverains, à des moines paresseux et débauchés, substituer
« des ministres voués à la pauvreté et vivant, comme les apôtres, du
« travail de leurs mains..... »

(Alfred Sudre, *Histoire du communisme et des utopies sociales.*)

dustrie, se procurer une grande aisance, commençaient à supporter avec moins de résignation leur servage, lorsqu'un sectaire des provinces méridionales, appelé Hugues de Saint-Pierre, vint s'établir dans le pays. Cet étranger, profitant de la disposition de la population à secouer le joug qui pesait sur elle, ne se borna pas à l'initier aux préceptes cathares, il lui vanta les avantages dont jouissait le comté de Toulouse, la porta à proclamer son émancipation, à constituer Vézelay en *commune,* et à choisir elle-même ses autorités municipales. Mais tout s'opposait à ce que cet essai d'indépendance conduisît à un résultat durable. Un décret de Louis le Jeune, rendu en 1155, rétablit l'abbé dans tous ses droits et prononça le séquestre des biens de Hugues de Saint-Pierre et de plusieurs autres habitants. Ainsi se termina une tentative qui, par son isolement et ses proportions, ne pouvait guère finir autrement; néanmoins elle eut, sous certains rapports, une importance remarquable, puisqu'elle éclaira le monarque sur les tendances d'une secte assez habile pour inspirer la pensée d'une révolte contre le pouvoir, tout en laissant le pays dans la persuasion qu'il ne s'agissait que de toucher aux revenus de l'Église.

Il ne serait pas difficile de citer d'autres exemples de nature à établir que, sans la soumission des Cathares par la force des armes, une révolution sociale aurait été la conséquence inévitable de la réforme religieuse. Ce ne

serait connaître ni l'esprit des novateurs ni l'entraînement aveugle des peuples que de les croire capables d'assigner des limites à leurs prétentions, des bornes à leurs désirs. L'homme est une machine qui a besoin d'un contre-poids pour assurer sa marche. Si rien ne le contient et le règle, il peut être comparé à ces ressorts roulés sur eux-mêmes qui, privés de leur frein, se détendent tout à coup avec une extrême violence, jusqu'à ce que, abandonnés à leur impulsion propre, ils arrivent à devenir impuissants et inertes.

Le nom d'*Albigeois*, appliqué aux Cathares, a été, pour les historiens modernes, le sujet de suppositions fort nombreuses et fort peu concluantes. Les uns en placent l'origine à l'an 1147, lorsque saint Bernard parvint à convaincre les hérétiques de la ville d'Albi ; les autres, et Catel particulièrement, veulent que cette qualification leur ait été donnée en 1165, parce que le schisme fut alors condamné pour la première fois, près d'Albi, par le concile de Lombers. Barnage, auteur protestant très-estimé (1), combat cette opinion en disant qu'en aucun temps une secte ne porta le nom du lieu où elle avait été flétrie. On peut, avec plus de raison, opposer aux écrivains que nous venons de citer le texte de l'arrêt du concile de Latran, rendu cette même année ; arrêt dont nous avons rapporté les propres expressions et où nous

(1) Barn., *Histoire de l'Église*.

lisons : « *Les hérétiques que les uns nomment Cathares, les autres Patarins et les autres Publicains,* » phrase où, comme on le voit, il n'est nullement encore fait mention des Albigeois (1). Enfin l'histoire du président de Thou (2) nous dit que les hérétiques ont été désignés sous le nom d'Albigeois, parce que du Lyonnais, où ils s'établirent d'abord, ils passèrent à Albo ou Albe, l'ancienne capitale du Vivarais, et ce sentiment a été partagé ensuite par le père Parcin (3).

Cependant il semble que cette appellation ne remonte pas au delà du XIIIe siècle; car les contemporains, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny; saint Bernard, abbé de Clairvaux; Roger Howeden, seigneur de la cour de Henri II; Guillaume de Neubrige; Bernard, abbé de Fontcaude, au diocèse de Narbonne (4); et Alain, religieux de Cîteaux, évêque d'Auxerre (5); tous ceux, en un mot, qui écrivirent avant l'an 1200, ne traitèrent jamais d'*Albigeois* les affiliés à la secte cathare.

Souvent ces schismatiques furent appelés *les hérétiques provençaux;* non parce que la Provence avait été le berceau de l'erreur, comme l'a pensé le père Daniel,

(1) Barnage prétend qu'il n'en a été parlé qu'en 1179.
(2) Edition de 1626.
(3) De hæres. Albig.
(4) Il publiait, en 1185, un traité sur les Vaudois et les Ariens.
(5) Auteur d'un ouvrage contre les hérétiques qu'il dédia au seigneur de Montpellier. Il est mort en 1202.

mais parce que l'on comprenait alors le Languedoc sous cette dénomination générale.

Nous ajouterons, pour n'avoir plus à revenir sur cette question, que, si, au XIIIe siècle, on a appliqué le nom d'Albigeois aux hérétiques, il n'en faut pas conclure, avec Mathieu Paris, que la ville d'Albi ait été le siége principal des sectaires. Les Manichéens, Ariens, etc., etc., comptaient, en effet, antérieurement beaucoup de prosélytes dans cette ville et dans ses environs; toutefois ils y étaient moins nombreux que dans les diocèses de Toulouse, de Béziers et de Narbonne.

Ce qui a contribué à égarer les auteurs modernes à ce sujet, c'est que les chroniques contemporaines donnaient parfois aux hérétiques le nom des lieux d'où ils venaient, ou bien celui des villes où on les avait combattus. Ainsi, quand le prieur de Vigeois (1) parle de la mission du cardinal Henri, il dit : « *Ce légat marcha à la tête d'une grande armée contre les hérétiques albigeois,* » parce que l'évêque d'Albano se dirigea sur le diocèse d'Albi, où il voulait d'abord attaquer les Cathares. De même Robert, abbé du mont Saint-Michel, désigne comme *hérétiques agénois* ceux qui s'étaient rassemblés en 1178 sur le territoire d'Agen, et Pierre de Vaux-Cernay comme *hérétiques toulousains* ceux qui se trouvaient dans cette ville en 1209.

(1) Gaufrid. Vos., chron. Geoffroy, est mort vers la fin du XIIe siècle.

Nous sommes donc porté à croire, avec l'annotateur de l'*Histoire générale du Languedoc*, que le nom d'Albigeois date du commencement du XIIIe siècle et qu'il s'est généralisé, parce que, à cette époque, l'Albigeois proprement dit était la partie la plus considérable des possessions du vicomte Roger. Cette explication nous paraît d'autant plus vraisemblable, que nous voyons, dans des documents du temps, le comté de Toulouse même être compris dans le pays d'Albigeois (1).

Telle était la situation religieuse du comté de Toulouse sous Raymond V. Nous avons dit sur quelles bases reposaient les doctrines de ces hérétiques, que nous appellerons désormais les *Albigeois*, et nous sommes entré à ce sujet dans des détails suffisants pour faire voir combien était dangereuse une secte qui disait à un peuple crédule :

« Deux principes surnaturels, l'un bon, l'autre mau-
« vais, se disputent le monde. Tous les deux ont une
« puissance égale. Dieu n'est point dans le sacrifice
« de l'autel. L'eau du baptême ne lave pas nos péchés.
« Le mariage est un crime. Il ne doit y avoir pour vous
« ni famille ni liens terrestres d'aucune nature. Re-
« noncez à de vaines superstitions. Adorez-nous comme

(1) Quand Amaury de Montfort céda au roi Louis VIII tous ses droits sur le comté de Toulouse, il s'exprima en ces termes : « Super comitatu Tolosano et alia terra Albigesii. »

« des apôtres de la vérité. Conformez-vous à nos pré-
« ceptes, nous vous distribuerons le pain béni ; vous
« deviendrez comme nous *bons* et *parfaits*. A votre der-
« nière heure, ayez recours à nos prières, nous seuls
« pouvons éclairer vos âmes et les mettre dans la voie
« du salut éternel. »

On a protesté avec une juste indignation contre les cruautés exercées envers les Albigeois; mais en jetant l'infamie sur les persécuteurs on a voulu innocenter les victimes, et sous ce rapport on est tombé dans une erreur évidente. Si la plus grande vigueur n'avait pas été déployée à l'égard de ces sectaires, il eût été impossible d'extirper une hérésie que protégeaient la puissance et la richesse.

Nous montrer la création comme l'œuvre du mal ; détacher les enfants de leurs pères ; éloigner les pères de leurs enfants ; sanctifier la dépravation des mœurs ; substituer la débauche à la pureté du mariage ; ébranler les croyances les plus salutaires et renverser les lois les plus sages, n'était-ce pas là exciter au désordre, prêcher l'anarchie, bouleverser la société de fond en comble ? n'était-ce pas en un mot, se poser en adversaire de la civilisation, et menacer le pays de la barbarie la plus sauvage ?

Cependant, si, dans certaines localités, l'albigéisme avait fait des prosélytes parmi des esprits simples et crédules, partout, on peut le dire, la population l'accueillit

plutôt avec indifférence qu'avec faveur. Le mécontentement excité par les ministres de l'Église catholique n'allait pas jusqu'à éteindre les croyances transmises de génération en génération, et l'on s'écarterait de la vérité en associant la majorité des habitants à une doctrine qui, au contraire, ne trouva guère accès que dans les châteaux des suzerains, les manoirs des seigneurs et les habitations de la haute bourgeoisie. Là généralement se pratiquaient les cérémonies de la secte; là les *parfaits* et les *femmes revêtues* catéchisaient les néophytes, complétaient l'instruction des adeptes, et travaillaient avec ardeur à la propagation de leurs préceptes; mais le peuple ne prit pas une part très-active à ces essais de réforme, et il y serait demeuré entièrement étranger, sans l'exemple et les encouragements que presque sur tous les points lui donnait la noblesse.

Raymond VI, 20e comte de Toulouse.

6 janvier 1195.

Raymond VI, fils aîné de Raymond V, succéda à son père le 6 janvier 1195. Il avait alors trente-huit ans.

Les États dont il recueillit l'héritage se composaient

1° Du comté de Toulouse;

2° Du duché de Narbonne, qui l'investissait d'un pouvoir spécial sur toute la province ecclésiastique de ce nom;

3° Du domaine direct des comtés particuliers de Narbonne, Nîmes, Uzès, Béziers, Agde et Lodève;

4° Des comtés particuliers d'Albigeois, Quercy, Rouergue et Aquitaine, avec l'autorité suzeraine sur plusieurs

autres parties de cette dernière province et de la Gascogne;

5° Du Vivarais, dans la province de Vienne;

6° Enfin du marquisat de Provence, qui relevait de l'empire, et s'étendait d'un côté entre l'Isère et la Durance, de l'autre entre les Alpes et le Rhône.

Il exerçait, en outre, la suzeraineté sur les comtés de Foix, de Comminges, de Rodez, etc. (1).

Raymond, après avoir reçu dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines le serment de fidélité des consuls et des principaux habitants de Toulouse, jura à son tour de maintenir leurs droits, usages et franchises, ainsi que les *établissements* et statuts accordés par son aïeul et par son père (2).

Après cette prise de possession solennelle, le comte se rendit dans le bas Languedoc et dans la Provence pour y faire également reconnaître sa suprématie. Il profita de ce voyage pour conclure avec Guillaume de Forcalquier un arrangement d'après lequel, dans le cas où l'un des deux viendrait à mourir, Raymond laisserait à Guillaume la portion du marquisat de Provence qui lui appartenait, et celui-ci de son côté abandonnerait au comte de Toulouse son comté de Forcalquier.

Philippe-Auguste, qui cherchait en ce moment à s'ap-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

(2) Voir la note n° 1, à la fin de ce volume.

puyer sur ses grands vassaux pour se créer un gouvernement fort et s'affranchir du joug que lui imposait l'Église (1), voulut, par un acte de bienveillance, se gagner l'affection du nouveau comte de Toulouse. Il déclara, dans une charte du mois de février 1195, « que « l'amour qu'il portait à son très-cher et féal cousin, Ray- « mond, illustre comte de Saint-Gilles, et le désir qu'il « avait de son agrandissement, l'engageaient à lui donner « et à ses héritiers, en augmentation de fief et d'hom- « mage, la garde de Figeac, avec tout le droit, le do- « maine et puissance qu'il y avait, *ou qu'il devait y « avoir.* »

Pour comprendre ces derniers mots, il faut se rappeler que Richard avait enlevé le Quercy à Raymond V, et que, par le traité de paix conclu par Philippe-Auguste au mois de mars 1191, le roi d'Angleterre était resté maître de cette province, à la réserve des abbayes de Figeac et de Souillac : « *parce qu'elles étaient royales.* » Ainsi, d'après les termes de cette charte, Philippe remettait Raymond VI en possession d'une partie du Quercy, et prévoyait le cas où ce prince parviendrait à recouvrer le reste du territoire dont Richard avait dépouillé son père.

Déjà, à cette époque, nous voyons des discussions vives présager la lutte qui ne tardera pas à éclater entre la cour de Rome et celle de Toulouse. Célestin III reproche à Ray-

(1) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France.*

mond la destruction de plusieurs églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Gilles, l'accuse de s'emparer des domaines de ce monastère, et réclame surtout contre l'existence, sur ce territoire, d'une forteresse appelée Mirapetra. « Si vous ne rasez ce château et ne faites droit à « mes justes réclamations, » écrit le pape, « sachez que « nous avons donné ordre aux archevêques de Bourges, « de Narbonne, d'Arles, d'Aix, et à leurs suffragants, de « vous excommunier avec tous vos officiers et vos fauteurs, de jeter l'interdit sur vos États, de faire renouveler, tous les dimanches, l'anathème avec les cierges « allumés et au son des cloches, dans toutes les églises « de leur diocèse, et de défendre de célébrer les offices « divins dans tous les lieux où vous vous trouverez, « jusqu'à ce que vous nous ayez pleinement satisfait. « Enfin vous devez tenir pour certain que, si vous persévérez dans votre malice, nous avons absous tous vos « sujets du serment de fidélité qu'ils vous ont prêté. »

Raymond ne se laissa pas intimider par ces menaces, et fut, en effet, excommunié ; mais le pape, retenu probablement par quelque considération particulière, ne fit pas exécuter rigoureusement sa sentence, car il n'en est plus question pendant les trois années qui suivirent (1).

(1) Au mois de décembre de cette même année 1195, il se tint un concile à Montpellier, sous la présidence de maître Michel, légat du pape, qui était envoyé en Espagne pour relever le courage des Chré-

Au commencement de l'automne, la prise de plusieurs places du Quercy par le roi Richard obligea le comte de Toulouse à revenir du côté de cette province; mais les hostilités se trouvèrent bientôt suspendues par un armistice convenu, le 7 décembre, entre les rois de France et d'Angleterre, et, le 15 janvier 1196, ces deux monarques signèrent, près de Gaillon, un nouveau traité de paix dont la durée ne devait pas être plus grande que celle de tous les traités précédents. Richard abandonna alors à Philippe ce dont il s'était emparé en Auvergne, et Philippe, de son côté, rendit à Richard Issoudun et plusieurs autres places du Berry; il lui céda aussi, dans le Quercy, la petite ville de Souillac avec ses dépendances, « excepté

Janvier 1196.

tiens un moment abattu par les succès récents des Maures. Voici les principales prescriptions de ce concile :

L'observation de la paix dans toute la province de Narbonne, sous peine d'excommunication, d'interdiction des biens et du dégagement de fidélité de la part des vassaux;

L'anathème sur tous les hérétiques et sur ceux qui fournissent des armes aux Sarrasins;

L'observation stricte de la trêve de Dieu;

La condamnation de l'usure;

L'établissement des nouveaux péages;

La concession de divers priviléges aux Juifs et aux nouveaux convertis à la religion chrétienne;

Différentes mesures pour remédier à la forme peu convenable des habits des ecclésiastiques et des laïques, et pour empêcher ceux-ci de mettre tant de somptuosité dans leurs repas;

Défense, aux Sarrasins et aux Juifs, d'avoir des domestiques chrétiens;

Défense, aux religieux, de professer le droit et la médecine.

(Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*)

« ce que le comte de Saint-Gilles et les siens, ou le vi-
« comte de Turenne et les siens, y possédaient l'année
« précédente, la veille de Saint-Michel. » Après cet article restrictif, on remarque les stipulations suivantes :
« Le comte de Saint-Gilles et moi, » dit le roi Richard,
« conserverons réciproquement tous les domaines que
« nous possédions la veille de Saint-Nicolas. Je forti-
« fierai toutes les places que je jugerai à propos dans
« ces domaines, comme dans ceux qui m'appartiennent
« en propre, et le comte de Saint-Gilles pourra faire la
« même chose dans les siens. Si le comte ne veut pas
« être compris dans cette paix, le roi de France ne le
« secondera pas contre moi ; il me sera permis de lui
« faire tout le mal que je pourrai, et de ravager ses États.
« Que si je voulais, au contraire, retenir les conquêtes
« que j'ai faites, tandis que le comte de Saint-Gilles vou-
« dra faire la paix, je serai obligé de lui rendre tout ce
« que j'ai pris sur lui depuis la veille de Saint-Michel,
« et il en sera de même de ce comte. Si enfin ce prince
« refuse la paix, je ne ferai aucune entreprise contre
« lui tant qu'il voudra s'en rapporter au jugement du roi
« de France (1). »

(1) Nous ferons observer que le monarque anglais, dans tous ses actes, appelle constamment Raymond *le comte de Saint-Gilles*, ce souverain ne voulant pas reconnaître une qualification contraire au droit qu'il prétendait avoir sur le comté de Toulouse, en sa qualité de duc d'Aquitaine.

Raymond n'accepta pas un arrangement contraire à ses intérêts, et, d'un autre côté, l'accord entre les deux souverains se réduisit à une trève de peu de mois. Cependant le comte de Toulouse, las d'une guerre qui, loin de tourner à son avantage, lui avait coûté des sommes considérables et la perte de différentes portions de son territoire, chercha à entrer en pourparlers avec Richard. Il envoya à cet effet, près de lui, Guillabert, abbé de Castres, dont l'habileté lui était connue. Ce prélat fut bien accueilli par le roi, et au nom de son maître il convint d'une alliance dont la première disposition, si elle ne blessait en rien les habitudes du siècle, n'en paraîtra pas moins aujourd'hui un outrage à la raison et à la morale. Raymond, on le sait, s'était uni en troisièmes noces avec Bourguigne de Lusignan, fille du roi de Chypre; par le traité dont il est question ici, ce prince devait répudier sa femme, qui ne lui avait donné jamais aucun sujet de mécontentement, et épouser Jeanne, la sœur de Richard, veuve de Guillaume II, roi de Sicile (1). A cette condition, Richard renonçait à toutes ses prétentions sur le comté de Toulouse, restituait à Raymond le Quercy, dont il s'était rendu maître depuis 1188, et abandonnait à sa sœur l'Agénois, que le comte et ses enfants, s'il en naissait de ce mariage, reconnaî-

(1) Ainsi que nous en avons eu déjà des exemples, elle conserva, toute sa vie, le titre de Reine.

traient tenir en fief du roi d'Angleterre, s'engageant à le servir avec trois cents hommes d'armes, pendant un mois, dans le cas où il viendrait à porter la guerre en Gascogne (1).

Le comte de Toulouse regarda cette convention comme lui étant trop favorable pour ne pas en accepter toutes les clauses. Sans s'inquiéter du mécontentement qu'inspirerait à Philippe-Auguste son union avec une princesse d'Angleterre, il fit sur-le-champ prononcer son divorce, prétextant, suivant l'usage, entre lui et sa femme, une parenté du quatrième ou cinquième degré, et il épousa Jeanne dans le courant d'octobre 1196 (2).

Octobre 1196.

Raymond inaugura sa nouvelle alliance par une cérémonie qui nous prouve combien, dans les provinces du midi, l'autorité était protectrice et paternelle. Au moment où, se liant étroitement avec le roi d'Angleterre, le comte de Toulouse augmentait sa puissance et se

(1) D. Vaissette pense que, le Quercy étant considéré, dans ce traité, comme partie intégrante de la dot de Jeanne, Raymond a dû également *faire hommage* à Richard pour cette province, en sa qualité de duc d'Aquitaine.

(2) On croit que ce mariage fut célébré en Angleterre. Jeanne, étant née en 1165, avait alors trente et un ans.

Bourguigne, après sa répudiation, étant allée à Marseille pour y attendre une occasion de retourner en Orient, se rencontra, dans cette ville, avec de Gauche de Montbelliard, qui se rendait à la terre sainte. Ce chevalier, parent de Baudouin, comte de Flandre, ne put voir sans intérêt une femme sacrifiée injustement à des vues ambitieuses; il sollicita sa main, et, cette demande accueillie, les deux époux s'embarquèrent pour la Palestine.

croyait délivré de toute crainte pour l'avenir, ce prince, loin de profiter de la circonstance pour se montrer plus exigeant envers ses peuples et chercher à s'indemniser des sacrifices imposés par de longues guerres, se rendit au cloître de Notre-Dame de la Daurade, et là, entouré des consuls, du conseil de la ville et du faubourg et des principaux habitants, il jura de n'exercer certains droits que s'il y était formellement autorisé par ceux qui, en vertu de ses ordres, se trouvaient réunis devant lui.

Dans la charte promulguée à cette occasion, il confirma les coutumes et libertés accordées par son aïeul et son père, et promit de les observer inviolablement.

La fortune alors semblait favoriser la maison de Toulouse, car la mort enleva à Perpignan, vers la fin d'avril de la même année, Alphonse II, roi d'Aragon, cet ennemi redoutable, toujours prêt à porter ses armes dans la vallée du Rhône et à soutenir contre son voisin les prétentions de ses vassaux.

Des talents rares à cette époque chez un souverain et des vertus guerrières remarquables obtinrent à ce monarque une réputation très-grande. Non-seulement il fut le protecteur de la poésie romane, mais il cultiva luimême les lettres avec succès et mérita d'être rangé, par ses contemporains, au nombre des troubadours provençaux. Pour le distinguer de son prédécesseur, on disait : « *Le roi Alphonse, celui qui trouva.* » Il a laissé une

chanson, ou plutôt un petit poëme, dans lequel il règne de la douceur dans l'expression et de la délicatesse dans les sentiments.

Après être rentré en possession du Quercy, Raymond VI, au cloître de Saint-Pierre, à Moissac, autorisa, en sa qualité de comte, de seigneur et d'*abbé chevalier* du monastère de cette ville, les coutumes dont précédemment jouissait la population. Les articles suivants de cette charte, qui établit les droits entre un maître et ses sujets, nous ont paru assez curieux pour être rapportés ici.

20 avril 1197.

« 1° L'abbé chevalier, le jour de son entrée dans Moissac, fera serment aux habitants de les défendre et de les protéger, de n'imposer sur eux aucune mauvaise coutume ou maltôte....... Il fera prêter le même serment par dix de ses barons; ensuite, tous les habitants de Moissac, au-dessus de douze ans, lui jureront fidélité.

« 2° Les différends qui pourront s'élever entre l'abbé chevalier et sa famille d'un côté, et l'abbé religieux et sa communauté de l'autre, seront réglés *par les prud'hommes de Moissac*, sans qu'il soit permis de recourir à aucun étranger, et, en cas que ces prud'hommes ne puissent s'entendre, les seigneurs de Durfort, de Montesquieu et de Malause seront seuls juges des points en discussion.

« 3° Le seigneur, ou son viguier, et les habitants de

Moissac, ne doivent pas non plus recourir à des étrangers pour juger leurs différends.

« 4° Les habitants de Moissac payeront, tous les ans, en carême, au seigneur abbé chevalier, cinq cents sous de Cahors pour tout droit de chevauchée (1) et de queste ; ils ne doivent personnellement aucune chevauchée, à moins qu'il n'y ait guerre *par le fait de Moissac*. Dans ce cas, ils seront tenus de suivre en armes le seigneur, pourvu qu'ils puissent être de retour à Moissac le jour même.

« 5°..... Quant au vol et à l'homicide, le seigneur infligera telle punition corporelle que les prud'hommes de Moissac jugeront à propos, et, après la réparation des dommages, tous les biens seront confisqués au profit du même seigneur.

« 6° Celui qui surprend un homme au moment où il commet un vol et qui le tue n'est sujet à aucune peine.

« 7° L'abbaye de Moissac pourra *seule* servir d'asile aux malfaiteurs. »

Juillet 1197.

Vers le milieu de 1197, la comtesse, ou plutôt la reine Jeanne, comme on avait l'habitude de l'appeler, accoucha, à Beaucaire, d'un fils qui reçut le nom de Raymond. Le comte, pendant ce temps, était de-

(1) *Chevauchée* ou *chevauchiez*, droit que le seigneur avait d'obliger ses sujets à le suivre dans ses expéditions de guerre.

vant le château de Beauvoisin, dont il pressait le siége.

Les historiens ne nous disent pas pourquoi le comte de Toulouse attaquait cette place, et il est assez difficile de s'expliquer comment ce prince se trouvait alors en armes, lorsque rien, autour de lui, ne semblait provoquer de sa part une attitude hostile. Craignait-il les entreprises de certains grands vassaux, ou espérait-il profiter de la mort du roi d'Aragon pour étendre ses possessions dans la vallée du Rhône, c'est un point sur lequel les chroniques contemporaines ne nous donnent aucune explication.

Cependant la mésintelligence avait éclaté de nouveau entre Philippe-Auguste et Richard; celui-ci, désireux d'accroître ses forces et surtout de s'attacher des princes qui, s'ils ne se décidaient pas en sa faveur, finiraient par se ranger du côté de son adversaire, entama des négociations actives avec les comtes de Louvain, de Braine, de Guines, de Perche, de Blois, etc., et réussit à les gagner à sa cause; il les amena même à s'engager par serment à ne faire isolément ni paix ni trêve avec le roi de France.

Il restait à s'assurer du comte de Toulouse; chose délicate, car la position de Raymond vis-à-vis des deux souverains lui rendait toute détermination extrêmement embarrassante. Richard l'invita à venir à sa cour avec la reine Jeanne, et en effet le comte et sa

Vers la fin de mars 1198.

femme l'allèrent joindre au Mans (1), où ils furent l'objet des attentions et des prévenances les plus empressées. Néanmoins, Raymond, à ce qu'il paraît, ou évita avec adresse de se prononcer pour l'un des deux partis, ou déclara vouloir rester neutre dans cette querelle, car on ne le voit agir ni dans les intérêts de Philippe-Auguste ni dans ceux du roi d'Angleterre, et tous les historiens du temps gardent à son égard le silence le plus complet. Nous savons seulement qu'il ne chercha pas à se tenir rapproché du théâtre de la guerre, puisqu'au mois de juillet de l'année 1198 il était dans le Vivarais, mettant fin à une discussion élevée depuis longtemps entre lui et l'évêque de Viviers, au sujet du domaine seigneurial et des droits de juridiction.

L'arrangement dont il est question ici offre une particularité remarquable et de nature à nous éclairer sur la situation de l'autorité souveraine, à cette époque, vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique. Le comte fit hommage à saint Vincent, patron de la cathédrale de Viviers, pour le fief qu'il venait de recevoir de l'évêque, « et, tandis qu'il baisait l'autel, le prélat tenait le bout d'une chaîne suspendue au cou de ce prince (2). »

Raymond, on se le rappelle, avait été excommunié, en

(1) Ils y célébrèrent la fête de Pâques, qui, en 1198, se trouvait être le 29 mars.

(2) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

1195, par Célestin III ; après la mort de ce pape, qui arriva en 1198, Innocent III, son successeur, réhabilita le comte de Toulouse, mais à la condition qu'il reconnaîtrait ses torts et donnerait, pour sa conduite future, une caution suffisante. Raymond se conforma, sans doute, aux prescriptions de la cour de Rome, puisque, le 4 novembre de la même année, le souverain pontife lui écrivit : « Ayant été réconcilié à l'unité ecclésiastique, « dont vous aviez été séparé par la multitude de vos « excès, vous devez tâcher d'effacer, par une péni- « tence proportionnée, le grand nombre de vos péchés « passés. »

Dans cette même lettre, il l'exhortait à mettre ses armes au service de Dieu et à marcher sur les traces du comte Alphonse, qui avait acquis beaucoup de gloire en combattant, au delà des mers, les ennemis du nom chrétien. « Ce pèlerinage, ajoutait-il, entrepris avec des « sentiments d'humilité, non-seulement vous vaudra, « comme à vos aïeux, des victoires éclatantes, mais vous « méritera même une couronne éternelle. » Enfin il lui recommandait, dans le cas où il ne pourrait aller en personne porter secours à ses frères, de diriger sur la Palestine, dès le retour du printemps, des forces en rapport avec l'importance et avec l'étendue de ses États.

Cependant, si Innocent III, ce pape au génie puissant et actif, tentait d'intéresser de nouveau les Chrétiens au sort de la Judée, il est à croire qu'il lui importait plus

encore de se créer une autorité temporelle et de soumettre l'Europe à une sorte de *suzeraineté pontificale,* c'est-à-dire de se former un royaume de quelques-unes des provinces romaines et, roi par le fait, de s'élever ensuite lui-même au-dessus de tous les rois (1).

Pour accomplir ses desseins, il lui fallait d'abord anéantir les hérétiques, qui osaient attaquer l'édifice religieux par sa base, et surtout imposer ses lois aux princes dont l'orgueilleuse puissance prétendait braver impunément les foudres de l'Église. Aussi, malgré la circulaire qu'il adressa, peu de temps après (2), aux abbés, comtes et barons des provinces de Lyon, de Vienne et de Narbonne, pour les engager à se croiser ou à embarquer pour la Syrie le plus de troupes possible; malgré également sa recommandation aux évêques de Nîmes et d'Orange de prêcher une nouvelle croisade contre les Sarrasins, Innocent III était, sans doute, beaucoup plus préoccupé de la France que de la triste situation de l'Orient. Les événements ne tarderont pas à venir à l'appui de cette opinion.

Raymond, comme s'il eût pénétré les intentions secrètes du pontife, n'envoya pas un seul homme au delà

(1) En peu de temps Innocent sut ranger sous sa domination la Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancône, Orbitello et Viterbe. C'était plus que la république romaine n'en avait conquis dans ses quatre premiers siècles.

(2) 11 août 1198.

des mers et, au lieu de tenir compte de l'admonition du pape, il continua à se montrer aussi exigeant que par le passé envers l'abbaye de Saint-Gilles. Loin aussi de démolir le château de Mirapetra, ainsi que Célestin le lui avait prescrit, il en augmenta, au contraire, les défenses, sans paraître entendre ni remontrances ni intimations.

Ce mépris des volontés du saint-siége était d'autant plus impolitique que déjà, en regardant autour de lui, Raymond, de tous côtés, devait voir l'horizon s'obscurcir.

Avril 1198.

Innocent III, informé, par l'archevêque d'Auch, des progrès des Albigeois dans la Gascogne et les contrées voisines, écrivit à ce prélat de ne rien négliger pour anéantir les hérétiques. Il fit, en même temps, des admonitions aux provinces méridionales et les prévint qu'il désignait deux moines de Cîteaux, « *frère Reynier, personnage d'une vie exemplaire, puissant en actions et en paroles, et frère Guy, homme craignant Dieu et appliqué aux œuvres de charité,* » pour agir en son nom contre les sectaires, approuvant à l'avance toutes les mesures que jugerait utiles frère Reynier, *son commissaire.*

Le bref qui accompagnait cet avertissement prouvait une volonté aussi arrêtée qu'énergique.

« Nous ordonnons aux princes, aux comtes, à tous
« les barons et grands des provinces, et leur enjoignons,
« pour la rémission de leurs péchés, de traiter favora-

« blement nos envoyés et de les assister de toute leur
« autorité; de proscrire ceux qu'ils excommunieront;
« de confisquer leurs biens et d'user envers eux d'une
« plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir de-
« meurer dans le pays après leur excommunication.

« Nous avons donné à nos envoyés plein pouvoir de
« contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par
« l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs
« terres.

« Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer
« contre les hérétiques, lorsque nos légats jugeront à
« propos de l'ordonner, et nous accordons à ceux qui
« prendront part à cette expédition pour la conserva-
« tion de la foi la même indulgence que gagnent ceux
« qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome, ou
« celle de Saint-Jacques.

« Enfin nous avons chargé nos légats d'excommunier
« solennellement tous ceux qui favoriseront les héré-
« tiques dénoncés, qui leur procureront le moindre
« secours, ou qui habiteront avec eux. »

Reynier et Guy furent donc, comme on le voit, les premiers religieux qui remplirent les fonctions attribuées plus tard aux *inquisiteurs*. Ainsi, malgré les assertions de plusieurs écrivains, on ne saurait faire remonter la fondation de l'inquisition, ni à la mission du cardinal de Saint-Chrysogone à Toulouse en 1178, ni au décret rendu à Vérone en 1186 par le pape Luce III; décret

qui chargeait les évêques de rechercher par eux, ou par leurs délégués, les personnes accusées d'hérésie (1).

Tandis que Raymond se créait des difficultés sérieuses avec l'Église, il n'était pas sans inquiétude pour la tranquillité de ses provinces. Des révoltes éclataient de différents côtés parmi ses vassaux, et nous devons croire que sa présence était nécessaire sur plus d'un point à la fois, puisque Jeanne, sa femme, dont la prudence égalait l'énergie, se crut obligée de se mettre elle-même à la tête des soldats qu'il fallut envoyer contre les seigneurs de Saint-Félix, qui dès l'année précédente avaient fomenté des insurrections dans le haut Languedoc.

Cet acte de dévouement et de courage n'eut pas d'heureuses suites. La comtesse, étant allée attaquer le château de Caser (2), vit ses efforts rendus inutiles par le mauvais vouloir de ses serviteurs; et lorsque, désespérant de prendre cette place, elle résolut d'en lever le siége, ses propres soldats mirent le feu à son camp; de sorte que, entourée inopinément par un vaste incendie, elle

Mars 1199.

(1) Quant à l'établissement du *saint-office* en Espagne, on croit qu'il faut l'attribuer à Innocent IV, qui transmit, en 1248, à un moine de l'ordre de Saint-Dominique, la formule par laquelle Grégoire IX avait prescrit de procéder contre les sectaires.

(2) Il est probable que ce château est celui de Cassez, dans le Lauraguais.

eut, pour sauver ses jours, à s'ouvrir un chemin à travers les flammes.

Il semble, après cet échec, que Jeanne devait s'empresser de rejoindre le comte ; cependant elle ne s'arrêta pas à ce parti, elle pensa à se rapprocher du roi d'Angleterre. Cette détermination a porté quelques historiens à supposer qu'il y avait alors de la mésintelligence entre la princesse et son époux ; mais, s'il en eût été ainsi, le comte lui aurait-il confié le commandement d'une expédition? Il nous est impossible de l'admettre. La conduite de Jeanne s'explique, selon nous, d'une manière beaucoup plus naturelle. Puisque Raymond, par suite de ses embarras, s'était soumis à la nécessité de laisser une femme diriger ses troupes, c'est que des circonstances impérieuses le retenaient forcément ailleurs ; par conséquent, la comtesse, sachant ne pouvoir attendre le moindre secours de son mari, devait forcément tourner ses regards vers son frère, alors éloigné d'elle de quelques lieues seulement. Cette démarche de sa part ne nous prouve donc autre chose que la position difficile de Raymond, et le peu de liberté de ses mouvements.

Quand Jeanne pensait rejoindre Richard, ce prince avait déjà trouvé la mort devant le château de Chalus (1), où il s'était imaginé s'emparer de richesses immenses.

6 août 1199.

(1) Dans le Limousin ; aujourd'hui dans le département de la Haute-Vienne.

Terrifiée par ce coup inattendu, la comtesse n'en continua pas moins sa route; mais ce fut pour aller s'enfermer dans la maison de Fontevrault (1), et, après un repos de quelques semaines sous ce toit protecteur et tranquille, elle se rendit à Rouen, près de Jean sans Terre, son frère, le successeur de Richard.

Cette princesse, qui depuis deux ans, nous l'avons dit, avait déjà donné un fils à son époux, portait alors dans son sein un nouveau gage de sa tendresse. Atteinte profondément par la douleur, elle comprit que sa santé ne résisterait pas à de si cruelles épreuves. Bientôt, en effet, son état ne lui permit plus d'espoir. Sentant approcher sa fin, elle fit demander l'abbesse de Fontevrault; mais, dans la crainte de ne pas vivre jusqu'à son arrivée, elle témoigna le désir de prendre immédiatement le voile, et pria Hubert, archevêque de Cantorbéry, de la consacrer à Dieu. Vainement ce prélat opposa-t-il à la princesse sa qualité et d'épouse et de mère, Jeanne persista avec opiniâtreté dans sa résolution, et l'archevêque, vaincu par ses supplications et ses larmes, finit par céder à ses vives instances.

Septembre 1199.

La comtesse de Toulouse expira le 24 septembre 1199 (2). On la transporta, morte, au monastère qu'elle quittait à peine et qui déjà lui avait servi d'asile

(1) Près de Saumur, dans le département de Maine-et-Loire.

(2) Son enfant, qui ne lui survécut pas, reçut la sépulture dans l'église de Notre-Dame de Rouen.

dans son jeune âge. Il y a peu d'années encore, on voyait à Fontevrault, entre la nef et le chœur de l'église, un espace couvert de débris, où l'étranger, curieux d'étudier l'histoire de la France par ses monuments, ne pouvait diriger ses recherches sans fouler à ses pieds des mitres, des sceptres et des couronnes. Sur ce petit coin de terre appelé par les habitants le *cimetière des rois*, on a retrouvé la statue de Jeanne, comtesse de Toulouse; celle de Henri II, roi d'Angleterre; d'Éléonore d'Aquitaine; de Richard Cœur de lion, qui voulut, comme on le sait, être enterré aux pieds de son père. Combien d'autres noms cette enceinte, consacrée à la dernière demeure des princes, aurait peut-être rappelés, si cette abbaye n'avait subi une transformation de nature à la déshériter de tous les nobles souvenirs. Singulière destinée des choses de ce monde! une sainte retraite, où de jeunes filles, au cœur simple et pur, élevaient constamment vers le ciel leurs chastes et timides prières, s'est transformée, de nos jours, en un lieu où toutes les perversités humaines sont réunies et confondues; où le vice s'instruit aux leçons du vice; où le crime est une espérance et l'espérance un crime; en un mot, en un séjour hideux où vivent, retranchées de la société, des femmes qui en ont été reconnues et l'opprobre et la honte (1).

(1) En 1817, une décision royale affecta les bâtiments de cette ancienne

Fort peu de mois après la mort de Jeanne, Raymond songea à contracter une nouvelle alliance. Au commencement de l'an 1200, il se dirigea sur la frontière d'Espagne pour recevoir la main d'Éléonore, sœur de Pierre II, roi d'Aragon. Toutefois, cette union, à cause de l'extrême jeunesse de la mariée, ne put être consacrée solennellement que trois ou quatre ans plus tard.

1200.

Obligé de faire hommage à Jean sans Terre pour l'Agénois et le Quercy, qui, on se le rappelle, avaient composé la dot de la comtesse Jeanne, Raymond dut aller en Aquitaine, auprès du roi d'Angleterre. La charte promulguée par le monarque en cette circonstance est le premier acte qui constate le consentement d'un comte de Toulouse à l'amoindrissement de sa maison. Dans la déclaration relative à l'hommage de Raymond VI, l'on convint que, lorsque le fils du comte serait parvenu à sa majorité, il deviendrait possesseur de ces provinces, sous la condition d'en faire hommage au roi Jean son oncle, et que, s'il mourait sans enfants, elles retourneraient au comte de Toulouse son père, ou à ses successeurs, qui alors les tiendraient, « par droit héréditaire, des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine. » Par conséquent, l'Agénois et le Quercy, donnés à Raymond par Richard, comme dot de

communauté à l'établissement d'une maison de détention pour les femmes condamnées aux travaux forcés.

sa sœur, il est vrai, mais néanmoins *à titre de restitution,* pour avoir été acquis par la force des armes, se trouvèrent, par là, placés définitivement sous la suzeraineté des comtes de Poitiers.

La faiblesse montrée en cette occasion par le comte de Toulouse fut-elle cause du différend qui s'éleva bientôt entre lui, le comte de Foix et le vicomte de Béziers? Nous ne sommes pas éloigné de le penser. Le comte de Foix se refusa à rendre hommage à Raymond pour le château de Saverdun, chose à laquelle ses prédécesseurs s'étaient toujours conformés; et peut-être n'eût-il pas osé tenir cette conduite, sans la facilité avec laquelle un prince, jaloux jusque-là de son pouvoir, venait d'abandonner ses droits sur une portion considérable de ses États. Des vassaux souvent rebelles, et en lutte avec leur suzerain, se crurent alors autorisés à élever des prétentions auxquelles ils n'auraient pas songé, si le comte avait fait preuve d'un caractère décidé et ferme. Au surplus, la guerre entre ces princes ne dura pas longtemps, grâce à l'intervention du comte de Comminges, et, quant aux questions en litige, on résolut, de part et d'autre, de s'en remettre à la décision d'un certain nombre de gentilshommes et de jurisconsultes.

Mars 1201.

Nous avons parlé plus d'une fois des libertés accordées aux *communes* dans les provinces méridionales; l'an 1202 nous en offre un exemple remarquable entre tous, et qui révèle qu'en face d'une féodalité redoutable il y

avait une démocratie puissante. En l'absence de Raymond, les consuls de Toulouse, prétendant avoir à se plaindre des seigneurs et des habitants de Rabastens, petite ville de l'Albigeois (1), se préparèrent immédiatement à venger les injures faites, suivant eux, à leur commune. Ils rassemblèrent un corps de troupes, et le dirigèrent aussitôt vers l'embouchure de l'Agout; mais, sur le point de franchir cette rivière, deux députés de Rabastens étant venus, au nom de leurs concitoyens, porter des paroles de conciliation, et offrir de s'en rapporter au jugement du comte de Toulouse et de sa cour, cette proposition fut acceptée, et les consuls consentirent à retirer leurs milices.

Juin 1202.

Ainsi Toulouse, comme beaucoup d'autres communes du comté, décidait à sa volonté de la paix et de la guerre. Les consuls conduisaient eux-mêmes les forces levées au sein de leur ville, et, s'agissait-il de conclure un arrangement, ces chefs en dictaient les conditions, soit avec l'assentiment du comte, soit sans sa participation. Enfin des chevaliers s'obligeaient à servir dans les corps commandés par eux avec un certain nombre d'hommes d'armes, mesure qui établissait, en quelque sorte, un vasselage pour la noblesse et un véri-

(1) Il s'agit ici de Rabastens, situé sur le Tarn, à quelques lieues au-dessus du confluent de cette rivière avec l'Agout, et non pas de la ville du même nom appartenant aujourd'hui au département des Hautes-Pyrénées et assise sur l'Arros, un des affluents de l'Adour.

table droit seigneurial pour la bourgeoisie. Aussi les consuls, appelés ensuite capitouls, reçurent-ils, jusqu'en 1789, le titre de *chefs des nobles* (1).

Ce te même année, les autorités de Toulouse, à la tête de leurs soldats, allèrent encore demander raison aux seigneurs, prud'hommes et habitants de Villeneuve des injures qu'ils s'étaient permises envers la capitale du comté, et leurs adversaires se soumirent à payer les frais de l'expédition. Nous pourrions citer une foule d'exemples de l'indépendance et de l'autorité consulaires, et pourtant, à cette époque, les consuls n'appartenaient pas aux classes élevées de la société; le moment n'était pas venu où la noblesse tiendrait à honneur de diriger, à elle seule, les affaires de la commune.

Parmi les règlements promulgués vers ce temps par les magistrats de Toulouse, il en est deux dignes d'attention. L'un nous fait voir combien il était difficile alors d'obtenir justice d'un individu qui n'appartenait pas à la la ville ou au faubourg; souvent il devenait nécessaire de recourir à la violence et de ravager à main armée le territoire dont le seigneur ne voulait pas poursuivre le coupable : l'autre décide une question aujourd'hui non résolue par nos plus savants économistes; il accorde une liberté entière au commerce des blés et des vins.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

Cependant Raymond restait toujours hors de Toulouse, et aucun historien ne nous instruit des causes de ce long séjour dans la vallée du Rhône. Il fallait qu'il eût de grands embarras de ce côté, ou bien que les disputes des seigneurs entre eux l'obligeassent sans cesse à intervenir dans leurs querelles. Cette dernière raison nous semble avoir contribué beaucoup à le tenir éloigné de sa résidence ordinaire, car, dans le courant de l'automne 1202, nous le voyons sollicité encore, par le comte de Provence et le comte de Forcalquier, d'être arbitre entre eux pour terminer leurs continuels dissentiments. Cette fois, il est vrai, Raymond désigna, pour le remplacer dans cette œuvre de conciliation, Rostaing de Sabran, son connétable, et, éclairé sur la nécessité de revenir à Toulouse, il reprit enfin le chemin de cette ville.

A peine installé au château narbonnais, des différends avec l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux le rappelèrent subitement dans la partie orientale de ses États; mais, en cette occasion, il suffit de sa présence pour ramener tout le monde au devoir. L'évêque, ses chanoines, les chevaliers et les habitants du pays jurèrent de le servir « *envers et contre tous et de prendre les armes dans toutes les chevauchées.* » Pour gage de sa parole, le prélat *donna un baiser* au comte, et celui-ci, l'embrassant à son tour, promit « *de protéger, à ses frais, en paix comme en guerre, l'évêque, son Église et ses domaines.* » Malgré le prompt

1203.

achèvement de cette affaire, Raymond, retenu de nouveau assez longtemps loin de sa capitale, ne rentra à Toulouse que vers la fin du mois de septembre.

Mars 1204. Au commencement de l'année suivante, le comte se rendit à Nîmes pour y faire reconnaître sa suzeraineté par les héritiers de la vicomtesse Ermengarde, qui s'étaient soumis à celle des comtes de Barcelonne et des rois d'Aragon. Aucune contestation sérieuse ne s'étant élevée à ce sujet, Raymond alla ensuite à Capestang pour y recevoir l'hommage du vicomte de Narbonne.

Le roi Pierre II, en cette circonstance, aurait pu témoigner quelque mécontentement; pourtant il ne voulut pas réclamer, et il semble, au contraire, que l'amitié si vive dont lui et le comte de Toulouse se donnèrent, par la suite, plus d'une preuve ait pris naissance dans l'entrevue que ces deux princes eurent alors. Dans la même rencontre, le monarque aragonais engagea à Raymond les comtés de Gévaudan et de Millau pour 3,000 marcs d'argent. Deux motifs le dirigèrent en cela. D'un côté, il remédiait à la pénurie de son trésor; de l'autre, il sortait d'une position difficile. Son baile, ou bailli, avait été chassé du Gévaudan par l'évêque de Mende, et ce prélat s'était saisi de plusieurs places du pays de Millau. Peu en mesure de réprimer cette conduite, le roi avait donc tout avantage à remettre aux mains du comte de Toulouse une suzeraineté que l'on n'oserait

plus disputer et à laquelle, cependant, il ne renonçait pas pour l'avenir.

Trois mois après, Raymond était encore sur les bords du Rhône, et, le 5 juin, il assistait à Montpellier, au mariage de la princesse Marie, fille du seigneur de cette ville, avec Pierre, roi d'Aragon. Cette alliance, basée uniquement sur la politique, devait contrarier vivement le comte de Toulouse, car elle allait unir une maison puissante avec un monarque toujours prêt à s'immiscer dans les querelles de ses voisins. Néanmoins Raymond, à son tour, ne manifesta ni aucun déplaisir ni aucune inquiétude, et le bon accord parut si bien établi entre ces princes, qu'un peu plus tard, lorsque Marie mit au monde une fille qui reçut le nom de Sancie, cette princesse, en naissant, fut donnée pour femme au jeune fils du comte de Toulouse. On convint même que la dot se composerait de la ville de Montpellier, de son château et de celui d'Omelas. Pour gage de cette promesse, le roi remit immédiatement aux mains de Raymond Castelnau, avec les châteaux de Castrie et de Montferrier. De son côté, le comte assura à son fils tout ce qu'il possédait « *depuis l'Hérault jusqu'à la Gascogne.* » La mort de Sancie empêcha ce mariage de s'accomplir (1).

(1) Dans le cours de l'année 1204, Raymond VI rendit différents arrêts qui non-seulement témoignent de sa sollicitude pour ses peuples, mais sont une peinture assez curieuse des mœurs, des coutumes et des habitudes administratives du temps. Plusieurs de ces chartes ne font, il

Nous sommes arrivés au moment où l'histoire des comtes de Toulouse va entrer dans une phase nouvelle, et acquérir des proportions immenses relativement à l'étendue du territoire qui servira bientôt de théâtre aux événements. Désormais il ne s'agira plus de querelles particulières à l'occasion d'une suzeraineté contestée ou méconnue, de guerres sans cesse renaissantes pour la possession d'un château ou d'un droit de haute justice; une lutte terrible va s'engager, et dans cette lutte, à laquelle presque toute l'Europe sera appelée à prendre part, il s'agira des destinées d'une famille et de l'existence d'un peuple.

Nous avons dit sur quels fondements reposaient les hérésies qui cherchaient à se répandre ; nous avons parlé des Vaudois, dont la doctrine, à peu de changements près, sera reproduite un jour par Luther et Calvin; nous avons vu les Cathares ou Albigeois consacrer, à l'exemple des Manichéens ou plutôt des Brahmines et des Gnosti-

est vrai, que reproduire des actes publiés déjà à des époques antérieures; toutefois, lorsqu'elles ne contiennent pas de prescriptions nouvelles, elles prouvent au moins la fixité de vues et de principes des princes de la maison de Toulouse, et sous ce rapport elles ne sont pas encore dénuées entièrement d'intérêt.

Pour ne pas interrompre notre récit, nous renvoyons à la fin de ce volume (voir la note n° 2) la traduction des règlements publiés par Raymond VI. Ceux de nos lecteurs qui voudraient consulter le texte latin trouveront les pièces originales soit dans l'*Histoire des comtes de Toulouse* par Catel, soit dans l'*Histoire générale du Languedoc* par D. Vic et D. Vaissette.

ques, le dogme de deux principes; nous savons quel but se proposait cette secte; nous connaissons ses progrès parmi la noblesse, son peu d'influence parmi les classes inférieures de la société; nous n'ignorons pas non plus les motifs intéressés qui portent Rome et la France à unir leurs efforts contre la maison de Toulouse; commençons donc le triste tableau de l'agonie d'une nation qui, pendant de longues années, va faire, pour retarder sa chute, d'héroïques et inutiles efforts.

En 1198, on se le rappelle, frère Reynier avait été envoyé à Toulouse pour ramener dans le sein de l'Église romaine des adversaires fanatiques et dangereux; mais, malgré l'autorité dont on l'avait investi, sa voix était restée impuissante devant les apôtres de l'erreur. Innocent III, après lui avoir adjoint d'abord l'ancien archidiacre de Maguelone, lui donna ensuite pour successeur le cardinal de Saint-Prisque, et celui-ci finit par être remplacé à son tour par Pierre de Castelnau, auquel fut adjoint Raoul, homme doux, modeste et d'une piété exemplaire. Tous les deux appartenaient à l'abbaye de Fontfroide, de l'ordre de Cîteaux.

Ces derniers missionnaires ne furent pas plus heureux que leurs prédécesseurs. Partout les hérétiques exposaient publiquement leurs doctrines; partout ils voyaient s'accroître leurs prosélytes parmi les grands et la haute bourgeoisie. Si le peuple les écoutait avec méfiance, au moins ne se montrait-il pas hostile envers eux; car il

est dans la nature de l'homme de se plaire aux idées nouvelles, et d'accorder protection à qui est persécuté ou menacé de l'être. Un individu de Castres réunissait, dans le château de Fanjaux, un auditoire nombreux qui venait s'initier à la doctrine cathare et s'inspirer à sa parole. Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* parlent d'une de ces assemblées où s'associèrent à la secte cinq dames des familles les plus distinguées du pays. L'une d'elles, Esclarmonde, était sœur du comte de Foix. Nous dirons quelques mots sur cette cérémonie dont tous les détails ont été connus par la déposition d'un témoin devant les inquisiteurs de Carcassonne.

« Le fils majeur de l'Église de Toulouse, et les autres « bonshommes, reçurent et *consolèrent* ces dames, les« quelles, à la demande des hérétiques, se rendirent à « Dieu et à l'Évangile, et promirent de ne plus manger « à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais d'user « seulement d'huile et de poisson. Elles promirent aussi « de ne jurer ni mentir; de vivre dans la continence « tout le temps de leur vie, et de ne jamais abandonner « la secte par crainte de la mort. Après cette promesse, « elles récitèrent le *Pater noster* à la manière des héré« tiques. Ceux qui leur imposèrent les mains firent une « lecture sur elles en tenant le livre au-dessus de leur « tête, et leur donnèrent enfin *la paix;* premièrement « avec le livre, et ensuite avec l'épaule. Après quoi, ils « adorèrent Dieu, en faisant plusieurs génuflexions. »

Le comte de Foix, accompagné de ses barons, assista à cette solennité, mais en simple spectateur et sans y prendre personnellement la moindre part.

Toulouse, principal foyer de l'hérésie, attira particulièrement l'attention de Pierre de Castelnau et de Raoul. Malgré les relations fréquentes qu'y entretenaient les sectaires, les délégués de Rome obtinrent sans peine que les habitants et les consuls prêtassent serment, en présence de l'évêque, de l'abbé de Saint-Sernin et du viguier, de demeurer fidèles à leur foi; mais il ne leur fut pas si facile de faire expulser les Albigeois de cette ville. Après y être enfin parvenus à force de remontrances et de menaces, ils virent que ce succès, bien que réel, ne conduirait néanmoins à aucun résultat véritable.

Vers cette époque, apparut dans les provinces du midi un homme destiné à y jouer un rôle important, et dont le nom, jusque-là inconnu, ne devait pas tarder à figurer parmi les plus célèbres.

Dominique, sous-prieur de la cathédrale d'Osma, accompagnait son évêque, Don Diégo de Azebès, qui allait en France négocier le mariage du fils d'Alphonse IX, roi de Castille, avec la fille du comte de la Marche. Logé à Toulouse chez un partisan déclaré des hérétiques, le prêtre espagnol s'engagea avec son hôte dans une controverse d'autant plus vive, que ce qui concernait les Albigeois devenait presque toujours une question poli-

tique. Cependant, bien que saint Dominique comptât se remettre en route le lendemain dès l'aurore, la nuit ne se passa pas sans qu'il eût amené son interlocuteur à s'avouer vaincu, et à reconnaître pour mensongères et dangereuses les doctrines préconisées par lui avec une conviction entière. Cette conversion si prompte eut un grand retentissement dans la ville, et il est permis de croire qu'elle décida peut-être de la résolution que prit ensuite saint Dominique quand il revint de son voyage.

C'est également en 1204 que se produisit pour la première fois, sur la scène du monde, un religieux aussi remarquable par son éloquence et son habileté que dangereux par son opiniâtreté et son ambition, Arnaud, prieur de Cîteaux (1). Le pape, par suite d'un dissentiment entre ses légats et l'archevêque de Narbonne, s'était vu contraint d'associer à Castelnau et à Raoul cet abbé en haute considération par son mérite, et chef de l'ordre illustre qui déjà avait donné saint Bernard pour combattre les ennemis de l'Église.

lai 1205. Raymond, sur les instances de ces prélats, promit formellement d'expulser les hérétiques de ses États; toutefois nous ne voyons pas qu'il ait pris alors aucune mesure pour atteindre ce but. Peu disposé, par caractère,

(1) Quelques historiens, par suite de l'autorité qu'il avait su prendre parmi les autres prélats, l'ont appelé l'*abbé des abbés*.

à user de sévérité à l'égard de ses vassaux, il était, en outre, retenu par des raisons dont on aurait dû lui tenir compte. La plupart de ses barons s'étaient déclarés en faveur des réformateurs, et il pouvait d'autant moins les obliger à chasser les sectaires de leurs domaines, que plusieurs d'entre eux ou lui étaient déjà hostiles, ou n'attendaient qu'une occasion pour décliner son autorité.

Pierre de Castelnau écrivit alors à Innocent III une lettre qui, empreinte des sentiments exagérés de l'auteur, fait voir sous quel aspect les légats présentaient à la cour de Rome la situation du pays.

« Saint-Père, les missions ne sont plus suffisantes « pour arrêter le mal. Les vases sacrés et les saints livres « subissent ici d'atroces profanations. Les hérétiques « baptisent publiquement à la manière des Manichéens, « et prêchent sans honte et sans crainte leurs damna- « bles erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Tou- « louse et successeur du pieux Fulcrand, est un homme « avide et turbulent, qui ne peut vivre en paix avec ses « diocésains. Depuis trois ans qu'il est l'oint du Seigneur, « il soutient une guerre acharnée contre un gentil- « homme, son vassal, au lieu de tourner ses armes con- « tre l'hérésie, aux progrès de laquelle il ne fait pas « attention. Il est, en outre, devenu infâme par le trafic « des choses de l'Église. L'archevêque de Narbonne et « l'évêque de Béziers, effrayés de la tempête grondant

« dans leurs diocèses, abandonnent leurs ouailles, ou
« refusent de faire acte de juridiction contre les sec-
« taires. A parler vrai, les désordres ecclésiastiques sont
« si criants, qu'il est impossible de regarder ces indignes
« ministres autrement que comme des loups entrés au
« bercail de Jésus-Christ. Les seigneurs de Toulouse et
« de Béziers nous ont dénié leur concours. Ils sont tous
« les protecteurs apparents ou secrets des hérétiques. Il
« n'y a plus que les menaces du roi Philippe qui soient
« capables de les contenir dans leur devoir. »

Justement alarmé par ce triste tableau, Innocent III s'empressa de réclamer le secours de Philippe-Auguste, et il le fit en des termes dont il devait beaucoup attendre, car non-seulement il s'adressait aux sentiments religieux du monarque, mais à ses intérêts propres.

« Sire, le Seigneur a établi la dignité de pontife et
« celle de roi pour la conservation de l'Église ; la pre-
« mière pour nourrir ses enfants, la seconde pour les
« défendre ; celle-là pour instruire les âmes dociles, et
« celle-ci pour dompter les âmes rebelles. Le pontife
« doit prier pour ses plus cruels ennemis, et le roi doit
« user de l'épée pour les punir. Si ces deux puissances
« sont créées pour se servir de mutuel complément, il
« faut donc que le bras séculier châtie ceux que les lois
« de l'Église ne peuvent faire rentrer dans le devoir. Ce
« n'est point en vain qu'un grand prince porte le glaive ;
« Dieu le lui a donné pour servir la foi. Sur l'appel du

« pontife, il doit accourir partout où la foi est menacée.
« Contraignez enfin, en vertu du pouvoir que vous avez
« reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer
« les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine
« envers ceux de ces seigneurs qui refusent de les ex-
« pulser de leurs terres (1). »

Malgré ces instances si vives, Philippe ne se soucia pas de rompre ouvertement avec le comte de Toulouse. Il venait d'enlever aux Anglais la Normandie, la Bretagne, le Limousin, le Poitou, la Guienne, et il était beaucoup plus important pour lui d'établir solidement son autorité sur ces provinces que d'aller guerroyer contre les Albigeois, dont plus tard il lui serait toujours loisible de s'occuper.

De leur côté, les légats, impuissants à combattre les partisans de la réforme, se voyaient réduits à porter leur attention sur les ecclésiastiques dont la conduite modérée et conciliante leur semblait un témoignage de leurs dispositions à protéger l'hérésie. L'évêque de Béziers fut interdit par eux ; celui de Narbonne n'évita d'être déposé qu'en renonçant à une abbaye importante, et Raymond Rabastens, évêque de Toulouse, dont la faute la plus grande était de rester dévoué aux intérêts du comte Raymond, se vit remplacé par Foulques, cet ancien troubadour, qui, trompé dans ses espérances, avait pris

(1) Inn. III, liv. VII, ép. 79.

le monde en dégoût, et était devenu abbé du monastère de Florège, ou du Toronet, dans le diocèse de Fréjus (1).

5 février 1206.

Ce prélat parvint au siége épiscopal dans des circonstances peu favorables. Il trouva les domaines de l'Église engagés par son prédécesseur pour des sommes très-fortes; ses vassaux prêts à lui dénier sa suzeraineté, et la population disposée à le mal recevoir (2). Cependant, malgré tous les désavantages de la situation, Foulques, par sa parole facile et élégante, réussit à se faire écouter, tant qu'il ne s'adressa qu'à l'imagination et à l'esprit de ses auditeurs; mais, quand il voulut aborder les questions de dogme et les principes fondamentaux du catholicisme, on déserta ses conférences, et son éloquence n'exerça plus autour de lui aucun empire.

Juillet 1206.

Le comte Raymond, après avoir installé le nouvel évêque élu par le chapitre de Toulouse, quitta cette ville pour se rendre dans la vallée du Rhône. Sur ces entrefaites, Don Diego de Azebès, et Dominique, son sous-prieur, arrivaient à Montpellier. La mort de la princesse dont ils devaient négocier l'alliance leur avait permis de s'écarter de leur route, et, après une excursion à Rome, ils reprenaient le chemin de l'Espagne. Les deux voya-

(1) Ce monastère dépendait de l'ordre de Cîteaux.

(2) Lorsque les mules de cet évêque allaient à l'abreuvoir public, dit D. Vaissette, il fallait que des soldats leur servissent d'escorte.

geurs se rencontrèrent avec les légats du pape, qui, découragés de l'inutilité de leurs efforts, se disposaient à renoncer à leur mission apostolique. L'évêque d'Osma combattit très-chaleureusement cette pensée ; il attribua leur non-succès à la faute qu'ils avaient commise, lorsque le clergé était un objet de scandale par son inconduite et son luxe, d'avoir traîné à leur suite de nombreux équipages, des clercs, des serviteurs, au lieu de se montrer aux peuples, comme les premiers apôtres, pauvres parmi les pauvres, et humbles parmi les humbles.

Bien que reconnaissant la justesse de ce conseil, les légats ne paraissaient pas empressés de s'y conformer. Pour les entraîner, le digne prélat, animé d'une sainte ferveur, leur offrit de se mettre à leur tête, et, renvoyant aussitôt ses chevaux et ses bagages au delà des Pyrénées, congédiant toutes les personnes venues avec lui, à l'exception de saint Dominique, il partit de Montpellier les pieds nus, un bâton à la main, avec la résolution de parcourir les provinces méridionales, et l'espoir de ramener dans la bonne voie, par l'exemple des vertus et la seule force de la raison, ceux que des doctrines perverses en avaient fait sortir.

Pierre de Castelnau et frère Raoul accompagnèrent l'évêque et le sous-prieur d'Osma ; quant à l'abbé de Cîteaux, il se dit obligé d'aller tenir le chapitre de son ordre, mais il s'engagea à rejoindre bientôt les quatre

missionnaires et à leur amener plusieurs de ses religieux pour les seconder dans leur entreprise difficile.

Couchant sur la terre et vivant d'aumônes, l'évêque Azebès prit le chemin de Toulouse et prêcha d'abord au château de Vertfeuil, où deux hérétiques en renom furent obligés de confesser leur défaite. Il se dirigea de là sur Caraman, dans le Lauraguais, où il eut à réfuter les sectaires les plus considérés dans le pays, Thierry et Baudouin. Le premier, issu d'une famille noble, avait été chanoine de la cathédrale de Nevers. Sa rupture avec l'Église romaine eût suffi seule pour attirer sur lui les regards, sa pénétration et la finesse de son esprit concoururent encore à assurer sa célébrité.

Thierry ne recula pas devant le défi qui lui était porté. Après s'être livré à l'examen minutieux des matières intéressant le culte, il passa aux questions de dogme, et les traita avec un talent et une adresse remarquables; mais, quand il arriva à parler de Dieu, il n'y eut plus moyen de s'entendre, et la discussion se termina sans avoir apporté le moindre changement aux opinions et à la situation des deux partis. Le comte de Caraman, entre autres, demeura lui-même ce qu'il était avant l'ouverture de cette controverse, c'est-à-dire le partisan avoué de la réforme.

Quant aux habitants du pays, ils avaient accueilli les missionnaires avec faveur, et quoique n'osant se décla-

rer ouvertement contre les hérétiques, parce qu'ils les savaient protégés par leur seigneur, ils témoignèrent néanmoins leur sympathie aux prélats, en les accompagnant à leur départ jusqu'à une lieue de la ville.

L'évêque d'Osma et ses trois acolytes gagnèrent ensuite Béziers. Là ils obtinrent peu de succès ; ce que l'on attribua alors à la réputation fâcheuse de Pierre de Castelnau, dont le caractère inflexible, la parole acerbe n'étaient pas propres à agir favorablement sur les esprits. Aussi Azebès et ses collègues engagèrent-ils ce prélat à ne pas continuer à les suivre, sa présence étant devenue pour leur mission apostolique plutôt compromettante qu'utile. Pierre se soumit à un conseil si nettement exprimé, et retourna sur-le-champ à Montpellier, où l'exagération de son zèle et l'intolérance de ses principes ne tardèrent pas aussi à nuire à la cause qu'il prétendait servir.

Pendant ce temps, les prélats et saint Dominique soutenaient à Carcassonne une lutte des plus vives. De ce côté, la réforme avait jeté des racines assez profondes pour rendre inutiles des contestations prolongées huit jours de suite et fort habilement dirigées. Persuadés cependant de la nécessité de l'emporter dans cette circonstance importante, Azebès et ses collègues invitèrent tous les hérétiques des environs à se réunir à Montréal, et à avoir dans ce château une conférence publique, où l'on prendrait pour juges un certain nombre d'arbitres dési-

gnés, d'un commun accord, par les sectaires et par les catholiques romains. Une proposition si équitable ne souleva aucune objection, et à cette assemblée, qui eut toute la solennité de celle de Lombers, se trouvèrent les chefs albigeois Arnaud Otton, Guillabert de Castres, Benoît de Termes et Pons Jordani, les novateurs les plus lettrés et les plus en renom.

On choisit en qualité d'arbitres le chevalier de Villeneuve, le chevalier Bernard d'Arsens, et deux membres de la bourgeoisie, Bernard de Got et Arnaud de la Rivière; tous, chose bien remarquable, défenseurs de la réforme. Peut-être la concession dépassait-elle les bornes de la prudence; d'un autre côté, pourtant, on est frappé de la conviction profonde de ces dignitaires de l'Église, qui, forts de la vérité, ne craignaient pas d'abandonner aux ennemis de leur foi le droit de juger de leurs croyances, de les condamner comme des erreurs, ou de les proclamer comme une révélation divine.

On employa quinze jours à traiter de différents points de la doctrine catholique. A chaque séance, on tint par écrit un compte fidèle de cette longue discussion, et, quand, de part et d'autre, on se vit à bout d'arguments, le résumé des débats fut remis aux arbitres pour leur fournir les moyens de bien étudier la question, et leur donner le temps d'asseoir et de mûrir leur jugement. Mais ceux-ci, hommes éclairés et droits, trop

honnêtes pour mentir à leur conscience, et pas assez courageux cependant pour avouer la défaite de leurs coreligionnaires, s'imaginèrent sortir d'embarras en refusant de se prononcer entre les deux partis; et, malgré les instances les plus vives, on ne put obtenir d'eux la moindre manifestation de leur pensée.

Un dénoûment si inattendu excita un grand trouble dans les esprits. Loin de constater le triomphe d'Azebès et de saint Dominique, les chefs hérétiques, furieux de la défection des juges pris parmi leurs partisans, n'en devinrent que plus exaltés dans leurs prédications, et ce qui avait eu pour but de rapprocher les sectaires de l'Église romaine sembla, au contraire, réchauffer leur zèle, et les porter à faire oublier, par une ardeur nouvelle, un échec dont ils redoutaient les conséquences.

Nous pourrions passer sous silence une anecdote qui, selon Langlois, eut lieu alors à Montréal; mais, comme elle a contribué à accroître la réputation de saint Dominique, nous rapporterons ici les propres paroles de l'historien (1).

« Il arriva en ce même temps quelque chose de mi-
« raculeux. Un catholique montrant à des Albigeois une
« lettre de saint Dominique, quelqu'un dit, en riant, que,
« si on voulait la brûler, la flamme l'épargnerait infailli-
« blement, et qu'un si grand miracle convertirait toute

(1) *Histoire de la croisade contre les Albigeois*, liv. 2, p. 83 et 84.

« la ville. On jeta la lettre au feu par trois fois, et on
« l'en retira intacte ; les hérétiques en furent épou-
« vantés. Néanmoins, plus occupés de couvrir le dés-
« honneur de leur cabale qu'à écouter la voix de la
« grâce, ils tâchèrent de persuader que ce qui venait
« d'arriver était l'effet du hasard; excepté un seul, qui,
« étant de meilleure foi que les autres, publia hautement
« le prodige et se rendit catholique. »

Après la conférence de Montréal, Don Diégo de Azebès et frère Raoul continuèrent à parcourir les provinces méridionales ; mais ni l'exemple des vertus apostoliques ni les exhortations paternelles ne parvinrent à ramener à l'Église des esprits prévenus et égarés. Il est impossible d'avoir raison contre ceux qui sont déterminés à ne pas reconnaître leurs torts, et la dernière discussion publique n'encourageait pas les sectaires à renouveler des épreuves qui paraissaient devoir tourner à leur désavantage.

De son côté, après s'être séparé de ses collègues, Pierre de Castelnau avait tenté vainement d'entraîner les seigneurs de la Provence, assez disposés pourtant à secouer le joug du comte de Toulouse, à combattre un prince présenté par lui comme entourant les hérétiques d'une protection particulière. La noblesse du pays était, en général, favorable aux Albigeois, et d'ailleurs, comptant, pour s'affranchir de toute obligation, sur les orages que déjà elle entendait gronder au loin, il n'était pas dans

ses intérêts de dévoiler en ce moment ses intentions.

Repoussé par ceux qu'il voulait soulever contre leur suzerain, Castelnau fit alors volte-face, se rapprocha de Raymond et le pria de châtier les barons et châtelains qui se montraient les soutiens de l'erreur. Cette nouvelle tentative ne lui réussit pas mieux que la première. Le comte de Toulouse maintenait trop difficilement les seigneurs dans le devoir, pour entamer une guerre dont il n'était permis de prévoir ni le développement ni la durée. Irrité de ce refus, le moine de Fontfroide s'abandonna à sa fougue altière, il déclara le comte excommunié, jeta l'interdit sur ses domaines, et écrivit au pape pour lui demander la confirmation de sa sentence.

Mai 1207. Vers le même temps, Arnaud rejoignit, comme il s'y était engagé, l'évêque d'Osma et Dominique. Cet abbé de Cîteaux, aux formes modestes, à la parole captieuse, cachait sous la simplicité de ses manières un caractère énergique et dominateur; il amenait avec lui douze abbés et une vingtaine de religieux de son ordre, parmi lesquels on remarquait Gui, abbé de Vaux-Cernay, qui s'était acquis en Orient une grande réputation par son éloquence et par son courage (1).

(1) Il ne faut pas confondre ce prélat avec Pierre de Vaux-Cernay, son neveu, auquel nous devons une histoire de la guerre contre les Albigeois. Ce dernier était aussi au nombre des religieux qui vinrent à Montréal.

Ces nouveaux missionnaires convinrent de marcher deux ou trois ensemble, et de visiter les cités et les campagnes, à l'exemple du pieux évêque d'Osma, laissant à la Providence le soin de leur procurer du pain et un abri.

De son côté Azebès, dont le zèle ne reculait devant aucun sacrifice, se décidait à dévouer le reste de son existence à la tâche qu'il s'était imposée; obligé, pour cela, de donner quelques soins à son diocèse, il se dirigeait sur l'Espagne, accompagné, à ce que l'on croit, de saint Dominique et de Raoul.

Le digne prélat rencontra, à Pamiers, les évêques de Toulouse et de Consérans, et, comme cette ville comptait dans ses murs bon nombre d'hérétiques, il voulut profiter de la présence de ces dignitaires de l'Église pour proposer aux chefs albigeois d'ouvrir avec eux une discussion dont serait juge un clerc séculier, maître Campranhan, l'un des plus chauds partisans des sectaires. Cette circonstance encouragea sans doute les hérétiques, car ils acceptèrent le défi. Les conférences eurent lieu dans un château appartenant au comte de Foix, et où Raymond-Roger se trouvait alors avec sa famille. Ce seigneur suivit assidûment les débats, sans toutefois y prendre jamais part; quant à sa femme et à ses deux sœurs, qui étaient initiées aux préceptes albigeois, elles se mêlèrent, au contraire, avec ardeur à la dispute, et elles entendirent avec un vif chagrin l'ar-

bitre choisi parmi les soutiens de la secte condamner les doctrines hétérodoxes et déclarer hautement son retour aux croyances de ses pères.

L'évêque d'Osma, après ce brillant succès, se remit aussitôt en route; mais, à peine au delà des Pyrénées, cet homme, si remarquable et par son esprit éclairé et par la pureté de sa vie, succomba sous le poids des soucis, des privations et des fatigues. La fin prématurée de ce prélat fut un malheur immense pour le comté de Toulouse. Par la modération de son caractère, la simplicité de ses mœurs, le respect profond qu'inspirait sa conduite, il commençait à exercer sur toutes les classes de la société une influence qui, chaque jour, s'étendait davantage, et la considération dont il jouissait à la cour de Rome aurait, sans nul doute, empêché le pape d'accueillir les rapports mensongers qui, par la suite, égarèrent si souvent son jugement et ses décisions.

Frère Raoul, homme charitable et paternel, descendit dans la tombe presque en même temps qu'Azebès. Sa mort était aussi d'autant plus regrettable, qu'elle allait mettre le pouvoir en des mains dirigées par le fanatisme et par l'ambition.

Le départ d'Arnaud pour Cîteaux, où le rappelaient les affaires de l'abbaye, contribua encore à la désorganisation de la mission apostolique envoyée dans le Languedoc : de tous les prélats qui la composaient, il ne restait, pour ainsi dire, que Gui, abbé de Vaux-Cernay;

la plupart des moines venus avec lui s'étant retirés en voyant l'inutilité de leurs efforts.

Quant à saint Dominique, loin de se laisser décourager, il s'était hâté, après la triste fin de son évêque, de regagner le poste où l'appelait la voix de Dieu, et, avec l'aide de quelques religieux amenés par lui, il ne se contenta pas de continuer à prêcher l'obéissance à l'Église, il s'appliqua, par tous les moyens, à secourir l'infortune et à régénérer les mœurs. Dans ce but, il fonda pour les jeunes filles pauvres une communauté qui, sans asile fixe jusqu'en 1207, fut ensuite établie sur les confins des diocèses de Narbonne et de Mirepoix, en un lieu connu sous le nom de Prouillan (1), et cette maison devint bientôt un monastère fort célèbre.

Sur ces entrefaites, arriva la réponse d'Innocent III aux plaintes de Pierre de Castelnau. Nous transcrivons dans son entier cette lettre du pape (2).

« A noble homme Raymond, comte de Toulouse, l'es-
« prit d'un conseil plus sage.

« Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouve-
« rions et nous y ferions voir les abominations détesta-
« bles que vous avez commises; mais, parce qu'il paraît
« plus dur que la pierre, on pourra, à la vérité, le frap-
« per par les paroles du salut, mais difficilement y

(1) L'abbaye de Prouillan, créée en 1211, était près de Condom, dans le département du Gers.

(2) *Epis. Inn.* III, l. X, ep. 69.

« pourra-t-on pénétrer. Ah ! quel orgueil s'est emparé
« de votre cœur, et quelle est votre folie, homme per-
« nicieux, de ne vouloir pas conserver la paix avec vos
« voisins, et de vous écarter des lois divines pour vous
« joindre aux ennemis de la foi ? Comptez-vous pour peu
« de chose d'être à charge aux hommes, voulez-vous
« l'être encore à Dieu, et n'avez-vous pas sujet de crain-
« dre des châtiments temporels pour tant de crimes, si
« vous n'appréhendez pas les flammes éternelles ? Prenez
« garde, méchant homme, et craignez que par les hosti-
« lités que vous commettez contre votre prochain et par
« l'injure que vous faites à Dieu, en favorisant l'hérésie,
« vous ne vous attiriez une double vengeance pour votre
« double prévarication.

« Vous feriez quelque attention à nos remontrances,
« et la crainte de la peine vous empêcherait, du moins,
« de poursuivre vos abominables desseins, si votre cœur
« insensé n'était entièrement endurci, et si Dieu, dont
« vous n'avez aucune connaissance, ne vous avait aban-
« donné à un sens réprouvé. Considérez, insensé que
« vous êtes, considérez que Dieu, qui est le maître de la
« vie et de la mort, peut vous faire mourir subitement
« pour livrer dans sa colère à des flammes éternelles
« celui que sa patience n'a pu porter encore à faire pé-
« nitence ; mais, quand même vos jours seraient pro-
« longés, songez de combien de sortes de maladies vous
« pouvez être attaqué.

« Et qui êtes-vous pour refuser tout seul de signer la
« paix, afin de profiter des divisions de la guerre, comme
« les corbeaux qui se nourrissent de charognes, tandis
« que le roi d'Aragon et les plus grands seigneurs du
« pays font serment d'observer la paix entre eux, à la
« demande des légats du siége apostolique? Ne rougissez-
« vous pas d'avoir violé les serments que vous avez faits
« de proscrire les hérétiques de vos domaines? Lors-
« que vous étiez à la tête de vos Aragonais, et que vous
« commettiez des hostilités dans toute la province d'Ar-
« les, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les
« monastères et de vous abstenir du moins dans le saint
« temps, et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous
« avez pris sa main droite, et vous avez juré par elle que
« vous n'auriez égard ni pour le saint temps, ni pour
« les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer
« des dommages aux lieux pieux et aux personnes ecclé-
« siastiques. Le serment que vous avez fait en cette oc-
« casion, et que l'on doit appeler plutôt un parjure,
« vous l'avez observé plus fidèlement que ceux que vous
« avez faits pour une fin honnête et légitime.

« Impie, cruel, et barbare tyran, n'êtes-vous pas cou-
« vert de confusion de favoriser l'hérésie et d'avoir ré-
« pondu, à celui qui vous reprochait d'accorder votre
« protection aux hérétiques, que vous trouviez parmi
« eux un évêque qui prouverait que sa croyance est
« meilleure que celle des catholiques? Depuis, ne vous

« êtes-vous pas rendu coupable de perfidie, lorsque,
« ayant assiégé un certain château, vous avez rejeté igno-
« minieusement la demande des religieux de Candeil
« qui vous priaient d'épargner leurs vignes que vous
« avez fait ravager, tandis que vous avez fait conserver
« soigneusement celles des hérétiques?

« Nous savons que vous avez commis plusieurs autres
« excès contre Dieu ; mais nous vous portons principa-
« lement compassion, si vous en ressentez la douleur,
« de vous être rendu extrêmement suspect d'hérésie, par
« la protection que vous donnez aux hérétiques ! Nous
« vous demandons quelle est votre extravagance de prê-
« ter l'oreille à des fables et de favoriser ceux qui les
« aiment? Êtes-vous plus sage que tous ceux qui sui-
« vent l'unité ecclésiastique? Serait-il possible que tous
« ceux qui ont gardé la foi catholique fussent damnés,
« et que les sectateurs de la vanité et du mensonge fus-
« sent sauvés?

« C'est donc avec raison que nos légats vous ont ex-
« communié et ont jeté l'interdit sur vos terres. Tant
« pour ces raisons que parce que vous avez ravagé le
« pays avec un corps d'Aragonais ; que vous avez pro-
« fané les jours de carême, les fêtes et les Quatre-Temps,
« qui doivent être des jours de sûreté et de paix ; que
« vous refusez de faire justice à vos ennemis qui vous
« offraient la paix, et qui avaient juré de l'observer ;
« que vous donnez les charges publiques à des Juifs, à

« la honte de la religion chrétienne; que vous avez en-
« vahi les domaines du monastère de Saint-Guilhem et
« des autres églises; que vous avez converti diverses
« églises en forteresses dont vous vous servez pour faire
« la guerre; que vous avez augmenté nouvellement les
« péages; et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Car-
« pentras de son siége ; nous confirmons leur sentence,
« et nous ordonnons qu'elle soit inviolablement obser-
« vée, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction con-
« venable.

« Cependant, quoique vous ayez péché grièvement,
« tant contre Dieu et contre l'Église en général, que
« contre nous en particulier, suivant l'obligation où nous
« sommes de redresser ceux qui s'égarent, nous vous
« avertissons et nous vous commandons, par le souvenir
« du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence
« proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez
« d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme
« nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure
« faite à l'Église universelle et même à Dieu, sachez que
« *nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez de*
« *l'Église romaine* (1), et, si cette punition ne vous fait
« pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous
« les princes voisins de s'élever contre vous comme con-

(1) Il s'agit, sans doute, ici, du comté de Melgueil, dont le pape se prétendait le suzerain.

« tre un ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de
« l'Église, avec permission à un chacun de retenir toutes
« les terres qu'il pourra vous enlever, afin que le pays
« ne soit plus infecté d'hérésie sous votre domination.
« La fureur du Seigneur ne s'arrêtera pas là encore; sa
« main s'étendra sur vous pour vous écraser et vous faire
« sentir qu'on ne saurait éviter les effets de sa colère,
« quand on l'a une fois provoquée.

29 mai 1208.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, le 29 mai, la dixième
« année de notre pontificat. »

Cette lettre arrivait dans des circonstances difficiles pour le comte de Toulouse. Pierre de Castelnau, qui d'abord, comme nous l'avons dit, n'avait pu amener les seigneurs de la Provence à se déclarer ouvertement contre les Albigeois, était parvenu avec moins de peine à les armer contre leur suzerain, dans l'espérance d'ajouter quelque parcelle de territoire à leurs domaines. Presque tous montraient l'intention de combattre Raymond VI, qui, craignant pour ses peuples de nouvelles années de misère et de sacrifices, se résigna à signer un traité de paix sous la garantie du légat. Castelnau, satisfait, leva alors l'excommunication prononcée par lui, mais ce fut seulement après avoir obtenu du comte l'assurance formelle de n'accorder aux hérétiques ni pitié ni pardon.

La bonne intelligence semblait donc rétablie avec le saint-siége, et Raymond, tranquille de ce côté, crut pouvoir porter son attention ailleurs. En général, ses

grands vassaux, plus disposés à se soustraire à son autorité qu'à l'aider à tenir l'engagement qu'il venait de prendre au sujet des Albigeois, gardaient à son égard une attitude hostile qu'il devenait important de réprimer; malheureusement, pour maîtriser cet esprit de révolte, ce n'était pas assez de la force, il fallait de l'adresse et de la prudence, et on ne lui donna pas le temps d'user de ces moyens.

A peine Castelnau eut-il quitté le comte, qu'il prétendit s'être convaincu du peu de confiance que méritaient ses promesses. Nulle part, assurait-il, les sectaires ne se trouvaient soumis à une surveillance active; nulle part leurs prédicateurs n'étaient ni poursuivis ni châtiés. Outré de ce qu'il regardait comme de l'indulgence ou de la faiblesse, il revint à Saint-Gilles, et là, en présence de toute la cour, il reprocha au comte, en termes outrageants, sa duplicité et sa mauvaise foi. Raymond, indigné, traita à son tour l'imprudent légat sans ménagement pour son caractère; Castelnau s'irrita de plus en plus, et usant enfin de la seule arme laissée à sa colère, il s'écria dans son transport frénétique : « Or sus, sire « comte ! je vous dis parjure et déloyal, je vous excom- « munie et je jette l'interdit sur vos fiefs. A partir d'au- « jourd'hui vous êtes l'ennemi de Dieu et des hommes. « Vos sujets sont relevés du serment de fidélité. Qui vous « dépossédera fera bien ; qui vous frappera de mort sera « béni. »

Furieux d'abord, Raymond fut sur le point de faire payer cher à Castelnau son emportement ; rappelé bientôt à son calme habituel, il retint, au contraire, ceux des siens qui auraient voulu prompte justice de l'audacieux prélat, et sur son ordre ses gardes se contentèrent d'expulser Pierre de la salle.

L'abbé, les consuls, et les principaux habitants de Saint-Gilles, comme s'ils pressentaient les suites que devait avoir cet événement, mirent tout en usage pour réconcilier Castelnau avec le prince ; mais leurs efforts étant restés sans effet, ils reconduisirent le légat jusqu'à la sortie de la ville.

Soit danger de franchir le Rhône à l'approche de la nuit, soit difficulté de se procurer une embarcation, Pierre remit au lendemain à passer sur la rive gauche du fleuve, et cette circonstance, très-simple en elle-même, amena une catastrophe dont il eût été impossible de prévoir jamais les terribles conséquences.

Aux premières lueurs du jour, Castelnau, après avoir dit sa messe, se disposait à traverser le Rhône, lorsque deux inconnus s'approchèrent de lui, et l'un d'eux, sans prononcer une parole, lui enfonça *son épieu* (1) dans le côté. Certains d'avoir frappé leur victime d'un coup mortel, ces hommes s'éloignèrent précipitamment, et ils disparurent avant que personne eût su d'où ils venaient,

(1) Sorte de pique ou lance à fer plat et acéré.

qui ils étaient, ni même comment ils avaient assuré leur fuite; car les uns prétendent qu'ils se sauvèrent à cheval, et les autres qu'ils gagnèrent une barque.

Cette fin tragique, après la scène si violente entre Castelnau et Raymond, donna lieu aux ennemis du comte de Toulouse de rejeter sur lui toute la responsabilité de ce crime. Innocent III, déjà fort irrité de la conduite de ce prince, et sous l'impression des plaintes dont il était l'objet depuis longtemps, ne pouvait hésiter à le croire coupable; aussi s'abandonna-t-il d'abord à la violence de sa colère.

Que l'on se représente ce pape, recevant chaque jour, au sujet du comte de Toulouse, des rapports dictés, à son insu, par le fanatisme ou la haine; n'ayant d'informations que par des intermédiaires intéressés à humilier un pouvoir qui seul posait des bornes à leurs exigences incessantes, et l'on s'expliquera aisément, même en mettant de côté la politique d'Innocent III et son dessein secret d'abaisser les couronnes pour exhausser la tiare, qu'il lui eût été difficile de ne pas céder alors au désir de tirer une vengeance éclatante de la mort de son légat. Lorsqu'il saura mieux la vérité, nous entendrons ces mots sortir de sa bouche « *Raymond ne fut jamais convaincu de ce crime*, » et plus tard encore on le verra, semblant en quelque sorte regretter sa trop grande précipitation dans cette affaire, accueillir le comte de Tou-

louse avec bienveillance, et montrer surtout à son fils l'affection la plus tendre.

L'accusation portée contre Raymond n'était, en effet, basée sur rien, et le caractère bien connu de ce prince suffisait pour en repousser la pensée.

Nous dirons en quels termes un poëte contemporain (1) s'exprime au sujet de cet événement.

« Cependant Pierre de Castelnau est (aussi) venu
« Vers Rozer (2) en Provence, sur son mulet amblant (3) ;
« Il excommunie le comte de Toulouse,
« Parce qu'il soutient les routiers qui vont pillant le pays.
« Et voilà qu'un des écuyers (du comte) qui en avait grande rancune,
« Et voulait se rendre désormais agréable à son seigneur,
« Tue le légat en trahison ; derrière (lui) passant,
« Il le frappe au dos de son tranchant épieu,
« Et s'enfuit, sur son cheval courant,
« Vers Beaucaire d'où il était, et où il avait ses parents.
« Mais avant de rendre l'âme, levant les mains au ciel,
« (Pierre) pria Dieu, en présence de tous,
« De pardonner à ce félon écuyer son péché.
« Il rendit l'âme après cela, au poindre de l'aube,
« Et l'âme s'en alla au Père tout puissant ;

(1) Guillaume de Tudèle. On le croit l'auteur du poëme anonyme intitulé *Cansos de la crozada*. Cet ouvrage fort curieux a été traduit par M. Fauriel. Nous aurons souvent l'occasion d'en citer des passages.

(2) Nom du Rhône en langue romane, et qui est employé ici pour celui de Saint-Gilles, ville assise sur ce fleuve.

(3) Qui va l'amble, allure particulière au cheval et au mulet.

« On ensevelit (le corps) à Saint-Gilles, avec maints cierges allum
« Et maints kyrié éléison que les clercs chantèrent (1). »

Une histoire des croisades dans le Midi, publiée en 1840 (2), raconte la mort de Castelnau d'une manière différente. Dans ce livre, le tableau est animé et dramatique; mais nous regrettons que les auteurs, hommes

(1) « Peyre del Castelnou es vengutz ab aitant
« Ves Rozer en Proensa ab so mulet amblant
« Lo comte de Tolosa anet escumenjant
« Car mante los roters quel pays van raubant
« Ab tant us escudiers qui fo de mal talant
« Per so quel agues grat del comte en avant
« Laucis en traicio dereire en trespassant
« El ferit per la esquina am so espeut trencant
« E pueish si sen fugit am so caval corant
« A Belcaire don era on foron sei parant
« Pero ans que fenis sas mas al cel levant
« El preguet domni Deu vezent tota la jant
« Quels perdo sos pecatz a cel felo sarjant
« Cant el fo cumenjatz en la ves lo gal cant
« El fenic en apres al alba pareichant
« Larma sen es aleia al Paire omnipotant
« A Sant Gilil sosterran ab mot ciri ardant
« Am mot kirieleison que li clerc van cantant. »

(*Collect. des docum. inéd. sur l'hist. de Fr.*, Fauriel, p. 8.)

(2) *Histoire des croisades contre les Albigeois*, par J. J. Barrau et B. Darragon, t. I, p. 35 et 36.

d'érudition et de talent, ne nous aient pas appris à quelle source ils avaient puisé des détails qui ne sont pas complétement d'accord avec les chroniques du temps. Voici comment la fin du prélat est rapportée dans cet ouvrage :

« Parmi la noblesse, spectatrice de la scène de la veille, il s'était trouvé deux jeunes gentilshommes qui, interprétant mal les dernières paroles de Raymond (1), crurent bien mériter de lui en se faisant les instruments de son indignation.

« Or, le lendemain, au point du jour, une légère embarcation sillonna les eaux du Rhône. Poussée par le hasard, ou par le courant, elle dériva vers le rivage de Saint-Gilles. Deux hommes, en justaucorps de matelot, la montaient, l'un tenant les rames, l'autre l'aviron. Sur un appel du légat, ils atteignirent la falaise.

« — Si point n'êtes des hérétiques ou des juifs, vous ne refuserez pas, dit Castelnau, de donner asile à un apôtre de l'Évangile qui fuit la terre de la persécution.

« — Venez, saint homme, répondit l'homme de l'aviron, les eaux du fleuve sont lieu d'asile.

« Ce disant, le matelot tendit la main au légat, qui

(1) Les auteurs que nous venons de citer mettent les paroles suivantes dans la bouche du comte de Toulouse : « Qu'on le laisse fuir, dit-il ; « qu'il aille porter autre part sa rage impuissante. Le lion dédaigne le « loup. D'ailleurs il est assez de limiers qui en débarrasseront la contrée. »

mit aussitôt le pied sur l'embarcation. Il pensait être à l'abri de tout danger, quand un coup de poignard l'atteignant au cœur le rejeta sans vie sur la plage.

« Ces deux matelots n'étaient autres que les deux gentilshommes du comte de Toulouse. Ils firent force de rames et disparurent bientôt en effet, grâce à la rapidité du Rhône..... »

Dans ce récit encore, l'on voit que ce sont *les paroles mal interprétées* du prince qui firent agir les meurtriers ; et, en effet, l'empressement d'un vassal à punir l'outrage fait à son seigneur, ou même, chose possible aussi, l'espoir d'obtenir les faveurs du maître, furent probablement la vraie cause d'une action tout à la fois criminelle et imprudente. Raymond, nous devons le croire, ne l'avait donc ni conçue, ni ordonnée. D'ailleurs, si, dans le cours de sa vie, ce prince s'est montré trop souvent irrésolu et faible, jamais, même pour sortir de la position la plus critique, il n'eut voulu recourir à la trahison et à un assassinat.

Il nous est parvenu un hymne en vers latins rimés, écrit au moment de la mort de Castelnau. Nous le transcrivons ici pour faire remarquer que le nom de Raymond n'y est pas prononcé; le poëte aurait-il gardé ce silence s'il avait cru le comte coupable? Cette pièce a, d'ailleurs, le mérite de nous éclairer sur la littérature latine au commencement du XIII[e] siècle.

Quis posset unquam satis flere,
Satis tristari et dolere
De nece tam magni viri?
Quis posset satis lacrymare
Et pro meritis æstimare
Casum obitùs tam diri?

Imo quam beatus vir Dei
Fructu cumulatus fidei,
Dum moritur pro ecclesiâ;
Et sibi parans mercedem
Agni convolat ad sedem
Ubi pascitur ambrosiâ.

Rhodane, cujus dulces undæ,
Mare petunt leves, mundæ,
Quis te horror maculavit
Cum super tuo puro littore
Truci ac barbaro pectore
Furor Petrum immolavit?

Agnus tum traditus lupis
Induratis instar rupis
Cùm hæretica fuit jussio.
Tolosa prorsùs recedit
Nihil ampliùs Deo concedit,
Cum hæc dominatur passio

Christe, rex bone, miserere,
Et gregem tuum reflorere
Faceis propitius et clemens;
Ut Petrum da nobis constare.
Pelle, quas videmus instare
Procellas et mare tumens

Est-il assez d'affliction, de tristesse et de douleur pour la mort d'un si grand homme? Qui fut jamais plus digne de larmes et de regrets que la victime d'un si atroce trépas?

Heureux l'homme de Dieu, comblé des trésors de la foi, qui meurt pour l'Église! Sa récompense lui est acquise; son âme s'élève au séjour de l'agneau, où elle se nourrit d'ambroisie.

O Rhône, dont les ondes s'écoulent vers la mer, tranquilles, légères et pures, quelle horreur t'a souillé, lorsque, sur tes bords limpides, Pierre est tombé sous les coups de meurtriers cruels et féroces.

Sur l'ordre de l'hérésie, l'agneau a été livré aux loups endurcis. Obéissant à cette domination tyrannique, Toulouse abandonne sa foi et le culte de son Dieu.

O Christ, roi de bonté, sois-nous propice et clément. Prends-nous en pitié et fais refleurir ton troupeau. Rends-nous, comme Pierre, inébranlables, et repousse les flots et les tempêtes qui nous menacent

On regrette de voir un écrivain de nos jours, un homme justement considéré pour son caractère et pour son talent, n'avoir pu se dégager, comme historien, de tout préjugé et de toute prévention. Comment l'auteur de la vie de saint Dominique a-t-il adopté, sans examen, à l'occasion de l'assassinat de Pierre de Castelnau, les assertions de Pierre de Vaux-Cernay et des chroniqueurs connus par leur exagération et leur inexactitude? Comment a-t-il peint sous des couleurs si peu vraies Raymond VI, et la situation, à cette époque, des contrées au delà de la Loire (1). Le P. Lacordaire, s'il l'eût

(1) « La mort d'un ambassadeur apostolique, dit le P. Lacordaire, n'était pas le premier acte oppressif dont les Chrétiens avaient à demander raison au comte de Toulouse. Depuis longtemps nulle sécurité n'existait plus, pour les Catholiques, dans les pays dépendants de sa domination. Les monastères étaient dévastés, les églises pillées; il en avait transformé plusieurs en forteresses; un Catholique ne pouvait obtenir justice de lui contre un Hérétique; toutes les entreprises de l'erreur étaient placées sous sa sauvegarde, et il affectait pour la religion le mépris éclatant qui, dans un prince, est déjà une tyrannie. Un jour que l'évêque d'Orange était venu le supplier d'épargner les lieux saints et de s'abstenir, au moins les dimanches et fêtes, des maux dont il accablait alors la province d'Arles, il prit la main droite du prélat et lui dit : « Je jure, par cette main, de ne tenir aucun compte du dimanche et des fêtes, et de ne faire merci ni aux personnes ni aux choses ecclésiastiques. »

Tout ce paragraphe, il est vrai, est extrait d'une lettre d'Innocent III, mais le P. Lacordaire ne le rapporte que parce qu'il est l'expression de sa propre pensée, et il ajoute :

« La France était infestée alors de gens de guerre sans service, qui, réunis par bandes nombreuses, remplissaient les chemins de brigandages et de meurtres. Poursuivis par Philippe-Auguste, ils trouvaient,

voulu, se serait éclairé sans peine sur la conduite du comte de Toulouse; il aurait reconnu facilement

sur les terres du comte de Toulouse son vassal, une sûre impunité, qui était due à l'ardeur avec laquelle ils coopéraient à ses desseins par leurs déprédations et leurs cruautés sacriléges. Ils enlevaient des tabernacles les vases sacrés, profanaient le corps de J. C., arrachaient aux images des saints leurs ornements pour en couvrir des femmes perdues; ils détruisaient des églises de fond en comble; les prêtres étaient meurtris à coups de verges ou de bâtons; plusieurs furent écorchés vifs. Une exécrable trahison du prince laissait ses sujets sans défense contre une persécution d'assassins. Quand donc, après tant de crimes dont il était l'auteur et le complice, le comte de Toulouse eut reçu au nombre de ses amis et comblé de faveurs les meurtriers de Pierre de Castelnau, la mesure fut pleine: il était arrivé à ce moment de tyrannie où elle s'affaisse par son propre excès. »

Au surplus, si nous ne pouvons partager l'opinion du P. Lacordaire en ce qui concerne un prince faible, mais non pas *astucieux et le soutien exécrable des ennemis de l'Église*, nous nous trouvons complétement d'accord avec cet auteur dans tout ce qu'il dit de saint Dominique; aussi nous faisons-nous un devoir de reproduire le jugement porté par lui sur ce digne apôtre de la sagesse divine.

« Lorsque la guerre des Albigeois éclata, Dominique avait deux écueils également à craindre, ou d'abandonner sa mission dans un pays de sang et d'alarmes, ou de prendre à la guerre la même part que les religieux de Cîteaux. Dans l'un et dans l'autre cas, c'en était fait de sa destinée. En fuyant, il eût déserté l'apostolat; en se mêlant à la croisade, il eût ôté la vie à sa parole. Il ne fit ni l'un ni l'autre. Toulouse était, en Europe, la capitale de l'hérésie; c'était à Toulouse qu'il devait s'attacher de préférence, à l'imitation des anciens apôtres, qui, loin de fuir le mal, allaient toujours le chercher au centre de sa puissance. Il importait que Dominique restât fidèle au plan magnanime d'Azévédo, et que, à côté de la chevalerie réunie pour défendre l'Église, parût l'homme évangélique, se fiant dans la seule force de la grâce et de la persuasion.

« Dominique n'est nommé nulle part dans les actes de cette guerre.

en lui un homme dans tous les temps attaché à ses croyances, à ses devoirs religieux, et tellement éloigné

Il est absent des conciles, des conférences, des réconciliations, des siéges, des triomphes; il n'est fait mention de lui dans aucune lettre allant à Rome ou venant de Rome. On le voit une fois à Muret, priant dans une église au moment d'une bataille. Ce silence unanime des historiens est d'autant plus significatif qu'ils appartiennent à des écoles différentes, les uns religieux, les autres laïques; les uns favorables aux croisés, les autres amis de Raymond. Il n'est pas permis de croire que, si Dominique eût joué un rôle quelconque dans les négociations et les faits militaires de la croisade, tous ces historiens l'eussent tu, comme à l'envi. Ils ont rapporté de lui des actions d'un autre ordre, pourquoi auraient-ils caché celles-là?

« Dominique avait choisi Fanjeaux pour résidence, parce que de cette ville, située sur une hauteur, on découvrait, dans la plaine, le monastère de Notre-Dame de Prouille. Quant à Carcassonne, qui n'était pas non plus éloignée de cette chère retraite, il a donné lui-même une autre raison de sa préférence. Interrogé un jour pourquoi il ne demeurait pas volontiers à Toulouse et dans son diocèse, « *C'est*, répondit-il, *que, dans le diocèse de Toulouse, je rencontre beaucoup de gens qui m'honorent, tandis que, à Carcassonne, tout le monde m'est contraire.* »

. . . .

. . . .

« Constantin d'Orviete et le bienheureux Humbert, en parlant de certains hérétiques, disent qu'ils avaient été *convaincus* par Dominique, avant d'être livrés au bras séculier. C'est le seul mot du XIIIe siècle d'où l'on ait cru pouvoir induire la participation de Dominique à des procédures criminelles. Mais les historiens de la guerre des Albigeois nous apprennent très-clairement ce que c'était que cette *conviction* des hérétiques. Les hérétiques n'étaient point à l'état de société secrète en Languedoc; ils étaient armés et combattaient, pour leurs erreurs, à la face du soleil. Lorsque le sort de la guerre avait mis quelques-uns d'entre eux au pouvoir des croisés, on leur envoyait des gens d'église pour leur exposer les dogmes catholiques et leur faire sentir l'extravagance des leurs; c'était ce qu'on appelait les *convaincus*, non pas d'être hérétiques,

de soutenir les sectaires, que, dans plus d'une circonstance, il s'était montré à leur égard rigoureux, injuste et cruel.

La mort de Castelnau ne fut pas seulement un événement important pour les provinces méridionales, elle devint, dans l'Europe entière, comme le signal d'une

car ils ne le cachaient pas le moins du monde, mais d'être dans une fausse voie, contredite par les écritures, la tradition et la raison. On les suppliait d'abdiquer leur hérésie, en leur promettant, à ce prix, leur pardon. Ceux qui se rendaient à ces instances étaient, en effet, épargnés. La conviction des hérétiques était donc un office de dévouement, où la force de l'esprit et l'éloquence de la charité s'animaient de l'espoir d'arracher des malheureux à la mort. Que saint Dominique ait rempli cet office, au moins une fois, il n'est pas possible d'en douter, puisque deux historiens contemporains l'affirment; mais prendre texte de là pour l'accuser des rigueurs envers les hérétiques, c'est confondre le prêtre qui assiste un criminel avec le juge qui le condamne ou le bourreau qui le tue. Dominique n'eut d'autres armes contre l'hérésie et contre les maux de la guerre que la prédication, la controverse, la patience dans les injures, la pauvreté volontaire, une vie dure pour lui-même, une charité sans borne pour les autres..... »

(*Vie de saint Dominique,* par H. D. Lacordaire.)

Les dominicains, possesseurs, par la suite, de l'église de Saint-Romain, à Toulouse, construisirent, sur un de ses côtés, un cloître modeste où les cellules avaient 2 mètres de long sur un peu moins de large. Les cloisons qui les séparaient les unes des autres s'élevaient à peine à hauteur d'homme, de sorte que les frères, tout en vaquant avec liberté à leurs obligations pieuses, étaient, en quelque sorte, toujours en présence les uns des autres. L'ordre ne conserva ce couvent que jusqu'en 1232. A cette époque, les dominicains de Toulouse acquirent une maison plus vaste et une église, dont ils furent dépouillés en 1789. Quelques portions de ces bâtiments servent encore aujourd'hui de caserne et de magasins.

manifestation de toutes les hérésies. En France, le mouvement se fit surtout sentir dans la Bourgogne et une partie de la Flandre; en Espagne, dans le royaume de Léon et de Navarre; en Allemagne, dans la Moravie et la Bohême. En Italie, le manichéisme poussa ses prédications jusque même aux portes de Rome.

Innocent III, effrayé de la spontanéité de ces tentatives, alarmé par les rapports de ses légats, désireux de punir un crime qui lui semblait la justification de ses craintes pour l'avenir, impatient d'assurer le triomphe de l'Église sur un prince redoutable aux rois et aux empereurs, Innocent, disons-nous, comprit la nécessité de recourir aux moyens les plus énergiques, se décida à appeler la chrétienté à une croisade dans le midi de la France. Il prescrivit aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix, de Vienne, de Tours, et aux évêques de Paris et de Nevers, de prêcher une guerre d'extermination contre Raymond VI et contre les Albigeois.

« Vous devez, » leur écrivit-il, « arroser par votre « prédication les semences de la paix et de la foi; pro- « noncez l'interdit sur tous ceux qui ont pris part à un « meurtre; sur les lieux où ils pourraient se trouver, et « surtout sur le comte, quoiqu'il se trouve déjà excom- « munié pour d'autres crimes. Tout serment d'obéis- « sance est désormais délié; quiconque professe la reli-

« gion catholique doit poursuivre sa personne, s'em-
« parer de son pays, etc. (1)..... »

Ainsi, on le voit, les tempêtes s'amoncellent; déjà la foudre gronde; quelques moments encore, et les États du comte de Toulouse deviendront le théâtre d'un effroyable désordre..... Mais, avant d'entrer dans le récit des détails de cette épopée sanglante, rappelons d'abord quelle était, à cette époque, la situation de l'Europe, et faisons connaître les princes qui, par un motif plus ou moins direct, prendront part à cette longue lutte ou en resteront les spectateurs paisibles.

Dans le nord, l'Allemagne, plus civilisée que la Russie, la Suède et la Pologne, n'avait eu jusque-là, malgré les efforts des villes hanséatiques pour étendre leur commerce, que des relations très-restreintes avec les autres peuples. Si ces contrées étaient tourmentées par des querelles intestines, elles ignoraient les dissentiments en matière de foi, et trois siècles devaient s'écouler avant qu'un moine de Wittemberg n'appelât sur elles toutes les calamités qu'entraînent à leur suite les disputes religieuses.

En 1208, Othon IV passait les Alpes Rhétiques pour être sacré empereur d'Allemagne par Innocent III, et le souverain pontife, en posant la couronne sur sa tête, obtenait de lui l'engagement formel de renoncer à l'hé-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

ritage de Mathilde, cette princesse de Toscane qui, indépendamment du comté de ce nom, possédait, en outre, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie (1), Vérone, tout le pays compris entre Viterbe et Orvietto et une portion de la Marche d'Ancône. Cependant Othon, une fois sur le trône, ne tint plus compte de sa promesse, et il réunit à ses États toutes les provinces convoitées par l'Église.

Le pape, déçu dans ses espérances, ne tarda pas à tirer vengeance de cette conduite déloyale. Il frappa de ses foudres le monarque infidèle à ses serments, chargea l'évêque de Mayence de donner une grande publicité à la condamnation de l'Église, et tous les princes du territoire germanique ayant été convoqués pour élire un nouveau souverain, le choix de la diète s'arrêta sur Frédéric II, roi de Sicile, fils de Henri VI. Celui-ci, soutenu par l'opinion du pays, par la cour de Rome et même par le roi de France, fut reconnu empereur en 1210. Pourtant il ne jouit, en réalité, du trône qu'à la mort d'Othon, qui arriva en 1218.

Frédéric signala son élévation inattendue par des édits cruels touchant les hérétiques; mais ces menaces demeurèrent sans effet. Deux raisons contribuèrent à ce résultat. D'un côté, l'empereur, par suite de l'anarchie qui régnait en Allemagne, était sans liberté d'action; de

(1) Le duché de Spolette.

l'autre, il resta bientôt convaincu que, pour assurer son pouvoir en Italie, il lui fallait, au lieu de servir les intérêts du pape, chercher, au contraire, à affaiblir son autorité temporelle. D'ailleurs ce souverain, sous peine d'être dépouillé de sa puissance, dut aller combattre en Orient, et, à son retour, la querelle entre les Guelfes et les Gibelins (1) attira nécessairement son attention entière.

Dans le midi, la Péninsule ibérique, conquise presque totalement par les Maures, était trop occupée du soin de défendre son territoire pour se mêler des affaires de ses voisins ; néanmoins elle se déclara, plus tard, en faveur du comte de Toulouse, quand elle vit se former une coalition redoutable contre ce prince, dans le seul but de se partager ses États.

L'Italie, soumise, ainsi que l'Espagne, à différentes dominations, se trouvait entraînée, malgré elle, à prendre part aux luttes sans cesse renaissantes entre Rome et l'Empire. De tous côtés s'élevaient de jeunes républiques, essayant de conquérir leur indépendance et désireuses de montrer leur drapeau. Celle de Venise, alors rivale de Gênes, couvrait la Méditerranée de ses galères et pouvait répondre à un appel fait au nom de la reli-

(1) Tout le monde sait que l'on désignait sous le nom de Guelfes les partisans du pape, et sous celui de Gibelins les partisans de l'empereur. Les premiers se reconnaissaient entre eux par des clefs brodées sur l'épaule, les seconds par une croix.

gion; mais, avant tout, elle songeait à accroître ses conquêtes, et rien ne l'aurait détournée de ses vues intéressées et ambitieuses.

L'Angleterre entrait dans cette période de déchirements intérieurs, de révolutions sanglantes, qui devait la doter un jour d'un gouvernement fort et libéral. Jean sans Terre, on le sait, était arrivé au trône par un crime, en ôtant la vie à Artus de Bretagne, son neveu. Vassal de Philippe-Auguste pour les duchés d'outremer, il venait d'être condamné par les pairs de France, et Philippe, profitant de cette occasion, s'était emparé de la Normandie, de la Guienne et du Poitou. Jean, frappé d'interdit par le saint-siége, méprisé de ses sujets, déconsidéré aux yeux de l'Europe, voulut se réconcilier avec Rome pour avoir au moins un appui; souscrivant à toutes les conditions, il soumit à Innocent III et sa personne et son royaume. A genoux devant le légat du pape, il fit, en ces termes, hommage de sa couronne :

« Moi, Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre
« et seigneur d'Hibernie, je donne à l'Église de Rome,
« au pape Innocent et à ses successeurs, les royaumes
« d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits; je les
« tiendrai comme vassal du pape; je serai fidèle à Dieu,
« à l'Église romaine, au pape, mon seigneur, et à ses
« successeurs légalement élus. Je m'oblige à lui payer
« une redevance de 1,000 marcs d'argent par an, sa-

« voir 700 pour le royaume d'Angleterre et 300 pour « l'Hibernie. »

Jean ordonna de compter aussitôt cette somme au légat, et il remit en même temps en ses mains sa couronne et son sceptre. Le prélat italien foula l'argent à ses pieds, et garda pendant cinq jours les insignes de la royauté. Lorsqu'il les lui rendit, ce fut en lui disant : « Vous les devez à l'indulgence et à la bonté du souverain pontife, votre maître. »

Tant d'humiliation ne pouvait être acceptée par un peuple indépendant et fier; des révolutions éclatèrent de toutes parts, et dès lors l'Angleterre devint le théâtre d'une guerre aussi longue que désastreuse. Jean crut ramener à lui ses sujets en octroyant la *grande charte* qui posait les bases d'une constitution ardemment désirée par le pays (1); mais cette concession à l'opinion publique ne suffit pas pour effacer le dégoût qu'inspirait la conduite du prince, et, malgré les sacrifices aux-

(1) Quelques articles de cette charte suffiront pour en faire connaître l'esprit et l'importance :

« Le roi n'imposera aucune taxe sans le consentement de la nation. « Il ne sera fait procès à personne que d'une manière légale..... Nul « ne sera emprisonné ou banni que par jugement de ses pairs..... Les « amendes seront proportionnées aux délits..... Un *vilain* ou *paysan*, « s'il est condamné à l'amende, ne pourra être dépouillé des instru- « ments de sa profession..... Tout homme libre peut sortir du royaume « et y rentrer à sa volonté..... Tout homme libre dispose de ses biens « comme il l'entend, et, s'il meurt sans testament, ses héritiers natu- « rels lui succèdent, etc., etc. »

quels avait consenti le monarque, les barons d'Angleterre s'emparèrent du pouvoir et prononcèrent sa déchéance.

Ainsi il a fallu un souverain n'ayant aucune des qualités qui honorent le diadème, aucune des vertus qui élèvent la condition privée, un roi signalé seulement par ses vices et ses crimes, pour signer le pacte le plus digne de la reconnaissance d'une nation, l'acte solennel dont la justice règle les droits de tous, fait disparaître l'arbitraire, et, défiant la tyrannie, assure aux peuples une liberté sage.

La France, maîtresse de plusieurs des provinces continentales de l'Angleterre, jouissait d'un moment de calme et de prospérité. La politique de Philippe-Auguste, qui tendait à l'extension des frontières du royaume et à la disparition du régime féodal, engageait nécessairement ce monarque à se déclarer pour Rome dans sa querelle avec le comte de Toulouse; mais il craignait l'ambition d'Innocent III, et d'ailleurs le saint-siége venait de porter à sa fierté une atteinte dont il gardait un profond ressentiment.

Philippe, marié à Ingelberge, princesse de Danemark, ayant répudié cette princesse, en 1199, pour épouser Agnès de Méranie, s'était vu frappé des foudres ecclésiastiques, et, pour se réconcilier avec le saint-siége, il avait dû promettre de reprendre sa première femme. Le roi de France se trouvait donc placé en ce moment

entre le souvenir encore récent de son royaume mis en interdit (1) et le désir de diminuer la puissance d'un prince qui, bien que son ami et l'allié de sa famille, n'en était pas moins un vassal dangereux par l'étendue de ses possessions. Mais l'hésitation du roi ne sera pas longue, et nous le verrons bientôt sacrifier un ressentiment personnel à ce qu'exigeaient, à ses yeux, la grandeur et l'avenir de la France.

Revenons à Innocent III, que nous avons laissé cherchant partout des soutiens et des vengeurs. Non-seulement il écrivit à Philippe-Auguste, mais aux comtes de Bar, de Vermandois, de Blois et à tous les comtes et chevaliers du royaume. Ces lettres étaient conçues dans les mêmes termes :

« Levez-vous, soldats du Christ! levez-vous, princes
« très-chrétiens! les gémissements de l'Église s'adres-
« sent avec force à votre cœur; le sang du juste crie
« vers vous, afin que vous présentiez à nos ennemis le
« bouclier de la foi pour nous protéger. Ne détournez
« pas votre oreille des plaintes douloureuses que pous-
« sent les serviteurs de Dieu. Levez-vous et jugez cette
« cause! ceignez-vous du glaive! veillez sur l'unité
« entre la royauté et le sacerdoce, unité désignée par

(1) Par suite de cet interdit, il était défendu au clergé, sous peine de damnation éternelle, de dire la messe, d'administrer aucun sacrement, et de prêter son ministère à la sépulture des morts.

« Moïse et par Pierre, par les Pères des deux Testa-
« ments. Empêchez la ruine de l'Église dans ces con-
« trées; volez à son secours! réprimez fortement, et avec
« l'épée, les hérétiques, bien plus dangereux encore que
« ne le sont les Sarrasins. »

Le pape chargea de ces lettres le cardinal Gualo, qu'il envoya, en qualité de légat, auprès de Philippe-Auguste, et il prescrivit à ce prélat de faire publier, dans la France entière, qu'il accordait à tous les princes, soit qu'ils figurassent en personne à cette expédition, soit qu'ils se contentassent de fournir des troupes, les grâces pontificales dont jouissaient les croisés de la Palestine. Le pontife étendit même cette faveur aux simples vassaux, et, pour mieux stimuler leur zèle, il convertit le vœu d'aller à la terre sainte en celui de combattre les Albigeois. Cette dernière disposition eût suffi, à elle seule, pour procurer un nombre considérable de soldats à l'Église, car il était commode, au lieu d'avoir à gagner des indulgences au delà des mers, de les obtenir dans son propre pays et sans courir de très-grands risques. Innocent ne se borna pas à promettre des avantages spirituels; il pria le roi Philippe de porter ses sujets à consacrer leur fortune à cette œuvre sainte et de contraindre tous les créanciers de son royaume à n'exiger que dans un temps donné le payement de ce qui leur était dû. De son côté, il plaça sous la protection de l'Église tous ceux qui marcheraient contre les hérétiques provençaux, à dater du

jour que, en signe de leur engagement, *ils auraient placé la croix sur leur poitrine*, et, pour subvenir à cette dépense, il ordonna, par la lettre suivante, d'imposer tous les biens du clergé à un prélèvement du dixième de leurs revenus.

« Si les lois de l'Église permettent, dans une néces-
« sité urgente, d'employer les trésors et les autres biens
« ecclésiastiques pour le rachat des prisonniers, à plus
« forte raison le commandent-elles lorsqu'il s'agit de dé-
« livrer des âmes des piéges de l'erreur. Il est juste que
« les soldats du Christ, qui combattent pour l'Église,
« soient soutenus par sa générosité. Nous sommes prêts
« à envoyer une somme plus forte encore que celle
« que vous rassemblerez volontairement avec vos re-
« venus, et nous espérons déterminer aussi les laïques
« à venir en aide à ceux de leurs frères chrétiens qui
« vont entrer en campagne. »

L'abbé de Cîteaux et l'abbé de Vaux-Cernay furent les deux hommes qui montrèrent le plus d'ardeur à proclamer cette croisade nouvelle ; partout ils firent entendre leurs prédications fulminantes, partout ils s'attachèrent à armer les seigneurs contre le suzerain, et, si leurs succès ne répondirent pas toujours à leurs efforts, ils parvinrent néanmoins, en parlant aux croyances des uns, à l'inimitié ou à la convoitise des autres, à appeler à eux une grande partie de la noblesse.

Le comte de Toulouse ne se dissimulait pas le danger

de sa position. Pour détourner le coup qu'il voyait près de l'atteindre, il essaya d'abord de calmer la haine implacable dont l'abbé de Cîteaux semblait animé contre lui. Il alla trouver ce prélat, à Aubenas, avec le vicomte de Béziers, son neveu, et même ne craignit pas de compromettre sa dignité pour l'amener à des sentiments moins hostiles à son égard; mais ses démarches demeurèrent sans résultat. Arnaud ne voulut rien entendre. Un ancien auteur (1), en parlant de cette entrevue, ajoute :

« Raymond eut beau représenter qu'il était véritable « enfant de l'Église, qu'il prétendait vivre et mourir dans « son sein, et que, si un de ses serviteurs avait commis « le meurtre qu'on lui reprochait, il n'y avait participé « en rien, comme il était en état de le prouver, on re- « fusa de l'écouter et on le renvoya au pape. Sur cette « réponse, le comte délibéra avec le vicomte de Béziers, « sur ce qu'ils avaient à faire. Ce dernier fut d'avis « de convoquer toute la noblesse de leurs domaines « et d'avoir recours à leurs amis et à leurs alliés pour « se mettre en état de défense contre les croisés, et « d'établir de bonnes garnisons dans toutes leurs « places. Raymond fut d'un sentiment contraire et dé- « clara à son neveu qu'il était résolu à prendre le parti « de la soumission. Cette diversité d'avis causa de la di-

(1) Petro Vall

« vision entre eux (1) et porta le vicomte, lorsqu'il fut « de retour chez lui, à faire la guerre au comte de Tou-

(1) Guillaume de Tudèle raconte de la manière suivante l'entrevue du comte de Toulouse avec l'abbé de Citeaux :

Quant lo coms de Tolosa e li autre baro
El vescoms de Bezers an auzit lo sermo
Que los Frances se crozan no cug lor sapcha bo
Ans ne sou mot irat si cum ditz la canso
A un parlamen que feiro li clerc sela sazo
Lai sus a Albenas venc lo comte Ramon
Aqui sagenolhec e fes sa fliction
Denant mo senher labas elh prega quelh perdon
El ditz que no fara que non avia don
Si lo Papa de Roma els cardenals que i sou
Nol fazian primier calque solucion
No sai que vou diches nin fes longa razon
Lo coms sen retornet a coita desperon
Lo vescomte sou bot mercia e somon
Que no guerrei ab lui ni nolh mova tenson
E que sian amdui a la defension
Quilh nil pais no caian en mala destruction
El no li dig anc doc enan li dig de no
E son se mal partit el coms sen vai felo
E vai sen en Proenza az Arle e az Avinhon.

Quand le comte de Toulouse, les autres barons (du pays)
Et le vicomte de Béziers ont appris que la croisade se prêche
Et que les Français se croisent, ne pensez pas qu'ils s'en réjouissent

« louse, son oncle. Quant à ce dernier, il se rendit à « Arles, et, après avoir hésité quelque temps sur la ma- « nière dont il agirait, il se détermina enfin à envoyer « des ambassadeurs à Rome pour y justifier sa conduite « et se rendre le pape favorable. Il chargea de cette né- « gociation l'archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, le « prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard, sei- « gneur de Rabastens en Bigorre (1). »

Ils en sont fort dolents, comme dit la chanson.
A une assemblée que tinrent alors les clercs,
Là-haut à Aubenas, s'en vint le comte Raymond.
Là il s'agenouilla et fit son acte de contrition
Devant monseigneur l'abbé, le priant de l'absoudre.
(L'abbé) répond qu'il ne peut le faire, qu'il n'en a point le pouvoir,
A moins que le Pape et les cardinaux de Rome
Ne lui accordent auparavant quelque indulgence.
Je ne saurais que vous dire (de plus) : bref fut l'entretien,
Et le comte s'en retourne à hâte d'éperon.
Il s'en va au vicomte (de Béziers), son neveu, qui le prie et le requiert
De ne point guerroyer contre lui, de ne point lui mouvoir querelle,
Et de se mettre avec lui à la défense,
Afin de ne pas tomber, eux et le pays, dans (le feu de) la destruction.
(A tout cela le comte) répond, non par oui, mais par non.
Ils se quittent mécontents, et le comte s'en va courroucé ;
Il s'en va en Provence, vers Arles et vers Avignon.

(Traduction de Fauriel, p. 14.)

(1) Quelques auteurs, Langlois et D. Vaissette entre autres, ajoutent

Une autre députation, mais dans un but hostile à Raymond VI, avait déjà précédé celle-ci. Après la mort d'Azebès, de frère Raoul et de Pierre de Castelnau, les prélats du Languedoc s'étaient entendus pour charger Foulques, évêque de Toulouse, et Navare, évêque de Conserans, d'aller demander au pape les secours que réclamait la triste situation de l'Église.

Innocent III, convaincu d'avance de cette nécessité, s'empressa d'adjoindre Hugues, évêque de Riez, à l'abbé de Cîteaux et à l'évêque de Conserans, et il créa, en outre, une mission permanente dont saint Dominique devint le chef, sous l'autorité de l'évêque de Toulouse. C'est, à ce que l'on croit, à cette dernière institution que doit remonter l'origine de l'ordre des Frères prêcheurs.

Le pape, en notifiant à tous les prélats de France la mesure qu'il venait de prendre, leur recommanda de nouveau d'exhorter leurs diocésains à se ranger sous les bannières de la croix et, dans cette lettre, les trois légats, dépositaires de ses pouvoirs, sont dési-

9 octobre 1208.

Raymond de Rabastens, l'ancien évêque de Toulouse, aux noms que nous venons de citer. Mais comment supposer que le comte Raymond eût été choisir, pour une mission si délicate, un prélat interdit de ses fonctions épiscopales, et remplacé au siége qu'il occupait en suite des ordres du saint-siége? Hubner, dans la *Vie d'Innocent III*, ne désigne pas les membres de cette députation, et se contente de dire « que plusieurs d'entre eux n'étaient pas en bon renom près de la cour de Rome. »

gnés comme étant « *les chefs ou les généraux de la milice chrétienne convoquée pour l'extermination des hérétiques.* »

Raymond avait donné pour instruction à ses envoyés à Rome d'éclairer Innocent III, tant au sujet de la mort de Castelnau que relativement à la protection qu'on l'accusait d'accorder aux hérétiques; de promettre foi et hommage pour le comté de Melgueil, depuis longtemps revendiqué par le saint-siége, et aussi de se plaindre de la roideur et du peu d'égards que lui montrait l'abbé de Cîteaux.

Ce prince partit pour le Rouergue, où il attendit le résultat de sa démarche, et là il conclut un arrangement avec l'héritier du seigneur de Rodez, qui lui permit de joindre ce comté à ses domaines; mais, un peu plus tard, il céda, à son tour, cette acquisition assez importante à un fils naturel du comte d'Auvergne, moyennant une somme de 1,600 marcs d'argent.

Cependant le comte de Toulouse, voyant le nombre des croisés s'accroître chaque jour et sa situation devenir de plus en plus embarrassante, alla trouver Philippe-Auguste, auquel il devait nécessairement s'adresser dans ces circonstances critiques, et à titre de parent et à titre de suzerain. Le roi, sur l'esprit duquel les vives sollicitations du pape n'avaient pas produit une impression bien grande, accueillit Raymond avec tous les témoignages d'une ancienne amitié; mais,

loin de lui laisser entrevoir l'intention de le secourir, il l'engagea à se soumettre aux exigences de Rome et à acheter la paix, n'importe par quel sacrifice. Dans tous les cas, il exigea de lui, de la manière la plus formelle, l'assurance de ne recourir, en aucune occasion, à l'intervention de l'empereur, ni même à ses conseils.

Vassal du roi de France, comme comte de Toulouse, et feudataire d'Othon IV, comme marquis de Provence, Raymond, par sa position entre ces monarques également puissants et également redoutables, ne savait quelle conduite tenir à l'égard de l'un et de l'autre. Croyant sortir d'embarras en les ménageant tous deux, il ne tint pas compte de la recommandation qui venait de lui être faite et se rendit près de l'empereur pour réclamer également son appui. Il pensait, d'ailleurs, être sûr d'obtenir, de ce côté, ce qu'il n'espérait pas de Philippe; car Othon était l'ennemi déclaré de la France et de Rome, et, si ce monarque ne pouvait lui envoyer des soldats, il le mettrait au moins à même de former et d'entretenir une armée. Malheureusement il arriva au comte de Toulouse ce qui, en pareil cas, arrive presque toujours; en voulant ménager les deux partis, il n'en eut aucun pour lui. Othon, peu convaincu de sa fidélité, lui refusa son argent, et Philippe, blessé, avec raison, du peu d'attention apporté à ses paroles, fut moins disposé que jamais à l'aider de ses troupes.

Raymond était à Arles quand ses envoyés revinrent

de Rome. Le pontife les avait écoutés sans trop de prévention ni de courroux. Après avoir discuté devant lui les diverses charges qui pesaient sur leur maître et s'être attachés à en démontrer l'injustice, ils avaient offert de prouver, par témoignage ou par serment, la vérité de leur langage. Le pape leur fit répondre qu'il acceptait la soumission du comte et qu'il serait heureux de l'absoudre si, en effet, il présentait des preuves à l'appui de ses assurances, mais que, avant tout, il devait remettre aux mains de l'Église, pour garantie de ses promesses, sept de ses principales places.

Il eût été difficile d'imposer au comte des conditions plus dures; c'était le livrer sans défense aux entreprises des croisés, déjà prêts, sur différents points, à envahir son territoire; c'était ouvrir ses États aux rois de France et d'Angleterre; en un mot, c'était rendre la cour de Rome l'arbitre absolu de ses actions et même de sa destinée.

Que de fois alors il dut reporter sa pensée sur le vicomte de Béziers et s'avouer, avec d'amers regrets, que, s'il eût suivi ses avis, plus hasardeux en apparence qu'en réalité, il braverait sans crainte la colère d'un pontife et les desseins des princes, dont l'ambition désirait et sa chute et sa ruine!

En effet, aimé de ses peuples, Raymond, s'il eût fait un appel au pays, aurait bientôt réuni des forces suffi-

santes pour tenir tête à des troupes rassemblées à la hâte, composées d'éléments sans homogénéité et dont les soldats, jeunes, vieux, valides ou infirmes, engagés seulement pour quarante jours, attendaient avec impatience la fin de leur service pour aller jouir, chez eux, de l'absolution qui leur avait été promise. Appuyant sa résistance sur un nombre considérable de forteresses qui exigeaient des siéges longs et meurtriers, le comte eût obligé ses ennemis à disséminer leurs armées et, par conséquent, à les compromettre. D'ailleurs il aurait été soutenu par les vicomtes de Béziers et de Béarn, les comtes de Foix et de Comminges, et avec de tels auxiliaires, s'il ne fût resté vainqueur, il ne pouvait manquer, au moins, de disputer la victoire.

Ignorait-il, ce prince faible et irrésolu, que, même en supposant Innocent III conduit toujours par des idées de désintéressement et de justice, le pape verrait seulement par les yeux de ses légats? Croyait-il donc, ce comte de Toulouse, assez imprudent pour se fier à la bonne foi de ses adversaires, que des prélats, blessés dans leur amour-propre ou dans leurs convictions fanatiques, ne sauraient pas profiter de la distance qui les séparait de Rome pour diriger à leur gré le chef de l'Église et arriver un jour au but où tendaient leurs désirs. l'humiliation d'un pouvoir devant lequel, trop longtemps, ils avaient dû se courber et fléchir ?

Raymond se serait reproché bien plus encore son

manque de détermination, s'il avait eu connaissance de l'instruction suivante adressée, par le pape, aux trois légats représentant le saint-siége. On trouve à la fois, dans cette pièce remarquable, la tactique d'un général et la subtilité d'un homme d'État.

Février 1209.

« Vous nous avez demandé de quelle manière les « croisés doivent se comporter à l'égard du comte Ray- « mond. Nous vous conseillons, avec l'Apôtre, d'em- « ployer la ruse, qui, dans une occasion semblable, « doit plutôt être appelée prudence. Ainsi, après en « avoir délibéré avec les plus sages de l'armée, vous at- « taquerez séparément ceux qui sont isolés de l'unité; « vous ne vous en prendrez donc pas d'abord au comte « de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse pas « de secourir les autres et s'il est plus réservé dans sa « conduite; mais le laissant pour un temps, suivant « l'art d'une sage dissimulation, vous commencerez par « faire la guerre aux autres hérétiques, de crainte que, « s'ils étaient tous réunis, il ne fût plus difficile de les « vaincre; par là, ces derniers, étant moins secourus « par le comte, seront défaits plus aisément, et ce « prince, voyant leur défaite, rentrera peut-être en lui- « même. S'il persévère dans sa méchanceté, il sera « beaucoup plus facile de l'attaquer lorsqu'il se trou- « vera seul et hors d'état de recevoir aucun secours de « la part des autres. Nous vous proposons ces précau- « tions pour plus grande sûreté; mais, comme vous

« serez sur les lieux, vous agirez suivant les circon-
« stances, ainsi que le ciel vous l'inspirera, et vous vous
« comporterez dans l'affaire du comte, après en avoir
« délibéré, comme vous verrez qu'il sera plus utile
« pour l'honneur de Dieu et l'avantage de l'Église (1). »

Cependant le pape, voulant donner à Raymond une preuve de sa justice, l'informa que, puisque l'abbé de Cîteaux ne lui inspirait pas de confiance, il envoyait un légat *a latere* (2) qui traiterait avec lui directement, sans enlever à Arnaud et aux évêques de Riez et de Conserans le caractère dont ils étaient revêtus. Ce légat était l'ecclésiastique Milon, le secrétaire d'Innocent III, auquel fut adjoint un chanoine de Gênes, appelé Théodise ou Théodose.

Le comte se montra fort reconnaissant de ce qu'il regardait comme une concession à ses désirs, et il en témoigna publiquement sa joie. Il s'en serait moins applaudi s'il avait su que le pontife avait recommandé à son nouveau légat d'agir, en toute chose, selon les conseils de l'abbé de Cîteaux, particulièrement en ce qui le concernait. « *Arnaud fera tout*, lui avait-il dit, *et vous serez son organe; de cette façon, le comte de Toulouse, qui le tient pour suspect, n'aura pas défiance de vous.* »

(1) Ép. 232.

(2) Envoyé extraordinairement. Du latin *latus, lateris*, parce que le pape choisissait, pour ces missions, des cardinaux détachés d'auprès de sa personne ou tirés de son conseil.

Milon et Théodose, à leur arrivée en France, se rendirent à Auxerre, où se trouvait l'abbé de Cîteaux, afin de s'entendre avec lui; s'étant mis très-aisément d'accord, ces trois messagers du pape allèrent ensemble rejoindre Philippe-Auguste à Villeneuve, près de Sens, où le roi avait convoqué les grands de son royaume.

Milon présenta alors au monarque la lettre par laquelle Innocent III le suppliait de se placer de sa personne à la tête de la croisade ou de permettre au moins à son fils d'en accepter le commandement. Philippe répondit par un refus à l'une et à l'autre de ces demandes, s'excusant sur la lutte qu'il avait à soutenir avec le roi d'Angleterre et avec l'empereur; pourtant il ajouta que, « en consultant ses sentiments religieux plutôt que la prudence, il autorisait ses barons à prendre part à l'expédition projetée et les légats du saint-siége à prêcher la croisade dans toute l'étendue de ses États (1). »

Après cette déclaration positive, Milon et Arnaud se séparèrent pour s'occuper, chacun de leur côté, des affaires confiées à leurs soins. Milon, suivi de Théodose, se dirigea sur Montélimar où devaient se réunir un cer-

(1) Guillaume l'Armorique, chapelain de Philippe-Auguste et le continuateur de Rigord, qui a écrit la vie de ce prince jusqu'à 1209, assure que le roi fournit alors à l'armée des croisés quinze mille hommes de ses propres troupes. Quoique ce fait ne soit relaté par aucun autre historien, l'autorité de celui qui le signale et ce que nous savons de la politique du monarque français ne nous laissent aucun doute sur son exactitude.

tain nombre d'évêques, tous désignés à l'avance par l'abbé de Cîteaux comme ne pouvant mettre d'entraves aux dispositions que le légat jugerait nécessaires. Milon avait besoin de cette espèce de concile pour légitimer ses actes et ne pas paraître agir de son autorité propre. Lorsque, dans cette assemblée, on eut arrêté toutes les mesures favorables aux intérêts de la croisade, on convint ensuite de la conduite à tenir vis-à-vis du comte de Toulouse, et il fut décidé, à l'unanimité, que Milon citerait le comte à comparaître devant lui, à Valence, vers le milieu du mois de juin.

Juin 1209. Quant à Arnaud, il se porta dans l'Artois et la Picardie, et, avec le concours de plusieurs prédicateurs animés d'une exaltation frénétique, il souleva les populations des villes et des campagnes, répétant le cri de guerre si heureusement inspiré quand il s'agissait de la délivrance de Jérusalem.

La France offrait alors un spectacle singulier. Devenue presque indifférente à la guerre d'Orient, elle ne se souvenait plus des sacrifices immenses faits en témoignage de sa foi; elle oubliait le petit nombre de ses enfants qui combattaient encore aux lieux mêmes de ses saints mystères, et, à la voix de quelques moines, elle courait aux armes pour entreprendre une croisade nouvelle contre des populations qui, malgré les erreurs religieuses dont on les accusait, ne cessaient de donner, chaque jour, des preuves de leur catholicisme sincère.

Les hommes du nord, dans leur attachement à leurs croyances, ne cherchaient pas à savoir s'il s'agissait d'un schisme ou d'une hérésie; on leur disait les Albigeois les ennemis de la religion, on leur parlait d'un pardon à obtenir du ciel, et, entraînés par une promesse à laquelle ils attachaient le plus haut prix, ils trouvaient que c'était gagner sans peine des indulgences que de servir quarante jours dans un pays regardé comme une seconde terre promise. Quant à la noblesse, les expéditions outre mer ayant détruit, ou au moins considérablement diminué sa fortune, elle voyait, dans l'interdit jeté sur les États du comte de Toulouse, un moyen facile de réparer ses pertes et de s'approprier de riches domaines; d'ailleurs il aurait suffi, pour imprimer une grande impulsion à ce mouvement, du vieil antagonisme qui existait entre les contrées septentrionales de la France et les provinces au delà de la Loire, antagonisme basé sur la différence des idiomes, sur la jalousie qu'inspirait la civilisation, et particulièrement sur le bien-être dont jouissaient les habitants des pays méridionaux.

De nombreux pèlerins accoururent donc de tous les points du royaume pour mériter des grâces spirituelles ou des dépouilles ardemment enviées.

Le comte de Toulouse, justement effrayé d'une manifestation si menaçante, s'imagina en prévenir les effets en se montrant résigné et humble; il oubliait, quand il

crut satisfaire ainsi les peuples, les grands et l'Église, que le fanatisme est aveugle, la cupidité persévérante et la faiblesse impitoyable.

Raymond obéit à l'injonction du légat ; il se rendit à Valence à l'époque désignée par lui, et Milon, après avoir reçu du prince l'assurance formelle d'exécuter ponctuellement ses ordres, exigea que sept de ses principales forteresses lui fussent aussitôt livrées comme gage de sa parole ; il voulut, en outre, que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles s'engageassent à se reconnaître dégagés de tout devoir envers lui s'il venait à manquer aux obligations qui lui seraient imposées.

Le comte accepta toutes les conditions, et, sans exprimer une seule plainte, il prêta le serment suivant entre les mains du prélat :

« L'an de l'incarnation 1209, au mois de juin, je,
« Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne,
« comte de Toulouse, marquis de Provence, me remets
« moi-même avec sept châteaux, savoir : Oppède,
« Montferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Four-
« ques et Fanjaux (1), à la miséricorde de Dieu et au
« pouvoir absolu de l'Église romaine, du pape et de

(1) Le nom de Fanjaux, d'après l'annotateur de l'*Histoire générale du Languedoc*, vient d'un temple consacré, en ce lieu, à Jupiter (*Fanum Jovis*). Les forteresses d'Oppède, de Mornas et de Baumes étaient sur la rive gauche du Rhône, dans l'ancien marquisat de Provence.

« vous, seigneur Milon, légat du saint-siége apostolique,
« pour servir de caution au sujet des articles pour les-
« quels je suis excommunié. Je confesse, dès à présent,
« tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine : pro-
« mettant de les remettre incessamment à qui vous vou-
« drez et quand vous le jugerez à propos ; de contraindre
« comme vous l'entendrez leurs gouverneurs et leurs
« habitants à les garder exactement tout le temps qu'ils
« seront au pouvoir de l'Église romaine, nonobstant
« la fidélité qu'ils m'ont jurée, et enfin de les faire
« garder à mes dépens. »

Milon se hâta alors d'envoyer Théodose prendre possession des places abandonnées à la cour de Rome, et, pour accomplir son œuvre, il se dirigea sur Saint-Gilles, où le comte devait être absous de l'excommunication prononcée contre lui.

Les chroniques contemporaines nous ont laissé différents détails sur ce qui se passa à cette occasion. En voyant le nombre des curieux accourus de toutes parts pour assister au triomphe de l'Église, on eût dit que la population entière du pays s'était donné rendez-vous à la basilique de Saint-Gilles. C'est qu'en effet la cérémonie extraordinaire qui allait avoir lieu intéressait également le pauvre et le riche, le serf et le seigneur ; elle parlait à tous les cœurs, remuait toutes les passions. Aux uns, l'humiliation du comte de Toulouse inspirait la douleur et la crainte ; aux autres, la joie et l'espérance. Ceux-là

songeaient déjà à défendre les droits d'un maître qu'ils chérissaient; ceux-ci, heureux de l'obéissance du suzerain, jouissaient, par anticipation, des avantages que semblait leur réserver l'avenir.

A l'entrée de l'abbaye avait été dressé un autel où se trouvaient exposés le saint sacrement et des reliques vénérées. Autour de cet autel se rangèrent en cercle le légat, les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch ; les évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nîmes, Agde, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apte, Sisteron, Orange, Viviers, Uzès et Maguelone.

Raymond, pieds nus, dépouillé de tout vêtement jusqu'à la ceinture, une corde au cou et un cierge à la main, se prosterna devant le légat, demanda à être réintégré dans la communion catholique, et promit, pour obtenir cette grâce, d'obéir à tout ce qu'il plairait au légat de lui ordonner.

On lui présenta alors un serment, formulé à l'avance, qu'il lut à genoux et à haute voix :

« La douzième année du pontificat du seigneur pape
« Innocent III, le 18 de juin, je, Raymond, duc de Nar-
« bonne, jure sur les saints Evangiles, en présence des
« saintes reliques de l'eucharistie et du bois de la vraie
« croix, que j'obéirai à tous les ordres du pape, et aux
« vôtres, maître Milon, notaire du seigneur pape et légat
« du saint-siége apostolique, et de tout autre légat du saint-

« siége, touchant tous et chacun des articles pour les-
« quels j'ai été ou je suis excommunié, soit par le pape,
« soit par son légat, soit par les autres, soit enfin de
« droit; en sorte que j'exécuterai de bonne foi tout ce
« qui me sera ordonné tant par lui-même que par ses
« lettres et par ses légats au sujet desdits articles, mais
« principalement sur les suivants :

« 1° Sur ce que les autres ayant fait serment d'obser-
« ver la paix, *on dit* que j'ai refusé de la signer;

« 2° En ce qu'*on dit* que je n'ai pas gardé le serment
« que j'ai fait pour l'expulsion des hérétiques et de
« leurs fauteurs;

« 3° Sur ce qu'*on dit* que j'ai toujours favorisé les hé-
« rétiques;

« 4° Sur ce qu'on me regarde comme suspect à la
« foi;

« 5° Sur ce que j'ai entretenu les routiers et les mai-
« nades;

« 6° Sur ce qu'*on dit* que j'ai violé les jours de ca-
« rême, des fêtes et des Quatre-Temps, qui devraient être
« des jours de sûreté;

« 7° Sur ce qu'*on dit* que je n'ai pas voulu rendre
« justice à mes ennemis lorsqu'ils m'offraient la paix;

« 8° Pour avoir confié à des Juifs les affaires pu-
« bliques;

« 9° En ce que je retiens des domaines du monastère
« de Saint-Guilhem et des autres églises;

« 10° En ce que j'ai fortifié les églises et que je m'en
« sers comme de forteresses ;

« 11° Sur ce que je fais lever des péages et des gui-
« dages indus ;

« 12° Pour avoir chassé l'évêque de Carpentras de son
« siége ;

« 13° Sur ce qu'on me soupçonne d'avoir trempé
« dans le meurtre de Pierre de Castelnau, de sainte mé-
« moire, principalement parce que j'ai mis le meur-
« trier dans mes bonnes grâces ;

« 14° Sur ce que j'ai fait arrêter prisonnier l'évêque
« de Vaison et ses clercs; que j'ai détruit son palais avec
« la maison des chanoines et que j'ai envahi le château
« de Vaison ;

« 15° Enfin sur ce qu'on dit que j'ai maltraité des
« personnes religieuses, et que j'ai commis divers bri-
« gandages.

« J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les
« autres que l'on pourrait m'objecter, et je l'ai fait faire
« à tous ceux que j'ai donnés pour cautions, touchant
« les châteaux de Fourques, d'Oppède, de Montferrand
« et autres. Si j'enfreins ces articles et les autres qu'on
« pourra me prescrire, je consens que ces sept châ-
« teaux soient confisqués au profit de l'Église romaine
« et qu'elle rentre dans le droit que j'ai sur le comté de
« Melgueil. Je veux et j'accorde de plus qu'en ce cas
« je sois excommunié, qu'on jette l'interdit sur tous

« mes domaines ; que ceux qui feront serment avec
« moi, soit consuls ou autres, et leurs successeurs,
« soient, dès lors, absous de la fidélité, du devoir et du
« service qu'ils me doivent, et qu'ils soient tenus de
« prêter serment et de garder fidélité à l'Église romaine
« pour les fiefs et les droits que j'ai dans leurs villes et
« leurs châteaux ; enfin je m'engage, par le même ser-
« ment, à entretenir la sûreté des chemins. »

Le légat ordonna ensuite à Raymond

1° De rétablir l'évêque de Carpentras dans tous ses droits ; de le dédommager des pertes qu'il lui avait causées ; de fournir, pour cela, des cautions suffisantes ; de relever les habitants de Carpentras du serment qu'ils lui avaient prêté, et de remettre aux mains de l'Église la forteresse qu'il avait fait construire dans cette ville ;

2° De restituer à l'évêque, au prévôt et aux chanoines de Vaison les châteaux et les autres domaines dont il s'était emparé ; de donner caution qu'il les indemniserait, soit pour les dommages qu'il leur avait causés, soit pour les édifices qu'il avait détruits, et de remettre le château de Vaison à lui, légat, ou à celui qu'il désignerait pour en prendre possession ;

3° De chasser entièrement de ses domaines les Aragonais, les Routiers, Cotereaux, Brabançons, Basques, Mainades et autres brigands, sous quelques noms qu'on les désignât, et de ne pas les employer ailleurs ;

4° De ne confier aux Juifs aucune administration publique ou particulière ;

5° De veiller à la sûreté des chemins publics ;

6° Enfin d'exécuter fidèlement, à l'avenir, les instructions du pape ou des légats.

Seize barons, vassaux du comte et ses cautions, firent aussi serment d'obéir en toute chose à l'Église. Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* nous en ont conservé les noms : c'étaient Guillaume de Baux, prince d'Orange, et Hugues, son frère ; Raymond de Baux, leur neveu ; Dragonet de Bocoyran, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Argout, Ricaré de Corombe, Bertrand de Laudun, Guillaume, son frère ; Bernard d'Anduze et Pierre Bermond, son fils ; Rostaing de Porquière ; Raymond, seigneur d'Uzès, et son fils Decan ; Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, et Pons Gaucelin de Lunel.

Cette dernière formalité remplie, le légat passa son étole autour du cou du comte de Toulouse, en prit les deux bouts dans une de ses mains, et de l'autre, le frappant de verges, il l'introduisit dans l'église. Lorsque Raymond fut au maître-autel, il se prosterna, et, arrivé enfin au terme de son humiliante expiation, on daigna lui accorder un pardon qu'aucun prince de la terre n'eût voulu acheter à pareil prix.

Après cette cérémonie dégradante, Raymond eut la permission de se retirer ; mais la foule était trop consi-

dérable pour qu'il pût suivre le chemin par lequel il était venu ; il se vit dans l'obligation de longer un des bas côtés de la basilique, celui précisément où reposaient les restes mortels de Castelnau, ce qui donna lieu de croire qu'on l'avait contraint de prendre cette direction pour lui faire faire amende honorable de la mort de ce prélat.

Ce n'était pas assez pour l'Église de ce qu'elle avait obtenu ; il ne lui suffisait pas d'avoir mis le pouvoir à ses pieds, de l'avoir déconsidéré, avili aux yeux de tous, il lui fallait s'immiscer dans les affaires du gouvernement, dans les mesures administratives du pays ; il lui restait, en un mot, à prouver son autorité souveraine. Elle défendit à Raymond de percevoir certains droits, lui commanda de supprimer les greniers à sel, et lui prescrivit d'assurer à tous les voyageurs le libre passage dans ses États.

Raymond VI, docile à la voix de Milon, ne se refusa à rien ; cependant, pour avoir consenti au sacrifice de sa dignité et de sa considération, il n'avait pas empêché la cour de Rome de poursuivre les projets arrêtés par elle. Partout la croisade continuait à être prêchée avec ardeur, et partout les populations s'empressaient de répondre à cet appel. S'il n'était plus loisible de s'emparer des riches domaines du comte de Toulouse, on conservait l'espoir de se partager les biens des seigneurs hérétiques, et cette perspective stimulait encore le zèle de

plus d'un baron étranger avide de se conquérir un apanage, et d'une foule d'aventuriers qui, dans ce grand pillage, entrevoyaient une chance presque certaine d'améliorer leur condition.

Milon, après avoir levé l'excommunication du comte, fit promettre, par serment, à tous les seigneurs qui se trouvaient alors à Saint-Gilles, de ne rompre, sous aucun prétexte, la paix à laquelle leur suzerain s'était soumis, et leur intima, s'il survenait entre eux quelque différend, de s'en rapporter à la décision de l'évêque de Riez, de l'archevêque d'Arles, de l'évêque d'Uzès, du prévôt de la cathédrale d'Avignon et des autres ecclésiastiques qu'il conviendrait à l'Église de désigner.

Il décida aussi que les prélats chargés de la garde des forteresses livrées par Raymond s'engageraient devant lui à ne les restituer à ce prince que sur un ordre exprès du pape ou sur celui d'un de ses légats. D. Vaissette nous apprend à qui ces places furent confiées. L'archevêque d'Arles occupa Mornas et Fourques, l'évêque de Viviers Fanjaux, l'abbé de Montmajour (1) Oppède, l'évêque et le prévôt d'Avignon Roquemaure et Baumes, et l'évêque de Maguelone le château de Montferrand.

(1) Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près d'Arles. Son nom venait de *mons major*.

Dès les premiers jours de juillet, la ville de Lyon, rendez-vous des croisés, était encombrée de soldats ou plutôt d'hommes armés, venus de la Bourgogne, de la Flandre, de la Picardie, de la Normandie, de l'Aquitaine et de beaucoup d'autres points de la France pour servir sous la bannière de l'Église. Chacun des individus de cette milice improvisée portait sur sa poitrine la croix rouge, symbole de sa foi et témoignage de son zèle. C'était un assemblage étrange de clercs, de laïques, d'adolescents, de vieillards, tous sans aucune idée de la guerre, tous différents de mœurs, de costumes, d'habitudes, et souvent même ne pouvant arriver à s'entendre à cause de la diversité des idiomes.

Raymond, auquel la crainte de l'Église avait ôté non-seulement la réflexion et l'énergie, mais jusqu'au sentiment de ses devoirs, voulut, de lui-même, donner encore au saint-siége une preuve de la sincérité de ses promesses. Il demanda à Milon de figurer parmi les croisés qui allaient combattre ses peuples et dévaster ses provinces. Le légat, comme on le pense bien, ne lui refusa pas une semblable faveur; mais il prit occasion de cette offre pour rendre plus lourd et plus humiliant un joug si facilement accepté. Il exigea du comte un nouveau serment conçu en ces termes :

« Au nom de Dieu....., je, Raymond, par la grâce de « Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et mar- « quis de Provence, jure sur les saints Évangiles que,

« lorsque les princes croisés arriveront dans mes États,
« je leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde
« leur propre sûreté que dans *toutes les autres choses*
« *qu'ils jugeront à propos de me commander* pour leur
« utilité et pour celle de l'armée. »

Si nous en croyons un auteur contemporain (1), il n'y eut que deux chevaliers qui suivirent l'exemple du comte et qui consentirent à prendre la croix.

Le pape, désarmé par tant d'actes d'obéissance, daigna enfin laisser fléchir sa colère; il écrivit au comte :

« Nous nous réjouissons dans le Seigneur et dans la
« force de sa grâce de ce que, malgré tout ce qu'on
« avait publié et qui paraissait nuire extrêmement à
« votre réputation, vous vous êtes soumis entièrement à
« nos ordres pour la rétablir, et de ce que vous avez
« donné toutes les cautions que notre cher fils Milon,
« notre notaire, légat du saint-siége apostolique, vous a
« demandées. Ainsi, au lieu d'un sujet de scandale que
« vous étiez auparavant, vous êtes devenu un modèle à
« suivre; de sorte que la main du Seigneur paraît avoir
« merveilleusement opéré en vous. Comme nous sommes
« très-persuadé que cette démarche vous sera aussi pro-
« fitable pour le temporel que pour le spirituel, nous
« vous exhortons à vous comporter, dans la suite, de
« telle manière, parmi les fidèles, que vous fassiez de

(1) Pierre de Vaux-Cernay.

« nouveaux progrès dans la foi catholique, vous qui,
« jusqu'ici, vous perdiez en faisant la guerre parmi des
« perfides. Montrez-vous tel en toutes choses, que nous,
« qui souhaitons votre avancement et votre honneur,
« soyons obligé de vous accorder notre protection;
« croyez que nous n'avons pas l'intention de vous im-
« poser une servitude onéreuse et injuste. »

Jamais roi ou empereur écrivit-il à un prince souverain avec cette hauteur dédaigneuse! Au surplus, nous verrons bientôt comment se justifieront les paroles bénignes de cette lettre.

Milon, Théodose et la plupart des évêques qui avaient assisté à la cérémonie de Saint-Gilles allèrent à la rencontre des troupes destinées à anéantir les hérétiques. Cette armée était une des plus considérables qu'on eût vues jusqu'alors; mais les historiens ne s'accordent pas sur sa force : les uns prétendent qu'elle était de cinq cent mille hommes, les autres de deux cent cinquante ou trois cent mille. Voici ce que dit, à ce sujet, un contemporain, l'auteur du poëme sur la guerre des Albigeois (1) :

« L'host (des croisés) fut merveilleusement grand, par ma foi.
« Il (s'y trouvait) vingt mille cavaliers armés de toutes pièces,
« Et plus de deux cent mille tant vilains que paysans;

(1) Guillaume de Tudèle, *Cansos de la crozada.*

« Et je ne compte ni les bourgeois, ni les clercs.
« De près, de loin, toute l'Auvergne (y est venue) ;
« (Il y a là de la gent) de Bourgogne, de France et de Limousin ;
« Il y en a du monde entier. (Il y a des) Allemands, des Thiois,
« Des Poitevins, des Gascons, des Rouergats, des Saintongeois.
« Dieu ne fit jamais clerc qui, quelque peine qu'il s'y donnât,
« Les pût tous mettre par écrit en deux mois, ni en trois.
« Là (se trouve) toute la Provence et tout le Viennois :
« Des Ports de Lombardie jusqu'au-dessous de Rhodez,
« Tous y sont venus en foule, à cause du grand pardon (à y gagner) (1). »

Un chroniqueur non moins digne de foi, Pierre de Vaux-Cernay, témoin oculaire, n'évalue qu'à cinquante

(1) « La ost fo meravilhosa e grans si majut fes
« XX. melia cavaliers armatz de totas res
« E plus de CC. melia que vilas que pages
« En cels no comti pas ni clergues ni borzes
« Tota la gens dAlvernhe e de lonh e de pres
« De Bergonha e de Fransa e de Lemozines
« De tot le mon ni ac Alamans e Ties
« Peitavis e Gascos Roergas Centonges
« Anc Dieus no fe nulh clerc per punha que i mezes
« Los pogues totz escriure en dos mes o en tres
« Lai es tota Proensa e trastotz Vianes
« Dels Portz de Lombardia tro aval a Rodes
« I vengro tug essems pel perdo que grans es. »

(Trad. de Fauriel, p. 22.)

Voyez, à ce sujet, *la Chronique* d'Albéric Rigord, *De gest. Phil.-Aug.*, p. 56, Math. Paris; *Inn.* III, l. XII, ep. 108, Guillaume l'Armorique.

mille le nombre des hommes réunis à Lyon. Malgré la différence qui existe entre ces diverses appréciations, ce dernier chiffre n'est peut-être pas aussi éloigné que l'on pourrait le supposer de l'estimation de Guillaume de Tudèle. Une foule de pèlerins étaient certainement accourus pour prendre part à une guerre qui promettait d'immenses avantages sans faire prévoir de très-grands périls; mais, dans cette masse d'individus de toute condition et de tout âge, il est probable qu'il n'y en avait guère, en effet, plus de cinquante mille dans le cas de se présenter sur un champ de bataille, et ce sont sans doute ceux-là seulement que Vaux-Cernay considérait comme pouvant être comptés parmi les vrais soldats de l'Église.

On a comparé, avec quelque raison, cette armée, impatiente d'envahir les provinces au delà de la Loire et de se partager les dépouilles de leurs malheureux peuples, à ces flots de barbares que les régions septentrionales précipitèrent autrefois sur l'Europe. Devant les Wisigoths et les hordes venues des rives du Weser, disparurent les lois, les arts, les institutions, toutes les conquêtes de la civilisation sur l'ignorance; de même aussi, devant ceux que les méridionaux appelaient alors des *Francimans*, marcheront des chefs avides ou fanatiques, qui, portant avec eux la dévastation et la mort, dépouilleront le pays de ses droits, les villes de leurs priviléges et les habitants de leur indépendance.

A la tête de ces troupes improvisées figuraient cependant des guerriers dont les services étaient glorieux et les noms justement honorés. Nous citerons Eudes, duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers, le comte de Saint-Pol, Pierre de Courtenay, Simon de Montfort, le comte de Bar, Guichard de Beaujeu, Gauthier de Joigny, Guillaume de Rocher, sénéchal d'Anjou, et Gui de Lévis, qui devait, plus tard, recevoir le titre de maréchal de la foi.

Parmi les ecclésiastiques, on remarquait les archevêques de Reims, de Sens, de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres.

Ces princes et ces prélats, après s'être occupés de l'organisation des corps placés sous leurs ordres, songèrent à désigner entre eux un chef, et ce fut Arnaud, abbé de Cîteaux, que l'on créa généralissime.

Aujourd'hui nous nous expliquons difficilement un choix semblable, mais au commencement du XIII[e] siècle on était accoutumé à voir l'autorité aux mains de l'Église ; le saint-siége commandait à tout, dirigeait toutes choses. D'ailleurs, si Arnaud avait été élevé dans un cloître, ambitieux, résolu, dominateur, il exerçait autour de lui une puissante influence, grâce à son éloquence chaleureuse, à ses formes altières et à un luxe que les plus grands seigneurs auraient eu peine à égaler.

Fin de juin 1209.

Vers la fin de juin, les croisés quittèrent Lyon, suivi-

rent la rive gauche du Rhône, traversèrent le comtat Venaissin, et, franchissant ensuite le fleuve, ils se dirigèrent sur Montpellier, où ils firent une halte de quelques jours.

Le comte de Toulouse les avait rejoints à Valence, et, quoique bien accueilli par les princes, il s'était cru obligé, comme s'il eût craint de ne les avoir pas assez rassurés sur ses intentions, de renouveler au comte d'Auxerre et à Robert de Courtenay, ses cousins germains, le serment, prêté à Milon, d'exécuter sans réserve ce qui lui serait demandé dans l'intérêt de la croisade. Pour gage de cette parole nouvelle, il avait remis encore quelques-uns de ses châteaux entre leurs mains. Suivant les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, il leur proposa même de rester près d'eux avec son fils pour leur servir d'otage.

Aussitôt l'arrivée des croisés, Roger Trancavel, vicomte de Béziers, que la soumission de Raymond VI mettait dans l'impuissance de résister aux prétentions de la cour de Rome, s'empressa de se rendre à Montpellier pour traiter avec les légats. Il pensait, en protestant de son obéissance à l'Église, être à l'abri de toute attaque et de tout danger; mais il ne connaissait pas ses ennemis ou se faisait une fausse idée de sa situation. Ses assurances demeurèrent sans effet devant des juges décidés à le trouver coupable. Vainement il offrit de fournir des preuves de l'orthodoxie de sa foi, vainement

il assura que, si ses officiers ou ses vassaux avaient protégé les hérétiques, lui n'avait cessé d'être attaché à ses croyances et irréprochable dans sa conduite.

L'abbé de Cîteaux éloigna toute explication sur le passé et prétendit sans valeur les promesses pour l'avenir. Que voulait-il donc ce prélat vindicatif et inflexible? Ce n'était pas la justification d'un accusé, il refusait de l'entendre; ce n'était pas le repentir d'un coupable, il repoussait l'aveu de ses torts; ce n'était pas la conversion d'un pécheur, il ne croyait pas au repentir. Malheureusement pour Roger, il fallait à la cour de Rome un grand exemple, et ce prince était, après le comte de Toulouse, le seigneur le plus puissant du pays. Il réunissait à la vicomté de Béziers celles d'Albi et de Carcassonne, et le Rasez; par conséquent, c'était sur lui que devait tomber d'abord la colère du saint-siége.

Jeune, brave, du caractère le plus noble et le plus généreux, Roger ne fléchit pas devant les menaces. Voyant que l'on cherchait un prétexte pour se partager ses domaines, il ne songea pas, comme l'exemple venait de lui en être donné, à conserver son héritage par d'humiliantes concessions. Confiant en son droit, fidèle, avant tout, à l'honneur, il résolut de ne céder qu'à la force, de préserver les siens d'un joug avilissant, ou de mourir avec eux s'il ne pouvait les en affranchir.

Écoutons ce que dit de ce prince Guillaume de Tudèle,

un contemporain, témoin des événements et narrateur désintéressé et impartial :

« Le vicomte de Béziers ne cesse, nuit ni jour,
« De fortifier sa terre. Il était homme de grand cœur ;
« Aussi loin que s'étende le monde, il n'y avait point de meilleur chevalier,
« Plus preux, plus libéral, plus courtois, ni plus avenant.
« Il était (comme j'ai dit) le neveu du comte Raymond, le fils de sa sœur,
« Et bon catholique ; je vous en donne pour garants
« Maint clerc et maint chanoine (mangeant) en réfectoire,
« Et beaucoup (d'autres). Il était tout jeune, bien voulu de tous,
« Et les hommes de sa terre, ceux dont il était le seigneur,
« N'avaient de lui défiance ni crainte ;
« Ils jouaient avec lui, comme s'il eût été leur égal ;
« Mais ses chevaliers et ses autres vassaux,
« Qui en tour, qui en château, maintenaient les hérétiques.
« Ils furent pour cela exterminés et occis avec déshonneur,
« Et le vicomte lui-même en mourut en grief tourment,
« Et par cruelle méprise, dont ce fut grand dommage (1). »

Le vicomte de Béziers, reconnaissant le roi d'Aragon pour son suzerain, s'empressa de l'instruire des dangers qui s'amoncelaient autour de lui ; mais Pierre II, déjà

(1) « Lo vescoms de Bezers no fina noit ni jorn
« De sa terra establir car mot avia gran cor
« En tant cant lo mons dura na cavalier milhor
« Ni plus pros ni plus larg plus cortes ni gensor
« Nebs fo del coms R. e filhs de sa seror
« Sest fo catholicals de so trag az auctor

accusé plus d'une fois par le pape, craignit de se brouiller sérieusement avec l'Église s'il intervenait d'une manière quelconque dans cette querelle, et, malgré son désir de protéger un vassal qu'il aimait, il refusa, sans la moindre hésitation, de lui porter secours.

Roger, livré à ses propres forces, courut à Béziers, rassembla la commune et les habitants, leur dit ses démarches pour éloigner d'eux les malheurs de la guerre, leur révéla le mauvais vouloir des légats, les projets de spoliation des croisés, et parla si bien à leur cœur, que tous s'engagèrent à lui consacrer leur fortune et leur vie.

Le vicomte, sans perdre un instant, mit la ville en état de défense, y fit entrer une garnison suffisante, des

« Mot clerc e mot canonge questan en refiechor
« Mas car era trop joves avia ab totz amor
« E sels de son pais de cui era senhor
« No aviau de lui ni regart ni temor
« Enans jogan am lui co si fos companhor
« E tuit sei cavalier e lautre valvassor
« Tenian los eretges qui en castel qui en tor
« Per que foron destruit e mort a desonor
« El meteis ne morig a mot granda dolor
« Dont fo peccatz e dams per cela fort error

. . . .

. . . .

Cansos de la crozada, trad. de Fauriel, p. 26 et 27.

approvisionnements de toute nature, et, ces mesures prises, il alla se jeter dans Carcassonne, avec la ferme résolution de s'ensevelir, s'il le fallait, sous les décombres de cette forteresse.

Avides de conquêtes, les croisés ne tardèrent pas à envahir le diocèse de Béziers, et ils répandirent au loin la terreur la plus grande. Les seigneurs qui, en général, avaient favorisé les Albigeois, surpris, épouvantés d'une attaque qu'ils croyaient pouvoir retarder longtemps par les pourparlers et les négociations, et à laquelle ils ne s'étaient pas préparés encore, abandonnèrent leurs châteaux ou bien accoururent vers le généralissime pour témoigner de leur soumission et implorer sa clémence.

Arrivés près de Béziers, les croisés furent rejoints par deux autres corps de pèlerins dont les chroniques ne nous apprennent pas l'importance : l'un venait de l'Agénois et était commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Bazas, de Cahors et d'Agen; par Gui, comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardeillac, les seigneurs de Castelnau et de Montratier, etc. — Cette colonne, pour son début, avait brûlé vifs les Albigeois trouvés dans le château de Casseneuil, défendu par des Gascons, qui, après avoir repoussé plusieurs assauts, s'étaient rendus faute de vivres.

L'autre corps, formé du côté du Velay, s'était dirigé par le Rouergue et avait pour chef l'évêque du Puy.

Avant de commencer l'attaque de Béziers, Arnaud,

d'après l'avis des princes, envoya aux habitants de cette ville Réginald de Montpeyroux, leur évêque, pour les amener à ouvrir leurs portes et à leur livrer les hérétiques. Guillaume de Tudèle, dans son langage naïf, nous fait connaître les résultats de cette mission.

. . . .

(Là-dessus) l'évêque de Béziers, ce grand prud'homme,
Entra dans la ville, et, aussitôt qu'il fut descendu
A l'église cathédrale, où sont maintes reliques,
Il fit assembler tous les habitants ; et quand ils sont assis,
Il leur conte que l'host des Croisés est en marche,
(Et les exhorte à se soumettre) avant qu'ils ne soient vaincus, pris ou tués,
Et qu'ils n'aient perdu leur bien et leur avoir.
(S'ils se soumettent), tout ce qu'ils ont pu perdre leur sera sur le-champ rendu ;
S'ils ne veulent le faire, ils resteront (dépouillés) à nu,
Et de glaive d'acier émoulu taillés,
Sans autre demeure.
Quand l'évêque a expliqué sa raison,
(Quand il) leur a dit et annoncé sa mission,
Il les prie (de nouveau) de s'accorder avec le clergé et les Croisés,
Avant d'être passés au fil de l'épée.
Mais ce parti, sachez, n'agrée point à la majorité du peuple.
Ils se laisseront, disent-ils, noyer dans la mer salée,
Avant d'accepter cette proposition ;
Et personne n'aura du leur un denier vaillant,
Pour qu'ils changent leur (bonne) seigneurie pour une autre.
Ils ne s'imaginent pas que l'host (des Croisés) puisse durer (au siége),
Et qu'avant quinze jours il ne soit pas tout parti ;
Car il occupe bien une grande lieue de long,

Et tient à peine dans les grands chemins et les sentiers.
Et (quant à) leur ville, ils se la figurent si forte,
Si bien, tout à l'entour, fermée et close,
Qu'en un mois entier (les assiégeants) ne l'auraient point forcée.
Mais, comme dit Salomon à la sage reine d'Orient,
De ce qu'a projeté un fou, il se fait trop en une fois.
Quand l'évêque voit que la croisade est en mouvement,
Et que ceux de (Béziers) ne prisent pas plus son sermon qu'une pomme pelée,
Il est remonté sur la mule qu'il avait amenée,
Et s'en va à la rencontre de l'host qui est en marche.
Ceux qui sortirent avec lui sauvèrent leur vie,
Et ceux qui restèrent dans la ville le payèrent cher.
Aussi (vite) qu'il peut, sans demeure aucune,
L'évêque rend compte de sa mission à l'abbé de Cîteaux
Et aux autres barons de l'armée, qui l'écoutent attentivement (1).
Ils tiennent ceux de Béziers pour gent folle et forcenée,
Et voient bien que, pour eux, s'apprêtent les douleurs,
Les tourments et la mort (2).

(1) Des auteurs modernes, ajoutant plus de foi à l'*Histoire de Carcassonne*, par le P. Bouges, qu'au témoignage des chroniques contemporaines, ont prétendu que l'évêque de Béziers, après avoir tenté inutilement de se faire écouter de la population, s'était écrié, en voyant l'inutilité de ses efforts : « *Eh bien! je ne sortirai pas de vos murs pour aller chercher un refuge dans le camp de vos ennemis. S'il faut mourir, nous mourrons ensemble. Dans aucun cas, le berger ne doit abandonner le troupeau confié à sa garde.* » Nous aurions voulu joindre notre témoignage à celui des auteurs de l'*Histoire de la guerre des Albigeois*, au sujet d'un acte si digne d'admiration ; mais nous n'avons trouvé nulle part la confirmation de la conduite héroïque prêtée par eux à l'évêque Réginald de Montpeyroux.

(2) . . . .

Lavesques de la vila qui mot prudome fu

Béziers, à cette époque, occupait un espace beaucoup plus étendu que de nos jours, et cependant à peine pouvait-on s'y mouvoir. Sa population, déjà nombreuse, se trouvait augmentée encore de celle des campagnes voisines qui fuyaient devant les croisés. Ces malheureux, dans l'espoir de dérober ce qu'ils possédaient à la rapacité des hommes du Nord, avaient tout emporté avec eux, jus-

Intret dedins Bezers e cant fo dichendu
Al mostier general on a manta vertu
Les fetz totz asemblar e can so aseu
Comta lor dels Crozatz comen son esmou
Quabans que sian prizi ni morti ni vencu
Ni aian lors avers ni lor arnes perdu
Daco queli perdran cades lor seit rendu
Si non o volon faire aremandrant tot nu
Ilh seran detrenchet am bran dacer molu
Ses autra demorea.
Quant ac lavesques sa razo afinea
E lor ac la paraula dita e devizea
Prega los que acordo ab clergues e ab crozea
En abans ques ilh passon al trenchant de lespea
Mas al mais del poble sapchatz que no agreia
Ans dizon ques lairian negar e mar salea
Que ja sela paraula fos per lor autregea
Ni no auran del lor que valha una dinnea
Per que lor senhoria fos en autra camgea
Nos cugen ges per re que lost agues durea
Quabans de XV. jors fos tota desebrea

qu'aux ustensiles de leurs ménages. Sans maisons, sans abri, ils encombraient les ruelles, les carrefours, les églises, et, inutiles à la garnison, ils ne servaient qu'à lui créer des difficultés et des embarras. Ces réfugiés, par leur attitude tranquille, contrastaient avec les habitants qui, pleins d'animation et d'ardeur, couraient sans cesse de la ville aux remparts, des remparts à la ville, et

Car ben tenon de lonc una granda legueia
A penas cabon en cami ni en estreia
Els de la ciptat cujan que fos tant fort fermea
E de murs tot entorn enclauza e serrea
Que du mes tot entier no laguessan forsea
Per so dig Salamos ad Austria la seneia
Que daiso que fols pessa falh trop a la vegea
Cant conosc li evesques la crozada es mesclea
Ni prezan son prezic una poma peleia
En la mula es montatz que el ag amenea
E vai sen vas la ost que ses acaminea
Cels qui ab lui sen ichiro an la vida salveia
E cilh qui dins remazo la an mot car comprea
Si co el oncas pog ses autra demorea
A labat de Cistel a sa razo comtea
E als autres baros que lan ben escoutea
Quels tenon totz per nescis e per gent forsenea
Be sabon que la mortz lor es aparelhea
El trebalhs e la pena

Cansos de la crozada, trad. de Fauriel, p. 28 et 29.

se hâtaient de pourvoir aux nécessités de la défense. On eût dit que, pressentant une destinée fatale, tous, à l'avance, s'y étaient préparés et attendaient l'exécution de leur arrêt avec résignation et calme.

Le 21 juillet, les Biterrois, dans le but, sans doute, de surprendre l'ennemi, ou peut-être pour s'assurer des positions qu'il occupait, sortirent inopinément de la place et se jetèrent avec impétuosité sur les postes des croisés. Ceux-ci, très-étonnés de cette attaque, se retirèrent d'abord en désordre ; mais leurs adversaires inexpérimentés, ayant eu l'imprudence de s'acharner à leur poursuite, furent ensuite assaillis par des forces considérables, qui les ramenèrent jusque sous les murs de la ville, après leur avoir fait éprouver des pertes assez grandes.

Le lendemain, fête de la Madeleine, dès les premières clartés du jour, le son strident du clairon retentit au loin dans la campagne. A ce signal de guerre succède un bruit confus et prolongé, semblable au mugissement des vents à travers les forêts, ou au grondement des flots se brisant sur la grève. Ce bruit, d'abord presque insensible, peu à peu se rapproche et s'accroît ; bientôt devenu plus distinct, on peut alors s'en expliquer la cause. Les deux ou trois cent mille pèlerins dont les tentes couvraient toute la contrée ont quitté leur camp avec précipitation, et leurs masses énormes se dirigent en longs replis vers l'enceinte fortifiée de la place. La terre

s'ébranle sous les pas de cette armée immense ; l'air est agité de ses clameurs tumultueuses. Les croisés marchent avec joie et confiance ; on leur a promis le succès ; et le succès, pour les uns, c'est la fortune et le plaisir ; pour les autres, c'est une œuvre de salut et la béatitude éternelle.

Quand le soleil colore de ses rayons naissants les rives sinueuses de l'Orbe, c'est pour éclairer le spectacle le plus saisissant et le plus grandiose. De tous les points de l'horizon s'avance une multitude dont les rangs sont si serrés, si confondus, que les champs eux-mêmes paraissent s'agiter et se mouvoir. Les pennons (1) et les bannières, par l'éclat et l'opposition de leurs couleurs, donnent à cette foule compacte l'apparence d'une prairie que fait onduler la brise. En tête de ces colonnes profondes que l'œil ne peut embrasser, on remarque les chevaliers appelés à guider l'ignorance des serviteurs de l'Église et à régler leur courage novice. Après eux viennent les hommes d'armes aux formes athlétiques, aux allures martiales, dont les figures impassibles attestent les vieux services et les pénibles travaux ; puis, à la suite de ces soldats, aussi loin que la vue peut s'étendre, se pressent les individus étrangers à la guerre,

(1) Le *pennon* ou *pennoncel*, du latin *pannus* (étoffe), était une sorte de cravate attachée, comme ornement, au-dessous du fer de la lance. On désignait aussi sous ce nom l'étendard que faisait porter un chevalier qui avait avec lui vingt hommes d'armes.

s'efforçant de suivre la trace de leurs compagnons, ou plutôt de leurs maîtres, mais qui, par leurs mouvements indécis et irréguliers, trahissent leur origine et leur inexpérience. Enfin, au milieu de ces pèlerins innombrables, dont les vêtements bigarrés disent à quelle province et à quels peuples ils appartiennent, on voit çà et là des groupes de ribauds et de truands déguenillés (1), presque nus, chargés des échelles et des fascines nécessaires à l'assaut qui se prépare.

Si les regards se portent sur Béziers, le tableau, de ce côté, n'est ni moins varié ni moins émouvant. La ville, qui s'élève en amphithéâtre sur les pentes abruptes d'une colline, semble voir avec orgueil se développer autour d'elle ses hautes et solides murailles. Dans sa vaste enceinte, au signal d'alarme, 60,000 citoyens ont abandonné leurs demeures, sacrifié les douceurs de la famille aux exigences du devoir. C'est à qui volera où le réclame la défense du foyer; à qui rejoindra le premier le poste à l'avance désigné à son dévouement. Là des femmes entraînées par leur tendresse veulent partager les périls de leurs frères et de leurs époux; là des jeunes filles, jalouses d'imiter un noble exemple, refusent de se séparer de ceux qui leur sont chers.

(1) « *Plus son de XV. melia que no an que causar en camizas e en bragas.* » Ils sont plus de quinze mille, tous sans chaussure; (tous) en chemise et en braies, etc. Voir Guillaume de Tudèle, trad. de Fauriel, p. 35.

Hommes, vieillards, enfants se précipitent aux remparts; tous, avec joie, s'immolent à la cause commune. Que de zèle, de courage et de patriotisme! Les cris poussés par une population enthousiaste, le bruit des cloches qui remplissent les airs de leurs sons continus et discordants, tout cela présente une scène d'agitation et de tumulte impossible à décrire. Mais enfin le bruit cesse; à une activité prodigieuse succède l'immobilité de la mort; les rues, les places deviennent silencieuses et désertes; quelques octogénaires seulement, assis au seuil de leurs maisons, cherchent, dans des souvenirs presque effacés, d'heureux présages pour la lutte qui s'apprête. Une attente anxieuse tient tous les esprits en suspens. Chaque parti s'observe, se compte, se dispose; chacun aussi, dans ce moment suprême, élève sa pensée vers le ciel; car alors on priait.

Le chapelain de Philippe-Auguste, qui nous a laissé une vie de ce prince où se révèle souvent le goût de l'auteur pour l'exagération et le merveilleux, rapporte que, au moment de l'action, l'abbé de Cîteaux, ayant été consulté pour savoir comment, après la prise de la ville, on distinguerait les hérétiques des vrais serviteurs de l'Église, fit cette réponse atroce : *Tuez-les tous, Dieu connaît ceux qui lui appartiennent* (1).

Bien que plusieurs écrivains modernes aient accueilli

(1) Guill. Armor., l. VIII.

avec confiance ces odieuses paroles, elles sont trop à la honte de l'humanité pour que nous nous décidions à les croire sans preuves bien positives. Après d'inutiles efforts pour découvrir ce qui a pu les accréditer, nous sommes resté convaincu que, loin de mériter la moindre foi, tout porte, au contraire, à les attribuer à l'imagination de Guillaume l'Armorique. En effet, il n'est pas un historien du Languedoc qui les mentionne, et même l'auteur anonyme du poëme intitulé, *Cansos de la crozada*, qui entre dans les plus minutieux détails sur toutes les particularités d'une guerre à laquelle il a assisté, garde à ce sujet un silence qui suffirait pour dissiper tous nos doutes. Il y a mieux encore. Pierre de Vaux-Cernay lui-même, également témoin oculaire, l'écrivain le plus passionné, le plus fanatique de son temps, ne dit pas un seul mot qui ait trait à cette circonstance remarquable. Or, si Arnaud s'était exprimé ainsi, non-seulement ce chroniqueur n'eût pas manqué de citer sa réponse, mais il aurait été heureux de faire comprendre ce que, à ses yeux, elle avait d'énergique et de sublime. Au surplus, l'abbé de Cîteaux, pour être innocent de cette accusation, ne méritera pas moins de tenir dans l'histoire une place exécrée et maudite.

L'inertie fortuite des deux ennemis en présence ne pouvait se prolonger longtemps. Les Biterrois espéraient dans la force de leurs murailles, les croisés se fiaient à leur nombre ; le combat s'engagea donc bientôt avec une

égale fureur, et les différentes parties de l'enceinte furent, au même instant, assaillies avec impétuosité.

Malgré la vigueur de la résistance, les fossés, sur certains points, sont promptement comblés et franchis; la défense dès lors, ne se borne plus aux armes de jet, et elle est tout à la fois plus difficile et plus meurtrière. Néanmoins les habitants ne cessent de disputer pied à pied leurs remparts; ils se prennent corps à corps avec les assaillants, renversent leurs échelles, les accablent de traits et de pierres, et, si les forces qui les menacent se succèdent et s'accroissent toujours, leur courage semble aussi augmenter avec le péril.

Après plusieurs heures d'une lutte acharnée, le comte de Nevers parvint à s'ouvrir un passage. Ayant triomphé du principal obstacle, il se croyait sûr de la victoire, lorsque Bernard de Servian, commandant de Béziers, pour prévenir les suites de ce succès, sortit de la place avec trois cents cavaliers d'élite et vint fondre à revers sur les hommes d'armes du comte. Cette attaque inattendue arrêta effectivement l'élan des Nivernais. Surpris, déconcertés, au lieu de profiter de leur avantage, ils ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leur vie.

En cet endroit eut lieu une affreuse mêlée; l'épée, la hache dispersaient en éclats les armures; et les combattants, sans protection contre le fer ennemi, abattus sous les coups les plus terribles, tombaient pêle-mêle, cherchant à s'étreindre encore et à se servir du

poignard, seul espoir de leurs mains affaiblies et mutilées.

Enfin le comte de Nevers ayant été secouru, les cavaliers de Bernard, pressés à leur tour en tête et en queue, n'eurent plus d'autre ressource, pour regagner la ville, que de rompre les rangs serrés qui leur ôtaient tout moyen de retraite.

En effet, par leurs efforts héroïques, ils réussirent à se faire jour; mais ces quelques hommes, échappés à des adversaires innombrables, continuèrent à être poursuivis l'épée dans les reins jusque sous les murs de la place. Les comtes de Saint-Pol, de Montfort, de Courtenay arrivèrent en même temps qu'eux aux portes de l'enceinte, dans laquelle ils pénétrèrent avec les fuyards, et, tandis que les malheureux citadins se flattaient d'un éclatant triomphe, tandis qu'ils se glorifiaient d'être dignes de leurs concitoyens, dignes du prince qui avait mis en eux sa confiance, leur ville, ouverte, livrée, envahie, était déjà sous la puissance d'une multitude effrénée.

La plume se refuse à retracer les horreurs dont Béziers devint alors le théâtre. L'histoire d'aucun peuple n'offrit jamais rien de plus propre à rendre l'homme un objet d'horreur aux yeux de l'homme. Les croisés fermèrent leurs cœurs à tous les sentiments humains, et, comme si le génie du mal eût dirigé leur vengeance, comme s'ils eussent été transformés en ennemis de

l'œuvre du Créateur, pas un être vivant ne trouva grâce devant eux. Ce ne fut pas assez pour ces vainqueurs sans pitié de tout immoler à leur rage, les cadavres de leurs victimes subirent aussi de monstrueuses profanations.

Bientôt le feu vint en aide à la soldatesque féroce ; les habitations croulèrent de toute part, et, sous les édifices dévorés par les flammes, le râle de la mort s'éteignit peu à peu, au milieu des éclats d'une joie insultante, des provocations de l'ivresse, ou des blasphèmes de la luxure.

Parmi ces ruines fumantes, s'élevait un monument, le dernier de tous, l'église Sainte-Marie, préservée jusque-là par sa position retirée. Sous ces voûtes saintes s'étaient réfugiés, dès le commencement de l'attaque, les blessés, les infirmes, les mères qui allaitaient leurs nouveau-nés, les femmes qui attendaient leur délivrance. Ces infortunés, en proie aux plus vives angoisses, torturés par les cris déchirants qui les instruisaient du sort de leur famille, accusaient la Providence de les avoir trop longtemps couverts seuls de sa protection. Leurs plaintes ne devaient pas tarder à être entendues. Lorsque le glaive n'eut plus d'existences à trancher, lorsqu'il ne resta plus une pierre à détacher de sa base, les croisés, ivres encore de destruction et de carnage, portèrent leur attention autour d'eux, et, à la vue du sanctuaire échappé à leurs regards, ils se précipitèrent de ce côté avec une furie nouvelle.

Dans le temple où naguère le crime même obtenait un asile, des innocents sans défense n'eurent pas le pouvoir de désarmer leurs bourreaux !

Là se renouvelèrent des scènes impossibles à décrire. Les enfants à la mamelle, lancés du haut des tribunes sur les marbres de la nef, servaient de jouets à un passe-temps infernal. Ceux dont les yeux ne s'étaient pas ouverts au jour furent arrachés palpitants du sein de leurs mères et devinrent martyrs avant de connaître la vie. En un mot, ce drame affreux finit comme il avait commencé, par des atrocités sans exemple.

Le 21 juillet 1209, Béziers était une ville grande, riche, peuplée, florissante ; on disait d'elle : « *Si Deus in terris vellet habitare, habitaret Biterris.* » Le lendemain, à la même heure, Béziers avait cessé d'être, et sa population n'appartenait plus à ce monde (1).

Pierre de Vaux-Cernay termine le récit qu'il nous a laissé de cette journée par des réflexions qui donnent une idée assez exacte de son caractère et de sa manière de juger les choses.

« Ladite ville fut prise le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine, le 22 juillet. Oh ! très-juste mesure de la volonté divine ! C'est cette même Madeleine qui, sui-

(1) On releva les remparts de Béziers en 1289, mais en en diminuant le développement. Les fortifications et la citadelle de cette ville tombèrent ensuite pour toujours en 1632.

vant les hérétiques, avait été la concubine du Christ. On sait, d'ailleurs, que c'est dans son église, située dans l'enceinte de leur ville, que des habitants de Béziers avaient tué leur seigneur et brisé les dents à leur évêque. Il y eut donc justice à ce qu'ils fussent exterminés le jour de la fête de celle qu'ils avaient tant outragée, et de qui ces chiens très-impudents avaient souillé l'église en y répandant le sang de leur vicomte et celui de leur évêque, etc. (1). »

D'après ce langage, nous avons été autorisé à prétendre, on le voit, que ce chroniqueur n'était pas homme à taire la réponse attribuée à l'abbé de Cîteaux, avant la prise de Béziers, si réellement elle était sortie de sa bouche.

Guillaume de Tudèle raconte en tout autres termes cette épouvantable journée :

> On égorgea jusqu'à ceux qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale ;
> Rien ne peut les sauver, ni croix, ni crucifix, ni autel.
> Les ribauds, ces fous, ces misérables ! tuèrent les clercs,
> Les femmes, les enfants ; il n'en échappa, je crois, pas un seul.
> Que Dieu reçoive leurs âmes, s'il lui plaît, en paradis !
> Car jamais, depuis le temps des Sarrasins, si fier carnage
> Ne fut, je pense, résolu ni exécuté (2).

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) « E totz sels aucizian quel mostier se son mis

Les historiens sont loin d'être unanimes sur le nombre des individus qui périrent en cette occasion : il en est qui le portent à 100,000 (1), exagération trop évidente pour avoir besoin de la combattre ; d'autres, se basant sur le chiffre de la population lors de l'investissement de la place et sachant qu'il n'avait été fait grâce à aucun des assiégés, l'évaluent à 60,000 (2). L'auteur de la *Vie de saint Louis* (3) le réduit à 17,000 ; enfin l'abbé de Cîteaux, en adressant au pape le récit de sa victoire, ne parle que de 15,000 morts. Mais nous croyons que le prélat généralissime, redoutant la responsabilité que tant de meurtres assumeraient sur lui, est resté, à dessein, fort au-dessous de la vérité. En comparant entre elles ces différentes versions, on ne saurait douter que 25 à 30,000 personnes succombèrent alors sous les coups des

« Que nols pot gandir crotz autar ni cruzifis
« E los clercs aucizian li fols ribautz mendics
« E femnas e efans canc no cug us nichis
« Dieus recepia las armas sil platz en paradis
« Canc mais tan fera mort del temps Sarrazinis
« No cuge que fos faita ni com la cossentis. »

Cansos de la crozada, trad. de Fauriel, p. 36.

(1) Césaire d'Heisterbach, écrivain contemporain, mais étranger à la France.
(2) Guillaume l'Armorique et Albéric.
(3) Guillaume de Nangis.

soi-disant soldats d'un Dieu d'amour et de paix. Au reste, sans deux circonstances particulières bien constatées par les chroniques contemporaines, on eût eu certainement à compter beaucoup plus de victimes. Au moment où le vicomte Roger quitta Béziers pour aller s'enfermer dans Carcassonne, tous les Juifs, effrayés de son départ, s'empressèrent de s'éloigner avec lui, et, quelques jours ensuite, quand Réginald de Montpeyroux s'en retourna au camp des croisés, après avoir tenté vainement d'amener les Biterrois à se soumettre, une certaine quantité d'habitants, la plupart inutiles à la défense, sortirent encore de la ville pour se mettre à l'abri des malheurs dont les menaçait leur évêque.

Les atrocités commises à Béziers répandirent une telle épouvante dans tout le pays, que, lorsque l'armée se remit en marche pour poursuivre ses succès, les garnisons de plusieurs places s'enfuirent dans les montagnes, craignant de tomber aux mains d'un ennemi qui égorgeait les vaincus. Les pèlerins entrèrent donc, sans coup férir, dans divers châteaux (1) dont ils auraient eu à faire le siége, si la terreur qui les précédait ne leur en avait ouvert les portes (2). Ils durent aussi à cela

(1) Nous rappellerons, à cette occasion, que l'on appelait alors *châteaux* tous les bourgs entourés de murs ou défendus par une citadelle. On ne donnait le nom de *ville*, de *cité* ou de *place* qu'aux villes épiscopales.

(2) Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* disent que près de cent postes fortifiés furent abandonnés par leurs défenseurs.

de trouver des approvisionnements considérables, sans lesquels il leur aurait été difficile de pourvoir à l'entretien d'une si grande masse d'hommes dont on n'avait prévu ni les besoins ni les exigences.

Tandis que tous les pouvoirs étaient menacés, toutes les existences compromises, Aymeri, vicomte de Narbonne, qui voyait déjà ses domaines ravagés, ses biens livrés à l'avidité des vainqueurs, se hâta de publier des mesures sévères contre les hérétiques, et de chercher, par quelques actes vigoureux, à désarmer la sainte ardeur des pèlerins. Les circonstances, bien plus que sa politique, le préservèrent en effet. L'abbé de Cîteaux avait apparu implacable et cruel, il voulut se montrer juste et clément. D'ailleurs, au début d'une campagne dont il n'était pas possible de calculer toutes les chances, il tenait à se ménager sur le théâtre de la guerre quelques points importants, propres, le cas échéant, à servir d'appui à ses opérations. Déterminé par ces considérations, il daigna consentir à épargner le territoire de Narbonne, mais il eut soin d'attacher à son indulgence des conditions assez dures pour la rendre en quelque sorte illusoire.

D'après le traité de paix signé, d'une part, par le vicomte Aymeri, l'archevêque de Narbonne et les principaux habitants de cette ville; de l'autre, par le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, les Narbonnais s'engagèrent

1° A fournir aux croisés les vivres et les secours réclamés par eux ; à protéger, sans exception aucune, ceux qui iraient rejoindre l'armée ou qui la quitteraient, en un mot à se comporter envers les pèlerins en bons catholiques et en bons frères ;

2° A payer à l'armée quatre deniers par livre de tous leurs meubles et immeubles ;

3° A livrer tous les hérétiques avec leurs propriétés et à donner aussi les biens de ceux qui, n'étant pas domiciliés dans le diocèse, les auraient laissés en dépôt ;

4° A mettre les personnes suspectes d'hérésie à la disposition du conseil des évêques qui se trouvaient au camp ;

5° A remettre les biens des Juifs au duc de Bourgogne et au comte de Nevers, ces deux princes devant rester chargés de la défense de Narbonne ;

6° A leur livrer également toutes les forteresses de cette ville, celles du diocèse et de la vicomté, laissant à ces deux princes le châtiment des individus qui contreviendraient à ces articles.

Enfin la seule clause de nature à adoucir la rigueur de ce traité fut la promesse de restituer, aussitôt après la guerre, les places dont on se serait saisi ; mais on sait combien il était facile de susciter des raisons pour se soustraire à un engagement si contraire aux vues de l'Église et à tant d'intérêts divers.

N'ayant plus d'inquiétude à concevoir du Narbonnais, l'armée catholique se porta directement sur Carcassonne, et, le 1er août 1209, ses colonnes immenses l'enveloppèrent dans toute l'étendue de son périmètre.

1er août 1209.

Cette ville était regardée avec raison comme l'une des plus importantes du Languedoc. Assise sur un rocher que baignent les eaux limpides de l'Aude et au centre d'une double enceinte flanquée de tours, elle avait encore, pour la protéger, deux faubourgs au nord et au midi, dont l'un, entouré de murailles, ajoutait aux difficultés d'un siége, et l'autre, plus petit et ouvert, considéré comme poste avancé, contribuait à éloigner les attaques. Nous ne parlerons pas du château du vicomte, véritable citadelle qui se reliait à la place et pouvait, après la chute de Carcassonne, devenir un excellent réduit (1).

Cette position, dans tous les temps, avait eu le triste privilége de jouer un grand rôle dans les guerres de la Gaule méridionale. Fortifiée par les Romains et par les Visigoths, ces derniers l'appelèrent Carcasso ou Carcassio (boulevard), à cause des avantages qu'elle offrait à la défense du pays.

De même qu'aux siècles antérieurs, Carcassonne, en 1209, occupait le sommet du mamelon qui lui servait de base, et ne se partageait pas, comme aujourd'hui, en

(1) C'était un carré avec des tourelles à ses angles.

ville haute et ville basse (1). Les troupes de l'Église, le lendemain de leur arrivée, livrèrent l'assaut au moins important des faubourgs et s'en rendirent maîtres après deux heures d'une lutte acharnée. Roger, voulant avec raison ménager ses soldats, avait remis la garde de ce point à la milice bourgeoise, et les habitants, fiers de la mission confiée à leur zèle, encouragés, d'ailleurs, par la conduite valeureuse de leur prince, s'étaient montrés à la hauteur de leur tâche ; cependant, accablés par le nombre, il leur avait fallu se retirer enfin derrière les murs de la cité.

Dans cet engagement, le comte de Montfort, qui va être bientôt le principal personnage de la croisade, se signala par une vaillance digne d'un triomphe plus éclatant et surtout d'une cause meilleure.

Sous l'impression de ce premier succès, l'abbé généralissime se porta aussitôt contre l'autre faubourg, celui du midi; mais, de ce côté, l'action fut de plus de durée et beaucoup moins heureuse pour l'armée catholique.

Après avoir comblé les fossés, les croisés s'élancèrent

(1) C'est seulement en 1268, après une révolte contre l'autorité royale, que des habitants expulsés de la ville eurent l'autorisation de s'établir dans la plaine, à une certaine distance de la rivière. Les constructions élevées alors, par eux, sur cet emplacement devinrent le noyau de la ville basse, qui fut ensuite entourée de murs vers l'année 1347.

hardiment à l'escalade de l'enceinte. Malgré les pierres, les traits, les solives, les matières en fusion qui pleuvaient sur leurs têtes, peut-être seraient-ils parvenus à réussir dans leur tentative, si Roger, toujours au lieu du danger, partout redoutable et invincible, n'eût jeté parmi les assaillants le découragement et l'effroi. Vainement le comte de Montfort essaya-t-il de ranimer l'ardeur et la confiance de ses troupes, vainement chercha-t-il à les entraîner à sa suite sur le chemin que lui ouvrait sa formidable épée, Roger paraissait devant eux, et à son aspect les croisés, rassurés un moment, abandonnaient, dans leur terreur, le chef qui leur promettait la victoire.

Forcés de renoncer à leur entreprise, les pèlerins regagnèrent leur camp en désordre, et, dans la précipitation de leur retraite, ils laissèrent sur le théâtre du combat leurs morts et leurs blessés.

Les tristes résultats de cette journée firent reconnaître à l'abbé de Cîteaux la faute qu'il avait commise en croyant enlever Carcassonne par un coup de main. Voyant qu'un siége en règle mettrait seul cette ville en son pouvoir, il ordonna sur-le-champ la construction des machines nécessaires pour battre ses remparts, et lui-même s'employa activement à en presser l'exécution.

Grâce à ses soins, des tours en bois assez élevées pour dominer les défenses de la place, des galeries mobiles

permettant de rester à couvert aux pieds des murailles, des mangonneaux; en un mot, tout le matériel de guerre en usage à cette époque se trouva prêt en peu de jours, et les croisés, ne demandant pas mieux que de venger leur dernière défaite, ne tardèrent pas à commencer les travaux d'attaque à l'endroit même où s'étaient brisés leurs efforts.

Bien que le succès obtenu par la garnison lui prêtât une force nouvelle, bien que Roger continuât à déployer une habileté égale à son rare courage, rien n'arrêtait les assiégeants dans leur marche lente, mais progressive, et l'écroulement d'une partie de la première enceinte obligea les habitants de la ville à se retirer dans la cité proprement dite.

Cependant cette conquête ne donnait pas Carcassonne aux Catholiques. Les véritables difficultés n'étaient pas abordées encore; aussi l'abbé Arnaud, effrayé des pertes considérables déjà éprouvées par ses troupes, et ne se dissimulant pas les conséquences du moindre échec, se décida-t-il à convertir le siége en un blocus.

Sur ces entrefaites, Pierre II, roi d'Aragon, qui se prétendait le suzerain du vicomte de Béziers, arriva au camp des croisés, accompagné d'une suite nombreuse.

« Dans un pré, le long de l'eau, à côté d'un bois bien feuillé,

« Le comte de Toulouse avait dressé son riche pavillon.

« Là est descendu mon seigneur le roi, avec les siens,
« Qui arrivent de Catalogne et d'Aragon (1).

Pierre, après s'être concerté avec le comte Raymond sur les moyens d'amener l'abbé généralissime et les princes catholiques à se montrer moins rigoureux envers Roger, défendit, avec une franchise et une chaleur chevaleresques, devant le conseil assemblé pour l'entendre, la cause d'un vassal injustement accusé d'avoir partagé les erreurs des hérétiques, et d'ailleurs méritant, par sa jeunesse et sa valeur, l'intérêt et l'indulgence.

Il était facile de prévoir que cette démarche bienveillante n'apporterait aucune modification à des projets décidés de longue main. Effectivement, l'abbé de Cîteaux, après avoir consulté les chefs de l'armée et les évêques, répondit « que tout ce qu'il était possible d'accorder « au vicomte, c'était de lui permettre de sortir de Car- « cassonne, lui treizième, avec armes, chevaux et ba- « gages, à condition qu'il livrerait la ville et les habi- « tants à la discrétion des croisés. »

Le roi ne mit certainement pas en doute l'accueil que

(1) « En un prat desotz laiga e latz.I. boi folhut
« Ac lo coms de Toloza son riche trap tendut
« Lai es mo senhel reis e li seu dechendut
« Que son de Catalonha e dAragon vengut. »

Cansos de la crozada, p. 44.

recevrait une proposition semblable ; néanmoins, voulant instruire Roger de sa démarche et de son peu de succès, il se rendit à Carcassonne pour en conférer avec lui et l'éclairer sur la gravité de sa position.

Le vicomte, en entendant les paroles dont Pierre II était porteur, laissa, malgré lui, éclater sa vive indignation. « J'aimerais mieux, s'écria-t-il, être écorché vif « que de commettre une lâcheté si grande envers ceux « qui ont embrassé ma cause (1). »

Le roi, digne, par son caractère, d'apprécier les nobles sentiments, applaudit du fond de son cœur à ce langage ; mais il pressentait les suites d'une résolution plus honorable que prudente, et en présence d'un prince si jeune, doué de tant de qualités brillantes, prêt à tomber victime des plus odieux calculs, il eut peine à cacher son attendrissement et ses craintes. Il se sépara de Roger pour aller plaider encore sa cause, quoique sûr, à l'avance, de ne rien obtenir de ceux près desquels il lui fallait intercéder. En effet, n'ayant pas été plus heureux cette seconde fois que la première, il reprit sur-le-champ le chemin de ses États; offensé de l'inefficacité de son intervention, choqué de l'omnipotence et du faste du prélat généralissime, et mécontent de lui-même pour n'avoir pas songé d'abord à appuyer par les armes ses prétentions comme suzerain.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

Roger avait ses meilleures troupes près de sa personne; ses vivres étaient assurés, tous ses besoins prévus ; dans la forteresse inexpugnable qu'il occupait, il pouvait, pendant plus d'un an, défier les efforts de ses ennemis, et, servi par quelque chance favorable, sortir victorieux de la situation périlleuse dans laquelle il se trouvait placé. Sa destinée lui réservait un autre avenir, et jusqu'aux éléments devaient se déclarer contre lui.

Aussitôt le départ du roi d'Aragon, l'air devint embrasé, l'atmosphère suffocante. En peu de jours la campagne perdit ses fleurs et sa verdure, les champs furent dépouillés de leur végétation luxuriante. En d'autres temps, Carcassonne aurait eu peu à souffrir de ce fléau ; l'Aude coulait à ses pieds claire et rapide ; vers le haut de la ville, des sources abondantes, des puits profonds tranquillisaient sur les suites d'une sécheresse trop longue ; mais alors, chose inattendue et fatale, les puits cessèrent de se remplir, les sources n'arrosèrent plus un sol rocailleux et calciné, et la rivière, qui aurait satisfait les désirs d'une foule avide d'y puiser la vie, rendue maintenant, par l'ennemi, inabordable à la malheureuse garnison, semblait ne porter au loin le murmure de ses ondes que pour irriter la souffrance et pour accroître le désespoir.

Le manque d'eau fit périr en quelques heures tout le bétail enfermé dans la place, et la plupart des chevaux des soldats et des chevaliers. Faute de bras pour les en-

fouir dans la terre, leurs débris corrompus, entassés çà et là, se transformèrent en autant de foyers infects et pestilentiels, qui répandaient la mort au sein d'une population dans l'impossibilité de lutter contre le mal.

Sous le poids de tant de calamités, les défenseurs de Carcassonne, qui sentaient leurs forces les trahir, qui savaient leur courage inutile, bien loin de redouter le trépas, l'appelaient, au contraire, de leurs vœux; c'était pour eux le seul moyen d'échapper à la cruauté d'un vainqueur; c'était pour eux le terme de la plus cruelle agonie (1).

(1) « Laiga lor an touta e los potz son secatz
« Per la granda calor e per lo fortz estatz
« Per la pudor dels homes que son malaus tornatz
« E del gran bestiari ques lains escorgatz
« Que de tot lo pais i era enserratz
« Per los grans critz que cridan devas trastotz los latz
« Femnas e efans paucs don tuit son encombratz
« Las moscas per lo caut les an totz enuiatz
« No foron tan destreit de pois que foro natz. »

Cansos de la crozada.

« On leur a coupé l'eau, et les puits sont à sec,
« De la grande chaleur et du fort été (qu'il fait);
« La puanteur des hommes qui sont tombés malades,
« Et du nombreux bétail écorché qu'il y avait là,
« Et qui y avait été recueilli de tout le pays,

Instruit de la position des assiégés, l'abbé de Cîteaux envoya un chevalier à Carcassonne, parent du vicomte Roger, pour essayer de renouer avec lui les négociations entamées par Pierre II. Ce chevalier donna au prince des assurances si formelles du changement survenu dans les volontés du légat, lui parla avec tant de chaleur de son intention d'écouter désormais la modération et la clémence, que Roger, pressé de soulager la détresse des siens, incapable, d'ailleurs, de soupçonner une perfidie, oublia le passé, méprisa les conseils de la prudence, et consentit, ainsi qu'on l'y engageait, à se rendre au camp des croisés pour y discuter en personne les clauses d'un traité de paix entre lui et l'Église.

Comme il arrivait à la tente du comte de Nevers, vers laquelle s'était dirigé le chevalier chargé de le conduire, il put remarquer le grand nombre d'hommes d'armes qui en surveillaient les abords ; mais, inaccessible à la crainte, plein de confiance dans la loyauté des princes dont la renommée lui servait, à ses yeux, de sauvegarde, il traversa la foule de curieux attirés sur son passage,

« Les grands cris que poussent de toutes parts
« Les femmes et les petits enfants dont tout est encombré,
« Les mouches qui les tourmentent par la chaleur,
« Les mettent en telle détresse qu'ils n'en éprouvèrent jamais de pareille depuis qu'ils sont nés. »

Trad. de Fauriel, p. 51.

entra sans hésiter dans le pavillon et se trouva en présence de tous les chefs de l'armée réunis en conseil, sous la présidence du légat.

Le vicomte de Béziers ne tarda pas à voir se dissiper ses illusions. Lui, qui ne croyait ni à la félonie ni au mensonge ; lui, l'honneur de la chevalerie ; Roger, le preux des preux, était tombé dans un guet-apens infâme.

On lui déclara que l'on accordait la vie sauve aux assiégés, mais qu'ils sortiraient de la ville à l'heure même, « *en queisas e en bragas, ses autra vestizon*, » en chemises et en braies, sans autres vêtements. Quant à ce qui le concernait personnellement, sous prétexte de le garder en otage jusqu'à la complète évacuation de la forteresse, on le confia aux gens du duc de Bourgogne (1) ; et, lorsque les croisés occupèrent le château, on l'enferma dans une tour, où, en violation des droits les plus sacrés, il fut traité avec la rigueur que l'on exerce envers les criminels (2).

La garnison et les habitants de Carcassonne, désespérant de revoir leur seigneur, acceptèrent les conditions

(1) Et adonc es estat dict et apactetat que lo dit visconte demoraria prisonier jusques à quand que la dite ciutat sera baylada et renduda entra lor mas; loqual visconte es estat beylat en garda a ung tas de gens del duc de Bergona, per lo gardar ben et segurament, so que fouc faich.

L'auteur anon., *Prov.*, p. 17.

(2) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

qui leur étaient imposées, et tous abandonnèrent précipitamment la ville et le château, fuyant en désordre et courant chercher un refuge, les uns à Toulouse, les autres en Aragon ou en Navarre (1).

15 août 1209.

Un ancien auteur (2) prétend que la population de Carcassonne s'échappa, pendant la nuit, par un souterrain qui unissait la ville avec les tours de Cabardès, situées à 3 lieues de là; mais, si elle avait eu cette communication à sa disposition, elle n'aurait pas attendu si longtemps pour s'en servir, et elle se serait empressée de mettre à l'abri ce qu'elle avait de précieux, tandis que les croisés firent, au contraire, un butin immense dans la place. Nous sommes donc forcé d'adopter, à cet égard, la version transmise par les chroniques contemporaines (3).

Maître de l'héritage des Trancavel, l'abbé de Cîteaux reconnut la nécessité de donner, à la multitude indisciplinée qui combattait sous tant de bannières différentes, un général assez habile pour organiser l'armée sur une base solide, et assez fort aussi pour inspirer le respect

(1) Ces malheureux ne sauvèrent absolument que leur personne. « No lor laicheren als lo valent dun boton. » On ne leur avait pas laissé chose qui valût un bouton, dit Guillaume de Tudèle.

(2) L'auteur anonyme de la chronique provençale.

(3) Voir D. Vic. et D. Vaissette, — Pierre de Vaux-Cernay, — Guillaume de Nangis. La population de Carcassonne fut remplacée aussitôt par tous les aventuriers à la suite de la croisade, qui s'emparèrent des maisons et de ce qui avait appartenu aux anciens habitants.

et la crainte. Un grand désordre régnait dans les rangs des pèlerins, parmi les chefs comme parmi les soldats; chacun prétendait commander, et personne ne voulait obéir. Même entre les princes il existait un désaccord qui compromettait l'avenir de la croisade. Le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, constamment en dissidence d'opinions, continuellement jaloux l'un de l'autre, avaient été un jour sur le point de vider leur querelle en champ clos (1). Cette situation pleine de danger demandait un homme d'un caractère ferme, d'une main vigoureuse, d'un esprit prompt, prudent et adroit. Il fallait plus encore : ce chef suprême, étant destiné à devenir le maître des provinces déjà conquises et de celles qui restaient à conquérir, devait aux qualités d'un général unir le savoir et la politique nécessaires pour gouverner le pays et le maintenir sous son autorité. L'abbé de Cîteaux jeta les yeux sur le duc de Bourgogne.

Odon, qui déjà regrettait d'avoir participé, envers Roger, à un stratagème désavoué par les lois de la chevalerie et de l'honneur, répondit au légat que le vicomte de Béziers avait éprouvé assez de dommages pour que l'on ne songeât pas à lui ravir son patrimoine, et que, dans tous les cas, il se refusait à se rendre l'instrument d'une spoliation injuste.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

Arnaud s'adressa alors au comte de Nevers, puis au comte de Saint-Pol ; mais, soit que ces princes fussent blessés de n'avoir attiré qu'en dernier lieu l'attention de l'abbé de Cîteaux, soit qu'ils éprouvassent aussi quelques remords de ne s'être pas opposés à une lâcheté et à une trahison, tous deux déclinèrent de la manière la plus explicite une offre qui ferait retomber sur eux tout le poids d'une mauvaise action.

L'abbé de Cîteaux, extrêmement embarrassé par suite de ces refus, s'adjoignit alors une commission composée de deux évêques et de trois chevaliers les plus dignes de sa confiance, pour chercher dans l'armée le chef qu'il conviendrait d'investir du commandement des troupes et de créer *seigneur* de toutes les possessions envahies ou devant l'être. Cette commission, d'un avis unanime, arrêta sa pensée sur Simon de Montfort, comte de Leicester.

Montfort réunissait, en effet, les conditions voulues pour le poste important qu'il s'agissait de lui confier ; ses qualités personnelles, et surtout son inflexibilité, servaient merveilleusement les intentions de la cour de Rome. Conduit en Orient par l'ambition, il s'y était distingué par ses talents et son courage ; mais, en prenant la croix, il avait espéré autre chose que de la renommée. Pour lui, il n'était pas de but placé si haut qu'à l'aide de son épée il ne se flattât d'y atteindre. Toutefois, quand il se vit sur un théâtre où, par leur nom seul,

tant de rivaux couronnés ou voisins du trône lui barraient le chemin, il repassa les mers ; et, maudissant sa destinée, il se demandait de quel côté il porterait ses pas pour acquérir et puissance et richesses, lorsque la croisade proclamée contre les hérétiques répondit suivant ses vœux à cette question. Innocent III ne promettait pas seulement des récompenses spirituelles aux soldats de l'Église, mais le partage des provinces dont seraient dépouillés les sectaires et leurs partisans. Jamais occasion plus belle aurait-elle pu s'offrir à lui?

Aux yeux du légat et de son conseil, le comte Simon avait, d'ailleurs, un mérite qui contribuait à les décider en sa faveur; sa naissance légitimerait son élévation et ferait taire les jalousies. Issu d'un comte de Hainaut qui vivait au xe siècle (1), il était le plus jeune des fils de Simon II, seigneur de Montfort (2), comte d'Évreux, et d'Aricie, comtesse de Leicester. Marié à Alix de Montmorency, femme très-remarquable et d'une rare vertu, il en avait des fils déjà en âge de le suivre à la guerre et de s'associer à ses travaux.

Au surplus, l'abbé de Cîteaux, en désignant ce comte pour lui succéder, avait été dirigé, par son esprit d'ob-

(1) On voit encore à Montfort-l'Amaury, petite ville appartenant aujourd'hui au département de Seine-et-Oise, les ruines d'une tour de l'ancien château seigneurial de ce comte.

(2) Suivant Mézeray, il descendait, en ligne masculine, d'Amaury de Montfort, bâtard du roi Robert.

servation, bien mieux encore qu'il ne le pensait. Celui sur lequel s'était fixé son choix devait surpasser son attente. Montfort s'effrayerait peu du sang qu'il aurait à répandre, et jamais ne ravirait ses victimes au bûcher ou au bourreau.

Avant de mettre en scène ce personnage, destiné à jouer un si grand rôle dans la lutte contre les Albigeois, nous essayerons d'en ébaucher le portrait.

Tout dans le comte de Montfort est en harmonie avec sa nature dominatrice et ses instincts cruels. Sa taille athlétique, sa force herculéenne rappellent ces chefs barbares qui ravagèrent l'Italie et les Gaules. Sa tête, comme celle d'un géant, s'élève au-dessus de ceux qui l'approchent, et nul, parmi les siens, ne supporterait le poids de sa pesante armure.

Altier, violent, impérieux, il sait, quand les circonstances l'exigent, se montrer humble pour arriver au pouvoir, soumis pour commander en despote. Son caractère est celui d'un ambitieux et d'un politique consommé. Hardi dans ses desseins, il les médite avec sagesse et les exécute avec audace, dût-il, s'il le faut, lui en coûter un crime. Dévot par calcul, la religion, pour lui, n'est qu'un masque utile, surtout au moment du danger. Redoute-t-il une catastrophe, il se prosterne devant une image sainte, et, la face abaissée vers la terre, on le dirait sous l'empire d'une volonté suprême qui le dompte et le subjugue. Sa figure, où respire

une fierté sauvage, exprime alors la componction et le repentir. Rien ne le distrait de ses longues et pieuses méditations; l'approche du péril, l'appel aux armes ne le font pas sortir de son abstraction profonde. Sa prière finie, il se relève hautain et dédaigneux, sa physionomie s'anime, ses regards deviennent flamboyants, et bientôt, terrible dans le combat, il se livre avec fureur à la destruction et au carnage. Nul obstacle ne résiste à son ardeur impétueuse, nul ne saurait échapper à son glaive exterminateur. Il exerce autour de lui une puissance fascinatrice, et les soldats étonnés le suivent comme ils suivraient le dieu des batailles, croyant voir, sur son front menaçant, ces mots écrits en traits de feu : *guerre, mort* et *victoire!* Puis lorsque, après le triomphe, Simon vient rendre grâce au pied des autels, ce n'est pas le Chrétien qui prie le souverain juge de lui pardonner sa vengeance et sa colère, c'est le Vandale qui demande au génie du mal des supplices pour ses ennemis et des tortures pour les vaincus.

Tel était le comte de Montfort, ce chef intrépide, mais impitoyable, qui allait être chargé du commandement de la croisade, et auquel il serait permis de s'emparer, sans pudeur, des dépouilles du malheureux Roger.

Bien que la proposition de l'abbé de Cîteaux comblât tous ses vœux, il ne se hâta pas cependant d'y consentir. Sa feinte hésitation tenait à une pensée inté-

ressée et adroite. Sachant quelle importance était mise à son acceptation, il prétendit que, par son peu de fortune, il ne pourrait occuper dignement le poste élevé qui lui était offert, et le légat, pour écarter cette difficulté, s'empressa de lui promettre que le saint-siége pourvoirait à tout et lui ouvrirait sans réserve « *ses trésors temporels et spirituels.* »

Montfort répondit à cette bienveillante assurance en promulguant la charte suivante, par laquelle, en paraissant témoigner sa gratitude, il constatait habilement, dès le même jour, sa prise de possession des domaines enlevés au vicomte de Béziers, et montrait, à l'égard de l'Église, un désintéressement qui, tout en lui coûtant fort peu, engageait le saint-siége à lui prouver, à son tour, sa générosité :

Août 1209

« Simon, seigneur de Montfort, comte de Leicester, « *vicomte de Béziers et de Carcassonne.* Le Seigneur ayant « livré entre mes mains les terres des hérétiques, c'est-« à-dire ce qu'il a jugé à propos de leur ravir par le « ministère des croisés ses serviteurs, j'ai accepté hum-« blement et dévotement cette charge et cette adminis-« tration dans la confiance de son secours, à l'instance « tant des barons de l'armée que du légat et des prélats « qui étaient présents.

« Désirant obtenir la grâce du Seigneur par les prières « des saints, je donne à Dieu et à l'église de Notre-Dame « de Cîteaux, entre les mains d'Arnaud, son abbé et lé-

« gat du siége apostolique dans ces pays, trois maisons,
« dont l'une, sise dans la cité de Carcassonne, a appar-
« tenu à l'hérétique Bernard Lérida, dont la seconde,
« située dans la ville de Béziers, appartenait à l'héré-
« tique Amilius Rivesègne, et dont la troisième enfin,
« sise à Salleles, au diocèse de Narbonne, a été la
« maison d'une dame hérétique appelée Filesars, avec
« toutes leurs dépendances et les droits qui y sont atta-
« chés (1). »

Montfort, pour plaire à la cour de Rome, ordonna aussi que, dans toutes les provinces soumises récemment à son autorité, l'on s'acquittât, envers l'Église, des primes, des dîmes et du cens annuel exigé par chaque feu. Il décida, en outre, dans le but de faire mieux respecter les censures ecclésiastiques, que tous ceux qui demeureraient excommuniés pendant quarante jours seraient passibles d'une amende proportionnée à leur position sociale (2). Enfin il s'engagea personnellement à compter, chaque année, au saint-siége une redevance considérable (3).

Béziers et Carcassonne en ses mains, Montfort pensa sans doute que, pour rester tranquille possesseur d'une principauté acquise par la trahison, il fallait que son

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) 100 sous pour les chevaliers, 50 pour ceux qui appartenaient à la bourgeoisie, et 20 pour les artisans.

(3) *Inn. III,* l. XII, ép. 103.

maître légitime ne pût jamais revendiquer ses droits, ni le pays espérer son retour. Cette réflexion suffit pour décider de l'existence de l'infortuné vicomte de Béziers; on commença par le priver de toute communication avec l'extérieur, par le dire malade, et, le 10 novembre, on annonça qu'il avait succombé.

0 novem. 1209.

Ainsi termina sa carrière un prince parent de Philippe-Auguste (1), neveu du comte de Toulouse, cousin du roi d'Aragon et allié de plusieurs autres familles puissantes. Il tenait de ses pères les vicomtés de Béziers, de Carcassonne, d'Albi, de Razès; les seigneuries du Minervois, du Termenois et du Lauraguais; mais, si la naissance l'avait placé très-haut, par sa vaillance et par la noblesse de son caractère il eût honoré un trône.

Roger comptait alors vingt-quatre ans à peine; aussi tout le monde resta-t-il persuadé que le poison ou le poignard avait mis fin à ses jours. Il serait impossible, en effet, de conserver des doutes à cet égard, lorsque Innocent III lui-même attribue cet événement à *une mort violente* (2). Or un suicide ne saurait se supposer à l'âge des illusions et des espérances, surtout de la part d'un jeune homme plein de courage, sûr de l'amour de ses peuples, et qui, rattaché par tant de liens à des maisons souveraines, devait, du fond de son cachot, se bercer

(1) Son cousin issu de germain.
(2) *Inn. III*, l. XV, apud. 212 et 213.

encore d'un long et heureux avenir. Tout se réunit donc pour faire croire à un crime, et tout aussi porte à en accuser celui-là seul qui avait intérêt à le commettre.

Roger laissa d'Agnès de Montpellier, sa femme, un fils unique, âgé de deux ans, Raymond de Trancavel. Réclamé par le comte de Foix, son parent, ce jeune prince trouva près de son noble protecteur les soins et l'affection d'un père. Nous le verrons, plus tard, supporter son triste sort avec une fermeté d'âme digne du rejeton d'une race héroïque et fidèle.

Cependant Montfort n'était pas homme à compter aveuglément sur la fortune. Pour prévenir des revers inattendus, il se rendit, avec l'abbé de Cîteaux, chez chacun des chefs de la croisade et les pria de lui continuer leur concours jusqu'à l'entière extinction des hérétiques. Il s'attacha surtout à les convaincre de la nécessité de leur présence, tant que les Albigeois auraient un refuge assuré dans une foule de châteaux restés en leur pouvoir, et principalement dans ceux de Minerve, de Termes et de Cabaret, forteresses d'une importance très-grande, toutes trois des plus difficiles à réduire.

Après un vif débat, le duc de Bourgogne finit par céder aux désirs de Montfort ; mais les comtes de Nevers et de Saint-Pol, ayant su lire, sous des raisons captieuses, les desseins d'un ambitieux que ne rassasiait pas la principauté dont Rome, de sa propre autorité, venait de disposer en sa faveur, déclarèrent leur résolution

de retourner aussitôt dans leurs États. Rien, dirent-ils, n'exigeait désormais le secours de leurs armes; le comte de Toulouse se conduisait en ferme soutien de la foi; Roger, le seigneur le plus puissant après lui, avait reçu le châtiment de ses erreurs; il n'existait donc pour eux aucun motif de s'associer encore à une guerre devenue sans objet et réduite à la punition de quelques châtelains rebelles.

Le départ de ces princes amena en quelque sorte la dislocation de l'armée de l'Église. La plupart des barons, peu satisfaits de n'avoir retiré d'autre avantage de la croisade que leur part dans le butin provenant du sac de Béziers et de Carcassonne, regagnèrent leurs seigneuries, suivis de leurs vassaux. De leur côté, presque tous les pèlerins accourus pour les indulgences accordées après quarante jours de service, ayant rempli la condition exigée, rejoignirent leur famille, et le comte Raymond, fort aise de se trouver encouragé à s'éloigner par l'exemple des comtes de Nevers et de Saint-Pol, reprit incontinent le chemin de sa ville de Toulouse.

Peu rassuré, avec raison, sur les intentions futures du nouveau seigneur de Béziers, Raymond ne voulut pas se séparer de lui sans avoir réglé, d'un commun accord, différentes difficultés relatives à la délimitation de leurs domaines; questions qui, par la suite, pouvaient soulever entre eux quelques conflits, et, dans l'espoir d'ôter

au protégé du saint-siége tout prétexte de lui chercher un jour querelle, il promit d'unir son fils Raymond à la fille de son dangereux voisin.

Le comte de Toulouse eût pu aisément prévoir que des actes de faiblesse, des concessions imprudentes n'auraient d'autre résultat que de porter ses ennemis à se montrer plus exigeants et plus acharnés à sa perte ; si, par ce moyen, il s'était flatté, un moment, de surmonter les embarras de sa position, il ne tarda pas à reconnaître où le conduisait la voie dans laquelle il s'était engagé.

De retour dans sa capitale, à peine commençait-il à oublier au milieu des siens ses humiliations et ses sacrifices, qu'on lui annonça une députation envoyée par Simon de Montfort et par l'abbé de Cîteaux. Cette députation, composée d'un archevêque, d'un évêque et de deux laïques, le vicomte de Saint-Florent et Aymar de Roussillon, venait le sommer de lui livrer toutes les personnes dont elle soupçonnerait les principes religieux, et de la mettre en même temps en possession de leurs biens. Les individus suspects devaient être menés à Carcassonne, pour se défendre, devant les chefs de l'armée, de l'accusation d'hérésie, et, si l'exécution de cette mesure rencontrait de l'opposition, l'archevêque et l'évêque avaient pouvoir du légat de frapper d'excommunication les habitants, les consuls et le prince lui-même. Simon de Montfort prévenait, en outre, le

comte que, s'il refusait d'obéir à cette injonction, *il lui courrait sus* et porterait la guerre jusqu'au cœur de ses États.

Confondu de tant d'arrogance, stupéfait surtout des menaces du général catholique, Raymond, cette fois, essaya de secouer le joug que depuis si longtemps on s'appliquait à faire peser sur lui. Il répondit aux envoyés qu'il s'étonnait de leur mission, et plus encore de leur langage; qu'il était résolu à ne recevoir d'ordres ni de l'abbé de Cîteaux ni du comte de Montfort; qu'absous par le légat Milon, représentant du saint-siége, lui et ses sujets n'avaient rien à démêler avec aucun autre, et que, pour en finir avec ces prétentions exorbitantes et inexplicables, il allait à Rome instruire le pape de la manière dont on payait les services rendus par lui à la croisade, et des exactions de toute nature dont on accablait ses peuples, sous prétexte de poursuivre les hérétiques et de rechercher leurs protecteurs.

Simon et Arnaud ne s'attendaient pas à cette résistance inaccoutumée. L'attitude que prenait Raymond les effraya un moment. Ce prince pouvait éclairer Innocent III sur leur conduite et prouver qu'ils sacrifiaient les intérêts du catholicisme à leurs vues personnelles, c'est-à-dire lui apprendre que lui, Montfort, voulait s'emparer, portion par portion, des États du comte de Toulouse, et que, quant à l'abbé de Cîteaux, il visait à l'omnipotence spirituelle sur les provinces méridionales,

en se procurant la satisfaction, si douce à son cœur, de se venger d'un prince autrefois sourd à ses réprimandes et indifférent à sa colère. Tous les deux réunirent donc leurs efforts pour empêcher le comte de Toulouse de persister dans son dessein ; ils lui envoyèrent même une députation nouvelle, dans le but de le convaincre qu'il avancerait bien plus ses affaires en s'entendant avec eux qu'en allant porter ses plaintes au pape, qui jamais ne désavouerait son légat. Décidé à se dégager enfin des liens inextricables dans lesquels on cherchait sans cesse à le retenir, Raymond se refusa à toute proposition et déclara que non-seulement il se rendrait à Rome, mais aussi à la cour de Philippe-Auguste et auprès de l'empereur.

De leur côté, les consuls de Toulouse, sur une sommation semblable à celle qui avait été adressée au comte, assurèrent qu'ils étaient prêts à appeler au palais épiscopal tous les habitants accusés d'hérésie, pour faire, devant le légat ou l'évêque, la déclaration de leur foi, mais qu'ils ne les livreraient pas à la discrétion des croisés, dont ils ne reconnaissaient ni l'autorité souveraine ni les pouvoirs judiciaires ; qu'au surplus, en cas d'insistance, ils en déféreraient à la décision du siége apostolique.

Ce n'était pas là où voulaient en venir Montfort et l'abbé de Cîteaux. Ils avaient compté sur l'intimidation répandue au loin autour d'eux et s'imaginaient trouver

dans la soumission empressée des peuples un contre-poids à l'hostilité opiniâtre des princes. Trompés dans leurs calculs, ils auraient peut-être reculé devant cette opposition inattendue; mais, quoique l'armée formidable avec laquelle ils avaient franchi le Rhône n'existât pour ainsi dire plus, ils s'exposaient, s'ils ne continuaient à montrer la même confiance dans leur force, à mettre à découvert leur faiblesse. D'ailleurs, une chose importante pour eux, c'était de conserver l'offensive, pour ne pas laisser s'éteindre la terreur qui régnait dans le pays, terreur bien plus grande encore depuis la prise de Carcassonne.

Montfort n'eut effectivement qu'à se présenter devant beaucoup de places pour y être reçu en vainqueur. Limoux, Montréal, Fanjaux, Alzonne, Castres ne songèrent pas à se défendre ou ne firent qu'une faible résistance. Encouragé par cet heureux début, il se dirigea sur le château de Cabaret, dans l'espoir de s'en emparer sans plus de peine; mais cette forteresse, située dans les montagnes au nord de Carcassonne, osa fermer ses portes au général des croisés et repoussa ses premières attaques avec une vigueur dont il eut sujet de s'étonner. Le duc de Bourgogne, qui avait conseillé cette expédition, au lieu de se considérer comme engagé à sa réussite, sembla, au contraire, s'effrayer alors des difficultés de l'entreprise, et, au moment où l'on s'y attendait le moins, il reprit avec ses troupes le chemin de ses

États. Une détermination si subite contraria vivement le comte Simon. Suivant les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc,* l'armée des croisés, après ce départ, se vit réduite à moins de cinq mille combattants. Un si petit nombre d'hommes ne permettait pas à Montfort d'entreprendre le siége d'une place devant laquelle il venait déjà d'éprouver d'assez fortes pertes; mais, en s'éloignant de Cabaret, il se décida néanmoins à parcourir le pays, espérant ainsi continuer à ajouter à ses conquêtes. Il comprenait, d'ailleurs, la nécessité d'assurer, par sa présence, l'obéissance des provinces dont il savait le mauvais vouloir à son égard.

Pendant ce temps, Milon, que nous avons vu, dans la vallée du Rhône, travailler avec une ardeur fanatique au triomphe des principes orthodoxes, obligeait le comte de Forcalquier à se soumettre à l'Église et recevait le serment des habitants de Montpellier. Informé du prochain voyage du comte de Toulouse, il craignit, lui aussi, les explications franches et précises de ce prince, et, pour en atténuer l'effet à la cour de Rome, il s'empressa d'écrire au pape une lettre où la haine et le mensonge ne se cachent même pas sous des formes adroites; nous allons en citer quelques passages (1) :

« ..... Comme donc, très-saint père, la paix et la tran-
« quillité ont été rétablies en Provence, je supplie très-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

« humblement Votre Sainteté, supposé que le comte de
« Toulouse, qui est ennemi de la paix et de la justice,
« se rende auprès d'elle, ainsi que plusieurs le croient,
« pour lui demander la restitution des châteaux qu'il
« m'a remis en votre nom, restitution qu'il se flatte
« d'obtenir facilement, de ne pas vous laisser surprendre
« par ses paroles artificieuses, mais d'appesantir de plus
« en plus sur lui le joug de l'Église, comme il le mé-
« rite, car il a transgressé tous les quinze articles pour
« lesquels il a fait serment entre mes mains et donné
« des cautions, principalement ceux qui sont contenus
« dans une autre lettre que je vous ai écrite avec l'é-
« vêque de Riez; c'est pourquoi il est manifestement
« déchu du droit qu'il a sur le comté de Melgueil, et les
« sept forteresses qu'il m'a remises sont confisquées au
« profit de l'Église romaine. Les habitants d'Avignon,
« de Nîmes, de Saint-Gilles sont prêts à faire hommage
« à la même Église pour tous les droits qu'il avait sur
« eux, conformément au serment qu'ils m'ont prêté en
« votre nom. On attendra cependant encore jusqu'à la
« prochaine fête de la Toussaint; mais, s'il ne satisfait
« pas d'ici à ce temps-là sur tous les articles, on procé-
« dera contre lui, tant par les peines spirituelles que
« par les temporelles. Les châteaux qu'il m'a remis sont
« si forts, soit par la nature, soit par l'art, qu'il sera
« très-aisé, avec le secours des barons et des villes du
« voisinage qui se sont engagés à l'Église par serment,

« avec beaucoup de dévotion, de le chasser entièrement
« d'un pays qu'il a trop longtemps souillé par sa mé-
« chante vie. Au reste, il n'est nullement lésé en ce que
« l'Église possède ces châteaux. C'est par ce moyen qu'il
« a évité, ces jours passés, le dernier supplice et que le
« reste de ses domaines n'a pas été attaqué. Le comte
« de Forcalquier et plusieurs autres barons et gentils-
« hommes qui nous ont remis plusieurs de leurs plus
« forts châteaux, non-seulement ne les redemandent
« pas, mais ils offrent encore ceux qui leur restent,
« parce qu'ils comprennent que c'est le seul moyen
« d'entretenir la paix et la tranquillité en Provence. Si
« le comte de Toulouse, ce qu'à Dieu ne plaise ! recou-
« vrait ces châteaux sans autre satisfaction, tout ce
« qu'on a fait contre les hérétiques et tout ce qu'on a
« établi pour le repos du pays deviendrait absolument
« inutile, et il serait beaucoup mieux de n'avoir rien
« fait que de ne pas finir après avoir commencé. Que
« Votre Sainteté me pardonne si je m'étends peut-être
« un peu trop et si j'écris autrement que je ne devrais,
« mais je parle de l'abondance du cœur, et mon
« zèle est bon. Plût à Dieu qu'il fût accompagné de la
« science !..... Quoique le comte de Toulouse et le noble
« dont j'ai déjà parlé (1) et dont j'ai fait détruire la for-
« teresse, qui ne pourrait être remise sur pied pour

(1) Guillaume Pourcelet.

« 100,000 sous, me dressent des embûches, ainsi que
« je l'ai appris certainement de divers endroits, rien ne
« pourra cependant m'arrêter, et je ne m'effrayerai pas
« de tout ce qu'ils ont fait l'un et l'autre pour *machiner*
« la mort du légat Pierre de Castelnau. En effet, le
« comte, qui auparavant était un ennemi du meurtrier,
« l'a admis depuis au nombre de ses amis et dans sa fa-
« miliarité, et Guillaume Pourcelet a toujours ensuite
« reçu à sa table le frère de cet assassin. »

Cette lettre, on le voit, est pleine de contradictions et d'accusations mensongères. Raymond, pour se défaire de Castelnau, n'avait pas besoin d'intrigues ténébreuses et de *machinations*. Entouré de serviteurs prêts à devancer ses ordres et tous furieux, depuis longtemps, contre le légat, un geste, un regard aurait suffi pour assurer sa vengeance. Comment supposer, d'ailleurs, que, ayant projeté ce forfait, il eût, pour le commettre, été chercher un de ses ennemis? car, d'après Milon, c'est seulement *depuis* la perpétration du crime qu'il a admis l'assassin, *son ennemi auparavant*, dans ses bonnes grâces et sa familiarité.

Et ce comte de Forcalquier qui, enchanté de la perte de plusieurs de ses châteaux, *offre* au légat de lui livrer encore les autres! Il est vrai que le digne prélat, loin d'acquiescer à ce vœu, se montre récalcitrant et refuse.

Pour croire à de pareils rapports, il fallait qu'Innocent III eût un grand désir d'être trompé; aussi feignit-

il de l'être. Son esprit était trop perspicace pour ne pas découvrir la vérité sous un voile qui la cachait si mal, et d'un autre côté il avait trop de force de volonté et d'énergie pour supposer qu'il usait de ménagement envers des légats infidèles à leurs instructions.

Cependant, mettant à exécution le projet dont il espérait la fin de tant de déceptions, le comte de Toulouse s'était acheminé vers la France, accompagné de plusieurs seigneurs et d'un des consuls de Toulouse chargé par les habitants de poursuivre une accusation portée contre l'abbé de Cîteaux, au sujet d'un interdit jeté par lui sur cette ville.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la manière dont Raymond fut accueilli à la cour. Pierre de Vaux-Cernay dit que Philippe-Auguste le reçut très-froidement et refusa de se mêler de ses affaires ; d'autres, au contraire, prétendent qu'on lui témoigna un intérêt très-vif, et que tous les princes, indignés de la conduite tenue à son égard, lui proposèrent avec empressement d'appuyer ses réclamations auprès du pape. Jugeant de cette visite d'après ses résultats, nous sommes porté à donner raison à Vaux-Cernay, bien qu'un chroniqueur contemporain, Guillaume de Tudèle, ait parlé dans un sens différent (1). Mais ce dernier, toujours si exact

(1) Primer sen vai en Fransa e troberon joios
Lo riche rei Felip mas pois le cossiros

pour ce qu'il a vu, n'était pas à Paris lors de l'arrivée du comte Raymond, et, ne pouvant avoir écrit que sur des ouï-dire, n'a plus, à nos yeux, l'autorité que nous lui reconnaissons toujours. D'ailleurs, bien que l'esprit religieux du siècle plaçât l'Eglise au-dessus de tout, on ne lui sacrifiait pas facilement l'honneur de la chevalerie, alors si glorieuse, et les humiliations subies par le comte de Toulouse, en trahissant la faiblesse de son caractère, devaient avoir diminué beaucoup la considération dont, quelques années auparavant,

Per lemperador Otes lor fo apres felos
La comtessa de Campanha qui es corteza e pros
Sela los receub ben e motz dautres baros
El pros dux de Bergonha quelh presenta maus dos
E lo coms de Nivers li fo mot amoros
El fe mant bo ostal.

Cansos de la crozada, p. 70.

Ils allèrent d'abord en France, où ils trouvèrent
Le puissant roi Philippe joyeux (de les voir);
Mais ensuite mécontent, à cause de l'empereur Othon.
La comtesse de Champagne, (dame) de haut mérite et courtoise,
Les accueillit bien, ainsi que plusieurs autres barons,
Tels que) le preux duc de Bourgogne, qui fit maints présents (au comte de Toulouse),
Et le comte de Nevers, qui lui fut très-amical
Et lui fit large hospitalité.

les preux du royaume n'auraient pas manqué d'entourer l'un des grands vassaux de la couronne.

Quoi qu'il en soit, Raymond, pendant son séjour à Paris, déposa à l'abbaye de Saint-Denis un testament, daté du 20 septembre, dont nous nous contenterons de relater les articles les plus remarquables.

Par cet acte, il lègue à sa femme, Éléonore d'Aragon, ce qu'il lui avait constitué en dot par son contrat de mariage.

Il déclare son fils Raymond son héritier universel et lui défend de rien aliéner de ses domaines avant d'avoir atteint l'âge de trente ans.

En cas de décès, il lui substitue Baudouin, son frère.

Si l'un et l'autre venaient à mourir sans descendant légitime, il appelle à sa succession le roi Philippe pour ses domaines de France et l'empereur Othon pour ses biens sur le territoire de l'empire, c'est-à-dire sur la rive gauche du Rhône.

Enfin, quelque chose qu'il arrive, il met ses États sous la protection de ces deux souverains.

Dans ce testament, Raymond parle de deux enfants naturels, Bertrand et Guillelmette. Il donne au premier les châteaux de Caylus et de Bruniquel dans le Quercy, et à Guillelmette ses propriétés de Montlaur et de Saint-Georges dans le Toulousain, toutefois à condition

qu'ils les tiendront en fief de son fils Raymond, à qui ces biens feront retour (1).

Ses dernières volontés ainsi prescrites, le comte de Toulouse quitta Paris presque aussitôt pour se diriger sur Rome, et, depuis ce voyage, aucun changement dans la situation de ce prince n'étant signalé par les historiens, ni par rapport à ses engagements envers les croisés ni par rapport à ses relations avec la France, il est hors de doute que, si Philippe-Auguste ne lui avait montré aucun mécontentement, au moins ne s'était-il guère préoccupé de ses embarras passés et de ses intérêts futurs.

Pendant ce temps, Montfort, se sachant autorisé à réunir à ses possessions toutes les provinces où il avait des troupes, cherchait, autant que le lui permettaient le peu de forces à sa disposition, à étendre ses conquêtes et surtout à s'emparer des châteaux qui, sans nécessiter une garnison nombreuse, pouvaient, par leur position seule, maîtriser le pays ou lui faciliter l'invasion de nouveaux territoires. La vicomté de Béziers n'était, à ses yeux, qu'un acheminement à une plus haute fortune ; mais, avant de s'attaquer au comté de Toulouse, il aurait voulu occuper le comté de Foix, qui lui en ouvrait les frontières méridionales.

Dans ce but, il partagea son armée en trois corps : le

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

premier resta à Béziers avec Guillaume d'Encontre, gouverneur de cette vicomté, le second, sous les ordres d'un chevalier nommé Lambert de Crécy, observa le Razès, c'est-à-dire les environs de Limoux, et le troisième, commandé par Gui de Lévis, fut destiné à agir suivant les besoins éventuels.

Raymond-Roger, comte de Foix, dont les domaines bordaient les deux rives de l'Ariége, était un prince brave, chevaleresque, aimant le plaisir et la gloire. Son désintéressement et sa bienveillance le faisaient chérir de ses sujets. Si un ressentiment ne s'effaçait jamais de sa mémoire, jamais une amitié ne s'éteignait dans son cœur. Appelé, jeune encore, à suivre Philippe-Auguste en Palestine, il y acquit de bonne heure la réputation d'un homme de guerre, et, après son retour dans ses foyers domestiques, la poésie était devenue l'occupation de ses loisirs. A sa cour, le ménestrel, sûr de trouver encouragement et appui, se livrait sans crainte à ses premières inspirations, et, une fois *maître en gaie science*, il chantait ensuite avec bonheur l'hospitalité généreuse, source de sa renommée et de sa fortune.

Ce prince, toujours fidèle aux croyances de ses pères, ne couvrait pas les Albigeois de sa protection; mais, indulgent et bon, il n'usait pas d'une grande rigueur à leur égard. Il n'en fallait pas tant pour soulever l'Église contre Raymond. Roger, abbé de Pamiers, accusa son seigneur d'hérésie, et Montfort, qui ne demandait qu'un

prétexte, fit entrer le corps sous les ordres de Gui de Lévis sur les terres du comte de Foix.

Le maréchal de l'armée catholique prit d'abord Mirepoix sans rencontrer beaucoup de difficultés, et presque aussitôt la trahison lui livra Pamiers et Saverdun.

Raymond-Roger n'avait pas prévu l'attaque dirigée contre lui; mais il s'en étonna peu. L'assassin du vicomte de Béziers et l'usurpateur de ses domaines devait être un ambitieux tourmenté de désirs insatiables. Cependant, loin de se laisser abattre par un revers dû à de secrètes manœuvres, il se prépara à une résistance opiniâtre, et bientôt, bravant et Montfort et l'Église, nous le verrons s'associer à la fortune du comte de Toulouse, dont il sera, jusqu'à la fin de la lutte, l'allié le plus sûr et le plus dévoué.

Pendant les opérations de Gui de Lévis dans la vallée de l'Ariége, Montfort ne demeura pas inactif; il acheva de se saisir des places de sa vicomté qui ne le reconnaissaient pas encore pour maître, entre autres du château de Lombers et de la ville d'Albi, et, n'ayant plus à s'inquiéter de cette province, il revint à Carcassonne, où l'attendaient l'abbé de Cîteaux et son collègue Milon.

Janvier 1210.

Les deux légats et le général catholique exposèrent alors en commun à la cour de Rome les résultats importants obtenus par les croisés, et le comte Simon profita de l'occasion pour prier, à la fin de son rapport, « Sa

« Sainteté de vouloir bien le confirmer, lui et ses héri-
« tiers, dans la possession des pays qu'il tenait du ciel
« et de la tiare par l'entremise de l'abbé de Cîteaux et
« du conseil de l'armée. »

Montfort pressa aussi Innocent III d'accorder la même faveur à ceux « qui, ayant participé au travail, avaient reçu, suivant leur mérite, une partie quelconque du territoire. » Il était certain, à l'avance, du succès de sa démarche ; néanmoins, attachant une haute importance à s'assurer davantage les bonnes grâces du saint-siége, il instruisit en même temps le pape des impôts qu'il venait d'établir sur ses domaines au bénéfice de l'Église.

L'hiver commençait. Simon, dont les troupes allaient en s'affaiblissant de jour en jour, prétexta l'approche de la mauvaise saison pour suspendre ses opérations et se borner à une défensive active. Il espérait triompher ainsi des échecs devenus presque inévitables par suite de l'extrême diminution de ses forces, et pouvoir attendre, sans perdre aucune de ses conquêtes, les renforts qu'il réclamait de tous côtés avec les plus vives instances.

Tandis que les provinces méridionales jouissent de quelques jours de repos achetés par de si douloureux sacrifices, détournons un moment nos regards de cette guerre désastreuse et portons-les sur Rome, où le comte de Toulouse était arrivé vers la fin du mois de janvier.

D'après Mézeray, sa présentation au pape ne rencontra

pas de difficultés; elle eut lieu en présence de tout le conseil des cardinaux. En entrant au consistoire, Raymond fléchit les genoux, et, la main sur son cœur, il demanda justice en ces termes :

« Si je ne savais, saint-père, que vous êtes en terre
« le lieutenant de ce Dieu qui a signé notre pardon de
« son propre sang, ce me serait un crime plus grand
« que tous les autres de venir solliciter votre miséri-
« corde; mais, puisque vous représentez cette bonté
« infinie qui a effacé toutes nos offenses, vous aurez
« sans doute, en me voyant à vos pieds, la même joie
« qu'ont les anges de voir un pécheur converti, et vous
« ne renierez pas votre clémence à un criminel à qui le
« ciel a donné sa grâce. Je puis bien m'assurer qu'il
« me l'a accordée, puisque mon Sauveur a promis qu'il
« ne la refuserait jamais à celui qui l'implorerait de
« bon cœur. Si lui qui est l'offensé pardonne si facile-
« ment, ceux qui n'ont pas d'autre intérêt que le sien
« ne doivent pas refuser la même grâce. Aussi je l'ai
« obtenue de Votre Sainteté, et de tout mon possible
« j'ai satisfait aux pénitences que votre légat m'a or-
« données. Toute la noblesse de France m'a vu baisser
« les épaules nues sous les coups du fouet; elle m'a vu
« traîner par le cou comme un misérable que l'on mène
« au gibet. Je n'ai point eu honte de ce supplice, mais
« seulement de mes fautes, et je l'ai souffert avec tant
« de patience, que ceux qui avaient été scandalisés de

« ma vie ont été beaucoup plus satisfaits de ma péni-
« tence. Quelques-uns s'en sont étonnés et m'ont im-
« puté à mépris ce que j'estimais à gloire. Il y a peu
« d'hommes, je le sais bien, qui veuillent paraître cou-
« pables, quand même ils le seraient; je l'ai voulu, moi,
« bien que je ne le fusse pas de tout ce que l'on m'im-
« putait. On m'a accusé d'avoir rompu la paix de
« Dieu, de quoi la faute était plutôt de mes sujets re-
« belles, contre lesquels l'extrême nécessité m'a fait em-
« ployer, à mon grand regret, les Routiers et les Cote-
« reaux; car comment eussé-je été responsable de leurs
« ravages, si je n'étais pas maître de mes terres? On
« m'a fait passer pour hérétique et pour ennemi de la
« foi, pour laquelle mes ancêtres ont combattu depuis
« six vingts ans et dans l'Espagne et dans la Syrie. On a
« dit que j'ai ruiné les églises, moi qui suis le fils de
« ces comtes qui en ont bâti plus qu'aucun autre prince
« de l'Europe. Non, je n'étais pas d'une maison à être
« suspect ni d'hérésie ni d'infidélité; mes prédécesseurs
« en répondaient, et toutefois je ne saurais être estimé
« trop grand pécheur, si l'on ne m'avait pas chargé d'un
« assassinat qui noircit également ma conscience et mon
« honneur. A tout cela, je n'ai point satisfait de paroles
« ni d'excuses, mais d'une pénitence exemplaire et pu-
« blique. Que pouvait-on souhaiter de moi davantage?
« l'extirpation de l'hérésie? N'ai-je pas pris la croix?
« n'ai-je pas employé mon bien et mes forces? n'ai-je

« pas abandonné mes alliés? Et qu'eût fait le comte de
« Montfort sans mon assistance? Il est, aujourd'hui, glo-
« rieux de l'avantage de ses bons succès; j'en partage
« la joie avec lui, et je lui en laisse l'honneur. Qu'il
« triomphe des méchants, qu'il les abolisse de dessus la
« face de la terre, c'est tout mon souhait; mais, saint-
« père, ce n'est pas le sien; il n'en veut plus à l'hérésie,
« il veut une souveraineté; il arbore la croix contre la
« croix, et, faisant entre-choquer les Chrétiens, s'en
« prend autant aux fidèles qu'aux hérétiques. Son ambi-
« tion m'empêche de jouir de l'absolution que Votre Sain-
« teté m'a accordée, et, contre tout droit divin et hu-
« main, il s'empare d'un bien qu'il ne saurait posséder
« qu'en vous offensant. Quoi donc! fallait-il que pour
« cinq ou six villes qui étaient tachées, non tout à fait
« pourries, de ce venin, il se saisît de trois ou quatre
« provinces! Et quand bien, pour me punir, on me de-
« vrait ôter toutes mes seigneuries, pourquoi l'Agénois
« et le Quercy, que le roi d'Angleterre avait baillés pour
« dot à ma femme, ont-ils été enveloppés dans ce mal-
« heur, sinon parce qu'ils sont à sa bienséance? Vous
« avez, sur le même sujet, entendu les plaintes des
« comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui se-
« ront plus croyables que moi, n'étant pas soupçonnés
« d'hérésie; vous avez su comme il a envahi leurs sei-
« gneuries durant que le roi d'Aragon, leur souverain,
« s'oppose, comme une forte muraille, à l'invasion des

« Sarrasins, qui menacent la chrétienté du côté d'Es-
« pagne. Ces comtes ne me touchaient que de voisinage,
« et c'est pourtant la cause pour laquelle ils sont tombés
« dans ses filets. Il veut tout prendre, et, s'il avait des
« forces, le reste de la France passerait encore, à son
« profit, pour hérétique ; mais ou il l'est lui-même, ou,
« de nécessité, il faut qu'il s'avoue usurpateur ; car il
« traite favorablement les places qui se rendent à lui et
« ne parle point de les ranger sous la foi de Jésus-Christ,
« mais seulement sous la sienne ; aussi n'en est-il pas
« besoin, vu qu'elles ne s'en sont jamais éloignées. La
« plupart, épouvantées par ses armes, ou plutôt de
« crainte d'être soupçonnées d'hérésie, se sont rangées
« sous ses lois. Il ne me reste plus que trois villes ; je ne
« m'estime pourtant pas malheureux, parce que je sais
« bien, saint-père, que vous êtes juste, que la lumière
« du Saint-Esprit, dont vous êtes rempli, vous rend in-
« faillible, et que, quand vous aurez examiné ma cause,
« vous ne souffrirez pas qu'il se serve de votre autorité
« pour exécuter ses injustices. Il y a assez longtemps
« que je suis le but d'une rigueur exemplaire ; quand
« on ne m'aurait pas pardonné, mes fautes seraient ex-
« piées, et, comme ce serait à moi une détestable per-
« fidie de me révolter contre l'Église après qu'elle m'a
« absous, n'est-ce pas à lui une cruauté barbare de me
« tourmenter tandis que je demeure entre ses bras ? Il
« veut, possible, m'en éloigner, pour avoir quelque

« raison de me condamner, et s'efforce de me rendre
« méchant afin de paraître juste. Si c'est son dessein, il
« n'y réussira pas : qu'il soit cruel tant qu'il voudra. Je
« serai toujours obéissant et me consolerai de mon in-
« nocence, pourvu qu'il ne m'empêche pas de vous la
« faire connaître ; mais au moins, si je souffre, que je
« souffre seul, et, s'il persécute encore un homme à qui
« vous avez si solennellement pardonné, qu'il se con-
« tente, au reste, de châtier les Albigeois, sans affliger
« les catholiques. Tant de villes désolées, tant de peu-
« ples exposés à la boucherie sans connaissance de cause,
« tant de seigneurs dépouillés, tant de femmes sans
« maris, tant d'enfants sans pères vous font la même
« plainte et les mêmes prières par ma bouche. Que si
« je suis le Jonas qui cause cette tempête, qu'on m'a-
« bîme tout seul, pourvu qu'on sauve tant d'innocents.
« Me voici à vos pieds, ô saint successeur des apôtres,
« qui demande de quelle façon vous voulez que je pé-
« risse ; s'il ne tient qu'à m'en aller mourir en Levant,
« où mes pères ont soutenu la foi si puissamment ; s'il
« ne faut qu'aller verser mon sang par mille plaies en
« Afrique, où ils se sont rendus redoutables aux Sarra-
« sins ; si vous me commandez que je demeure esclave
« sur le tombeau de saint Pierre, je suis prêt à obéir en
« telle façon qu'il vous plaira. Je ne résisterai point, je
« ne me plaindrai point ; seulement je vous supplierai,
« par la sacrée passion de Jésus-Christ, que, si je suis

« coupable, je ne l'aie pas été au profit du comte de
« Montfort. J'ai un fils, neveu des rois d'Angleterre,
« arrière-fils des comtes de Tripoli, qui même, dans le
« bas âge où il est, témoigne de l'obéissance à l'Église
« et de l'aversion pour les hérétiques. Si mes péchés
« l'ont rendu indigne de ma succession, les mérites de
« ses aïeux l'y doivent maintenir. Prenez-le entre vos
« bras, saint-père, vous qui embrassez tous les Chré-
« tiens d'un amour paternel et le faites mourir dans le
« respect qu'il faut qu'il vous rende, ou, s'il ne vous
« plaît pas lui faire tant de grâces, le roi d'Aragon,
« prince catholique, vous offre de s'en charger et vous
« répond que, par l'éducation qu'il en fera, il le rendra
« digne de posséder ce que le comte de Montfort veut
« usurper sur lui. »

Mézeray, suivant son habitude, ne nous dit pas d'où il a tiré ce document curieux; mais nous ne pouvons partager l'opinion des auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, qui regardent cette harangue comme ayant été *fabriquée par lui à plaisir*. Rien dans ce discours n'est en dehors de la vraisemblance; tout, au contraire, est conforme aux faits, à la vérité; conforme surtout au langage que Raymond dut tenir, voulant éclairer le chef de l'Église sur les injustices commises en son nom et à son insu. D'ailleurs il faut bien que le comte de Toulouse ait parlé de manière à persuader et à toucher son auditoire, puisque le pape, soit par conviction, soit pour ne pas afficher

une partialité indigne de son caractère, « prit le comte « de Toulouse par la main, lui bailla une nouvelle ab- « solution en présence du sacré collége, et quelques « jours après, au moment de le congédier, lui fit don « d'un riche manteau et d'une bague de grand prix. »

Ce changement dans la conduite d'Innocent III à l'égard de Raymond est constaté non-seulement par Mézeray, mais par le chroniqueur provençal et par D. Vaissette lui-même. De plus, la lettre suivante qu'écrivit le pape, le 25 janvier, aux archevêques de Narbonne et d'Arles et à l'évêque d'Agen, nous le confirme pleinement.

« Raymond, comte de Toulouse, s'étant présenté de- « vant nous, nous a porté ses plaintes contre les légats, « qui l'ont fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la « plupart des obligations très-onéreuses auxquelles « maître Milon, notre notaire, *de bonne mémoire* (1), « l'avait assujetti ; il nous a fait voir aussi les certifi- « cats de diverses églises, qui prouvent qu'il leur a fait « satisfaction ; enfin il nous a assuré qu'il était prêt à « exécuter entièrement toutes les promesses qu'il n'avait « pu achever encore d'accomplir.

« Il nous prie, en conséquence, de lui permettre de « se justifier devant nous, à l'endroit de la foi catho- « lique, sur laquelle il est suspect depuis longtemps,

(1) Le légat Milon venait de mourir.

« quoique injustement, et de lui rendre ensuite les châ-
« teaux qu'il nous a remis, ajoutant qu'il n'est pas juste
« qu'on les détienne sans fin, ne les ayant donnés que
« pour caution, quoiqu'on assure que ces châteaux sont
« dévolus à l'Église romaine, en vertu des obligations
« qu'il a contractées et qu'il n'a pas remplies. Cepen-
« dant, comme il ne convient pas que l'Église s'enri-
« chisse aux dépens d'autrui, nous avons traité béni-
« gnement le comte, et nous avons jugé, du conseil de
« nos frères, qu'il ne devait pas perdre le droit qu'il a
« sur ces châteaux, pourvu qu'il exécute fidèlement ce
« qui lui a été ordonné. Il doit, d'ailleurs, nous tenir
« compte de ce que nous lui avons fait conserver ses
« domaines par l'armée chrétienne, qui, par notre
« ordre, est allée combattre les hérétiques.

« Mais parce que, entre toutes les causes nous devons
« être plus attentif à celles qui regardent la foi et que
« nous devons les peser plus mûrement, nous avons en-
« joint à nos légats de tenir un concile dans un lieu
« commode, trois mois après avoir reçu les présentes, et
« d'y convoquer les archevêques, les évêques, abbés,
« princes, barons, chevaliers et autres dont ils jugeront
« la présence nécessaire, et si avant la fin du concile il
« se présente un accusateur contre le comte, à qui nous
« avons ordonné d'exécuter en attendant, ce à quoi il
« s'est obligé, et que cet accusateur s'offre de prouver
« que le comte s'est écarté de la foi orthodoxe et qu'il

« est coupable de la mort du légat Pierre de Castelnau,
« alors les légats, après avoir ouï les parties et continué
« la procédure jusqu'à sentence définitive, nous renver-
« ront cette affaire suffisamment instruite, et ils leur as-
« signeront un terme précis pour se présenter devant
« nous et y attendre notre jugement.

« Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le
« comte, les légats délibéreront de quelle manière ils
« recevront sa justification sur les deux articles, afin que
« son ignominie finisse dans l'endroit même où elle a
« commencé.

« Si le comte se soumet à faire preuve de son inno-
« cence suivant la forme qui lui aura été prescrite par
« les légats, avec l'approbation du concile, ils l'admet-
« tront à se justifier ; mais si, par hasard, il vient à suc-
« comber, ils auront soin de nous en donner avis, en
« conservant toujours en leurs mains les châteaux qu'il
« leur a remis; ils nous avertiront aussi s'il se plaint
« qu'on l'opprime injustement, touchant la manière
« dont ils lui auront ordonné de se justifier.

« Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse
« du siége apostolique.

« Que si le comte se justifie canoniquement, de la
« manière qui lui aura été prescrite, ils déclareront pu-
« bliquement qu'ils le tiennent pour catholique et pour
« innocent de la mort de Castelnau, et ils lui rendront
« ses châteaux après qu'il aura rempli ce qui lui a été

« ordonné; ils recevront cependant de lui une autre « caution suffisante pour l'observation de la paix perpé- « tuelle à laquelle il s'est engagé ; mais qu'ils apportent « surtout toute l'attention possible pour que l'exécution « de nos ordres ne soit point retardée par des questions « frivoles et malicieuses (1). »

Le pape prescrivit, en conséquence, à l'évêque de Rieux, son délégué, et à maître Théodose, de convoquer le concile devant lequel Raymond était appelé à comparaître, et il écrivit en même temps à l'abbé de Cîteaux de s'entendre avec l'évêque de Rieux pour mener à bonne fin l'œuvre que jusque-là il avait si habilement conduite (2).

Cette lettre, dans laquelle, bien loin d'accuser son légat de trop de rigueur et d'injustice, il le comble, au contraire, de remercîments et d'éloges, se termine, en parlant de Raymond, par ce passage fort remarquable (3) :

« Quoique nous ayons reçu avec honneur le comte de « Toulouse, qui s'est rendu auprès de nous et qui a de- « mandé humblement pardon, avec promesse de faire « une entière satisfaction, les lettres que nous lui avons

(1) *Inn. III*, l. XII, ep. 152 et 160. — D. Vaissette, t. III, p. 187 et 188.

(2) *Inn. III*, l. XII, ep. 153 et 155.

(3) *Inn. III*, l. XII, ep. 156. — Voir aussi l'*Histoire générale du Languedoc*.

« données vous apprendront ce que nous lui avons ac-
« cordé. Nous avons commis l'exécution de ces lettres à
« maître Théodose, clerc et serviteur de feu Milon, notre
« légat, à cause qu'il est parfaitement au fait de cette
« affaire, non que nous lui accordions la dignité de
« légat, mais pour agir seulement comme délégué
« *ad hoc.*

« Nous lui avons ordonné de ne rien faire que ce que
« vous lui prescrirez, et de se comporter en toutes
« choses comme votre organe et l'instrument dont vous
« vous servirez ; en sorte qu'il sera comme un hameçon
« que vous emploierez pour prendre le poisson dans
« l'eau, auquel il est nécessaire, par un prudent arti-
« fice, de cacher le fer qu'il a en horreur ; afin que, à
« l'exemple de l'Apôtre qui dit : *Étant homme rusé, je*
« *vous ai surpris par adresse,* vous préveniez la trom-
« perie par ce stratagème, et que, comme un malade à
« qui l'amour du médecin adoucit l'aversion qu'il a
« pour les médecines, il reçoive plus patiemment, par
« la main d'un autre, le remède que vous lui avez pré-
« paré.

« De plus, vous devez savoir que les envoyés des ci-
« toyens de Toulouse, s'étant présentés devant nous,
« ont offert de faire une entière satisfaction sur les arti-
« cles pour lesquels ils ont encouru les censures ecclé-
« siastiques, et qu'ils nous ont remis des lettres de plu-
« sieurs personnes de grande considération, qui deman-

« dent, pour eux et avec eux, que nous leur accordions
« l'absolution.

« C'est pourquoi nous vous ordonnons, ainsi que nous
« l'avons marqué dans d'autres missives, de révoquer
« la sentence qui a été portée contre eux, après avoir
« reçu caution de leur part et leur avoir enjoint ce qui
« sera selon Dieu ; que, s'ils négligent d'exécuter ce qui
« leur sera ordonné, ils seront non-seulement soumis à
« la première sentence, mais on les punira encore plus
« sévèrement par des châtiments temporels. »

Arnaud, d'après une volonté si formelle, reconnut les habitants de Toulouse *vrais catholiques;* mais, comme ceux-ci s'étaient engagés à lui payer 1,000 livres toulousaines et qu'ils n'en pouvaient donner que la moitié, le légat, s'appuyant sur les expressions du saint-père, *s'ils négligent ce qui leur sera ordonné,* etc., excommunia de nouveau les consuls et jeta l'interdit sur la ville. Cependant cette affaire s'arrangea à la prière de l'évêque et grâce aussi à l'intervention de l'évêque d'Uzès.

Malgré la bienveillance que lui avait témoignée le pape, Raymond conserva, néanmoins, quelques craintes sur les intentions du saint-siége, car, en quittant Rome, il se rendit près de l'empereur pour s'assurer de son secours, si, par la suite, il lui devenait nécessaire.

Othon, alors, soutenait lui-même contre l'Église une lutte dans laquelle il devait succomber un peu plus tard.

D'ailleurs ce prince, sans courage et sans prudence, n'offrait au comte de Toulouse qu'une bien faible garantie pour ses possessions d'au delà du Rhône. Aussi Raymond s'empressa-t-il de retourner près de Philippe-Auguste, dont la protection lui aurait été beaucoup plus efficace.

Malheureusement, le roi, blessé de la visite qu'il venait de faire à un prince auquel il lui avait recommandé de ne jamais recourir, le reçut avec une froideur à lui ôter tout espoir de l'intéresser à sa cause; de sorte que, par excès de précaution ou plutôt par sa politique maladroite, Raymond n'eut plus le moindre appui sur lequel, au besoin, il fût en droit de compter.

Affligé du passé, mécontent du présent, inquiet de l'avenir, Raymond ne s'arrêta pas à Paris et reprit aussitôt le chemin de ses États. A son entrée dans Toulouse, quelques pensées consolantes dissipèrent un moment ses tristes préoccupations et soulagèrent son cœur si profondément ulcéré. Les habitants témoignèrent, à son arrivée, une joie de le revoir qui était pour lui un gage touchant de leur fidélité et de leur amour (1).

Disons maintenant les événements survenus, pendant sa courte absence, dans les provinces sur la gauche de la Loire.

Montfort, que nous avons vu forcé de suspendre ses

(1) Li borzus de la vila nagro gran gauh sel dia. *Manusc. prov.*

opérations à l'approche de l'hiver, avait profité du repos accordé à ses troupes pour entrer en négociation avec Pierre II, dans le but de l'amener à se dire le suzerain de la vicomté de Béziers. Par là il espérait donner une consécration nouvelle au titre dont l'avait revêtu la cour de Rome et effacer la seule distinction qui existât encore entre lui et son prédécesseur, qui s'était reconnu vassal du roi d'Aragon. Toutefois Pierre ne pouvait oublier la manière dont avait fini un jeune prince haut placé dans son estime et la dépossession audacieuse d'une famille alliée à la sienne. D'un autre côté, l'invasion du comté de Foix révélait assez les desseins du chef catholique pour lui permettre de prévoir qu'il serait bientôt dans la nécessité de combattre un voisin disposé à ne respecter jamais ni le droit ni la justice. Non-seulement les démarches de Montfort restèrent donc sans résultat, mais, si le roi n'avait été retenu en Espagne par les Maures, qui le harcelaient sans cesse, il aurait probablement tourné sur-le-champ ses armes contre lui. Dans l'impossibilité de porter ses forces au dehors, il envoya des agents secrets dans la Provence et dans la vicomté de Béziers pour engager ces provinces à s'affranchir d'une domination oppressive et à ne pas accepter pour maître un homme déloyal et cruel.

Cette excitation à la révolte trouva partout les esprits merveilleusement disposés. Les populations pleuraient leur ancien seigneur, détestaient les croisés, regrettaient

leur indépendance, et, lorsqu'elles eurent l'espoir d'être soutenues par les Aragonais, elles se préparèrent avec joie à un soulèvement général.

Entraîné par l'exemple du comte de Toulouse, le comte de Foix avait remis aux mains du saint-siége le château de Preixan, comme gage de son obéissance. Rompant avec Rome, il voulut d'abord reprendre cette place, et il y parvint sans beaucoup de peine. La fortune le favorisa aussi dans quelques autres entreprises. Il emporta d'assaut le château de la Terride, enleva une partie de la garnison de Mirepoix, attira dans un piége les chefs des communiers de Pamiers, et, à la tête de son petit nombre de soldats, vint menacer la forteresse de Fanjaux, où étaient les magasins et les principaux établissements de l'ennemi.

Guillaume de Poissy et Amaury, deux gentilshommes français chargés de la défense d'un château aux environs de Carcassonne, furent contraints de se rendre après une résistance vigoureuse, et Montfort, arrivé trop tard à leur secours, eut la douleur de voir succomber les hommes qui occupaient ce poste.

D'un autre côté, Pierre Roger, seigneur de Cabaret, semblable à ces aigles des monts pyrénéens qui de leur aire inaccessible se précipitent sur leur proie avec la rapidité de la foudre, surprenait Bouchard de Marly, auquel avait été inféodé le château de Saissac, et taillait en pièces le détachement qui marchait avec lui.

Partout la noblesse et le peuple s'entendirent pour secouer le joug qui leur était imposé. Les diocèses d'Albi, de Béziers, de Carcassonne s'insurgèrent aussitôt qu'ils le purent avec quelque chance de succès, et même les villes les plus compromises par leur prompte soumission à la croisade s'empressèrent, sans hésiter, de suivre cet exemple. Castres et Lombers entre autres, comme si leur faute devait être lavée dans le sang, égorgèrent impitoyablement leurs garnisons.

La défection se mit également parmi les seigneurs du pays, qui, dominés par la crainte ou par leur intérêt, s'étaient ralliés aux bannières de l'Église dès le début de l'invasion.

Aimery, seigneur de Montréal, de Fanjaux et de Laurac, se repentant d'avoir ouvert ses châteaux aux croisés, entra pendant la nuit dans Montréal, où il avait conservé des intelligences, et la population, soulevée à sa voix, n'épargna aucun des soldats de l'armée catholique.

Un autre chevalier, Giraud de Pépieux, devenu, par ses talents et son courage, le protégé de Montfort, ne se contenta pas de livrer aux habitants les forteresses confiées à sa garde; à la tête de quelques troupes, il s'introduisit par surprise dans le château de Puyserguier, aux environs de Narbonne, et en fit la garnison prisonnière (1).

(1) Suivant l'auteur de la *Cansos de la crozada*, cette défection eut

A la fin de l'année 1209, Montfort avait perdu plus de quarante forteresses. A tant de revers il opposa une fermeté inébranlable. Continuant, sur tous les points, à tenir tête au danger, il envoya Gui de Lévis dégager le château de Fanjaux, pressé vivement par le comte de Foix, dirigea Martin d'Alguais sur l'Albigeois pour prévenir une insurrection dans le pays, et de sa personne il se rendit à Narbonne, où il convoqua tous les habitants de la province en état de porter les armes.

Les Narbonnais, revenus à peine de la terreur inspirée par les premiers succès de l'abbé de Cîteaux, et liés d'ailleurs, par un traité, avec les troupes de l'Église, n'osèrent se refuser à cet appel; mais, lorsque Montfort les eut conduits sous les murs de Puyserguier, et qu'il s'agit d'en déloger Giraud de Pépieux par un coup de main hardi, tous, au moment de l'assaut, insensibles aux exhortations comme aux menaces, abandonnèrent le général catholique pour retourner dans leurs foyers, plus disposés à soutenir leurs compatriotes qu'à combattre sous les drapeaux de la croisade.

Le comte Simon, dépourvu d'un attirail de siége, se trouva dans l'obligation d'aller chercher à Capestand les machines qui lui manquaient, et le lendemain, quand

pour cause l'assassinat d'un oncle de Giraud par un Français. Cependant, dit le chroniqueur, justice en avait été faite; car Montfort, très-courroucé de ce meurtre, avait donné l'ordre d'enterrer vivant le coupable.

il reparut devant Puyserguier, dans l'intention de l'attaquer d'une manière régulière, Giraud de Pépieux, sorti pendant la nuit avec tout son monde, s'était retiré à Minerve, après avoir enfermé ses prisonniers dans une tour et emmené avec lui les deux chevaliers qui commandaient la forteresse lorsqu'elle était tombée en ses mains.

Le comte ordonna de raser cette place, et, s'étant emparé de plusieurs autres châteaux des environs, toutes leurs garnisons furent passées au fil de l'épée. Cet acte de barbarie donna lieu à de cruelles représailles ; Giraud de Pépieux renvoya les deux chevaliers restés en son pouvoir, après leur avoir fait couper le nez, les oreilles et la lèvre inférieure.

Partout l'insurrection se propagea avec la même spontanéité, et partout elle s'annonça par des succès d'une importance plus ou moins grande. Le camp des croisés établi aux portes de Carcassonne avait été laissé sous la protection des soldats les moins propres à supporter les fatigues de la guerre ; les populations voisines, profitant de l'éloignement de l'armée, se jetèrent sur ces troupes livrées à leur propre force, et, pour venger ceux de leurs compatriotes récemment mis à mort, les massacrèrent jusqu'au dernier. Lorsque Montfort revint vers cette ville, hommes, chevaux, tentes, approvisionnements, machines, tout avait disparu dévoré par les flammes.

Pendant que Simon de Montfort luttait si péniblement pour conserver les conquêtes de l'Église dans les provinces méridionales, Innocent III, instruit des embarras de sa situation, usait de tous les moyens pour l'aider à en triompher. Il sommait l'empereur, le roi d'Aragon, le roi de Castille de secourir les défenseurs de la foi, leur enjoignait de fermer leurs États aux hérétiques qui allaient y demander un refuge, et faisait parcourir le nord de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne par des missionnaires chargés de prêcher la guerre sainte et de réchauffer le zèle attiédi des populations. En même temps le pape, pour entretenir l'ardeur intéressée d'un chef dont les services étaient utiles à sa politique, écrivait au nouveau vicomte de Béziers « qu'il approuvait sa no-« mination au commandement de l'armée catholique, « et le confirmait, lui et les siens, dans la possession des « territoires envahis par ses troupes, » désignation assez vague, on le voit, pour s'étendre non-seulement aux provinces où l'hérésie avait appelé la guerre, mais encore à toutes celles où il conviendrait au chef de la croisade de pénétrer. Il eût été difficile d'ouvrir un champ plus vaste aux espérances d'un ambitieux.

Commencement de 1210.

Dès le retour du printemps, de nombreux renforts furent amenés à Montfort par sa femme, Alix de Montmorency. Alix unissait aux qualités de son sexe les inclinations martiales particulières aux mœurs de ce siècle chevaleresque. Véritable amazone, elle montrait

à la tête d'un corps de troupes l'énergie et l'intrépidité d'un homme de guerre. Simon, prévenu de son arrivée, se porta à sa rencontre jusqu'à Pézenas, et la conduisit à Carcassonne. Il se rendit ensuite à Saint-Tibéri, où l'attendaient l'abbé de Cîteaux, les évêques de Béziers, d'Agde, de Maguelone, et les abbés de Valmagne, de Fontcaude, de Saint-Tibéri et de Saint-Aphrodise de Béziers.

En présence de tous ces prélats, Étienne de Servian, l'un des principaux seigneurs de la province, s'accusa d'avoir donné asile à deux hérésiarques célèbres et de les avoir autorisés à prêcher publiquement leurs doctrines. Repentant de cette faute, il jura, sur les saints Évangiles, d'user, à l'avenir, de la plus grande rigueur envers les ennemis de la foi, sous peine, s'il manquait à sa parole, de voir ses biens confisqués et l'anathème jeté sur sa personne. Simon lui restitua alors le château de Servian et ses domaines, en se réservant, toutefois, l'exercice de la justice criminelle, et en exigeant le payement d'un cens annuel de 3 deniers par feu en faveur de l'Église de Rome. Ces conditions acceptées dans les formes ordinaires, Étienne, pour tous ses fiefs, lui fit hommage-lige.

Après cette réhabilitation solennelle, dont l'effet avait peut-être été calculé à l'avance, Montfort se remit en campagne. Si déjà plus d'une fois il n'était apparu à nos yeux sous son vrai jour, ses premiers actes, lors de la

reprise de ses opérations, nous révéleraient suffisamment la cruauté de son caractère.

La garnison de Montlaur, pour éviter une perte certaine, s'était réfugiée dans une tour, où la population la tenait étroitement bloquée. Ces troupes, par défaut d'approvisionnements, pouvaient, d'un jour à l'autre, être dans la nécessité de se soumettre ; le chef catholique voulut donc d'abord les sortir d'une position si critique. Il courut de ce côté, délivra ses soldats, puis, bien que les habitants ne méritassent d'autre reproche que d'avoir méconnu son autorité, ils furent tous pendus en sa présence (1).

Cette expédition terminée, Montfort prend possession d'Alzonne et marche ensuite sur Brom ou Bram dans le Lauraguais, qui, presque aussitôt, est obligé d'ouvrir ses portes. Là, personne n'est mis à mort ; mais, sur l'ordre du chef des croisés, on crève les yeux et l'on coupe le nez à tous ceux qui s'y trouvent, à l'exception d'un seul individu auquel un œil est laissé pour lui permettre de servir de guide aux autres jusqu'au château de Cabaret (2).

Différents auteurs ont cru excuser cet acte atroce en le présentant comme ayant été provoqué par la conduite

(1) Pierre de Vieux-Cernay, c. 34.

(2) D. Vaissette porte à cent le nombre de ces infortunés. Voyez Pierre de Vaux-Cernay, c. 30, et Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*, p. 135.

de Giraud de Pépieux envers les deux chevaliers ses prisonniers ; cependant Giraud, on se le rappelle, n'avait fait que céder à la fureur excitée en lui par le massacre de la garnison de Puyserguier. Ainsi tout ce que prouvent ces horribles représailles, c'est que, même pour l'homme civilisé, il est certains cas où, à la honte d'une nature créée pour le bien, la vengeance semble un devoir et l'inhumanité une vertu.

De Bram, Montfort se dirigea sur Alairac. Ce château, avantageusement situé et occupé par des miliciens déterminés, repoussa pendant onze jours tous les efforts des Catholiques. Leurs dernières ressources épuisées, les défenseurs de cette forteresse s'échappèrent pendant la nuit, et les quelques malheureux habitants restés dans leurs maisons payèrent de la vie leur confiance dans la générosité du vainqueur.

Encouragé par des succès qui lui livraient, en quelque sorte, les domaines de Raymond-Roger, Simon de Montfort n'hésita pas à se porter sur la ville de Foix, dont il espérait d'autant plus aisément se rendre maître qu'il savait le comte malade et hors d'état de combattre. Mais Roger-Bernard, le fils de ce prince, avait hérité de sa résolution et de sa valeur. Il s'enferma dans la citadelle et se conduisit avec tant d'habileté, que les croisés, après une tentative des plus désastreuses, se retirèrent en désordre, entraînant dans leur fuite le chef orgueilleux dont la colère devenait impuissante.

Roger-Bernard se mit à la poursuite de l'ennemi. Profitant des avantages que lui donnait un terrain abrupt et difficile, il le harcela jour et nuit et lui fit perdre plus de monde dans des engagements partiels, renouvelés sans cesse, que s'il eût gagné sur lui une bataille longtemps disputée et meurtrière.

Montfort, pour se procurer des vivres au milieu des montagnes rocheuses où les habitations étaient dispersées et rares, dut envoyer dans les vallées voisines un détachement considérable, sous la direction de Gui de Lévis. Ce chef, l'un des seigneurs distingués de son temps, ayant été obligé de s'enfoncer dans une gorge étroite et profonde, se vit assailli tout à coup de tant de points à la fois et avec une impétuosité si grande, que lui et deux des siens furent les seuls qui parvinrent à échapper à la rage des intrépides montagnards.

Trop inférieur en nombre pour lutter en rase campagne avec son adversaire, Roger-Bernard s'arrêta dès que l'armée catholique eut abandonné le comté de Foix, et, de son côté, Montfort, trop prudent pour persister dans son entreprise, ramena ses troupes à Carcassonne, où il s'occupa de réparer ses pertes.

Désireux de terminer une guerre si voisine de ses États et dont avaient à souffrir ses parents et ses vassaux, Pierre d'Aragon provoqua une conférence à Pamiers; mais à cette réunion, à laquelle assistèrent le roi, Simon

de Montfort, Raymond-Roger et le comte de Toulouse, personne ne s'entendit, et chacun se retira, gardant ses convictions, ses espérances ou ses craintes.

Peu de temps après, Raymond VI, suivi d'une partie de sa cour et du capitoul qui l'avait accompagné à Rome, se rendit à Carcassonne pour mettre sous les yeux de l'abbé de Cîteaux et de Simon de Montfort la bulle du pape qui l'admettait à se disculper de l'accusation d'hérésie et de la mort de Pierre de Castelnau. Arnaud affecta de lui témoigner un bon vouloir et une cordialité très-peu en rapport avec la conduite qu'il avait tenue jusque-là, et il lui promit d'aller incessamment à Toulouse régler avec les prélats, ses collègues, la manière dont il serait procédé à sa justification. En effet, le légat ne tarda pas à arriver dans cette ville, où vinrent aussi les évêques de Riez, d'Uzès, de Béziers, de Marseille, et quelques autres que les historiens ne désignent pas.

Le comte de Toulouse les reçut avec une distinction particulière, les défraya de toutes leurs dépenses et s'attacha, même dans les plus petites choses, à les disposer en sa faveur. Les débats commencèrent aussitôt; néanmoins rien, pour le moment, ne pouvait être décidé, à cause de l'absence de maître Théodose, nommé par le pape *commissaire principal* dans cette affaire.

Sur ces entrefaites, le roi d'Aragon s'avança jusqu'à

Portet, non loin de Toulouse, dans l'intention d'y conférer avec l'abbé de Cîteaux et Simon de Montfort. L'un et l'autre s'empressèrent d'aller à la rencontre du prince, car il leur importait de connaître ses desseins; mais l'on ne sait ni quel fut le sujet de cette entrevue, ni quelle raison avait porté Pierre II à la désirer; seulement, si l'on en croit D. Vaissette, le monarque espagnol n'obtint satisfaction sur aucune de ses demandes.

En attendant le délégué du saint-siége, l'abbé de Cîteaux et Montfort se dirigèrent sur l'Agenois dans le but d'y comprimer quelques manifestations hérétiques, et, leur expédition terminée, ils revinrent à Toulouse.

Enfin Théodose rejoignit ses collègues, et l'on reprit l'examen des faits relatifs à la réhabilitation du comte Raymond. Il est curieux de voir sous quelle influence s'ouvrit cette discussion. Nous sommes éclairés, à cet égard, par un auteur contemporain dont le témoignage ne saurait être suspect, par le défenseur le plus enthousiaste de l'Église romaine et l'antagoniste le plus ardent du comte de Toulouse (1). Voici les propres paroles de Pierre de Vaux-Cernay :

« Maître Théodose était un homme circonspect et « clairvoyant, *qui n'avait rien tant à cœur que d'éluder,*

(1) Petr. Val., c. 39. — Voyez aussi *Inn. III*, ap. 39, et l'*Histoire générale du Languedoc.*

« *sous des prétextes plausibles, la prière que faisait le*
« *comte d'être reçu à se justifier.* Il pensait que, si on
« le lui permettait, il lui serait aisé de s'excuser
« sur de fausses allégations ou par ruse, et que la re-
« ligion serait, par là, certainement perdue dans le
« pays.

« Tandis qu'il pensait aux moyens de parvenir à ses
« fins, Dieu lui suggéra un expédient pour se tirer
« de l'embarras où il se trouvait.

« Le pape marquait, dans sa lettre, qu'il voulait que
« le comte exécutât les ordres qu'il avait reçus touchant
« l'expulsion des hérétiques de ses États et la révocation
« des nouveaux péages; or il y avait de la négligence,
« de sa part, dans l'exécution de ces ordres.

« Cependant Théodose et l'évêque de Rieux, pour ne
« pas paraître opprimer le comte, lui fixèrent un cer-
« tain jour pour se trouver, trois mois après, à Saint-
« Gilles, avec promesse d'y recevoir, en présence d'une
« assemblée d'archevêques, d'évêques et d'autres pré-
« lats qu'ils y convoqueraient, les preuves de son inno-
« cence touchant le crime d'hérésie et la mort du légat
« Pierre de Castelnau.

« En attendant, les légats ordonnèrent au comte de
« chasser les Routiers et les sectaires, d'exécuter entiè-
« rement tous les autres articles qu'il s'était engagé
« d'accomplir par divers serments, *pour l'empêcher*, di-
« sent les légats dans une lettre au pape, *s'il négligeait*

« *l'exécution de toutes ces choses, de parvenir à se justifier*
« *sur les deux autres.* »

Ainsi le renvoi de Raymond devant un concile réuni à Saint-Gilles n'était qu'une ruse *pour ne pas paraître l'opprimer,* et il était arrêté, à l'avance, dans l'esprit de Théodose, *qu'il fallait bien se garder de permettre la justification du prince.*

Si cela nous explique les obstacles continuels, les querelles sans nombre qui ne cessèrent d'être suscités au comte de Toulouse, il nous est impossible de comprendre comment ce prince, qui devait nécessairement être convaincu de la mauvaise foi de ses adversaires, laissa, chaque jour, serrer davantage les liens dont on l'enlaçait, et attendit, pour s'en délivrer, qu'il ne lui fût plus permis de les rompre. Il lui était difficile, sans doute, de pénétrer la politique d'Innocent III, qui voulait rendre l'Église assez puissante pour appeler les potentats à son tribunal, ranger les souverains parmi ses vassaux et disposer à son gré des couronnes; mais comment ne s'apercevait-il pas que l'on convoitait ses États et que l'on cherchait à les faire passer, morceau par morceau, en des mains qui les tiendraient uniquement de la volonté de l'Église?

Cependant il paraît que Raymond, entraîné par les conseils perfides de l'évêque Foulques, poussa la confiance, ou plutôt la faiblesse, jusqu'à livrer à l'abbé de Cîteaux le château Narbonnais, résidence habituelle des

princes de la maison de Toulouse, et en même temps le réduit, la citadelle de cette ville. Bien que ce fait ait été contesté par quelques historiens, il faut nécessairement croire l'auteur de la *Cansos de la crozada*, qui, pour nous servir des expressions de M. Fauriel, son traducteur, « a vu les événements de ses propres yeux ou les a entendus de la bouche des témoins de sa connaissance, dont il pouvait apprécier la vérité. » Or nous lisons dans cette chronique :

> Ils se firent amitié, jusqu'à se fier les uns aux autres.
> Mais certes, de mille ans je n'aurais imaginé,
> Me l'eût-on garanti, que l'abbé entrerait jamais à Toulouse;
> Mais il y entra, et on le mit en possession du château Narbonnais.
> Ils en eurent, l'évêque Folquet et lui, la seigneurie,
> Et y furent les maîtres (1).

Ces paroles sont trop précises et trop claires pour laisser subsister le moindre doute.

Mai 1210. Dans le courant du mois de mai, Montfort s'était dirigé vers les montagnes au nord-ouest de Narbonne dans

(1)
> Tant agron gran amor que lus en lautres fia
> Certas daquetz M. ans eu no mo cujaria
> Que labas a Tholosa intres qui mo plevia
> Del castel Narbones li doneron bailia
> El el vesques Folquetz nagron la senhoria
> E sin foron capdel.

Cansos de la crozada, p. 72.

l'intention de s'emparer du château Minerve, le seul dont il lui restât à se rendre maître pour compléter l'occupation de la vicomté de Carcassonne.

Situé au centre d'un pays bouleversé lors du soulèvement de la chaîne pyrénéenne; construit au sommet d'une masse rocheuse qu'isolaient de profondes déchirures, ce château, par sa position escarpée, les précipices qui en couvraient les approches, semblait défier tous les efforts des hommes. L'imagination s'effrayait à la pensée de s'attaquer à cette forteresse, plus redoutable par ses défenses naturelles que par ses murs hauts et épais. Cependant nous verrons bientôt le formidable boulevard de ces contrées sauvages être obligé de se soumettre au général dont la fortune, comme à dessein, devait couronner les plus téméraires entreprises.

Cette place, si forte déjà par elle-même, avait une garnison nombreuse sous les ordres d'un brave chevalier appelé Guillaume ou Guiraud de Minerve. Guiraud était possesseur de ce domaine sous la mouvance des vicomtes de Carcassonne.

Montfort, trop expérimenté pour songer à enlever par un coup de main un château entouré de tant d'obstacles, avait eu la précaution de réunir à l'avance tout ce qui lui serait nécessaire pour un siége, et, afin d'ôter aux défenseurs de Minerve la possibilité de tirer du dehors des approvisionnements ou des secours, il s'était atta-

ché, dès son arrivée devant la forteresse, à en faire l'investissement complet. Gui de Luci commanda le camp du côté de l'ouest, le vicomte de Narbonne celui du nord, Gui de Lévis celui du sud, et Montfort s'établit à l'est, d'où il surveillait aisément l'ensemble des opérations.

On voit, par le placement de ces troupes, que le comte Simon avait reçu des renforts considérables; car il fallait que chacun des corps, chargé ainsi d'une attaque particulière, se trouvât en mesure de repousser une sortie de la garnison; puisque, dans ce pays difficile, aucune communication ne pouvait exister entre les diverses fractions des assiégeants. Guillaume de Tudèle dit, en parlant du château Minerve :

« Là dedans s'était jeté, s'ébattait et se divertissait
« Guillaume de Minerve, avec tous ses hommes.
« Mais nos Français et ceux devers la Champagne,
« Les Manseaux, les Angevins, les Bretons,
« Les Lorrains, les Frisons et ceux d'Allemagne,
« Les en tirèrent de force avant que ne vînt (la saison de) la grêle (1). »

(1) W. sel de Menerba sojorna e sebanha
Lains sera el mes ab tota sa companha
Mas li nostri Frances e cels devas Campanha
Mancel e Angevi e Breton de Bretanha
Loarenc e Friso e celh de Alamanha
Los ne traiso per forsa ans que vengues la granha.

Cansos de la crozada, p. 78.

Ainsi la France entière et l'Allemagne même avaient envoyé leurs contingents à l'armée catholique.

La place devant être menacée sur tous les points à la fois, Montfort fit dresser partout des machines à battre en brèche, et, par ses soins, on construisit un pierrier tellement colossal, qu'il en coûtait, par jour, environ 400 francs de notre monnaie pour le bouger et lui donner la direction convenable.

Voici ce qu'ajoute l'auteur de la *Cansos* au sujet de ce siége remarquable :

« Seigneurs, ce fut l'été, au déclin de l'hiver,
« Quand revient le temps doux et renaît la chaleur,
« Que le comte de Montfort s'apprêta à guerroyer.
« Devant le château de Minerve, situé là-bas devers la mer,
« Il mit le siége comme il avait projeté,
« Dressa ses *calabres* (et ses machines de guerre), la *méchante voisine*,
« La *dame* et la *reine* (1), avec ses autres pierriers :
« Il brise les hautes murailles et la salle de pierre,
« Faite de ciment, de sable et de chaux,
« Qui coûtèrent mainte masmudine (2) et force beaux deniers.
« Si le roi de Murcie, avec la gent sarrasine,
« Y campait tout à l'entour (si longtemps que ce fût), par sainte Catherine,
« Il ne ferait pas (aux assiégés) du mal pour un angevin (3).
« Mais contre l'host de Christ, qui vient à bout de toute gent,

(1) Noms de différents engins destinés à lancer des projectiles.
(2) Monnaie des Arabes d'Espagne.
(3) Petite monnaie frappée à Angers.

« Rien n'est une defense, ni roche haute et escarpée,
« Ni château en montagne (1). »

Si l'attaque fut vigoureuse, la défense ne le fut pas moins. Au bout de sept semaines, aucun avantage remarquable n'avait été obtenu par Montfort, et ce chef commençait à désespérer de son entreprise ; mais le ciel, cette fois encore, de même qu'à Carcassonne, mit la garnison de Minerve dans l'impossibilité de prolonger plus longtemps sa résistance. Les approvisionnements étaient épuisés, et déjà dans la place on éprouvait les

(1) Senhor so fo en estiu cant liverns se declina
Que revenc lo dous temps e torna la calina
E lo coms de Montfort de lostejar saizina
Al castel de Menerba ques lai ves la marina
Mes lo setge entorn caitals es sa covina
E dressa sos calabres e fai mala vezina
E sas autras peireiras e dona e reina
Pessia los autz murs e la sala peirina
Que fo faitz de mortier darena e de caucina
Mot bon denier costeron e mota masmudina
Si lo reis de Marces ab sa gent sarrazina
E estes en tot entorn per santa Katerina
No lor tengra nulh dan valent un angevina
Mas contra lost de Crist que tota gens afina
No pot garentir rocha que seit aut ni rabina
Ni castels en montanha.

Cansos de la crozada, p. 76

privations les plus dures, lorsque les chaleurs et la sécheresse de l'été amenèrent inopinément l'épuisement complet des citernes. Manquant de vivres et privés d'eau, les assiégés se virent donc forcés d'entrer en pourparlers avec l'ennemi.

Selon Pierre de Vaux-Cernay, Guiraud de Minerve et un autre chevalier se rendirent au camp des croisés pour régler avec Montfort les conventions de la capitulation, et quand, ensuite, ils allaient revêtir cet acte de leurs sceaux, on annonça l'arrivée de l'abbé de Cîteaux et de maître Théodose. Le général déclara alors qu'il ne pouvait rien conclure sans le concours du légat, véritable chef de la croisade, et que celui-ci devait préalablement consentir au traité qui venait d'être rédigé.

L'abbé Arnaud, d'après le même historien, parut fort contrarié de la responsabilité qu'en cette circonstance on essayait de faire peser sur lui. « Il souhaitait extrê-
« mement, dit-il, la mort des ennemis de Jésus-Christ;
« mais, étant prêtre et religieux, il n'osait opiner au
« sujet des habitants de Minerve. » A l'exemple de Théodose, dont nous connaissons le savoir-faire pour se tirer d'embarras, il chercha un expédient qui lui évitât l'obligation de se prononcer, et il en imagina un de nature à provoquer l'annulation de l'acte dont les stipulations ne s'accordaient pas avec ses vues. Il exigea de Guiraud et de Montfort de lui communiquer séparément, par écrit, les articles sur lesquels l'un et l'autre s'étaient

entendus verbalement. Par ce moyen, il espérait découvrir, dans l'expression de la même volonté, des différences qui lui serviraient de prétexte pour ne pas ratifier l'engagement pris par le comte. En effet, ainsi qu'il l'avait prévu, chacun se récria sur la manière dont sa pensée était traduite ; et les conditions approuvées par les deux partis furent regardées comme inacceptables et non avenues. Cependant Guiraud se trouvait dans l'impossibilité de résister un jour encore ; à tout prix, il lui fallait se soumettre, et quel que pût être son sort, le devoir lui commandait de sauver les malheureux attachés à sa fortune. Se flattant qu'un témoignage de confiance réveillerait peut-être chez ses adversaires quelques sentiments d'humanité, il déclara s'en rapporter à la loyauté du comte Simon et de l'abbé de Cîteaux ; et ce dernier, déterminé, par une raison qui s'expliquera bientôt, à se départir de son inflexibilité habituelle, conseilla à Montfort d'octroyer à la garnison la capitulation suivante :

« Nous assurons la vie sauve à Guiraud de Minerve,
« à tous les Catholiques qui sont dans le château, et
« même aux fauteurs des hérétiques. Simon de Mont-
« fort demeurera maître de la place. Nous consentons,
« de plus, à ce que les hérétiques *parfaits*, qui sont en
« grand nombre dans Minerve, aient la vie sauve,
« *pourvu qu'ils veuillent se convertir.* » Par suite de cette concession, les croisés entrèrent le 22 juillet dans le

22 juillet 1210.

château de Minerve, en chantant le *Te Deum* et des hymnes au Seigneur.

Il y a lieu de croire que la clémence apparente du légat était le résultat d'un calcul bien digne du caractère qu'il avait montré jusqu'alors. Il savait les hérétiques tellement fanatisés, qu'aucun d'eux n'abjurerait jamais ses erreurs; par conséquent, tout en semblant les traiter avec bonté et modération, il ne doutait pas que les sectaires ne refusassent le pardon qu'il leur accordait, et n'appelassent de leurs vœux les persécutions et le martyre. Les faits, on va en avoir la preuve, confirment cette supposition.

Dès que les croisés eurent pris possession du château, Gui de Vaux-Cernay exhorta les sectaires à rentrer dans le giron de l'Eglise, mais tous jurèrent de rester fidèles à leurs croyances, et lorsqu'on les mit en présence du bûcher préparé pour leur supplice, loin de demander leur grâce, la plupart se précipitèrent volontairement dans les flammes, en proclamant la vérité de leurs doctrines; de sorte que, en suite d'une capitulation dont les termes paraissaient empreints d'une certaine mansuétude, cent quatre-vingts Albigeois furent brûlés vifs le même jour.

Peyriac, Rieux et plusieurs autres châteaux, en apprenant la reddition de Minerve, ouvrirent aussi leurs portes aux troupes de la croisade. Aimery de Montréal, que nous avons vu, au commencement de la guerre, pas-

ser des rangs de la population dans ceux des Catholiques, puis quitter ces derniers pour retourner sous les drapeaux du pays, se soumit encore au comte Simon, et lui remit la ville de Montréal. Les défections lui coûtaient peu; il changea une troisième fois de parti, et nous saurons incessamment où devait le conduire cette versatilité si peu honorable.

D'autres pèlerins, à cette époque, vinrent grossir l'armée, et ces renforts inspirèrent à son chef assez de confiance pour le décider à se porter sur le château de Termes, citadelle formidable par la nature de ses abords, l'escarpement de son enceinte et la composition de sa garnison. Dans ces contrées sauvages, où chaque sommet, d'un accès difficile, avait été transformé, par une noblesse inquiète et guerroyante, en un réduit défensif, on supposait Minerve et Termes à l'abri de toute entreprise; mais contre la faim et la soif que peuvent prévoyance et courage! Minerve venait d'en faire une triste épreuve, et le chef, dont un succès inespéré encourageait l'audace, ne craignit pas de s'abandonner de nouveau à sa fortune.

Avant d'exécuter son projet, Montfort rejoignit sa femme à Penautier, où il lui avait donné rendez-vous. Pouvant être longtemps éloigné, il laissa à la comtesse l'administration du pays, et confia le commandement de Carcassonne à Guillaume d'Encontre, qu'il chargea aussi de la construction des machines dont

il pensait avoir besoin. Ces précautions prises, il se mit en marche à la tête de ses forces.

Termes, dans la partie septentrionale des hauts contreforts pyrénéens qui séparaient le Roussillon de la vicomté de Narbonne, couronnait un plateau fort élevé, à la naissance d'une vallée étroite et rapide, où coule l'Orbiou, un des affluents de l'Aude. Entourée de rochers et de précipices, cette forteresse n'était accessible que d'un seul côté, par l'ancien lit d'un torrent abrupt et hérissé d'obstacles; ce qui rendait cette montée peu facile et même périlleuse. Deux faubourgs ajoutaient encore à ses moyens de résistance : l'un, au sommet de la montagne, ne redoutait aucune insulte; l'autre, enfermé dans une bonne enceinte, voyait le revers du vallon, et servait de flanquement contre la seule attaque possible. Ce dernier avait pour poste avancé un petit ouvrage assis sur un roc isolé, semblable à ces monolithes gigantesques dressés par la main des hommes comme pour défier les siècles.

Les troupes de la place se composaient, en grande partie, de Catalans habitués au métier des armes, et réputés, à juste titre, pour des soldats braves et fidèles. Quant à Raymond de Termes, leur seigneur, il joignait à une longue expérience une intrépidité qui lui avait valu beaucoup de célébrité dans le pays. Un chroniqueur (1)

(1) Langlois, *Histoire des croisades contre les Albigeois.*

raconte que l'on disait en parlant de lui : « Les peuples « craignent le comte de Toulouse, le roi d'Aragon et le « vicomte de Béziers ; mais le comte de Toulouse, le « roi d'Aragon et le vicomte de Béziers craignent le châ- « telain de Termes. » En effet, les exploits de ce vieux chevalier étaient le sujet des récits de tous les habitants, et Olivier, son fils, héritier de sa vaillance, devait, un peu plus tard, sur la rive africaine, obtenir près du roi saint Louis une renommée non moins glorieuse que celle de son père.

Tandis que Montfort s'occupait de ses préparatifs de siége, Pierre Roger, seigneur de Cabaret, dont nous avons signalé déjà l'activité et l'énergie, continuait ses excursions avec des chances diverses, et s'attachait surtout à menacer sans cesse les communications des Catholiques.

Instruit que l'on transportait de Carcassonne à Termes des pierriers et des mangonneaux, il sortit de son réduit escarpé, et tomba inopinément sur le convoi qui cheminait sans se hâter et en toute confiance. Heureusement pour les soldats de l'Église, Guillaume d'Encontre eut le temps d'accourir avec ses hommes d'armes, et il arriva, lorsque les machines de guerre, déjà au pouvoir du sire de Cabaret, allaient devenir la proie des flammes. Un combat acharné s'engagea entre les deux partis, et Pierre Roger, malgré sa ténacité et son courage, fut obligé à la retraite.

L'auteur de la *Cansos de la crozada* fait, à cette occasion, un tableau curieux et pittoresque du camp des croisés et du château attaqué par eux.

Lorsque le comte de Montfort, celui que l'on nomme Simon,
Ayant mis le siége tout à l'entour de Termes,
Apprit ces nouvelles, sachez qu'il fut grandement satisfait
De ce que don Guillaume d'Encontre et ses compagnons
Avaient sauvé les machines (de guerre) de destruction,
Et plus encore de ce qu'ils avaient déconfit ce baron,
Nommé Pierre Roger, à qui puisse Dieu ne jamais faire bien.
Je crois que si on lui eût donné tout l'or de Mâcon,
Il n'en aurait pas eu tant de joie que de la nouvelle
Qu'on lui a contée de cette grande victoire,
Alors remportée par Guillaume d'Encontre.
O Dieu! et que bellement l'a contée un gentil damoiseau
Que don Guillaume lui envoya en toute hâte,
Pour escorter les pierriers et les engins de guerre!
Et bien aussi, sans mentir, les escorta le damoisel,
Jusqu'au siége de Termes. Il vit là maints (nobles) barons,
Mainte riche soierie, maint superbe pavillon,
Mainte tunique de soie et maint beau siglaton.
(Là se voyaient aussi) force hauberts (bien) maillés, force belles enseignes,
Force lances de frêne (avec) pennonceaux et banderoles.
(Il y avait là) une foule de chevaliers et de bons damoiseaux,
Allemands, Bavarois, Saxons, Frisons,
Manseaux, Angevins, Bretons, Normands,
Longobards et Italiens, Provençaux et Gascons.
Le seigneur archevêque de Bordeaux s'y trouvait,
Amanieu de Lebrit, de même que celui de Langon.

Tous ceux qui sont là y font leur quarantaine (1);
Et quand les uns viennent, les autres s'en vont.
Mais Raymond de Termes ne les prise pas un bouton;
Car je ne pense pas que jamais homme ait vu plus fort château (que le sien).
Les (assiégeants) passèrent là la Pentecôte, Pâques, l'Ascension,
Et la moitié de l'hiver, comme dit la chanson.
On ne vit jamais lieu si bien muni
Que ce château du Roussillon,
Là-bas devers l'Aragon et la Catalogne.
Là se fit mainte joute, et furent brisés maints arçons,
Tués maints chevaliers, maints intrépides Brabançons,
Perdus mainte enseigne et maints drapeaux,
Qui de force furent emportés là-haut, dans le donjon,
En dépit de ceux de l'host, et qu'ils le voulussent ou non.
Les mangonneaux ni les pierriers ne font pas (au château) dommage d'un
bouton;
Les vivres y abondent, la viande fraîche et le lard,
Le vin, l'eau à boire et le pain à foison;
Et si Dieu n'y eût envoyé quelque fléau,
Comme il fit après, quand il y envoya la dyssenterie,
Il n'aurait jamais été pris (2).

(1) C'est-à-dire y font acte de présence pendant le temps exigé par l'Église pour obtenir les indulgences accordées aux pèlerins.

(2) Cant lo coms de Montfort com apela Simon
Ac mes seti a Terme dentorn e denviron
E auzit la novelas sapchatz que belh saub bon
Den Wles dEncontre et de son companho
Car el a los engens estortz de trencason
E milhor car avian vencut aisel baron

Ce récit, dû à la plume d'un témoin oculaire, nous montre combien le siége du château de Termes était difficile, et combien cependant, depuis le retour de la belle saison, les croisés avaient reçu de nombreux secours. Néanmoins, les forces réunies par les soins de la cour de Rome, non-seulement dans la France entière, mais aussi dans l'Allemagne, ne garantissaient pas encore

Qui a nom P. Rotgiers que ja Dieus be nolh don
Quieu cug qui li donessa trastot lor de Mascon
Nos dera tan de joia com fe de la razon
Quom li a comteia la granda vencezon
Quen Wles dEncontre fe aicela sazon
Dieus e cant be lalh comta I. gentil donzelon
Quen Wles dEncontre i trames abandon
Per guidar las peireiras els engens que i son
E so fe el mot ben ses mot de mentizon
Tro al seti de Terme on avia mot baron
E mot ric drap de seda e mot ric pavalhon
Mota nipa de seda e mot ric sisclaton
Et mot ausberc traslis e mot bon gonfanon
E mota asta de fraiche ensenha e penon
E mot bo cavaer e mot bon donzelon
Alaman e Bavier e Saine e Frison
Mancel e Angevi e Norman e Breton
Logombart e Lombart Proensal e Gascon
Lo senher arsevesques ques de Bordel i fon
Namaneus de Lebret e cels devas Lengon
Lai fan la carantena tuit aicel que i son

Simon des retours offensifs de la forteresse, et la garnison lui faisait éprouver journellement de si grandes pertes, qu'il se vit dans la nécessité de se retrancher dans ses positions et d'attendre, ainsi inactif, les nouveaux renforts que l'on ne cessait de lui promettre.

Pendant ce temps, le comte de Toulouse continuait ses démarches près des légats, pour chercher à vaincre leur mauvais vouloir à son égard. Il se réconciliait avec

Que cant li uni venon e li autre sen vaont
Mas N. R. cel de Terme nols preza un boton
Que anc plus fort castel no cug que vis nulhs hom
Lai tengon Pentecosta Pascha e Ascension
E la meitat divern si com ditz la canson
Oncas no vi nulhs hom tan rica garnison
Co ac en sel castel lai devas Aragon
E devas Catalonha que son de Rosilhon
Mota juncta i ant faita e brizat mant arson
E mot cavaer mort e mot fort Braimanso
Perduda manta ensenha e mant ric gonfano
Quen pujeron per forsa la sus en sel dompnhon
Malgrat daicels de lost o volguessan o non
Manguanels ni peireira nols ten dan dun boton
Viauda an assatz carn fresca e bacon
Vi e aiga per beure e pa a gran foison
Si dami Dieus nols dona calque percucion
Si com fe en apres que lor deg menazon
Ja no foran conques.

Cansos de la crozada, p. 90.

l'évêque de Viviers; il accordait des dédommagements aux prélats qui prétendaient avoir à se plaindre de sa conduite; en un mot, il n'épargnait ni soins ni sacrifices pour sortir de la situation équivoque dans laquelle il s'était placé; mais, après sa longue mansuétude, comment aurait-il fléchi la volonté bien arrêtée de l'abbé de Cîteaux, de l'évêque de Rieux et de Théodose? Dans un concile qui fut assemblé à Saint-Gilles, vers la fin de septembre, on ne voulut permettre ni qu'il témoignât de l'orthodoxie de ses principes religieux ni qu'il démontrât sa non-participation à la mort de Pierre de Castelnau. Ainsi les lettres du pape, loin d'amener la réhabilitation du comte, devenaient une arme dont on se servait pour le maintenir dans un état de suspicion et sous les coups de l'anathème lancé contre lui par l'Église. S'il pouvait exister le moindre doute sur les manœuvres perfides employées alors par les représentants du saint-siége, les propres paroles de Pierre de Vaux-Cernay suffiraient assurément pour le dissiper. On lit dans sa chronique :

Fin de septembre 1210.

« L'évêque de Rieux et maître Théodose ayant con-
« voqué à Saint-Gilles les archevêques, les évêques et
« plusieurs autres prélats, le comte de Toulouse se
« présenta devant eux pour se purger du crime d'hé-
« résie et du meurtre du légat. Le même Théodose,
« ayant pris la parole, déclara au comte, du conseil des
« prélats, qu'on ne recevrait pas sa justification sur ces
« deux points, parce qu'il n'avait pas exécuté les ordres

« du pape, qu'il s'était engagé plusieurs fois d'accom-
« plir, et il fit entendre au concile que Raymond ayant
« négligé d'obéir *en des choses de peu de conséquence*,
« il ne lui serait pas difficile de se parjurer, soit par
« lui-même, soit par ses complices, sur des articles
« plus importants ; savoir sur le crime d'hérésie et sur
« la mort du légat ; et qu'ainsi il ne fallait pas l'ad-
« mettre à se justifier jusqu'à ce qu'il eût entièrement
« satisfait à tout ce qui lui avait été ordonné. Le comte,
« se voyant frustré dans ses espérances, se mit à pleurer.
« Maître Théodose, qui s'en aperçut, et qui était per-
« suadé que ces larmes n'étaient pas des larmes de com-
« ponction et de pénitence, mais plutôt de méchanceté
« et de chagrin, lui adressa ces paroles de l'Écriture :
« *Quelque grand que soit le débordement des eaux, elles*
« *n'arriveront pas jusqu'à lui.* »

Raymond, malgré sa pusillanimité inexcusable, trouva néanmoins dans le concile quelques cœurs généreux, quelques esprits consciencieux et droits qui opinèrent pour l'admettre à prouver son innocence ; plusieurs prélats tentèrent même de parler ouvertement en sa faveur ; toutefois le plus grand nombre préféra en croire les inculpations calomnieuses de l'évêque Foulques, et la majorité décida que l'on ne devait ni recevoir les excuses du comte ni entendre ses explications.

Il est probable que, en instruisant la cour de Rome de leur sentence, les légats la motivèrent sur ce que le comte

de Toulouse s'était refusé à obéir aux ordres de l'Église, c'est-à-dire à expulser les Albigeois de ses États ; car Innocent III écrivit alors à Raymond une lettre dans laquelle on remarque ce passage :

« Comte Raymond, il n'est pas décent à un person-
« nage d'un nom tel que le vôtre d'être négligent dans
« l'exécution des justes promesses qu'il a faites, quand
« il souhaite qu'on lui tienne celles qu'on lui a don-
« nées. Puisque vous avez promis de chasser les héré-
« tiques de vos États, nous sommes également surpris
« et affligé d'apprendre qu'ils y habitent encore par
« votre négligence, pour ne pas dire par votre permis-
« sion. Outre le péril de votre âme, comme votre ré-
« putation pourrait en souffrir considérablement, nous
« vous prions et exhortons de ne pas différer à les exter-
« miner, ainsi que vous l'avez promis en Notre pré-
« sence; autrement leurs biens seront accordés par le
« jugement de Dieu à leurs exterminateurs (1). »

Laissons le prince se débattre sous le coup d'un arrêt qu'il ne peut imputer qu'à lui-même, à son attitude humble et peu digne, et revenons à Montfort que nous avons quitté au moment où il luttait avec peine contre l'insuffisance de ses forces.

L'arrivée de cinq mille Bretons lui permit de sortir des lignes où il se tenait enfermé. Ces troupes n'étaient

(1) *Inn. III*, l. XIII, ep. 188.

pas parvenues aisément jusqu'à l'armée catholique : il leur avait fallu traverser le Poitou, l'Aquitaine, le Languedoc, et, dans cette dernière province surtout, les garnisons de plusieurs places, entre autres celle de Castelnaudary, avaient plus d'une fois cherché à inquiéter leur marche.

Presque en même temps Philippe de Dreux le rejoignit aussi. Cet évêque de Beauvais, fils de Robert de France, portait un casque en guise de mitre et une cotte d'armes au lieu d'une chape. Ce prince s'était déjà signalé par ses inclinations guerrières à la terre sainte en 1191, et plus tard, à la fameuse bataille de Bouvines, il tua le comte de Salisbury d'un coup de sa pesante massue; car, par une capitulation singulière avec sa conscience, en sa qualité d'ecclésiastique, il voulait, pour ne pas répandre de sang, ne se servir ni de la lance ni de l'épée. C'était un soudard plutôt qu'un prélat, qui sous un simulacre de religion cachait des instincts cruels et sanguinaires.

Philippe ne tarda pas à être suivi par Raynaud de Monçon, évêque de Chartres; mais ce dernier, moins belliqueux et plus pénétré de ses devoirs, s'était contenté d'armer ses ouailles et de les amener à la croisade. Enfin il vint d'Abbeville et de quelques autres parties de la Picardie un corps de pèlerins, sous la conduite du comte de Ponthieu. A l'aide de ces divers renforts, les croisés serrèrent de plus près la forteresse et tentèrent

même une attaque générale contre son enceinte ; mais ils furent repoussés sur tous les points, et Montfort, convaincu de l'impossibilité de s'emparer du château de Termes de vive force, résolut de recourir aux moyens méthodiques et de ne plus compromettre ses troupes dans des chances hasardeuses.

Ayant su apprécier le savoir et la haute intelligence de l'archidiacre de Paris, appelé Guillaume, il le chargea de la direction de tous les ouvrages d'art que nécessiterait le siége. Si nous jugeons ce personnage d'après ce qu'en dit le Jésuite Langlois, il méritait, en effet, l'entière confiance du comte. Voici dans quels termes en parle cet historien :

« Guillaume était aussi agissant qu'industrieux, aussi « désintéressé que sage, aussi dur pour lui-même qu'at- « tentif aux besoins des autres. On ne savait si c'était un « homme, parce qu'on ne savait ni quand il mangeait « ni quand il dormait. On le trouvait dans tous les lieux « où sa présence pouvait être utile. Il consolait les « croisés, les encourageait, et réunissait les aumônes « nécessaires pour faire avancer les travaux. Ici il in- « ventait de nouvelles machines, là il perfectionnait les « anciennes ; mettait lui-même la main à l'œuvre quand « les charpentiers, qui étaient les ingénieurs de ce « temps, ne pouvaient exécuter ses dessins. Il condui- « sait les ouvriers dans les forêts pour couper les arbres « nécessaires, et, quoiqu'on y rencontràt des partis albi-

« geois, les soldats de l'armée ne craignaient jamais d'y
« revenir, tant qu'ils le voyaient à leur tête. Ce fut lui
« qui, voyant l'inutilité des batteries qu'on élevait contre
« Termes, parce qu'elles n'étaient pas à portée, proposa
« au conseil de combler les gouffres profonds qui ren-
« daient la ville inabordable. La plupart des seigneurs
« croisés crurent cela impossible ; toutefois Guillaume
« conduisit ce travail avec tant de génie et de bon-
« heur, qu'il apprit au Languedoc que Termes pou-
« vait être prise. On poussa les machines au pied des
« murailles ; on battit la place avec fureur, et la pre-
« mière enceinte (1) fut bientôt renversée. »

Tant d'efforts n'eurent pas le résultat qu'on était en droit d'espérer, car le même auteur ajoute :

« Raymond de Termes donna à ses ennemis tout le
« temps qu'ils voulurent pour entrer dans le faubourg
« où ils avaient fait brèche ; mais on eût dit, un moment
« après, que leur nombre augmentait la force et le cou-
« rage du redoutable vieillard. Il vint charger, pousser,
« renverser les assiégeants avec tant de valeur, qu'il en
« fit une boucherie effroyable, et ce carnage égala celui
« d'une bataille (2). »

Se roidissant contre la mauvaise fortune, Montfort prescrivit à Philippe de Dreux d'attaquer l'ouvrage isolé

(1) Celle du faubourg.
(2) Langl., p. 175 et suiv

qui servait de poste avancé du côté de la plaine, et qui, séparé de la forteresse par un assez grand intervalle, deviendrait incapable d'opposer une longue résistance si on lui ôtait toute communication avec elle. L'opération, par elle-même, était des plus difficiles, pourtant elle réussit; mais lorsque, après bien des sacrifices pour occuper une position intermédiaire, on parla de transporter un énorme mangonneau là où des hommes chargés seulement de leurs armes et libres de leurs mouvements avaient eu tant de peine à gravir, la chose, aux yeux des plus intrépides, parut tout à fait inexécutable. Néanmoins, grâce à une rare persévérance, les troupes de l'évêque de Beauvais finirent par en venir à bout, et dès lors la tour, battue en arrière, ne tarda pas à être démantelée et démolie. Cependant ses défenseurs ne furent pas faits prisonniers pour cela; profitant d'une nuit obscure, ils sortirent avec précaution, et s'échappèrent.

Les piquiers du camp de Montfort, jaloux du succès obtenu par les troupes de l'évêque, s'attachèrent aussi à hisser une machine propre à lancer des projectiles sur la cime d'un rocher taillé à pic qui dominait d'assez près l'intérieur du château, et, contre toute vraisemblance, ils atteignirent leur but. Raymond de Termes ne pouvait laisser l'ennemi maître de ce point important; il dirigea des forces considérables contre le détachement qui s'y était établi. Les croisés, saisis d'épouvante à leur

approche, abandonnèrent le plateau dont ils s'étaient emparés après tant d'efforts. Un seul chevalier, nommé Descuret, préféra la mort à la honte de fuir; il défendit le mangonneau contre ceux qui voulaient l'incendier, et il parvint, effectivement, à le préserver des flammes, parce que, au moment où s'engageait cette lutte, Montfort, pour détourner l'attention des assiégés, feignit de menacer à la fois toute l'enceinte de la forteresse.

Cette démonstration, sans importance réelle, n'était pas de nature à amener un résultat notable; aussi les troupes regagnèrent-elles bientôt leurs positions, et les travaux commencés se continuèrent. Lorsque enfin les brèches du rempart semblèrent praticables, on résolut une attaque décisive, et l'armée catholique, instruite de la détermination de son général, se prépara à cet événement par le jeûne et par la prière.

Le jour de l'assaut arrivé, les croisés quittèrent leur camp avant les premières clartés du jour, et s'avancèrent en silence sur les points désignés à chacun des chefs. Tous étaient animés d'une ardeur impatiente, et tous se flattaient de surprendre l'ennemi dans une sécurité profonde. Mais les défenseurs du château étaient constamment sur le qui-vive, et il avait suffi du bruit sourd produit par une multitude en marche, pour que les sentinelles attentives eussent fait entendre le signal d'alarme et appelé la garnison à ses postes de combat.

Les Catholiques, loin de trouver les murs dégarnis et

leurs adversaires livrés encore au sommeil, furent donc reçus par une grêle de traits et une pluie de matières enflammées, et, les brèches enlevées bravement, ils se virent en présence de barricades construites en arrière, avec beaucoup d'entente, par la vieille expérience du seigneur de Termes. Découragée à l'aspect de ces obstacles imprévus, l'armée se retira après avoir éprouvé de grandes pertes, et les Catalans, excités, au contraire, par le succès, sortirent de la place et ne cessèrent de harceler leurs ennemis qu'aux approches de leurs tentes.

Le siége durait déjà depuis près de quatre mois, et rien pourtant ne permettait d'en entrevoir l'issue. Montfort, malgré la ténacité de son caractère, ne se serait probablement pas attaqué à ce château, s'il avait su rencontrer une résistance si vigoureuse; mais renoncer à une opération qui déjà avait tant coûté, c'eût été avouer son impuissance, et il n'ignorait pas que la seule apparence d'une défaite détruirait le prestige attaché à son nom et lui enlèverait bientôt tous les avantages obtenus jusque-là. Le nouveau vicomte de Béziers était alors dans la position de ces souverains parvenus au trône par la victoire ou le hasard, et qui, sans autre titre à la couronne, ont besoin, pour la conserver, de donner sans cesse des preuves de leur puissance. S'ils ne marchent pas de succès en succès, s'ils laissent à leurs peuples le

temps de réfléchir et de comparer, ils tombent par la seule force des souvenirs et de la raison.

Montfort commençait à accuser la fortune, qui tant de fois s'était déclarée en sa faveur, lorsqu'elle amena devant lui un chevalier chargé, par Raymond de Termes, de traiter de la reddition de la place. La même cause qui avait mis en son pouvoir Carcassonne et Minerve obligeait la forteresse d'entrer en composition avec lui. Par suite d'une chaleur comme il n'en est presque jamais dans ces contrées montagneuses, il ne restait plus une goutte d'eau nulle part, et la garnison, réduite aux dernières extrémités, ne pouvait plus longtemps supporter ses souffrances.

Montfort eut peine à contenir sa joie à cette ouverture inespérée, et il s'empressa d'envoyer Gui de Lévis au château pour s'entendre avec le seigneur de Termes.

Les articles de la capitulation n'exigèrent pas une discussion longue ; des deux côtés on était pressé d'en finir. Le maréchal de l'armée catholique revint donc aussitôt avec un traité auquel il ne manquait que la signature de chacun des chefs. Cette formalité devant être remplie le lendemain, les évêques de Beauvais et de Chartres voulurent quitter le camp le soir même, étant rappelés, dirent-ils, par les affaires pressantes de leurs diocèses. Le comte de Ponthieu plia aussi ses tentes subitement et s'achemina, sans plus attendre, dans la direction de la Picardie; vai-

nement Montfort chercha-t-il à retarder le départ de ce prince jusqu'à ce qu'au moins il eût pris possession de la forteresse, rien ne put changer sa détermination. Philippe de Dreux résista avec la même opiniâtreté, et Raymond de Monçon, seul, consentit, avec beaucoup de peine, à demeurer vingt-quatre heures encore.

Il semble, par l'insistance du comte Simon à vouloir retenir ses alliés, qu'il pressentît un retour de fortune inattendu, quelque incident fâcheux et grave. Effectivement, dès la chute du jour, d'épaisses nuées, sillonnées par des lueurs continuelles et fugitives, se montrèrent à l'extrémité de l'horizon et l'envahirent promptement. Toutes, bien que l'air, dans les parties inférieures de l'atmosphère, ne parût pas agité, s'avançaient comme si elles eussent été poussées par un vent rapide, et, en voyant ces masses sombres, menaçantes, se diriger sur le même point, chargées d'orages, éclairées par le feu du ciel, on eût dit les éléments se précipitant à la défense du sommet sourcilleux auquel, dans leur délire, s'acharnait la main destructive des hommes. Bientôt ces nuages protecteurs enveloppèrent la montagne de toute part, et la foudre, les déchirant de ses rayons tortueux, répandit par flots les eaux du ciel sur la terre altérée et avide.

Une tempête qui transformait les vallées voisines en torrents impétueux rassurait désormais la garnison contre les horreurs de la soif; aussi est-il inutile d'ajouter que

Raymond de Termes se refusa à ratifier l'arrangement convenu ; et, lorsque les croisés lui rappelèrent ses promesses de la veille, il se contenta de leur demander s'ils avaient été scrupuleux observateurs de leur parole envers le vicomte Roger, tombé victime d'une infâme trahison.

L'armée venait d'être considérablement affaiblie par l'éloignement précipité de plusieurs des princes ou évêques ; Raymond de Termes, instruit nécessairement de cette circonstance, ne pouvait négliger une occasion si belle ; il se rua, avec toute sa garnison, sur les troupes catholiques qui, surprises et sous l'impression de plusieurs échecs successifs, lâchèrent pied au premier choc, et se retirèrent en désordre. Montfort, furieux, s'empresse d'accourir ; un revers est pour lui ce qu'est un succès pour le courage vulgaire ; il faut des chances malheureuses à son ardeur ; il faut des périls à son audace. Semblable aux demi-dieux de la Fable, son aspect arrête les fuyards, terrifie les vainqueurs, ramène en un moment la victoire infidèle : il a paru, et ses soldats, jaloux de racheter leur faute, rejettent derrière ses remparts un ennemi étonné de sa défaite.

Cependant la chaîne pyrénéenne, dont la cime se détache dentelée et verdoyante sur un ciel de l'azur le plus pur, commence, çà et là, à se revêtir d'une teinte blanche et brumeuse. Montfort sait mieux que personne l'impossibilité de rester, pendant l'hiver, au haut des crêtes ar-

dues, où il a établi ses camps; mais rien n'est capable de le faire renoncer à son dessein. Plus les difficultés s'accumulent devant lui, plus il se montre tenace à les combattre et à les vaincre. Dût-il assister à la destruction totale de son armée, dût-il s'ensevelir sous les murs qui résistent à ses efforts, décidé à les abattre, il défiera et les hommes et la fortune.

Sa nature exceptionnelle ne connaît ni la faim, ni la soif, ni le repos, ni la fatigue. Sans cesse à la tête de ses travailleurs, il les presse, les réprimande, les encourage. Le jour, la nuit, il multiplie ses attaques, tente de nouvelles escalades, oblige ses adversaires à demeurer constamment à leurs créneaux; et la garnison, harassée, affaiblie, décimée par des pertes de tous les instants, ne suffit plus à la surveillance du long développement d'une enceinte déjà ruinée et ouverte sur plusieurs points.

Une particularité fâcheuse contribue encore à aggraver la situation du seigneur de Termes. Lorsqu'une pluie abondante est venue mettre fin aux souffrances de ses troupes, il n'a pu obtenir que l'on usât modérément de la faveur providentielle ; impatients d'éteindre l'ardeur qui les dévorait, ses soldats n'ont écouté ni les recommandations paternelles ni les ordres sévères des chefs. Par suite de leur avidité imprudente, des maladies de diverses natures se sont déclarées parmi eux, et le vieux Raymond voyait avec douleur diminuer

progressivement les forces nécessaires pour ne pas subir la loi d'un ennemi dont il n'avait à attendre aucun quartier (1).

(1) La plupart des historiens n'ont pas parlé de l'épidémie qui fut cependant la véritable cause de la prise du château de Termes. L'auteur de la *Cansos de la crozada,* auquel il faut toujours recourir quand il s'agit de la guerre des Albigeois, s'exprime, à ce sujet, de la manière la plus explicite.

Senhors volets auzir cosi Termes fon pres
E co sa gran vertut Jeshu Crist i trames
La ost estet entorn entro foron VIIII. mes
Que laiga lor falhi que resecada es
Vi avian asatz a dos mes o a tres
Mas nuls hom senes aiga no cug vivre pogues
Pois plog una gran ploia si majud Dieus ni fes
E venc I. grans diluvis de que lor es mal pres
En tonas e en vaisels en an ilh asatz mes
De cela aiga prestiron e meiran els conres
Tals menazos los pres negus no sab on ses.

Seigneurs, voulez-vous entendre comment Termes fut pris,
Et comment Jésus-Christ y fit voir sa grande puissance?
L'host (des croisés) campa neuf mois à l'entour,
Jusqu'à ce que l'eau manqua (aux assiégés) à cause de la sécheresse.
Ils avaient encore beaucoup de vin, pour deux mois ou pour trois.
Mais sans eau, je pense, aucun homme ne peut vivre.
Il tomba ensuite une forte pluie, si Dieu et la foi m'aident,
Il vint un grand déluge d'eau ; (et ce fut là) de quoi mal leur prit.
Ils firent provision, dans des tonneaux, dans des vases,

Tandis que les défenseurs de la forteresse devenaient de plus en plus incapables de s'opposer aux progrès des assaillants, ces derniers, au contraire, recevaient des renforts qui leur permettaient de redoubler d'activité dans leurs travaux. L'arrivée d'un corps de Lorrains, sous la conduite du comte de Bar et de son fils, excita des acclamations dont le retentissement dut être pour le château l'annonce fatale de sa chute.

Le seigneur de Termes chercha, par tous les moyens que lui suggérait son expérience, à retarder le sort qui le menaçait ; mais, obligé enfin de reconnaître l'impossibilité de prolonger davantage sa défense, il préféra une mort glorieuse à un nouvel arrangement, dont rien ne lui garantirait l'exécution.

22 novembre 1210.

Le 22 novembre, lorsque la nuit eut enveloppé de ses ombres et les murs qu'il avait si longtemps disputés, et les camps où ses ennemis veillaient silencieux et attentifs, le sire de Termes, entouré de ceux des siens capables encore de se servir d'une arme, se fit ouvrir les portes de la citadelle, et, se précipitant, tête baissée, sur ceux qui se trouvaient sur son passage, tenta de se frayer un chemin à travers les rangs de l'armée catholique.

De cette eau, ils en pétrirent (leur pain) et en apprêtèrent leurs mets ;
Et telle dyssenterie les en prit, que nul ne se connaissait plus.

(Traduction de Fauriel, p. 93.)

La mêlée fut terrible ; la plupart des soldats de Raymond restèrent sur le terrain, et quelques-uns seulement parvinrent à se faire jour. Quant à leur chef, couvert de blessures, accablé par le nombre, il tombe, après des efforts héroïques, entre les mains de Montfort, et, sans respect pour son âge, ses vertus, sa vaillance, il est chargé de fers et jeté dans un des cachots de Carcassonne, celui peut-être où le poignard avait terminé les jours du vicomte de Béziers. Là, après plusieurs années d'une captivité affreuse, mourut aussi ce vieillard, l'honneur et l'exemple de la noblesse du pays.

Le lendemain matin, les croisés prirent possession de la forteresse. Cette conquête, à peine croyable aux yeux de la population des provinces du midi, porta le découragement dans les esprits les plus fermes et les plus résolus. Comment songer désormais à soutenir ses droits, à maintenir son indépendance! Minerve et Termes, ces deux boulevards formidables que la nature et l'art s'étaient plu à protéger et à mettre hors de toute atteinte, avaient dû se soumettre à la volonté de Montfort.

En apprenant cette nouvelle, différentes garnisons, comme, en pareille circonstance, nous l'avons vu déjà, abandonnèrent les postes confiés à leur garde; et l'armée catholique n'eut qu'à se présenter devant beaucoup de places pour y planter ses étendards victorieux. Elle se saisit ainsi, sans combattre, de Coustassa, d'Albas, de Puyvert, de Castres, de Lombers; en un mot.

de tous les châteaux de l'Albigeois; car cette province n'avait pas été longtemps à secouer le joug de l'Église et à se soustraire à la domination de ses nouveaux maîtres. Ces avantages faciles, dont s'étonnaient les croisés eux-mêmes, terminèrent la campagne vers le milieu de décembre.

Le comte de Toulouse choisit le moment où Montfort était obligé de suspendre ses opérations, pour lui proposer une entrevue au château d'Amblialet, près d'Albi. Nous ignorons ce qui décida Raymond à cette démarche; mais, quels que pussent être ses motifs, la conférence, selon Pierre de Vaux-Cernay, eut un dénoûment fort inattendu. Si l'on en croyait cet historien, admirateur aveugle du général catholique, des individus venus à la suite du comte de Toulouse auraient voulu profiter de la rencontre des deux princes pour s'emparer de la personne du chef des croisés, et Montfort, attribuant ce complot à Raymond lui-même, lui aurait voué, dès lors, une inimitié irréconciliable.

Rien n'appuie ou ne dément le fait rapporté par le chroniqueur contemporain; au surplus, la tentative d'enlèvement fût-elle vraie, il ne serait pas besoin de preuves pour disculper le comte de Toulouse d'un attentat si contraire à l'irrésolution, à la faiblesse, et surtout à la droiture de son caractère. D'ailleurs Montfort avait soulevé contre lui assez de haine pour ne pas imputer à un prince fidèle à l'honneur, même dans

ses fautes, un désir de vengeance qui, dès l'invasion du Languedoc, s'était infiltré dans le cœur de la population entière.

Janvier 1211.

Après des succès si inespérés, les prétentions du saint-siége ne pouvaient que grandir. Innocent III convoqua à Narbonne, pour le commencement de janvier, le roi d'Aragon, le comte de Toulouse, Simon de Montfort, l'évêque d'Uzès, l'abbé de Cîteaux et maître Théodose; et, dans cette réunion, les trois délégués du pape demandèrent, en son nom, l'*expulsion générale des ennemis de l'Église*, ainsi que la confiscation de leurs biens.

Raymond, quoique habitué aux sacrifices, comprit néanmoins que, s'il se conformait à l'ordre du pape, il proscrirait en masse de ses États et la noblesse et la bourgeoisie; car l'accusation d'hérésie s'étendrait bientôt à tous. En un mot, il vit clairement que ce que l'on exigeait de lui, c'était la ruine de son pays et de sa maison. Sortant enfin de son atonie morale, il opposa alors une résistance qui ne lui était pas ordinaire. Pour l'entraîner, l'abbé de Cîteaux promit, dit-on, de le confirmer dans la pleine possession de ses provinces, et l'on prétend même qu'il offrit de lui assurer la propriété de cinquante châteaux appartenant aux sectaires ou à leurs fauteurs. Mais Raymond se souvint des résultats de sa soumission; et, n'oubliant pas non plus l'amour que lui témoignaient ses peuples, il se refusa à une me-

sure dont les conséquences lui apparaissaient sous leur véritable jour.

Pierre II, au milieu de ces débats, avait soutenu assez chaleureusement le comte de Toulouse, son allié et son ami, pour que les légats craignissent qu'il n'embrassât la cause de ce prince, si la cour de Rome en venait, par la la suite, à une rupture avec lui. Dans cette prévision, l'abbé de Cîteaux cherchait un moyen de rallier le roi à à l'Église, ou au moins d'obtenir sa neutralité dans cette querelle. L'occasion s'en présenta quand il s'agit d'arrêter la conduite à tenir à l'égard de Raymond-Roger.

Non-seulement le roi d'Aragon, en sa qualité de parent et de suzerain, devait prêter assistance au comte de Foix, mais son propre intérêt, la sûreté de ses frontières le portaient surtout à empêcher qu'on envahît ou qu'on amoindrît un territoire servant, en quelque sorte, d'avant-poste à ses États. D'un autre côté, Arnaud et Montfort savaient très-bien que, une fois le comte de Toulouse réduit à un rôle passif, ils disposeraient des domaines de Raymond-Roger, en dépit de Pierre II. Ils n'hésitèrent donc pas à faire au protégé de ce souverain des concessions en apparence fort généreuses, et cependant en réalité sans importance véritable pour leurs projets ultérieurs. Ils consentirent à restituer au comte de Foix ce qui lui avait été enlevé par l'armée catholique, à l'exception toutefois de la ville de Pamiers, et l'on convint que le château de Foix, occupé par des troupes aragonaises,

resterait aux mains de l'abbé de Cîteaux ou de Montfort, dans le cas où le comte, contrairement à sa parole, deviendrait hostile aux croisés.

Vers la fin de janvier, une nouvelle conférence s'ouvrit à Montpellier. Là, en présence des mêmes personnages et de quelques prélats appelés, sans doute, pour donner à cette réunion la solennité d'un concile les représentants du saint-siége rappelèrent au comte de Toulouse les propositions qui lui avaient été faites, et n'épargnèrent ni les promesses ni les menaces pour l'obliger à souscrire à une condition dont dépendait, d'après eux, l'accroissement de sa puissance ou sa ruine totale. Il est difficile de dire si, en cette circonstance, le prince fut épouvanté des suites de sa non-acceptation, si une pensée ambitieuse égara un moment ses esprits, s'il voulut se soustraire à des instances qu'il ne se sentait plus la force de combattre; selon les chroniques, il se résigna à exécuter les ordres du pape, et l'on remit au jour suivant à débattre les articles de la convention qu'il devenait nécessaire de régler. Ce court délai devait amener une péripétie inattendue; le lendemain, Raymond avait quitté la ville.

Nous ne savons à quelles raisons le comte eut recours pour excuser son départ subit; dans tous les cas, la suite nous prouvera que Théodose et les prélats n'attachèrent aucune valeur à ses explications.

Cependant Montfort, tourmenté sans cesse par la

crainte de ne pas jouir paisiblement de la vicomté de Béziers, songea à profiter du séjour du roi d'Aragon à Montpellier, pour engager ce prince à recevoir son hommage lige ; ce qui, à ses yeux, assurerait un protecteur puissant à sa maison. Des démarches tentées par lui dans ce but ayant déjà échoué, il usa, cette fois, d'un moyen plus sûr. Il émit le désir d'unir sa fille au fils de Pierre II, alors âgé de trois ans. Le monarque espagnol, cédant probablement à des considérations politiques que rien ne nous met à même de connaître, non-seulement se rendit à ses vœux, mais, pour gage de sa foi, confia aussitôt son unique héritier aux soins du comte de Montfort, qui, enchanté de posséder un otage de cette importance, fit conduire le fils du roi à Carcassonne, et se chargea de veiller à son éducation jusqu'à ce que pût s'accomplir un mariage qu'il considérait comme la pierre fondamentale de sa grandeur future.

Le comte de Toulouse éprouva un vif chagrin de ce projet d'alliance; pourtant le roi s'appliqua à le convaincre que leurs relations n'en seraient nullement altérées. Pierre ne tarda même pas à lui témoigner son attachement d'une manière non équivoque, en accordant à son fils Raymond, qui n'avait encore que quatorze ans, la main de sa plus jeune sœur, la princesse Sancie.

15 février 1211.

Peu de temps après, au milieu du mois de février,

les légats convoquèrent à Arles un concile, devant lequel ils sommèrent le comte Raymond de comparaître. Ils invitèrent aussi le roi d'Aragon à assister à cette assemblée, quoique la question à débattre le touchât très-indirectement. Les deux princes, le jour désigné, se trouvèrent au rendez-vous.

Ils auraient montré moins d'empressement, s'ils avaient prévu la réception qu'on leur préparait à Arles. Dès leur arrivée, on leur déclara « *qu'ils ne pourraient sortir de la ville sans l'autorisation du conseil et des légats.* » Vis-à-vis de Raymond, la mesure, bien qu'extraordinaire et blessante, s'expliquait sans peine par l'attitude soumise qu'il avait prise depuis longtemps, et par sa conduite récente à Montpellier; mais à l'égard du roi Pierre, quoique les légats fussent les représentants du saint-siége, c'était afficher une audace brutale dont le moindre des barons eût été justement offensé.

Cependant l'abbé de Cîteaux et ses collègues ne crurent pas, sans doute, avoir donné, par là, une idée suffisante de leur autorité; ils poussèrent l'insulte jusqu'à ordonner au comte et au roi lui-même d'attendre, en dehors de l'enceinte où se tenait le concile, le résultat de leur délibération. L'auteur de la *Cansos* nous le dit en termes fort positifs.

Là (à Arles), on écrit en charte toute la sentence

Qui doit être prononcée sur le comte, qui l'attend dehors,
Avec le roi d'Aragon, par un grand froid et au vent (1).

Ce début suffisait pour faire pressentir les conditions qui seraient mises à la réhabilitation du comte de Toulouse. Nous reproduisons ici les articles présentés par le concile pour être l'expression d'une volonté réfléchie et irrévocable. On verra comment, sous un faux semblant de modération et de justice, on espérait empêcher Raymond de se réconcilier avec la cour de Rome ; comment, en l'obligeant à un refus, on cherchait à prouver aux rois et aux peuples qu'il rejetait le pardon de l'Église et méprisait les conseils paternels de la papauté ; comment enfin il devenait nécessaire d'armer l'Europe contre cet hérétique endurci, de le dépouiller de ses États, et de châtier les sujets coupables qui partageaient les erreurs de leur maître.

« 1° Le comte de Toulouse congédiera incessamment
« toutes les troupes qu'il a levées, ou qui sont en marche
« pour le secourir ;

« 2° Il obéira à l'Église, réparera tous les dommages
« qu'il lui a causés, et lui sera soumis tout le temps de
« la vie ;

(1) Lai escriusen en carta trastot lo jutgament
Que bailaran al comte que de fors los atent
Ab lo rei dArago ab fort freit e ab vent.

Cansos de la crozada, p. 96.

« 3° On ne servira aux repas, dans tous ses domaines,
« que deux sortes de viandes ;

« 4° Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de
« ses États ;

« 5° Il livrera entre les mains du légat et de Simon
« de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux que les
« légats lui indiqueront, et dont ils disposeront à leur
« volonté ;

« 6° Tous les habitants de ses domaines, soit nobles
« ou vilains, ne porteront point des habits de prix, mais
« seulement des chapes noires et *mauvaises;*

« 7° Il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée toutes
« les fortifications des places défensives qui sont dans
« ses États ;

« 8° Aucun gentilhomme ou noble de ses vassaux
« ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la
« campagne ;

« 9° Il ne fera lever aucun péage, ou *usage*, autre
« que ceux qu'on levait anciennement ;

« 10° Chaque chef de famille payera, tous les ans,
« quatre deniers toulousains au légat ou à son dé-
« légué ;

« 11° Il restituera tous les profits qu'il a retirés des *re-*
« *nouveaux* de ses domaines ;

« 12° Le comte de Montfort et ses gens voyageront
« en sûreté dans les pays soumis à l'autorité de Ray-
« mond, et ils seront défrayés partout ;

« 13° Quand Raymond aura accompli toutes ces « choses, il ira servir outre mer parmi les Hospitaliers « de Saint-Jean-de-Jérusalem, sans pouvoir revenir « dans ses États que lorsque le saint-siége le lui per- « mettra ;

« 14° Toutes les terres et seigneuries lui seront ensuite « remises par le légat et le comte de Montfort, quand « ils le jugeront à propos (1). »

On se figurera, sans peine, la surprise, l'indignation, la colère que ressentirent le comte de Toulouse et le roi d'Aragon à la lecture de cette déclaration insensée autant qu'humiliante. Le roi, se tournant vers son beau-frère, lui dit : « *plan tan pagat !* » te voilà bien payé ; et Raymond, à qui un tel outrage rendait un moment le juste orgueil de ses ancêtres, prit Dieu à témoin que l'on saurait bientôt s'il méritait et cette injure et ce mépris. Les deux princes, sans s'inquiéter de la défense du concile et sans adresser aux évêques une observation ou une plainte, s'éloignèrent d'Arles sur-le-champ, et, avant de se séparer pour regagner l'un et l'autre leurs capitales, ils se jurèrent une amitié fraternelle.

Les légats extrêmement irrités en apparence, mais fort satisfaits intérieurement d'une rupture qu'ils avaient préparée depuis longtemps, s'empressèrent d'excommunier de nouveau le comte de Toulouse.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

L'excommunication ne consistait pas seulement alors en une formule verbale ou écrite de l'Église, elle donnait lieu à une cérémonie religieuse, imposante, et de nature à impressionner vivement des imaginations ardentes et pieuses.

Dès la veille, les voûtes de la basilique étaient recouvertes, au dedans et à l'extérieur, d'immenses voiles noirs, et jusqu'au lendemain, à l'apparition du jour, le glas funèbre, sonné par toutes les cloches, retentissait au loin, comme pour annoncer l'agonie d'un mourant. L'heure solennelle venue, le légat, dont la parole est grave et menaçante, maudit du haut de la chaire tous ceux qui ne sont pas entrés dans la voie du repentir; puis il s'achemine lentement vers l'autel où les prélats des diocèses voisins sont rangés en demi-cercle, tenant en main une torche allumée. Les regards, qui de tous côtés s'attachent sur le ministre du souverain pontife, décèlent la terreur secrète dont les cœurs sont saisis. Les flots de la foule consternée s'ouvrent et reculent avec effroi sur son passage; un silence lugubre règne nonseulement dans l'église, mais au dehors, et dans la ville entière. Arrivé au centre du chœur, le légat prend un des cierges qu'on lui présente, se place sur la première marche du sanctuaire, le visage tourné vers la nef. Alors les prélats s'approchent, paraissent attendre, dans un recueillement plein de crainte, le redoutable anathème; puis, au même moment, après une prière mentale, ils

se prosternent aux pieds du légat, renversent leurs flambeaux, et tandis que s'éteignent successivement leurs flammes vacillantes, au milieu d'une fumée noire et rougeâtre, une voix sombre et inspirée sort du sein des ténèbres et laisse tomber ces mots, écoutés avec une morne attention par les spectateurs immobiles et terrifiés :

« Raymond ! tronc maudit d'où naissent les innom-
« brables rameaux de l'erreur, et sur lequel le bûche-
« ron ne doit pas hésiter de porter la cognée, nous
« t'excommunions ; nous t'anathématisons, comme fau-
« teur, défenseur, recéleur des hérétiques, et nous li-
« vrons ton corps à Satan, pour la mort de ta chair,
« afin que ton âme soit sauvée au jour du juge-
« ment (1). »

Les légats ne se contentèrent pas de mettre Raymond hors de l'Église, ils disposèrent de ses États en faveur du premier occupant. Ils firent ensuite partir pour Rome Arnaud, abbé de Saint-Ruf, avec la mission d'instruire Innocent III de ce qui s'était passé, et ce prélat sut colorer ses récits avec assez d'adresse pour que le pontife confirmât la sentence prononcée en son nom, et en-

(1) « Nos, fratres....., supra dictum R. comitem Tolosæ, excommunicamus et anathematisamus, tanquam fautorem, defensorem, et receptorem hæreticum, tradentes corpus ejus Satanæ, in interitum carnis, ut spiritus ejus salvus sit in die Domini Jesu-Christi. »

Archives de l'inquis. de Carcass. — Hist. gén. du Lang.

voyât la bulle suivante à l'archevêque d'Arles et à l'évê que de Viviers :

« Nous avons cru, jusqu'ici, que le noble Raymond, « comte de Toulouse, se rendrait à nos exhortations et « honorerait l'Église comme le doit un prince catho- « lique; mais, séduit par un mauvais conseil, il n'a pas « seulement frustré notre attente, il s'est opposé avec « méchanceté aux dispositions de l'Église, et a enfreint « sans pudeur ses promesses et ses serments. C'est « pourquoi notre vénérable frère, l'évêque d'Uzès, et « notre cher fils, l'abbé de Cîteaux, légat du siége apos- « tolique, ayant rendu contre lui une sentence, du con- « seil de plusieurs prélats, à cause de sa contumace « manifeste, nous vous ordonnons de la faire publier « dans vos diocèses, et de la faire observer, sous peine « des censures ecclésiastiques, jusqu'à complète sa- « tisfaction (1). »

Innocent III prescrivit, en outre, à ses légats de se saisir d'abord du comté de Melgueil (2), dont depuis longtemps le saint-siége revendiquait la propriété, et de travailler sans relâche à enlever à Raymond VI jusqu'à la dernière parcelle de ses domaines (3). Prenant soin d'écarter ce qui pourrait les empêcher d'arriver à ce but, il chargea l'abbé de Cîteaux de déposer

(1) *Inn. III*, l. XIV, ep. 36 et 38
(2) *Inn. III*, l. XIV, ep. 37
(3) *Inn. III*, l. XIV, ep. 35

l'archevêque d'Auch et les évêques de Carcassonne et de Rodez, dévoués, pensait-on, aux intérêts du comte de Toulouse.

Montfort voyait enfin les rêves de son existence entière sur le point de se réaliser. Pour lui la vicomté de Béziers n'avait jamais été qu'un acheminement à sa grandeur future; ses désirs étouffaient dans de si étroites limites. Dès les premiers jours de la croisade, le comté de Toulouse, toutes les contrées au delà de la Loire ne rassasiaient pas son ambition désordonnée, et ce qui n'était alors qu'une espérance fugitive devenait à ses yeux une chose assurée et prochaine. Puisqu'il suffisait de s'emparer de tel ou tel territoire pour en être reconnu le possesseur légitime, n'était-il pas déjà fondé à s'en dire le maître? Chef de l'armée catholique, sûr d'obtenir, de l'Église, de l'argent et des hommes, quels obstacles désormais s'opposeraient à sa fortune?

Montfort, quand il se reposait avec tant d'assurance sur l'avenir, ne savait pas que ce qui donne à un prince l'autorité et la force, ce n'est ni le dévouement acheté par des faveurs, ni l'obéissance provenant de la crainte, ni le nombre des soldats, ni l'accumulation des citadelles et des places de guerre; c'est le respect, la confiance, l'affection de ses sujets. Sans doute, Raymond VI avait oublié plus d'une fois ce qu'il devait à sa dignité, à son nom, à ses devoirs comme souverain; mais ses torts tenaient surtout à l'attachement qu'il portait à son pays,

à l'intention de lui épargner des dangers, des charges, des sacrifices incalculables, et cette préoccupation, quoique fort mal raisonnée à coup sûr, loin de le deshériter de l'amour de ses peuples, contribuait, au contraire, à faire partager plus vivement ses malheurs.

Raymond, avec la simplicité d'un père qui s'adresse à ses enfants, à sa famille, dit sans restriction, aux habitants de Toulouse, ses démarches vis-à-vis de la cour de Rome, les conditions que prétendaient lui imposer les légats, et à sa voix il n'y eut qu'un cri parmi la foule qui l'entourait, pour jurer de le défendre et de lui rester fidèle.

Montauban, Castel-Sarrasin, toutes les principales villes suivirent l'exemple de la capitale, et la plupart des seigneurs ne manquèrent pas aussi de répondre à l'appel de leur suzerain. Le comte de Foix, le comte de Comminges, le vicomte de Béarn, Savard de Mauléon, le sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, et même plusieurs chevaliers du Carcassez, l'assurèrent de leur concours et de leur assistance. Cependant Raymond, tout en se préparant activement à une défense vigoureuse, ne voulut pas être le premier à prendre l'initiative d'une déclaration de guerre.

Dans cette conduite se révèle le caractère incertain et temporiseur du comte de Toulouse; et pourtant une décision prompte, une détermination énergique pouvaient seules le rétablir dans la position qu'il avait perdue

par sa faute. Il connaissait ses ennemis et leurs projets, les prévenir était donc l'unique moyen de les combattre avec avantage. Une armée, déjà réduite par des siéges longs et meurtriers, par le départ de beaucoup de pèlerins dégoûtés de la vie des camps ou ayant accompli leur temps sous les drapeaux de la croisade, aurait difficilement tenu tête à des troupes bien organisées, surexcitées par les dangers de la patrie, et conduites par des chefs dont s'honorait la chevalerie. En différant d'agir, il laissait Montfort attendre paisiblement les secours qui lui étaient promis, lui permettait d'instruire ses nouvelles recrues, et le mettait aussi à même de trouver les sommes nécessaires à la solde et à l'entretien de ses soldats.

Mars 1211. Effectivement, vers le 10 mars, arrivaient, à Carcassonne des renforts nombreux, composés d'hommes que les prédications de Foulques avaient décidés à se croiser. Cet évêque de Toulouse, après avoir parcouru la France et l'Allemagne pour tâcher de remplir les vides qui se faisaient, chaque jour, dans les rangs de l'armée catholique, était parvenu à ranger sous les bannières de l'Église les évêques de Paris et de Langres, Robert de Courtenay, Enguerrand de Coucy, Robert de Cornouaille, le seigneur de Croy, et Juel de Mayenne. Suivant un auteur allemand, Adolphe comte de Mons, Guillaume comte de Juliers, et Léopold duc d'Au-

triche, figuraient également dans cette expédition (1).

Quant à l'argent, Montfort recourut, pour s'en procurer, à un riche marchand de Cahors, appelé Salvagnac, qui précédemment lui était venu en aide ; et, pour reconnaître ce nouveau service, il lui accorda en fief Pézenas et Terves, propriétés d'Etienne de Servian et du seigneur de Béziers. Ainsi, chose remarquable, au commencement du XIII[e] siècle, l'on dépossédait un vicomte pour doter un usurier, et déjà la toute-puissance de l'or introduisait un vilain parmi la noblesse.

Montfort, soit pour afficher de la confiance en ses forces, soit pour profiter d'une ardeur facile à s'amortir, résolut d'aller assiéger le château de Cabaret, place, on le sait, devant laquelle il avait échoué vers la fin de 1209. Pierre-Roger, qui continuait à y commander, s'était montré si tenace et si brave, que l'on s'attendait, de sa part, à une défense des plus opiniâtres : mais la chute de Minerve et de Termes eut sur le moral de ses troupes la même influence que sur presque toutes les garnisons du pays. Deux compagnies d'hommes d'armes et tous les mercenaires abandonnèrent le château au premier bruit de la prochaine apparition des croisés, et les vassaux seuls de Pierre-Roger lui demeurèrent fidèles. Le seigneur de Cabaret, convaincu,

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

d'après cela, de l'impossibilité où il se trouvait de s'opposer longtemps aux efforts dirigés contre lui, entra aussitôt en pourparlers avec le général catholique; et Montfort, trop heureux de devenir si aisément maître de l'un des points les plus importants des provinces méridionales, accéda sans difficultés à toutes les conditions. Il fut convenu que Pierre-Roger livrerait sur-le-champ aux légats la forteresse et ses domaines, et que ce sacrifice serait compensé par d'autres fiefs d'une valeur égale.

Tranquille sur ses conquêtes et libre de ses mouvements, le comte Simon se porta sur Lavaur, où résidait Guiraude, la sœur du seigneur de Montréal. Cette ville, protégée par de bonnes murailles et de larges fossés, n'avait alors que le titre de château, et cependant son périmètre devait être beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, puisque, malgré les nombreux renforts reçus par les croisés, ceux-ci ne purent compléter l'investissement de l'enceinte que lorsqu'ils eurent été rejoints par les évêques de Lisieux et de Bayeux et par Pierre de Courtenay, qui tous les trois amenèrent avec eux des corps considérables.

Guiraude, veuve du sire de Lavaur, réunissait à un esprit distingué la beauté la plus rare; son imagination vive, son admiration pour les vertus chevaleresques la rendaient enthousiaste des actions extraordinaires et grandes. Elle avait entendu, avec l'ardeur passionnée

d'une femme le développement des griefs sur lesquels se basaient les hérétiques pour persuader le pays de la nécessité d'une réforme, et les persécutions éprouvées par les sectaires, en l'intéressant à leur sort, l'avaient ensuite entraînée à les écouter et à les croire.

Moins peut-être par la puissance de ses charmes que par l'indépendance et la fierté de son caractère, Guiraude attirait à sa cour une foule de chevaliers qui brûlaient du désir d'être distingués par la jeune et belle châtelaine. Quand vint le jour du danger, elle n'eut donc qu'à porter ses regards autour d'elle, pour compter des amis et des soutiens; et, lorsqu'elle annonça l'intention de confier sa cause au sort des armes, plus de quatre-vingts gentilshommes s'empressèrent de se dévouer à son service.

Parmi les défenseurs de Guiraude, nous citerons particulièrement Aymeri de Montréal, son frère, que déjà, plus d'une fois, nous avons vu changer de drapeau et tenir aussi peu à son parti qu'à sa parole. Pierre de Vaux-Cernay assure que Raymond envoya secrètement des secours à Lavaur, bien que ce château ne fût soumis que *médiatement* à sa domination. Malgré la partialité bien connue de ce chroniqueur, il est très-possible, quoique le comte de Toulouse n'eût pas encore rompu avec Montfort, et eût permis même aux habitants de fournir des vivres au camp des croisés, qu'il ait cherché, en effet, sans se compromettre, à soutenir l'héritière d'un

domaine qui avait été concédé par lui en fief (1). Rien ne pouvait triompher de l'hésitation et du manque de volonté de ce prince. Il quitte la ville d'Arles, honteux du joug qui lui était imposé et bien déterminé à s'en affranchir; il s'adresse à ses peuples, il s'assure des dispositions de ses alliés; pourtant, le croirait-on, cédant, à ce qu'on prétend, aux instances de deux de ses cousins, Pierre et Robert de Courtenay, il se rendit au camp de Lavaur et fit de nouvelles tentatives pour fléchir l'obstination des légats. Il fut reçu, ainsi qu'il devait l'être, avec une froideur hautaine et dédaigneuse, et il regagna sa résidence, n'ayant recueilli d'autre fruit de sa démarche que l'obligation de s'avouer encore et son aveuglement et sa crédulité.

Furieux contre l'abbé de Cîteaux et contre Montfort, Raymond semble enfin se décider à ne plus être le com-

(1) Suivant Pierre de Vaux-Cernay, Raymond voulut aussi, mais inutilement, empêcher cinq mille Toulousains, tous membres d'une confrérie organisée par l'évêque Foulques, dans sa ville épiscopale, d'aller renforcer l'armée des Catholiques.

Cette confrérie, créée avec l'approbation des légats pour extirper l'hérésie et l'usure, indignait, par sa conduite, toute la population de Toulouse, et, comme on l'appelait la *confrérie noire*, il en fut formé une autre, par esprit d'opposition, à laquelle on donna le nom de *confrérie blanche*. Ces deux corporations, séparées par une haine implacable, en venaient souvent aux mains, malgré les efforts de leurs chefs pour prévenir ces rencontres, et les rues de la ville servaient alors de théâtre à des scènes sanglantes et à des luttes acharnées. C'est ce qui a fait dire à un contemporain, Guillaume de Puylaurens : « *Dieu a établi à Toulouse, par l'entremise de l'évêque, son serviteur, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre.* »

plice ou la dupe de leurs calculs perfides. Par un de ces retours communs aux esprits faibles, les mots devoir, honneur, liberté s'offrirent alors à sa pensée, comme la la réalité apparaît, parfois fugitive, à qui n'a plus sa raison. Dans ce court paroxysme de fierté et d'indépendance, il revient à ses amis, à ses vassaux, et le comte de Foix, dont la soumission à l'Église n'avait tenu qu'à l'obéissance passive de Raymond, vole aussitôt près de lui quand il abandonne une politique timide, et, de son côté, se prononce hautement pour la guerre. Ce prince entraîne bientôt, par son exemple, Giraud de Pépieux et beaucoup d'autres chevaliers, qui, tous, s'applaudissaient de voir leur suzerain renoncer à une attitude dégradante, si fatale jusque-là aux véritables intérêts de la patrie.

Raymond commença les hostilités en empêchant ses sujets d'approvisionner l'armée catholique. L'exécution de cette mesure était facile; l'opinion publique se trouvait généralement d'accord avec la volonté du maître; aussi, au bout de très-peu de jours, les troupes de Montfort furent-elles réduites aux privations les plus dures.

Six mille Allemands, attirés par les faveurs spirituelles promises à leur zèle, s'avançaient, à marches forcées, pour contribuer à la prise de Lavaur. Raymond, informé de leur arrivée dans une bourgade voisine de sa résidence, envoya contre eux un corps de cavalerie commandé par le comte de Foix. Ce prince, accompagné de

Roger-Bernard, son fils, de Giraud de Pépieux et d'un certain nombre de chevaliers, s'embusqua près de la route que suivaient les nouveaux pèlerins, et, lorsqu'il jugea le moment convenable, il tomba sur eux avec une grande résolution. Les Allemands, qui, loin de croire au moindre danger, marchaient comme s'ils eussent traversé un terrain neutre, n'opposèrent, pour ainsi dire, aucune résistance à cette attaque imprévue; ils se dispersèrent çà et là dans la campagne et cherchèrent, épouvantés, à se dérober à un ennemi dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence. Étrangers au pays, ignorant la langue des habitants, c'est à peine si quelques individus, échappés par miracle au fer des Toulousains, purent porter au camp des croisés la nouvelle de leur défaite (1).

Montfort, instruit de cette catastrophe, s'empressa d'accourir, pour tâcher de tirer vengeance d'un échec auquel il était fort éloigné de s'attendre. Le comte de Foix, averti de son approche, se hâta de gagner le château de Montgiscard, et le seul avantage retiré de cette expédition par les catholiques fut de donner la sépulture à leurs morts et d'enlever les blessés dont le champ de bataille était resté couvert.

Tandis que Raymond signalait par un succès sa rup-

(1) Voir Langlois. On croit que cet engagement eut lieu dans le voisinage de Puylaurens.

ture avec Rome, il s'éleva entre lui et Foulques une querelle que nous ne saurions passer sous silence, car elle nous dévoile l'irritation réciproque des autorités ecclésiastiques et civiles, et met en évidence l'animosité toujours croissante d'un prélat qui se flattait d'effacer le souvenir de sa vie mondaine par l'âpreté de sa conduite religieuse.

L'évêque de Toulouse voulut conférer les ordres sacrés dans la capitale de son diocèse; mais, par suite de l'excommunication du comte, l'interdit jeté sur le lieu de sa résidence ne permettait aucune cérémonie de l'Église. Foulques, pour lever cette difficulté, n'imagina d'autre expédient que d'inviter le prince à s'absenter de la ville pendant le temps de l'ordination. Raymond, furieux de ce qu'un prélat prétendait contraindre un prince souverain à sortir de sa capitale, lui enjoignit de quitter lui-même ses États. L'évêque, dont les devoirs, comme dignitaire de l'Église, étaient, cette fois, en harmonie avec ses sentiments pleins de fiel, refusa d'obéir à cette injonction, et fit une réponse que ses partisans ont exaltée comme des plus courageuses, bien qu'elle prenne un autre caractère lorsqu'on sait que rien réellement ne menaçait sa personne.

« Ce n'est pas le comte qui m'a créé évêque, et ce n'est « ni par lui ni pour lui que j'ai été placé sur le siége « épiscopal de Toulouse. Je suis élu suivant les lois ec- « clésiastiques et non intrus par violence et par la vo-

« lonté du prince. Je ne sortirai pas à cause de lui ; qu'il
« vienne, s'il l'ose ; je suis prêt à mourir pour arriver à
« la gloire par le calice de la passion. Que ce tyran
« vienne donc accompagné de tous ses satellites, il me
« trouvera seul et sans armes. Aspirant à la récompense,
« je ne redoute point la colère des hommes (1). »

Malgré ce langage fanfaron, Foulques, quelques jours après, se rendit au camp de l'armée catholique.

Cependant le siége de Lavaur ne se signalait par aucun progrès. De l'intérieur de cette place, on descendait dans les fossés par des passages souterrains; de sorte que les fascines et les pierres dont on s'efforçait de les emplir étaient enlevées au fur et à mesure par la garnison, qui neutralisait ainsi, le soir, tous les travaux de l'attaque exécutés durant le jour.

Pour battre l'enceinte, les croisés construisirent un engin colossal, appelé *gate*, sur lequel ils fondèrent les plus grandes espérances; mais il fallait l'approcher des remparts, et, en attendant le moment de s'en servir, on dut se contenter de l'amener sur le bord du fossé ; manœuvre longue et difficile. Les assiégés, qui faisaient souvent des sorties, et des sorties presque toujours heureuses, résolurent de détruire l'énorme machine dont la garde avait été confiée à deux comtes allemands. Aymeri de Montréal, l'auteur de ce projet, se

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

chargea aussi de son exécution. Protégé par une nuit sombre, il atteignit, avec quelques hommes intrépides, la crête extérieure des fossés, et bientôt d'immenses tourbillons de flammes projetant au loin leur lumière apprirent aux défenseurs de la forteresse l'incendie de la formidable gate.

Pour avoir si bien réussi dans son expédition, Aymeri n'en eut pas moins de peine à opérer sa retraite. Assailli par des forces considérables, ce ne fut qu'après avoir perdu une partie de son monde qu'il parvint à regagner la place.

Déçus dans leur attente, les croisés commençaient à craindre pour le succès de leur entreprise, lorsqu'un simple charpentier proposa au chef catholique un moyen aussi assuré que facile de triompher des efforts de l'ennemi. Il fit jeter dans les fossés des arbres entiers avec leurs branches et leurs racines, et assez gros pour ne pouvoir être dépecés et enlevés ensuite par les souterrains de la citadelle, sans y employer beaucoup de temps. Sur ces arbres on plaça du bois bien sec, des étoupes enduites d'huile et de graisse, et l'on recouvrit le tout avec du foin mouillé et des herbes fraîches. Une fois les matières inflammables embrasées, il s'éleva une fumée tellement épaisse, que les galeries basses communiquant avec le château devinrent aussitôt impraticables. Les croisés se hâtèrent alors de profiter de cette circonstance; ils comblèrent les fossés, sapèrent les mu-

railles par leur base; en un mot, travaillèrent avec une telle ardeur, que, dès le lendemain, une des tours de l'enceinte s'écroula et ouvrit à l'armée catholique une brèche large et praticable.

3 mai 1211.

Le 3 mai 1211, les croisés s'emparèrent de Lavaur de vive force; et, dans cette mêlée affreuse, ni le sexe ni l'âge ne fléchirent le fanatisme des vainqueurs. Un seul chevalier, dont il est à regretter que l'histoire n'ait pas conservé le nom, se montra humain et compatissant. Sachant que des femmes s'étaient réfugiées avec leurs enfants sur un certain point de la ville, il courut implorer Montfort en leur faveur; et, à sa prière, ce chef, si peu enclin à la clémence, leur accorda la vie. Quant aux Albigeois échappés au massacre général, ils payèrent par le plus cruel supplice les quelques heures d'existence qu'ils devaient au hasard. Des bûchers s'allumèrent sur différents points, et quatre cents *parfaits* furent brûlés vifs, *avec une joie extrême*, nous dit le fanatique Pierre de Vaux-Cernay (1).

Aymeri de Montréal, à qui sa bravoure méritait au moins une mort honorable, se vit hisser à une potence, comme on l'aurait fait du plus infâme criminel. Le gibet auquel on l'attacha était entouré de quatre-vingts autres, destinés à autant de chevaliers; mais, par une ironie atroce, on avait pris soin d'en abaisser la hauteur, dans

(1) Petr. Val., c. 52.

l'intention de rendre ainsi un insultant hommage à l'autorité exercée par le sire de Montréal. Cependant, au moment de l'exécution, ces fourches patibulaires ayant paru peu solides, Montfort, afin d'éviter la perte de temps qu'exigerait leur réparation, commanda de passer au fil de l'épée tous ceux que la mort avait épargnés jusque-là.

La malheureuse Guiraude, dont le tort le plus grand était d'avoir préféré la gloire de combattre à la honte de se soumettre, devint elle-même victime de la barbarie la plus sauvage. Ni sa beauté ni l'élévation de son caractère ne lui firent trouver grâce devant le féroce Montfort; il lui réservait une fin dont lui seul pouvait concevoir la pensée. Jetée, par son ordre, dans un puits, l'on combla ensuite, pierre à pierre, la tombe, où une inspiration infernale l'avait précipitée vivante!

Le général catholique s'empara, dit-on (1), de tous les objets de prix déposés dans la forteresse, et ces précieuses dépouilles lui permirent de rembourser les sommes considérables qui lui avaient été prêtées par Salvagnac, le riche marchand de Cahors.

Il est rare qu'à la guerre un succès n'amène pas un succès. Cette vérité, plus d'une fois, s'était déjà vérifiée à l'égard de Montfort; la prise de Lavaur lui en fournit un nouvel exemple. Sicard, sire de Puylaurens, après avoir promis obéissance aux croisés, n'avait pas tardé à dé-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

serter leur cause; mais, voyant les événements les servir d'une manière si manifeste, il craignit la vengeance de leur chef implacable, et il abandonna toutes ses propriétés pour aller chercher un refuge auprès du comte de Toulouse. Montfort disposa aussitôt de ses domaines, et il en inféoda la seigneurie à un gentilhomme français, appelé Guy de Lucé.

Sans inquiétude désormais sur les résultats de la campagne, l'archevêque de Paris, Robert de Courtenay, Juel de Mayenne, Enguerrand de Coucy et plusieurs autres seigneurs, prirent congé du général catholique, et regagnèrent leurs foyers avec les troupes qui les avaient accompagnés. Les Toulousains envoyés par Foulques s'en retournèrent aussi, du consentement de leur évêque et de l'abbé de la Cour-Dieu, qui remplissait au camp les fonctions de vice-légat.

Bien que très-mécontent de ces départs précipités, Montfort n'en laissa rien paraître. Rassuré sur l'entière possession de l'ancienne vicomté de Béziers, il ne l'était pas autant sur les suites de l'entreprise qu'il méditait dans le silence, et dont son ambition ne lui cachait ni les difficultés ni les périls. S'il convoitait ardemment le comté de Toulouse, il ne se dissimulait pas que la conquête de ces provinces, vastes, peuplées et dévouées à leur maître, exigeait une armée tout à la fois et solide et nombreuse, car la victoire serait souvent

disputée, et l'occupation du pays demanderait des forces considérables.

Les prétextes pour la lutte que Montfort se proposait d'engager ne manquaient pas à sa politique astucieuse; ils étaient même de nature à déguiser, aux yeux de la France, le seul intérêt qui le guidât; le désir de s'élever et de ranger son nom parmi ceux des grands vassaux de la couronne. Raymond VI n'était-il pas excommunié, par conséquent l'ennemi du saint-siége? Ses États, d'après les paroles mêmes du pape, n'appartiendraient-ils pas au premier occupant? D'ailleurs ce prince, en se séparant des croisés devant Lavaur, en empêchant ses sujets de procurer des vivres aux Catholiques, en massacrant les Allemands qui venaient porter secours aux troupes de l'Église, n'avait-il pas levé l'étendard contre lui et contre Rome? Ainsi, la religion, la nécessité, la justice, tout lui faisait une loi de courir sus à l'hérétique et au félon. D'après cela, s'il appelait les princes de l'Europe à son aide, personne ne pourrait l'accuser d'avoir l'intention d'envahir le comté de Toulouse pour agrandir son territoire et accroître sa puissance.

Fixé sur la conduite à tenir, le général catholique voulut, au début des hostilités, châtier la population de Montjoyre ou Montjoie, qui avait contribué à la défaite des pèlerins allemands par le comte de Foix. Prévenus de son approche, les habitants de ce village

s'enfuirent, pour se soustraire à sa vengeance; mais, si Montfort perdit l'occasion de répandre du sang, il s'en dédommagea en livrant la bourgade au pillage et en la ruinant de fond en comble.

Raymond, ayant agi de manière à amener cette agression, devait, semble-t-il, s'y attendre et s'être préparé à la repousser. Cependant, par un de ces revirements dans les idées qui lui étaient si communs, et dont il est tout à fait impossible de se rendre compte, au lieu de chercher à tenir tête à l'ennemi, il essaya, comme s'il eût été pris au dépourvu, d'entamer encore des négociations avec l'abbé de Cîteaux; il offrit même de se mettre avec ses États, la ville de Toulouse exceptée, à la disposition des légats du pape, pourvu qu'on lui garantît la vie sauve, et qu'on assurât, à lui ou à son fils, la possession de ses domaines (1).

Plusieurs barons furent d'avis d'accepter des propositions propres, sans doute, à satisfaire Innocent III; mais ceux qui ambitionnaient des fiefs et des seigneuries firent prévaloir une opinion différente, et les croisés reprirent le cours de leurs opérations.

Montfort se dirigea sur Casser ou Cassès, château situé dans le Lauraguais, à une très-petite distance de Saint-Félix de Caraman, et il en entreprit le siége le jour même de son arrivée. Raymond aurait bien désiré

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc*.

secourir cette place, comprise dans son domaine immédiat; le peu de troupes à sa disposition ne lui permettant pas de le tenter, il se contenta de s'avancer jusqu'à Castelnaudary, et de brûler ce château, trop délabré pour opposer une longue résistance, et pourtant capable, au besoin, de servir de point d'appui aux colonnes de ses adversaires.

Après s'être bravement défendu, le commandant de Cassès, abandonné à lui-même, ne voulut pas sacrifier inutilement ses soldats; il parla de capituler, et il parvint à obtenir grâce pour ses hommes, à l'exclusion, toutefois, des hérétiques, qu'il dut remettre aux mains des croisés. Par suite de cette condition, contre laquelle les réclamations demeurèrent sans résultat, cinquante à soixante malheureux, qui préférèrent la mort à une apostasie, furent livrés au bourreau et brûlés vifs.

Suivant D. Vaissette, Raymond, après la reddition de Cassès, retomba dans ses tergiversations habituelles; oubliant ses griefs, oubliant les promesses que tant de fois il s'était faites, il demanda de nouveau à parlementer avec les chefs de l'armée catholique, et, muni d'un sauf-conduit des légats, il partit pour le camp des croisés. Si nous en croyons un autre historien, le chroniqueur provençal, cette démarche se termina de façon à couper court à tous les pourparlers. Lorsque Montfort eut connaissance de l'approche de ce prince, il courut

sur lui avec quelques chevaliers et le poursuivit pendant plus d'une lieue, dans l'intention de le tuer ou de s'emparer de sa personne.

Quoi qu'il en soit d'un fait si peu d'accord avec les règles de la chevalerie et les habitudes du temps, Montfort, en possession de Cassès, marcha aussitôt sur le château de Montferrand, dont il avait résolu de se rendre maître.

Montferrand n'était pas une place considérable, mais sa position lui prêtait une certaine importance. Située à 2 lieues de Castelnaudary, sur la route de cette ville à Toulouse, elle couronnait une colline rocailleuse dont elle voyait de tous côtés les approches, et ne communiquait avec la plaine que par des sentiers tortueux et difficiles. Ses constructions se composaient d'un grand carré flanqué de tourelles à ses angles. Au centre s'élevait un donjon, réduit de la défense, d'où, sur sa plate-forme, on découvrait au loin dans la campagne.

Raymond avait donné le commandement de ce poste à son frère Baudouin, qui s'y était enfermé avec quatorze chevaliers dévoués à sa famille. Parmi eux se trouvaient le vicomte de Montclar, Pons-le-Roux, Hugues Dubreuil, Sanche Espade et Raymond de Périgueux. Baudouin, dont la vaillance avait acquis la plus haute renommée, ne s'étonna ni des préparatifs dirigés contre lui, ni des forces nombreuses qui se développèrent autour de ses

remparts. Avec sa petite garnison, il ne craignit pas de braver plus de quatorze mille hommes, et, sans tenir compte de la cruauté de son adversaire envers les vaincus, il se disposa avec tant d'assurance à le recevoir vigoureusement, qu'il inspira la confiance la plus entière à chacun de ses compagnons d'armes.

Montfort, par des tentatives d'escalade continuelles, chercha d'abord à fatiguer un ennemi dont il savait la faiblesse numérique; ensuite il eut recours à tous les moyens de destruction que lui indiquait la pratique des siéges; mais ni les assauts, ni les balistes, ni les pierriers n'obtenaient de résultats. Baudouin ne se contentait pas de repousser les attaques, de se jouer de tous les efforts, il sortait de son château quand on le croyait découragé, abattu; et, suivi de ses chevaliers fidèles, il se précipitait sur les Catholiques, leur causait de grandes pertes, et, s'il rentrait dans Montferrand, c'était pour se préparer à d'autres avantages que jamais il n'achetait trop cher.

Une brèche au corps de place finit enfin par être ouverte. Le comte Simon, qui appelait ce moment de ses vœux, se mit lui-même à la tête de ses troupes, et fit alors, pour les entraîner sur ses pas, ce qu'on était en droit d'attendre de sa valeur. Dans cette journée sanglante, il se montra, tour à tour, chef expérimenté et soldat intrépide; il n'y eut de sa part ni faute, ni oubli, ni manque de précaution; tout, à l'avance, avait

été par lui étudié et prévu ; soins inutiles ! Les assiégeants, malgré leur audace et leur persistance, furent culbutés dans les fossés, et la garnison, après avoir brisé les machines dressées contre ses murailles, poursuivit les croisés jusqu'aux barricades qui entouraient leur camp.

Le général catholique éprouva une cruelle mortification de sa non-réussite. Minerve, Terme, Lavaur n'avaient pas résisté à ses armes ; la citadelle de Cabaret s'était soumise sans combattre, et un château qui, par sa situation, son peu de développement, le petit nombre de ses défenseurs, n'entrait pas en comparaison avec la moindre de ces forteresses arrêtait son armée dès ses premiers pas sur le territoire du comte de Toulouse, et prouvait par là au pays qu'avec de la détermination et de la ténacité on défiait impunément sa puissance.

Redoutant un nouvel échec, s'il tentait encore un assaut ; ne pouvant se résoudre à transformer le siége de cette place en un blocus qui l'exposerait à rester plusieurs mois inactif, Montfort pensa qu'il serait peut-être plus facile de venir à bout de Baudouin par la ruse que par la force. On le disait ambitieux, envieux de l'élévation de son frère ; en s'adressant à ses passions, il espéra gagner un adversaire dont, chaque jour, il apprenait à connaître les hautes qualités, et qui, une fois associé à sa fortune, promettrait, par son caractère résolu, inébranlable, de lui être un allié aussi utile que sûr.

Décidé à essayer de ce moyen, il proposa à Baudouin une entrevue, et, sur son honneur, il lui assura toute garantie pour sa personne.

Se fiant à cette parole, Baudouin se rendit au camp des croisés, accompagné d'un seul chevalier. Montfort, dans cette conférence, déploya, pour arriver à ses fins, toutes les ressources de son esprit délié et habile. Après s'être attaché d'abord à démontrer l'impossibilité de prolonger davantage la défense de Montferrand, il fit observer à Baudouin que, s'il y avait eu pour lui obligation de satisfaire aux lois de l'honneur, il était, pour l'homme de guerre, un devoir non moins sacré, celui de soustraire les siens à une mort inutile. Puis il se plut à exalter ses talents, sa valeur, et feignant à son égard un intérêt extrême, intérêt inspiré par ses œuvres et par ses hauts faits, il laissa enfin entrevoir que Raymond, blessé dans son orgueil, jaloux de ses mérites, ne l'avait chargé de la garde d'un point si faible, si peu important, que pour amoindrir, par sa défaite, une renommée qui lui portait ombrage. Tout, d'ailleurs, selon lui, devait le convaincre que son frère ne désirait autre chose que sa perte. S'il n'en était pas ainsi, l'aurait-il exposé, avec quelques chevaliers, aux attaques de l'armée catholique entière, lorsqu'il n'avait disputé ni Castelnaudary, ni même des places beaucoup plus fortes encore? Voyez, ajouta-t-il, s'il se dispose à vous secourir, s'il prend le moindre souci de votre position désespérée!

Au surplus, supposons-le sans mauvais desseins à votre sujet, où vous conduira cette fidélité à une cause perdue à l'avance? Vous flattez-vous de tenir tête à l'Europe, à toute la Chrétienté? Abandonnez donc un parti que vous ne sauriez préserver de sa chute, et un prince qui cherche seulement à vous précipiter le premier dans l'abîme. Si près de moi je voyais un Baudouin, je voudrais que ce nom fût illustre parmi les illustres; je voudrais l'entourer d'honneurs et de richesses. Séparez-vous de ceux qui ne vous montreront jamais que de la méfiance et de l'ingratitude; quittez des rangs où votre dévouement même devient une accusation contre vous, et ralliez-vous à des étendards qui vous assurent gloire et grandeur.

Tel est le sens des discours adressés par Montfort à un prince qui, depuis ses plus jeunes ans, nourrissait dans son cœur des sentiments d'envie, et ne songeait pas sans amertume à la puissance dont le droit d'aînesse l'avait déshérité. Heureux d'entendre sortir de la bouche d'un étranger des paroles qui, plus d'une fois, s'étaient présentées à son esprit, Baudouin écouta trop longtemps ce langage perfide. Séduit par des pensées coupables, le prince qui pouvait être le soutien de sa patrie, le sauveur de sa maison, consentit, dans ce moment d'entraînement et d'erreur, à un traité ignominieux. Il passa sous les drapeaux de Montfort, et fit serment de servir le général catholique envers et contre tous.

Baudouin, à l'issue de cet entretien, alla instruire son frère de sa résolution, et, aveuglé par son égarement, il ne craignit pas, dit D. Vaissette, de prétendre, devant lui, trouver des excuses à sa conduite; mais Raymond, indigné, lui ordonna de s'éloigner sur-le-champ, et se contenta de lui défendre de jamais reparaître en sa présence.

Se croyant dégagé désormais de toute obéissance au chef de sa famille, ce prince félon retourna vers Montfort, qui s'empressa de l'admettre parmi les siens et d'accepter son hommage. Promptement réconcilié avec l'Église, Baudouin reçut en fief, du général catholique, plusieurs domaines situés dans le Quercy, et dès lors cette province fut le lieu de sa résidence habituelle. Il est inutile d'ajouter que, d'après ses engagements nouveaux, il ne perdit pas une occasion de faire au comte Raymond une guerre implacable.

Notre intention, à coup sûr, ne saurait être d'atténuer la rigueur du jugement qui s'attache à une action criminelle; cependant, il faut le dire, Baudouin n'était pas traité, à la cour du comte de Toulouse, avec la considération qui lui était due. Raymond promettait sans cesse d'assurer sa fortune, de lui créer une position digne de sa naissance et de son rang, et en aucun temps sa faveur ne s'était arrêtée sur son frère (1). Cet oubli

(1) C'est ce que prouvent différentes chartes jointes aux preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc*.

injuste rappelait son refus obstiné, lorsqu'il succéda à son père, de reconnaître le moindre lien de parenté entre lui et Baudouin; pourtant, malgré une déclaration d'autant plus offensante que rien ne l'autorisait, Baudouin, une fois admis à jouir de ses droits, sembla ne plus se souvenir d'une si poignante injure, et dans différentes occasions il montra au comte de Toulouse sinon de l'affection, au moins de la déférence et du dévouement. Si plus tard il devint parjure et traître, on ne peut donc le nier, Raymond, de son côté, eut certainement aussi des torts à se reprocher envers lui.

L'armée catholique, maîtresse de Montferrand, s'empara, sans coup férir, de toutes les petites places des environs. Lasbordes, Saint-Martin, Saint-Papoul, Villespi, Laurac, Miraval, Fendeilhe et Villeneuve se soumirent volontairement aux croisés. Le château de Mas-Sainte-Puelles, le seul qui refusât d'ouvrir ses portes, fut enlevé par escalade et livré au pillage.

5 juin 1211.

Le comte Simon occupa encore Castelnaudary et remit aussitôt cette place en bon état de défense. Se portant ensuite sur le Tarn, il franchit cette rivière à Rabastens, s'empara des châteaux de Montaigu, Gaillac, Cahuzac, la Garde, Puiceley, Saint-Marcel, la Guépie; en un mot, de toutes les forteresses de l'Albigeois. Il prit, en outre, Saint-Antonin, qui touchait à la frontière du Rouergue.

Sur ces entrefaites, Thibaud, comte de Bar, arriva à Carcassonne avec un corps considérable d'Allemands. Il

était accompagné de son fils Henri, du comte de Châlons et de plusieurs autres seigneurs excités par l'espoir de profiter des avantages promis aux pèlerins.

Ce renfort vint très à propos pour permettre à Montfort de laisser des garnisons dans les places dont il s'était rendu maître, et de marcher enfin sur Toulouse, qui était le but où tendaient tous ses vœux. En effet, Thibaud et lui s'avancèrent, chacun par des routes différentes, dans la direction de cette ville, et, s'étant rencontrés à Montgiscard, ils s'entendirent sur les moyens à prendre pour aller assiéger ensemble la capitale de Raymond.

Les Toulousains, instruits du danger qui les menaçait, s'empressèrent d'envoyer une députation aux légats et aux chefs des croisés, pour témoigner leur surprise de ce que l'on songeât à les traiter en ennemis, quand, depuis la levée de leur excommunication, ils avaient toujours rempli leurs promesses, et ne s'étaient attiré aucun blâme de leur évêque.

Les prélats, fort peu soucieux de cette démarche, prétendirent qu'ils n'accusaient pas les habitants d'avoir manqué à leurs engagements ou commis des méfaits nouveaux, mais qu'en obéissant à un prince en hostilité flagrante avec l'armée catholique ils devenaient, par ce fait seul, les ennemis de l'Église. S'ils voulaient, ajoutèrent les légats, chasser de leur ville le comte Raymond et ses partisans; se considérer comme déliés de leurs

serments envers lui ; reconnaître pour seigneur le chef qui leur serait désigné au nom du pape, eux, les représentants du saint-siége, se garderaient bien de rien entreprendre contre Toulouse. Si, au contraire, ils persistaient à servir, avec un zèle coupable, celui sur lequel était jeté l'anathème, ce serait convenir de leur hérésie, et tant d'aveuglement leur attirerait un châtiment terrible.

Les députés, dans cette alternative critique, ne firent pas attendre leur réponse. Raymond, notre seigneur, dirent-ils aux prélats, nous a promis protection et secours; nous lui avons juré soumission et fidélité ; le comte a tenu sa parole ; aucun de nous ne se rendra parjure.

Animée des mêmes sentiments, la population de Toulouse prodigua à son seigneur les assurances les plus touchantes de son amour. On vit la bourgeoisie apporter ses épargnes pour contribuer aux charges de la guerre, la noblesse mettre sa fortune à la disposition de son suzerain, et tous les habitants, jusqu'aux enfants et aux femmes, se préparer à la défense commune.

Lorsque, à l'heure de l'adversité, un souverain reçoit de pareils témoignages d'affection, l'histoire est dispensée d'en faire l'éloge. Raymond, aux yeux de ses sujets, était un père plutôt qu'un maître. Ainsi que nous l'avons dit déjà, sa faiblesse si coupable tenait moins à son manque de volonté qu'à son désir extrême de pré-

server ses peuples des malheurs dont il pressentait les suites. Longtemps il avait donné des preuves de la fierté de son caractère ; nul n'aurait révoqué en doute son courage, et pourtant il était resté pusillanime devant les menaces et résigné devant les outrages. Il se flattait, en abandonnant ses droits, ses intérêts, de satisfaire une ambition exigeante ; il pensait, en s'humiliant, désarmer les rancunes et les haines. Dans cet espoir, rien ne lui coûtait pour éviter à ses provinces un interdit et une invasion. Il fallait bien que ses concitoyens le jugeassent ainsi, puisque, malgré ses fautes, malgré les désastres, conséquences de sa longanimité par trop prolongée, le pays lui garda toujours sa foi et son attachement.

Arrivé enfin à s'avouer l'inutilité de ses sacrifices personnels, ce prince va redevenir ce qu'il s'était montré au début de sa carrière, digne de lui et de ses ancêtres. Il n'y aura plus, de sa part, ni concessions timides ni actes contraires aux devoirs que son nom lui imposait ; hardi dans la combinaison de ses projets, il ne le sera pas moins dans l'exécution de ses entreprises, et ses ennemis, confondus de cette transformation subite, regretteront plus d'une fois d'avoir engagé une lutte dont l'issue ne leur paraîtra plus si assurée.

L'évêque Foulques, pour punir les Toulousains de leur détermination, eut recours à un moyen de nature, à cette époque, à impressionner profondément les esprits. Il prescrivit au prévôt de la cathédrale et à tous

les ecclésiastiques de son diocèse de se réunir dans la basilique de Saint-Sernin ; de sortir processionnellement de cette église, le saint sacrement en tête, pieds nus, portant en main des cierges éteints et renversés, et, quittant ainsi la ville, de gagner sans retard le camp de l'armée catholique.

Raymond, nullement alarmé de ces démonstrations, mit tous ses soins à réconcilier les habitants que divisaient les querelles religieuses, et, après leur avoir fait comprendre la nécessité d'agir sans cesse sous l'inspiration d'une même pensée, il se consacra entièrement à ce qui intéressait la défense de sa capitale.

A son premier appel, les comtes de Foix et de Comminges accoururent avec leurs vassaux. Ces forces étaient considérables ; jointes à celles dont Raymond disposait déjà, elles permirent à ce prince de ne plus redouter l'approche des croisés, et même de chercher à se mesurer avec eux. Lorsqu'il apprit l'entrée, à Montgiscard, des comtes de Bar et de Montfort, il rompit le pont de Montaudran, et s'avança ensuite avec un corps de fantassins et cinq cents cavaliers d'élite, pour les empêcher de franchir le Lers.

Montfort, n'osant pas traverser cette rivière en face de son ennemi, remonta le cours d'eau et trouva un pont que le comte de Toulouse avait ordonné de démolir, mais dont la destruction incomplète ne rendait pas le passage impossible.

Les deux adversaires, qui marchaient en s'observant, l'un par la rive droite, l'autre par la rive gauche du Lers, se rencontrèrent à ce pont, et s'en disputèrent alors vivement la possession. Pendant plus de trois heures, Raymond s'opposa avec avantage à tous les efforts dirigés contre lui, et il ne se décida à la retraite que lorsque l'infanterie des croisés, qui avait reconnu un gué non loin de là, fut au moment de prendre à revers la position qu'il occupait. Il revint sur ses pas avec ordre, sans précipitation, et, placé constamment à l'arrière-garde, il battit même plusieurs fois les Catholiques attachés à sa poursuite. Dans un de ces engagements, vingt-trois chevaliers croisés mordirent la poussière.

10 juin 1211.

L'armée catholique arriva avec Raymond devant Toulouse, et dressa sur-le-champ ses tentes sous les murs de la ville. N'étant pas assez forte pour investir une place qui comptait alors cent cinquante à deux cent mille âmes de population, elle se concentra du côté du monastère de Saint-Sernin, en face du faubourg, et se borna à diriger ses attaques contre les deux portes qui regardaient l'abbaye.

Les Toulousains, pour montrer le mépris que leur inspiraient leurs adversaires, non-seulement ne fermèrent pas ces portes, mais, ne craignant pas d'affaiblir cette partie de leurs murailles, en ouvrirent quatre autres, dont on laissa l'entrée libre et la nuit et le jour.

Montfort ne pouvait demeurer insensible à cette provocation insultante. Il réunit en conseil le légat, le comte de Bar et le comte de Châlons, leur démontra combien il importait de tenter immédiatement une attaque de vive force, et, cet avis n'ayant soulevé aucune opposition, Simon ordonna sur-le-champ un assaut général.

Le signal du combat donné, les Allemands se portèrent sans hésitation sur les portions de l'enceinte que l'on venait d'abattre pour la construction des issues nouvelles. Ils franchirent ces ouvertures, continuèrent à s'avancer bravement, et déjà ils se croyaient les maîtres de la ville, lorsque les Toulousains, massés en arrière de ces passages, apparurent tout à coup et les reçurent avec tant de résolution, qu'ils les mirent dans le plus grand désordre. Vainement les troupes du comte de Châlons se présentèrent à leur tour; vainement Montfort, toujours aux premiers rangs, chercha, en prodiguant sa vie, à réveiller l'ardeur de ses soldats ; rien ne put ébranler les Toulousains, qui, armés de piques et de pertuisanes (1), formaient comme un rempart mobile, où partout la résistance était égale, où partout les assaillants étaient sûrs de trouver la mort. Si les mangonneaux ou le fer de l'ennemi faisaient une trouée dans cette muraille vivante, le vide était rempli aussitôt,

(1) Espèce de hallebarde dont le fer était plus long, plus large et plus tranchant que celui de la pique et de la lance.

et l'obstacle, pour cela, n'avait perdu ni de sa cohésion ni de sa solidité.

Les croisés, dans leur retraite, ou plutôt dans leur fuite, abandonnèrent aux Toulousains quatre cents tués ou blessés, et ce fut avec une peine infinie qu'ils regagnèrent leur camp. Les comtes de Foix et de Comminges contribuèrent beaucoup au brillant résultat de cette journée. Le premier eut son cheval tué pendant l'action et vit tomber à ses côtés Raymond de Castelbon, l'un des chevaliers qu'il aimait et estimait le plus.

Raymond préludait, par là, aux avantages que lui préparait la fortune. Informé de l'approche d'un convoi de vivres amené à ses ennemis par le sire Eustache de Quen et le châtelain de Melphe, il résolut d'enlever à l'armée catholique les approvisionnements attendus par elle avec une impatience extrême.

Pour accomplir ce projet, il partagea sa cavalerie en deux corps. Il confia le commandement de l'un au comte de Foix, qui alla s'embusquer sur la route du convoi; et avec l'autre, afin de détourner l'attention de Montfort et l'empêcher de secourir les siens, il attaqua lui-même le camp des croisés, à l'heure où, la chaleur du jour étant la plus intense, ceux-ci avaient pour habitude de se livrer au sommeil.

Protégé par cette circonstance, Raymond culbuta facilement les détachements placés en avant-postes et aborda les lignes de l'ennemi sans avoir rencontré d'opposition

sérieuse. Les soldats commençaient à butiner et à incendier les tentes, lorsque Montfort, averti par le tumulte, accourut en toute hâte et parvint, non sans peine, à mettre ses troupes en ordre et à engager régulièrement le combat.

La lutte alors devint des plus vives. Raymond ne pouvait se résoudre à renoncer à un succès qui, déjà presque assuré, lui permettait d'en espérer de plus décisifs encore. Montfort, de son côté, voyait, dans une défaite qui serait attribuée à son manque de précaution, de grands embarras dans l'avenir et voulait, à tout prix, ressaisir la supériorité ; ainsi les deux chefs attachaient à cette action un intérêt que leur position particulière explique fort aisément.

Le comte de Toulouse l'emporta enfin sur son adversaire ; néanmoins, l'infanterie catholique arrivant de toutes parts, ce prince craignit, s'il tardait à revenir sur ses pas, de ne plus être maître des passages en arrière, et prudemment il ordonna la retraite, qui ne s'exécuta pas sans difficultés ni sans sacrifices.

Rentré à Toulouse, Raymond en ressortit à l'instant même pour se porter à la rencontre du sire de Quen et du châtelain de Melphe. Ces deux chevaliers, à l'approche de l'ennemi, se préparèrent à le recevoir, et firent d'abord rétrograder le convoi confié à leurs soins. Mais, dans ce moment, le comte de Foix, quittant son embuscade, assaillit les cavaliers catholiques, déjà aux prises

avec le comte de Toulouse, et, malgré leur résistance vigoureuse, il en eut facilement raison. Eustache de Quen, après s'être vaillamment défendu, finit par succomber sous le nombre; tous ses hommes furent taillés en pièces, et le châtelain de Melphe, grâce à la vitesse de sa monture, eut le triste bonheur d'échapper seul au sort de ses compagnons d'armes (1).

Depuis longtemps les croisés étaient devant Toulouse, et le siége de cette ville n'avait eu d'autre résultat que de prouver aux Catholiques l'insuffisance de leur armée. La disette se faisait sentir de plus en plus parmi elle, et, chaque jour, elle allait s'affaiblissant d'une manière inquiétante. Montfort, effrayé de cette situation, se décida à reculer devant son entreprise. Paraître abandonner volontairement ses projets coûtait moins à son orgueil qu'une retraite obligée et honteuse. Toutefois, conseillé par le dépit et la colère, il se procura, avant de s'éloigner, une satisfaction qui était non-seulement une action mauvaise, mais une faute. Sans songer à la possibilité d'être ramené sur le même terrain dans des circonstances plus favorables; sans tenir compte de la nécessité, en ce cas, de se ménager des ressources précieuses, il eut la pensée sauvage de ravager impitoyablement le pays à plusieurs lieues à la ronde. A cet effet, il forma ses troupes en nombreux détachements,

(1) Voir Pierre de Vaux-Cernay. — Langlois, p. 237 et suiv.

indiqua à chacun de ces corps une direction différente, et leur donna pour instruction spéciale de couper les arbres, d'arracher les vignes, d'anéantir les récoltes, d'incendier les habitations, en un mot de couvrir la contrée de débris et de ruines.

Les Toulousains, qui, du haut de leurs murailles, voient l'œuvre de destruction se propager au loin, courent en foule sur la place du palais et demandent à grands cris de s'opposer aux dévastations de ces nouveaux Vandales; ils ne peuvent, disent-ils, rester tranquilles spectateurs de la détresse de leurs familles et de leurs amis. Cependant Raymond, quoique s'associant à leurs pensées généreuses, craint que des hommes mal armés et sans expérience ne deviennent victimes de leur ardeur ; et, d'un autre côté, des considérations particulières l'empêchent de faire sortir les troupes de la garnison. Malgré ses propres désirs, il se refuse donc aux sollicitations les plus pressantes. Mais Hugues d'Alfar, sénéchal d'Agen, et Pierre d'Arcis, son frère, partagent l'exaltation des habitants; ceux-ci les conjurent de se mettre à leur tête, et les deux chevaliers, qui attendent impatiemment l'occasion de fondre sur l'ennemi, cèdent à leurs prières, ouvrent une des portes de la ville et s'élancent avec eux dans la campagne.

..... Malgré le comte ils vont ouvrir les portes,
Et assaillir ceux de l'host de deux côtés.

Ce fut un mercredi matin, à ce que j'ai ouï dire,
Et bien près de l'heure de tierce qu'ils sortirent.
Ceux de l'host venaient de dîner quand ils furent assaillis ;
Mais le comte de Montfort ne s'était point désarmé,
Et les croisés, pour la plupart, avaient aussi gardé leurs hauberts.
Ils montent tôt et vitement sur leurs destriers,
Et là vous auriez vu alors des deux parts frapper force coups
D'épieu sur les heaumes qui en retentissent ;
Vous auriez vu briser, fendre et choquer tant d'écus,
Que vous auriez cru le monde entier prêt à s'abîmer.

. . . .

. . . .

Grand fut le combat, si Jésus-Christ me protége,
Lorsque les Toulousains et les Navarrais assaillirent l'host.
Vous auriez entendu les Allemands crier tout haut,
Crier tous à la fois : « A Bar ! à Bar ! à Bar (1) ! »

Il paraît, d'après ce récit de Guillaume de Tudèle, que le comte de Foix, voyant s'engager ainsi une véritable bataille, contrairement à la volonté du comte de Toulouse,

(1) ..... Malgrat del comte van las portas obrir
E van a cels de lost de doas partz salhir
Un dimercres mati si cum eu auzi dir
Ben era pres de tercia quen volian ichir
An dinnat cels de lost can los vengro envair
Mas los coms de Montfort anc nos volc desgarnir
Nils pluzors de la ost lors aubercs desvestir
Tost eisnelamens van els destriers salhir
Aqui viratz tans colps de doas partz ferir
Dels espieuts sus los elmes que los fan retendir

crut, de son côté, devoir franchir aussi les remparts, avec ses Béarnais et ses Navarrais, pour venir en aide à ceux qui se compromettaient si imprudemment. Au surplus, dans cette circonstance, peut-être n'agit-il que d'après les ordres de Raymond lui-même ; car, bien que ce prince dût être fort mécontent de voir une affaire sérieuse entamée malgré lui, il ne restait pas indifférent au danger que courait une population dévouée à sa cause et coupable seulement d'un zèle inconsidéré. Quoi qu'il en soit, Raymond-Roger tomba sur les soldats du comte de Bar, et, après leur avoir fait éprouver des pertes considérables, il finit par les mettre dans une déroute complète.

La désobéissance des habitants, loin de leur devenir fatale, comme il y avait lieu de le craindre, puisque leurs ennemis se tenaient sur leur garde et prêts à les recevoir, leur valut, au contraire, un succès éclatant. Dès que Montfort avait eu connaissance de l'attaque, il s'était

Tant escut peciar e fendre e croichir
De tot lo mon dicheratz que cujava perir

. . . .

Mot fo grans lo torneis si Jeshu Crist mampar
Can feriro en lost li Tolza el Navar
Adonc viratz en aut los Alamans cridar
Tuit li pluzor cridavan a Bar a Bar

Cansos de la crozada, p. 130.

empressé de rappeler ses troupes dispersées aux environs; mais, avant leur retour, les Toulousains avaient envahi son camp, pillé ses tentes, brisé ses machines de guerre, tué beaucoup de monde aux croisés, entre autres plusieurs chevaliers de distinction, et, lorsque l'armée catholique se trouva réunie et en mesure de reprendre l'offensive, la garnison victorieuse rentrait dans la place avec un riche butin, et, selon des historiens dignes de foi, sans avoir sacrifié un seul homme (1).

27 juin 1211.

Deux jours après, pendant une nuit obscure, Montfort leva le siége de Toulouse et laissa son camp avec précipitation en abandonnant ses blessés et même une partie de ses bagages. Accompagné de l'abbé de Cîteaux, il se dirigea d'abord vers le comté de Foix.

Partout l'armée continua à saccager impitoyablement le pays, mais ce fut particulièrement sur les domaines de Raymond-Roger que se déchaîna sa furie. Elle rappela à la mémoire des peuples les invasions des Alaric et des Attila. Le comte de Foix ayant contribué efficacement aux revers éprouvés par le général catholique, celui-ci voulut s'en venger à la manière des barbares : il brûla Hauteville sur l'Ariége, mit au pillage le faubourg de Foix, et signala constamment son passage par l'incendie et le meurtre.

(1) D. Vaissette, — Pierre de Vaux-Cernay, — Langlois, — l'auteur de la chronique provençale.

Ce genre de guerre n'obtint pas, sans doute, l'assentiment de tous les croisés; au moins sommes-nous autorisé à le croire par l'éloignement subit du comte de Châlons et de ses vassaux. Nous savons aussi qu'il fallut des instances très-pressantes pour retenir, momentanément, les Allemands et le comte de Bar. Cependant ces princes ne pouvaient donner pour prétexte à leur départ le triomphe assuré des troupes de l'Église et l'inutilité des secours amenés par eux. Si donc, malgré les résultats que faisait espérer leur présence, ils quittaient le champ de bataille, c'est qu'enfin il répugnait à leur conscience d'être plus longtemps les complices de tant d'iniquités et de tant d'horreurs. Notre opinion est, d'ailleurs, corroborée par un témoignage assez important. La chronique provençale prétend que, avant de se séparer de l'armée catholique, le comte de Châlons reprocha à l'abbé de Cîteaux et au nouveau seigneur de Béziers l'injustice de leurs procédés envers les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, et que le légat et le chef des croisés auraient peut-être traité alors de la paix, si l'évêque Foulques ne les eût, pour ainsi dire, obligés de persister dans leur résolution.

Après être resté huit jours sur les terres du comte de Foix, Montfort revint à Pamiers pour se rendre dans le Quercy, où, suivant un historien contempo-

rain (1), il était appelé par la noblesse, qui consentait à le reconnaître pour seigneur et à décliner l'autorité du comte de Toulouse.

Arrivé à Castelnaudary, le comte de Bar se refusa à aller plus loin. Ni sollicitations ni prières ne purent rien changer à sa détermination. Montfort s'en montra d'autant plus contrarié que le nombre des pèlerins regagnant leurs provinces s'accroissait en proportion de la diminution des chances favorables à la cause de l'Église.

Le dépit que ressentirent de cette circonstance le général catholique et les autres chefs de l'armée apparaît clairement dans les expressions fort peu ménagées dont se sert Pierre de Vaux-Cernay, pour nous raconter de quelle façon les deux princes se séparèrent.

« Comme ils étaient en route et près de Castelnaudary,
« le comte (de Bar), de peur, faillit à sa promesse, et,
« nonchalant de son honneur et renom, il dit à Mont-
« fort qu'il n'irait du tout avec lui. Tous en restèrent
« ébahis, et se joignant à notre comte, lequel était bien
« violemment troublé, ils lui adressèrent instances,
« suppliques, sans toutefois en rien obtenir. L'autre, sur
« l'heure, demanda à ceux d'Allemagne s'ils étaient
« toujours en dessein de le suivre, et, comme ils eurent
« assuré qu'ils chemineraient très-volontiers avec lui, il

(1) Petro Vall.

« se remit en marche vers Cahors, tandis que le comte
« de Bar, prenant une tout autre route, tourna bride sur
« Carcassonne. Disons qu'à son départ il eut à endurer
« tel opprobre qu'il ne serait aisé de l'exprimer, pour
« autant que ceux de notre armée le lardaient si publi-
« quement d'injures, et à ce point que nous n'osons,
« par vergogne, dire et écrire ce qu'ils disaient; et il
« advint ainsi, par le juste jugement de Dieu, que celui
« qui en venant au pays d'Albigeois était, dans les villes
« et châteaux, craint et honoré de tous, fut, à son re-
« tour, honni de tous et avili à tous les yeux. »

Le départ du comte de Bar ne modifia en rien les projets de Montfort; il continua à marcher sur le Quercy, et, chemin faisant, il s'empara du château de Caylus, qu'il prescrivit de détruire de fond en comble. D'après Pierre de Vaux-Cernay, la ville de Cahors reçut ce prince avec de grandes démonstrations de joie. D. Vaissette dit aussi que les habitants lui firent *beaucoup d'accueil*. Nous avons peine à croire à une assertion si contraire à la vraisemblance; mais cela, fût-il vrai, ne nous prouverait autre chose sinon que, dans tous les temps, les ovations ont été faciles au pouvoir. Quoi qu'il en soit, cette ville, évidemment, prêta, selon l'usage, son serment de fidélité, et, cette formalité remplie, le comte se remit en route. Aux environs de Roquemadour, vers la frontière du Limousin, les Allemands quittèrent les Catholiques pour retourner dans leur patrie.

Durant le cours de cette expédition, l'abbé de Cîteaux, à la tête de quelques troupes, se dirigeait sur Cassès, dont s'était saisie la population de Roqueville pendant le siége de Toulouse. Après avoir enlevé cette place par escalade, Arnaud, fidèle aux règles si bien mises en pratique depuis le commencement de la croisade, fit pendre la garnison, brûler vifs les habitants, et rasa cette forteresse au niveau de ses fondations.

Revenu à Cahors, le comte Simon apprend que deux chevaliers laissés par lui dans le pays de Foix pour continuer à courir la campagne sont tombés aux mains de Raymond-Roger. Sans descendre de cheval, il repart, traverse Gaillac et Lavaur, s'arrête un moment à Carcassonne pour permettre au légat de le rejoindre avec ses forces, et, cette jonction opérée, il se porte sur un château aux environs de Pamiers, dont les soldats et les habitants sont passés par les armes.

Août 1211.

Cependant, Montfort, malgré ses succès partiels, perdait, chaque jour, du terrain par suite de l'affaiblissement de son armée. Vainement cherchait-il à suppléer au nombre par une activité sans égale; déjà différentes places soumises à son autorité lui avaient été reprises par Raymond, entre autres Belvèze et Montgiscard, et tant de points fortifiés qu'il devait défendre lui faisaient appréhender de ne pouvoir éviter bientôt de nouveaux échecs. Tout alors contribuait à accroître ses inquiétudes. Sa famille, au lieu d'être réunie dans une même ville et

protégée contre les chances de la guerre, était dispersée dans le pays et exposée, par conséquent, à craindre sans cesse pour sa sûreté. Alix de Montmorency se trouvait à Lavaur, sous la garde de Bouchard de Marli, auquel avait été inféodée la seigneurie de l'infortunée Guiraude; son fils aîné, resté malade à Fanjeaux, s'y voyait retenu en dépit de ses intentions et de ses désirs, et une fille, encore au berceau, recevait à Montréal les soins que réclamait son âge et que ne pouvait lui donner sa mère.

Montfort, dès la levée de boucliers du comte de Toulouse, s'était hâté, il est vrai, de rappeler à lui Guy de Lucé et cinquante chevaliers qu'il avait dû mettre au service du roi d'Aragon, son suzerain, pour l'aider à combattre les Maures; mais de quelle ressource était un si faible renfort, en présence des dangers qui le menaçaient! et pourtant, d'un autre côté, il n'attendait prochainement aucun secours.

Raymond, au contraire, décidé plus que jamais à suivre jusqu'au bout la ligne de ses devoirs, travaillait, jour et nuit, à rassembler une armée telle qu'il ne s'en était vu dans les provinces méridionales depuis les temps les plus glorieux pour la maison de Toulouse. S'étant adressé à la noblesse, à ses vassaux, à tous les princes du pays qui tenaient à la conservation de leurs droits et de leur indépendance, il avait rencontré partout des sentiments sympathiques et des cœurs dévoués. Savard de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angle-

terre, lui envoya deux mille Basques bons frondeurs; Gaston, vicomte de Béarn, cinq mille archers habitués aux privations et aux fatigues; Bertrand de Comminges, quatre mille sergents pesamment armés; Raymond-Roger, comte de Foix, dix mille hommes de pied et quatorze cents chevaux, commandés par son fils Roger-Bernard. Si à ces forces on ajoute les levées ordonnées dans les domaines du prince, les milices de Toulouse, de Montauban, de Castel-Sarrasin, de toutes les villes du comté disposées à prendre part à cette guerre nationale, on peut évaluer à environ soixante mille hommes le nombre des troupes que Raymond parvint alors à réunir sous ses drapeaux.

Lorsque les croisés s'étaient portés, au mois de mai, sur Cassès, nous avons vu le comte de Toulouse détruire les murailles de Castelnaudary, qu'il considérait comme incapable de résister à la moindre attaque, et Montfort, dirigé par une autre pensée, les remettre dans le meilleur état. Depuis ce jour, le chef catholique, trop clairvoyant pour ne pas reconnaître les avantages de cette position, s'était appliqué non-seulement à relever les remparts qui y existaient autrefois, mais à les compléter par des ouvrages appropriés à la configuration du terrain.

Le château de Castelnaudary, bâti par les Wisigoths, au sommet d'un mamelon aisé à défendre, quoique peu élevé, avait été pour ces peuples un de leurs boulevards

les plus formidables. Si ses murs s'étaient écroulés, les matériaux gisaient sur le sol, et il avait suffi d'un ordre aux habitants pour réparer l'œuvre de destruction commencée par les siècles et continuée ensuite par la main des hommes. Montfort avait réparé les constructions intérieures de la citadelle, déblayé ses fossés, rétabli son enceinte, et l'on distingue encore parmi les ruines de cette ancienne forteresse l'emplacement des trois tours qui, construites par ses soins, devaient servir de réduit, à voir au loin dans la campagne et à dominer les deux quartiers appelés la Baffe et Saint-Antoine. Quatre portes aux deux extrémités nord et sud ouvraient, avec le dehors, des communications faciles et sûres.

Ainsi restaurée, cette place, en quelque sorte l'avant-poste de Carcassonne, protégeait donc puissamment cette ville contre les forces qui avaient Toulouse pour centre d'opérations.

La première intention de Montfort fut de mettre une petite garnison dans Castelnaudary, et de se retirer avec toutes ses troupes à Carcassonne, pour y attendre son adversaire, et agir ensuite selon ce que lui commanderaient les événements ; mais le conseil d'un chevalier, appelé Hugues de Lascy, lui fit abandonner un projet basé cependant sur les véritables principes de la guerre.

L'auteur de la *Cansos* nous instruit de cette circonstance avec son originalité naïve :

Quand le comte de Montfort a consulté ses barons,
Hugues de Lascy s'est levé sur ses pieds.
« Seigneur, dit-il, puisque vous demandez conseil,
« Que tous ceux qui voudront (parler) disent ce qu'ils pensent.
« (Pour moi) si vous m'en croyez, voici ce que vous ferez (et rien autre).
« Si vous vous enfermez dans Carcassonne,
« Et si (l'ennemi) vient de ce côté, vous serez assiégé.
« Si vous entrez à Fanjeaux, là aussi vous le trouverez;
« Il vous suivra partout, tant l'on espionne bien pour lui!
« Et déshonneur vous en viendra jusqu'à la fin du monde.
« Si vous voulez m'en croire, c'est dans le plus faible château
« Qui soit en toute votre terre que vous les attendrez;
« Et, s'il vous arrive du secours, livrez-leur bataille;
« Le cœur me dit pour certain que vous les vaincrez. »
« — Par ma foi! dit le comte, vous me conseillez à merveille,
« Et quoi qu'il en arrive, votre parole ne sera point rejetée,
« Car vous m'avez, ce me semble, donné un bon conseil. »
Et personne n'en donne d'autre qui le fasse mettre de côté;
Tous, au contraire, s'écrient ensemble à haute voix :
« — Seigneur, il donne bon conseil, et nous vous prions de l'en croire. »
Là-dessus, ils se séparent, et chacun s'en va
Dans son quartier, dans son albergue, et se met au lit
Jusqu'au matin (1).

Se conformant à la pensée exprimée par son conseil, Montfort s'enferma dans Castelnaudary avec cinq cents

(1) Cant lo coms de Montfort los ac amonestatz
Nugues cel de Laisi sen es en pes levatz
Senher so li dih el pos cosselh demandatz

chevaliers et avec un corps d'élite plus que suffisant pour le rôle qu'il était appelé à jouer.

On s'étonnera peut-être de voir cet homme si inébranlable dans ses volontés, si opiniâtre dans ses résolutions, écouter ainsi les observations de ses subordonnés, et renoncer sans peine à une opinion dictée par la raison et l'expérience, pour se ranger à un avis peu sage et en

Digan cels que voldrau totas lor volontatz
Que si men voletz creire ja aldres non faratz
Si vos en Carcassona dedins vos enserratz
Sel vos segon en sai vos seretz asetiatz
Sius metetz a Fanjaus e la los trobaratz
Tan vos sigran per tot si lor es espiatz
Tro a la fin del mon seretz desonoratz
El plus frevol castel si creire men voliatz
Que sia en vostra terra aqui los atendratz
E si vos ve socors ab lor vos combatratz
Quel cors me ditz a certas que vos los venceratz
Per fe so ditz lo coms Fort be macosselhatz
Coment que lo plag prenda non seretz trastornatz
Que a mi es veiaire que bon cosselh donat
Non i a I. ni autre perque fos trespassatz
Ans au ben tuit essems en auta votz cridat
Senher bon cosselh dona pregam vos len creatz
Am tant se sopartiran e nes cascus anatz
Els ostals e els albergas e son els leitz colcatz
Trosca a la matineia.

Cansos de la crozada, p. 142.

complète opposition avec le sien. Pour s'expliquer cette contradiction apparente, il suffit de se rappeler la composition de l'armée catholique.

Les croisés, princes, seigneurs, ou chevaliers, étant libres de tout engagement, et maîtres de se retirer quand bon leur semblait, en emmenant avec eux leurs soldats et leurs vassaux, le général, exposé à être abandonné de tous à l'instant même, se trouvait dans l'obligation, afin d'éloigner le moindre sujet de mécontentement ou de plainte, d'user des ménagements les plus contraires à ses habitudes et les plus étrangers à son caractère. De cette situation exceptionnelle résultait donc la nécessité, pour le commandant supérieur, de ne jamais décider une opération importante sans d'abord l'avoir soumise à l'approbation des chefs de la croisade, et il fallait alors éviter, avec un soin extrême, de froisser les amours-propres et les intérêts particuliers, ou peut-être, aussitôt, l'armée n'existait plus.

Fin de septembre 1211.

Simon de Montfort entrait, pour ainsi dire, dans Castelnaudary, lorsque l'armée du comte de Toulouse se présenta devant cette place, et déploya ses tentes dans les prairies qui l'entouraient. Le comte de Foix fut placé à l'ouest, entre la ville et les collines désignées sous le nom de Montmer, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn du côté du sud, Lavaur de Mauléon du côté du nord, et Raymond, avec les siens, campa vers le nord-ouest, sur le versant du mamelon de Sainte-Catherine.

A peine établi dans ses positions, le comte de Foix, accompagné d'une centaine de lances, voulut reconnaître la partie de la ville qui lui faisait face. Gui de Lévis, chargé d'observer ses mouvements, se porta à sa rencontre avec un nombre de cavaliers à peu près égal, et les deux détachements, qui brûlaient d'en venir aux mains, se ruèrent l'un sur l'autre avec le même élan et le même courage. Après une mêlée très-vive, le maréchal de l'armée catholique finit par tourner bride, et Raymond-Roger se laissa entraîner à le poursuivre jusqu'au delà du fossé de la première enceinte. Les soldats de Montfort accoururent alors par des portes voisines, dans l'intention d'ôter toute retraite à leur imprudent ennemi. Effectivement il ne serait resté au comte de Foix aucun espoir de salut, si Giraud de Pépieux et le sire de Rieux n'avaient vu de loin le danger qui menaçait ce prince. Ils s'élancèrent à son secours, renversèrent tous les obstacles, et, entrant pêle-mêle avec les croisés dans le quartier Saint-Antoine, ils les obligèrent à aller chercher un refuge au château.

Cependant Montfort ne tarda pas à occuper de nouveau cette portion de la ville, mais prévoyant l'impossibilité de la garder, il la livra aux flammes. Alors Raymond-Roger en prit définitivement possession, et, lorsqu'il eut maîtrisé l'incendie avec l'aide des habitants, il s'attacha à garantir ce faubourg des attaques de la citadelle. Il multiplia de ce côté les barricades et

les retranchements, et il fit, au contraire, derrière lui de larges ouvertures aux murailles, dans le but de rendre plus faciles ses communications avec l'armée.

Le comte de Toulouse, pour bien assurer son camp contre un adversaire dont il savait la hardiesse, avait eu la précaution de l'enfermer dans des fossés profonds, et de disposer ses chariots de manière à arrêter l'ennemi, dans le cas où il se présenterait inopinément.

Dès le lendemain de son arrivée, il dressa ses machines et commença à battre la citadelle. A cette époque, les armes de jet avaient une portée fort restreinte; celles du comte, placées trop loin, envoyèrent d'abord une quantité considérable de projectiles, sans entamer aucunement les remparts; mieux inspiré, on amena enfin un mangonneau d'une très-grande puissance, et il lança des pierres assez grosses pour démolir et abattre une des principales tours du château.

Suivant D. Vaissette, Montfort, qui ne s'attendait pas à ce résultat, voulut essayer de s'emparer de la machine dont les effets lui devenaient si dommageables; mais les chevaliers qui l'entouraient, effrayés de cet acte de témérité, se précipitèrent aux rênes de son cheval et l'empêchèrent d'exécuter son dessein.

Si le siége de Castelnaudary était poussé avec habileté et vigueur, la défense se signalait par l'intelligence et la résolution. Toujours sur le qui-vive, toujours prêts à

courir aux points menacés, les croisés ne connaissaient ni le danger ni la fatigue. Une brèche était-elle commencée dans le jour, on la réparait pendant la nuit; ne pouvait-on reconstruire la maçonnerie, on y suppléait par des sacs remplis de terre ou de laine. Des deux côtés, les soldats déployaient le même zèle; des deux côtés, les chefs ne songeaient qu'à ajouter à l'éclat de leur blason. Nous avons vu le comte de Foix, entraîné par son ardeur aventureuse, ne pas craindre de franchir avec quelques hommes l'enceinte fortifiée de la ville; son fils, Roger-Bernard, non moins avide de renommée, lutta d'audace avec son père.

Les machines de guerre ayant pratiqué une ouverture au corps de place, Hugues de Lascy, à la tête d'un certain nombre de cavaliers, vint se ranger en bataille devant ce passage, pour remplacer un moment la muraille abattue et donner par là aux assiégés le temps de se retrancher en arrière. Roger-Bernard, considérant l'accomplissement de ce devoir comme une sorte de défi jeté par le sire de Lascy à lui et aux siens, se promet de l'en faire repentir. Il montre à ses soldats l'escadron qui semble braver leur courage, et, malgré la recommandation du comte de Foix de ne sortir de ses lignes que s'il y était contraint, il court ventre à terre sur l'ennemi, qui l'attend de pied ferme.

Le premier choc fut terrible, et la mêlée devint bientôt des plus sanglantes; mais Roger-Bernard finit par

l'emporter, et Hugues de Lascy, obligé de céder le terrain, se retira dans la place.

Ce n'était pas assez pour la fougue chevaleresque du jeune prince d'avoir défait son ennemi, il voulait sa destruction complète. Attaché à sa poursuite, il pénètre au delà des remparts, sans prendre aucun souci des difficultés qu'il trouvera au retour, et il ne s'aperçoit de cette faute inexcusable que lorsque les troupes de la garnison et l'entourent et le pressent. Son porte-enseigne, ses écuyers, tous ceux qui le suivaient sont tués ou forcés de demander merci. Resté seul, il n'a plus d'autre pensée que de terminer glorieusement ses jours. Assailli de toutes parts, dépouillé de son heaume et de plusieurs pièces de son armure, déjà il voit levé sur sa tête le fer qui va lui porter la mort ; il adresse un adieu à sa dame et une prière au ciel... Tout à coup, quand ses idées, troublées, obscurcies, ne lui permettent plus de percevoir un son, de distinguer aucun objet, il croit entendre au loin, comme sous l'empire d'un rêve, les mots à peine distincts : *Foix ! à la rescousse !* A ce cri si cher, son cœur, déjà glacé, retrouve sa chaleur et palpite ; sa poitrine, oppressée, se soulève et respire ; ses forces, prêtes à s'éteindre, se ravivent sous le souffle magique de l'espérance ; il tourne ses regards en arrière, pour savoir s'il n'est pas le jouet d'une erreur. O fortune sans pareille ! son père et ses fidèles Béarnais frappent, exterminent, dispersent tous ceux qui les empêchent d'ac-

courir à sa délivrance, et les croisés, surpris, épouvantés, se dérobent par la fuite à la furie des nouveaux combattants.

Ivres de leurs succès, les deux comtes se précipitent vers la porte de la citadelle ; ils essayent de l'enfoncer, de la briser, alors que le désordre et le découragement règnent parmi les défenseurs de la forteresse ; mais une pierre, lancée du haut d'une tour, atteint au milieu du front Roger-Bernard, et l'étend sans mouvement aux pieds de son père. Raymond-Roger, terrifié par ce coup fatal, connaît pour la première fois la peur, et pour la première fois il apprend jusqu'où va sa tendresse pour le seul héritier de son nom. Maintenant peu lui importent les victoires, la renommée, la puissance ; ses craintes sur une vie si précieuse ont dissipé, en un instant, ces illusions et ces rêves ; un soupir de son fils est la seule grâce qu'il implore. Ses reproches imaginaires ajoutent à son accablement profond ; après le bonheur de l'avoir sauvé, devait-il désirer autre chose ? devait-il attendre d'autres faveurs de la Providence ?..... Bientôt, cependant, moins effrayé sur les jours du blessé, il donne le signal de la retraite, et, tout en doutant encore des assurances qu'on lui prodigue, il regagne lentement ses tentes, couvrant de son œil inquiet celui en qui se concentrent et ses affections et ses vœux.

Jusqu'à la guérison complète de Roger-Bernard, il ne fut tenté aucune entreprise sérieuse contre Castel-

naudary. Le comte de Toulouse se contenta de resserrer la place davantage, et d'intercepter de plus en plus ses communications avec l'extérieur. Néanmoins ce temps d'arrêt dans les opérations ne tourna pas au préjudice de Raymond VI; les populations, certaines de l'impuissance de l'armée catholique, accoururent près de lui, témoigner de leur attachement et de leur soumission, et presque tous les châteaux conquis par l'étranger se replacèrent d'eux-mêmes sous l'autorité de leur ancien possesseur.

Pour seconder cette manifestation nationale, le comte de Foix, aussitôt le rétablissement de son fils, parcourut le pays avec lui, et ensemble ils enlevèrent aux croisés beaucoup de points restés encore en leur pouvoir. Dans le nombre, nous citerons Saint-Martin-Lalande, le château de Lasbordes, Alzonne, Laurac-le-Grand, Saint-Gauderic, Fendeilh, Villeneuve, Baragne, Mireval, Belflou, Saint-Michel-de-Lanès, Belpech et Saverdun.

De son côté, Raymond entra aux acclamations des habitants dans Avignonet, Cuq, les Cassès, Issel, Montferrand, Saint-Félix-de-Caraman, Labécède (1), Villemagne et Saint-Papoul. Il se serait même emparé de Cabaret, où il avait des intelligences, si le chef, chargé de cette expédition, ne s'était égaré dans les montagnes pendant une marche de nuit.

(1) Fort château du Lauraguais.

Jamais la situation de Montfort n'avait été si critique. Assiégé dans une ville où les subsistances tiraient à leur fin, il voyait autour de lui les provinces ne tenir plus compte de ses ordres ni de ses menaces, tandis que son adversaire trouvait, au contraire, dans le dévouement de ses sujets, des hommes pour recruter ses troupes, des approvisionnements pour subvenir à ses besoins.

Pressé par les nécessités du moment, le général catholique ordonna au maréchal de l'armée de se rendre à Fanjeaux, pour y rassembler le plus de vivres possible, et il lui enjoignit, en outre, d'aller ensuite convoquer les milices des diocèses de Béziers et de Carcassonne, qu'il lui amènerait sans retard.

Gui de Lévis, malgré le zèle qu'il mettait toujours à l'accomplissement de ses devoirs, ne recueillit aucun fruit de sa démarche et revint à Castelnaudary sans avoir pu obtenir ni blés, ni bestiaux, ni cavaliers, ni fantassins. Montfort, furieux, le fit partir pour le Carcassès, en lui adjoignant Mathieu de Montmorency, et cette nouvelle tentative ne réussit pas mieux que la première. Les deux envoyés, accueillis de ce côté avec tout aussi peu de faveur, s'adressèrent aux Narbonnais, auxquels ils rappelèrent qu'en vertu de leur traité d'alliance ils devaient aux troupes de l'Église des secours en hommes et en argent; mais leurs efforts ne déterminèrent pas le vicomte Aimery à venir en aide à la croisade.

Cependant, après beaucoup d'instances et de pro-

messes, Gui de Lévis parvint à engager sept à huit cents Narbonnais à le suivre. Ce renfort était assez considérable pour que le maréchal de l'armée se montrât fier de rentrer à Castelnaudary à sa tête. Malheureusement pour lui, les choses ne se passèrent pas de la sorte. A la vue du camp du comte de Toulouse, ces miliciens se débandèrent sans écouter ni exhortations ni menaces, et pas une de ces recrues n'arriva à sa destination.

Montfort, n'ayant rien à attendre du pays, se décida enfin à rallier ses forces éparses çà et là sur le territoire, et à abandonner plusieurs places, inutiles en ses mains tant qu'il ne pouvait tenir la campagne, et faciles à recouvrer si les chances de la guerre lui redevenaient favorables.

En conséquence, il prescrivit à Gui de Lévis d'aller retirer de Carcassonne tous les hommes qui n'y seraient pas absolument indispensables, et il appela aussi à lui les garnisons presque entières de Lavaur, de Cabaret, de Saissac et de Fanjeaux.

Dans un but de prévoyance louable, Montfort désigna à ces détachements divers un même point de rassemblement, Saint-Martin-des-Bordes ; car il était essentiel qu'ils marchassent réunis s'ils ne voulaient s'exposer à quelque affaire fâcheuse. Il poussa même plus loin la précaution : il envoya à leur rencontre Gui de Lucé, le châtelain de Melphe, le vicomte d'Onges, et quarante chevaliers, afin d'éclairer la route et d'assurer leur marche jusqu'à

Castelnaudary. Toutes ces mesures fort sages faillirent néanmoins devenir inutiles par une trahison qu'il lui eût été difficile de prévoir.

Guillaume Cat, gentilhomme languedocien, figurait en première ligne parmi les protégés du général catholique. Chaque jour, il recevait du chef des croisés quelque gage de sa bienveillance. Le comte ne s'était pas borné à lui conférer la chevalerie, il lui avait accordé plusieurs fiefs et, séduit par les nombreux témoignages de son attachement, il l'avait donné pour parrain à sa fille et pour gouverneur à son fils. Un serviteur placé dans de telles conditions devait assurément inspirer une confiance sans bornes; Montfort le choisit pour aller chercher les garnisons de toutes les forteresses aux environs de Fanjeaux. Guillaume Cat s'acquitta, en effet, de sa mission avec un zèle remarquable, mais, au lieu d'amener ces troupes à Castelnaudary, il les conduisit à Raymond VI. Par suite d'une défection, plus surprenante alors que de nos jours, le comte de Toulouse, instruit des dispositions prises par son adversaire, résolut d'envoyer aussitôt le comte de Foix attendre l'ennemi dans le voisinage de Saint-Martin-des-Bordes.

L'expédition promettait des dangers et de la gloire, aussi chacun aspira-t-il à en faire partie; l'armée entière désirait suivre le prince dont elle connaissait la vaillance, mais il fallut se conformer à la volonté du comte de Toulouse. Celui-ci restait avec les sires de Mauléon, de

Béarn et de Comminges, pour couvrir des positions qui ne manqueraient probablement pas d'être attaquées, ne fût-ce que pour empêcher les assaillants, par cette démonstration, de s'occuper des mouvements du dehors et de détacher du monde contre les renforts attendus.

Le comte de Foix, à la tête d'une portion de l'armée albigeoise, courut, sans perdre de temps, au poste qui lui avait été indiqué, et il se cacha de manière à ce que personne ne pût soupçonner sa présence. Cependant, selon D. Vaissette, ou plutôt suivant le récit de Pierre de Vaux-Cernay, que l'auteur de l'*Histoire du Languedoc* s'est contenté de reproduire, les Catholiques, dans l'appréhension d'une surprise, se firent précéder par des éclaireurs, qui découvrirent l'embuscade.

10 octobre 1211.

Quoi qu'il en soit, Gui de Lévis, avec quarante chevaliers des places du Lauraguais et quelques milices du pays, parut le premier au lieu du rendez-vous. Ces troupes, chargées sur-le-champ par le comte de Foix, ne tardèrent pas à lâcher pied, et Giraud de Pépieux, s'étant lancé à leur poursuite, joncha la campagne de leurs morts et de leurs blessés. Ce chevalier faillit payer cher son excès de zèle; entraîné loin des siens, il se trouva tout à coup devant la garnison de Saissac, et se vit, à son tour, exposé à une perte presque certaine. Vainement tenta-t-il de se dégager; malgré tous ses efforts, malgré le dévouement de ceux qui l'accompagnaient, il allait être accablé par le nombre, lorsque

Raymond-Roger accourut pour le tirer de ce mauvais pas. Les choses alors changèrent subitement de face. Les croisés, culbutés, foulés aux pieds des chevaux, cherchèrent inutilement à se défendre, et pas un n'aurait échappé au sort qui l'attendait, si les autres colonnes, en marche sur Saint-Martin-des-Bordes, n'avaient apparu fort à propos dans ce moment.

La réunion de tous les détachements formait un corps assez considérable. Bouchard de Marli et Martin d'Alguais amenaient avec eux deux cent vingt chevaliers des châteaux de Lavaur et de Cabaret; l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres, deux mille cinq cents fantassins, et Verles d'Encontre, les milices de Carcassonne.

En présence de ces forces, difficiles à évaluer exactement, le comte de Foix rallia ses soldats et s'empressa de les ranger en ordre de bataille. Il plaça au centre les chevaliers pesamment armés et mit aux deux ailes ses hommes à pied et sa cavalerie légère. Ces dispositions prises, il se porta à l'ennemi, qui lui-même, préparé à combattre, s'avançait résolûment.

Deux fois les Albigeois et les Catholiques s'attaquèrent avec fureur, et deux fois, de part et d'autre, les lignes ne se rompirent pas à ce choc. Une telle résistance ne fit qu'irriter des adversaires impatients de s'étreindre corps à corps. Dans une troisième tentative, les rangs enfoncés se confondirent, et la mêlée alors fut un épouvantable massacre. Longtemps les chances se balancèrent, mais

il fallut fléchir devant la valeur bouillante du comte de Foix. Sous le bras redoutable de ce prince expirèrent le sire de Lavaur et ses trois fils, et lorsque, lasse de donner la mort, son épée se brisa en sa main, la hache devint pour Raymond-Roger une arme encore plus sûre et plus terrible. Enfin, Martin d'Alguais, au risque d'entacher son écu, quitta, dit-on, le champ de bataille, et cet acte de faiblesse décida de la déroute des croisés.

La victoire était complète ; les Catholiques fuyaient dans toutes les directions, abandonnant sur le terrain blessés, chariots, chevaux, bagages ; et ces trophées, qui semblaient ajouter au succès, allaient être cause, au contraire, d'un changement de fortune aussi brusque qu'inattendu.

N'ayant plus d'ennemis à vaincre, les hommes du comte de Foix se débandèrent, malgré les ordres de leurs chefs, pour s'emparer des débris du champ de bataille, et, sourds à la voix de la discipline, ils n'écoutèrent que l'amour du butin.

Cependant Montfort, instruit presque aussitôt de l'issue fatale de cette journée, n'hésite pas sur le parti qu'il doit prendre. Il demande son cheval de guerre, rassemble à la hâte ses chevaliers, n'en laisse que cinq pour commander les fantassins chargés de la garde de Castelnaudary, et avec les autres, s'élançant bride abattue vers le vallon des Bordes, il tombe comme la foudre sur ceux

qui ne songeaient qu'à se partager les dépouilles de ses soldats. Son glaive exterminateur renverse tout, anéantit tout. Le comte de Foix et quelques cavaliers veulent arrêter ce torrent irrésistible ; rien ne peut s'opposer à sa course impétueuse.

Aux clameurs confuses qui s'élèvent dans la plaine, Gui de Lévis, Bouchard de Marli, Verles d'Encontre, et même Martin d'Alguais, ce chevalier timide, sinon coupable, devinent sans peine l'approche de leur général. Les blessés se relèvent et se saisissent des armes à leur portée ; les fuyards s'arrêtent, écoutent et reviennent sur leurs pas ; en un mot, parmi les uns l'espérance renaît, le courage se ranime ; parmi les autres il n'est plus que surprise, crainte, trouble et désordre.

Un moment, le comte de Foix, serré entre les chevaliers venant de Castelnaudary et les chefs catholiques qui arrivaient à leur rencontre, se trouva complétement isolé des siens. Cerné de toute part, sans moyen de retraite, il crut, pour cette fois, toucher à son heure dernière; mais Roger-Bernard, accompagné de ses hommes d'armes, allait partout où son secours lui paraissait devoir être utile, et attiré par les cris : Montfort ! Foix ! répétés et confondus, il devient, à son tour, le sauveur de son père.

Déjà le sentiment de la conservation rappelait les soldats de Raymond-Roger près de leurs drapeaux ; à son aspect, chacun s'empressa de se rallier autour de sa

personne, et sur tous les visages reparut, avec la confiance, le désir de faire oublier une faute.

Pendant ce temps, les Catholiques se préparaient à racheter leur défaite, et la présence du chef, devant lequel succombaient les plus braves, leur inspirait à l'avance la certitude de vaincre.

Au bruit tumultueux que propageaient au loin les échos de la vallée a succédé tout à coup un silence profond, un de ces silences solennels qui précèdent presque toujours les tempêtes et les batailles. Enfin le signal est donné; le comte de Foix et Montfort se précipitent; leurs troupes les suivent et se mêlent. Cottes de mailles, targes, heaumes, hauberts sont brisés en mille pièces. Les armes volent en éclats, les chevaux même, devenus indociles et furieux, se heurtent et se déchirent, la terre se rougit de sang, les cadavres s'amoncellent, le ciel, comme pour jeter un voile sur ce spectacle horrible, soulève des tourbillons de poussière qui enveloppent les combattants dans leurs replis épais, et l'on ne voit plus qu'un nuage abaissé sur la terre, d'où s'échappent, au milieu d'un cliquetis infernal, des imprécations, des gémissements, des cris de rage et de désespoir. Des deux côtés la valeur est la même, des deux côtés la ténacité est égale. La fortune indécise aurait prolongé cette lutte jusqu'au dernier homme, si la nuit n'était venue couvrir cette scène de carnage de ses ombres impénétrables. Chacun alors cherche à se réunir

aux siens, à retrouver son chemin dans la campagne ; chacun se retire chagrin d'abandonner le fruit de la victoire, mais fier d'avoir accompli dignement sa tâche. De part et d'autre on s'attribue l'honneur du triomphe ; nationaux et croisés l'ont mérité sans l'avoir obtenu.

Tandis que ces troupes étaient aux prises, le comte de Toulouse fit livrer un assaut à Castelnaudary par le sire de Mauléon. Il espérait que l'absence de Montfort et le départ d'une grande partie de la garnison lui faciliteraient l'enlèvement de la place ; il fut trompé dans son attente. Les assaillants, repoussés dans leurs attaques, durent se contenter de reprendre les positions qu'ils occupaient.

L'embuscade du comte de Foix, que l'on crut d'abord n'être qu'un coup de main, un engagement partiel, se trouva donc, par l'arrivée de Montfort et par l'acharnement des combattants, acquérir réellement les proportions d'une bataille. Les contemporains parlent de cette affaire avec une exaltation qui prouve l'importance qu'on y attacha alors. Nous lisons dans la *Cansos de la crozada* :

« Écoutez maintenant des (récits) de batailles telles
« Que jamais vous n'en entendîtes de si fières depuis les temps de Roland,
« Et depuis le temps de Charlemagne, quand il vainquit Aigolant,
« Et conquit Galiane, la fille du roi Bramant,

« Sur Galafre, le courtois Émir,
« De la terre d'Espagne (1). »

Les suites de cette journée ne nous sont pas présentées de la même manière par les historiens du temps. Voici comment s'exprime à ce sujet la chronique que nous venons de citer.

Quand le comte de Toulouse entend la nouvelle
Que le comte de Foix et les siens sont mis en déroute,
Il croit pour certain qu'ils sont tous trahis.
Ils se tordent les poings, et chacun dit à l'autre :
« Dame sainte Marie, qui vit jamais telle merveille!
« Les nôtres étaient dix fois plus nombreux qu'eux, je vous assure. »
Raymond de Recaut est si épouvanté,
Qu'à la vue de tous il s'enfuit jusqu'à Monferrand.
Mais puis, au bout de quelque temps, quand il apprit
Que le comte de Montfort ne les avait point attaqués,
Il revint en arrière ; mais il ne quitta point son armure,
Et de toute la nuit ne se dévêtit ni ne se coucha,
Ni ne ferma l'œil, pour essayer de dormir,
Ni de tout le jour suivant.

(1) Ara auiatz bathalas mesclar daital semblant
Canc non auzitz tan fera des lo temps de Rotlant
Ni del temps Karlemaine que venquet Aigolant
Que comques Galiana la filha al rei Braimant
En Espanha de Galafre lo cortes almirant
De la terra dEspanha.

Cansos de la crozada, p. 148.

Seigneurs, écoutez maintenant, si Dieu vous bénit,
Ce que fit le comte de Montfort en cette occasion.
Quand la bataille fut finie et la victoire remportée,
Don Bouchard se met à crier à haute voix :
« Barons, en avant! frappez sur l'host, et ils sont déconfits! »
Tous alors prennent ensemble un grand élan
Pour assaillir l'host, parmi les pavillons et les tentes.
Et si ce n'étaient les fossés et les tranchées qu'ont creusés (ceux de l'host),
Tout l'or de Pavie ne leur aurait de rien servi.
Mais la cavalerie (des Français) voyant qu'elle ne peut passer outre,
Se tient pour confondue, trahie, et morte.
Ce serait folie, disent-ils en eux-mêmes,
S'ils ne se retiraient pas, car ils ont fait assez en ce jour.
Mais avant de se désarmer, notre gent de France
Retourne piller le camp à la lune sereine.
Nul homme ne saurait redire le grand butin
Qu'elle fit là; pour le reste de leur vie
Ils en seront riches.

Le comte de Montfort rentre dans le château,
Joyeux et satisfait de la bataille;
Et dès qu'il est rentré, ceux du siége,
Le matin suivant, à la première lueur de l'aube, font s'armer les leurs,
Et replient toutes leurs tentes, tout leur bagage,
Et en chargent secrètement leurs charrettes.
Ils laissent leur pierrier à la pluie et au vent,
Et je ne pense pas que pour cent mille marcs d'argent
ils eussent voulu le reconduire.
Les hommes de Puy-Laurens se sont fort ébahis de cette (retraite);
Car ils sont renégats; et les serments qu'ils avaient faits
D'abord, vers le commencement,

A Lavaur, au comte Simon, au nombre de bien cinq cents,
Ils y ont failli les premiers, tant ils sont enclins
A la folle mécréance (1).

Nous devons faire remarquer que Guillaume de Tudèle, l'auteur de la *Cansos*, quoique écrivant à l'époque

(1) Cant lo coms de Toloza la noela auzi
Que lo coms cel de Foiss el lor son decofi
La donc cujan a certas trastuit estre trai
Els detorson lor ponhs cascus a lautre di
Santa Maria dona tal meravilha qui vi
Que mais de X. tans eran li nostre so vos di
R. cel de Recaut es tant espaorzi
Quentro a Monferran vezen totz senfugi
Poichas a cap de pessa cant el ot resenti
Que lo coms de Montfort no los a envai
El retornet atras mas anc nos desgarni
Ni anc aicela noit no jac nis desvesti
Ni anc son olh no claus per fe ni no dormi
Ni de tot lautre dia.

Senhors aras aujatz si Dieus vos benaia
Que fel coms de Montfort ad aisela envazia
Cant lestorns fo fenitz la batalha venquia
El en Bochartz cascus en auta votz escria
Baros firetz avant que lost es descofia
Donc prizon tuit essems una grant envazia
Als traps e al pavalhos an la ost estornia
Si no fossolh valat cant fait e la trenchia
No lor agra mestiers per tot laur de Pabia

de cette guerre, et étant assurément très-digne de foi, n'assistait pas à la bataille de Saint-Martin-des-Bordes ; car il dit, dans le cours de sa relation : « *Aissi com o* « *retrais maestre Nicolas.* » Ainsi que me l'a raconté

Can passar no poc otra cela cavalaria
Se tenc per cofondua per morta e per traia
Entre lors eisses dizon so seria folia
Si no sen retornavan que pro an fait cel dia
Lo camp tornan raubar a la luna seria
La nostra gens de Fransa ans que fos desgarnia
Nulhs hom no pot retraire la granda manentia
Que gazanhero lai que tots jorns a lor via
Ne seran els manens.

Lo coms de Montfort torna jus el castel dedens
De la batalha es alegres e jauzens
E aicels de la ost can so vengut dedens
Al mati pla al alba fan garnir las lors gens
E plegan totz lors traps e totz lors vestimens
E cargan las carretas trastuit celadamens
Lo trabuquet laisseron a la ploia e al vens
No cug que len tornessan per C. M. marcs dargens
Fort sen son esmaiet aicels de Pug Laurens
Car se son renegat ni an faits sagramens
Tot primier sacorderon lai als comensamens
Am lo comte Simo a Lavaur be V. cens
E falhirolh primers tan so obediens
Evas la fola erransa.

Cansos de la crozada, p. 160.

maître Nicolas. Or ce maître Nicolas lui-même ne figurait pas dans les rangs des combattants, puisqu'on lit dans le poëme : *les bons mulets amblants que Nicolas conduisait, les routiers les emmenèrent avec son mulet ce jour-là; mais il fut lui de ceux qui s'échappèrent avec les clercs.* Par conséquent, c'est un individu, marchant à la suite des bagages et pris par des *maraudeurs*, des mains desquels il a pu se sauver, qui a rendu compte de l'action à l'auteur du poëme. Aussi, dans cette narration apocryphe, voyons-nous que les croisés, retournés sur le terrain pour le visiter au clair de lune, y amassèrent un butin *que nul homme ne saurait dire;* comme si des troupes sorties du camp de Raymond, pour une expédition de quelques heures, avaient dû emporter d'immenses richesses avec elles !

Suivant Pierre de Vaux-Cernay : « *La déroute du comte de Foix fut complète; il perdit, en cette occasion, une grande partie de son monde, tandis que les croisés n'eurent qu'environ trente des leurs tués.* » Toutefois cet auteur ne parle pas de la retraite subite du comte de Toulouse; et il nous apprend, au contraire, que Montfort, après être rentré à Castelnaudary, alla plus tard chercher à Narbonne des détachements de croisés français, amenés par Alain de Rouais, et que l'arrivée de ce renfort détermina seul le comte de Toulouse à renoncer au siége qu'il avait entrepris.

D'un autre côté, selon la Chronique provençale : « *Le*

« *comte de Foix, en rejoignant le comte de Toulouse,*
« *trouva ce prince pliant bagage et au moment d'aban-*
« *donner son camp, s'imaginant que toutes ses troupes*
« *avaient été défaites ; mais il le rassura par sa présence.* »
Ce passage nous éclaire sur des assertions qui semblent se contredire ; Vaux-Cernay a été porté à croire à l'entière déconfiture du comte de Foix, parce que la fin de la journée ne lui avait pas été favorable, et maître Nicolas, à la vue des préparatifs de départ du comte de Toulouse, a pu supposer qu'il s'était enfui à la nouvelle du fâcheux résultat de la bataille.

Au surplus, il nous est impossible d'admettre que le comte de Foix ait été aussi maltraité que le prétendent les partisans des Catholiques, puisque ce prince, à son retour, dissipe les appréhensions du comte Raymond et l'engage à continuer le siége (1). Une autre raison fortifie notre incrédulité à cet égard. L'affaire de Saint-Martin-des-Bordes n'empêcha pas plusieurs châteaux, qui jusque-là n'avaient osé se prononcer, de se déclarer en faveur du comte de Toulouse, et il n'est pas probable qu'ils eussent risqué cette démarche après un combat dont l'issue lui aurait été fatale. Certains chroniqueurs allèguent, il est vrai, que les Albigeois envoyèrent partout des émissaires pour égarer l'opinion publique et proclamer la défaite du comte de Montfort, mais on

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 220.

ne saurait accepter une explication pareille. Si, dans un but quelconque, un général d'armée atténue ses pertes et dissimule ses revers, oserait-il transformer un échec en un triomphe? ce serait compromettre son caractère et s'exposer à la risée de tous les partis. D'ailleurs, dans un pays intelligent, avide de connaître ce qui l'intéresse, les populations savent de proche en proche les événements, avec une rapidité dont on a peine quelquefois à se rendre compte, et si, par extraordinaire, on parvenait à les tromper, l'erreur n'aurait jamais qu'une très-courte durée.

Montfort lui-même nous fournit, au reste, une preuve du peu de succès obtenu par lui à Saint-Martin-des-Bordes, puisque, nonobstant la réunion de ses forces, il quitta Castelnaudary, ainsi que nous l'apprend Pierre de Vaux-Cernay, pour aller hâter la marche des croisés qui lui venaient de France.

Les historiens ne nous donnent pas de détails sur le corps amené par le chevalier Alain de Rouais; mais son arrivée ayant décidé de la levée du siége, nous devons présumer qu'il était nombreux, et que Raymond pensa ne pouvoir rester devant Castelnaudary, quand ses derrières allaient être menacés; surtout après avoir perdu tout espoir de s'emparer de cette place. Il replia donc ses tentes, mit le feu aux pierriers et aux autres machines de guerre, et se porta sur Puylaurens, où il parvint à s'établir, malgré la ré-

sistance assez vive que lui opposèrent la ville et le château.

Raymond marcha ensuite sur l'Albigeois, et, en peu de temps, il le replaça sous son autorité. De gré ou de force, il se saisit de Gaillac, de Rabastens, la Guépie, la Garde, Puy-Celsi, Cahuzac, Saint-Antonin, et prit aussi possession de la ville de Montégut, qui obligea la garnison à déposer les armes. Celle de Lagrave massacra à son approche les troupes qui l'occupaient; mais elle en fut cruellement punie, avant même d'avoir reçu son ancien seigneur dans ses murs. Le comte Baudouin, frère de Raymond VI, et gagné, comme on le sait, à la cause catholique, fit, dit-on, prendre à sa compagnie les couleurs du comte de Toulouse, et les habitants, croyant ouvrir leurs portes à ce prince, accueillirent, pleins de joie, un ennemi, qui, ivre de vengeance, les égorgea jusqu'au dernier, et livra la ville aux flammes.

Raymond, non moins heureux dans le Toulousain que dans les environs d'Albi, rangea presque aussitôt sous sa domination plus de cinquante châteaux qui avaient été conquis par les troupes de l'Église. Il semblait que la fortune, lasse de se montrer rigoureuse envers lui, voulût lui faire oublier le passé, en réveillant ses espérances pour l'avenir. Mais jamais guerre n'offrit tant de chances diverses et inattendues, tant de probabilités décevantes, tant de revers ou de succès inexplicables. Au-

jourd'hui, un des adversaires reste sans armée, sans forteresses, sans appui; demain, son compétiteur n'a plus ni soldat, ni place, ni protection aucune. Ces changements subits ne sont pas la conséquence d'un de ces grands événements auxquels il faut, malgré soi, se soumettre ; une manifestation générale du pays, une de ces journées désastreuses qui anéantissent tout espoir ou donnent une prépondérance contre laquelle rien n'est possible ; dans la lutte entre Raymond et Montfort, il suffit du moindre échec, de la chute d'un château, de la déroute de quelques hommes, pour amener une péripétie aussi grave dans ses résultats que peu sérieuse dans ses causes.

Rassuré sur sa situation et en mesure de reprendre bientôt l'offensive, le général catholique renvoya dans leurs garnisons les troupes appelées par lui au moment du danger, et ne conserva, sous ses ordres immédiats, que les croisés arrivés nouvellement. Après avoir fait abattre plusieurs châteaux des environs, qui récemment s'étaient déclarés contre lui, il revint à Castelnaudary, où, au lieu de l'ovation sur laquelle il comptait par suite de la retraite précipitée du comte de Toulouse, il apprit les avantages obtenus par ce prince et les preuves d'attachement qui lui étaient prodiguées partout.

Ces nouvelles blessèrent sa vanité autant que son ambition. Furieux de voir les peuples lui demeurer hostiles,

il se promit de ne pas déroger à la règle qu'il avait suivie jusqu'alors, c'est-à-dire de gagner par la terreur ce que lui refusait l'affection. Pour continuer l'application de ce principe, il se porta sur Coustaussa dans le voisinage de Termes et, s'en étant emparé après quelques jours de siége, pas un de ses défenseurs n'obtint grâce ni merci.

De Coustaussa, Simon se rendit à Pamiers pour réparer et approvisionner cette place, et, cédant ensuite à un sentiment de haine plutôt qu'aux conseils de la raison, il envoya, de droite et de gauche, des détachements, dans l'unique but de ruiner impitoyablement le territoire du comté de Foix.

Ces expéditions n'eurent cependant pas toutes un égal succès. Après avoir emporté de vive force un château que ne désignent pas les chroniques, il voulut l'occuper, et pour cela il dirigea de Fanjeaux sur cette forteresse, sous la conduite du châtelain de Melphe et de son frère Gaufred, une quantité considérable de munitions et de vivres. Mais Roger-Bernard fut informé de la marche de ce convoi, et, étant allé l'attendre au passage, il défit l'escorte, enleva les chariots et les mulets, tua Gaufred et fit prisonnier un chevalier de haute distinction dont le nom ne nous est pas connu.

embre
211.

A cette époque, Montfort reçut des secours qui le mirent à même d'imprimer à ses opérations plus de

régularité et plus d'ensemble. Sur les instances de l'évêque d'Uzès, légat du saint-siége, l'archidiacre de Paris et Jean de Vitry, curé d'Argenteuil, avaient prêché la croisade dans plusieurs provinces de la France et même jusqu'en Allemagne. A leur parole persuasive, une foule de pèlerins s'étaient rangés sous les bannières de l'Église, et l'on avait immédiatement fait partir pour le Languedoc ces soldats improvisés.

D'un autre côté, l'évêque Foulques et Gui de Vaux-Cernay, qui parcouraient la Normandie et l'Auvergne dans l'intention de porter aussi ces peuples à prendre part à la guerre sainte, étaient parvenus à rassembler des renforts nombreux qu'ils avaient chargé Robert de Mauvoisin de conduire à l'armée catholique.

L'arrivée de ces forces engagea Montfort à poursuivre l'exécution de ses desseins, bien que la saison se montrât déjà rigoureuse, et à la tête de ces troupes il sortit de Fanjeaux pour marcher sur le comte de Foix qui assiégeait le château de Chier, où commandait un chevalier appelé Guillaume d'Aure. Raymond-Roger n'était pas en mesure de tenir tête à ces nouveaux adversaires; il se hâta de brûler ses machines, et, sans être inquiété, il se retira devant eux.

Profitant de sa supériorité, le général catholique enleva quatre petits châteaux dont il rasa les murs, et alla ensuite assiéger la Pomarède, qui, par sa situation et la solidité de son enceinte, était une des places des envi-

rons les plus capables d'opposer de la résistance (1).

Montfort, pendant huit jours, ne put parvenir à entamer les remparts de cette citadelle; enfin il ouvrit une brèche, et l'assaut ne tarda pas à être résolu. Si les croisés avaient de la résolution, la garnison était brave; l'opiniâtreté des défenseurs l'emporta sur la hardiesse des assaillants, et ceux-ci, repoussés avec vigueur, remirent au lendemain une tentative mieux combinée. Cependant les habitants de la Pomarède, convaincus de l'inutilité de leurs efforts, résolurent de se soustraire au sort que leur préparait un ennemi cruel; ils pratiquèrent en secret une ouverture à leurs murailles, et, protégés par une nuit obscure, ils gagnèrent sans obstacle les montagnes qui les avoisinaient.

[margin: …mbre …11.]

Maître de la Pomarède, le général catholique se rendit à Castres, où l'attendait Gui de Montfort, son frère, dont il était séparé depuis longtemps, et qui, des plages de l'ancienne Tyr, accourait pour s'associer à ses travaux et à sa fortune.

Simon et Gui avaient fait ensemble le pèlerinage de la terre sainte, mais celui-ci, s'étant marié avec une dame de Sidon, Helvise d'Ybelin, dut rester en Orient, lorsque Simon, mécontent de son séjour en Syrie, revint en Europe livrer encore au hasard le soin de son avenir.

(1) La Pomarède est à environ 2 lieues de Castelnaudary, et au nord de cette ville.

Gui amenait avec lui sa femme et ses enfants, dans l'espoir de participer aux dépouilles des Albigeois et de devenir bientôt possesseur de quelque grand fief; aussi, pour ne négliger aucune occasion d'arriver à son but, s'employa-t-il, avec les hommes d'armes de sa suite, à reprendre, chemin faisant, les châteaux de peu d'importance qui étaient rentrés, en dernier lieu, sous la domination du comte de Toulouse.

Les deux frères célébrèrent à Castres les fêtes de Noël, et, d'accord sur la manière de conduire les opérations de la campagne, ils résolurent, quoiqu'au milieu des froids les plus intenses, de ne pas donner de repos aux troupes et de se porter sur Tudelle, une des forteresses du diocèse d'Albi.

Janvier 1212.

Cette place, qui appartenait au père de Giraud de Pépieux, succomba au second assaut. Dans une autre guerre et sous d'autres chefs, ses défenseurs eussent été traités comme on traite des prisonniers; sur l'ordre de Gui et de Simon, la garnison entière fut passée par les armes.

Après cette expédition, les croisés se présentèrent devant Cahuzac, qui ouvrit ses portes presque aussitôt, et, comme ils trouvèrent beaucoup de vivres dans cette place, ils s'y arrêtèrent plusieurs jours. Une halte si peu en rapport avec les habitudes du général catholique engagea probablement les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges à faire un mouvement offensif avec toutes

leurs forces pour s'éclairer sur les causes de cette inaction. Montfort ne les laissa pas longtemps dans l'incertitude, il marcha droit à eux, cherchant à les obliger à accepter le combat ; mais l'armée de Raymond, trop inférieure en nombre pour se compromettre, rétrograda d'abord jusqu'à Montaigut, et ensuite jusqu'à Toulouse.

Contre un adversaire qui avouait sa faiblesse, et se retirait sur la ville dont il avait tant d'intérêt à éloigner l'ennemi, Montfort pouvait tout oser ; néanmoins, revenant à Cahuzac, il prit l'avis de ses conseillers ordinaires, et l'abbé de Cîteaux l'entraîna à assiéger le château de Saint-Marcel, situé au nord et à environ trois heures de marche d'Albi.

On ne s'explique pas comment Montfort consentit à se conformer à une telle proposition. Quelle raison le portait à s'emparer de cette forteresse plutôt que de cent autres? Saint-Marcel n'interceptait aucune des routes conduisant à Toulouse, la métropole sur laquelle se concentraient ses désirs ; d'ailleurs, ce point était en dehors de toute base d'opérations, de tout centre d'action. Un seul motif le décida sans doute : le général catholique, dans cette circonstance, en montrant aux légats du pape une soumission aveugle, voulut rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée ; par là il se ménageait l'appui et les faveurs de l'Église.

Au surplus, les contemporains considérèrent aussi l'attaque de Saint-Marcel comme une faute, et l'auteur de la

Cansos ne craignit pas de le dire avec sa franchise ordinaire :

> Ce fut par une fête que l'on nomme Épiphanie,
> Et au moment de l'année où l'hiver est le plus dur,
> Qu'ils assiégèrent Saint-Marcel, ce qui fut à eux grande folie,
> Car ils n'y firent chose qui vaille une pomme gâtée,
> Sinon de la dépense, si Dieu me bénit.
> Et si le comte Raymond, qui était à Montauban, l'eût voulu,
> C'eût été merveille que cet host (de croisés) n'eût pas été défait (1).

Simon ne tarda pas à se repentir d'une condescendance dont il connaissait le danger. Saint-Marcel avait pour gouverneur Giraud de Pépieux, ce chevalier que, sur différents champs de bataille, nous avons vu déjà figurer d'une manière brillante. Un château, en pareilles mains, devait nécessairement opposer une résistance vigoureuse. Montfort le comprit si bien, qu'il appela de Bruniquel le comte Baudouin, pour être plus assuré de réussir dans son entreprise. Cependant, malgré cette

(1) So fo a una festa que a nom Epifania
Que lo maior ivern de trastot lan fazia
Sent Marcel asetgero e feiro gran folia
Oncas noi acabero I^{na} poma porria
Mas cant de messio si Dieus me benazia
Si lo coms o volgues que Montalba tenia
Meravilhas si no fos cela ost descofia.

Trad. de Fauriel, p. 169.

précaution et l'augmentation de forces qui en résultait pour lui, il ne se crut pas en état d'investir complétement la forteresse, et il se contenta de concentrer ses attaques sur un des côtés de son enceinte.

Une place qui conserve des communications avec l'extérieur peut prolonger indéfiniment sa défense. Le comte de Foix, libre de la secourir, accourut en aide à Giraud, et animés d'un semblable amour pour la gloire, d'un dévouement égal pour la patrie, ces preux repoussèrent avec bonheur leur redoutable ennemi.

Tandis que Raymond-Roger neutralise les efforts dirigés contre Saint-Marcel, Roger-Bernard et le comte de Comminges se portent avec cinq cents chevaliers et un corps de fantassins sur les derrières des positions occupées par Montfort, enlèvent aux Catholiques leurs convois, leurs munitions, leurs vivres, en un mot les isolent à tel point du reste du pays, que les croisés, à bout de ressources, réduits à manger leurs chevaux, menacés de tous les maux qui accompagnent une disette, sont obligés de renoncer à leur siége; et, après des travaux pénibles, des privations sans nombre, ils retournent sur le Tarn, d'où, deux mois auparavant, ils étaient partis, se félicitant à l'avance et d'un succès, et d'un butin de grande valeur.

24 mars 1212.

Par une de ces bizarreries fort communes dans la guerre qui nous occupe, et que plus d'une fois déjà nous avons été dans le cas de signaler, pendant que

Montfort se retire sur Albi, Raymond VI va se jeter dans Gaillac, à 5 lieues à peine de cette ville. Les croisés, supposant avec raison que le comte de Toulouse ne s'établissait si près d'eux que pour être plus à portée d'en venir aux mains, s'empressèrent, le jour même, de lui offrir le combat; mais Raymond, bien loin de vouloir engager ses troupes, évita soigneusement toute rencontre, et se tint inactif dans les murs où il s'était enfermé.

Les deux hommes qui avaient le plus contribué à la fortune de Montfort, l'abbé de Cîteaux et l'abbé de Vaux-Cernay, se trouvaient alors à Albi. Le premier était élu, depuis peu, archevêque de Narbonne; le second allait remplacer l'évêque de Carcassonne, dont on suspectait les intentions. 400,000 livres de revenu devaient être pour Arnaud une assez belle récompense de son zèle; néanmoins, au lieu de prendre possession de son siége archiépiscopal, l'abbé de Cîteaux songea d'abord à se faire reconnaître le maître du territoire narbonnais, et, en vertu du titre de duc, qu'il inscrivit, de son propre chef, sur la bannière de sa métropole, il reçut, avant tout, l'hommage et le serment du vicomte Aymeri.

On se demande comment, avec le caractère décidé et ferme que personne n'a jamais contesté à Innocent III, des prélats, possédant sa confiance et chargés de ses pouvoirs, se permettaient, à son insu, des actes si manifestes d'indépendance et d'autorité. Cela paraît tellement

contraire à la vraisemblance, que l'on est tenté de croire à des instructions secrètes données par le pape à ses légats; instructions assez larges pour provoquer les mesures les plus arbitraires. Cependant on ne saurait admettre cette supposition, en présence de certaines lettres trop précises, trop confidentielles même, pour laisser le moindre doute sur la pensée qu'elles expriment. Nous citerons pour exemple celle qu'écrivit Innocent III, dans le courant d'avril 1212, aux évêques d'Uzès et de Riez et à maître Théodose.

« Quoique le comte de Toulouse ait été trouvé cou-
« pable en plusieurs choses contre Dieu et contre l'Église,
« et que nos légats aient excommunié sa personne et
« abandonné ses domaines au premier occupant, il
« n'a pas encore été condamné comme hérétique et
« comme coupable de la mort de Pierre de Castelnau, de
« sainte mémoire, quoiqu'il en soit très-suspect; c'est
« pourquoi nous avons ordonné que, s'il se présentait
« contre lui un accusateur légitime, on lui assignât un
« jour pour se purger de ses erreurs; nous réservant
« de rendre là-dessus une sentence définitive; en quoi
« on n'a pas procédé suivant nos ordres. Nous ne com-
« prenons donc pas pour quelle raison nous pourrions
« encore accorder à d'autres ses États, qui ne lui ont
« pas été ôtés, ni à ses héritiers; surtout pour ne pas
« paraître lui avoir extorqué frauduleusement les
« châteaux qu'il nous a remis, l'apôtre voulant qu'on

« s'abstienne de l'apparence même du mal ; car, si on
« avait rendu quelque sentence contre lui sur ces deux
« articles, sans égard à la forme que nous avons pres-
« crite, elle serait, sans doute, nulle. N'y ayant donc pas
« encore lieu de vous accorder la demande que vous
« avez faite de disposer de ses États en faveur d'un
« autre, nous vous ordonnons de travailler de toutes
« vos forces à conduire cette affaire d'une manière qui
« soit ferme et solide. — Nous mandons à l'évêque de
« Riez et à maître Théodose, chanoine de Gênes, d'y
« procéder suivant la forme que nous leur prescrivons ;
« et, si c'est par la faute du comte que la procédure ne
« se continue pas, qu'ils aient à lui signifier et aux
« autres que nous agirons comme le bien de la paix et
« de la religion le demandera ; mais qu'ils ne manquent
« pas de nous instruire de la vérité (1). »

Comment douter, après la lecture d'un pareil document, de la bonne foi du souverain pontife à l'égard du comte de Toulouse, et n'est-on pas induit à croire que le pape, malgré sa volonté si forte, son esprit dominateur, se laissait égarer par un faux semblant de zèle? D'ailleurs bien des raisons viennent atténuer, à nos yeux, le reproche de duplicité et de perfidie qu'il paraît mériter lorsqu'on met en regard ses ordres bienveillants aux légats et la rudesse révoltante de ces

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc* et les preuves annexées.

derniers. Avons-nous besoin de rappeler la difficulté des communications, l'obligation d'attendre plusieurs mois la réponse à une demande, la justification toujours si habilement employée par les serviteurs du saint-siége : « *Nous avons cru agir dans les intérêts de l'Église;* » les rapports secrets et souvent anonymes adressés à la cour de Rome, rapports sous lesquels se cachait si facilement le mensonge ; l'impossibilité d'entendre des déclarations verbales et de réunir des témoins? Tout cela, disons-nous, portait les fondés de pouvoir de la papauté, dans les provinces du Languedoc et de la Provence, à risquer ce qu'ils n'auraient jamais osé sous un regard scrutateur et sévère. Rejeter sur Innocent III la responsabilité de tous les actes de ses représentants au dehors serait donc, selon nous, une erreur et une injustice.

Peut-être nous opposera-t-on la lettre écrite par le pape le 12 février 1209 (1)? Mais, il ne faut pas l'oublier, cette pièce est une instruction sur la marche à suivre pour soumettre à l'Église un prince qui s'en sépare ouvertement, et dont la puissance est trop grande pour être retenu autrement que par des menées adroites; la dissimulation devenait alors, en quelque sorte, une nécessité politique, et elle trouve, par conséquent, son excuse en elle-même.

Malgré les injonctions si formelles du saint-siége, les

(1) Voir page 126.

légats se gardèrent bien d'appeler le comte de Toulouse à se justifier devant eux des charges qu'ils accumulaient sur lui depuis cinq ans. Plus occupés d'arriver à leurs fins que de recevoir Raymond à résipiscence, ils engagèrent maître Théodose à se rendre à Paris pour y faire l'apologie de leur conduite aux dépens d'un prince dont on prétendait vainement leur disputer les dépouilles.

Ce voyage avait, au reste, un double but. Philippe-Auguste semblait enfin ne plus vouloir demeurer spectateur impassible d'une guerre qui plongeait des populations nombreuses dans une misère profonde, et, quoique le premier à désirer l'amoindrissement de ses grands vassaux, il ne pouvait cependant consentir à ce qu'on se partageât, sans même avoir égard à sa volonté, les États d'un prince qui relevait de sa couronne. D'ailleurs passer, aux yeux de l'Europe, pour le complice de cette spoliation inique était un rôle qui ne convenait ni à son caractère ni à son rang.

Théodose chercha donc à combattre, par des assertions mensongères et par des déclamations véhémentes, la disposition d'esprit du monarque français; mais, bien que la résolution du roi ne fût pas très-arrêtée et qu'elle ne s'exprimât toujours qu'en termes vagues et obscurs, les manœuvres du chanoine de Gênes n'empêchèrent pourtant pas Philippe de se plaindre amèrement au pape de l'oppression qui pesait sur des contrées dont il était suzerain.

Pendant que Théodose s'employait, à la cour de France, à détourner l'intérêt que le comte de Toulouse y inspirait encore, Arnaud, le nouvel évêque de Narbonne, se préparait à quitter momentanément les provinces méridionales pour aller défendre, sur un autre terrain, la cause de la religion, bien autrement compromise que par les Albigeois.

L'Espagne se trouvait être, en ce moment, le théâtre d'événements assez graves pour exciter de vives craintes parmi la chrétienté. Le Maroc venait d'y jeter six cent mille hommes qui menaçaient d'envahir la Péninsule entière. Alphonse, roi de Castille, pour parer à ce danger, ne s'était pas borné à faire un appel aux princes menacés comme lui par cette irruption subite, il avait eu aussi recours à Rome, qui s'était empressée d'accorder des indulgences à qui s'armerait pour repousser les Infidèles.

Les populations ne restèrent pas indifférentes aux faveurs spirituelles promises par le pape. Dans les seuls diocèses de Lyon, de Vienne et de Valence, l'archevêque de Narbonne vit aussitôt se ranger sous ses ordres une centaine de chevaliers et un corps d'infanterie considérable. A la tête de ces forces, Arnaud franchit les Pyrénées et se dirigea sur Tolède, où il se joignit aux seigneurs et prélats accourus également pour opposer les bannières du Christ aux étendards du faux prophète. Parmi les croisés figuraient le comte d'Astarac, le vicomte

de Turenne et l'archevêque de Bordeaux, qui, de leur côté, avaient amené autant de troupes qu'il leur avait été possible d'en réunir. Les contingents français formaient ensemble un corps de deux mille chevaliers, deux mille écuyers, dix mille sergents à cheval et cinquante mille fantassins (1).

Malgré ce secours important et les troupes sous la conduite des rois d'Aragon et de Navarre (2), les Maures étaient encore presque dix fois plus nombreux que les Chrétiens; cependant ceux-ci n'hésitèrent pas à se porter à leur rencontre.

Les deux armées ne furent bientôt séparées l'une de l'autre que par les montagnes abruptes et sauvages de la Sierra-Morena. Mahomet-el-Nazir, prince des Almohades, surnommé *le Vert*, à cause de la couleur de son turban, s'était déjà emparé de tous les défilés qui traversent cette haute chaîne; mais un berger indique, entre les rochers et les précipices, un sentier connu de lui seul; les croisés se frayent par là un passage, se précipitent sur un ennemi auquel la surprise ôte une partie de sa force, et deux cent mille Africains tombent sous les coups des Castillans et de leurs alliés.

Arnaud contribua particulièrement au succès de cette

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 225.
(2) Pierre II et Sanche VIII appelé *le Noble*.

affaire mémorable, et l'on assure que, à certaine heure du jour, il ramena au combat une portion de l'armée déjà en fuite (1). On donna à cette bataille le nom du lieu où l'action s'était passée: *las Navas de Tolosa.* Après sa défaite, El-Nazir, le Vert, retourna en Afrique, et c'est alors que les Maures d'Espagne, qui lui avaient prêté assistance, abandonnés à eux-mêmes, et sentant, au milieu de leurs divisions intestines, le besoin d'une organisation solide, se fortifièrent dans les provinces où ils étaient disséminés. De là l'origine des petits royaumes de Valence, de Murcie, de Grenade, d'Andalousie, des Algarves et des îles Baléares.

Cette diversion si puissante ne suspendit pas les hostilités sur la rive gauche de la Loire. Montfort mit, au contraire, une ardeur nouvelle à reprendre l'avantage qu'il avait un moment perdu. L'éloignement de l'abbé de Cîteaux l'ayant laissé le maître de ses actions, il semblait vouloir profiter de sa liberté pour exécuter ce que peut-être le légat ne l'autoriserait pas à faire. Beaucoup de croisés, il est vrai, étaient allés au delà des monts chercher des indulgences et de la gloire; mais, par suite de la prise d'armes contre les Maures, le comte de Toulouse ne pouvait, de son côté, attendre le moindre secours du roi d'Aragon, son beau-frère, et, pour les

(1) Nous avons de cette victoire, qui date du 12 juillet 1212, une relation détaillée écrite par l'abbé Arnaud.

deux partis, une sorte de compensation se trouvait résulter des circonstances mêmes.

Le général catholique ne séjourna pas longtemps à Albi ; de cette ville il se rendit à Castres, et peu de temps après il alla assiéger le château de Hautpoul, situé sur le versant septentrional des contre-forts qui séparent le bassin du Tarn de celui de l'Aude.

Cette place couronnait un mamelon élevé, dont les flancs étaient déchirés par des escarpements à pic et des ravins profonds. Ces accidents de terrain ajoutaient d'autant plus à la force du château, que l'investissement en devenait extrêmement difficile. L'isolement des corps placés en face des différentes portions de l'enceinte les aurait exposés, l'un après l'autre, à être attaqués et défaits.

Montfort dressa un pierrier énorme devant le côté qu'il voulait battre, et au bout de quelques jours il parvint à enlever le faubourg qui couvrait cette attaque ; mais, accablé par une grêle de projectiles, par une pluie de poix bouillante, il lui fallut, malgré sa ténacité ordinaire, se retirer d'un poste acheté cependant par des pertes très-fortes.

Cet échec ne le fit pas renoncer à son projet ; on activa le jeu des machines, on élargit les brèches, on détruisit les défenses qui flanquaient les murailles, et dès le lendemain les Catholiques se préparaient à tenter l'escalade, lorsqu'ils s'aperçurent que les assiégés avaient profité de

la nuit pour quitter la forteresse et gagner les montagnes.

Entrés à Hautpoul, les croisés passèrent au fil de l'épée les malheureux habitants qui avaient eu assez de confiance dans la générosité de l'ennemi pour rester dans leurs maisons, et la place, livrée d'abord aux soldats, fut ensuite rasée de fond en comble.

Avril et mai 1212.

Vers les mois d'avril et de mai, Simon reçut de très-grands renforts. Il lui vint des Allemands, des Lombards, des Auvergnats, et en nombre si considérable, que les populations des campagnes, effrayées de voir le pays parcouru dans tous les sens par cette foule indisciplinée, abandonnèrent leurs foyers et se réfugièrent soit à Toulouse, soit à Montauban, en emportant ce qu'elles avaient de précieux.

La terreur inspirée par ces nouveaux pèlerins eut pour Montfort les résultats les plus heureux. La plupart des châteaux qui, pendant le siége de Castelnaudary, s'étaient soustraits à son autorité s'empressèrent alors de la reconnaître, et sans coup férir il rentra ainsi en possession de Montmaur, Cuq, Saint-Félix-de-Caraman, Montferrand, les Cassès, Avignonet et Saint-Michel-de-Lanès. Le comte de Toulouse, dans l'espoir de faire cesser cette panique, sortit de Montauban et s'avança jusqu'à Puylaurens avec un parti de cavalerie; mais Montfort se mit sans tarder à sa poursuite, reprit Puylaurens, rendit cette ville à Gui de Lucé, à qui il l'avait donnée en fief, et, empêchant son adversaire de s'arrêter nulle part, il

l'obligea à aller se réunir, vers le Tarn, aux comtes de Foix et de Comminges.

Tout contribuait, en ce moment, à relever la fortune de Montfort. A peine avait-il été rejoint par le prévôt de Cologne et par les Allemands, qu'il lui arrivait des Normands et des Picards, sous la conduite de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Laon. Ils furent suivis, à peu de jours de distance, par l'archidiacre de Paris. Cet accroissement de forces lui permit de partager son armée et d'en détacher la moitié sous les ordres de son frère. Avec les autres troupes il se dirigea aussitôt sur l'Agénois.

Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* font observer judicieusement que Montfort, en marchant sur cette province, prétextait sans raison les intérêts de l'Église, car il n'y existait pas un seul hérétique. Ainsi son expédition n'avait d'autre but que de s'emparer des États du comte de Toulouse, et cependant, comme nous l'avons vu, le pape déclarait *que Raymond VI n'avait jamais été convaincu des accusations portées contre lui, et que l'on ne pouvait, par conséquent, le dépouiller de ses domaines.* Il serait difficile d'avoir une preuve plus convaincante que Montfort, grâce à la protection des légats, était certain, à l'avance, quel que pût être le langage tenu par Innocent III, d'être reconnu tôt ou tard pour le possesseur légitime de toutes ses conquêtes.

La plupart des places que le chef des croisés trouva

sur son passage lui ouvrirent aussitôt leurs portes. Rabastens, Gaillac, Montaigut ne songèrent pas à opposer la moindre résistance. Saint-Marcel même, ce château dont la défense avait été si belle quand le comte de Foix et Giraud de Pépieux y commandaient, se hâta d'envoyer sa soumission avant que Montfort eût encore paru devant ses murs. Pour toute grâce les habitants demandèrent d'avoir la vie sauve ; mais cette condition leur ayant été refusée, ils abandonnèrent les remparts où ils avaient juré de mourir, et cherchèrent leur salut dans la fuite. Ce château fut rasé, aussi bien que celui de la Guépie, dont il a déjà été question plus d'une fois. Une ville, celle de Saint-Antonin, située sur l'Aveyron, eut la première l'honneur de ne pas se conformer à l'exemple donné de toutes parts. Adhémar-Jourdain, chevalier distingué, placé à la tête de sa garnison, sollicité par l'évêque d'Albi de déposer les armes, lui fit cette réponse, dont Montfort lui-même loua, dit-on, la forme brusque et énergique : « Que le général le sache ! tant que moi et mes hommes pourrons férir un coup de hache, les bourdonniers (1) ne viendront jamais à bout de ma bonne forteresse. »

Les débuts d'Adhémar ne démentirent pas ses paroles. A peine l'avant-garde des croisés se montra-t-elle, qu'avec

(1) Par dérision, on appelait dans le pays les croisés *des bourdonniers*, à cause du bourdon ou long bâton orné d'emblèmes religieux que portaient un grand nombre d'entre eux, en signe de leur pèlerinage.

ses communiers il se précipita sur ces troupes et porta le désordre dans leurs rangs; mais, lorsque l'armée entière se présenta, Pons, vicomte de Saint-Antonin, moins rassuré que le commandant de sa garnison, craignant d'être livré au hasard d'un assaut, eut la faiblesse impardonnable, non pas de capituler, mais de se rendre à discrétion. On pendit trente des principaux habitants; on permit le pillage aux soldats; et quant à Pons, à Adhémar et aux autres chevaliers, ils durent s'estimer fort heureux d'être jetés dans les cachots de la demeure vicomtale.

Le comte Baudouin, pour prix de sa conduite passée ou, pour mieux dire, de sa défection infâme, obtint de Montfort l'investiture de Saint-Antonin, et peu de jours après celle du château de Monteuq, le seul, parmi tous ceux des environs, qui restât debout au milieu de tant de ruines.

3 juin 1212.

Enfin les croisés se déployèrent autour de Penne, en Agénois, qu'il ne faut pas confondre avec le Penne assis sur l'Aveyron, à quelques lieues de Saint-Antonin, et qui appartenait au diocèse d'Albi. Au surplus, dans ce moment, les troupes aux ordres de Gui de Montfort attaquaient aussi cette dernière ville.

Le château de Penne, dont le comte Simon voulait entreprendre le siége, était situé au bord du Lot, sur le penchant d'une colline peu élevée. Il avait été construit par Richard, roi d'Angleterre, autant pour lui

servir d'habitation, au centre d'une contrée riante et fertile, que pour tenir en respect la population du pays. Un chevalier aragonais, nommé Hugues d'Alfaro, gardait cette place importante, où, par les soins de Raymond VI, se trouvait une garnison dévouée et brave.

Dans l'intérêt de la défense, Hugues, à l'approche de l'armée, mit le feu au faubourg qui couvrait la partie basse de la hauteur, s'enferma dans le château, et, en face des dangers qui le menaçaient, ne négligea aucune des précautions que lui conseillait la prudence. De son côté, Montfort, prompt dans ses préparatifs, accourut à temps pour éteindre l'incendie, occupa le faubourg, et, derrière les maisons préservées par les flammes, il fit au moment même dresser ses machines de siége.

Hugues, qui s'était flatté d'empêcher les Catholiques de s'établir si près des murs de la citadelle, usa alors de toutes ses ressources pour les chasser de leur abri, ou au moins pour leur donner lieu de regretter de s'y être logés. Il les couvrait de projectiles, les fatiguait par des sorties répétées, ne leur laissait de repos ni le jour ni la nuit; en un mot, après deux mois d'une lutte incessante, de combats continuels, d'escalades cent fois abandonnées et cent fois reprises, les croisés comptaient de grandes pertes, et pas le moindre avantage n'avait été obtenu par eux.

Plus l'expédition de l'Agénois était contraire à la justice et aux instructions du saint-siége, plus Montfort

avait intérêt à la mener rapidement à bonne fin. Pour vaincre une résistance à laquelle il était fort éloigné de s'attendre, il appela à son aide les troupes dont il avait cru le secours inutile, c'est-à-dire celles que commandait son frère. Gui, qui éprouvait, dans ses opérations contre Penne, près d'Albi, des difficultés semblables à celles que Simon rencontrait devant le Penne agénois, fut charmé qu'on lui fournît un prétexte de sortir honorablement de son entreprise malheureuse ; il s'empressa donc d'obéir à ses instructions nouvelles, sans manquer, toutefois, de saccager complétement le pays qu'il traversait dans sa course rapide.

Aussitôt son arrivée, Montfort lui confia l'attaque du château dans la partie de l'est, tandis que lui, du côté opposé, continuerait, avec un redoublement de vigueur, les tentatives dont le succès n'avait pas, jusque-là, répondu à ses prévisions.

Un mangonneau d'une portée prodigieuse commençait enfin à donner à Montfort l'espoir de ruiner promptement les défenses de la place et de triompher de l'opiniâtreté de sa garnison, lorsque l'archevêque de Rouen, l'évêque de Laon, et beaucoup d'autres croisés de distinction, découragés par la lenteur du siége, ou peut-être éclairés sur le véritable motif qui faisait agir le général catholique, par conséquent peu soucieux d'être plus longtemps les instruments de son ambition, lui déclarèrent qu'ayant accompli les quarante jours de

service exigés par l'Église ils se retiraient de la croisade et retournaient immédiatement dans leurs foyers.

Montfort, effrayé de cette désertion inattendue, recourut en vain, pour l'empêcher, aux prières et aux supplications. L'archevêque de Rouen, seul, consentit à remettre son départ jusqu'à l'incorporation, dans l'armée, des recrues qu'amenaient à marches forcées l'abbé de Reims, l'abbé de Soissons, l'archidiacre de Châlons-sur-Marne et le doyen d'Auxerre. Tous ces chefs, on le remarquera, appartenaient à l'Église; tous, comme le dit l'historien Langlois, « *étaient en même temps ecclésiastiques et capitaines, suivant la coutume d'alors, où l'on voyait le casque sur le froc et le baudrier sur la soutane* (1). »

Est-il, en effet, un trait plus caractéristique de cette époque? Des ministres d'un Dieu de paix figurer sur les champs de bataille; renoncer à leur mission apostolique pour se saisir de l'épée; des prélats perdre le souvenir de ce qui devait les diriger toujours, l'humilité, la charité, l'amour de leurs semblables; étaler le luxe des princes de la terre; parler en despotes et ordonner des exécutions cruelles! Comment des peuples, religieux par conviction et par l'exemple de leurs pères, ne reconnaissaient-ils pas ce qu'avait de monstrueux cet oubli des principes les plus sacrés? Comment des

(1) *Histoire des croisades contre les Albigeois*, t. I, p. 69.

hommes qui, loin d'être des ilotes dégradés par l'esclavage, avaient, au contraire, le sentiment de la justice et de l'indépendance, pouvaient-ils montrer du respect et de la soumission à ceux qui exerçaient ainsi un divin ministère? Comment enfin, ces indignes serviteurs des autels, quand ils se transformaient en soldats et en bourreaux, pouvaient-ils conserver encore, aux yeux de la multitude, l'autorité qui entoure une auréole sainte?

Aux questions que cette observation soulève, nous ne trouvons qu'une réponse. Les idées chevaleresques, dans le XIIe et le XIIIe siècle, étaient tellement exaltées, tellement imprégnées dans les esprits, qu'on leur sacrifiait tout. L'honneur des armes était placé plus haut même que les vertus chrétiennes; c'était là le premier des préceptes, c'était là le premier des devoirs; sous le prestige du glaive s'effaçaient les passions et les erreurs humaines; sous le heaume aux couleurs glorieuses disparaissaient les souillures de la mitre.

Les renforts arrivés à la croisade permirent au général catholique d'imprimer à ses travaux une activité nouvelle. De leur côté, les habitants de Penne semblèrent redoubler d'ardeur et de confiance; de sorte que, de part et d'autre, les choses, en aucune façon, ne changèrent réellement de face.

Mais dans la citadelle les approvisionnements s'épuisent; il faut, de toute nécessité, se résoudre à renvoyer

les bouches inutiles. Montfort refuse de recevoir les individus expulsés de la place, et l'on voit alors ce que, dans ses horreurs, la guerre offre de plus effroyable : des vieillards, des femmes, des enfants, abattus par la faim, dévorés par la soif, repoussés par les assiégés et les assiégeants ; n'ayant plus à attendre que la mort, et ne sachant si elle leur viendra de l'ennemi, de la main d'un fils, d'un époux ou d'un père.

Hugues d'Alfaro ne résiste pas à ce spectacle déchirant. Sa réputation dût-elle en dépendre, son cœur lui commande de secourir des infortunés dont il est devenu le souverain arbitre. D'après ses ordres, les portes de la forteresse s'ouvrent, et chacun des défenseurs du château, en retrouvant les siens, oublie avec bonheur que c'est au prix de son existence que les malheureux, objets de sa pitié, vont quelques moments de plus être conservés à la vie.

Instruit maintenant du nombre de troupes qu'il allait avoir, Montfort se crut à l'abri de tout danger et envoya un détachement sur Marmande, où il s'était ménagé des intelligences. Il chargea de cette expédition Robert de Mauvoisin.

En effet, pendant la nuit, des habitants introduisirent ce chevalier dans la ville ; mais la garnison, quoique prise au dépourvu par cette trahison, eut le temps néanmoins de s'enfermer dans le château. Malheureusement, faute de vivres, il lui était impossible de songer à s'y dé-

fendre. Cependant, après avoir fait mine de vouloir tenter le sort des armes, elle entra en pourparlers avec le sire de Mauvoisin, et elle obtint de se retirer à Toulouse (1).

Sans munitions, sans eau, sans subsistances, le commandant de Penne, réduit à la dernière extrémité, ne savait plus comment prolonger un seul jour sa résistance. Une brèche très-large était praticable; les croisés se disposaient à l'assaut, et peu d'heures restaient encore à Hugues pour adopter un parti. Le caractère du chef des croisés ne l'encourageait pas à parler de capitulation; pourtant le salut des hommes confiés à sa prudence lui imposait le devoir de recourir à ce moyen.

Montfort, qui ne demandait qu'à en finir avec une place devant laquelle il s'était déjà arrêté trop longtemps (2), accepta, à la grande surprise d'Hugues d'Al-

(1) Montfort, pour reconnaître les services de Robert de Mauvoisin, lui concéda alors tous les biens de Guillaume de Durfort, seigneur de Fanjeaux. L'acte d'investiture est daté du 17 juillet de l'an 1212, *au siége de Penne en Agénois.*

(Voir l'*Histoire des croisades contre les Albigeois,* t. I, p. 325.)

(2) D'après la *Chronique provençale*, le siége aurait duré depuis la fin de mai jusqu'à la fin de septembre. « *Lequal syté fanc metut a l'ascention, ont l'entengueran jusquas a la fin de septembre,* et elle ajoute : *et agueran jusquas al jour d'el jutgament, si las aygas no lor fossan taridas et secadas, dins lo dit castel et plassa.* » Et il aurait duré jusqu'au jour du jugement, si, dans le château et la place, les sources ne s'étaient taries et desséchées.

(*Chron. prov.*, p. 46.)

faro, toutes les conditions qui lui furent proposées. Le lendemain, les assiégés sortirent du château de Penne, non-seulement avec la vie sauve, mais avec les honneurs de la guerre ; et, s'ils avaient eu besoin d'une récompense pour leur conduite, ils l'auraient trouvée dans les témoignages d'estime de leurs ennemis.

Au moment où Montfort prenait possession de sa conquête nouvelle, il lui arrivait un corps de Rémois, conduit par l'archevêque Albéric de Humbert et par le chantre de Reims. Afin d'utiliser sur-le-champ ce renfort, il résolut d'aller attaquer une bourgade appelée Biron, située entre Cahors et Bergerac, à quelques lieues au nord de Penne. Peut-être le désir de châtier un chevalier parjure à ses engagements le décida-t-il aussi à se porter de ce côté. Deux fois, Martin d'Alguais, auquel avait été confiée cette place, s'était déclaré en faveur des croisés, et deux fois il avait déserté leur cause pour se rallier à celle du comte de Toulouse.

Certain de ne plus être reçu à merci, ce chevalier, lorsqu'il se vit pressé par les troupes de l'Église, se défendit avec autant d'habileté que de courage, et, quand le bourg eut été enlevé de vive force, il se retira dans le château, bien déterminé à disputer à outrance ce seul et dernier refuge. Mais la garnison, peu sûre de sa fidélité, crut devoir le trahir pour se mettre à couvert d'une perfidie, et Martin d'Alguais, livré par elle à Montfort, fut dégradé, pour *foi mentie*, traîné sur une claie

à la queue de son cheval; puis le bourreau l'attacha à une potence dressée sur les créneaux de la forteresse, où son corps demeura exposé pour servir de leçon à la déloyauté et à la félonie (1).

Rejoint encore par 15,000 croisés amenés par Alix de Montmorency, sa femme, Montfort acheva de s'emparer de l'Agénois, et cette province une fois soumise, il marcha sur le Quercy, en passant par Moissac, dont peut-être il n'aurait pas songé à forcer les portes s'il n'y avait été poussé par son entourage. C'est au moins ce qu'il nous est permis de conclure du passage suivant de la *Cansos de la crozada*.

22 août 1212.

Cependant l'archevêque de Reims, vêtu d'une fourrure grise,
Était dans sa tente, assis sur une peau noire,
Avec le comte de Montfort et le chantre de Saint-Denis;
La comtesse y est aussi, assise en face d'eux,
Ainsi que force noble gent qui s'est rangée à côté d'eux.
Don Guillaume d'Encontre, que Dieu honore et chérit;
Don Pierre de Livron, qui prie (souvent) à l'église;
Don Lambert de Limoux, qui porte une chemise,
Par la chaleur qu'il fait, qui a été tissue en Frise;
Ce sont tous ceux-là qui donnèrent le conseil d'assiéger la ville,
Et y firent venir l'host (2).

(1) Montfort donna le commandement de Biron à Arnaud de Montagut.

(2) **Larsevesques de Rems vestic I^na pel griza**
E sec ins en son trab sus I^na coisna biza

La ville de Moissac était occupée par trois cents Routiers, vivant de brigandages et de rapines, mais d'une bravoure et d'une résolution à ne reculer devant aucune force ni devant aucun péril. Les Catholiques, fiers de leurs succès, voulurent essayer d'une escalade; repoussés vigoureusement, ils reconnurent bientôt à quels soldats ils avaient affaire, et, peu disposés à renouveler leur tentative, ils commencèrent un siége en règle, en ayant recours à toutes les machines de guerre les plus puissantes. Ces machines, en effet, ruinèrent si bien les murailles, bouleversèrent si promptement différents points de la forteresse, que les Routiers résolurent de les détruire à quelque prix que ce pût être.

Le fer et la flamme à la main, ils sortent de la place avec la furie d'une hyène qui s'élance de la loge où on la tient enfermée; ils renversent les hommes et les obstacles, brûlent les pierriers, les mangonneaux, les ba-

E lo coms de Montfort el chantres S. Dauiza
E la comtessa i es ques denant lor asiza
E manta baronia que de latz lor ses miza
En Wles dEncontre que Dieus aima e priza
En P. de Lhivro que fort ora en glieiza
En Lambertz de Limos que viast I[na] camiza
Per la calor que fai que fo faita a Friza
Cest dero per cosselh que fos la vila asiza
E i feiro venir lost.

Cansos de la crozada, p. 180

listes, et, malgré les efforts des croisés, ils rentrent dans Moissac, après avoir tout incendié et tout anéanti.

Les Routiers, dans cette expédition, emmenèrent prisonnier un neveu de l'archevêque de Reims, et Montfort lui-même, démonté, blessé au talon, ne dut d'échapper à leurs coups qu'au dévouement de Guillaume d'Encontre, de messire Morel, chevalier d'un mérite remarquable, de Pierre de Livron, de don Foucaux de Merlin et du comte de Guion, qui, à l'envi l'un de l'autre, lui firent un rempart de leurs corps (1).

Sur ces entrefaites, le comte de Foix, ayant appris que l'évêque de Toul amenait de nouvelles troupes à l'armée catholique, se prépara à les arrêter dans leur marche. Il tomba sur elles avec son impétuosité ordinaire, les culbuta, et, si elles ne s'étaient trouvées à proximité d'un château qui les recueillit, leur déroute, probablement, aurait été complète. Raymond-Roger, pour cela, ne les perdit pas de vue, il les tint bloquées dans la place où elles s'étaient réfugiées; mais le comte Baudouin vint à leur rencontre avec toute la cavalerie de la croisade, et ces pèlerins achevèrent alors tranquillement leur voyage.

Cependant Montfort continuait à presser vivement Moissac. Il avait fait construire une sorte de *tortue* qui,

(1) Voir la *Cansos de la crozada*, trad. de Fauriel, p. 183 et 184, et la *Chron. prov.*

à l'imitation de la tortue des anciens, permettait de saper le pied des murailles, tout en restant à couvert de l'ennemi. Vainement les assiégés, inquiets des effets prodigieux obtenus par cet engin, lui opposèrent-ils un pierrier d'une grande puissance; trompés dans leur attente, ils se décidèrent à exécuter encore une sortie.

D'abord tout sembla répondre à leurs espérances, ils s'emparèrent de la machine et y mirent le feu; mais Montfort accourut, éteignit les flammes avant leur développement, et rejeta les Routiers dans la place. Enfin, la brèche étant reconnue praticable, un assaut fut ordonné.

Les Routiers soutinrent cette attaque sans faiblir nulle part; néanmoins, en trop petit nombre pour tenir tête à une armée entière, ils se retirèrent dans le château et abandonnèrent aux Catholiques toute la défense extérieure. Bien que ce résultat dût être prévu et n'eût rien de décisif, la nouvelle s'en étant répandue au loin, le succès, comme il arrive souvent en pareil cas, prit, en raison de la distance, des proportions de plus en plus importantes, et il n'en fallut pas davantage pour que, de différents côtés, on implorât la générosité du vainqueur. Les villes de Castel-Sarrasin et de Verdun donnèrent des premières un si fâcheux exemple (1).

(1) Montfort remit le commandement de Castel-Sarrasin à Guillaume d'Encontre, et celui de Verdun à Pierre de Saissi.

La population de Moissac, découragée par cette défection générale, effrayée de se trouver presque seule en butte à la colère du chef de la croisade, chercha en secret à entrer en accommodement avec Montfort; mais celui-ci fit répondre que pas un individu n'échapperait à sa colère, si, à l'avance, on ne s'engageait à lui livrer les Routiers morts ou vifs.

Les habitants ne craignirent pas de se soumettre à cette condition odieuse, et ceux dont le courage les avait protégés jusque-là contre un ennemi sans pitié expièrent dans les supplices leur fidélité et leur dévouement.

Le chef des croisés exigea de Moissac une somme de 100 marcs d'or pour avoir été préservé du pillage et de l'incendie, et il régla ensuite les droits qui reviendraient, soit à lui, soit à l'abbé de cette ville, sur les revenus et les domaines de la seigneurie. La charte rédigée à cette occasion commence par ces mots : « *Ces droits sont échus* « *à Simon, parce que Dieu les a ôtés au comte de Toulouse* « *pour ses péchés et pour les maux infinis qu'il a causés à* « *l'Église et à la foi catholique* (1). » Au reste, cette convention n'empêcha pas, à ce qu'il paraît, l'abbé de Moissac d'être aussi mécontent du nouveau suzerain qu'il l'avait été de Raymond, car il envoya, un peu plus tard, des religieux à Philippe-Auguste pour lui porter ses plaintes et solliciter sa protection.

14 septembre 1212.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 230.

Maître de tout le pays, Montfort se disposait à aller attaquer Montauban, lorsqu'on l'informa que, pendant le cours de ses conquêtes au centre de l'Agénois et du Quercy, Raymond avait repris, dans le comté de Foix, plusieurs des châteaux occupés par les Catholiques, et que, s'il n'accourait promptement de ce côté, la ville de Pamiers elle-même ne resterait pas longtemps en son pouvoir. Simon, d'après cet avis, se porta aussitôt sur Saverdun, où étaient les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, espérant que la réunion de ces trois princes leur donnerait peut-être assez de confiance pour l'attendre ; mais il existait entre eux et lui une disproportion de forces trop grande pour qu'ils pussent accepter le combat, et, au lieu de s'exposer imprudemment à une défaite, ils préférèrent s'enfermer dans la ville de Foix, contre laquelle les Catholiques n'osèrent rien entreprendre.

Montfort se rendit à Pamiers, qui lui avait fait concevoir des inquiétudes, et, après en avoir renforcé considérablement la garnison, il se prépara à envahir le Toulousain. La chose lui était d'autant plus facile, qu'un corps nombreux d'Allemands venait de le rejoindre sous les ordres d'Enguerrand de Roves.

Les croisés, descendant l'Ariége, marchèrent donc sur Hauterive, qu'ils trouvèrent abandonnée ; s'emparèrent successivement de Grenade, Baziége, Montgiscard, et de tous les châteaux à leur portée ; puis, se jetant dans le

bassin de la Garonne, ils s'étendirent jusqu'à Saint-Gaudens, dont les portes leur furent ouvertes.

Montfort reçut dans cette dernière ville l'hommage de presque toute la noblesse des environs; ce qu'il dut, sans doute, au zèle des évêques de Consérans et de Comminges, qui lui firent l'accueil le plus empressé et le plus chaleureux.

Après une halte de quelques jours, le chef des croisés quitta Saint-Gaudens et se dirigea sur Muret, petite place à 4 lieues de Toulouse, sur la gauche de la Garonne, et à très-peu de distance de cette rivière (1).

Les habitants, sachant que l'ennemi suivait la route de Montgiscard, se hâtent de prendre des dispositions pour incendier le pont en bois qu'il est indispensable de franchir pour arriver jusqu'à eux. Déjà beaucoup de matières combustibles y sont entassées, et il n'y a plus qu'à y mettre le feu, lorsque Montfort, qui, à la tête de sa cavalerie, a découvert un gué dans la partie supérieure de la vallée, tombe à l'improviste sur les travailleurs occupés à cette opération. Ceux-ci, malgré la surprise dans laquelle les plonge une attaque si brusque, font néanmoins bonne contenance, et ils ne songent à regagner la ville que lorsque les flammes enveloppent

(1) Les auteurs du temps disent qu'elle était *à quelques portées d'arbalète.*

la charpente de leurs tourbillons épais et empêchent d'approcher de cette fournaise ardente.

Ainsi isolée, la cavalerie seule est impuissante contre des remparts, et, pour que l'infanterie et les machines de guerre la rejoignent, il faut, avant toutes choses, remettre dans son premier état la communication entre les deux rives du fleuve. Cela exige du temps; on n'avait pas, à cette époque, des équipages de pontons, qui permettent de traverser en quelques heures les cours d'eau les plus considérables. Tandis que les croisés préparent les matériaux nécessaires pour rétablir le passage, le ciel se voile et s'obscurcit, les nuages épars s'amoncellent. On dirait que les ténèbres vont remplacer le jour. L'orage est loin encore, mais il s'avance, sombre et rapide. Silencieux jusque-là, il gronde, éclate, se déchire; bientôt il ravine et sillonne les montagnes; la plaine est une nappe liquide dont les bornes reculent sans cesse, et la Garonne, qui peu d'instants auparavant affleurait à peine ses bords, tout à coup se répand dans la vallée et la transforme en un torrent immense. Nul n'oserait affronter son épouvantable furie. Il faut laisser finir cette espèce de cataclysme; il faut laisser les flots rentrer dans les limites que leur ont tracées les siècles.

Cependant l'armée catholique, coupée par l'inondation en deux parties, la cavalerie d'un côté, l'infanterie de l'autre, sans possibilité de se réunir, sans moyen de se prêter secours, non-seulement est exposée à l'at-

taque des troupes de Toulouse, qui sont en mesure de se porter sur celle de ses fractions la moins en état de se défendre, mais à être assaillie par les populations voisines, que la position critique des croisés doit enhardir et soulever en masse.

En effet, le tocsin sonne dans les villages des environs ; de toutes parts les Communiers prennent les armes, se rassemblent, se lèvent comme un seul homme, et les Toulousains, informés de l'occasion heureuse que leur offre la fortune, s'empressent d'accourir pour assurer une victoire qui, en un jour, sauverait leur prince et délivrerait le pays.

Ils marchent par la rive droite de la Garonne, pensant battre aisément l'infanterie catholique, tandis que les habitants de Muret, attaquant la cavalerie, auront d'autant plus d'avantages, qu'en cas de non-réussite il leur restera toujours la ressource de se renfermer dans leur place.

Montfort, guerrier trop expérimenté pour ne pas reconnaître le danger qui le menace, est dans une perplexité difficile à décrire. Comment sortir de cette situation horrible? comment conjurer le péril? Il ne peut commander aux tempêtes; il ne peut faire franchir à ses soldats un fleuve infranchissable.

Ses cavaliers ne lui inspirent aucune inquiétude ; s'ils n'avaient pas raison des Communiers et de la garnison de Muret, ils sauraient s'ouvrir un chemin pour

remonter le vallon et échapper à un désastre. Mais sur l'autre rive, à quelques pas de lui, sans qu'il lui soit permis de l'empêcher ni d'en prévenir les suites, voir son armée, livrée à des chefs inhabiles, recevoir une bataille perdue à l'avance, et, si près d'elle, ne pouvoir la rejoindre, la sauver; demeurer spectateur impassible de sa défaite, de sa dispersion, de sa ruine !... A cette idée, son sang bouillonne; mille projets se croisent dans son esprit et mettent sa tête en feu. Si le sort est jaloux de ses succès, s'il veut l'arrêter dans sa marche glorieuse, abaisser l'éclat de son nom, ruiner à jamais ses hautes espérances, eh bien! qu'il anéantisse aussi sa personne. Vivre sans puissance, sans honneurs, sans richesses, pour lui mieux vaut périr, pour lui mieux vaut cent fois la mort.

Cette pensée le calme et le décide. Déchirant de ses éperons les flancs de son cheval effrayé, il le lance au milieu des flots, et d'une main vigoureuse l'empêche de regagner le rivage, où vainement on s'est efforcé de le retenir. Des deux côtés du fleuve, les Catholiques ont vu cette détermination téméraire. Tous restent confondus d'étonnement et d'effroi; tous attachent leurs regards anxieux sur celui qu'entraînent les ondes mugissantes. Chevaliers et soldats, immobiles, haletants, cherchent à lire dans la lutte entre les éléments et leur chef audacieux leur propre destinée.

Après des efforts surhumains, Montfort à la fin l'em-

porte, et lorsque son destrier, couvert de sang et d'écume, touche le bord où il semble impossible d'atteindre, un cri de triomphe et d'admiration s'élève parmi les croisés. A cette exclamation, qui retentit au loin, les troupes de Toulouse, aussi bien que celles de Muret, dans l'ignorance de cet épisode dramatique, supposent que leurs adversaires ont découvert un moyen de passage; qu'ils témoignent par leurs acclamations le bonheur de se trouver réunis. Ils ne sauraient s'expliquer autrement cette joie si vive et si bruyante; et les Catholiques, grâce à l'erreur qui abuse leurs ennemis, échappent comme par miracle à une destruction certaine.

Les Toulousains, s'imaginant avoir l'armée entière devant eux, rebroussent chemin avec précipitation; les Communiers de Muret, au lieu de prendre l'offensive, courent s'abriter derrière l'enceinte de la ville, et les croisés, tranquilles sur l'exécution de leurs travaux, profitent de la baisse de la Garonne, qui rentre dans son lit non moins rapidement qu'elle en était sortie, pour établir pendant la nuit une communication entre les deux parties de leur armée.

Dès le point du jour, Muret fut enlevé de vive force; et Montfort, qui la veille, réduit à un parti extrême, abandonnait au hasard son avenir et son existence, le lendemain, acclamé par une armée dévouée et nombreuse, dictait ses lois au Carcassès, au Razès, au Miner-

vois, à l'Albigeois, au Lauraguais, à l'Agénois, au pays de Comminges, au diocèse de Toulouse, en un mot était le suzerain de presque toutes les provinces de la France méridionale.

Simon, libre enfin d'accorder quelque repos à ses troupes, organisa l'administration des territoires soumis à ses armes, et s'occupa de leur donner une organisation conforme à ses vues particulières, qui ne tendaient à rien moins qu'à absorber tout à son profit. Pour gouverner d'après de tels principes, il fallait commencer par s'acquérir des amis, des partisans intéressés à le servir dans ses projets ; c'est à quoi il consacra la fin de l'année 1212.

Depuis l'envahissement du comté de Béziers, près de quatre mille gentilshommes s'étaient rangés sous les drapeaux du général catholique, dans le seul but d'obtenir quelques parcelles des biens dont il disposerait par la suite. C'était le fait alors de toutes les conquêtes, de déposséder les vaincus en faveur des vainqueurs, et de remplacer une noblesse hostile au nouveau pouvoir par une noblesse étrangère au pays, qui, rendue riche et puissante aux dépens des nationaux, devait nécessairement soutenir ceux qui venaient de l'élever à la fortune. Montfort distribua donc des fiefs aux chevaliers qui avaient pris part à ses travaux ; et, s'emparant des domaines des familles les plus considérables du Languedoc, il créa de toutes parts des apanages, destinés à

prodiguer autour de lui les récompenses et les encouragements.

Voulant ensuite soumettre la population à une règle uniforme, et surtout bien constater ses droits et bien établir sa souveraineté, il réunit à Pamiers une assemblée ou *parlement*, dans lequel, par une politique adroite, il introduisit l'Église, la bourgeoisie et la noblesse, mais de manière, tout en paraissant consulter seulement la justice, à ce que rien jamais ne pût apporter obstacle à l'exercice de sa volonté. Parmi les personnages appelés à cette réunion, on cite l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Périgueux, de Consérans, de Comminges et de Bigorre. Les noms des autres prélats ne nous sont pas parvenus. Quant à la rédaction des statuts, elle fut confiée aux évêques de Toulouse et de Consérans, à un templier, un hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, quatre chevaliers français et quatre habitants du pays.

On peut juger, par la composition de cette commission, de celle du *parlement* lui-même, et l'on voit que, chaque ordre de l'État étant représenté par un nombre égal d'individus, jamais la voix de la bourgeoisie n'avait l'espoir d'être prépondérante, car l'Église obéissait aux légats, par conséquent était dévouée au chef de la croisade, et la noblesse, créée par Montfort, ou au moins fort richement dotée par lui, ne pouvait ni lui faire opposition ni contrarier en rien ses désirs.

Le parlement, après une assez courte discussion, adopta les articles qui suivent. Ils devinrent le nouveau code de toutes les provinces du Midi soumises jusque-là aux armes de la croisade.

1er décembre 1212.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous établissons un lit général de justice destiné à réprimer tout ce qui est contraire à Dieu, à l'Église romaine et à l'équité, à abolir l'hérésie et à extirper les mauvais actes des voleurs et des autres malfaiteurs. Pour cela, Nous, Simon, par la Providence divine, comte de Leicester et de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Albi et de Rodez, désireux d'accomplir ces desseins et de maintenir nos États en paix et repos, pour l'honneur de Dieu, de la sainte Église romaine, de notre seigneur le roi de France, et pour l'utilité de tous nos sujets, avons, par le conseil des vénérables seigneurs : l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Consérans, Comminges et Bigorre, et des sages hommes, nos barons et principaux vassaux, promulgué pour toutes nos terres ces coutumes générales, que nous commandons à tous nos peuples d'observer inviolablement :

I.

« Les priviléges et les libertés des églises et maisons religieuses, sanctionnés par le droit canon ou civil, se-

ront de tous et par tous observés et entretenus. Il est fait défense aux laïques de convertir en châteaux ou forteresses aucune église, ni d'en réduire aucune en servitude. Nous commandons, en outre, que celles qui l'ont été soient démolies ou remises aux mains des évêques, qui ne pourront, toutefois, retenir telles églises fortifiées dans des châteaux ou villes des autres seigneurs.

II.

« Toutes prémices seront rendues aux églises sans aucune difficulté, selon que l'on a coutume de les rendre en chaque pays, et toutes dîmes seront payées comme il est écrit et commandé par notre saint-père le pape.

III.

« Nul clerc, possédant même un héritage, ne pourra être soumis à la taille, à moins qu'il ne soit marchand ou marié. Il en sera de même à l'égard de la pauvre veuve.

IV.

« Nulle foire ou marché ne sera, à l'avenir, tenu le jour de dimanche : tous les lieux qui auront coutume d'en tenir ce jour-là les remettront à un autre jour, indiqué par le seigneur particulier du lieu, ou par le sire comte.

V.

« Quiconque aura pris un clerc en crime, quel qu'il soit, ou en autre manière, lors même qu'il n'aurait que la simple tonsure, le rendra sans délai à l'évêque, ou à l'archidiacre, ou à leurs représentants. Quiconque le retiendra sera incontinent excommunié et contraint à le rendre par le seigneur temporel.

VI.

« Chaque maison du pays conquis sera tenue de payer, par an, trois deniers melgoriens à notre saint-père le pape, et à notre sainte mère l'Église romaine, en signe et mémoire perpétuelle que, par son ordre, elle a été enlevée aux hérétiques, et *donnée pour toujours audit comte et à ses successeurs*. Ce droit sera perçu depuis le commencement du carême jusqu'à la Pâque.

VII.

« Nuls barons ou chevaliers ne contraindront à payer taille les vassaux que les églises ou maisons religieuses ont acquis par don ou concession de rois, princes, ou autres seigneurs des terres, et qu'elles ont possédés libres et exempts de toute exaction envers les seigneurs, dans les terres ou villes desquels ces vassaux demeurent. Si

la possession, à cet égard, avait été interrompue par la malice des hérétiques ou autres mauvais princes, et s'il s'élevait des doutes au sujet de cette exemption, la vérité en sera recherchée sans délai, et la preuve reçue sans demeure. S'il est véritablement reconnu que la violence y soit intervenue, les seigneurs des villes et des châteaux où ces serfs demeurent s'abstiendront de toute exaction et de toute taille à leur égard.

VIII.

« Les paroissiens seront contraints, aux jours de dimanches et fêtes, où l'on cesse les œuvres manuelles, d'aller à leur église ouïr la messe entière et le sermon; et, s'il advient qu'en ces jours les maîtres ou maîtresses de la ville ou du village n'aillent point à ladite église, sans pouvoir alléguer cause de maladie ou autre motif plausible, ils seront tenus de payer six deniers tournois, monnaie courante, dont une moitié appartiendra au seigneur de la ville ou du village, et l'autre sera divisée entre l'église et le curé.

IX.

« Dans tous les villages où il n'y a point d'église, et où il y a des maisons d'hérétiques, la plus propre de ces maisons sera baillée pour faire l'église, et une autre sera

destinée à l'habitation du curé; et, s'il y a église et non presbytère, la plus voisine maison d'hérétique sera donnée audit curé.

X.

« Quiconque, à l'avenir, octroiera, par argent ou par toute autre cause, à un hérétique la permission d'habiter en sa terre perdra, s'il en est convaincu, toute sa terre pour toujours, et son corps sera en la puissance de son seigneur, qui pourra le rançonner à son gré.

XI.

« Il sera permis à chacun, soit chevalier ou roturier, de donner de son propre héritage jusqu'au cinquième en aumônes, selon la coutume de France et usage près Paris, excepté toutefois les baronnies et forteresses, et droits d'autrui, et sauf l'entier service du seigneur supérieur qui lui demeurera, par titre de succession, sur les parties appartenant aux hérétiques.

XII.

« Dans tout procès ou sentence, le juge ne pourra, sous prétexte d'aucune coutume, exercer aucune exaction sur les parties plaidantes. La justice sera administrée gratuitement, et la cour donnera un avocat pour la défense de celui qui n'aurait pas la faculté d'en avoir.

XIII.

« Nul hérétique, réconcilié même à l'Église, ne pourra être ni prévôt, ni bailli, ni juge, ni assesseur, ni témoin, ni avocat ; il en sera de même du Juif. Ce dernier pourra néanmoins servir de témoin contre un autre Juif.

XIV.

« Nul hérétique, s'il n'est réconcilié à l'Église, ne pourra demeurer en la ville où il s'est montré hérétique. Il ne pourra demeurer que dans les lieux que le comte lui indiquera.

XV.

« Tous les clercs et religieux pèlerins et chevaliers qui passeront en nos terres seront, à moins qu'ils ne soient marchands, exempts de tout péage.

XVI.

« Les barons et chevaliers français seront tenus de servir le comte de Montfort, alors et en tout lieu qu'il y aura guerre contre sa personne, et au sujet des terres conquises et de celles qui lui restent à conquérir, et cela avec le nombre de chevaliers à la charge desquels ledit

comte leur a donné leursdites terres et revenus, pourvu que, d'après les promesses faites, lesdits revenus leur aient été entièrement et suffisamment assignés. Car, si l'assignation n'avait été pleinement faite, le chevalier ne serait tenu de servir ledit comte qu'avec un nombre de chevaliers relatif aux terres qui lui ont été données. Et si ledit comte, sans nécessité de défendre sa personne ou ladite terre conquise, mais de sa propre volonté, voulait porter secours de guerre à quelqu'un de ses voisins ou autres, lesdits chevaliers ne seront nullement contraints de le servir de leur personne ou de leurs gens, à moins que ce ne soit d'amour ou de bon gré.

XVII.

« Les chevaliers français qui doivent le service militaire au comte de Montfort ne pourront le rendre pendant vingt ans qu'avec des chevaliers français, sans qu'il leur soit loisible de remplacer ces derniers par des chevaliers du pays conquis. Mais les vingt ans écoulés, chacun le servira avec tels chevaliers qu'il trouvera propres à la guerre.

XVIII.

« Les chevaliers qui obtiendront un congé pour aller en France ne devront y demeurer, sans légitime empêchement, que jusqu'au terme fixé par ledit comte de

Montfort, qui après un délai de quatre mois, à partir de l'expiration du congé, pourra, nonobstant opposition, se saisir de la terre de ces chevaliers et en disposer à son gré et plaisir.

XIX.

« Tous les barons, chevaliers et autres seigneurs de la terre dudit comte Simon seront tenus de lui rendre, sans délai ni contradiction, les châteaux et les forteresses qu'ils tiennent de lui, toutes les fois qu'il les demandera. En retour, après les troubles, ledit comte devra, en bon seigneur, rendre lesdits châteaux et forteresses en l'état et valeur primitifs.

XX.

« Tous les barons et gens de guerre seront tenus de courir, au premier appel, au secours dudit comte Simon, s'il est assiégé ou en retraite. S'il est prouvé que quelqu'un ait fait défaut de venir en aide audit comte en cette suprême nécessité, à moins qu'il n'ait un motif d'excuse suffisant, la terre qu'il tient dudit comte sera confisquée au profit de ce dernier. Quant aux autres gens de guerre, tels que bourgeois et laboureurs, ils seront tenus, s'ils sont suffisamment appelés, d'aller au secours dudit comte, au nombre de deux par maison, s'il y en a deux, ou d'un seul s'il n'y en a qu'un. Ceux qui feront

défaut sans excuse verront la moitié de leurs biens meubles et immeubles confisqués au profit du seigneur de qui ils relèveront.

XXI.

« Les barons, chevaliers et autres seigneurs des terres qui doivent service audit comte de Montfort, et qui auront été appelés pour quinzaine, seront, s'ils ne se trouvent au rendez-vous de l'armée, ou s'ils ne se sont acheminés dans ledit délai, passibles d'une amende du cinquième de leurs revenus d'un an de la terre donnée par ledit comte, auquel appartiendra le fruit de l'amende. Et s'ils viennent au rendez-vous avec un plus petit nombre de chevaliers que celui auquel ils sont tenus, ils devront payer double gage par chevalier manquant, jusqu'à ce que le nombre en soit complet. Semblable peine sera infligée aux barons et chevaliers provençaux, s'ils ne rendent audit comte le service qu'ils lui doivent.

XXII.

« Nul sujet dudit comte n'entreprendra en sa terre, sans son consentement, de fortifier de nouveau aucune place, ou de réédifier une forteresse démolie.

XXIII.

« Les chevaliers catholiques nés dans le Midi seront quittes envers leurs seigneurs, après avoir fait le service auquel ils étaient tenus avant la croisade. Mais ceux qui ont été hérétiques seront tenus de servir ledit comte et leurs seigneurs, toutes les fois qu'ils en seront requis.

XXIV.

« Nul baron, chevalier ou autre seigneur, gratifié de terres par ledit comte, ne pourra exiger au delà de la taille statuée par les ordonnances de son seigneur et comte, sous quelque nom que ce soit, tel que taille ou quête ou bonté, sauf toutefois les cens et autres revenus des terres, vignes, maisons et autres héritages, et les justices ; car cette taille a été constituée, modérée et arbitrée pour toute autre taille, soit quête ou amende, afin qu'au delà de ce taux nul ne puisse exiger ou extorquer autre chose. Et si quelqu'un est convaincu d'avoir fait le contraire, ledit comte l'obligera à rendre ou à quitter ce qu'il aura exigé ou imposé outre sa charte, qui devra être par tous observée.

XXV.

« Il sera loisible à tous hommes taillables de se déga-

ger à leur gré de la sujétion d'un seigneur, pour passer sous celle d'un autre, à la charge toutefois que ceux qui sont de condition libre n'emporteront que leurs meubles, et laisseront au seigneur qu'ils quitteront les héritages qu'ils tiennent de lui ou d'autrui, et ceux qui sont serfs, que l'on nomme *propres hommes,* laisseront leurs meubles et immeubles au seigneur qu'ils quittent, lequel ne pourra plus rien demander, en quelque lieu qu'ils soient, après qu'ils auront demeuré dans une autre seigneurie.

XXVI.

« Nul homme emprisonné ou détenu ne sera empêché d'ester à droit, tant qu'il pourra donner *pleiges* suffisants (1).

XXVII.

« Nul seigneur ne recevra de *pleige* ou autres cautions de ses hommes pour les empêcher de se retirer en la domination d'autrui selon les formes indiquées.

XXVIII.

« Les seigneurs recevront les corvées de leurs hommes

(1) *Pleige*, *plege* ou *pledge*, caution. « Aucuns est obligiez ou en son nom, ou en autrui; cil qui est obligiez en autrui nom est appelé *pliedge*. »

selon l'ancienne coutume des terres, villes et villages, et, selon cette coutume, les nourriront.

XXIX.

« Attendu que les sujets des princes et seigneurs nés en cette terre sont trop grevés de tailles, et s'en plaignent audit comte Simon, nos seigneurs et chevaliers seront réunis en un autre *parlement*, afin d'aviser au moyen de faire observer une juste mesure dans la perception des tailles et subsides. Si les seigneurs et chevaliers s'y refusaient, ledit comte pourra les y contraindre.

XXX.

« Les hommes des villes et des villages auront leur usage en bois, eaux et passages, tel qu'ils l'ont eu depuis trente ans jusqu'à présent, et, s'il s'élève des différends entre eux et leur seigneur, celui qui aura la jouissance la conservera jusqu'à ce que l'affaire soit décidée par le serment des anciens du lieu ou autrement.

XXXI.

« Nul sujet ne sera pris pour la dette de son seigneur s'il n'est *pleige* ou débiteur.

XXXII.

« Nul baron, chevalier, bourgeois ou manant ne prendra par violence les choses d'autrui, et celui auquel ce tort aura été fait ne se vengera sans en avoir obtenu licence de son seigneur, auquel toutes plaintes seront faites. Quiconque aura confessé ou sera convaincu d'avoir fait le contraire sera amendé, au profit de son suzerain, de 20 livres, s'il est baron; de 10 livres, s'il est chevalier; de 100 sols, s'il est bourgeois. Outre cela, sur le commandement de son seigneur, il rendra ce qu'il a pris, et satisfera entièrement celui à qui il a fait tort. Quiconque se sera fait justice de sa propre autorité sera pareillement amendé, et payera en sus l'amende de 60 sols à celui de qui il s'est vengé, lui restituera ce qu'il lui a pris avec dommages et intérêts. De cela est excepté, toutefois, celui qui a repoussé la force par la force.

XXXIII.

« Nuls barons, chevaliers, bourgeois et manants ne devront oser faire partie, par foi ou par serment, d'aucune conjuration, même sous prétexte de confrérie ou autre bien, si ce n'est du consentement et vouloir dudit seigneur comte; et, si aucuns sont convaincus d'avoir conjuré contre lui, ils seront corps et biens en sa puissance

et volonté. Et, si la conjuration n'est pas contre lui, mais contre tout autre, les conjurés seront soumis à une amende de 10 livres, s'ils sont barons ; de 100 sols, s'ils sont chevaliers ; de 60 sols, s'ils sont bourgeois ; et de 20 sols, s'ils sont ruraux. De cette peine sont exceptés les négociateurs et pèlerins qui se font serment mutuel d'aller en compagnie et sûreté.

XXXIV.

« Quiconque, à l'avenir, sans le su et vouloir du comte de Montfort, conduira des vivres ou autres provisions et secours d'hommes aux Toulousains ou à ses autres ennemis, et en sera convaincu, perdra, pour ce seul fait, son héritage à toujours, avec tous ses autres biens. Et, si c'est un sergent ou bailli qui l'ait fait sans la volonté et à l'insu de son seigneur, ce dernier confisquera tous ses biens, et son corps sera en la miséricorde dudit comte de Montfort. Toutes les choses et tous les hommes pris en telle conduite seront, en outre, à celui qui les prendra, sans diminution ni réclamation.

XXXV.

« Quiconque aura le pouvoir de prendre, dans les États dudit comte, les ennemis de la foi ou les siens, et ne l'aura fait, verra, s'il en est convaincu, sa terre con-

fisquée et son corps à la merci dudit comte. Il en sera fait autant à celui qui les aura vus sans crier contre eux et les poursuivre de bonne foi, selon la coutume du pays.

XXXVI.

« Les boulangers feront et vendront le pain d'après la manière, mesure et poids à eux donnés par leur seigneur. Toutes les fois qu'ils contreviendront, leur pain sera confisqué. Autant pour les taverniers.

XXXVII.

« Les filles publiques qui demeurent dans les villes en seront chassées. Les péages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt ans, seront annulés.

XXXVIII.

« Les possessions tenues à cens ne seront données ni vendues au préjudice de la suzeraineté.

XXXIX.

« Les cens seront, aux termes constitués, payés aux seigneurs auxquels ils sont dus et en leurs maisons. Toutes les fois que les débiteurs n'auront pas payé dans le jour fixé, ils seront amendés de 5 sols par chaque

terme expiré ; et, s'ils cessent de payer le cens durant trois ans entiers, ledit seigneur pourra, sans réclamation du débiteur, donner ou vendre l'héritage à autrui, et si ledit seigneur le garde, il le rendra au débiteur, pourvu que ce dernier lui paye l'amende de 5 sols pour chaque année de termes échus.

XL.

« Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et ruraux, les héritiers succéderont à leurs héritages, selon la coutume et usage de France, près Paris.

XLI.

« Toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte de Montfort sortiront de ses États, lors même qu'elles seraient reconnues pour catholiques, afin qu'aucune suspicion ne tombe sur elles. Néanmoins elles auront les terres et le revenu de leurs dots, en jurant qu'elles n'y feront pas participer leurs maris tant qu'ils seront en guerre contre la chrétienté et ledit comte.

XLII.

« Que nulles veuves, grandes dames ou héritières gentillesfemmes, ayant forteresses ou châteaux, ne soient assez osées pour se marier à leur volonté à des hommes

du Midi, sans l'autorisation dudit comte, d'ici à deux ans, pour éviter le péril qui en pourrait provenir pour ladite terre. Mais il leur est loisible de se marier à tels Français qu'elles choisiront sans l'assentiment du sire de Montfort ni d'autres. Après l'expiration de dix ans, il leur sera permis d'épouser, à leur gré, un Français ou un Méridional. »

Fait à Pamiers, en notre palais, 1er décembre 1212.

A ces articles, particuliers aux vassaux du comte de Montfort, furent ajoutés, le même jour, les trois suivants.

COUTUMES QUE LE COMTE DE MONTFORT DOIT GARDER VIS-A-VIS DE SES BARONS ET VASSAUX.

ARTICLE PREMIER.

« Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et ruraux, les héritiers succéderont en leurs héritages selon la coutume de Paris.

ART. 2.

« Nuls barons, chevaliers ou seigneurs ne pourront ordonner le duel en leur cour de justice, excepté pour les crimes de trahison, de vol et de rapines.

Art. 3.

« Le comte est tenu de garder envers les barons de France et autres, auxquels il a donné des terres en ce pays, l'usage et la coutume qui s'observe en France autour de Paris, touchant les plaids, les jugements, les dots, les fiefs et les devoirs féodaux (1). »

Cette charte promulguée, le comte de Montfort retourna à Carcassonne, où il fixa sa résidence.

Trompé par la résignation apparente des habitants, trompé surtout par la situation de Raymond VI, auquel il ne reste plus que Montauban et Toulouse, Simon est dans une entière confiance sur l'accomplissement de ses hautes destinées. Rien maintenant ne lui inspire la moindre crainte ; à ses yeux sa domination est établie pour jamais. Même la volonté de Rome ne saurait, selon lui, le frustrer de ses conquêtes. Lorsque Raymond était encore puissant et redoutable, le pape, autant à cause de son incertitude sur l'issue de la lutte que pour ne pas faillir, aux yeux de l'Europe, à ses principes de justice, pouvait refuser au chef de la croisade l'investiture du territoire envahi par les troupes de l'Église ; mais aujourd'hui, lui, Montfort, est le seul possesseur, le seul maître du pays. Le saint-siége, intéressé à ses

(1) *Histoire des croisades contre les Albigeois*, t. I, p. 358 et suiv.

succès, rendrait-il le pouvoir, qu'il avait jugé si dangereux, à un prince accusé d'hérésie, sans cesse en butte à sa colère, et sur lequel pèse en ce moment un foudroyant anathème? D'ailleurs Innocent III le voulût-il, ses légats ne manqueraient pas de raisons pour l'en empêcher.

Dans sa satisfaction orgueilleuse, le général catholique se rappelle les jours, déjà bien effacés de sa mémoire, où il combattait en Palestine et en Syrie, pour n'obtenir ni renommée, ni fiefs, ni richesses, et il compare cette existence ignorée, malgré des faits d'armes héroïques, à celle du comte de Leicester et de Montfort, dictant ses lois aux plus belles provinces du Midi, et devenu le chef d'un État capable de le disputer bientôt à l'Angleterre et à la France.

Laissons ce protégé du sort caresser des chimères qui flattent sa vanité et son ambition, et reportons-nous près de son compétiteur, consterné d'un échec qui devait être une victoire, sans pourtant, cette fois, abaisser son front devant le malheur et les revers.

Le comte de Toulouse, voyant le découragement des populations, remit le commandement au comte de Foix, dont la loyauté lui était connue, et il courut en Espagne demander au roi d'Aragon, son beau-frère, un secours dont les événements lui expliquaient assez la nécessité et l'urgence.

L'obligation de soutenir le roi de Castille n'avait pas permis à Pierre II de s'occuper des affaires du Lan-

guedoc, autant que l'y portaient et ses liens de famille et ses relations de voisinage; mais le gain de la bataille de *las Navas* venait de rendre au monarque aragonais sa liberté d'action, et ses regards s'étaient dirigés aussitôt du côté des Pyrénées, où une guerre inquiétante pour ses intérêts propres appelait déjà depuis longtemps toute son attention.

Pierre accueillit le comte de Toulouse avec une bienveillance marquée, et, s'engageant à le défendre contre une agression inique dans ses motifs et odieuse dans ses actes, il lui promit sans hésitation de l'argent et des hommes; néanmoins, avant de recourir aux armes pour faire entendre la voix de la raison, il crut devoir s'adresser d'abord à la droiture et à la sagesse du pape.

En effet, il envoya à Rome l'évêque de Segorbe et maître Columbi, dans le but de dévoiler la conduite des légats du saint-siége, et ces représentations produisirent assez d'impression sur l'esprit d'Innocent III, pour qu'il écrivît la lettre suivante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Rieux et à maître Théodose :

« Notre cher fils, Pierre, roi d'Aragon, nous a fait « savoir qu'il avait refusé de secourir le vicomte de « Béziers, son vassal, qui implorait son assistance après « la publication de la croisade contre les Albigeois, « lorsque les croisés furent entrés sur les terres de ce « vicomte, et que, pour ne pas retarder l'exécution « des desseins de l'Église, il avait mieux aimé manquer

« aux Catholiques que de protéger les hérétiques mêlés
« avec eux ; en sorte que le vicomte, se trouvant sans
« protection, a perdu ses domaines et a enfin été tué
« misérablement (1). Vous, archevêque de Narbonne, et
« Simon de Montfort, ayant conduit ensuite l'armée des
« croisés dans les domaines du comte de Toulouse, vous
« ne vous êtes pas contentés d'envahir tous les lieux où
« il y avait des hérétiques ; mais vous vous êtes encore
« emparés de ceux dans lesquels il n'y avait aucun
« soupçon d'hérésie, car, ayant exigé le serment des
« peuples du pays et leur ayant permis d'y demeurer,
« il n'est nullement vraisemblable qu'ils soient héré-
« tiques.

« Les mêmes ambassadeurs nous ont remontré que
« vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité
« et si peu de ménagement, qu'à peine, de tous les do-
« maines du comte de Toulouse lui reste-t-il la ville de
« ce nom, avec le château de Montauban. Entre ces
« domaines usurpés, le roi d'Aragon marque le pays
« que Richard avait donné à sa sœur en la mariant avec
« ce comte, les terres des comtes de Foix et de Com-
« minges, et celles de Gaston de Béarn.

« Ce prince se plaint, de plus, de ce que vous, arche-
« vêque de Narbonne, et Simon, avez obligé les sujets

(1) On voit par ces mots, *et a enfin été tué misérablement*, que le pape, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, n'attribuait pas la fin du vicomte Roger à une mort naturelle, mais bien à un assassinat.

« de ces trois comtes, quoiqu'ils soient ses vassaux, à
« prêter serment de fidélité à un autre, dans les do-
« maines que vous avez envahis. Il ajoute qu'à son
« retour de la guerre contre les Sarrasins le comte de
« Toulouse l'étant allé trouver, et lui ayant exposé ce
« qu'il avait souffert de la part des croisés, il avait attri-
« bué à ses péchés le refus que l'Église faisait de recevoir
« la satisfaction qu'il offrait, étant disposé à exécuter
« tous nos ordres autant qu'il serait possible; que ce
« comte lui avait dit ensuite que, pour n'être pas seul
« à souffrir une pareille confusion, il lui remettrait ses
« domaines, son fils et sa femme, sœur de ce prince,
« afin qu'il prît leur défense, ou qu'il l'abandonnât
« comme il jugerait à propos.

« Le roi marque ensuite qu'étant sur le point d'es-
« suyer un affront pour ce sujet, et que n'étant pas
« juste que la peine soit plus grande que le délit, il
« nous supplie humblement de conserver le comté de
« Toulouse pour le fils de ce comte, lequel fils n'a
« jamais été imbu de l'erreur, et ne le sera jamais, avec
« la grâce de Dieu. Il a promis de garder en son pou-
« voir, tant le fils du comte de Toulouse que le comte
« lui-même, tout le temps qu'il vous plaira, afin de faire
« instruire le premier dans la foi, et avoir soin de son
« éducation, et d'apporter toute son attention pour ex-
« tirper l'hérésie du royaume d'Aragon, et pour y faire
« fleurir la foi catholique, avec ordre de donner pour

« l'observation de toutes ces choses telle caution que
« le saint-siége demandera.

« Enfin il a déclaré que le comte de Toulouse est prêt
« à faire pour le passé la pénitence que nous voudrons
« lui imposer, et aller servir contre les Infidèles, soit
« dans le pays d'outre-mer, soit en Espagne, sur les
« frontières des Sarrasins.

« Au reste, comme l'affaire est difficile et qu'elle a
« été conduite à une fin assez heureuse, on doit y pro-
« céder avec beaucoup d'attention, pour ne pas détruire
« légèrement ce qui a été exécuté avec tant de peine.
« C'est pourquoi nous vous ordonnons d'assembler un
« concile dans un lieu commode et assuré, d'y convo-
« quer tous les archevèques, évèques, abbés, comtes,
« barons, consuls et recteurs que vous jugerez à propos;
« et après leur avoir proposé les demandes et les désirs
« du roi d'Aragon, sans aucune considération humaine,
« de nous envoyer leur avis, afin que nous puissions
« statuer ce qui sera convenable (1). »

Le même jour, le pape écrivait au comte de Montfort :

« L'illustre roi d'Aragon nous fait remontrer, par ses
« ambassadeurs, que, non content de vous être élevé
« contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*. — *Lettre d'Inn. III*, l. XV, ep. 212.

« croisés contre les Catholiques ; que vous avez répandu
« le sang des innocents, et envahi, à son préjudice,
« les terres des comtes de Foix, de Comminges et de
« Gaston de Béarn, ses vassaux, quoique les peuples
« de ces terres ne fussent nullement suspects d'hé-
« résie.

« Ces ambassadeurs ont assuré que, puisque vous avez
« exigé le serment de fidélité des mêmes peuples et que
« vous tolérez qu'ils habitent dans le pays, vous faites
« un aveu tacite qu'ils sont Catholiques, à moins que
« vous ne vouliez passer vous-même pour fauteur des
« hérétiques.

« Ils se plaignent principalement de ce que, tandis
« que le roi, leur maître, faisait la guerre contre les
« Sarrasins, vous avez usurpé les biens de ses vassaux,
« et que c'était alors que vous sévissiez plus forte-
« ment contre ces derniers, parce que vous saviez
« qu'il était hors d'état de les secourir, et comme le
« roi est dans l'intention de continuer cette guerre, il
« demande, pour être plus en mesure de s'y livrer tout
« entier, que ses vassaux soient rétablis dans leurs do-
« maines.

« Ne voulant donc pas le priver de ses droits ni le
« détourner de ses louables desseins, nous vous ordon-
« nons de lui restituer, ainsi qu'à ses vassaux, tous les
« domaines que vous avez envahis sur eux, de crainte
« qu'en les retenant injustement on ne dise que vous

« avez travaillé pour votre avantage personnel plutôt « que pour la cause de la foi (1). »

Un ordre si positif démontre, d'une manière évidente, qu'Innocent III ne cachait pas d'arrière-pensée à l'égard du comte de Toulouse, mais qu'il était trompé par ses légats et par Simon de Montfort avec une persistance et une audace sans exemple. L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Rieux et maître Théodose, ayant juré la perte de Raymond VI, avaient trouvé dans Montfort le général expérimenté, l'homme entreprenant et ambitieux propre à servir leur vengeance, et ces quatre personnages, assistés de Foulques, évêque de Toulouse, et de quelques autres prélats également les ennemis du comte, agissaient avec une habileté et un concert qui ne permettaient pas à la cour de Rome de connaître jamais la vérité.

Une troisième lettre du pape confirme encore sa bonne foi dans sa correspondance avec ses délégués. Par suite, toujours, de la représentation du roi Pierre, il écrivait à l'archevêque Arnaud :

« L'affaire de l'hérésie qui avait infecté la Pro- « vence étant en bon train, il faut employer les armes « des Chrétiens à une cause beaucoup plus pressante ; « contre les Sarrasins d'Espagne, qui font de grands « efforts pour réparer leurs pertes. » Et il termine en disant : « C'est pourquoi nous vous ordonnons d'en con-

(1) *Inn. III*, l. XV, ép. 213.

« férer avec le roi d'Aragon et les autres personnes pru-
« dentes que vous jugerez à propos de convoquer, afin
« d'établir la paix ou la trêve dans la province, sans
« fatiguer davantage le peuple chrétien par les indul-
« gences que nous avons accordées à ceux qui portent
« les armes contre les hérétiques, à moins que vous ne
« receviez un ordre spécial du saint-siége. »

Cependant toutes ces prescriptions si formelles, toutes ces instructions si motivées et si expresses, demeurèrent inefficaces comme elles l'avaient été jusqu'alors. Pour paraître obéir aux volontés du pontife, les légats convoquèrent un concile à Avignon, mais Théodose étant tombé malade, il y eut nécessité de remettre cette réunion à plus tard, et l'on convint qu'elle aurait lieu à Lavaur le 13 janvier 1213.

Janvier 1213.

Le roi d'Aragon, d'après les intentions qu'il avait manifestées, fut appelé à ce concile, auquel assistèrent l'archevêque de Bordeaux et plusieurs évêques et abbés. Pierre II prit le premier la parole pour revendiquer les domaines enlevés aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn. Au lieu de s'expliquer à ce sujet d'une manière précise, les prélats le prièrent de leur adresser par écrit ses réclamations; exigence qui ne pouvait avoir d'autre but que d'éluder une réponse et de gagner du temps.

Il est probable que le roi envisagea la chose ainsi ; car, selon D. Vaissette, pour ôter tout prétexte à un retard, il

envoya, trois jours après, au concile une note scellée et cachetée de ses armes, rédigée en ces termes (1) :

« Comme l'Église, notre sainte Mère, a non-seulement
« des verges pour frapper, mais encore des mamelles
« pour allaiter, Je, Pierre, par la grâce de Dieu, roi
« d'Aragon, demande humblement et avec instance à
« votre sainteté, pour le comte de Toulouse, qui désire
« ardemment rentrer dans le sein de l'Église, en faisant
« la satisfaction personnelle que vous jugerez à propos
« de lui prescrire, pour les excès qu'il a commis, et
« pour les dommages qu'il a causés, soit aux prélats,
« soit aux églises, d'en agir à son égard avec clémence
« et miséricorde, et de lui rendre les domaines qu'il a
« perdus. Que, si l'Église ne croit pas devoir écouter la
« prière que je lui fais pour la personne de ce comte,
« je demande qu'on accorde du moins grâce à son fils,
« à condition que le père satisfera personnellement pour
« ses excès, en allant servir avec ses chevaliers, soit en
« Espagne, sur les frontières des Sarrasins, soit dans les
« parties d'outre-mer, ainsi qu'on le jugera convenable.
« On observera soigneusement les démarches du fils, en
« sorte qu'il se comporte comme il faut, tant pour l'hon-
« neur de Dieu que pour celui de l'Église, et on ne lui
« laissera l'administration de ses États que lorsqu'il aura
« donné des preuves manifestes de sa bonne conduite.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc* et l'historien Olhagaray.

« Parce que le comte de Comminges n'a jamais été
« ni hérétique ni fauteur des hérétiques; qu'il s'est, au
« contraire, élevé contre eux, et qu'il assure qu'on ne
« lui a ôté ses domaines qu'à cause qu'il a secouru le
« comte de Toulouse, son cousin et son seigneur; le
« roi prie pour lui comme pour son vassal, et demande
« qu'on lui restitue ses États, à condition qu'il satisfera
« aussi à l'Église de la manière qu'on l'ordonnera, s'il
« paraît qu'il ait failli en quelque chose.

« Le comte de Foix n'étant pas non plus hérétique
« et ne l'ayant jamais été, le roi prie pour lui comme
« pour son très-cher cousin et vassal, qu'il ne peut
« abandonner sans honte. Je demande qu'à sa considé-
« ration on lui rende les domaines qu'on lui a pris, à
« condition qu'il satisfera à l'Église, de la manière qu'on
« le jugera à propos, sur tout ce qu'on trouvera qu'il a
« manqué.

« Le roi prie encore avec instance qu'on remette à
« Gaston de Béarn, son vassal, et aux vassaux de ce
« vicomte, les domaines qu'on leur a enlevés, étant prêts
« à obéir fidèlement à l'Église, et de s'en tenir à la dé-
« cision de juges non suspects, si vous n'avez pas le
« temps de finir son affaire.

« Enfin le roi, en toutes ces choses, implore plutôt
« votre miséricorde que votre justice par ses évêques,
« clercs et barons qu'il vous envoie, promettant de rati-
« fier tout ce que vous réglerez avec eux, et vous prie

« de les expédier promptement, afin de pouvoir se ser-
« vir au plus tôt du secours de ces barons et de celui
« du comte de Montfort pour la défense de la religion
« en Espagne. »

Le 18 janvier, le roi d'Aragon reçut la réponse officielle du concile. Elle commençait par louer longuement le prince de son attachement à l'Église, et elle procédait ensuite en ces mots à l'examen de ses différentes demandes.

« Quant à ce que vous sollicitez pour le comte de Tou-
« louse et pour son fils, la cause de ce dernier est la
« même que celle de son père, et en dépend : ainsi la
« connaissance nous en est interdite par une autorité
« supérieure ; le comte ayant fait nommer, par le pape,
« pour commissaires dans cette affaire, l'évêque de Rieux
« et maître Théodose. Nous n'ignorons pas les grâces que
« le pape lui a accordées après tous ses excès, et que
« l'archevêque de Narbonne, légat du saint-siége, alors
« abbé de Cîteaux, lui a fait des offres avantageuses, à
« votre prière, il y a deux ans, tant à Narbonne qu'à
« Montpellier. Le comte, au mépris de toutes ces choses,
« ajoutant iniquités sur iniquités, a persécuté l'Église
« avec plus de violence, à la tête des hérétiques et des
« Routiers, en sorte qu'il s'est rendu indigne de toute
« grâce.

« Le comte de Comminges, pour lequel vous vous
« intéressez, a commis plusieurs excès, et s'est associé,

« malgré son serment, avec les hérétiques et leurs fau-
« teurs, comme s'il avait été lésé en quelque chose ; on
« l'a averti de revenir à lui-même ; mais, au lieu de tra-
« vailler à sa réconciliation avec l'Église, il a persisté
« dans sa méchanceté, et il est encore excommunié.
« D'ailleurs le comte de Toulouse assure que c'est ce
« comte qui l'a poussé à faire la guerre. Le comte de
« Comminges est, par conséquent, l'auteur de tous les
« maux qui s'en sont suivis. Cependant, s'il se montre
« digne de recevoir l'absolution, lorsqu'il aura été ab-
« sous et qu'il aura nommé quelqu'un pour agir en son
« nom, l'Église ne refusera pas de lui rendre justice si
« on lui cherche querelle.

« Votre Altesse royale nous a encore priés pour le
« comte de Foix. Ce comte est depuis longtemps le pro-
« tecteur des hérétiques, et il est encore aujourd'hui
« leur plus zélé défenseur, car il n'y a pas lieu de douter
« qu'on ne doive réputer pour hérétiques *leurs croyants*.
« Le comte de Foix est coupable d'ailleurs d'une infinité
« d'excès. Après avoir détruit et dépouillé les églises,
« faussé divers serments, porté la main sur les clercs
« et les avoir emprisonnés, il a été excommunié. Le
« légat lui avait à peine fait grâce, à votre prière, qu'il
« a massacré les croisés, tant ecclésiastiques que laïques,
« qui marchaient avec simplicité contre les hérétiques de
« Lavaur. Elle se souvient, sans doute, combien grande
« était cette grâce que le légat voulut bien lui accorder

« à votre recommandation ; et c'est la faute du comte si « elle n'eut point son effet, car on a encore vos lettres « adressées au comte de Montfort, et scellées de votre « sceau royal, dans lesquelles on lit cette clause : *Nous « accordons encore que si le comte de Foix ne veut pas tenir « cet accord, et que vous ne vouliez pas écouter les prières « que nous pourrons faire dans la suite en sa faveur, la « paix n'en subsiste pas moins.* Toutefois, pourvu que le « comte se mette en état de recevoir l'absolution, si « quelqu'un lui suscite des querelles après qu'il aura « été absous, l'Église ne refusera pas de lui rendre la « justice qui lui sera due.

« Enfin vous nous priez de restituer à Gaston de « Béarn ses domaines et les fiefs de ses vassaux. Pour « passer sous silence un grand nombre d'accusations « qu'on forme contre lui, il suffit de remarquer qu'il « s'est ligué avec les hérétiques et leurs défenseurs contre « l'Église et les croisés. Il est, de plus, un persécuteur « déclaré des églises et des ecclésiastiques, et il est venu « au siége de Castelnaudary au secours des comtes de « Toulouse et de Foix, contre ceux qui poursuivaient « les hérétiques et leurs fauteurs. Il a gardé chez lui le « meurtrier du légat, Pierre de Castelnau ; l'année pas- « sée, il a introduit les Routiers dans la cathédrale d'O- « léron, où il commit plusieurs impiétés, et il a fait « violence à des clercs. Il a été excommunié pour tous « ces délits ; cependant, s'il satisfait à l'Église, comme

« il le doit, on écoutera ses demandes, après qu'il aura « été absous ; autrement il ne conviendrait pas à Votre « Majesté Royale d'intercéder pour de tels excommu- « niés, etc. »

On voit que, loin de tenir compte des ordres du pape, les légats opposaient toujours les mêmes fins de non-recevoir à la justification du comte de Toulouse. D'ailleurs les décisions d'un concile ne pouvaient changer en rien cet état de choses, car les membres de ces assemblées étaient désignés par eux, et ils avaient soin de n'y appeler jamais que ceux dont les opinions leur étaient parfaitement connues.

Le roi d'Aragon, convaincu de l'inutilité de ces instances, essaya d'obtenir au moins une trêve en faveur de Raymond et de ses alliés; il ne fut pas plus heureux dans cette démarche que dans les autres. Le concile prétendit que cette proposition cachait l'intention de retarder le départ des croisés, qui chaque printemps venaient gagner des indulgences dans les provinces méridionales, et d'ôter ainsi au comte de Montfort les moyens de résister aux attaques dirigées contre lui par les Albigeois.

Pierre II instruisit le saint-siége de la manière dont ses ouvertures avaient été accueillies, et, en attendant, il se déclara le soutien du comte Raymond et de ses alliés. L'archevêque de Narbonne s'employa activement à le détourner de ce dessein ; mais le roi resta iné-

branlable dans sa résolution, et, pour en donner publiquement la preuve, il reçut à Toulouse le serment de tous les comtes, barons et chevaliers qui se trouvaient réunis dans cette ville, et même celui des habitants, dont il annonça prendre en mains les intérêts.

27 janvier 1213.

Les légats, comme on peut le croire, cherchèrent aussitôt à prévenir l'effet que ne manqueraient pas de produire et les plaintes du roi d'Aragon et sa protestation éclatante. Avant la dissolution du concile, ils firent rédiger par cette assemblée une sorte de compte rendu au pape, où furent rappelés tous les faits de nature à excuser leur conduite; et, pour être plus sûrs du succès de leur missive, ils l'envoyèrent à Rome par une députation composée de l'évêque de Comminges, de l'abbé de Clairac, de l'archidiacre de Paris, de Pierre de Marc, correcteurs des lettres apostoliques, et du chanoine Théodose.

Cette pièce, adroitement écrite, débutait par de grands éloges au pontife sur le zèle qu'il avait apporté à l'extinction de l'hérésie, et, après avoir ainsi préparé le pape à écouter avec complaisance l'exposé qui allait être mis sous ses yeux, les représentants du saint-siége entraient ensuite dans l'énumération de leurs prétendus griefs.

« Il y a encore, disaient-ils, des restes de cette
« peste dans la ville de Toulouse et dans quelques châ-
« teaux du voisinage, et le comte Raymond, connu

« depuis longtemps pour fauteur et défenseur des héré-
« tiques, attaque l'Église avec les forces qui lui restent,
« et s'unit aux ennemis de la foi pour s'opposer à ceux
« qui la professent. Depuis son retour d'auprès Votre
« Sainteté, il n'a exécuté aucune de ses promesses ; il a
« augmenté les péages auxquels il avait renoncé si sou-
« vent, et a favorisé de tout son pouvoir vos ennemis
« et ceux de l'Église. Appuyé de la protection de l'em-
« pereur Othon, ennemi de Dieu et de Rome, il me-
« nace, *comme on l'assure*, de chasser entièrement de ses
« États et l'Église et le clergé, et il s'est lié dès lors plus
« étroitement avec les hérétiques et les Routiers.

« Dans le temps que l'armée catholique attaquait La-
« vaur, où étaient le siége de Satan et la primatie de l'er-
« reur, il a envoyé des chevaliers et des soldats au se-
« cours des assiégés. Les croisés ont fait brûler vifs plus
« de cinquante hérétiques revêtus, ou *parfaits*, qu'ils ont
« trouvés dans son château de Cassés, entre un nombre
« considérable de croyants. Il a appelé, contre l'armée
« de Dieu, Savari, sénéchal du roi d'Angleterre, ennemi
« de l'Église, avec lequel il a eu la témérité d'assiéger
« le comte de Montfort dans Castelnaudary. Le Seigneur
« a puni sa présomption, et une poignée de Catholiques
« a mis en fuite un nombre infini d'Ariens.

« Se voyant sans espérance de la part d'Othon et du
« roi d'Angleterre, il a envoyé des ambassadeurs au roi
« de Maroc, pour implorer son secours, à la honte du

« christianisme (1); mais Dieu a mis des obstacles à ses « mauvais desseins. Il a chassé l'évêque d'Agen de son « siége et l'a dépouillé de tous ses biens; il a fait pri- « sonnier l'abbé de Moissac, et il a détenu captif, pen- « dant plus d'un an, l'abbé de Montauban.

« Ses complices et les Routiers ont fait souffrir le mar- « tyre à une infinité de pèlerins, dont ils retiennent en- « core quelques-uns dans les fers; sa fureur n'a fait que « prendre de nouvelles forces, en sorte qu'il empire tous « les jours et qu'il fait tout le mal qu'il peut contre « l'Église, soit par lui-même, soit par son fils, soit par « les comtes de Foix, de Comminges, et par Gaston de « Béarn, ses confédérés, hommes scélérats et pervers. « Le comte Simon de Montfort ayant occupé presque « tout leur territoire à cause qu'ils sont ennemis de Dieu « et de l'Église, ils ont eu recours, en dernier lieu, au « roi d'Aragon, par le moyen duquel ils tâchent de sur- « prendre votre clémence; ils l'ont amené à Toulouse « pour y entrer en conférence avec nous, qui étions as-

(1) S'il était besoin de démontrer encore l'astuce et la mauvaise foi des légats dans leur correspondance avec Innocent III, cette lettre en fournirait une preuve évidente. Ainsi, suivant eux, Raymond, *comme on l'assure*, car ils craignent que l'on ne cherche à approfondir la chose, a menacé de chasser l'Eglise et le clergé de ses États; puis il a fait alliance avec le roi de Maroc. Tout cela est absurde pour qui a suivi les faits et les événements; mais pour le pape, qui ne recevait guère que des rapports de ce genre, et de la part des hommes en lesquels il avait la confiance la plus entière, on conçoit qu'il ne lui fut pas facile de distinguer le vrai du faux.

« semblés à Lavaur par ordre de votre légat et de vos « délégués ; vous verrez ce que le roi a proposé, et ce « que nous lui avons répondu par nos lettres scellées. « Nous envoyons aussi à Votre Sainteté le conseil que « nous avons donné à vos délégués, après en avoir été « requis, sur le fait du comte de Toulouse.

« Terminez, nous en supplions Votre Sainteté, une « affaire qui a si heureusement commencé ; portez la « cognée à la racine de l'arbre, et achevez de le couper « pour toujours, afin qu'il ne puisse plus nuire. Soyez « certain que, si on restitue à ces tyrans ou à leurs héri- « tiers les domaines qu'on leur a enlevés avec tant de « peine et par l'effusion du sang de tant de chrétiens, « outre le scandale qui en arrivera, l'Église et le clergé « seront dans un péril imminent. Nous nous abstien- « drons, au reste, de rapporter les énormités, les blas- « phèmes, les abominations et les autres crimes dont ils « sont coupables, de crainte que nous ne paraissions « écrire un livre ; nos envoyés pourront vous en raconter « une partie de vive voix (1). »

Lorsque Raymond eut connaissance du prochain départ de ces prélats, il voulut faire encore une tentative près de l'évêque de Rieux et de maître Théodose, pour obtenir d'être enfin admis à se justifier (2) ; mais ceux-ci

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Il leur délégua un de ses chevaliers appelé Cambon, accompagné d'un notaire

lui déclarèrent qu'il ne leur était pas permis de l'entendre, et, après lui avoir cité de nouveau tous les actes d'accusation accumulés contre lui dans le rapport du concile, ils ajoutèrent à leur réponse :

« Vous avez, de plus, négligé de comparaître quand « nous vous avons cité au nom du pape, et vous ne nous « avez jamais requis de travailler à votre affaire, pour « laquelle vous nous avez fait nommer commissaires par « le pape. Quoique vous ayez su que, depuis peu, nous « avons été pendant huit jours au concile de Lavaur, « vous n'y avez pas envoyé un ambassadeur et vous ne « nous avez rien mandé. Pour ces raisons et pour plu-« sieurs autres, vous ne méritez pas que nous vous rece-« vions à vous justifier, suivant l'ordre de Sa Sainteté ; ce « qui, du reste, a été reconnu par tout le concile. C'est « pourquoi nous vous déclarons, par les présentes, que « nous aurons soin d'informer le pape de toutes ces « choses, afin qu'il procède dans votre affaire comme « il le jugera à propos (1). »

L'évêque de Rieux écrivit, en effet, particulièrement à Rome, et la plupart des membres du concile usèrent du même moyen pour détourner Innocent III d'écouter les plaintes qui lui seraient adressées. Tous, après un exorde des plus élogieux, le supplièrent *d'anéantir com-*

(1) *Histoire générale du Languedoc.* — Voyez aussi les preuves annexées à ce livre pour toutes les citations suivantes relatives à cette discussion.

plétement la ville de Toulouse, comparable à Sodome et à Gomorrhe; aussi bien que les scélérats qui s'y étaient réfugiés. Tous aussi prièrent Sa Sainteté d'accorder pleine confiance à ce que lui dirait maître Théodose, porteur de leur lettre, sur la nécessité *d'empêcher le tyran* (1), *et même son fils, de relever la tête qu'on lui avait déjà écrasée, et qu'il fallait lui écraser plus fortement encore, si l'on ne voulait qu'il causât des ravages affreux et ne renversât tout comme un lion rugissant.*

Parmi les prélats, l'évêque de Béziers se fit remarquer par sa violence et l'exaltation de son langage.

« Surtout, disait-il au pontife, que Votre Sainteté prenne
« garde que le roi d'Aragon ne vous surprenne, et que ce
« prince, qui paraît être devenu un enfant rebelle, et
« qui se vante présomptueusement d'obtenir la restitu-
« tion des terres saisies et vos bonnes grâces en faveur
« de ce comte et de ses complices, ne les amène en votre
« présence ; car ils sont tous hérétiques, Routiers, sacri-
« léges, homicides et chargés de toutes sortes de crimes.
« Si la ville de Toulouse, qui est la ville des hérétiques
« comme elle l'était anciennement (car on lit qu'elle fut
« autrefois complétement renversée, et que la charrue
« passa par-dessus pour une semblable cause), demeure
« à ces hommes perfides, il en sortira une flamme qui

(1) Raymond VI.

« désolera nos cantons avec tous les pays voisins (1). »

Cependant l'évêque de Segorbe (2) et maître Columbi, les envoyés du roi d'Aragon, avaient reçu à Rome l'accueil le plus bienveillant, et, quand le pape les eut entendus en audience particulière, non-seulement il se reprocha sa sévérité à l'égard du comte de Toulouse, mais il alla jusqu'à promettre de revenir sur les mesures prises si injustement envers lui et envers les princes ses alliés.

Tout, il est vrai, contribuait alors à le disposer à l'indulgence. Il croyait les Albigeois entièrement détruits ou dispersés, et, d'un autre côté, Philippe-Auguste, qui avait consenti à ce que son fils prît la croix et rejoignît l'armée catholique, venait de remettre cette expédition à l'année suivante, pour ne pas se priver, dans un moment où il en avait besoin, du nombre considérable de chevaliers qui s'étaient présentés pour le suivre. Enfin les affaires de la terre sainte étaient en si mauvais état, que le pontife envoyait en France le cardinal Robert de Corçon, pour y prêcher encore une croisade contre les Infidèles.

Par suite de ce concours de circonstances, favorables à la démarche de Pierre II, et surtout d'après les plaintes

(1) Nous ne savons où l'évêque de Béziers avait pu lire que la ville de Toulouse *fut complétement renversée* pour ses hérésies ; l'histoire, à notre connaissance, ne dit nulle part rien de pareil.

(2) Ville du royaume de Valence.

graves de ce prince au sujet des légats, les délégués du concile furent d'abord traités assez rudement par Innocent III; mais, quand ces prélats eurent fait agir leurs amis et purent donner communication des lettres dont ils étaient porteurs, les choses s'offrirent bientôt sous un aspect très-différent, et le pape se montra d'autant plus irrité contre les prétendus soutiens des hérétiques, qu'il pensa avoir été la dupe d'une intrigue habilement ourdie.

On s'explique aisément un changement si prompt de la part du pontife. Lorsque, après un concile dont la décision avait été unanime, il recevait séparément, de chacun des archevêques, évêques et abbés des provinces méridionales, des observations exprimant toutes les mêmes récriminations relativement au passé, toutes les mêmes craintes pour l'avenir, il faut reconnaître qu'il lui était difficile d'élever des doutes sur tant de rapports, dictés en apparence par la conviction la plus intime, et que, malgré la portée de son esprit, son expérience des hommes, son désir sincère de demeurer impartial, il devait être trompé et jeté hors de la vraie voie.

Innocent écrivit au roi d'Aragon une lettre menaçante, par laquelle il l'informait qu'il avait appelé devant lui ses envoyés et ceux des légats, et qu'après une audition attentive de leurs griefs, après une lecture consciencieuse des pièces propres à l'éclairer sur les dépositions

21 mai 1213.

des uns et des autres, il ne lui restait plus la moindre indécision sur la conduite à tenir. En conséquence, il lui enjoignait d'abandonner immédiatement les Toulousains et leurs alliés, *quels que fussent ses engagements envers eux*.

« S'ils souhaitent, ajoutait le pape, retourner à l'unité
« catholique, comme vos ambassadeurs nous l'ont af-
« firmé, nous commettons l'évêque de Toulouse pour
« réconcilier à l'Église ceux qui voudront revenir à elle ;
« mais nous lui ordonnons en même temps d'expulser
« de cette ville tous ceux qui persistent dans leurs er-
« reurs, et de confisquer leurs biens. Nous sommes éga-
« lement surpris de ce que vous nous avez arraché un
« rescrit apostolique, sur un faux exposé, pour faire
« restituer aux comtes de Comminges et de Foix, et à
« Gaston de Béarn, leurs domaines, puisqu'ils sont ex-
« communiés pour plusieurs crimes énormes, et pour
« la protection qu'ils accordent aux hérétiques; mais
« parce qu'un pareil rescrit ne saurait subsister, nous
« le révoquons comme subreptice. Si ces comtes veulent
« se réconcilier à l'Église, ainsi qu'ils le disent, nous
« mandons à l'archevêque de Narbonne, légat du saint-
« siége, de recevoir non-seulement leur caution jura-
« toire, parce qu'ils ont transgressé leurs serments,
« mais encore toute autre caution qu'il jugera néces-
« saire d'exiger, et ensuite de les absoudre. »

Le pape termine en invitant le roi à obéir exacte-

ment à ses ordres, « afin, dit-il, que vous ne m'obligiez « pas à vous punir, en cas de désobéissance, quelque « amitié que j'aie pour vous. Si vous vous opposez à la « consommation d'une œuvre si sainte, dans laquelle « la cause de Dieu et celle de l'Église sont également « intéressées, surtout en matière de foi, des exemples « anciens vous instruiront suffisamment du péril auquel « vous vous exposez (1). »

Cette lettre donnait au roi d'Aragon la certitude qu'il n'y avait rien à attendre du saint-siége, et que la lutte avec les légats et Simon ne pouvait être décidée que par les armes. Indigné de se voir bientôt, peut-être, rangé parmi les hérétiques, lui, le serviteur fidèle de l'Église ; lui, qui venait de sacrifier ses hommes et ses trésors pour défendre l'Espagne contre les ennemis du Christ, il fit porter aussitôt une déclaration de guerre à Montfort, et il dirigea sur Carcassonne un corps de Catalans qui s'avança jusqu'aux portes de cette ville en ravageant le pays. Dans le but de se ménager l'appui de Philippe-Auguste, Pierre, en même temps, envoya à ce prince l'évêque de Barcelonne et plusieurs chevaliers de distinction, pour expliquer sa conduite et dévoiler celle de la cour de Rome, tant envers lui qu'envers le comte de Toulouse et ses alliés.

Simon, attaqué si brusquement lorsqu'il croyait n'a-

(1) *Inn. III*, l. XVI, ep. 48.

voir plus à combattre, et surtout lorsque son armée se trouvait extrêmement réduite par le départ d'un très-grand nombre de croisés, eut besoin, dans cette circonstance, de toute son habileté et de toute son énergie. D'abord il se hâta d'engager les évêques de Toulouse et de Carcassonne à aller en France réveiller, par leurs prédications chaleureuses, le zèle fort attiédi des populations à l'égard des hérétiques, et il leur recommanda, en outre, de ne rien négliger pour faire échouer les démarches des envoyés du roi d'Aragon à la cour de Philippe. Ensuite il délégua un chevalier, nommé Lambert de Turci, ou de la Tour, en qui il avait une entière confiance, auprès de Pierre II, afin d'apprendre de lui-même *en quoi il avait forfait à ses devoirs de vassal*. Si le monarque se plaignait des rigueurs exercées à l'égard des Albigeois, Lambert, suivant ses instructions, devait répondre que le chef des Catholiques était prêt à se soumettre, sur ce point, à la décision du pape ou à celle du légat Arnaud, archevêque de Narbonne. Une pareille manifestation équivalait à un refus positif de modifier en quoi que ce soit la marche suivie jusque-là; aussi fut-elle accueillie par un sourire dédaigneux. Alors le chevalier déroule un parchemin que lui remet son écuyer, et, devant toute la cour aragonaise, il lit à haute voix une lettre dans laquelle Montfort, sans se servir de la formule voulue lorsqu'on s'adresse à une tête couronnée, ou même des termes en usage vis-à-vis d'un suze-

rain, déclarait être dégagé de ses serments envers lui, et le *défiait* à son tour, comme fauteur et soutien des ennemis de l'Église.

Pierre, furieux, ordonna à Lambert de Turci de sortir sur-le-champ de sa présence, et, en roi-chevalier, il le chargea de dire à son maître qu'avant la fin de la saison il irait lui porter sa réponse à la pointe de sa lance.

Le roi savait trop bien à qui il avait affaire pour ne pas prendre toutes les mesures que lui conseillait la prudence; il prescrivit une levée d'hommes dans ses États, et, comprenant la nécessité de se rapprocher du théâtre des événements, il se rendit aussitôt dans la vallée du Rhône.

Ce souverain, appelé à défendre les libertés nationales dans les provinces du Midi, s'attirait l'attention de l'Europe par son mérite personnel. Fils d'Alphonse II, chez lequel dominaient le goût des lettres et le désir de la gloire, Pierre ne le cédait à son père ni par les qualités de l'esprit, ni par les vertus chevaleresques. Grand, bien fait, magnifique jusqu'à la prodigalité, le trône, ni même les plaisirs, dont son caractère ardent lui fit trop souvent abuser, n'altérèrent jamais en lui les sentiments nobles et généreux. Bien qu'à la fleur de son âge, il savait allier aux faiblesses de l'amour les devoirs sévères du souverain et du soldat; plus d'une fois, dans les conseils, il avait montré sa raison; toujours, dans les combats, il s'était signalé par des victoires. La poésie provençale

trouvait en lui non-seulement un protecteur éclairé, mais un adepte digne de ses maîtres, et, s'il n'était pas né roi, il serait devenu un troubadour célèbre (1). Son cœur, haut placé, le portait constamment à soutenir le faible et à châtier l'oppresseur; et, lors même que des liens de famille et des relations d'amitié ne l'auraient pas attaché à Raymond VI, il suffisait des injustices accumulées sur le comte de Toulouse pour soulever son indignation et l'entraîner à unir ses armes aux siennes. C'était un exemple rare de désintéressement à cette époque fastueuse où les dépenses des princes dépassaient de beaucoup leurs revenus; c'était plus encore, le roi d'Aragon faisait alors ce que n'aurait osé aucun monarque, il se déclarait ouvertement contre l'omnipotence papale; il bravait les foudres de l'Église pour appuyer les droits d'un peuple en butte à une agression tyrannique et odieuse.

Cependant Montfort, après son arrogant défi, cherchait vainement les moyens de remédier au danger de sa situation. Les pèlerins de France se dirigeaient plutôt sur la terre sainte, dont le légat du pape, Robert de Corçon, dépeignait partout l'extrême détresse, que sur le Languedoc, où l'on croyait la foi triomphante de l'erreur; car le pape, en envoyant prêcher une croisade en

(1) Le manuscrit de la bibliothèque impériale, nº 7225, contient une pièce en vers de ce prince.

faveur des Chrétiens d'Orient, avait dû se taire au sujet des Albigeois, ce qui semblait annoncer l'extinction de l'hérésie dans les provinces au delà de la Loire. D'ailleurs, l'espoir d'obtenir des donations ou de riches récompenses aux dépens des États du comte Raymond n'attirait plus autant les aventuriers de ce côté.

Simon en était donc réduit aux secours tardifs que pourraient réunir les évêques de Toulouse et de Carcassonne, quand la fortune, qui tant de fois ne parut l'abandonner que pour mieux le servir, le sortit bientôt de cette position difficile.

Fin de mai 1213.

Manassès, évêque d'Orléans, et Guillaume, évêque d'Auxerre, voyant l'embarras où se trouvait le général catholique, arrivèrent, lorsqu'il s'y attendait le moins, avec tous les communiers de leurs diocèses, et les chevaliers que, durant leur longue route, ils avaient pu décider à les suivre. Ces prélats ne lui amenaient pas seulement des hommes, ils lui apportaient en même temps une somme d'argent assez considérable pour pourvoir, pendant plusieurs mois, à toutes les dépenses de la guerre.

Tiré d'inquiétude d'une manière si heureuse, Montfort se porta sur Muret, où il rallia sa cavalerie, et, prenant l'offensive, il ravagea immédiatement les environs de Toulouse, brûla les moissons, incendia les villages, se rendit maître de dix-sept châteaux qu'il fit raser, mais conserva celui de Pujol, dans lequel il laissa une petite

garnison, sous les ordres de Pierre de Saissi, Simon de Lisesnes et Robert de Sartes.

Le général catholique revint ensuite à Castelnaudary, où il avait convoqué, pour le jour de la Saint-Jean-Baptiste, une grande réunion de barons et de prélats, à l'effet de donner à son fils aîné, Amaury, la ceinture militaire.

Le chef des croisés n'épargna ni soins ni dépenses pour entourer cette cérémonie d'un éclat digne de rivaliser avec les splendeurs royales. Gui de Montfort, retenu devant Puicelsi, dans l'Albigeois, leva le siége de ce château, dans le seul but d'y assister.

24 juin 1213.

Castelnaudary se pavoisa de tous les étendards des baronnets présents à la croisade, et, hors de la ville, sous des tentes de velours et d'écarlate, le comte Simon fit, à ses frais, une réception pompeuse aux curieux accourus de toutes parts, écuyers et seigneurs, chevaliers et comtes, simples clercs et évêques. « Ce ne furent que passes d'armes et carrousels, festes et ballets, où jongleurs et filles folles firent tout pour réjouir l'assemblée. »

Les conditions préparatoires pour son initiation à la chevalerie ayant été remplies, Amaury, revêtu de la robe blanche, symbole de la pureté, passa dans une tente beaucoup plus vaste encore que les autres, et dont l'Orient aurait eu peine à égaler la magnificence.

Dans l'intérieur, des gradins garnissaient tout le

pourtour, mais on avait laissé libre, au bas, un large espace, et au centre s'élevait un autel recouvert de riches étoffes et de pierres précieuses. Une foule de dames de haut lignage, bien *atinétées* (1) et *atournées* (2), occupaient entièrement les gradins, au-dessus desquels se déployait un immense dais de pourpre. Sur des siéges séparés avaient été placés les prélats, les abbés et les clercs, et, devant ces derniers, se tenaient debout les chevaliers, les barons et les comtes, recouverts de leurs plus éclatantes armures.

L'évêque d'Orléans, assisté de l'évêque d'Auxerre, célébra pontificalement la sainte messe, et, après l'élévation, Simon de Montfort et Alix de Montmorency menèrent leur fils Amaury à l'autel, où il reçut la ceinture militaire des mains du prélat officiant.

Le *Veni Creator* fut alors entonné par le clergé et les assistants, et Amaury, conduit toujours par Montfort et Alix, qui lui servaient de parrains, alla s'agenouiller près de Gui de Montfort, son oncle. Celui-ci, lui ayant fait jurer de se consacrer au service de la religion et de l'honneur, lui remit son épée et ordonna qu'on le *revêtît*.

A cette parole, la dame de Fondeilhe lui attacha l'éperon gauche, et la demoiselle de Ferrals l'éperon droit. La marquise de Mirepoix, femme de Gui de Lévis, lui

(1) En grande toilette.
(2) Habillées avec art.

passa son haubert ou cotte de mailles; Bouchard de Marli boucla sa cuirasse, Hugues de Lastic ses brassards, Verles d'Encontre ses grèves (1), et Gui de Lucé ses gantelets. Baudouin, le frère du comte Raymond, lui ajusta le baudrier auquel devait pendre le glaive destiné à l'extermination de la maison de Toulouse.

Amaury fléchit de nouveau les genoux, et Gui de Montfort, le frappant trois fois du plat de son épée sur l'épaule droite, lui dit : « *Au nom de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier.* » Puis il le releva et lui donna l'accolade.

Cette cérémonie à peine terminée, Montfort se rendit en Gascogne pour y installer son fils Amaury en qualité de suzerain. Presque toutes les villes de cette province s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes; cependant celle de Rochefort ayant refusé de reconnaître sa domination, le chef des croisés, intéressé à empêcher d'autres places de suivre un exemple qui pouvait avoir du danger, se décida à en faire immédiatement le siége. Il était important, en effet, pour Simon, lorsqu'une guerre sérieuse le menaçait, de n'avoir pas besoin de tourner ses regards de ce côté, et d'y établir solidement l'autorité de son fils.

Pendant ce temps, Raymond VI, revenu à Toulouse,

(1) Partie de l'armure en fer ayant la forme d'une bottine, mais qui ne garantissait que le devant de la jambe.

se voyant inquiété sans cesse par la garnison de Pujol (1), résolut de profiter de l'éloignement des Catholiques pour s'emparer de ce château. Aidé de Roger-Bernard, il essaya d'abord de l'enlever de vive force; mais, ayant été repoussé, il lui fallut recourir aux moyens d'attaque ordinaires. La relation de ce siége par Guillaume de Tudèle mérite d'être connue, et nous hésitons d'autant moins à la reproduire, que la traduction de M. Fauriel lui a conservé son animation et sa couleur.

La milice de France est entrée à Pujols,
Et le puissant comte de Toulouse les a entourés,
(Ayant) avec lui le comte de Foix, le preux Roger-Bernard,
Et le comte de Comminges, qui est venu là tout dispos (à bien guerroyer).
Avec eux sont les Catalans, que le roi (d'Aragon) leur a envoyés,
Et le peuple de Toulouse, qui tôt et vite est arrivé,
Chevaliers, bourgeois et communauté.
Là parla le premier un savant légiste,
Qui était du Capitole et sachant discourir.
« Seigneurs, dit-il, et vous autres, puissants comtes, marquis, écoutez-moi, s'il vous plaît,
« Vous et tous ceux qui sont ici rassemblés.
« Nous avons amené ici des pierriers et des engins
« Pour combattre durement nos ennemis,
« Qui, j'en mets en Dieu mon espérance, seront bientôt vaincus :
« Car à nous est le bon droit; le tort et la violence à eux,
« Par qui nous voyons ravager tous nos héritages.

(1) Pujol est à 2 lieues sud-est de Toulouse.

« Or, seigneurs, je vous le dis afin que vous le sachiez
« Vous avez vu des lettres munies de leurs sceaux,
« Des lettres de vos chers amis, qui vous mandent
« Que si demain soir nous n'avons point forcé les croisés,
« Il leur viendra du secours et grand nombre
« De chevaliers en belle armure et de sergents armés.
« Or, grande sera pour nous la honte, et le mal doublé,
« Si nous partons d'ici sans les avoir mis en pièces.
« Nous avons force arbalètes, force flèches empennées;
« Allons combler les fossés, et soyons prompts à l'œuvre,
« De manière que le dire et le faire soient l'un à l'autre entremêlés;
« Allons tous ensemble chercher de la ramée et du blé (vert),
« Et apportons-en de quoi remplir le fossé.
« C'est la fleur de tous les croisés qui est là dedans enfermée ;
« Et, si nous pouvons les prendre, abattu sera l'orgueil
« De Simon de Montfort, qui a juré notre perte.
« Faisons donc voir pourquoi nous sommes ici ;
« Allons combler le fossé. »

L'host de Toulouse s'en va tôt et vite remplir le fossé ;
Et il n'y a ni cavalier, ni bourgeois, ni servant,
Qui n'y vienne sa fascine au col,
Qu'il jette dans le fossé ; et le fossé s'emplit de façon
Que les assiégeants s'avancent jusqu'au pied du mur,
Qu'ils commencent à piquer de leurs longs ferrements.
Les Français se défendent ; ils jettent des matières enflammées,
De lourdes briques, des pierres serrées comme pluie ;
Ils versent de l'eau bouillante sur les vêtements et les armures ;
Et ceux d'en bas, quand ils la sentent, reculent en se secouant,
Et se disant l'un à l'autre : « Plus douce chose serait la gale
« Que ne sont ces eaux que l'on nous sert ainsi bouillantes. »

Mais les archers de l'host tirent leurs flèches si dru,
Que nul des Français n'ose paraître au haut (des murs),
Qu'il ne soit blessé à la gorge ou à la face ;
Et les pierriers tirent aussi, et visent si bien,
Que personne ne peut rester sur les terrasses,
Qui ne tombe, ne se précipite, ne se retire sanglant,
Ou ne soit frappé mortellement et pour ne plus guérir.
Il n'y a ni créneau, ni tourelle qui les protége.
(Alors) les chevaliers de Toulouse se sont hautement écriés :
« Bourgeois, à l'assaut! Voilà l'ennemi qui cède. »
Et déjà prise est la ville, avec toutes ses attenances :
Il n'y reste pas un seul Français, pauvre ou riche ;
Tous sont pris sans aucune pitié,
Et meurent les uns du glaive, les autres pendus.
Ils étaient bien soixante chevaliers,
Des plus puissants, des plus preux et des plus avenants ;
Sans compter les écuyers et les sergents de guerre.
Mais voici venir un messager qui sait bien ce qu'il doit dire,
Qui dit tout bas et à part au Capitoul,
Que don Guy de Montfort arrive tout courroucé et pressé ;
Qu'il vient à la course ; qu'il est déjà à Avignon,
Et qu'il a le projet de les combattre, s'ils l'attendent.
Mais ils font sonner la retraite par les trompettes.
« Nous sommes, disent-ils, suffisamment vengés de nos ennemis. »
Là-dessus, ils rentrent tous à Toulouse, alègres et joyeux
D'avoir si bien réussi (1).

Dès que Montfort eut connaissance de l'attaque des

(1) La Frances soldadier son als Pujols intrats

Toulousains, il laissa son fils continuer le siége de Rochefort et courut à Carcassonne, où se trouvaient les évêques d'Orléans et d'Auxerre ; mais ces prélats se refusèrent à prolonger plus longtemps leur séjour à l'armée. Cette

El rics coms de Toloza a los revironatz
E ab lui (lo) coms de Foiss el pros Rotgier Bernatz
E lo coms de Cumenge qui venc gent asesmatz
Ab lor li Catala quel reis lor ac laissatz
El pobles de Tholoza qui venc tost e viatz
Li cavalier el borzes e la cuminaltatz
Primeirament parlet us legista senatz
Quera de Capitol e es gent emparlatz
Senher rics coms marquis si vos platz escoutatz
Vos e trastuit li autre caisi etz ajustatz
Nos avem las peireiras e los engens cargatz
Per tal quels enemics durament combatatz
Quen Dieu ai esperansa que tost sian sobratz
Que nos avem gran dreit ed els an los pecatz
Car nos vezem destruire las nostras eretatz
Per tal o dic senhors que de ver sapjatz
Nos avem vistas letras e sagels sagelatz
De vostres cars amics que vos an eviatz
Que si deman al ser no los avem forsatz
Lor vindra ajutoris e granda poestatz
De cavaliers garnitz e de sarjans armatz
E farau nos gran onta es er lo dans doblatz
Si nos partem daisi trols aiam peciatz
Nos avem pro balestas e cairel empenatz
E anem al pertrait e siam ben coitatz

difficulté n'arrête pas le général; sans s'inquiéter du nombre d'hommes qui est resté à sa disposition, il n'en poursuit pas moins sa route.

Arrivé à Castelnaudary, il y apprend deux nouvelles

Si que lo ditz el faits sia essems mesclatz
E anem tuit essems per rama et per blatz
E aportem ne tant tro umplam los valatz
Car lains es la flor de trastotz los crozatz
E si los podem pendre er lor orgolhs baisatz
Den Simo de Montfort ques contra nos juratz
E fassam aparvent perque em ajustatz
E anem al pertrait.

La osts va al pertrait tost e viassamens
Que noi a cavaler ni borzes ni sirvens
Que non a port. I. fais sus al col aprizens
E gietol el valatz e umplols belamens
Qual pe de la paret es lors enantimens
Ques prendon a picar ab los grans ferramens
Els Frances se defenden e gieton focs ardens
E grans cairos e peiras e aquo espessamens
Apres aiga bulhida de sobrels garnimens
Els de jos can la sento sen parten secodens
E di la us a lautre trop es plus douls pruzens
Que no son estas aigas que nos gitan bulhens
E li arquier lor trazon carels espessamens
Que negus dels Frances noi auza estre aparens
Que no sia feritz o per cais o per dens
E li peirier qui trazon que lor so mal mirens

également fâcheuses, la perte du château de Pujol et l'entrée de Pierre II dans la Gascogne. Pressé par les événements, Montfort jugea avec raison qu'il devait se hâter de concentrer ses forces et de prendre une position plutôt expectante qu'offensive. Dans ce but, il prescrivit

Que negus en corseira no pot estre atendens
Que no caia o no tumbe o no sen an sagnens
O er de mort feritz que non er mais guirens
Que no lor i ten pro ambans ni bastimens
Quel cavaer de Toloza an cridat autamens
Donem ab lor borzes que vels vos recrezens
Ab tant prendon la vila e totz lor pazimens
E noi remas Frances ni frevols ni manens
Que tuit no sian pres senes tots cauzimens
E moriron ab glazis e ni ag de pendens
LX. cavaers i ac de las lors gens
Dels plus rics dels plus pros e dels plus avinens
Estiers los escudiers els sarjans combatens
Ab tant veng. I. mesatges que non es aprendens
E a dig al Capitol a part bassetamens
Quen Guis de Montfort ve que es mals e punhens
E ques a Avinho e que ve tost correns
Es cuja ab lor combatre sils troba atendens
Ab tant sonan las trompas areire bonamens
Car be nos em vengatz de nostres mal volens
Tuit intran a Tolosa alegres e jauzens
Car tant be lor es pres.

Cansos de la crozada, p. 203

à son fils de revenir avec ses troupes dans le Lauraguais, et lui-même, se dirigeant sur cette province, s'établit à Fanjeaux, où il réunit l'armée catholique.

A l'approche du roi, qui s'avance à la tête de mille chevaliers aragonais ou catalans, Montfort, pour la première fois, semble avoir moins de confiance et douter un instant de son avenir. Au lieu de renouveler son *défi* à ce prince, chose conforme à ses habitudes, il cherche à entrer en pourparlers et charge deux moines d'aller de sa part, et au nom des évêques du pays, lui rappeler la défense d'Innocent III de prêter aux hérétiques l'appui de ses armes ou de les aider de ses conseils.

Pierre est aussi étonné de la démarche de son adversaire que du choix de ses envoyés. Peu soucieux de cette sorte d'intimation et de l'interdit dont on le menace, il pénètre dans la Gascogne, s'empare de quelques-unes des places conquises précédemment par Simon, les confie à la garde des habitants, et, sans différer davantage, se rend à Toulouse, où l'attendaient Raymond, et les comtes de Foix et de Comminges.

Commencement de septembre 1213.

Ces princes, aussitôt leur réunion, décidèrent de se porter sur Muret, dont la garnison ravageait la campagne et gênait les communications avec la ville. Leur armée était alors belle et nombreuse; elle comptait deux mille chevaliers et quarante mille fantassins. L'infanterie appartenait presque en entier à la milice toulousaine.

10 [se]ptembre 1213.

Les préparatifs du siége demandèrent fort peu de temps, et le jour même de l'arrivée du roi devant la place on commença à battre l'enceinte en brèche. Le lendemain, malgré une résistance vigoureuse, les alliés enlevèrent un des faubourgs. Si, profitant de leur avantage, ils avaient sur-le-champ assailli la ville et le château, ils s'en seraient probablement rendus maîtres; car les Catholiques manquaient de munitions et de vivres, circonstances dont le comte Simon avait été informé; mais ils s'arrêtèrent après leur succès, et, lorsqu'ils se préparaient à un second assaut, déjà les étendards de Montfort apparaissaient sur les hauteurs voisines.

Pierre, craignant, sans doute, de se trouver placé entre une garnison qui venait de prouver son courage et une armée dont il ne connaissait peut-être ni la composition ni la force, abandonna le faubourg resté en son pouvoir et rallia ses troupes dans leur camp. Nous ne tarderons pas à savoir quelles furent les conséquences de cette fausse appréciation de sa position.

Dès la nouvelle de l'attaque de Muret, le général catholique, avec son activité peu commune, avait rassemblé des vivres, des munitions, des transports, et, en quelques heures, s'était mis à même de secourir le poste dont il voulait demeurer possesseur. Au moment où il ordonnait le départ, Alix, sa femme, fit, dit-on, ce qu'elle put pour le retenir. Cette princesse, qui, à la tête des soldats, montrait une décision remarquable,

crédule comme on l'était alors, voyait, dans les hallucinations du sommeil, un avertissement de Dieu, un présage de l'avenir. L'imagination troublée par un songe, elle s'effrayait d'une expédition peinte, à son esprit, sous de sombres couleurs, et cette pensée suffisait pour qu'elle cherchât à y apporter obstacle; mais le comte n'écoutait les idées superstitieuses que lorsqu'elles s'accordaient avec ses desseins. Sans se laisser toucher par ses prières, il quitta Fanjeaux suivi du petit nombre d'hommes attachés pour jamais à sa fortune, et des faibles renforts amenés nouvellement par son frère utérin, Guillaume des Barres.

On raconte que, dans une halte de Simon au monastère de Boulbonne, le sacristain de cette abbaye, depuis abbé de Pamiers, s'efforça aussi de le dissuader de sa tentative en faveur de Muret. Le général, au lieu de justifier sa résolution, lui présenta un papier qu'il tira de son sein. C'était, suivant un critique moderne (1), une lettre adressée par Pierre II, soit à sa sœur Éléonore, femme du comte de Toulouse, soit à son autre sœur, mariée au fils de ce prince. On y remarquait cette phrase: « *L'amour que j'ai pour vous me fait accourir pour chasser les Français du pays.* » Le chef des croisés, croyant, ou plutôt feignant de croire, que l'avis de cette intervention empressée était adressé à une maîtresse du mo-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

narque espagnol, dit au sacristain, fort étonné de recevoir cet écrit en réponse à ses observations : « *Est-il possible que le roi d'Aragon renverse l'œuvre de Dieu pour une femme déshonorée!* »

En prononçant ces mots, il se dirigea sur l'église de Boulbonne, accompagné des évêques de Toulouse, Nîmes, Uzès, Lodève, Béziers, Agde, Comminges; des abbés de Clairac, de Villemagne, de Saint-Tibéri; et, avant même de pénétrer dans la nef, il se mit en prières.

A le voir prosterné, les mains jointes, le front sur le marbre du parvis, on eût dit un Chrétien contrit et repentant, ouvrant son âme au Créateur et venant implorer un pardon que ne peuvent lui accorder les hommes. Ses traits rudes et sauvages expriment une componction profonde; son regard, étincelant et farouche, paraît suppliant et timide. Ce n'est plus ce conquérant insatiable qui porte avec lui la terreur et la mort, c'est l'humble serviteur de Dieu qui avoue son impuissance et qui abjure à ses pieds les grandeurs dont il reconnaît le néant.

Après cet instant de recueillement, il se lève, s'avance lentement vers le sanctuaire, ôte son épée, la dépose sur la sainte table, et, les yeux fixés sur le symbole de la Rédemption, il s'écrie : « *Seigneur! vous m'avez choisi, tout indigne que je suis, pour défendre une cause sacrée, je prends ce glaive sur votre autel, afin que, combattant pour votre gloire, je le fasse avec justice.* »

Toujours, dans les occasions difficiles, Montfort se

livrait publiquement à des actes de dévotion qui, par leur ostentation calculée, prouvaient non pas sa foi, non pas sa conviction sincère, mais son habileté, sa dissimulation et sa ruse. Il savait l'influence des idées religieuses sur des esprits ardents et pieux, et lorsque, pour échapper à un grand péril, il jugeait avoir besoin de parler aux imaginations et aux consciences, il recourait à un moyen aussi efficace sur la crédulité des chefs que puissant et décisif sur l'ignorance des soldats.

A sa sortie de l'église, Simon remonta à cheval, suivi de Gui de Montfort, du comte Baudouin, de Guillaume des Barres, Alain de Rouci, Lambert de la Tour, Gui de Lucé, Alain de Ruffiac, Bouchard de Marli, Malfie de Belvèze, et de tous les autres chevaliers attachés à son parti.

Le même soir, il arriva à Saverdun, dans la vallée de l'Ariége. Ayant reçu, dans cette ville, des nouvelles peu rassurantes de Muret, il expédia aussitôt un message à Carcassonne pour presser sa femme de lui envoyer, sans le moindre retard, tous les hommes dont elle pourrait disposer encore. Cette recommandation demeura sans beaucoup d'effet; les efforts d'Alix aboutirent seulement à retarder le départ du vicomte de Corbeil, qui, libéré des quarante jours de service exigés par le saint-siége, se préparait à ramener ses vassaux dans leurs foyers.

Un conseil fut alors tenu par les croisés. Il s'agissait

de savoir si l'on marcherait sur Muret immédiatement, ou si l'on accorderait aux troupes quelques heures de repos. Montfort était d'avis de ne pas s'arrêter une minute; mais la plupart des chevaliers hésitant à se présenter devant un adversaire infiniment plus nombreux, avec des hommes et des chevaux harassés de fatigue, on convint d'attendre au lendemain pour se remettre en route.

Pendant la nuit, Foulques, voulant essayer de détacher le roi d'Aragon de la cause du comte de Toulouse, lui envoya demander un sauf-conduit poür lui et des ecclésiastiques chargés de lui porter d'autres propositions d'arrangement. Pierre se contenta de répondre ironiquement à ce prélat « *que, puisque les évêques venaient à main armée, il n'avait pas à leur donner de sauf-conduit.* »

Dès le retour du jour, Simon fit appeler son chapelain, se confessa, et dicta son testament, qu'il adressa à l'abbé de Boulbonne, en lui prescrivant de le transmettre à Rome, si son expédition lui devenait fatale. Il entendit ensuite la messe, et, à l'élévation, les évêques excommunièrent de nouveau Raymond VI, les comtes de Foix et de Comminges; toutefois ils évitèrent de comprendre personnellement le roi dans l'anathème prononcé contre les alliés de ce prince, de peur de rendre par là un rapprochement avec lui plus difficile.

La messe terminée, Montfort se mit à la tête de ses

troupes et partit pour Hauterive, en se faisant éclairer avec beaucoup de soin ; car il craignait que l'ennemi ne profitât des défilés qu'il avait à franchir pour lui tendre quelque piége. Il ne pouvait supposer que des forces si supérieures aux siennes ne saisiraient pas une occasion d'en venir aux mains, et resteraient immobiles à son approche, lorsqu'elles avaient tant d'intérêt à décider une question depuis trop longtemps débattue.

Enfin Simon est en vue de Muret, et, comme nous l'avons dit, son apparition engage le roi d'Aragon à suspendre l'attaque de la place, et à retirer son armée dans la plaine.

L'arrivée des Catholiques par la rive droite de la Garonne ne devait guère inquiéter les alliés ; séparés d'eux par un obstacle des plus aisés à défendre, ils auraient pu même, sans inconvénient, continuer à bloquer Muret ; et l'on ne voit pas ce qui les en empêcha. Mais il est une chose bien plus incompréhensible encore. Comment le roi, puisqu'il redoutait de s'engager avec Montfort, n'avait-il pas détruit le pont jeté sur le fleuve ; ce pont en bois dont nous avons parlé déjà, et sans lequel, à moins d'un long détour, on ne pouvait gagner la rive gauche? C'était, de la part des chefs alliés, tous guerriers expérimentés et prudents, une négligence inconcevable.

Permettaient-ils aux croisés de passer la Garonne devant eux, pour être plus sûrs de les anéantir lorsqu'ils

seraient acculés au fleuve et n'auraient plus qu'un passage étroit pour retraite? Alors pourquoi ne pas conserver le faubourg, qui, dans ce cas, aurait été fort utile pour empêcher les sorties de la garnison? pourquoi, au contraire, laisser la ville communiquer avec l'armée catholique?

A ces questions on ne saurait trouver une raison plausible, car il est difficile d'admettre, comme le prétend l'auteur de la *Cansos*, que le roi voulut livrer la place à Montfort et aux siens afin de les prendre tous, et sans qu'il s'échappât un seul homme. Vainement on cherche une excuse à une faute dont les conséquences furent immédiates et sans remède.

L'entrée du comte Simon à Muret eut l'éclat d'un triomphe. La garnison se voyait hors de danger, au moment où un nouvel assaut la menaçait d'être passée par les armes, et, pour les croisés, délivrer sans coup férir une place que rien ne semblait pouvoir sauver, c'était un succès, ou plutôt un miracle, qui leur promettait la victoire. De tous côtés on entendait des cris de joie, des acclamations, des menaces contre les hérétiques, et Montfort eut beaucoup de peine à faire remettre au lendemain une bataille que, dans leur ardeur impatiente, ses chevaliers appelaient de leurs vœux.

Cependant Foulques, et les autres évêques, moins rassurés sur le dénoûment de cette lutte, tentèrent encore d'ouvrir des négociations avec Pierre d'Aragon. Ils lui

députèrent derechef deux clercs pour obtenir de lui une trêve, et pour tâcher en même temps d'amener les Toulousains à résipiscence. Cette seconde démarche près du roi resta sans résultat, comme la première; et quant aux Toulousains, ils se contentèrent de déclarer que bientôt ils porteraient eux-mêmes leur réponse.

Ce peu d'instants passés de part et d'autre à s'observer tourna toutefois à l'avantage des Catholiques, car, dans la nuit, grâce à une diligence extrême, quelques chevaliers de Carcassonne et le vicomte de Corbeil parvinrent à les rejoindre.

Enfin parut le jour où, dans une mêlée sanglante, devaient se décider le sort du comte de Toulouse, l'avenir de Montfort et l'asservissement ou la délivrance des provinces du Languedoc.

12 septembre 1213.

Simon, après avoir, de grand matin, assisté à la messe, réunit en conseil les évêques et les chefs sous ses ordres, à l'effet de s'entendre sur le parti auquel il convenait de s'arrêter. Les prélats, de plus en plus inquiets à l'approche de l'heure décisive, s'opposèrent, d'un commun accord, à ce que le combat s'engageât avant d'essayer, une dernière fois, de rattacher Pierre II aux intérêts de l'Église, et ils résolurent de se rendre près de lui, *nu-pieds*, pour implorer sa clémence et sa miséricorde. Mais, lorsque le religieux chargé de les annoncer au roi se présenta à la porte de la ville, en compagnie du comte de Montfort, le moine et le général, assaillis par

des cavaliers catalans, se virent obligés de rentrer précipitamment dans la place, et tous les deux se trouvèrent exposés à une grêle de pierres lancées par les mangonneaux.

Le chef des croisés fit alors comprendre aux prélats que tant d'hésitation de leur part ne leur avait valu que des insultes, et, les pressant d'avoir plus de confiance dans la protection du ciel, il obtint d'eux de laisser les armes prononcer sur la justice de leur cause.

Les chroniqueurs ont évalué d'une manière fort différente, et même avec une exagération ridicule, la force des Catholiques et des Albigeois à la bataille de Muret. Pierre de Vaux-Cernay, en parlant de l'armée du roi, dit: « *On la croyait de cent mille hommes.* » Guillaume l'Armorique va plus loin; il la porte à deux cent mille. Les évêques, dans leur relation, se bornent à assurer que les croisés étaient *très-peu,* en comparaison des autres (1); mais le judicieux historien du Béarn, de Marca, pense que les alliés avaient à peine cinquante mille combattants, et cette opinion est certainement celle qui se rapproche le plus de la vérité. Dans ce nombre, Pierre ne comptait guère que deux mille chevaliers. Mille étaient venus avec lui, et l'on ne saurait supposer que les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, dépouillés presque entièrement de leurs États, eussent pu, de leur côté, en

(1) Clientes Christi respectu aliorum paucissimi.

réunir davantage. Quant à l'infanterie, elle se composait, comme on le sait déjà, des milices de Toulouse, auxquelles sans doute s'étaient jointes celles de Montauban, les seules villes qui restassent alors au pouvoir de Raymond VI ; par conséquent, cette troupe, nullement habituée au métier des armes, devait être sans la moindre valeur aux yeux des hommes de guerre. Au reste, comme nous le verrons bientôt, elle ne contribua en rien à l'action principale qui décida de la journée.

Pour ce qui concerne l'infanterie de l'armée catholique, son peu d'importance n'a pas permis aux historiens de varier beaucoup dans leurs appréciations.

Effectivement, Guillaume le Breton, Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puylaurens, Jacques Ier, roi d'Aragon, etc., ne diffèrent entre eux que de deux ou trois cents hommes. Ainsi nous croyons être dans le vrai en attribuant à Montfort, d'après la chronique de Saint-Denis, environ onze cents cavaliers et sept cents fantassins. Mais ces cavaliers étaient tous, ou des chevaliers d'une valeur éprouvée, ou des aventuriers courageux et aguerris, attachés depuis longtemps au sort du comte Simon, et par cela même les soldats les plus résolus et les plus redoutables.

Nous n'en dirons pas autant des hommes de pied ; ceux-ci valaient peut-être moins encore que l'infanterie des princes ; car cette dernière, tirée en grande partie de la même ville, se distinguait par une sorte d'homogénéité,

tandis que celle des Catholiques, appartenant à toutes les provinces de la France, se réduisait à une agglomération d'individus presque incapables de se reconnaître et de s'entendre ; aussi fut-elle laissée en entier dans Muret, pour la défense de la place.

Nous ferons remarquer, en passant, afin de rendre plus clair le récit des événements qui vont suivre, que les princes, de leur côté, confièrent la garde de leur camp à toutes leurs milices ; de sorte qu'en réalité ces deux armées, si disproportionnées entre elles, se trouvèrent réduites, sur le champ de bataille, l'une à deux mille chevaux, l'autre à mille ou onze cents. Ainsi, quoique les croisés fussent réellement très-inférieurs à leurs adversaires, il y avait loin, néanmoins, de cette inégalité de forces, à celle que l'on serait en droit de supposer, si l'on compare le nombre total des Albigeois avec celui des Catholiques.

Après s'être séparé des prélats, Montfort passa devant l'église du château comme l'évêque d'Uzès était à l'autel. Il descendit de son destrier, entra dans le temple du Seigneur, s'agenouilla, et, interrompant le service divin, il s'écria : « *Mon Dieu! je vous offre, je vous donne et mon corps et mon âme.* » Puis, se retirant aussitôt, il rejoignit son écuyer qui l'attendait au dehors.

Don Vaissette raconte que, au moment où Simon allait se mettre en selle, sa monture fit un écart qui l'obligea à se rejeter vivement en arrière. Les soldats des princes

ayant vu, des positions hors de la place, la mésaventure du comte, remplirent l'air de leurs huées ; mais Montfort, bientôt à cheval, prouva qu'il savait maîtriser son coursier, et on l'entendit s'écrier d'un ton menaçant : « *Moquez-vous de moi maintenant, je me confie au Seigneur, et j'espère rire de vous à mon tour jusqu'aux portes de Toulouse.* » Ces paroles, dit-on, rassurèrent les personnes de sa suite, déjà très-disposées à tirer un présage fâcheux d'une circonstance si puérile.

Toute la cavalerie des croisés était réunie à la barrière de Salas, lorsque l'évêque Foulques, vice-légat près de l'armée catholique, au nom de l'archevêque de Narbonne, s'avança revêtu de ses habits pontificaux, et tenant en ses mains un morceau de la vraie croix. Les cavaliers, alors, mirent pied à terre et vinrent individuellement se prosterner devant le précieux débris dû à la piété de la princesse Hélène, la mère de Constantin. Cependant l'évêque de Comminges, craignant que la cérémonie ne se prolongeât trop et ne fît perdre beaucoup de temps, se saisit de la relique, et, s'étant placé sur une éminence, bénit tous les croisés en prononçant ces mots :

« *Allez au nom de Jésus-Christ! je vous servirai de té-*
« *moin et je vous serai caution au jour du jugement, que*
« *tous ceux qui mourront dans ce glorieux combat obtien-*
« *dront la récompense éternelle et la gloire des martyrs.* »

A la prière des assistants, le prélat répéta plusieurs

fois cette assurance, et tous les évêques s'étant joints à lui pour la confirmer, les croisés, au comble de l'enthousiasme, s'embrassèrent les uns les autres, se pardonnèrent mutuellement leurs torts, et comme s'ils eussent été frères, jurèrent de sacrifier leur vie pour se secourir et se défendre.

Après cette scène si dramatique, Simon conduisit sa cavalerie dans un champ assez vaste, en dehors de Muret, pour l'avoir toute sous sa main, et, suivant un principe de guerre consacré dès lors par l'expérience, il la fractionna en trois portions inégales. Guillaume d'Encontre eut le commandement de l'avant-garde; Bouchard de Marly, celui du corps principal, où se trouvaient Alain de Rouci et Florent de Ville; et Montfort, prudemment, resta à la tête de la réserve.

Le roi, en voyant les préparatifs des Catholiques, consulta les princes ses alliés sur les dispositions à prendre. Le comte de Toulouse, d'après la gravité de la situation, émit aussitôt l'avis de ne rien abandonner au hasard, et, pour mieux s'assurer la victoire, de ne pas dédaigner de recourir aux moyens en apparence les plus timides. Si nous acceptons franchement le combat, ajouta-t-il, des incidents imprévus, des malheurs quelquefois inévitables, peuvent diminuer les chances en notre faveur, et peut-être même changer nos avantages en un désastre; d'ailleurs nous servirions en cela les désirs du chef des croisés, qui,

aujourd'hui, à bout de ressources, est obligé de jouer le tout pour le tout. Si, au contraire, nous nous laissons attaquer dans notre camp, la cavalerie de Montfort sera impuissante contre les obstacles qui nous protégent, et, accablée par les traits et les pierres que nous ferons pleuvoir sur elle, nous profiterons du désordre jeté dans ses rangs pour achever ensuite sa défaite. Dans ce cas, d'ailleurs, nous tirerons parti de nos fantassins, ils contribueront à notre succès; tandis que, si nous nous avançons à la rencontre des Catholiques, il ne faut pas songer à les aventurer dans la plaine, et, commis à la garde de nos tentes, ils nous deviendront complétement inutiles. Enfin, dit-il en terminant : à supposer que, par extraordinaire, Montfort échappe aux dangers du champ de bataille, contraint, forcément, de chercher un refuge dans Muret, il tombera dans peu de jours mort ou vif en notre pouvoir, ne fût-ce que par le manque de vivres.

Si ces observations sages eussent été écoutées, les choses, probablement, se seraient passées comme l'espérait Raymond; mais on les accueillit avec hauteur et dédain, et les événements confirmèrent bientôt les justes appréhensions de ce prince. Pierre, roi valeureux et chevaleresque, n'écoutait rien quand il s'agissait de l'honneur. Rester derrière des barricades, alors qu'un insolent adversaire venait le provoquer à la tête d'un nombre de lances inférieur de beaucoup à celui

dont il disposait, c'était à ses yeux entacher son écu, avilir sa couronne. Au lieu d'attendre son ennemi, il prétendit qu'il fallait, sans plus tarder, punir un chef orgueilleux, trop longtemps l'effroi des peuples et l'oppresseur du pays. Les comtes de Foix et de Comminges n'hésitèrent pas à se ranger à une opinion conforme à leur ardeur impatiente, et cette résolution ne rencontra parmi tous les chefs que des approbateurs chaleureux. Un chevalier, Michel de Luzian, ne se contenta pas d'unir sa voix à celle des autres membres du conseil; parlant à Raymond, il lui adressa ces paroles blessantes, dont Pierre n'aurait pas été moins en droit de s'offenser: « *Il ne me paraît déjà point bien que le roi ait ouvert cette* « *triste délibération, mais vous faites pis, seigneur comte,* « *vous qui, ayant de vastes terres, vous laissez, par couar-* « *dise, déshériter.* »

« *Seigneur!* répondit alors le comte de Toulouse, *je ne* « *propose plus rien; faites ce que vous voulez, et, avant* « *qu'il fasse nuit, nous verrons bien qui sera le dernier à* « *lever le camp* (1). »

Le cri : aux armes! aux armes! mit fin à cette discussion, et chacun, ne songeant plus qu'à signaler son courage, courut en toute hâte rejoindre ses troupes, réunir ses soldats, et prescrire les dernières mesures devenues nécessaires.

(1) *Cansos de la crozada*, trad. de Fauriel, p. 217.

Les chroniques se taisent sur les ordres donnés par Pierre II pour s'assurer l'avantage dans cette journée mémorable ; on sait seulement que l'avant-garde, composée en partie de Catalans, fut confiée au comte de Foix, et que le roi, contrairement aux règles ordinaires, combattit avec le corps de bataille ; d'où l'on conclut, sans pouvoir cependant s'appuyer sur aucune preuve, que Raymond se trouva chargé de la réserve.

Un fait dont l'authenticité est beaucoup mieux établie, et qu'il serait impossible de révoquer en doute, puisque tous les historiens s'accordent à le constater, c'est que Pierre II, lorsque l'action allait s'engager, changea de cuirasse et de heaume avec un des officiers de sa maison. Il en coûtait à ce noble cœur d'être le spectateur passif d'une lutte où ceux qu'il aimait prodigueraient leur vie pour préserver la sienne. Selon lui, le souverain devait être *le premier chevalier* de son royaume, et, jaloux de mériter ce titre, il voulut qu'on ne le distinguât de ses guerriers que par son audace entre les plus audacieux, et sa vaillance parmi les plus vaillants.

Ces sentiments, assurément très-louables, mais mal raisonnés quant à leur application, inspirèrent au roi une autre détermination également peu sage. Placé, par son rang, à la tête des alliés, il n'avait pas à se choisir un poste particulier ; il était de son devoir d'aller où les besoins du moment réclameraient sa présence. Au moins si, comme Montfort, il n'eût pas quitté la réserve, il au-

rait pu observer ainsi l'ensemble de la bataille, et donner les instructions nécessitées par les chances diverses et imprévues. Au lieu de cela, conduire lui-même une fraction de ses troupes, combattre ignoré au milieu d'elles, c'était s'exposer à ne juger de rien, se réduire, en un mot, à un rôle secondaire et subalterne.

Cette faute, déjà si grande dans l'intérêt du commandement, le devint bien davantage quand il se couvrit de l'armure d'un de ses gentilshommes. Comment alors trouver le général? comment l'informer de ce qui se passe, lui demander ses instructions? En réalité, les alliés n'avaient pas de chef, et une armée sans direction supérieure est une armée battue.

Montfort, plutôt que d'aller droit à l'ennemi, revint, au contraire, brusquement vers la partie orientale de la ville, et il se porta ensuite, en ordre très-serré, sur la Garonne. Cette évolution était habile; par là il jetait de l'incertitude sur ses intentions, et il se dérobait aux atteintes de l'infanterie des alliés restée pour la défense de leur camp. Les princes, trompés par ce mouvement, inexplicable à leur point de vue, crurent d'abord que les Catholiques cherchaient à éviter une rencontre, mais ils ne tardèrent pas à sortir de cette erreur.

A la faveur de quelques arbres qui masquaient leur marche, les croisés tournèrent rapidement la position de leurs ennemis, et, une fois en mesure de la prendre en flanc, l'avant-garde se précipita sur les Albigeois

avec la rapidité de la foudre. Le comte de Foix et le roi d'Aragon résistèrent à ce choc terrible, et cependant il fut d'une violence à ébranler jusqu'aux vieux soldats. Selon Guillaume de Puylaurens : « *Le bruit des armes, en ce moment, était semblable à celui que fait une troupe de bûcherons lorsqu'ils tâchent d'abattre, à grands coups de cognée, les grands chênes des forêts* (1). »

Bouchard de Marli, à la tête de la plus forte portion de la cavalerie catholique, tomba à son tour sur les Aragonais encore aux prises avec l'avant-garde, et cette charge nouvelle, aussi impétueuse que la première, mit quelque trouble dans les rangs des alliés; mais Pierre s'aperçoit de leur hésitation, et, s'élançant au milieu d'eux, il les rassure par sa présence, les encourage par son exemple. Aucun insigne ne le distingue; pourtant son attitude imposante, ses coups rapides et sûrs attirent sur lui l'attention des soldats et les rappellent à leurs devoirs. Bientôt le combat se rétablit, et les troupes du roi sont d'autant plus promptes à reprendre courage, que le comte de Foix repousse de son côté Guillaume d'Encontre, et compromet par là les forces principales des croisés.

Princes, chefs, hommes d'armes s'attaquent alors corps à corps avec une fureur indicible. Peu importe l'adversaire, pourvu qu'il y ait une victime. Sur l'étroite sur-

(1) Guill. de Pod., c. 20.

face qui sert de théâtre à cette lutte, le sol a peine à étancher le sang qui ruisselle à sa surface. Jamais la mort n'apparut plus effrayante et plus hideuse, jamais elle ne se montra si acharnée et si impitoyable. C'est qu'aussi toutes les passions qui peuvent égarer la raison, la haine, l'ambition, la vengeance, le fanatisme, se réunissent sur ce petit coin de terre pour porter au plus haut point le délire des combattants. Dans ces accès de rage spontanés l'homme devient insensible à la pitié, à tout ce qui le sépare des races animales et carnassières ; si les sentiments humains, si les souvenirs généreux chez lui se réveillent et se révoltent, il les refoule dans son cœur. C'est le loup affamé qui se précipite sur sa proie ; c'est le tigre qui cède à son instinct féroce.

Aujourd'hui les batailles n'offrent plus le triste spectacle de cette animation personnelle, poussant à une cruauté sauvage. C'est, au contraire, le calme, le sang-froid, la réflexion qui conviennent en face de l'ennemi. Les mêlées, dans la grande guerre, quoi qu'on puisse dire ou écrire, sont extrêmement rares, et toujours partielles ; on manœuvre, on combat à distance, par conséquent on raisonne, on pense, on discute avec soi-même. La force morale procure seule le succès ; la force physique ne donne plus qu'un seul avantage, celui de résister mieux aux privations et aux fatigues. Mais avant l'usage de la poudre, quand la victoire dépendait de l'extermination de l'un des deux partis, à quoi servait l'intelligence ?

songeait-on à écouter les pensées philanthropiques, les douces inspirations du cœur? Il fallait tuer, tuer sans cesse, ou bien mourir.

Cette révolution dans l'art de la guerre fut un bonheur pour l'humanité : veuille le ciel que le temps en amène d'autres encore, et que la marche de la civilisation, si favorable au développement de l'industrie, fasse enfin un peu plus pour la morale. Puissent aussi un jour tous les peuples ne plus voir leurs intérêts livrés à la volonté d'un seul, à l'ambition ou au caprice d'un maître, et les armées, organes véritables des nations, n'être employées, à l'avenir, qu'à les servir et à les protéger.

Au milieu de ce tourbillon d'hommes et de chevaux, où l'œil ne saurait distinguer le vaincu du vainqueur, où l'oreille ne perçoit que des cris confus et le heurt du fer contre le fer, Florent de Ville et Alain de Rouci, qui s'étaient promis la mort du roi d'Aragon, remarquèrent une riche cuirasse, un heaume damasquiné d'or et d'argent, et surmonté d'une couronne. Ils parvinrent à rejoindre celui que recouvrait cette brillante armure, et tous les deux l'attaquèrent à la fois. Mais Alain reconnut sans peine qu'ils n'avaient pas affaire au prince dont l'habileté dans les armes était célébrée par les trouvères, et il dit à Florent de Ville : « *Nous nous trompons! le roi est meilleur chevalier.* » Pierre, qui, dans ce moment, se trouvait assez près pour entendre ces paroles, s'écria : « *Non vraiment ce n'est pas lui! mais*

le voici (1). » En disant ces mots, il renversa un gentilhomme français placé sur son passage, et, s'élançant au plus fort de la mêlée, il s'ouvrit un chemin à travers les masses profondes des combattants, comme un navire, malgré les flots amoncelés devant lui, trace son sillage, en dépit des vents et de la vague.

Florent et Alain ne perdent pas de vue leur royal adversaire; ils le signalent à ceux qui les environnent; chacun d'eux s'attache opiniâtrément à ses pas. Le monarque bientôt doit résister à une foule de croisés qui l'assaillent à la fois. Pierre tient tête à tous. Dans ce péril extrême, il dédaigne les agresseurs timides; il garde sa colère pour ceux qui osent l'approcher de plus près. Tandis qu'il se multiplie pour leur faire face, son épée ne suffit plus et se brise; alors sa hache devient pour lui une arme sous laquelle volent en éclats et l'acier et le fer. Les cadavres entassés forment autour du roi un obstacle qui le protége; au centre de ces débris palpitants, il se défend avec une valeur héroïque; mais le nombre l'accable; il fallait un miracle pour le sauver, le miracle ne se fit pas. Lorsque son bras s'apprêtait à frapper, un coup porté par derrière l'at-

(1) *Voirement ce n'est-il mic, mais vées le cy*, Chron. manuscrite de Baudouin, comte d'Avesnes, fils de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut.

teignit au défaut de son armure, et Pierre II, étendu aux pieds de son cheval, avait cessé de vivre.

En un instant le cri : le roi est mort! est répété de bouche en bouche, jusqu'aux extrémités de la plaine. Les Catholiques espèrent et redoublent d'ardeur; les princes se troublent et s'inquiètent. L'irrésolution, la crainte commencent à se manifester parmi leurs troupes. Montfort, qui voit le pêle-mêle se prolonger sans résultat, pense que l'heure est venue d'agir avec la réserve, et il arrive à sa tête, bride abattue. Les alliés ne s'attendaient pas à cette attaque soudaine; ils en sont surpris et ébranlés. Le comte de Foix et son fils font des efforts prodigieux pour empêcher le désordre de se mettre dans leurs rangs; ils luttent avec la témérité du désespoir. Exploits inutiles! la victoire s'est prononcée, son arrêt est devenu irrévocable.

Montfort courut pourtant un grand danger au moment où il joignait les Albigeois. Jeté de côté par une estocade, l'un de ses étriers se rompit, et son éperon s'étant embarrassé dans le harnachement de sa monture, il resta quelques minutes désarçonné et presque dans l'impossibilité de se remettre en selle. Comme enfin il parvenait à se dégager, un chevalier lui assena un coup de masse sur la tête; mais déjà, avec la liberté de ses mouvements, il avait retrouvé sa force herculéenne. De son poing vigoureux il fracasse la mâchoire de cet adversaire et le renverse sur la terre privé de sentiment.

Cependant les alliés n'écoutent plus la voix de leurs chefs; frappés d'épouvante, ils se débandent et abandonnent même leurs armes pour rendre leur course plus rapide. Vainement le comte de Toulouse se présente avec la réserve et tente de rétablir le combat; les fuyards enfoncent ces lignes, qui auraient encore pu arrêter l'ennemi, et Raymond, le comte de Foix, le comte de Comminges, entraînés par leurs soldats, sont obligés de les suivre pour ne pas tomber aux mains des Catholiques.

Les croisés s'élancent, dans toutes les directions, sur les traces des vaincus, et cette poursuite acharnée devient un épouvantable carnage. Quant à Montfort, craignant un revers de fortune, il maintient en ordre son arrière-garde et s'avance lentement avec elle pour soutenir, au besoin, ceux qu'emporte l'enivrement du triomphe; puis, quand il a acquis la certitude que cette précaution est inutile, il rallie ses troupes et revient aussitôt sur ses pas.

L'infanterie des alliés ne s'était pas tenue enfermée dans son camp pendant la mêlée de la cavalerie. Deux fois elle avait cherché à enlever le château de Muret, et, deux fois repoussée, elle s'apprêtait à livrer un troisième assaut, lorsqu'on lui annonça le retour de Montfort. N'ayant plus à douter de la défaite de leurs frères, ces malheureux fantassins, s'ils n'osaient se hasarder en rase campagne, pouvaient au moins se défendre derrière leurs fossés et leurs barricades assez longtemps

pour obtenir une capitulation. Au lieu de se décider à ce parti, ils s'enfuirent en désordre vers les bateaux qui les avaient amenés de Toulouse, et, serrés de près par les Catholiques, qui ne faisaient aucun quartier, plus de quinze mille d'entre eux, pour éviter le fer de l'ennemi, se précipitèrent dans les eaux de la Garonne, où ils périrent presque tous (1).

Quelques historiens représentent la journée de Muret, non pas comme une bataille, mais comme une *surprise*, un engagement sans importance. Un auteur moderne va même jusqu'à dire « *que, avant que les Toulousains eussent saisi leurs armes, les Aragonais et les Catalans étaient battus* (2). » Nous préférons en croire la plupart des contemporains; Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puylaurens, etc., et surtout la relation que nous a laissée Jacques Ier, roi d'Aragon, le propre fils de Pierre II. On lit dans cette chronique :

(1) Jean Frasquet, moine de Saint-Germain d'Auxerre (Manusc. de Coaslin, n° 179), ne parle que de sept mille Toulousains engloutis dans le fleuve ; Guillaume de Puylaurens en élève le nombre à quinze mille, Rigord à dix-sept mille, et D. Vaissette à quinze ou vingt mille. Les évêques, dans leur rapport, vont plus loin encore, car ils donnent presque à entendre que, de cette infanterie, il ne se sauva personne, « *post quos Christi militiæ recursum faciens, circa sua diffugientes tentoria interemerunt.* »

(2) *Histoire des institutions de Toulouse*, t. I, p. 314. — Dans ce livre on remarque aussi la phrase suivante : « *ce léger combat que l'on transforme en bataille et qui ne fut qu'une surprise habilement conduite*, » même tome, p. 312.

« Avant la bataille, le roi mon père voulut que Simon se rendît à discrétion, et c'était une condition qu'il exigeait. Simon, et ceux qui étaient avec lui, la trouvant trop dure, eurent recours au sacrement de pénitence, reçurent le corps de Jésus-Christ, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir en rase campagne que renfermés dans une ville. Ils sortirent ensuite pour livrer bataille. Les troupes du roi ne surent pas bien se ranger, et, autant pour leur mauvaise ordonnance que pour leurs péchés, elles furent vaincues (1). »

Guillaume l'Armorique et, d'après lui, les pères Benoist (2) et Langlois (3) ont transformé, au contraire, la bataille de Muret en une sorte de combat homérique, dans lequel Pierre II et Montfort jouent les rôles d'Hector et d'Achille; ils les font se chercher, se provoquer, puis les mettent aux prises, et quand, de part et d'autre, ils ont signalé leur valeur, Simon, qui s'est saisi de la lance de son adversaire, le terrasse et le tue. Nous n'avons pas besoin de démontrer l'inexactitude de ce récit, puisque Montfort n'arriva avec la réserve sur le lieu du

(1) Jacques n'avait pas six ans à l'époque où il perdit son père. Retenu à Carcassonne et élevé dans cette ville depuis qu'il avait été fiancé à la fille de Montfort, il ne fut rendu à ses peuples, par les ordres du pape, qu'en 1214. Guillaume de Puylaurens loue avec naïveté le général catholique de n'avoir pas ôté la vie à ce jeune prince pour se venger de Pierre II.

(2) *Histoire des Albigeois et des Vaudois*, 1691.

(3) *Hist. des crois. contre les Albig.*, 1703.

combat que lorsque le roi d'Aragon avait déjà reçu le coup fatal.

L'infanterie toulousaine détruite, le général catholique quitta sa chaussure et alla pieds nus à l'église de Muret, pour y adresser à Dieu des actions de grâces. Dès le matin, les évêques, prosternés devant l'autel, appelaient sur lui et son armée les faveurs de la Providence, et, parmi ces prélats, était saint Dominique, qui avait passé avec eux la journée en prières (1).

Le chef des croisés livra ensuite ses armes et son cheval pour être vendus, et il en destina le produit aux

(1) Le P. Benoist, contrairement encore à la vérité, fait figurer saint Dominique sur le champ de bataille, portant un crucifix et excitant l'enthousiasme des soldats; mais, chose remarquable, cet auteur appuie son affirmation sur une chronique intitulée *Præclara Francorum facinora*, qu'il attribue à l'évêque de Lodève, et cette chronique avance, de la manière la plus positive, que, pendant la bataille, saint Dominique priait, avec les évêques, dans l'église de Muret. « Interim autem dum bellum Domini gerebatur, septem episcopi qui convenerant, Fulco Tolosanus, etc....., cum suis clericis et aliquibus religiosis, inter quos erat religiosus Dei amicus frater Dominicus canonicus oxoniensis, post modum fratrum prædicatorum ordini instructor et institutor, ecclesiam intraverunt, exemplo Moysi in bello Josue levantes manus in cœlum deprecantes Dominum in servis suis..... »

Par suite de l'assertion du P. Benoist, assertion évidemment mensongère, on a montré longtemps à Toulouse, dans la maison de l'inquisition, un crucifix percé de flèches, que l'on prétendait être celui que saint Dominique tenait en ses mains à la bataille de Muret, et cependant non-seulement aucune chronique contemporaine n'a mentionné ce fait; mais un dominicain, Bernard de Guidonis, auteur de la *Vie d'Innocent III*, qui lui-même a habité le palais de l'inquisition en 1308, ne dit pas un mot de ce crucifix, que, beaucoup plus tard, dans des vues faciles à comprendre, on a offert à la curiosité ou à la piété d'une multitude ignorante.

pauvres. Sa générosité aurait été plus digne d'éloge s'il avait abandonné aux indigents le butin immense recueilli par lui dans le camp des alliés, et les sommes considérables qu'il exigea pour la rançon du petit nombre de prisonniers échappés à la fureur de ses soldats. Il ne poussa pas si loin la libéralité.

Débarrassé des devoirs du commandement, Montfort pria Malfred de Belvèze et quelques autres chevaliers de le conduire sur le terrain où le roi d'Aragon avait terminé ses jours. Nous n'examinerons pas si la satisfaction du triomphe, un mouvement d'orgueil, ou des raisons politiques, lui inspirèrent cette pensée. Peut-être tous ces sentiments réunis le portèrent-ils à voir un ennemi mort. Quoi qu'il en soit, il descendit de cheval et chercha lui-même le corps de Pierre II, car tous les hommes restés sur le champ de bataille avaient été dépouillés par la garnison de Muret, et l'on assure même qu'elle s'était donné l'horrible satisfaction d'achever les malheureux qui respiraient encore. Simon trouva bientôt le monarque espagnol, extrêmement reconnaissable par sa haute stature et la distinction de ses traits. Il le fit enlever en sa présence, et le remit aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, plus tard, le rendirent aux Aragonais. On l'inhuma, dit-on, dans le monastère de Xixena, qui avait été fondé par sa mère.

La bataille de Muret, en affermissant, au moment où elle eut lieu, la domination de Montfort sur tous les États

du comte de Toulouse, a acquis une importance assez grande pour nous imposer l'obligation de rechercher la vérité en ce qui la concerne. Peu d'affaires ont été racontées d'une manière plus diverse. Mathieu Paris, auteur de la *Vie du roi Jean d'Angleterre,* prétend que Pierre II, par mépris pour les croisés, se mit à table lorsqu'on accourut l'avertir de l'approche des troupes catholiques; et il fait dire à Montfort, qu'un espion vint instruire de cette circonstance : « *Puisqu'il va dîner, je lui servirai son premier plat.* » En effet, ajoute cet historien, le roi fut attaqué avant la fin de son repas. Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, rapporte, d'après les propres paroles du comte, qui certifiait les tenir de son père, que Simon, ayant reconnu l'enseigne du roi d'Aragon, se dirigea sur ce prince et eut avec lui une lutte longue et terrible, à la suite de laquelle Pierre succomba, ainsi que plusieurs grands seigneurs de sa cour. Guillaume le Breton veut, au contraire, que ce soit le roi qui ait prévenu les Catholiques, et il entre, à cet égard, dans des détails de nature à imprimer à sa narration un certain cachet de vraisemblance, s'il n'était pas des faits assez avérés pour nous convaincre de son inexactitude. Enfin nous avons la relation de Pierre de Vaux-Cernay, et c'est celle que nous avons cru devoir adopter, parce que ce chroniqueur était sur les lieux, et que d'ailleurs son récit concorde parfaitement avec celui des sept évêques réunis alors à Muret. Voici la

traduction littérale de cette espèce de compte rendu au pays, écrit par les évêques et les prélats, pour porter à la connaissance de tous, les événements dont ils venaient d'être les témoins.

« Gloire à Dieu dans les cieux! et, sur la terre, paix « aux hommes qui aiment de bonne volonté la sainte « Église !

« Le Dieu fort et redoutable, le Dieu puissant dans « les combats, accorda à la sainte Église, le cinquième « jour après l'octave de la Nativité de la bienheureuse « vierge Marie, par la défaite miraculeuse des ennemis « de la foi chrétienne, une victoire glorieuse et un « triomphe éclatant, de cette manière :

« Après la réprimande très-affectueuse faite au roi « d'Aragon, très-diligemment et avec le zèle d'une sol- « licitude paternelle, par le souverain pontife; après « l'injonction très-stricte de n'accorder ni secours ni « faveurs aux ennemis de la foi, mais de s'éloigner « d'eux sans délai, et d'avoir des relations très-assurées « avec le comte de Montfort : certaines lettres, qui avaient « été obtenues par l'envoyé du même roi, sur une fausse « inculpation contre le comte de Montfort, au sujet des « terres qui devaient être restituées aux comtes de Foix, « de Comminges, et à Gaston de Béarn, furent cassées « par le saint père, mieux instruit de la vérité, et révo- « quées comme de nulle valeur.

« Le roi dont il s'agit, ne recevant pas avec une sou-

« mission filiale les punitions du très-saint père ; trans-
« gressant, au contraire, l'ordre apostolique ; se rebel-
« lant orgueilleusement, comme s'il eût eu le cœur de
« plus en plus endurci ; quoique les vénérables pères,
« l'archevêque de Narbonne, légat du saint-siége, et l'é-
« vêque de Toulouse, lui eussent transmis les lettres et
« l'ordre du souverain pontife ; voulut, après cela, ac-
« complir les maux qu'il avait projetés d'abord. Il entra
« avec une armée sur le territoire qui avait été conquis,
« Dieu aidant, par la valeur des croisés, contre les héré-
« tiques et leurs défenseurs, et tenta, contrairement au
« mandement apostolique, de le subjuguer et de le
« rendre aux susdits ennemis. Une portion en avait déjà
« été soumise par lui ; la plus grande partie du reste
« penchait déjà pour se ranger sous ses lois, et il se
« préparait à les lui imposer. Les comtes de Toulouse,
« de Foix et de Comminges, s'étant en même temps
« réunis à lui avec une armée très-nombreuse de
« Toulousains, le troisième jour après la Nativité de
« la Bienheureuse Marie, il assiégea le château de
« Muret.

« A cette nouvelle, les vénérables pères, archevêques,
« évêques et abbés, que le vénérable archevêque de Nar-
« bonne, légat du siége apostolique, avait fait assembler
« pour la sainte cause, étant venus promptement, una-
« nimes et dévoués pour le Christ ; Simon, comte de
« Montfort, ayant avec lui quelques nobles et puissants

« croisés, qui étaient accourus tout récemment, de
« France, en aide à la cause du Christ et à la sienne;
« et encore sa famille, qui avait longtemps travaillé à
« l'œuvre sainte, se mit en chemin avec eux tous pour
« aller secourir dignement le château assiégé.

« Le jour de Marie après l'octave susdite, cette armée
« chrétienne arriva à un certain château nommé Saver-
« dun. Le vénérable évêque de Toulouse, à qui avait
« été confiée par le souverain pontife la réconciliation
« des Toulousains; bien que par ses lettres il les eût
« exhortés trois ou quatre fois à se réconcilier, et qu'ils
« différassent d'acquiescer à ses avis salutaires, disant
« qu'ils n'avaient aucune réponse à lui faire là-dessus;
« envoya ses lettres auxdits roi et Toulousains arrêtés
« au siége de Muret, leur signifiant que les évêques ci-
« dessus dénommés venaient s'occuper avec soin de
« rétablir la paix et la concorde, et demandant que le
« duché leur fût remis en sécurité.

« Or, le lendemain, premier jour suivant, mercredi,
« comme la chose devenait assez pressante, la susdite
« armée sortit de Saverdun, se hâtant d'arriver promp-
« tement au secours de Muret. Lesdits évêques précités,
« auprès d'un château appelé Planterive, situé entre
« Saverdun et Muret, et à 2 lieues de distance de cha-
« cun de ces points, avaient proposé d'attendre là le
« héraut envoyé, lequel, à son retour, répondit, de la
« part du roi, que, puisque les évêques s'avançaient

« avec une armée, il ne leur donnerait pas le duché.
« Ceux-ci pourtant n'avaient pu venir d'autre façon sans
« un péril évident, à cause des hostilités.

« Comme les évêques et l'armée du Christ appro-
« chaient de Muret, le prieur de l'hôpital de Toulouse
« vint, de la part des Toulousains, trouver l'évêque
« Foulques, portant des lettres des habitants de Tou-
« louse, dont le contenu disait qu'ils étaient prêts à
« suivre en tous points les volontés du saint-siége et de
« l'évêque lui-même ; ce qui eût été bien à eux, en vé-
« rité, s'ils avaient mis les faits d'accord avec leurs pa-
« roles ; mais au même prieur, renvoyé aussitôt par
« l'évêque, le roi répondit « qu'il ne rendrait pas le du-
« ché à l'évêque, mais que, s'il voulait aller à Toulouse
« parler aux Toulousains, il le lui permettrait. » Et cela
« fut exprimé avec ironie. A quoi l'évêque dit : Il ne
« sied pas que le serviteur entre dans une ville de la-
« quelle on a chassé et exilé son maître ; et, puisque le
« corps du Christ a été chassé de cette ville, je n'y re-
« tournerai pas moi-même avant que mon Dieu et mon
« maître n'y soit rentré.

« Cependant lesdits évêques entrèrent à Muret le jour
« de mercredi, mentionné plus haut, et avec une dili-
« gente sollicitude ils députèrent au roi et aux citoyens
« de Toulouse deux religieux, qui reçurent du roi cette
« réponse : Les évêques demandent à avoir un entretien
« avec moi pour quatre ribauds qu'ils ont amenés à leur

« suite. Et il dit cela en dérision et en moquerie des
« croisés. De leur côté, les Toulousains dirent aux en-
« voyés susdits : Demain nous répondrons à cela. Et,
« pour ce motif, les retinrent jusqu'au jour suivant. Or,
« le lendemain, ils répondirent qu'ils étaient liés au roi
« d'Aragon lui-même, et que, sans sa volonté, ils ne
« feraient rien en toutes choses.

« Lorsque le jour même, le jeudi, dans la matinée,
« les envoyés, à leur retour, eurent rapporté cela, les
« évêques et les abbés proposèrent d'aller trouver le roi
« pieds nus, et comme ils envoyèrent un religieux pour
« annoncer au roi leur arrivée, les portes ayant été ou-
« vertes dans ce but, au moment où le comte de Mont-
« fort et les croisés étaient sans armes, parce que les
« évêques et les abbés parlaient ensemble de la paix,
« les ennemis de Dieu, armés orgueilleusement et frau-
« duleusement, firent un effort pour pénétrer de force;
« mais, par la grâce divine, ils furent trompés dans leur
« dessein.

« Voyant leur audace, et qu'on ne pouvait attendre da-
« vantage sans un danger et un dommage très-grands, le
« comte de Montfort et les croisés, purifiés salutairement
« de leurs péchés par la contrition du cœur et la confes-
« sion de la bouche, comme de vrais défenseurs de la
« foi chrétienne, se ceignirent courageusement de leurs
« armes, et venant au susdit évêque de Toulouse, qui
« remplissait les fonctions et le mandat de l'illustre

« archevêque de Narbonne, légat du saint-siége, deman-
« dèrent humblement la permission de sortir contre les
« ennemis de la foi; ce qui leur fut accordé, parce que
« les choses en étaient arrivées à un moment de néces-
« sité pressante ; car les ennemis, après avoir établi leurs
« machines et d'autres instruments de guerre, s'effor-
« çaient, par le jet de leurs balistes, de se rendre maîtres
« de la maison même où les évêques s'étaient établis ; ils
« lançaient aussi des javelots de tous côtés.

« Les soldats du Christ, en l'honneur du bois adorable
« du maître, sous les auspices des insignes pontificaux
« et au nom de la Trinité, se formèrent sur trois co-
« lonnes. Les ennemis, au contraire, ayant des troupes
« bien rangées, nombreuses et fortes de leurs armes,
« sortirent de leurs tentes. Malgré le nombre de leurs
« soldats et la foule considérable qui les suivait, les ser-
« viteurs de Dieu, confiants dans la protection du Christ
« et ne craignant pas cette grande multitude en raison
« du petit nombre d'eux-mêmes, attaquèrent courageu-
« sement et de front. Aussitôt la force du Très-Haut, par
« la main de ses serviteurs, écrasa et anéantit ces enne-
« mis en un instant ; car, tournant le dos, ils se mirent
« à fuir comme de la poussière au souffle du vent, et
« l'ange du seigneur les poursuivit. Les uns, se sauvant
« lâchement, évitèrent les atteintes de la mort par une
« fuite honteuse ; les autres, pour éviter les glaives, pé-
« rirent dans l'eau. Beaucoup furent passés au fil de

« l'épée. Il faut plaindre l'illustre roi d'Aragon, qui
« tomba parmi les morts; car un prince si puissant et
« si noble pouvait et devait, s'il l'eût voulu, être fort
« utile à la sainte Église; tandis que, joint aux ennemis
« du Christ, il tourmentait méchamment et les fidèles
« et le saint-siége. Au reste, quand les vainqueurs re-
« vinrent du massacre et de la poursuite des ennemis
« avec une victoire glorieuse, le susdit évêque de Tou-
« louse, le cœur pieusement ému de charité et de misé-
« ricorde à la vue du carnage et des grands malheurs
« des Toulousains, et désirant sauver de leur perte
« ceux qui, échappés du massacre, restaient encore
« sous leurs tentes, pour qu'ils revinssent au Seigneur
« et vécussent désormais dans la foi catholique, leur
« envoya par un religieux le capuchon dont il était
« couvert, et leur ordonna de se soumettre et de venir
« à lui sans armes, afin qu'il les sauvât de la mort. Ceux-
« ci, persévérant encore dans leurs abominations et
« quoique déjà vaincus, se targuant d'avoir battu les en-
« fants du Christ, non-seulement refusèrent avec mépris
« d'obéir aux injonctions de leur évêque, mais encore,
« après avoir arraché le capuchon à l'envoyé, frappèrent
« cet homme avec plus de dureté. Quand la milice du
« Seigneur revint ensuite sur eux, elle les massacra
« tous autour de leurs tentes.

« On ne peut réellement savoir le nombre certain des
« ennemis morts, tant des nobles que des autres, à cause

« de leur multitude. Parmi les soldats du Christ, un seul
« fut tué dans la mêlée avec quelques servants. Donc,
« que tout le peuple chrétien, en présence de cette vic-
« toire, rende grâces, dans ses sentiments pieux et toute
« l'effusion du cœur, au Christ, qui, avec peu de fidèles,
« tailla en pièces une foule innombrable d'hérétiques,
« et permit que sa sainte Église triomphât de ses enne-
« mis. A lui honneur et gloire dans les siècles des siècles!
« Ainsi soit-il.

« Nous, évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de
« Lodève, de Béziers, d'Agde et de Comminges, et abbés
« de Clairac, Villemagne et Saint-Tibéri, qui, par l'ordre
« du vénérable archevêque de Narbonne, légat du saint-
« siége apostolique, priions et nous efforcions, avec un
« grand empressement et un grand soin, de conduire
« à la paix et à la concorde, attestons, en la parole de
« Dieu, que tout ce qui est ci-dessus écrit est très-vrai;
« car nous l'avons vu et entendu, et le marquons de
« nos anneaux, comme digne d'être conservé en un
« souvenir éternel.

« Donné à Muret, le lendemain de la victoire glo-
« rieuse, c'est-à-dire le sixième jour après l'octave de
« la Nativité de la Bienheureuse Marie, l'an du Seigneur
« 1213 (1). »

(1) Voyez le texte latin dans l'*Histoire des comtes de Toulouse*, par G. Catel, t. II, p. 295 et suiv.

Les résultats de la bataille de Muret plongèrent les Toulousains dans la consternation la plus profonde. Lorsqu'un roi puissant s'associait à leur cause ; lorsque les légats, effrayés des conséquences de leurs iniquités, usaient de tous les moyens pour ménager un accommodement, ou au moins pour désarmer la colère de Pierre II ; lorsque enfin tout autorisait ces malheureux habitants à croire qu'ils touchaient au terme de leurs infortunes, qu'ils allaient, pour prix de leurs efforts, connaître enfin des jours tranquilles, ils succombaient sous le coup le plus terrible, et apprenaient la destruction entière de leurs milices. Il n'était pas une famille qui n'eût à pleurer un parent ou un ami, pas une maison qui ne fût dans le deuil et dans la douleur. Les princes eux-mêmes, réfugiés à Toulouse, contribuaient plutôt, par leur franchise, à accroître le découragement de la population qu'à raviver sa confiance ; loin de dissimuler l'impossibilité de tenir tête à l'ennemi, ils s'en remettaient au temps pour sortir d'une situation qui ne leur laissait plus le moindre espoir.

Après avoir longuement débattu ce qu'il leur restait à faire dans des circonstances si désastreuses, les comtes de Foix et de Comminges convinrent de retourner dans leurs montagnes, où les difficultés du terrain leur permettraient de lutter encore contre les croisés ; quant à Raymond, malgré son amour pour ses sujets et l'attachement que lui conservaient toujours ses peuples, il se

résolut à quitter sa capitale pour aller demander à l'étranger un asile ou des secours.

Ce parti était, en effet, le seul qu'il eût à prendre. Sa présence dans Toulouse, au lieu de servir sa cause, ne pouvait, au contraire, que lui nuire. C'était porter Montfort à presser le siége de cette place, et il était intéressé, aussi bien que les habitants, à le voir retarder le plus longtemps possible.

Avant de s'éloigner de ses États, Raymond se rendit en Provence, dans le but de se rappeler à ses amis, et de chercher parmi eux des consolations pour l'avenir; ensuite il se dirigea sur l'Angleterre (1).

Ce prince n'avait pas beaucoup à attendre de son beau-frère, monarque méprisé de sa nation et de l'Europe, et trop occupé de ses plaisirs pour arrêter son attention sur les affaires des autres; toutefois Jean sans Terre engagea le pays d'Agénois, qui provenait de la dot de sa sœur Jeanne, à demeurer fidèle à la maison de Toulouse, et cette recommandation ne lui fut pas inutile par la suite.

Cependant les évêques réunis à Muret, encouragés par la stupeur dans laquelle était plongée Toulouse, entamèrent aussitôt des négociations avec cette ville, pour l'amener à se soumettre aux propositions des légats.

Les habitants, livrés à eux-mêmes par le départ des

(1) Il y était au commencement de l'année 1214.

princes, consentirent d'abord à céder en tous points aux prétentions de l'Église. Néanmoins les prélats, peu rassurés par une obéissance si prompte, exigèrent deux cents otages en garantie de leur parole. On disputa quelque temps sur ce nombre, qui semblait exagéré; enfin, d'un commun accord, on le réduisit à soixante; pourtant, lorsqu'il s'agit d'exécuter la convention, les Toulousains déclarèrent vouloir s'adresser directement au pape, et assurèrent qu'ils se conformeraient à sa décision quelle qu'elle pût être.

Pendant ces pourparlers, les gens de Rabastens, qui, malgré leurs promesses, s'étaient ralliés à leur ancien seigneur, s'empressèrent, en apprenant le désastre de Muret, de se ranger de nouveau sous l'autorité du général catholique. Celui-ci se disposait à les châtier avec sa sévérité habituelle; mais, sollicité par son frère, il daigna leur accorder leur pardon, et il rendit cette ville à Gui de Montfort, auquel précédemment il l'avait déjà inféodée.

Peu de jours après, Simon reçut un renfort de pèlerins normands conduits par l'évêque d'Arras. Se trouvant ainsi en mesure d'étendre ses opérations, il affecta une portion de ses forces à tenir en respect la garnison de Toulouse, et, avec l'autre, il se porta sur les États du comte de Foix. La vallée de l'Ariége, déjà si souvent ravagée, le fut donc encore dans toute son étendue, et Simon incendia jusqu'aux faubourgs de la résidence

seigneuriale. Cependant ses efforts contre le château ne purent triompher de l'intrépidité du vieux comte, et Raymond-Roger eut la satisfaction de voir le vainqueur de Pierre II se retirer devant lui.

Si même nous en croyons Olhagaray, Montfort s'étant arrêté à Varilhes, petite ville située entre Foix et Pamiers, éprouva en ce lieu un échec de nature à blesser cruellement son amour-propre. Raymond-Roger l'y attaqua inopinément, mit ses troupes en désordre, brûla ses tentes, et, sans la moindre perte, regagna ensuite tranquillement sa retraite inexpugnable.

La colère du général catholique retomba alors sur le comté de Comminges, et il commença à le parcourir de manière à n'y laisser ni un homme ni une habitation. Heureusement pour le pays, une nouvelle, dont l'importance l'obligeait à porter son attention sur un autre point, l'empêcha d'achever cette œuvre de destruction.

Les seigneurs de la Provence, rompant la paix qu'ils avaient jurée, s'étaient emparés de tous les défilés conduisant au Languedoc ; de sorte que les croisés d'Allemagne et de France, venant par la rive gauche du Rhône, se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur marche et de rejoindre l'armée catholique.

Dans le dessein de couper court à cette démonstration inquiétante, Montfort, avec le peu de monde à sa disposition, se hâta de se diriger de ce côté. Arrivé à Narbonne, cette ville, qui avait évité l'invasion et la con-

quête en s'unissant aux croisés dès le commencement de la guerre, par une contradiction bizarre, non-seulement ne veut pas recevoir les Catholiques dans ses murs, mais refuse à leur chef un gîte pour la nuit. Béziers, qui pourtant doit se souvenir de ses désastres, ne craint pas d'imiter cet exemple. Montpellier témoigne moins d'opposition à Simon; quant à Nîmes, après lui avoir aussi fermé ses portes, elle finit par les lui ouvrir, et même, selon D. Vaissette, l'accueille avec joie. De Nîmes Montfort va à Beaucaire, et de Beaucaire à l'Argentière, où l'appelaient les démonstrations hostiles de Pons de Montlaur.

Montfort, réduit déjà à un très-petit nombre de troupes, les vit s'amoindrir plus encore par le départ des pèlerins, sous la conduite de l'évêque d'Arras, qui avaient acquis les indulgences de l'Église. Suivant les auteurs de l'histoire générale du Languedoc, il ne lui restait que quelques stipendiaires lorsqu'il atteignit les rives du Rhône; néanmoins, grâce à ses succès et à son nom, Pons de Montlaur, issu d'une famille fort ancienne et fort considérée dans le Midi, n'osa, à son approche, persister dans ses projets de résistance, et, cédant à la nécessité, il se résigna à faire sa soumission.

Ce seigneur n'était pas pour Simon l'ennemi le plus dangereux. Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, possesseur de riches domaines dans le Vivarais, se montrait ouvertement favorable au comte de Toulouse,

dont il était le vassal et l'ami. Il n'avait pas attendu l'apparition des Catholiques pour prendre les armes et pour mettre ses places dans le meilleur état de défense ; aussi Montfort ne se soucia-t-il pas de s'attaquer à ce nouvel adversaire. Traversant le Rhône, il se dirigea sur Romans, près de Valence en Dauphiné, où Eudes, duc de Bourgogne, et les archevêques de Lyon et de Vienne vinrent conférer avec lui. L'archevêque de Narbonne assista aussi à cette réunion ; Simon l'avait prié de l'accompagner, pour lui faciliter une négociation à laquelle il attachait la plus grande importance, et dont nous ne tarderons pas à connaître le but.

Le comte de Valentinois, sollicité de se rendre à Romans, y consentit non sans beaucoup d'instances ; mais il n'écouta aucune proposition de paix, et il repartit, sans même qu'on eût pu l'amener à un arrangement quelconque.

Appelé, bientôt après, à une seconde entrevue, rien n'ébranla la ferme résolution d'Aymar de Poitiers ; fidèle à ses anciennes affections, il voulut l'être également à ses devoirs envers son véritable suzerain.

Cependant, malgré la ténacité de son caractère, il lui fallut enfin sacrifier les inspirations de son cœur à la politique. Eudes, irrité de ses refus, déclara qu'il le contraindrait à obéir à l'Église et au chef de la croisade, et le comte de Valentinois, sûr que ces paroles n'étaient pas seulement une menace, dut fléchir devant une inter-

vention si puissante. Il prêta serment à Montfort, et, pour répondre de ses engagements, il lui remit plusieurs châteaux que le général catholique confia à la garde du duc de Bourgogne.

Bien que la soumission du comte de Valentinois et des autres seigneurs de la Provence fût d'un haut intérêt pour Simon, son empressement à courir dans la vallée du Rhône avait eu un autre motif que de prévenir de ce côté une prise d'armes contre lui. Maître de tous les États du comte de Toulouse, son ambition, bien loin d'être satisfaite, le portait à désirer encore de joindre un jour le Dauphiné à ses conquêtes, et, pour atteindre d'une manière certaine à ce résultat, il conçut le projet d'unir Amaury, son fils aîné, avec Béatrix, la fille unique d'André de Bourgogne, dit Guigues VI, dauphin du Viennois.

Cette alliance offrait d'immenses difficultés ; mais avec le secours de l'archevêque de Narbonne, auquel le duc de Bourgogne accordait une considération particulière, il se flatta d'arriver à l'accomplissement de ses desseins ; et, en effet, les talents du légat triomphèrent de tout ce qui semblait être un empêchement à ce mariage.

Fin de 1213.

Tandis que Montfort s'occupait, dans l'Ouest, à assurer sa domination, et cherchait à se créer une principauté préférable à plus d'un royaume, en étendue et en richesse, des seigneurs toulousains, encouragés par sa longue absence, secouèrent le joug contre lequel se ré-

voltait leur esprit national, et se déclarèrent de nouveau les défenseurs de Raymond VI.

En même temps, un corps aragonais, sous les ordres d'Hugues Sanchez, de Guillaume de Moncade et de Guillaume de Cardonne, pénétrait dans le Languedoc pour réclamer le jeune prince, appelé depuis Jacques I[er], que Montfort, lors de la mort de Pierre II, avait refusé de remettre à une ambassade solennelle de la noblesse espagnole. Ces troupes, renforcées par des milices narbonnaises, s'avançaient sans rencontrer de grands obstacles, car le pays se montrait plus disposé à les soutenir qu'à les combattre.

Simon, toujours infatigable, toujours prêt à faire face aux orages, entrait dans Carcassonne lorsqu'on le croyait encore sur le Rhône ; mais, n'ayant pas des forces suffisantes pour attaquer à la fois tous ses ennemis, il se contenta de s'opposer à leurs progrès, et, afin d'ôter aux habitants de Toulouse la possibilité de tenter des excursions au dehors, il ravagea les environs de cette ville sans laisser pierre sur pierre.

Le chef catholique, pour la lutte qui menaçait de s'engager, avait besoin de soldats, et il ne lui en venait d'aucun côté. Enfin, sur ses instantes prières, le cardinal Corçon, qui exhortait les peuples de France à voler au secours de la terre sainte, consentit à autoriser la prédication d'une croisade contre les Albigeois, et cette concession changea bientôt la face des choses.

Janvier 1214.

Vers le mois de janvier 1214, le pape envoya pour la Provence et les pays voisins, en qualité de légat *a latere,* Pierre de Bénévent, cardinal du titre de Sainte-Marie, et prescrivit aux archevêques, évêques et prélats des diocèses d'Embrun, Aix, Arles et Narbonne, de lui obéir comme à lui-même.

Nous croyons devoir reproduire ici l'instruction extrêmement remarquable qu'Innocent III remit alors à ce légat.

« Vous vous informerez, sur les lieux, s'il est vrai que
« la vicomté de Nîmes soit une dépendance de celle de
« Béziers, ainsi que le prétend Simon de Montfort, qui
« la tient en sa main au nom de l'Église romaine, et vous
« me marquerez ce qu'il en est.

« Vous réconcilierez à l'Église le comte de Comminges
« et Gaston de Béarn, et vous disposerez de leurs per-
« sonnes comme vous le jugerez à propos, du conseil
« des plus sages, quoique ces seigneurs soient coupables
« de crimes énormes, parce que l'on ne doit pas refuser
« l'entrée de l'Église à ceux qui frappent à sa porte avec
« humilité.

« Vous rétablirez enfin dans l'unité catholique les
« Toulousains, nonobstant leurs excès, parce qu'ils ont
« fait demander plusieurs fois d'être réconciliés, et en
« dernier lieu par Pierre Guitard et Bernard Galabert,
« leurs ambassadeurs; après, toutefois, qu'ils vous auront

« donné une caution suffisante. La ville de Toulouse,
« étant ainsi réconciliée, demeurera sous la protection
« du saint-siége, sans qu'elle puisse être inquiétée à
« l'avenir par le comte de Montfort ou les autres Catho-
« liques, tant qu'elle persévérera dans la foi et la paix
« ecclésiastique.

« Que si les habitants refusent de faire satisfaction et
« persistent dans leurs erreurs, nous vous ordonnons
« d'exciter les croisés et les autres fidèles, en renouve-
« lant les indulgences, à détruire cette peste, soit parmi
« eux, soit parmi tous les autres recéleurs et fauteurs
« de l'hérésie, qui sont encore plus dangereux que les
« hérétiques mêmes (1). »

D'après cette lettre du pape, on voit clairement que Montfort, en passant à Nîmes, après la bataille de Muret, s'était emparé de cette ville, comme étant une dépendance de la vicomté de Béziers, et que pour colorer cette usurpation, ainsi que le dit fort bien D. Vaissette, *il avait déclaré la tenir du pape, et en avait pris possession en son nom, quoique le saint-siége ne l'y eût point autorisé et qu'il n'y eût pas d'hérétiques.*

Ainsi cet acte, d'une audace incroyable, s'exécutait non-seulement avec l'assentiment, mais avec le concours de l'archevêque de Narbonne; cet ancien abbé

(1) *Inn. III*, l. XVI, ep. 170 et seq.

de Cîteaux, qui, dès le début de la croisade contre les sectaires du Midi, avait été le soutien, l'instigateur même de toutes les spoliations commises sur le comté de Toulouse par le chef de l'armée catholique, et qui nécessairement avait fait avec lui un pacte, consistant en cette condition : donne-moi grandeur et puissance, je te donnerai titres et richesses. Et le sort d'un peuple, l'existence de plusieurs générations ont dépendu de ce qu'en un certain temps s'étaient trouvés deux hommes : l'un avide d'honneurs et de pouvoir, l'autre poussé par la vanité, l'amour du luxe et du faste ; Montfort et Arnaud ! car dans ces seuls noms se résume l'effroyable épopée albigeoise.

Au surplus, on le remarquera, différents passages de cette instruction laissent percer, à l'égard du général catholique, une méfiance dont jusque-là il n'y a eu aucune trace dans la correspondance du souverain pontife. Innocent III commence à être éclairé sur l'avidité insatiable du protégé de ses légats ; nous en avons une preuve nouvelle dans le paragraphe suivant d'une lettre qu'il écrivit à Simon, le 23 janvier 1214, au sujet du fils de Pierre II, l'héritier du trône d'Aragon :

« Comme il serait tout à fait indécent que vous retins-
« siez encore ce jeune prince, sous quelque prétexte que
« ce fût, vous le remettrez entre les mains du légat,
« afin qu'il dispose de sa personne comme il le jugera

« à propos; sinon il procédera contre vous selon l'ordre
« qu'il en a reçu (1). »

A peu près à cette même époque, Raymond VI quitta l'Angleterre pour revenir à Toulouse. Son retour fut signalé par un événement qui mérite de tenir ici une place; c'est un exemple d'une justice tardive. Il n'arrêtera, nous le savons, ni les ambitieux ni les traîtres; mais nous avons parlé de la faute, nous devons dire quelle punition l'avenir lui réservait.

Montfort, on se le rappelle, pour récompenser le frère puîné du comte de Toulouse de lui avoir sacrifié ses devoirs, son honneur et sa famille, l'avait investi de plusieurs fiefs dans l'Agénois. Après la bataille de Muret, où Baudouin contribua puissamment à la victoire, toutes les conquêtes de l'armée catholique, dans le Quercy, lui avaient, en outre, été inféodées.

Ce prince, au milieu des opérations de la guerre, pensa, dans un moment de repos, à aller visiter ses nouveaux domaines et à y faire reconnaître son autorité. Dans ce voyage si plein d'intérêt pour lui, il séjourna au château d'Olme, dont il était devenu le suzerain.

Le seigneur et les chevaliers de cette bourgade, indignés de se voir sous la domination d'un chef dont ils méprisaient la conduite, résolurent de s'emparer de sa

(1) *Inn. III*, l. XVI, ep. 171.

personne, et de livrer leur prisonnier à Raymond VI, qui déciderait de son sort.

A cet effet, ils s'entendirent avec les Routiers, qui occupaient non loin de là le château de Montlevard, et entraînèrent aussi dans leur complot le seigneur d'un château voisin, Ratier de Castelnau (1), dont ils connaissaient le dévouement à la cause nationale, quoiqu'il eût été obligé de prêter serment à Montfort.

La suite du comte étant nombreuse, on eut soin de l'isoler, en la logeant dans des habitations particulières; c'est ainsi que Guillaume d'Encontre, Verles d'Encontre, gouverneur de Castel-Sarrasin, et un sergent français, nommé récemment gouverneur de Moissac, furent mis dans l'impossibilité de savoir ce qui se passait dans la demeure seigneuriale.

Ces précautions prises, on laissa Baudouin se coucher et s'abandonner au sommeil; alors Ratier l'enferma sans bruit dans sa chambre, confia la porte à une garde sûre, et, allant rejoindre les Routiers qui l'attendaient en un lieu convenu, il les introduisit secrètement dans le bourg. Ceux-ci placèrent des postes autour des maisons où reposaient les gens du comte, pénétrèrent ensuite dans l'intérieur du manoir, et, avant que Baudouin ne s'éveillât, il était saisi et garrotté de manière à ne lui permettre aucune résistance, malgré sa force athlétique.

(1) Ce château est encore appelé aujourd'hui Mont-Ratier.

Dans le même instant, presque tous les individus qui l'accompagnaient tombaient sous les coups des meurtriers ; bien peu d'entre eux parvinrent à s'échapper.

Baudouin, conduit d'abord au château de Montcuq, dont ses troupes avaient pris possession, fit là un acte de courage digne de sa noble origine. Les Routiers voulurent le contraindre de commander à ses soldats de leur remettre une tour qui servait de réduit à la forteresse. Le comte, feignant d'accéder à leur désir, offrit d'en conférer avec le commandant de ce poste ; mais, lorsque celui-ci se trouva en sa présence, au lieu de l'engager à manquer à ses devoirs, il lui défendit de se soumettre, lors même qu'il le verrait *cloué en croix*. Cette recommandation devint inutile : faute d'approvisionnements, le château se rendit à discrétion, et la garnison périt tout entière.

Privé de vivres pendant deux jours, Baudouin crut à l'intention de le faire mourir de faim et pria qu'on lui permît de voir un prêtre. Les Routiers répondirent avec une ironie cruelle: « Quand pour l'Église on a combattu son pays et son frère, on doit aller au ciel sans avoir besoin de se confesser. » Cependant le chapelain du château, prêt à remplir son secourable ministère, était au seuil de la porte, tenant en ses mains une hostie sainte ; ne pouvant approcher du comte, il lui montra de loin le pain consacré et donna ainsi l'absolution à celui qui l'implorait en silence avec humilité et ferveur.

Enfin Baudouin fut mené à Montauban et jeté dans un cachot pour y attendre son arrêt. Raymond vint dans cette ville avec le comte de Foix, Roger-Bernard, Giraud de Pépieux, Bernard de Portalès, chevalier aragonais, et plusieurs autres personnes de distinction. Aussitôt son arrivée, il réunit, hors des murs de la place, les princes et seigneurs dont il connaissait l'attachement, et ordonna de traduire devant ce conseil celui dont la trahison lui avait été si fatale.

Triste effet des premières impressions de la vie! terrible conséquence des inimitiés du jeune âge! Baudouin s'arme contre les siens, se déclare l'ennemi implacable de sa famille; un frère, sourd à la voix du sang, s'établit le souverain arbitre de son frère; la pitié ne peut l'emporter sur les souvenirs, et même, dans une âme grande et noble, les sentiments de la nature sont étouffés par la haine. Ce tribunal monstrueux n'a ni accusation à débattre ni défense à entendre; à l'avance chacun de ses membres est convaincu, à l'avance chacun des juges condamne, et, si l'on fait comparaître le coupable, c'est parce que l'heure de sa mort a sonné.

Lorsqu'on dit à Baudouin qu'ayant mérité un supplice infâme il allait être pendu au noyer dont les branches abritaient sa tête, il ne répliqua rien, ne sollicita ni grâce ni miséricorde; mais, levant les yeux vers le ciel, il demanda les sacrements qui rendent la créa-

ture au Créateur. Selon Pierre de Vaux-Cernay, on les lui refusa ; suivant Guillaume de Puylaurens, ils lui furent accordés. Ce n'est pas en ce point uniquement que la plupart des historiens diffèrent dans les détails de cette scène affreuse. Comme si jusque-là le rôle du comte de Toulouse n'avait pas suffisamment soulevé l'indignation des cœurs généreux, il en est qui prétendent que Raymond lui-même, le comte de Foix et son fils ne craignirent pas de remplir alors l'office de bourreau. D'autres, moins entraînés par leurs passions, et ce sont ces derniers qu'il faut croire, affirment que Raymond-Roger et le chevalier aragonais Portalès se chargèrent seuls de ces horribles fonctions.

Les chevaliers du Temple, ayant obtenu l'autorisation d'enlever le corps du comte Baudouin, l'inhumèrent le lendemain dans le cloître de leur communauté de Ville-Dieu, située près de Montauban, entre le Tarn et la Garonne.

Ainsi finit le second fils de Raymond V. Élevé, comme nous l'avons dit, à la cour de France, et mal accueilli d'abord par Raymond VI à son avénement au pouvoir, il sut cependant mériter assez la confiance de ce prince pour qu'il lui donnât, par la suite, des commandements importants. Si son frère ne le traita pas, sous le rapport de la fortune et des honneurs, ainsi que les liens qui les unissaient lui en imposaient le devoir, il avait droit, sans doute, de s'en plaindre; mais rien pouvait-il le porter

jamais à aider à la ruine de sa maison et à vendre ses services aux ennemis de sa patrie?

Peu de temps après ce tragique épisode d'une guerre si fertile en tableaux affligeants pour l'humanité, Guillaume des Barres amena de France à l'armée catholique un renfort considérable, qui permit au chef de la croisade de se remettre en campagne. Sa première pensée fut pour la vengeance. Furieux de sa réception à Narbonne et du secours prêté aux Aragonais par la population de cette ville, il entra immédiatement sur les domaines du vicomte Aymeri, s'empara de plusieurs de ses châteaux, et en fit massacrer les habitants sans distinction d'âge ni de sexe.

Février 1214.

Aymeri, trop faible pour résister à cette attaque, se borna sagement à défendre sa résidence et occupa une position qui, en lui offrant les moyens de lutter contre des forces supérieures, lui assurait, en cas de revers, une retraite facile.

Le chef des croisés, dont la fougueuse ardeur tient peu compte des avantages que s'est ménagés son adversaire, fond avec impétuosité sur les milices narbonnaises, et ne doute pas un moment qu'il ne les défasse sans peine; mais celles-ci, adossées à leurs remparts, le reçoivent sans s'émouvoir, prennent à leur tour l'offensive, repoussent les Catholiques, et, les chargeant bravement, les mettent dans le plus complet désordre. Vainement Simon cherche à les arrêter dans leur fuite,

tous ses efforts ne peuvent les ramener au combat; lui-même, dans la nécessité de tourner bride, dut encore à sa fortune de ne pas perdre la vie dans cette déroute. Les sangles de la selle de son cheval s'étant rompues, il tomba violemment sur la terre, et, entouré aussitôt par l'ennemi, il allait succomber sous les coups dont on l'accablait, lorsque Guillaume des Barres, conduit par le hasard, arriva assez à temps pour le sauver du plus imminent péril.

Sur la nouvelle de cette rencontre, le cardinal-légat, Pierre de Bénévent, rejoignit l'armée catholique, exigea la suspension des hostilités, et obligea bientôt Aymeri et Montfort à conclure une trêve.

Simon, entravé de ce côté dans ses projets, veut au moins punir Moissac, qui avait cessé de reconnaître son autorité et que le comte Raymond, à la tête d'un corps de Routiers, était venu soutenir. Ce prince, depuis trois semaines, attaquait la garnison réfugiée dans le château, et l'aurait probablement réduite à déposer les armes, si l'approche des Catholiques ne l'avait forcé de se retirer. Son départ amena la reddition immédiate de la ville, et Montfort, rassuré au sujet du Quercy, marcha alors sur l'Agénois, qui, encouragé par le roi d'Angleterre, n'arborait d'autre étendard que la *croix cléchée* de Toulouse.

Mars 1214.

Les croisés, dans cette expédition, ne furent pas heureux. Lorsqu'ils voulurent franchir la Garonne pour se porter sur le Mas d'Agénois, forteresse sans beaucoup

d'importance, les habitants de la Réole leur disputèrent le passage du fleuve, et Simon, après avoir assiégé plusieurs mois une place qu'il se flattait d'enlever en peu de jours, se vit contraint, par le manque de machines de guerre, de renoncer à son entreprise.

Une contrariété non moins vive l'attendait à son retour à Narbonne. Le cardinal de Bénévent, après l'avoir appelé dans cette ville, lui prescrivit de remettre en ses mains, suivant les ordres du pape, le jeune prince réclamé alors par une députation de la noblesse aragonaise. Jacques n'étant âgé que de six ans à peine, le général catholique espérait le retenir près de lui longtemps encore, et conserver ainsi un otage qui lui aurait répondu de la neutralité d'un État voisin et d'une alliance de famille avec un monarque dont la conduite à son égard devait exercer une grande influence sur ses desseins futurs; pourtant il lui fallut obéir au légat, et l'héritier de Pierre II fut emmené au château de Monzon, en Aragon, où il resta trois ans sous la tutelle du maître des templiers, Guillaume de Montredon.

Pendant le séjour du cardinal-légat à Narbonne, les comtes de Foix, de Comminges, et la plupart des seigneurs dépouillés de leurs domaines par les croisés, se rendirent près de lui pour implorer sa miséricorde et la restitution de leurs biens. Pierre de Bénévent les écouta, ou plutôt feignit de les écouter favorablement, mais il leur commanda d'abord d'abjurer, par écrit, les pré-

ceptes cathares, et leur fit prendre l'engagement de se conformer, sans restriction, à tout ce qui serait exigé d'eux.

Ces conditions acceptées, les comtes de Foix et de Comminges, en présence de l'ancien évêque de Carcassonne, du comte de Roussillon, de plusieurs abbés et du grand maître du Temple, jurèrent sur les saintes reliques :

« De ne plus favoriser les hérétiques, les *faidits* (1)
« et les Routiers, mais de les combattre, au lieu de les
« aider à attaquer les domaines au pouvoir de l'Église
« romaine, ou possédés sous son autorité ;

« D'obéir entièrement au légat, touchant les affaires
« de la foi, le rétablissement de la paix et la sûreté des
« chemins ;

« De ne donner aucun secours à la ville de Toulouse,
« tant qu'elle ne serait pas réconciliée avec l'Église et
« avec ceux auxquels elle faisait la guerre ;

« De se soumettre à la pénitence et aux réparations
« qui leur seraient imposées soit par le pape, soit par le
« cardinal Pierre de Bénévent, soit enfin par tout autre
« légat, pour les excès qu'ils avaient commis et à cause
« desquels ils avaient été excommuniés. »

A ces quatre articles furent ajoutés les suivants :

(1) Faiditos. On appelait ainsi les chevaliers dont les biens avaient été confisqués.

« Le comte de Comminges livrera au cardinal le châ-
« teau de Saliez, et le comte de Foix celui de Foix, pour
« la sûreté de leur parole. Ils feront garder ces châteaux
« à leurs dépens, au nom de l'Église romaine, et livre-
« ront au légat toutes les autres places qu'il jugera à
« propos de leur demander.

« Les comtes de Foix et de Comminges s'engagent à
« amener l'héritier de leurs domaines à faire un sem-
« blable serment.

« Le dernier promet, en outre, de donner en otage
« celui de ses fils que le légat demandera, et quand il
« le voudra; excepté celui qui est *chevalier*.

« Enfin les deux comtes consentent à ce que les châ-
« teaux qu'ils doivent livrer au légat demeurent confis-
« qués au profit de l'Église romaine, et d'être réputés
« eux-mêmes excommuniés et parjures s'ils manquent
« à ces promesses. »

Le vicomte Aymeri ayant suivi l'exemple des comtes de Foix et de Comminges, les habitants de Toulouse, effrayés de leur isolement, envoyèrent sept de leurs consuls au cardinal pour traiter de leur réhabilitation. Ces consuls, après quelques pourparlers, promirent, au nom de la population dont ils étaient les mandataires, de purger leur ville de tout hérétique, de ne jamais assister Raymond VI et son fils contre la croisade, et de remettre au légat autant d'otages qu'il en exigerait pour s'assurer de la fidélité de leur parole.

Cette soumission ôtait au comte de Toulouse son seul et dernier espoir. Dans l'impossibilité de lutter davantage, il ne lui restait d'autre ressource que de suivre l'exemple de ses alliés et de ses peuples, c'est-à-dire de céder à la force, de plier devant les exigences de l'Église; et, bien que Pierre de Vaux-Cernay, dans sa chronique, ait affecté de passer sous silence et l'arrivée de Raymond à Narbonne, et l'adhésion de ce prince aux volontés du légat, deux actes qui nous ont été conservés nous en fournissent une preuve évidente.

Avril 1214 Le premier, daté d'un mercredi du mois d'avril, est ainsi conçu :

« Je Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Nar-
« bonne, comte de Toulouse et marquis de Provence,
« m'offre moi-même à Dieu, à la sainte Église romaine
« et à vous, seigneur Pierre, par la même grâce, cardi-
« nal-diacre, légat du saint-siége apostolique; et je vous
« livre mon corps dans le dessein d'exécuter et d'obser-
« ver fidèlement, de tout mon pouvoir, tous les ordres,
« quels qu'ils soient, que le seigneur pape et la misé-
« ricorde de votre sainteté jugeront à propos de me
« donner. Je travaillerai efficacement pour engager mon
« fils Raymond à se remettre entre vos mains avec toutes
« les terres qu'il possède, et à vous livrer son corps et ses
« domaines, ou tout ce qui vous plaira de ces domaines,
« pour ce sujet, afin qu'il observe fidèlement, suivant
« son pouvoir, l'ordre du seigneur pape et le vôtre. »

Par cette déclaration, Raymond, aux yeux du légat, ne parut pas sans doute abandonner assez complétement et ses États et sa personne, car la seconde pièce, beaucoup plus explicite, ajoute, comme on va le voir, des concessions importantes aux sacrifices déjà consentis par le prince.

« Je Raymond, etc..., n'étant contraint ni par force
« ni par fraude, vous offre librement, seigneur cardi-
« nal, mon corps avec tous les domaines que j'ai eus
« et possédés autrefois, et que je confesse avoir entière-
« ment donnés à mon fils Raymond; savoir :

« La partie des domaines que je tiens ou que d'autres
« tiennent pour moi et de moi; en sorte que, si vous me
« l'ordonnez, je renoncerai à tous mes biens; je me re-
« tirerai auprès du roi d'Angleterre ou dans tout autre
« endroit, où je demeurerai, jusqu'à ce que je puisse
« visiter le siége apostolique pour y demander grâce et
« miséricorde.

« De plus, je suis prêt à vous remettre, ainsi qu'à vos
« envoyés, toutes les terres que je possède; en sorte que
« tous mes domaines soient soumis à la miséricorde et
« au pouvoir absolu du souverain pontife, de l'Église
« romaine et de vous; et, si quelqu'un de ceux qui en
« tiennent une partie pour moi et de moi refuse d'y
« consentir, je l'y contraindrai, suivant votre ordre et
« mon pouvoir.

« Enfin je vous offre mon fils avec tous les domaines

« qu'il possède, ou que d'autres tiennent pour lui ou
« de lui ; je l'expose à la miséricorde du seigneur pape
« et à la vôtre ; et j'agirai pour l'engager, ainsi que
« ses conseillers, à faire la même promesse et à l'ob-
« server (1). »

Selon D. Vaissette, l'approche d'une puissante armée fut la véritable cause de la soumission des comtes de Foix et de Comminges. En effet, des masses imposantes se portaient de presque toutes les provinces de la France sur le Languedoc et marchaient, par fractions isolées, en suivant des directions différentes. La portion la plus considérable, sous la conduite de Gui, évêque de Carcassonne, s'avançant par Lyon et la vallée du Rhône, s'était augmentée, à Nevers, d'une colonne de pèlerins amenés par maître Jacques de Vitri, autre promoteur ardent de la croisade. Le cardinal-légat, Pierre de Corçon, et l'archidiacre de Paris, avaient aussi, chacun de leur côté, formé des détachements fort nombreux qu'ils avaient placés sous les ordres de chevaliers de distinction, parmi lesquels on remarquait le vicomte de Châteaudun. Pierre de Corçon accompagna même les renforts organisés par ses soins, et demeura constamment à leur tête pendant leurs premières expéditions.

Toutes ces troupes se réunirent à Montpellier, et Mont-

(1) Voir Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 300 et 301.

fort, venu à leur rencontre jusqu'à Saint-Tibéri, les conduisit à Carcassonne, où elles se reposèrent quelques jours (1).

Mai 1214.

Des historiens ont évalué à cent mille hommes le nombre des croisés rassemblés alors; quoiqu'il y ait, dans ce chiffre, une exagération évidente, on ne saurait douter toutefois de l'état formidable de l'armée catholique à cette époque, surtout si on la compare aux ennemis qu'elle était destinée à combattre.

Le comte Simon confia le commandement de ces nouvelles recrues à son frère Gui et à l'évêque de Carcassonne, et il les envoya occuper le Quercy et le Rouergue. Il leur recommanda surtout de châtier Ratier de Castelnau, pour la part qu'il avait prise à la mort du comte Baudouin. Quant à lui, retournant dans la vallée du

(1) L'annaliste du Languedoc nous apprend que le comte Simon, « *qui songeait toujours à ses intérêts particuliers*, » mit à profit cette courte halte pour faire faire à Bernard Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde, une donation entre vifs, par laquelle Bernard lui cédait ses deux vicomtés, quoiqu'il en eût disposé déjà et qu'il n'en jouît plus depuis fort longtemps. Aton, dans la charte datée du palais de Carcassonne, le 3 mai 1214, déclare qu'il consent à cette donation en faveur du comte de Montfort, parce qu'une substitution réciproque avait été signée entre ses prédécesseurs et les vicomtes de Béziers, et qu'il avait été stipulé, par cet acte, que, s'il décédait sans enfant, la vicomté de Nîmes, échue à son père, reviendrait aux successeurs du vicomte de Béziers.

D. Vaissette, historien aussi exact qu'impartial, ajoute à cette observation la réflexion suivante : « *Simon, que cette substitution ne pouvait regarder, cherche à colorer ainsi son usurpation de la ville de Nîmes sur le comté de Toulouse.* »

Histoire générale du Languedoc, t. III, p. 262.

Rhône, il se rendit à Valence, où le duc de Bourgogne et le Dauphin son frère remirent entre ses mains la princesse Béatrix, qui épousa, à Carcassonne, son fils aîné Amaury (1).

Les croisés commencèrent leurs opérations par l'attaque de Maurillac, et cette forteresse, pressée très-vivement, ouvrit ses portes, le jour même, au cardinal Pierre. Celui-ci fit raser le château et brûler vifs les *parfaits* qui s'y étaient refugiés.

De Maurillac, les Catholiques traversèrent le Quercy, où les rejoignit le comte Simon. Après avoir détruit le château de Montpézat, ils entrèrent ensuite dans l'Agénois, dont ils ruinèrent toutes les places qui n'étaient pas restées fidèles à l'Église, et, arrivés devant Marmande, ils se disposèrent à l'enlever de vive force. Les habitants, épouvantés, s'enfuirent de leurs maisons, et la garnison, peu en mesure d'opposer une longue résistance, ne tarda pas à demander à capituler. Montfort livra Marmande à ses soldats, abattit ses murailles, et, ayant pourvu à la sûreté du château, il se dirigea sur Casseneuil.

Hugues de Ravignan, le maître de cette ville, joignait à un rare courage une volonté fort opiniâtre; il ne se laissa point intimider par la présence d'une armée contre

(1) L'âge de Béatrix ne permit que beaucoup plus tard l'entier accomplissement de ce mariage.

laquelle toute lutte paraissait une folie. Casseneuil avait des fossés profonds et remplis d'eau, une enceinte solide; ses défenseurs comptaient parmi eux des Routiers, hommes intrépides, qui soutenaient la confiance des miliciens; il n'en fallait pas davantage pour rassurer le seigneur du lieu et l'engager à ne tenir aucun compte du nombre de ses ennemis.

28 juin 1214.

Montfort entreprit aussitôt le siége de cette place. Son fils Amaury et l'évêque de Carcassonne veillèrent aux travaux du côté de la montagne, et lui, avec la plus grande partie de ses forces, s'établit dans la plaine.

Cette disposition n'avait pas été décidée sans raison. Le roi d'Angleterre se montrait résolu à soustraire l'Agénois aux prétentions de Montfort, et, s'étant avancé jusqu'à Périgueux, comme s'il eût eu l'intention de vider cette querelle par la voie des armes, le général catholique, pour n'être pas pris au dépourvu par ce nouvel adversaire, avait assis son camp sur un terrain découvert et favorable aux mouvements de sa cavalerie. Mais Jean sans Terre, après quelques démonstrations hostiles, finit par revenir sur ses pas sans avoir osé tenter le moindre engagement, et semblant ainsi abandonner la cause de son beau-frère.

Au mois de juillet, Pierre de Corçon retourna en France, où le rappelait la mission qui lui avait été confiée par le pape. Simon, incertain encore sur la durée du siége de Casseneuil, ne vit pas avec plaisir ce départ;

aussi le cardinal chercha-t-il à apaiser son mécontentement en publiant une charte qui le confirmait dans la possession de tous les domaines conquis ou à conquérir sur les hérétiques.

Comment concilier cette déclaration avec les instructions données par Innocent III au commencement de janvier 1213, et dont le texte a été rapporté par nous? N'y a-t-il pas nécessité d'admettre que les légats se croyaient assez loin de l'œil du maître pour n'écouter que leurs intérêts ou leurs passions, et qu'ils étaient sûrs, à l'avance, de faire approuver fort aisément leur conduite (1)?

Enfin, une brèche ayant été ouverte à l'enceinte de Casseneuil, il ne s'agissait plus que de franchir le fossé. Un pont en bois, préparé à cet effet avec des tonneaux, s'enfonça dans la vase lorsqu'on voulut s'en servir. Recouvert d'un tablier trop lourd, il devint même impossible de le relever. Alors il fallut construire une de ces tours en bois à plusieurs étages, que nous avons déjà vues être employées dans les siéges, dont le bas abritait les hommes chargés de combler les fossés ou de saper

(1) Lorsque le cardinal Pierre arriva à Cahors, les habitants refusèrent d'abord de le recevoir ; puis, se repentant bientôt de cette détermination, ils assurèrent le légat de leur obéissance, et, pour mieux la lui prouver, ils mirent le feu à toutes les portes de la ville. Cette marque de soumission ne les empêcha pas d'être condamnés à une amende de 1,500 marcs d'argent en faveur du chef de la croisade.

les murailles, et la plate-forme du haut à placer des archers et des arbalétriers, pour éloigner les défenseurs des créneaux. Lorsque ces tours pouvaient être traînées jusqu'au pied des remparts, il s'abattait, de leur partie supérieure, un pont-levis d'où les assaillants s'élançaient sur le chemin de ronde. Grâce à cette machine, les croisés triomphèrent de l'opiniâtreté d'Hugues de Ravignan. Les Routiers, convaincus de l'inutilité de la résistance, feignirent, pour cacher leur dessein aux habitants, de vouloir exécuter une sortie pendant la nuit, et, au lieu de se porter sur les Catholiques, ils gagnèrent la campagne et ne reparurent plus. Montfort, informé de cette désertion, ordonna une attaque générale, et Casseneuil, privé de ses soutiens les plus vigoureux, fut enlevé d'assaut, après avoir tenu six semaines en échec toutes les forces de la croisade.

Sur ces entrefaites, les habitants de Montpellier, qui prévoyaient de grands embarras dans le royaume d'Aragon, par suite de la longue minorité de Jacques Ier, songèrent à profiter de la circonstance pour ériger leur territoire en république, et cette résolution prise, ils se placèrent sous la protection de Philippe-Auguste. Ce monarque, intéressé, par ses vues d'agrandissement et de centralisation, à dégager une province importante de toute domination étrangère, se garda bien de repousser une demande favorable à sa politique; il promit, au contraire, aux députés venus pour solliciter son appui,

de les considérer *comme ses autres bourgeois,* et il signa, Août 1214. au mois d'août 1214, une charte dans laquelle se trouve ce passage :

« Quant à la propriété de Montpellier et des châ-
« teaux qui en dépendent, et dont les habitants sont
« actuellement nantis, nous ne permettrons pas qu'ils
« soient appelés en cause devant aucune juridiction,
« soit la nôtre, soit celle de nos vassaux; et, si le pape
« nous fait savoir, par ses lettres, que Jacques Ier, fils
« du feu roi d'Aragon, doit hériter du domaine de
« Montpellier, les habitants de cette ville jouiront tou-
« jours de la même protection et de la même sauve-
« garde; que, s'il arrive toutefois que Pierre (de Bé-
« névent), qui est maintenant légat du pape dans ces
« provinces, enjoigne à Louis, notre fils aîné, de sou-
« mettre la ville de Montpellier, au nom des croisés,
« nous serons alors entièrement libres des conventions
« que nous venons de faire avec les députés de la com-
« mune de cette ville. »

Casseneuil livré aux flammes et ses murs rasés, le chef de la croisade pénétra dans le Périgord, détruisit les défenses du château de Dome, sur la Dordogne, et envoya l'évêque de Carcassonne prendre possession des domaines de Bernard de Casenac, l'un des seigneurs les plus puissants du pays, qui furent inféodés au vicomte de Turenne. Laissant ensuite une forte garnison à Castelnau, pour tenir la contrée en respect,

il se porta sur Figeac, dans le Quercy, où l'abbé et ses religieux lui reconnurent tous les droits du comte de Toulouse.

Octobre 1214.

De Figeac, Montfort alla vers le Rouergue, et reçut l'hommage du seigneur de Rodez pour ce comté, la vicomté de Cambolas et les autres fiefs situés sur la rive droite du Lot (1).

Novembre 1214.

Bien que le général catholique eût rangé sous sa domination la plus grande partie de l'Agénois, du Quercy, du Périgord et du Rouergue, une petite ville, appelée Séverac, sur les limites de cette dernière province, persistait encore à méconnaître son autorité. Simon marcha aussitôt contre elle, y entra par capitulation, et la confia à la garde de l'évêque de Rodez et du seigneur de Sauve; mais le châtelain de Séverac n'ayant pas tardé à jurer foi et hommage à Montfort, on lui restitua son château et même toutes ses autres propriétés.

Si le cardinal Corçon avait dû retourner en France à cause des affaires du saint-siége, il ne s'en occupait pas moins de ce qui intéressait les contrées au delà de la Loire. Le 7 décembre 1214, étant à Reims, il convoqua un concile, qui devait se réunir, sous sa présidence, à Montpellier, le 8 janvier suivant. Les archevêques de

(1) Sauf, toutefois, les droits du pape sur Montrosier, ceux de l'évêque du Puy sur le château de Ségur, et ceux de l'évêque de Rodez sur les châteaux de Combret et de Coupiac.

Bourges, de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux furent invités à y assister, ainsi que les évêques et les abbés de ces quatre provinces ecclésiastiques. Le but de cette réunion, disait le cardinal dans sa missive, était *de terminer ce qui concernait les hérétiques albigeois et toulousains.*

S'étant trouvé dans l'impossibilité de se rendre en Languedoc à l'époque indiquée par lui, le légat Pierre de Bénévent fit l'ouverture de ce concile, en présence des barons et des abbés accourus de toutes parts pour assister à ces importants débats.

8 janvier 1215.

Montfort, toujours attentif à faire servir la croisade à son élévation, s'empressa de se rapprocher du Rhône, afin d'être en mesure de connaître les intentions des évêques, et d'user, à son profit, de l'influence puissante qu'il avait acquise sur eux. Ce voyage devint pour lui le sujet d'une contrariété fort inattendue. Les habitants de Montpellier, redoutant, pour l'avenir, les manœuvres d'une ambition qu'ils savaient sans bornes et peu scrupuleuse, refusèrent de le recevoir dans leur ville, et le chef catholique, contraint de dévorer cette injure, se vit forcé de s'établir dans un château voisin appartenant à l'évêque de Maguelone.

L'obligation de rester éloigné du lieu où se tenait le concile ne l'empêcha pas cependant de se concerter, à toute heure, avec les légats et les autres membres de l'assemblée, dans une maison des templiers située hors de la ville ; de sorte qu'en réalité il dirigea les délibéra-

tions de ce synode et, en quelque façon, lui dicta ses volontés.

On raconte qu'un jour il s'introduisit dans Montpellier et alla à l'église de Notre-Dame, où les prélats se rassemblaient. A cette nouvelle, les habitants, effrayés d'une démarche qui, à leurs yeux, se transformait en une menace, coururent aux armes, tâchèrent de s'emparer de sa personne et s'abandonnèrent à une fureur si violente, que Montfort, pour éviter de tomber entre leurs mains, eut besoin de recourir à un déguisement (1).

Le concile arrêta différentes dispositions relatives à la discipline ecclésiastique, aux péages, à la dénonciation des hérétiques et de leurs fauteurs, et enfin, sur la proposition de Pierre de Bénévent, il décréta que la ville de Toulouse et toutes les provinces conquises par les croisés seraient remises au comte Simon de Montfort, désormais *prince et monarque du pays.*

Les évêques voulaient que le légat investît immédiatement le *nouveau souverain* des domaines dont on le rendait maître ; mais le cardinal jugea convenable d'informer d'abord le saint-siége du désir exprimé par le clergé du Midi, et il envoya aussitôt à Rome l'archevêque d'Embrun, pour le prier de donner son approbation à la décision qui venait d'être prise.

Dès que le concile eut clos ses conférences, le cardinal-

(1) *Histoire des croisades contre les Albigeois*, t. II, p. 101.

légat chargea Foulques de prendre possession, au nom de l'Église, de la ville de Toulouse et du château narbonnais. L'évêque ne rencontra aucune résistance dans l'accomplissement de sa mission, et le comte Raymond, ce prince qui, naguère, déployait en ces lieux une magnificence généreuse, suivi de son fils et de sa famille, dut quitter la résidence de ses ancêtres, le palais depuis des siècles habité par ses pères, pour aller chercher un toit hospitalier, l'asile que l'on accorde à la voix humble et suppliante du pèlerin. Un personnage obscur, dont le nom mérite d'être conservé par l'histoire, David de Roaix, ne craignit pas d'accueillir son ancien seigneur dans sa modeste retraite, et, au risque d'être rangé parmi les hérétiques, de se voir emprisonné, poursuivi, dépouillé de son modique patrimoine, il prodigua aux nobles proscrits des preuves de sa fidélité et de son dévouement.

Foulques installa dans le château narbonnais une garnison que les Toulousains furent obligés d'entretenir à leurs dépens, et il leur apprit, en outre, que douze de leurs consuls demeureraient en otage à Arles, pour répondre de leur conduite. Quel doux moment pour cet homme haineux, vindicatif! Il rentre dans une ville dont il a été expulsé par la population presque entière, et il y rentre en chef absolu, en despote; chassant devant lui le prince qui lui dictait ses lois; châtiant, avec l'insolence du vainqueur, ceux qui avaient osé lui témoi-

gner leur mépris. Aussi se montre-t-il plus dur, plus impitoyable encore qu'orgueilleux. Le vieux maréchal de Toulouse lui ayant demandé de consacrer dans un hôpital ses derniers jours au service des pauvres, non-seulement il ne consentit pas à l'exécution de cette résolution pieuse, mais il exprima son refus en termes grossiers et offensants.

L'autorité ecclésiastique se saisit avec non moins d'empressement du château de Foix ; elle transmit aussitôt ses ordres à ce sujet, et elle confia la garde de cette forteresse à l'abbé de Saint-Tibéri, qui y établit, en qualité de gouverneur, son neveu Béranger.

Maître de toutes les places restées insoumises jusqu'alors, le légat, au lieu de s'appliquer à ramener à des sentiments de paix les peuples des provinces méridionales, et surtout la noblesse, portée, particulièrement par ses idées de réformes, à soutenir les hérétiques, prescrivit, au contraire, différentes mesures propres à aliéner de plus en plus à l'Église des esprits déjà trop prévenus contre elle. Ainsi il imposa pour condition aux gentilshommes dépossédés de leurs biens, lorsqu'ils circulaient dans le pays, de ne pas entrer dans les villes entourées de murs, de marcher toujours sans armes, de n'avoir qu'un éperon, de monter sur de simples *roussins*, etc.

Pendant ce temps, Montfort recevait en fief Beaucaire et la terre d'Argence, des mains de l'archevêque d'Arles

et de son chapitre. Quoique ces domaines appartinssent au comte de Toulouse, le légat était tellement assuré de l'approbation du saint-siége, qu'il n'attendit pas la réponse d'Innocent III à Pierre de Bénévent pour en disposer selon ses désirs.

Simon se rendit ensuite avec le cardinal à Carcassonne, et alla bientôt à la rencontre du fils de Philippe-Auguste, qui, profitant d'une trêve avec l'Angleterre, accomplissait le vœu qu'il avait fait, trois ans auparavant, de se croiser contre les hérétiques du Midi.

Avril 1215

Le prince Louis arriva à Lyon le 19 avril 1215, suivi de Philippe, évêque de Beauvais, son cousin ; du comte de Saint-Pol ; de Gautier, comte de Ponthieu ; de Robert, comte de Séez et d'Alençon ; de Guiscard de Beaujeu, de Mathieu de Montmorency, du vicomte de Melun, et de plusieurs autres chevaliers de distinction.

Cette nouvelle armée, conduite par l'élite de la noblesse française, descendit le Rhône sans s'arrêter plus d'un jour à Lyon. Simon de Montfort la rejoignit à Vienne, et le cardinal-légat à Valence. La présence du prince royal inspirait à ce dernier d'assez vives inquiétudes : il craignait que le fils de Philippe-Auguste ne mît opposition aux faveurs inconsidérées accordées au général catholique, et ne blâmât qu'on eût osé décider du sort du comte de Toulouse avant de connaître les intentions du pape. Ses appréhensions furent promptement dissipées. Louis, qui n'avait pu recevoir, avant son départ, des in-

structions du roi à ce sujet, accueillit les explications de Pierre de Bénévent avec la placidité de son naturel doux et facile, et il lui déclara qu'il voulait agir sans cesse conformément à sa volonté et à ses conseils (1).

Pierre de Vaux-Cernay, en parlant des craintes du cardinal, s'appuie, pour démontrer leur peu de fondement, sur des raisons que n'aurait pas désavouées la politique du sacré collége. « *Le prince*, dit-il, *ne pouvait s'opposer aux mesures prises par le concile, attendu qu'il venait en qualité de pèlerin, et que les États du comte de Toulouse avaient été conquis avec le secours des croisés, par suite du refus du roi Philippe-Auguste de les purger de l'hérésie dont ils étaient infectés.* »

Louis, forcé de donner quelque repos à ses troupes, n'avait pas quitté Saint-Gilles lorsque l'évêque d'Embrun et les autres prélats, envoyés à Rome par le concile, rapportèrent la décision du saint-siége.

Le pape, dans une lettre qu'il adressait aux légats, aux évêques et au chef de la croisade, consentait à confier à la garde de Montfort les provinces du comte de Toulouse et tous les territoires occupés par l'armée catholique; mais il appelait un concile général, qu'il allait réunir à Rome le 1er novembre suivant, à prononcer définitivement sur la question de déchéance. En attendant, il livrait à Simon les revenus du pays entier, et lui laissait

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

aussi l'exercice de la justice. Une phrase de cette missive prouve combien Innocent III, durant le cours d'une lutte si longue et si cruelle, avait été trompé constamment sur les personnes comme sur les faits. Il termine *en exhortant le comte Simon à accepter le fardeau dont il croyait devoir le charger*. Supposer que Montfort avait besoin d'être pressé pour ne pas repousser la fortune et le pouvoir, c'était, en vérité, être dans une erreur étrange et sur le caractère de ce chef, et sur la conduite qu'il avait tenue depuis le commencement de la croisade. Loin de se montrer modeste à ce point, nous le verrons bientôt trouver sa tâche trop légère, et obliger le pape à changer ses paroles bienveillantes en une sévère réprimande.

Il devenait impossible au comte de Toulouse de conserver le moindre doute sur les dispositions de Rome à son égard. On ne lui demandait plus ni manifestations publiques de ses sentiments religieux, ni protestations nouvelles, ni assurances d'aucune sorte pour l'avenir; il ne s'agissait alors que d'une seule chose, de lui enlever pour toujours ses domaines. Sans défense contre ses spoliateurs, impuissant à les empêcher d'arriver à leur but, il se décida à quitter sa patrie (1).

Qu'il dut être douloureux le jour où, suivi de son

(1) Guillaume de Puylaurens.

fils, Raymond VI sortit de sa capitale en fugitif, tandis que Gui de Montfort, envoyé par son frère pour prendre en son nom possession de Toulouse, faisait son entrée triomphale et s'installait dans la demeure souveraine! Que de pensées navrantes assaillirent ce prince, plus à plaindre encore qu'à blâmer, quand il franchit les portes de sa ville natale, de cette ville qui, dès ses premiers pas dans la vie, lui avait témoigné tant de confiance et tant d'amour. Que de regrets déchirants torturèrent sa mémoire au souvenir de ses actes de faiblesse, véritable cause de sa ruine; l'abandon du malheureux vicomte de Béziers; sa participation coupable aux desseins de ses ennemis; ses concessions dégradantes et inutiles. Il se représentait ses aïeux fixant sur lui leurs regards courroucés, et voilant leurs faces glorieuses pour ne pas voir l'héritier des Guillaume et des Saint-Gilles banni de ses États, chassé des lieux où reposaient leurs cendres. Cependant, jamais prince, laissant les splendeurs d'une cour, objet d'admiration et d'envie, pour aller sur la terre étrangère cacher ses défaites et son humiliation, ne reconnut si hautement ses torts et ne supporta si dignement son infortune.

Un historien anglais (1) nous apprend que Raymond et son fils se retirèrent près de Jean sans Terre, qui assigna au comte une somme de 10,000 marcs d'argent,

(1) Rad. Cogghes, apud Martin, coll. amp., t. V, p. 873.

jusqu'à ce qu'il pût le secourir d'une manière plus efficace. Ce roi montra au prince, son neveu, une affection très-grande, et lui promit ouvertement sa protection spéciale. Quant à la comtesse et à sa sœur, femme du jeune Raymond, elles se réfugièrent en Provence, sur les terres soumises à la suzeraineté du roi d'Aragon.

Singulier contraste dans les destinées humaines! le comte de Toulouse et le roi d'Angleterre étaient tous les deux en butte aux attaques d'Innocent III. Raymond, prince généreux, loyal, adoré de ses sujets, même après ses fautes et ses désastres, perd ses États pour avoir obéi aux exigences de l'Église. Jean, qui réunissait tous les vices, qu'on accusait de plus d'un crime, justement flétri et méprisé, comme lui en guerre avec le saint-siége, conserve son trône et devient le protecteur de son beau-frère auprès du souverain pontife. On sait pourtant s'il déploya plus d'énergie lorsque Rome lança contre lui ses foudres. Pour se réconcilier avec le pape, il lui livra lâchement sa personne et son royaume, et, à genoux, il fit hommage au légat en ces termes :

« Moi, Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre
« et seigneur d'Hibérie, pour l'expiation de mes péchés,
« de ma pure volonté et de l'avis de mes barons, je donne
« au pape Innocent et à ses successeurs les royaumes
« d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits; je
« les tiendrai comme vassal du pape; je serai fidèle à

« Dieu, à l'Église romaine, au pape mon seigneur, et à « ses successeurs légitimement élus. Je m'oblige de lui « payer un revenu de mille marcs d'argent par an, sa- « voir 700 pour le royaume d'Angleterre et 300 pour « l'Hibérie. » Alors on mit de l'argent dans les mains du légat, en simulacre du premier payement de la redevance, et on déposa devant lui la couronne et le sceptre. Le légat foula aux pieds l'argent, et garda pendant cinq jours les insignes royaux, puis il les rendit au monarque, mais comme un acte de bon vouloir et un témoignage de la générosité du pontife.

Louis et ses troupes quittèrent Saint-Gilles pour aller à Montpellier et ensuite à Béziers. Dans cette dernière ville, le prince reçut une députation des habitants de Narbonne, relative à une querelle dont nous allons faire connaître l'origine.

L'abbé de Cîteaux, dès son élévation à l'archiépiscopat de cette ville, avait pris, on se le rappelle, le titre de duc, et s'était emparé du territoire et des redevances du duché, sans s'inquiéter si Rome approuverait ou non cet acte d'autorité intempestif. Montfort, de son côté, n'avait pas réclamé contre une usurpation qui tendait à affaiblir le pouvoir de Raymond VI et, par conséquent, convenait à ses vues; d'ailleurs, il devait alors ménager le légat Arnaud, qui le protégeait et le soutenait; mais, devenu le détenteur de toutes les possessions de la maison de Toulouse et étant sûr d'en rester le maître, il

n'entendait plus que l'on s'appropriât des revenus et des honneurs qui lui appartiendraient bientôt, et de là s'était élevé un conflit dont la population souffrait chaque jour davantage.

L'objet principal de la discussion entre Arnaud et le général catholique portait sur l'enceinte fortifiée de Narbonne. Montfort voulait la détruire, l'archevêque prétendait la conserver. Louis, auquel on soumit le différend, ordonna d'abattre en trois semaines non-seulement les remparts de Narbonne, mais ceux de Toulouse et de plusieurs autres places.

Cependant l'archevêque, qui s'était empressé de se plaindre au saint-siége, eut gain de cause devant Innocent III; une bulle, datée du 2 juillet, nous en fournit la preuve. Le pape, s'adressant au cardinal-légat, loue d'abord les services immenses rendus par l'abbé de Cîteaux, dans la guerre contre les hérétiques albigeois, puis il cite avec chaleur ceux dont le chef de la croisade lui est personnellement redevable; enfin, parlant directement à Montfort, il s'exprime de la manière suivante :

Juillet 1215.

« Nous sommes extrêmement surpris de ce qu'ayant « fait hommage et prêté serment de fidélité à l'arche- « vêque de Narbonne, ainsi qu'il nous l'a fait savoir, « vous avez néanmoins poursuivi, comme il vous a plu, « la démolition des murs et des tours de cette ville ; l'ex- « posant ainsi, avec son clergé et son peuple, aux in-

« sultes de ses ennemis; quoiqu'il soit prêt à vous faire
« justice sur tous vos griefs, devant Pierre, cardinal du
« titre de Sainte-Marie, légat du siége apostolique. De
« plus, vous avez extorqué injustement et à son préju-
« dice, le serment de fidélité du vicomte et de quelques
« habitants qui étaient en otages à Carcassonne, et vous
« avez tâché de le dépouiller du duché de Narbonne,
« qu'il assure posséder pacifiquement depuis sa promo-
« tion. Enfin vous lui causez de la peine touchant le
« château de Cabrière et quelques autres domaines de
« son église, que vous occupez iniquement.

« Je vous exhorte donc, tant pour ne pas faire tort à
« votre réputation que pour éviter d'être taxé d'ingrati-
« tude, à ne pas causer de préjudice ni de chagrin à ce
« prélat, qui vous a comblé d'honneurs, à ne pas dé-
« primer celui qui a travaillé de toutes ses forces à votre
« élévation, et à lui faire une entière satisfaction, afin
« que, lorsqu'il viendra au concile général, il n'ait pas
« sujet de se plaindre de vous. Autrement, comme nous
« n'emploierons d'autre exécuteur de nos ordres que
« nous-même, si vous négligez d'y déférer, nous au-
« rons soin de corriger votre désobéissance comme il
« conviendra. »

De Béziers, le prince Louis se dirigea sur Carcassonne, puis il se rendit à Fanjeaux, et de là à Toulouse, où il vit les habitants occupés, d'après ses instructions, à démolir les murailles qui les avaient défendus contre leurs

ennemis, et qui, par la protection dont elles les avaient entourés dans des temps de désordres et de troubles, procuraient à leur ville l'avantage inappréciable d'être encore le foyer des lumières et des beaux-arts, le dernier asile des franchises communales, le seul refuge de leurs droits et de leurs libertés.

On ne put cependant raser alors entièrement des remparts fort élevés et d'un développement considérable ; la plupart des tours restèrent même intactes ; on se borna à pratiquer aux courtines de larges ouvertures qui, de tous côtés, donnaient accès dans la place et semblaient suffisantes pour ôter désormais aux Toulousains jusqu'à la moindre idée de résistance.

Sa quarantaine de pèlerinage expirée, Louis se remit en route avec ses troupes et sa suite nombreuse, pour revenir près du roi son père, s'estimant heureux d'emporter, pour fruit de son expédition, quelques fragments des reliques de saint Vincent, que l'on conservait religieusement à Castres. Montfort l'accompagna jusqu'à Montauban, et profita de son passage par cette ville pour y recevoir l'hommage des comtes de Fesenzac et d'Armagnac. A son retour, le général catholique s'arrêta à Toulouse et y leva un impôt de 3,000 marcs d'argent, qu'il prescrivit de convertir en monnaie frappée à son effigie. On voit que, malgré la colère du pontife et l'omnipotence laissée au concile général qui devait se réunir à Rome, Simon se regardait comme le souverain, pro-

clamé et reconnu, de toutes les provinces dont il avait su se rendre maître, et s'effrayait aussi peu de la tiare que des couronnes d'Aragon, d'Allemagne, d'Angleterre et de France.

Pendant son séjour à Toulouse, Montfort assembla les chefs de la croisade pour les consulter sur la conduite à tenir à l'égard de cette capitale. L'avis de l'évêque Foulques ne démentit ni son caractère ni ses antécédents; il fallait, selon lui, se débarrasser de tous les habitants et ruiner la ville de fond en comble. Mais cette opinion ne prévalut pas dans le conseil, et l'on convint seulement d'achever de détruire les fortifications de la place, à l'exception du château narbonnais, qu'une forte garnison occuperait à l'avenir (1).

Selon D. Vaissette, le prince Louis fit à la cour de Philippe-Auguste un tel récit de la guerre à laquelle il avait pris part, et surtout des persécutions injustes exercées envers le comte Raymond, qu'il souleva contre Montfort et contre son frère Gui l'indignation du roi, des princes et de tous les barons de France.

Le concile œcuménique, convoqué par Innocent III, s'ouvrit à l'époque déterminée, c'est-à-dire au commencement du mois de novembre, et il appela devant lui le comte de Toulouse, les comtes de Foix et de Comminges. Raymond, qui s'était arrangé de manière à se

ovembre 1215.

(1) Chron. prov., p. 56. — Catel, l. II, p. 307.

trouver à Rome un des premiers, eut probablement des raisons pour ne pas se faire suivre de son fils, car tous les historiens s'accordent à dire que le jeune prince, se conformant, sans doute, en cela aux conseils de Jean sans Terre, partit quelque temps après son père, et, pour le rejoindre, traversa la France sous l'habit d'un marchand. Le roi d'Angleterre, ajoutent les chroniques, pourvut largement aux dépenses de ce voyage et donna à son neveu des lettres de recommandation très-pressantes pour le pape.

Quant à Montfort, il crut devoir rester dans les provinces commises à sa garde, et se contenta de remettre le soin de ses intérêts à Gui, son frère, et à quelques chevaliers dont il savait le dévouement à sa personne. Cette précaution était, au reste, fort inutile; car il avait, dans Foulques et dans plusieurs autres évêques, des défenseurs aussi sûrs que chaleureux.

Jamais tant d'appareil n'avait été déployé par l'Église en aucune circonstance; jamais un si grand nombre de prélats n'étaient accourus à la voix du pontife. Dans cette réunion, où tous les peuples chrétiens comptaient au moins un représentant, figuraient deux patriarches, celui de Constantinople et celui de Jérusalem; soixante et onze archevêques, quatre cent douze évêques et huit cents abbés. On y remarquait le primat des hiéronites nouvellement rattachés à l'Église romaine, et saint Dominique, qui venait demander au pape de confirmer l'in-

stitution des Frères Prêcheurs, fondée récemment par lui à Toulouse (1).

Quoique, indépendamment des provinces d'au delà de la Loire, le concile eût encore à s'occuper de la terre sainte, on décida néanmoins de discuter d'abord la question relative aux Albigeois, et, dès la première séance, le comte de Toulouse et son fils, le comte de Foix et le comte de Comminges durent se présenter devant l'assemblée. Ces princes, à leur arrivée, se prosternèrent aux pieds du pape, qui les releva aussitôt, et le jeune Raymond, avant d'aller prendre la place qui lui était

(1) Certains écrivains du XVIIIe siècle se sont plu à peindre saint Dominique sous les couleurs les plus noires, lui attribuant l'établissement de l'inquisition dans le comté de Toulouse. On est parti de là pour en faire un fanatique toujours prêt à dresser des bûchers et à y précipiter des victimes. Aujourd'hui l'on reconnaît le ridicule de cette fable, et personne n'ignore que saint Dominique ne se servit de sa parole éloquente et persuasive que pour combattre les Albigeois et les ramener à la vérité. En ce qui concerne le reproche d'avoir été le créateur de l'inquisition, la justification du chanoine d'Osma est facile.

Dès le XIIe siècle, au temps où des guerres intestines désolaient l'Italie, les papes autorisèrent des légats à poursuivre par eux-mêmes les sectaires, et cet empiétement sur la justice laïque ne tarda pas à s'introduire en Allemagne et en France. Nous avons vu, en 1198, deux moines de l'abbaye de Cîteaux, Guy et Reynier, être investis des pouvoirs les plus étendus à l'égard des hérétiques, et, vers l'an 1206, Innocent III donner aussi à Pierre de Castelnau une autorité non moins grande. Enfin, si l'on veut parler de l'organisation définitive de ces tribunaux exceptionnels, l'erreur deviendra bien autrement évidente. Ce ne fut qu'en 1229 que le concile de Toulouse réglementa l'inquisition et posa les bases de sa procédure ; or saint Dominique est mort le 4 août 1221.

assignée, déposa entre les mains du pontife les lettres de Jean sans Terre.

Chacun des comtes, appelé séparément à s'expliquer sur ses réclamations, énuméra longuement ses griefs contre Montfort et contre le légat. Tous, surtout, se plaignirent vivement de ce que le général catholique, lorsqu'ils avaient été réconciliés à Narbonne avec l'Église et promettaient une soumission entière à ses volontés, avait continué à envahir leurs domaines et à les traiter en ennemis.

Un des cardinaux affirma pleinement l'exactitude de ces récriminations et se rendit garant, avec autant de franchise que de loyauté, de la véracité des princes. Cette déclaration fut appuyée par l'abbé de Saint-Tibéri, qui certifia également la justice des plaintes portées au saint-siége, et ne craignit pas de faire l'apologie de ceux que l'on venait de déposséder d'une manière inique, particulièrement du comte de Foix.

Ce langage hardi et inattendu transporta de colère l'évêque de Toulouse, qui ne put s'empêcher de s'écrier avec exaspération :

« Le comte de Foix, dont vous soutenez les intérêts, « parce que vous êtes son vassal, peut-il disconvenir « que son comté ne soit rempli d'hérétiques, quand, « après avoir pris et rasé le château de Montségur, on a « brûlé comme tels tous les habitants de ce réceptacle « de l'erreur? Niera-t-il que sa sœur se soit ensuite

« réfugiée à Pamiers, où elle a demeuré quatre années,
« occupée à faire prendre de nouvelles forces à l'hérésie?
« N'a-t-il pas enfin, joint au comte de Toulouse, fait
« périr à Montjoie plus de six mille croisés qui allaient
« au secours des assiégeants de Lavaur (1)? »

Raymond-Roger répondit sur-le-champ à ces reproches, et sa parole excita au dernier point l'irritation de Foulques. Voici, d'après Guillaume de Tudèle, en quels termes il s'exprima :

Seigneurs....., je suis défendu par mon bon droit,
Par ma loyauté et ma bonne intention;
Et si je suis jugé avec équité, je suis victorieux et sauf.
Non, je n'ai point aimé les hérétiques, ni les novices, ni les parfaits;
Je me suis, au contraire, offert et donné
Pieusement au (monastère de) Bolbone, dont j'ai toujours été l'ami,
Où tous ceux de ma race se sont aussi donnés pour être ensevelis.
Au sujet du château de Montségur, la vérité est claire :
Je n'ai jamais eu dans ce château seigneurie ni autorité.
Quant à ma sœur, si elle fut femme méchante et pécheresse,
Je ne dois point périr à cause de son péché.
Si elle habita sur ma terre, elle en avait le droit;
Car, avant sa fin, le comte mon père voulut
Que, s'il y avait un de ses enfants qui se déplût en pays étranger,
Il pût revenir dans la terre où il avait été nourri,
Y fût bien accueilli et y eût son nécessaire.
Et je vous jure, par le Seigneur qui fut mis en croix,

(1) *Histoire des croisades contre les Albigeois*, t. II, p. 119. — Voir aussi l'*Histoire générale du Languedoc*.

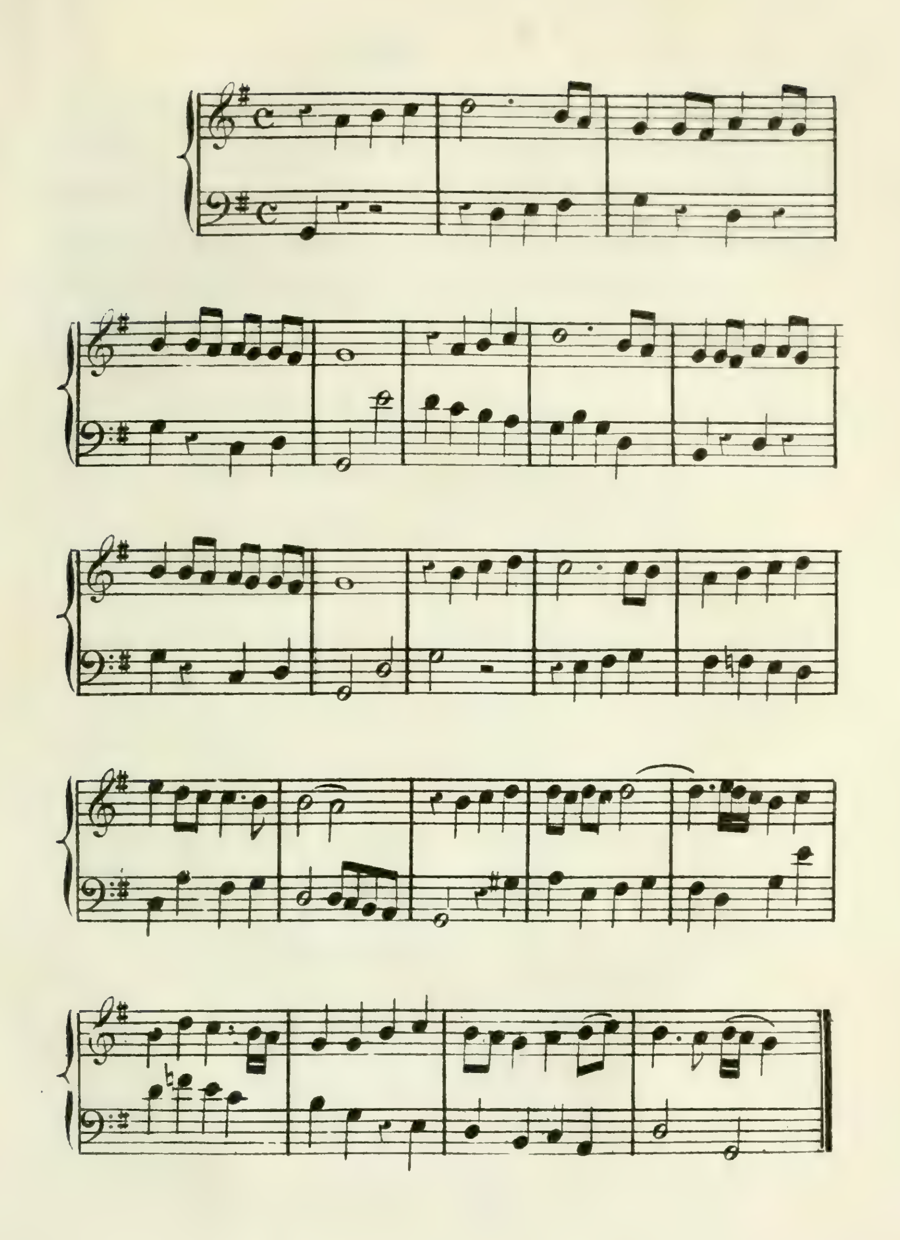
Que jamais bon pèlerin ou romieu paisible,
Cheminant pieusement vers quelque saint lieu,
Ne fut par moi dépouillé, maltraité, tué,
Ni arrêté dans son chemin par mes hommes.
Mais ces voleurs, ces traîtres, sans honneur et sans foi,
Portant cette croix qui nous a écrasés,
Il est vrai qu'aucun n'a été pris par les miens ou par moi,
Qu'il n'ait perdu les yeux, les pieds, les mains ou les doigts.
De ceux que j'ai tués ou détruits, il m'en vient joie au cœur ;
De ceux qui me sont échappés et ont fui, il m'en vient mal.
Et cet évêque qui parle si haut, je vous dis, moi,
Qu'il nous a tous trahis, Dieu et nous.
Car le voilà qui, grâce à ses chansons mensongères, à ses vers doucereux,
Qui perdent quiconque les dit ou les chante,
Qui, grâce à ses phrases polies et repolies,
A nos présents, avec lesquels il se fit jongleur,
S'est si élevé, par son pernicieux savoir,
Que personne n'ose dire un mot pour le contredire.
Devenu moine en froc et (puis) abbé,
Son abbaye fut (pour lui) un lieu si noir
Qu'il n'eut ni bien ni repos jusqu'à ce qu'il en fût sorti ;
Et quand il a été élu évêque de Toulouse,
Il a, dans tout le pays, allumé un tel feu,
Qu'il n'y a plus d'eau qui puisse l'éteindre.
A plus de dix mille créatures, petites et grandes,
Il fait perdre la vie, l'âme et le corps.
Et par la foi que je vous dois, à ses faits, à ses paroles,
Et à sa conduite, il ressemble plus à l'antechrist
Qu'à un légat de Rome (1).

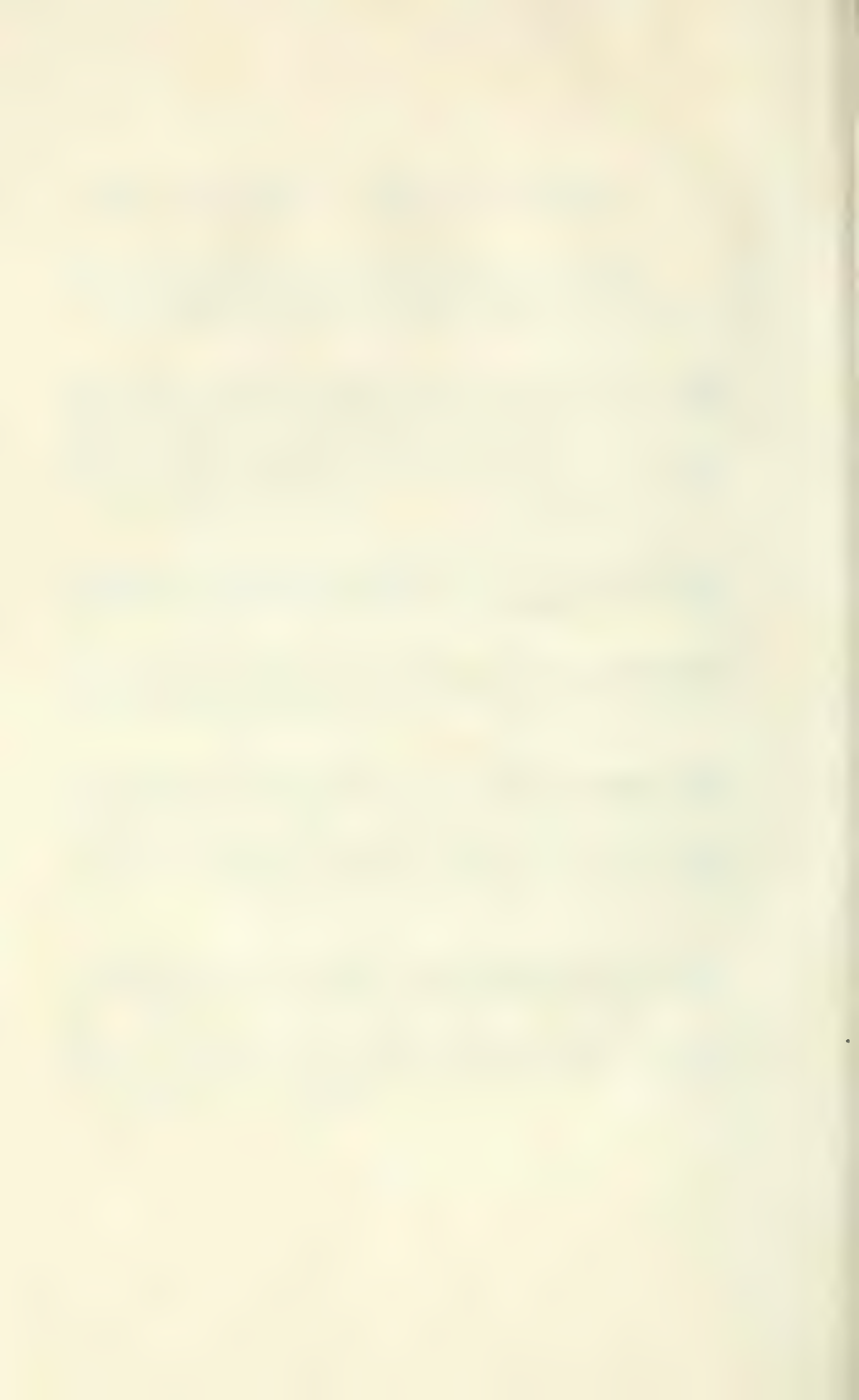
(1) Senher..... mos grans dreitz mesconditz





Imp Moucelot rue Cr des pts champs 27.





Cependant Innocent III, attentif à ce long débat, ne semblait pas partager l'avis de la majorité du concile. Il fit remettre sous ses yeux sa correspondance avec ses légats et les hauts suzerains des provinces méridionales, chercha à bien connaître les faits, à les dégager de l'exagération des partis et des intérêts personnels, et il finit

E ma leial drechura e mos bos esperitz
E qui per dreg me jutja bieu so sals e guaritz
Quanc non amei eretges ni crezens ni vestitz
Enans me soi reudutz e donatz e ufritz
Dreitamens a Bolbona on ieu fui ben aizitz
On trastotz mos lhinatges es datz e sebelhistz
Del pog de Mont Segur es lo dreg esclarzitz
Car anc non fui .I. jorn senher poestaditz
E si ma sor fo mala ni femna pecairitz
Ges per lo sieu pecat no dei estre peritz
Car estec en la terra es lo dreitz devezitz
E car lo coms mos paire dih ans que fos fenitz
Que si el efant avia quen nulh locs fos marrit
Que tornes en la terra eu que era noiritz
E que i agues sos ops e i fos be reculhitz
E jur vos pel Senhor quen la crotz fora mitz
Ques anc bos peregris ni nulhs romeus aizitz
Que serques bos viatges que Dieus ha establit
No fo per me destruitz ni raubatz ni fenitz
Ni per ma companhia lor camis envazitz
Mas daquels raubadors fals trachors fe meutitz
Que portav n las crotz per quieu fos destrusit
Per me ni per los meus non fo nulhs cosseguitz

par laisser entendre clairement qu'on l'accuserait d'injustice s'il ne rendait pas leurs États aux comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, qui, dans tous les temps, avaient protesté de leur attachement à l'Église.

Cette proposition ne fut pas du goût de l'assemblée. Il s'éleva même, parmi les prélats, un long murmure

Que no perdes los ots els pes els punhs els ditz
E sab me bo de lor ques ai mortz e delitz
E mal daquels que son escapatz e fugitz
E dic vos de lavesque que tant nes afortitz
Quen la sua semblansa es Dieus e nos trazitz
Quab cansos messongeiras e ab motz coladitz
Dont totz hom es perdutz quels canta ni os ditz
Ez ab sos reproverbis afilatz e forbitz
Ez ab los nostres dos don fo enjotglaritz
Ez ab mala doctrina es tant fort enriquitz
Com non auza ren diire a so quel contraditz
Pero can el fo abas ni monges revestitz
En la sua abadia fo sil lums escurzitz
Quanc noi ac be ni pauza tro quel ne fo ichitz
E cant fo de Tholosa avesques elegitz
Per trastota la terra es tals focs espanditz
Que jamais per nulha aiga no sira escantitz
Que plus de D. M. que de grans que petitz
I fe perdre las vidas els cors els esperitz
Per la fe quieu vos deg al seus faitz e als ditz
Ez a la captenensa sembla mielhs antecritz
Que messatges de Roma.

Cansos de la crozada, p. 234.

qui exprimait assez un mécontentement presque général. Malgré l'espèce d'échec éprouvé par le saint-père, le chantre de l'église de Lyon, ecclésiastique distingué, prit en ce moment la parole, et dit en s'adressant au pape : « Vous savez bien que le comte de
« Toulouse s'est croisé des premiers; que, sur votre
« intimation, il a livré toutes ses places au légat du
« saint-siége; qu'à l'attaque de Carcassonne il a com-
« battu contre le vicomte de Béziers, son propre neveu;
« en un mot, il a tout fait pour vous donner des preuves
« de son obéissance. Vous ne pouvez donc vous dis-
« penser de lui restituer ses domaines sans vous couvrir
« d'une honte qui rejaillirait sur l'Église entière, et em-
« pêcherait qu'à l'avenir on eût en vous la moindre
« confiance. Il paraît (ajouta-t-il en se tournant vers
« l'évêque Foulques et en l'apostrophant directement)
« que vous n'aimez ni ce prince ni votre peuple, car
« vous avez allumé un si grand feu dans Toulouse, que
« rien n'est capable de l'éteindre; vous y avez fait
« mourir plus de dix mille hommes et vous y en ferez
« périr encore davantage en persévérant dans vos des-
« seins. Vous avez, par là, décrié et déshonoré la cour
« de Rome. Est-il équitable que, pour satisfaire l'ini-
« mitié d'un seul, tant d'autres soient sacrifiés? »

Ce discours, que nous rapportons d'après la chronique provençale et d'après D. Vaissette, impressionna très-vivement le pape. Il convint avoir été surpris par de faux

rapports, et assura de nouveau que Raymond et ses alliés n'avaient pas cessé d'obtempérer à ses ordres.

Rien ne prouve mieux que l'amour-propre, la jalousie, la cupidité, tous les mauvais sentiments enfin, furent les seuls mobiles des représentants du saint-siége, à l'égard du comte de Toulouse, que ce qui se passa alors devant le concile. Arnaud, l'archevêque de Narbonne, cet ancien abbé de Cîteaux, si hautain, si violent, si perfide; le premier instigateur de la guerre injuste faite à Raymond VI, devient tout à coup un de ses plus zélés défenseurs, et demande que, sans le moindre retard, on lui rende ses États. Ce n'est pas qu'il soit plus éclairé sur la vérité, ou repentant de ses torts envers un prince odieusement calomnié par lui et par les siens; ce changement subit tient uniquement à ce que l'ambitieux Montfort lui dispute le duché de Narbonne; pour s'en venger, il se range du côté de son adversaire. Théodose, qui, au contraire, est parvenu au siége épiscopal d'Agde, reste fidèle à sa haine et soutient les intérêts du chef de la croisade avec toute l'ardeur que nous lui avons vu déployer dans un autre temps.

Au milieu de cette discussion si animée, la position du pape était fort embarrassante. Il ne pouvait ouvertement se déclarer contre l'Église presque entière, et cependant sa conscience, et même sa politique, maintenant qu'il avait établi son autorité souveraine, lui com-

mandaient la modération et l'impartialité. Croyant, sans doute, calmer des passions effervescentes, et peut-être amener les esprits à un rapprochement, il dit au concile que, en supposant le comte de Toulouse coupable, son fils, n'ayant en rien participé à ses fautes, ne devait pas être condamné à en supporter la peine (1).

Cette réflexion du pontife produisit sur l'assemblée un effet tout différent de celui qu'il avait espéré. Les amis de Raymond VI se révoltèrent à la pensée de le voir dépouiller de ses États, et les partisans de la croisade considérèrent cette insinuation fallacieuse, comme un moyen de laisser à la maison de Toulouse ses richesses et son pouvoir. La majorité du concile ne se contenta pas de désapprouver l'opinion émise par le pape, elle allla jusqu'à annoncer nettement que, si l'on ôtait à Montfort les provinces dont il était maître, elle s'engageait d'avance à employer tous ses efforts pour les lui maintenir.

Une décision si hardie et si fâcheuse pour la discipline ecclésiastique remplit d'étonnement un des évêques, qui s'écria, dans son indignation : « Saint-père, ne vous « effrayez pas de toutes ces menaces. L'évêque Foul- « ques, malgré ses intrigues, ne pourra empêcher que « l'héritier du comte de Toulouse ne recouvre un jour « ses États. Il trouvera des soutiens dans les rois de

(1) Albert, chr., ann. 1215.

« France et d'Angleterre, et dans plusieurs autres princes « auxquels il tient de près; et, quoique jeune encore, « il saura faire valoir ses droits (1). »

En présence d'une scission qui mettait l'Église en péril, le pape crut devoir tout sacrifier au salut de la religion. L'abandon d'une cause dont il avait hautement reconnu la justice le chargeait d'une responsabilité immense; pour le présent il s'exposait à la déconsidération, pour l'avenir il entachait sa mémoire. Sans de bien grandes appréhensions de sa part, il eût certainement reculé devant cette alternative. Aussi ne pouvons-nous nous associer aux historiens modernes, qui l'accusent de *n'avoir écouté que ses intérêts, en prononçant la déchéance de la maison de Toulouse*. De quel côté étaient donc les intérêts du pape dans cette question? Peu lui importait qu'on remît Raymond VI en possession de ses domaines, ou qu'on lui substituât le comte de Montfort; ces princes se trouvaient également dans la dépendance absolue de l'Église, et obligés tous les deux de souscrire aux conditions qu'il plairait au saint-siége de leur imposer; par conséquent, pour Innocent III, les avantages étaient les mêmes dans l'un et dans l'autre cas. Le brusque changement du pontife ne tient pas non plus, selon nous, à un manque de réso-

(1) Tous ces détails nous ont été transmis par Pierre de Vaux-Cernay, le partisan le plus exalté de Simon de Montfort; il n'y a donc pas à douter de leur exactitude.

lution. Cet acquiescement inopiné nous semble une sage résignation, plutôt qu'un témoignage de faiblesse. L'homme incapable et timide brave souvent le péril avec une témérité irréfléchie; il s'imagine ainsi faire preuve de volonté et de courage. L'esprit solide et sûr sait fléchir, au contraire, quand les nécessités du moment l'exigent, sans, pour cela, renoncer jamais ni à ses convictions ni à ses desseins.

Quels que fussent les motifs qui, dans cette circonstance solennelle, portèrent le pape à donner un démenti à ses propres paroles, il rendit un arrêt, à l'issue du concile, dont les dispositions frappèrent d'étonnement les amis du comte de Toulouse, et jetèrent la consternation parmi les populations des provinces méridionales; nous le citerons dans son entier.

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Église
« a entrepris, soit par les prédications, soit par les croi-
« sades, pour exterminer les hérétiques, et les Routiers
« de la province de Narbonne et des pays voisins. Le
« succès a répondu, par la grâce de Dieu, à nos soins;
« en sorte que, les uns et les autres étant chassés, le
« pays est maintenant gouverné dans la foi catholique
« et la paix fraternelle. Mais, comme ce nouveau plant
« a besoin d'être arrosé, nous avons jugé à propos d'y
« pourvoir. Après avoir consulté le concile, nous avons
« décidé :

« Que Raymond, comte de Toulouse, qui a été cou-

« pable en ces deux articles, et que plusieurs indices
« certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir gou-
« verner le pays dans la foi, soit exclu pour jamais d'y
« exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir
« le poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable,
« hors du pays, pour y faire une digne pénitence de ses
« péchés; cependant qu'il reçoive tous les ans quatre
« cents marcs d'argent pour son entretien, tant qu'il
« obéira humblement;

« Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle,
« suivant le témoignage de tout le monde, est une dame
« de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement
« et paisiblement des terres qui lui ont été assignées
« pour son douaire, à condition qu'elle les fera régir
« de telle sorte, suivant l'ordre de l'Église, que l'affaire
« de la paix et de la foi n'en souffre aucun préjudice :
« autrement on lui donnera un équivalent désigné par
« le siége apostolique;

« Que tous les domaines que les croisés ont conquis
« sur les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et
« recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Tou-
« louse, qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient don-
« nés, sauf en tout le droit des hommes catholiques,
« des femmes et des églises, au comte de Montfort,
« homme courageux et catholique, qui a travaillé plus
« que tout autre dans cette affaire, pour les tenir de
« ceux de qui il doit les tenir de droit. Le reste du pays

« qui n'a pas été conquis par les croisés sera mis, sui-
« vant le mandement de l'Église, à la garde de gens ca-
« pables de maintenir et de défendre les intérêts de la
« paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils du comte
« de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légi-
« time, s'il se montre digne d'obtenir le tout ou une
« partie, ainsi qu'il sera plus convenable (1). »

Ce décret ecclésiastique, on le remarquera, investissait seulement Montfort du territoire *conquis* par les croisés, c'est-à-dire les contrées comprises depuis Béziers et Carcassonne, entre l'Océan, les Pyrénées et la Dordogne ; mais une portion du marquisat de Provence, le comté Venaissin et la partie orientale du duché de Narbonne devaient rester au jeune Raymond. C'était là tout ce que l'Église consentait à laisser au descendant des Guillaume Taillefer et des Raymond de Saint-Gilles. Quinze jours après, le pape adressa à tous les fidèles une bulle se terminant ainsi :

« Quant à ce qui concerne le comte de Foix, on en
« informera plus amplement, et on décidera ce qui sera
« juste ; en sorte que le château de Foix, qui nous a été
« remis, sera gardé suivant l'ordre de l'Église, jusqu'à
« ce que l'affaire soit terminée. Comme il pourra s'éle-
« ver des doutes et des difficultés sur cette matière, le
« tout sera renvoyé au jugement du siége apostolique,

(1) Catel, *Histoire des comtes de Toulouse.— Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 288.

« de crainte que ce qui a été déjà exécuté en grande « partie ne vienne à être anéanti par l'insolence ou la « malice de quelqu'un. »

Quoique les historiens se taisent à l'égard du comte de Comminges, il est probable qu'il fut traité de la même manière que Raymond-Roger. Au reste, nous aurons l'occasion de revenir bientôt sur les alliés du comte de Toulouse, dont la fidélité et le dévouement ne se démentirent jamais.

Raymond VI, quand on lui eut communiqué la décision du concile, demanda au pape une audience de congé. Le pontife la lui accorda aussitôt, et il l'accueillit avec une bienveillance qui prouvait assez ses regrets d'avoir été obligé d'agir contrairement à sa conviction et à sa volonté. Nous rapporterons ce que dit à ce sujet l'auteur de la *Cansos de la crozada :*

Le pape l'a écouté ; il s'est mis à le regarder,
A le plaindre en lui-même et à l'exhorter :
« Comte, lui dit-il, tu ne dois point perdre courage.
Je connais, je sais bien, ce que j'ai à faire ;
Et si tu me laisses un peu respirer ou réfléchir,
Je te rendrai ton droit et corrigerai mon tort.
Si je t'ai ôté ton héritage, Dieu peut t'en donner un autre ;
Si tu es travaillé de grande douleur, Dieu peut l'alléger ;
Si tu as perdu, Dieu peut te rendre ;
Si tu marches dans les ténèbres, Dieu peut t'éclairer.
Puisque Dieu a le pouvoir de donner et d'ôter,

Tu ne dois en rien désespérer de lui;
Et, s'il me laisse vivre assez pour attendre le règne de la justice,
Je mettrai ton bon droit si haut et le ferai prévaloir si bien,
Que tu ne pourras accuser en rien Dieu, ni moi.
Et quant à ces félons qui me blâment, je te dis
Qu'avant peu tu m'en verras vengé.
(Va) et puisses-tu en telle aventure t'en retourner,
Que, si tu as bon droit, Dieu t'aide et te défende!
Mais laisse-moi ton fils; je veux délibérer (sur lui):
De maintes manières je puis lui faire un héritage. »
« Seigneur, dit le comte, sous ta sainte protection
Je mets mon fils, moi-même et toutes mes affaires. »
(Parlant ainsi), le pape le bénit et il prend congé (1).

Raymond partit pour Viterbe, où il ne tarda pas à être rejoint par le comte de Foix, qui, après bien des démarches pour connaître enfin son sort, avait fini par

(1) LApostolis lescota e pres lo a gardar
E pres son cor a planer a soen a blasmar
Coms so ditz lApostols not cal desconortar
Que bèn conosc e sai que men cove a far
Sim laissa I. petit revenir ni membrar
E farai lo teu dreit el men tort esmendar
Sieu tai dezeretar Dieus te pot eretar
E si tu as gran ira Dieu te pot alegrar.
E si tu as pergut Dieus te pod restaurar
Si tu vas en tenebras Dieus te pod alumnar
E pos Dieus a poder de toldre e de dar
De nulha re not vulhas de Dieu desesperar

obtenir d'Innocent III la lettre suivante, adressée à l'évêque de Nîmes et à l'archidiacre de Conflans.

21 décembre 1215.

« Ayant envoyé Pierre, cardinal du titre de Sainte-
« Marie, en qualité de légat du siége apostolique dans
« le pays de Provence, pour régler les affaires de ces
« provinces, le comte de Foix, afin d'être absous, lui
« a fait serment d'obéir à ses ordres, et lui a remis le
« château de Foix, que ce cardinal a fait garder quelque
« temps par l'abbé de Saint-Tibéri, lequel, devant quitter
« le pays, en a commis la garde à Simon, comte de
« Montfort, jusqu'après le concile général.

« Durant ce concile, le comte de Foix et les autres
« nobles du pays s'étant rendus auprès du siége apos-
« tolique, le comte s'est plaint à nous de ce que, après

Si Dieus me laisa vivre que posca dreit renhar
Tant farei lo teu dreit enantir e sobrar
Que de re no poiras Dieu ni mi encolpar
E dig te dels felos quem volo encusar
Ja no tarzara gaire que men veiras venjar
En aital aventura ten poscas retornar
Que si tu as bon dreit Dieus tajut e tampar
E laissar mas to filh quem voldrei cosselhar
E mantas de maneiras lo poirai eretar
Senher so ditz lo coms el teu sante esgar
Te lais me e mo filh e tot lo meu afar
LApostolis lo senha al seu comjat donar.

Fauriel, p. 256.

« s'être soumis à nos ordres et avoir fait serment d'ob-
« server la trêve, le comte de Montfort et les siens l'ont
« dépouillé injustement de plusieurs châteaux et vil-
« lages ; ajoutant que les croisés avaient envahi aupara-
« vant, encore plus injustement, la plus grande partie
« de ses domaines, dans lesquels il demande d'être ré-
« tabli, soit par justice, soit par grâce.

« Cependant, comme on a avancé, en notre présence,
« tant en faveur de ce comte que contre lui, diverses
« choses qui ont besoin d'éclaircissement, nous vous
« ordonnons d'en informer, dans l'espace de trois mois,
« depuis la réception de la présente, et de terminer cette
« affaire ou par accord, ou par sentence, ou enfin de
« nous la renvoyer tout instruite, en assignant aux par-
« ties un délai suffisant pour pouvoir comparaître de-
« vant nous. Vous tâcherez de découvrir néanmoins par
« quelle cause ce comte a perdu ses domaines avant qu'il
« fût soumis à l'Église, et vous aurez soin de nous le faire
« savoir.

« Nous voulons, en attendant, qu'on remette le châ-
« teau de Foix à l'abbé de Saint-Tibéri, qui le gardera
« sous notre autorité pour le comte, auquel il le resti-
« tuera quand nous l'ordonnerons, car c'est notre in-
« tention, que nous voulons faire connaître à tous, qu'a-
« près que l'affaire sera terminée on rende le château
« de Foix au comte de ce nom ; que cependant le comte
« de Montfort et les siens ne lui fassent point la guerre,

« ni à Roger de Comminges, son neveu; mais qu'ils
« vivent en paix et en sûreté, pourvu qu'ils se tiennent
« eux-mêmes en repos, suivant les statuts de paix qui
« ont été dressés dans le pays (1). »

La condition imposée par cette bulle, relativement au château de Foix mérite d'être remarquée. Elle prouve que le pape s'en rapportait maintenant aux amis du comte de Toulouse, et non à ceux de Simon de Montfort; car l'abbé de Saint-Tibéri, auquel il confiait cette place importante, venait, on se le rappelle, de soutenir avec chaleur, devant le concile, la cause des princes alliés, et particulièrement les intérêts du comte de Foix.

De Viterbe Raymond-Roger et le comte de Toulouse se rendirent à Gênes, où ce dernier avait promis à son fils de l'attendre.

La chronique provençale et D. Vaissette nous ont transmis la conversation de ce jeune prince avec Innocent III, au moment où il allait s'éloigner de Rome. Le pape, après l'avoir fait asseoir à ses côtés, lui dit:

— Écoutez-moi, mon fils, et, si vous suivez mes conseils, vous agirez toujours bien. Aimez Dieu par-dessus tout, et ayez soin de le servir. Ne prenez jamais le bien d'autrui, *mais défendez le vôtre si quelqu'un veut vous l'ôter* (2). En vous conduisant ainsi, vous ne manquerez

(1) *Inn. III*, l. XIV, ep. 35.

(2) Ces paroles n'étaient-elles pas une allusion à la facilité avec la-

pas de domaines. Et, afin que vous ne demeuriez pas sans terres et sans seigneuries, je vous donne le comtat Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire, pour pourvoir à votre entretien jusqu'à ce que l'Église se soit assemblée en un nouveau concile. Alors vous pourrez venir, et l'on vous fera justice sur vos demandes contre le comte de Montfort. — Le jeune Raymond, ayant témoigné à Innocent III sa reconnaissance, ajouta : Cependant, saint-père, si je parvenais à recouvrer l'héritage de mes ancêtres sur Montfort et sur ceux qui en sont les détenteurs, m'exposerai-je à encourir le blâme de votre sainteté?

— Le pape lui répondit : Quoi que vous tentiez, mon fils, Dieu vous octroie la grâce de bien commencer et de mieux finir.

Le pontife remit ensuite aux mains du jeune prince la bulle qui lui concédait quelques parcelles des anciennes possessions de sa famille, et, l'ayant béni, il le congédia.

Le comte de Toulouse, après un séjour de six semaines à Gênes, y fut rejoint par son fils, et, presque aussitôt, il s'embarqua avec lui pour Marseille. Il arriva dans cette ville lorsque la querelle entre l'archevêque

quelle Raymond VI s'était laissé dépouiller de ses États? Il semble qu'Innocent III, quoique exigeant de la part du comte de Toulouse une soumission entière au saint-siége, ne serait pas fâché de lui voir, désormais, opposer de la résistance à Montfort, et qu'il cherche à prémunir le fils contre la disposition à céder qui avait perdu le père.

Arnaud et le chef de l'armée catholique, loin de s'être apaisée, devenait de plus en plus vive et suscitait des embarras à la cour de Rome.

Bien que dans la désignation des domaines accordés par le concile à Montfort il n'eût pas été question de Narbonne, Simon pourtant continua à prétendre que ce duché devait lui appartenir, et il montra d'autant plus de ténacité dans sa prétention, qu'il avait à se venger du langage de l'ex-légat au concile œcuménique. Arnaud parla d'excommunication, et le chef des croisés, cet homme si religieux, si dévoué à la foi catholique, ne tint aucun compte de cette menace. Beaucoup moins préoccupé des foudres du Vatican que d'un riche territoire et d'un titre qu'il convoitait depuis longtemps, il marcha contre l'archevêque de Narbonne, son complice de tant d'iniquités, comme il avait marché contre Raymond et le comte de Foix, cachant sous les bannières de l'Église son amour des richesses et des honneurs.

Arnaud, prévenu de son approche, eut l'envie de fermer et de défendre les portes de la ville ; son adversaire ne lui en laissa pas le temps ; des cavaliers forcèrent l'entrée de la place, et Montfort, qui les suivait de près, arbora son étendard sur les tours du palais du vicomte Aymeri.

L'archevêque se hâte de réunir son chapitre ; devant tout le clergé et les principaux habitants, il déclare Montfort excommunié, jette l'interdit sur les églises de Narbonne, et nominativement sur la chapelle du châ-

teau, où son compétiteur a établi sa résidence. Mais Simon, jusque-là si ardent à poursuivre les individus expulsés du sein de l'Église, même lorsqu'ils avaient ensuite obtenu l'absolution de leurs fautes, se rit de l'anathème prononcé contre lui. Il ordonne de célébrer le service divin dans la chapelle qui vient d'être interdite, et, afin que l'archevêque ne l'ignore pas, il fait mettre en branle toutes ses cloches, tandis que celles des églises de la ville restent immobiles et silencieuses, en signe du deuil dont se couvre le sanctuaire.

Le pape, auquel l'affaire fut portée, chargea le cardinal-légat de rétablir l'archevêque dans ses droits; néanmoins il est probable qu'Innocent III prit cette discussion peu à cœur. Éclairé sur la conduite de l'archevêque aussi bien que sur celle du comte, il ne pouvait guère s'intéresser ni à l'un ni à l'autre. Quoi qu'il en soit, nous allons voir Simon, dans un acte solennel, ajouter à ses qualifications celle de duc de Narbonne, ce qui prouve que la question avait été résolue en sa faveur.

7 mars 1216.

De retour à Toulouse, Montfort convoque les consuls, le commun conseil et le peuple, pour recevoir leurs hommages. Cette formalité accomplie, il prononce à son tour le serment suivant, en présence de Foulques, des évêques de Lectoure, de Gap, de Tarbes, de Comminges, et de plusieurs autres personnes de distinction.

« Je, Simon, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne,

« comte de Toulouse, de Montfort et de Leicester, vi-
« comte de Béziers et de Carcassonne, je jure de bonne
« foi, et je promets que je serai bon et fidèle seigneur,
« en l'honneur de Dieu et de la sainte Église, envers
« tous les hommes et toutes les femmes de Toulouse et
« du faubourg, et que je conserverai de bonne foi et
« défendrai l'Église de Toulouse, les citoyens et leurs
« biens. Si je manque en quelques-uns de ces articles,
« je me corrigerai après en avoir été averti et avoir
« connu la vérité par le conseil des prud'hommes, pour
« ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne
« plaise (1). »

Son fils Amaury prêta le même serment.

Maître des États de Raymond VI, installé dans sa capitale, Montfort, comme tous les possesseurs d'une richesse mal acquise, n'avait pas cependant encore une confiance entière dans l'avenir; aussi ne négligea-t-il aucune mesure propre à assurer l'obéissance des populations que la force lui avait soumises. Pour ôter toute pensée de révolte aux barons et aux châtelains dont les intérêts se trouvaient liés à ceux de leur ancien seigneur, il continua à détruire les murs de Toulouse et du faubourg, et, pour empêcher les mutineries parmi les habitants, il prescrivit d'abattre les tourelles construites aux

(1) Guill. de Puylaurens, c. 26 et suiv. — La Faille, ann. Tol., t. I, p. 124.

angles de beaucoup de maisons particulières, qui les transformaient en véritables citadelles. Il fit, en outre, enlever les chaînes placées à l'entrée des rues, barricades permanentes, de nature à favoriser les soulèvements populaires. Enfin il compléta les fortifications du château narbonnais, qui était en même temps la résidence du prince et une citadelle assez forte pour tenir la ville en respect (1).

Ces précautions prises, Simon institua un sénéchal (2) pour rendre en son nom la justice et administrer la ville et le faubourg de Toulouse. Une seule chose manquait à la consécration de sa puissance, l'investiture royale ; impatient de l'obtenir, il quitta un moment le théâtre de ses méfaits et de ses conquêtes, et, accompagné d'une suite nombreuse, il alla à la cour du roi de France.

Lorsqu'il eut traversé la Loire, la renommée de ses armes, le prestige religieux attaché à son titre de chef de la croisade, lui valurent des hommages auxquels il était loin de s'attendre. C'est qu'il ne connaissait pas les hommes; il ne savait pas l'admiration que, dans leur aveuglement stupide, ils accordent à ceux que la fortune protége. Combien d'aventuriers, de princes, de héros ont dû seulement à des succès de hasard, au bon-

(1) Voyez le plan des fortifications de Toulouse placé en tête du t. IV de cet ouvrage.

(2) On croit que ce sénéchal fut le sire de Chameniac.

heur d'avoir réussi, leur gloire, leur triomphe, les acclamations qui leur furent prodiguées!

Dès les premiers pas de Montfort sur le territoire de la couronne, le clergé des villes se portait processionnellement à sa rencontre, et les populations, avides de contempler les traits du vainqueur des ennemis de Dieu, accouraient en foule pour le saluer de leurs transports frénétiques. Heureux ceux qui pouvaient approcher de sa personne, entendre ses paroles, attirer ses regards ou toucher ses vêtements! Il parcourut ainsi une grande partie du royaume; et, si alors il eût été permis d'interroger son cœur, on y aurait lu des pensées de guerre, des espérances de victoire, des ovations souveraines, et peut-être la possibilité d'atteindre un jour au trône des Charlemagne et des Capet.

Philippe-Auguste n'ignorait pas tous les reproches que méritait ce conquérant cruel et rapace; il n'ignorait pas non plus la haine que lui portaient les provinces du Midi; mais, soit à cause de l'alliance de Raymond VI avec le roi d'Angleterre, soit pour éviter de se brouiller encore avec l'Église, il accueillit favorablement celui qui venait de dépouiller de ses États son cousin-germain, un de ses grands vassaux, l'un des pairs de son royaume; et, aussitôt l'arrivée de Montfort, il n'hésita pas à reconnaître cette usurpation audacieuse par un acte ainsi conçu :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Philippe,

« par la grâce de Dieu, roi des Français : sachent, tous
« présents et à venir, que nous avons reçu notre cher
« vassal, Simon de Montfort, pour notre homme-lige,
« pour les fiefs et terres qui ont été conquis sur les héré-
« tiques et ennemis de Jésus-Christ, dans le duché de
« Narbonne, le comté de Toulouse et la vicomté de Bé-
« ziers et de Carcassonne, dans les fiefs que Raymond,
« autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et pour
« les terres qui sont de notre suzeraineté, sauf le droit
« d'autrui et celui de nos vassaux.

« Donné au Pont-de-l'Arche, l'année 1216, la trente-
« septième de notre règne. »

Quelques jours après, le roi signa, à Melun, suivant le désir de son nouveau vassal, une seconde charte dont voici la teneur :

10 avril 1216.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à
« tous ses amis, vassaux et autres, auxquels les pré-
« sentes parviendront, salut et dilection (1).

« Sachez que nous avons reçu pour notre homme-lige
« notre cher et féal Simon, comte de Montfort, pour le
« duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés
« de Béziers et de Carcassonne; savoir, pour les fiefs et
« terres que Raymond, autrefois comte de Toulouse,
« tenait de nous, et qui ont été acquis sur les hérétiques
« et les ennemis de l'Église de Jésus-Christ, sauf le droit

(1) Il y a dans le texte *dilectio;* de *diligere*, aimer, chérir.

« d'autrui et de celui de nos vassaux, pourvu qu'ils pro-
« fessent la foi chrétienne ; c'est pourquoi nous vous
« défendons expressément de vous mêler de nos fiefs,
« ou de les saisir, sinon en faveur dudit Simon, auquel
« vous donnerez aide et conseil lorsqu'il vous en re-
« querra. »

Ainsi s'accomplit la dépossession d'un prince dont les États étaient plus vastes et plus riches que ceux du roi de France, et qui, par ses liens de famille, ses alliances avec la plupart des monarques chrétiens, se croyait à bon droit aussi solidement assis qu'aucun des potentats de l'Europe.

Il fallut, en effet, un concours de circonstances des plus extraordinaires pour amener la ruine de cette maison, au bénéfice d'un chevalier sans biens, sans très-haute renommée, et n'ayant, pour servir ses vues ambitieuses, que son épée et sa politique.

Cousin germain de Philippe-Auguste, Raymond ne trouva dans ce monarque ni l'intérêt d'un parent ni la protection d'un suzerain. Beau-frère du roi d'Angleterre et de l'empereur Frédéric, le premier avait trop d'embarras chez lui et au dehors pour venir à son aide d'une manière efficace ; le second, redevable au pape de sa couronne, n'osait secourir un adversaire du saint-siége. Beau-père de D. Sanche, roi de Navarre, ce souverain, par la répudiation de sa femme, était devenu pour lui un ennemi. Enfin, oncle des rois d'Aragon et

de Castille, Jacques, encore enfant, ne gouvernait pas son royaume, et Henri, trop jeune et trop éloigné du théâtre de la lutte, ne pouvait lui prêter son appui.

Tout contribua donc ainsi à isoler le comte de Toulouse et à le réduire à ses propres ressources, quand, au contraire, son compétiteur disposait de la France et de l'Allemagne, pour lui opposer des armées qui se renouvelaient chaque jour. Cependant, si, au début de cette querelle, Raymond avait montré de la détermination et de l'énergie, peut-être serait-il parvenu à détourner les dangers et les orages. Mais, comme beaucoup de cœurs nobles et courageux, il ne sut pas tenir tête à la mauvaise foi et à la ruse. D'ailleurs, placé sans cesse entre l'amoindrissement de son pouvoir et la crainte d'une invasion désastreuse, il pensait, au prix de sacrifices personnels, épargner de grands malheurs à son pays; et c'est ainsi que, dirigé par un sentiment généreux, il arriva, de concession en concession, à se déconsidérer et à se perdre. Bien qu'au récit de ses infortunes on se sente parfois révolté de son attitude résignée et humble, lorsqu'on voudrait le voir fier et menaçant, on ne saurait néanmoins s'empêcher de l'excuser et de le plaindre, si l'on remonte aux motifs de sa conduite et aux véritables raisons de sa fatale longanimité. Au reste, ses peuples ne s'y trompèrent pas; ils lui rendirent la justice qu'il méritait, et l'opinion de ses concitoyens est, à cet égard, le meilleur plaidoyer en sa faveur.

En ce moment, dépouillé de ses États par le glaive et par l'Église, déshérité, par Philippe-Auguste, de ses titres et dignités, il semble n'avoir plus désormais de protection à attendre. Tout autre ne songerait qu'à aller à l'étranger cacher son impuissance et ses regrets; pourtant ce prince, si longtemps inerte, indécis, timide, parce qu'il ne combattait pas sur le terrain qui convenait à son caractère et à sa vaillance, maintenant ne désespère ni de sa situation ni de l'avenir. Peu lui importent les chartes iniques, les décrets d'un concile, l'ingratitude de ses amis, l'oubli des souverains, l'abandon de ses alliés; il se fie à une force bien autrement puissante à ses yeux, il compte sur le dévouement, l'amour et la fidélité de ses sujets. Assuré de cet appui, il se croit plus maître encore de ses provinces que ses orgueilleux vainqueurs; il se croit *comte de Toulouse* plus que le cruel et astucieux Montfort.

Les événements nous prouveront bientôt s'il ne s'abusait ni sur lui ni sur sa fortune.

FIN DU TOME TROISIÈME.

NOTES DU IIIe VOLUME.

CHARTES, RÈGLEMENTS OU ÉTABLISSEMENTS PROMULGUÉS SOUS RAYMOND VI.

I.

A tous présents et à venir faisons savoir :

Que les consuls et prud'hommes de la ville et du faubourg de Toulouse ont juré sur les saints Évangiles foi et hommage au seigneur Raymond, comte de Toulouse, pour la ville et le faubourg de Toulouse, sous la réserve des droits, coutumes, usages et franchises qu'ils ont et qu'ils ont coutume d'avoir.

En conséquence, le seigneur Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, de sa propre volonté, a fait savoir et a juré sur les saints Évangiles, à tous les hommes et femmes de la ville et du faubourg présents et à venir, qu'ils pourraient avoir en lui foi et confiance comme dans leur seigneur.

Et, en outre, ledit seigneur comte a concédé et confirmé à tous les hommes et femmes de Toulouse présents et à venir les franchises et les établissements que son père, le seigneur Raymond, et Alphonse, son aïeul, avaient donnés et concédés, ainsi qu'il est dit plus au long dans les chartes de franchises et d'établissements, et il leur a concédé les coutumes et usages qu'ils ont eus et tenus sous ses prédécesseurs.

Ce qui est ainsi fait, afin qu'ils puissent jouir à perpétuité de ces franchises, établissements, coutumes et usages, ainsi qu'il est dit dans lesdites chartes, et ainsi qu'ils ont joui de ces usages et coutumes sous le seigneur son père et sous Alphonse son aïeul.

Et afin que personne ne les puisse abolir.

Sous la réserve expresse de tous les droits et donations qui appartiennent et doivent appartenir au seigneur Raymond.

Fait, le 6 janvier, fête de l'Épiphanie, dans l'église de Saint-Pierre-des-Cuisines, sous le règne de Philippe, roi des Français, Raymond étant comte de Toulouse et Fulcrand évêque, l'an de l'incarnation de N. S. M.C.LXXXXV.

II.

Archives de la ville de Toulouse.

Année 1204.

Au nom de notre seigneur Jésus-Christ. Amen.

Ceci est la charte d'établissement qu'a faite le commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse, avec l'assistance du seigneur Raymond, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence. L'établissement est ceci :

Que quiconque trouvera un maraudeur dans sa vigne ou dans celle d'autrui, dans un pré, verger, jardin, bois ou récolte appartenant à un habitant de Toulouse ou du faubourg, le prenne et le retienne s'il le peut; que le maraudeur indemnise le propriétaire de ce qu'il a pris, et que, de plus, il paye une amende de deux sols, dont moitié au propriétaire et moitié à celui qui aura pris le maraudeur.

Que quiconque trouvera des animaux, bœuf, vache, cheval, jument, mulet, mule, âne ou ânesse, en quelque champ que ce soit, dans un champ de blé, dans une vigne ou dans un pré, sa propriété ou celle de tout autre, les prenne et retienne s'il le peut; qu'il soit payé, pour chaque animal, cinq deniers, dont moitié au propriétaire. Si l'on trouve un porc ou une truie, un bélier ou une brebis, un bouc ou une chèvre dans son

blé ou dans sa vigne, dans le blé ou dans la vigne d'autrui, qu'il soit payé un denier pour chaque animal, moitié à celui qui l'a trouvé, moitié au propriétaire du fonds. Dans tout ce que dessus nous avons dit du propriétaire du fonds, nous le disons et l'entendons aussi du tenancier.

Que celui qui vend du vin le vendra à la mesure bien exacte et bien entière. De même, quand on vend des vivres ou du blé, que la mesure soit rase; si c'est de l'avoine ou des noix, qu'elle soit comble.

Que nul n'achète des denrées ou du blé pour les revendre, depuis la nativité de saint Jean-Baptiste jusqu'à la fête de tous les saints.

Que nul revendeur de noix ou d'huile n'ait à la fois plus de deux carteaux (1) d'huile ou de noix.

Que nuls revendeurs de poissons n'achètent de poissons de Saint-Michel-de-Castel à Toulouse et de Bracaville à Toulouse. Quand ils apportent du poisson à Toulouse, qu'ils ne le cachent pas dans leurs maisons, mais qu'ils le tiennent exposé sur la place.

Que nul revendeur de poires ou autres fruits n'achète poires, fruits ou autres comestibles hors des murs de la ville ou des portes du faubourg.

Qu'il n'achète les choses susdites nulle autre part, dans la ville, que sur le pont et sur la place de Saint-Pierre et de Saint-Gérard, et dans les boutiques et le faubourg de Saint-Saturnin, et, lorsque les revendeurs auront acheté lesdites choses dans lesdits endroits, si quelque habitant de ladite ville ou du faubourg les veut acheter, qu'il les achète au même prix avant qu'elles soient portées dans les maisons des marchands.

Qu'aucune boulangère ne gagne, par chaque carteau de blé, plus de quatre deniers, déduction faite des frais.

Que les meuniers ou leurs agents reçoivent les denrées ou le blé au poids, et qu'ils rendent le même poids en farine bien moulue; qu'ils reçoivent le blé pesé au milieu du tas et pris au milieu du tas; qu'ils ne reçoivent pour leur mouture que le seizième du blé. Si quelque meunier ou son agent refusait de recevoir et de rendre les denrées ou le blé comme il vient d'être dit et que le vicaire l'apprenne, qu'il fasse justice.

Que quiconque viendra dans la ville de Toulouse et son faubourg avec du bois, des fagots ou autres combustibles y soit en sûreté, à moins qu'il ne soit débiteur, caution ou malfaiteur.

(1) *Cartonès*, mesure du pays.

Quiconque aura tué sciemment et injustement un homme, que ni église, ni cloître, ni refuge ne le protége. De même quiconque entrera la nuit, à la dérobée, dans une maison, et y commettra un vol ou quelque autre méfait et s'enfuira ensuite dans une église, dans un cloître ou un refuge, que ni l'église, ni le cloître, ni le refuge ne le protége. Mais, si quelqu'un a tué un homme entrant, la nuit, par effraction, dans une maison, s'y introduisant ou cherchant à s'y introduire, qu'il n'en résulte pour lui aucun mal. De même, si quelqu'un tue un de ces malfaiteurs que nous appelons *porte-couteau* (cultellarium), allant, la nuit, avec une arme pour voler, qu'il n'en résulte pour lui aucun mal.

Si celui qui aura violé une femme est de meilleure prud'homie qu'elle, qu'il l'épouse ou qu'il lui donne un mari digne d'elle. Si, au contraire, la femme séduite est de plus haute condition que le séducteur, qu'il lui donne un mari digne de son rang, s'il le peut, sinon qu'il subisse une peine corporelle, au jugement du comte et de son conseil.

Que celui qui aura porté atteinte à la pureté d'une femme (qui aliam feminam vitiaverit) lui fasse telle réparation qu'exigeront le comte et son conseil.

Si quelques habitants de la ville de Toulouse et de son faubourg complotent secrètement de se prêter mutuellement secours en injustice dans une rixe ou sédition, qu'ils tombent sous la justice du comte, si le bruit en vient à lui, ou celle de son vicaire, sauf ce qui a été dit relativement à ceux qui tueraient un homme s'introduisant ou cherchant à s'introduire, la nuit, par effraction, dans une maison, ou à ceux qui tueraient un malfaiteur *porte-couteau* et qui, pour cela, ne devront être passibles d'aucune peine.

Toutes les choses écrites ci-dessus ont été établies pour valoir à perpétuité et pour être fermement observées et maintenues, sauf la fidélité due au comte.

De cette constitution sont témoins : Ponce de Villeneuve, Guillaume de Bruyère, etc., au mois de février, férie V, l'an de l'incarnation de N. S. M.CCIIII.

Régnant Philippe, roi des Français, Raymond étant comte de Toulouse et Raymond évêque.

Charte d'établissement par le commun conseil de Toulouse.

1204.

Au nom de N. S. Jésus-Christ, ceci est la charte d'établissement qu'a faite le commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse, de l'avis de Raymond, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence. Tel est l'établissement.

Si un homme de la ville ou du faubourg de Toulouse vend son bien ou prête son argent à une personne qui habite au dehors, il ne peut prendre pour répondant aucun habitant de Toulouse ou du faubourg, si ce n'est le débiteur lui-même ou sa caution.

Que tous les habitants du pays toulousain soient en sûreté dans Toulouse et son faubourg, excepté les débiteurs et cautions, les malfaiteurs et ceux qui demeurent avec eux. Mais, si quelqu'un du Toulousain a enlevé quelque objet ou fait quelque mal à un habitant de Toulouse ou du faubourg, qu'on dénonce au seigneur le château ou la demeure d'où est sorti le malfaiteur et où il est retourné. Et, si le maître de ce château ou de cette maison ne veut pas faire justice, que la personne lésée prenne en otage ceux qu'elle pourra dans ce château ou cette maison.

Si quelqu'un demeurant hors de Toulouse a enlevé quelque objet à un habitant de Toulouse ou du faubourg, ou lui a causé quelque autre préjudice, qu'on le dise au comte de Toulouse ou à son vicaire, et que le seigneur du lieu où habite le coupable soit averti par lettre ou par messager, et, s'il ne veut pas faire justice, que l'individu lésé fasse un prisonnier parmi les hommes de cette terre. Cela fait, qu'il le conduise chez lui et qu'on ne l'inquiète pas en route; qu'il offre son prisonnier à affranchir; et si nul ne veut l'affranchir, qu'il le conduise sur la place pour soumettre le cas au jugement des prud'hommes. S'ils sont d'avis qu'il ne faut pas le retenir, qu'il fasse justice au prisonnier. S'il n'a pas mené son prisonnier sur la place, comme il est dit ci-dessus, qu'il perde sa prise et la relâche.

Que celui qui a fait un prisonnier hors de Toulouse l'amène et le retienne à Toulouse ou dans le faubourg et fasse ce qui est prescrit ci-dessus. Si quelqu'un a pris un homme de Toulouse ou du faubourg, qu'il le relâche et qu'il s'adresse à la justice du comte et ne fasse plus de capture pour le même fait.

Si quelqu'un de Toulouse ou du faubourg a joué son argent aux dés

ou à quelque autre jeu plus considérable contre la liberté d'un homme, qu'il perde tout cet argent.

Que toute personne du Toulousain et du dehors ait asile à Toulouse ou dans le faubourg à la fête de saint Étienne, qui est en été, à la fête de sainte Marie, en août, et à la fête de saint Saturnin, quatre jours avant et quatre jours après chacune de ces fêtes, comme il a été dit plus haut, et du premier jour de l'Avent jusqu'à la Circoncision, et pendant tout le carême, c'est-à-dire depuis le commencement des jeûnes jusqu'à l'octave de Pâques, excepté les débiteurs et cautions et les malfaiteurs.

Si quelqu'un contrevient au présent établissement, qu'il soit jugé par avis de prud'hommes, et, si une plainte est portée au comte, qu'il subisse sa justice.

Tout ce que dessus a été établi pour valoir à perpétuité être tenu et observé fermement, sous la foi due au comte. De cet établissement sont témoins, etc.

Au mois de février, férie V, régnant Philippe, roi des Français, et Raymond, comte de Toulouse.

An de l'incarnation M.CCIIII.

Établissement fait par le comte Raymond, les capitulaires et commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse.

EN 1181 ET EN 1204.

Au nom de N. S. Jésus-Christ, ceci est le commun établissement qu'a fait le seigneur Raymond, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, de l'avis des capitulaires et commun conseil de la ville et faubourg de Toulouse, à savoir :

Que monseigneur le comte, pour lui et tous ses successeurs, a donné et octroyé à tous hommes et femmes demeurant dans Toulouse ou le faubourg présents et à venir : si homme ou femme de Toulouse se liguait avec quelqu'un du dehors pour faire la guerre au comte ou à quelque homme ou femme habitant Toulouse ou le faubourg, et les troubler dans leurs meubles ou immeubles, et si ensuite les coupables ne revenaient pas à Toulouse, quiconque, après leur méfait, les prendra,

les blessera, les tuera, leur coupera un membre, leur enlèvera quelque objet ou leur causera quelque dommage, celui-là n'aura à en répondre ni au comte, à ses successeurs ou à son vicaire, ni à personne vivante.

De même les capitulaires et le commun conseil de Toulouse ont concédé au seigneur comte et à son vicaire tout ce que lui-même leur a concédé ci-dessus.

De même le seigneur comte, de l'avis des capitulaires et commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse, a fait l'établissement suivant :

Tout maître ouvrier en pierre ou en bois ne peut recevoir pour salaire, par convention ou autrement, depuis la fête de saint Jean-Baptiste jusqu'à la fête de tous les saints, que trois deniers toulousains par jour et la nourriture. Si quelque maître ouvrier recevait plus, ou quelqu'un, homme ou femme, en son nom, à titre de rémunération ou sous quelque autre prétexte, et que le comte fût informé ou son viguier, il payerait une amende de cinq sols.

De même le seigneur comte, de l'avis des capitulaires et du commun conseil, a fait l'établissement suivant :

Qu'aucun marchand de poissons, que personne, homme ou femme, ne vende un saumon plus de quatre sols et ne reçoive davantage depuis Noël jusqu'à Pâques, et deux sols depuis Pâques jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste. Quiconque, homme ou femme, enfreindra cet arrêt, si le comte ou son vicaire en est instruit, sera condamné à cinq sols d'amende.

De même, le seigneur comte, de l'avis des capitulaires et du commun conseil de la ville et du faubourg de Toulouse, a fait l'établissement suivant : Qu'aucun boucher ou marchand de viande, dans Toulouse et le faubourg, ne fasse un bénéfice de plus d'un denier sur douze, ni plus ni moins que cette proportion. Quiconque, homme ou femme, enfreindra cet arrêté, si le comte ou son vicaire en est informé, sera condamné à cinq sols d'amende.

De même, le seigneur comte, de l'avis des capitulaires et du commun conseil de la ville de Toulouse, a fait l'établissement suivant :

Que personne n'achète ou vende le jour de leur arrivée aucun bois. Par bois nous entendons tous coffres, vases, tonneaux, cercles et planches, escabeaux, lits, et tout bois quelconque propre aux édifices et bâtiments; que ces bois aient été apportés à Toulouse par bateaux, à dos de bêtes ou de toute autre manière. Quand le bois aura été acheté, le marchand ne pourra faire bénéfice que d'un denier sur douze, ni plus ni moins que cette proportion. Quiconque, homme ou femme, en-

freindra cet arrêt, si le comte ou son vicaire en est informé, sera condamné à cinq sols d'amende.

Le seigneur comte a octroyé et confirmé les établissements ci-dessus, pour lui et ses successeurs, à tous les habitants de Toulouse présents et à venir, à perpétuité. De même les capitulaires et le commun conseil ont concédé au seigneur comte et à ses officiers les droits de justice et d'amende ci-dessus fixés pour les délits sus-énoncés.

Fait et signé au mois d'août, férie V, régnant Philippe, roi des Français, Raymond, comte de Toulouse, et Fulcrand, évêque, l'an de l'incarnation M.CLXXXI.

Les témoins sont, etc.

Ce n'est point Arnaud Ferrascius qui a écrit cette charte, mais celle dont Guillaume Bernard a extrait celle-ci, mot pour mot, au mois de février, férie VI, régnant Philippe, roi des Français, Raymond, comte de Toulouse, et Raymond, évêque, l'an de l'incarnation M.CCIIII.

Témoins de cette translation de texte, etc.

Établissement fait par les consuls de la ville et du faubourg de Toulouse, en présence du comte Raymond.

EN 1199 ET EN 1204.

Au nom de N. S. Jésus-Christ, ceci est le commun établissement que les consuls des ville et faubourg de Toulouse, de l'avis du conseil desdits ville et faubourg, en présence du seigneur Raymond, comte de Toulouse, ont arrêté, savoir :

Qu'aucun homme ou femme de Toulouse et du faubourg ne reçoive comme otage une personne qu'il connaîtrait pour malfaiteur, pour débiteur ou pour caution, d'homme ou femme de Toulouse ou du faubourg. S'il l'a reçu nonobstant, que celui envers qui l'homme s'est rendu coupable, dont il est le débiteur, ou envers qui il s'est engagé comme caution, le prenne si bon lui semble ; ou bien que ceux qui l'ont reçu comme otage acquittent l'amende du délit commis par lui ou payent sa dette. Si celui qui s'oblige et se livre ainsi comme otage soutient qu'il n'est ni malfaiteur, ni débiteur, ni caution d'une autre personne de Toulouse ou du faubourg, et que, plus tard, une personne de

Toulouse ou du faubourg puisse prouver qu'il est débiteur ou caution vis-à-vis d'elle, ou qu'il avait commis quelque méfait à son préjudice, que cette personne actionne l'individu qui détient l'otage, afin qu'il le lui rende ou qu'il paye l'amende ou la dette.

Que celui qui détient l'otage ait le choix de payer l'amende encourue par ce dernier, ou de payer sa dette, ou de livrer l'otage lui-même, ou enfin de recevoir de lui l'argent pour lequel il le détient; et, quand il aura fait son choix, que celui qui revendique l'otage paye à celui qui détenait cet otage la dette de ce dernier, et cela dans les huit jours. Si celui qui réclame l'otage ne veut pas ensuite le prendre, ou s'il ne peut payer ce qui est dû au précédent détenteur, que celui-ci ne lâche pas son otage tant qu'il n'aura pas payé son amende ou sa dette à celui qui le poursuit; s'il le laisse, qu'il soit responsable de l'amende ou de la dette. Si l'otage fournit en son lieu et place un autre otage et commet ensuite quelque méfait, l'otage substitué est responsable de l'amende.

Quiconque, homme ou femme de Toulouse ou du faubourg, détient un otage ou des otages, doit les bien garder, bien veiller à ce qu'ils n'emportent pas d'armes hors de la maison pour nuire à qui que ce soit; empêcher que les otages fassent aucun mal à homme ou femme de Toulouse; si cela arrive, que le détenteur de l'otage soit responsable jusqu'à concurrence de ce que les consuls arbitreront en équité.

Les consuls susdits, de l'avis du seigneur le comte de Toulouse et du conseil de la commune de Toulouse et du faubourg, ont fait cet autre établissement. Si quelqu'un a pris un homme ou une femme sortant de la ville ou du faubourg de Toulouse avant qu'ils aient logé dans quelque autre ville, bourg ou château, et que celui qui les a pris veuille les traduire en justice devant les consuls, que tout habitant de la ville ou du faubourg puisse les actionner et poursuivre judiciairement comme citoyen de Toulouse. De même, si quelqu'un a pris un homme ou une femme voulant entrer ou disant qu'ils voulaient entrer dans la cité ou le faubourg de Toulouse, et que cette intention ait été constatée par les consuls, si celui qui les a pris veut les actionner en justice devant les consuls, il le pourra faire comme il le ferait pour tout citoyen de Toulouse.

Tous ces établissements ont été faits pour être observés et durer à perpétuité. Étaient alors consuls......... Fait le cinquième jour après mars, régnant Philippe, roi des Français, Raymond, comte de Toulouse, et Fulcrand, évêque, l'an de l'incarnation M.CLXXXXVIIII. Sont témoins lesdits consuls par ordre desquels Arnaud Ferrascius a écrit ceci.

Ce n'est pas Arnaud Ferrascius qui a écrit cette charte, mais celle dont Guillaume Bernard a extrait celle-ci, mot à mot, au mois de mars, férie VII, régnant Philippe, roi des Français, Raymond, comte de Toulouse, et Raymond, évêque, l'an de l'incarnation M.CC.IIII.

De cette translation de texte sont témoins, etc.

Charte de Raymond.

EN 1164 ET EN 1204.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ceci est une charte de rappel (commemorationis), moi, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, de ma propre et spontanée volonté, sauve, remet et délaisse à tout homme ou femme de la ville et du faubourg de Toulouse, présents et à venir, maintenant et à perpétuité, tout ce que leur prenaient et prélevaient sur leurs biens, sous le nom d'impôts, d'usages et autres rapines, les habitants de Verdun, les soldats de cette ville, celui qui commande le château et leurs serviteurs, exactions qui se commettaient sur toutes les denrées que les hommes et femmes de Toulouse allaient acheter ou vendre au marché de Verdun, et qu'ils y apportaient par bateaux. Néanmoins, si quelqu'un mène un bateau dans le port de Verdun pour le vendre, il payera, pour droit d'entrée de ce bateau, deux deniers et rien de plus. Ce que dessus devant valoir à perpétuité est donné, de ma bonne et spontanée volonté, aux habitants de Toulouse et du faubourg; si quelqu'un y contrevient, je serai le soutien, le défenseur et le garant de tout réclamant.

Fait le 29 novembre, férie VII, régnant Louis, roi des Français, Gérard étant évêque de Toulouse, l'an de l'incarnation MCLXIIII.

Raymond n'a pas fait cette charte, mais celle tendant au même but et conçue dans les mêmes termes, dont Guillaume Bernard a tiré celles ci, le mois de février, férie V, régnant Philippe, roi des Français, Raymond, comte de Toulouse, et Raymond, évêque, l'an de l'incarnation MCCIIII. Sont témoins, etc.

TABLE

DU TROISIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5, PARIS.







PARIS. — IMP. DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.







